



HAL
open science

La transformation des protopartis. Conditions, déductions, applications

Rodolphe Guin

► **To cite this version:**

Rodolphe Guin. La transformation des protopartis. Conditions, déductions, applications. Science politique. Institut d'études politiques de Bordeaux; Université Montesquieu - Bordeaux IV, 2008. Français. NNT: . tel-00339136

HAL Id: tel-00339136

<https://theses.hal.science/tel-00339136>

Submitted on 17 Nov 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Institut d'Études Politiques de Bordeaux
ÉCOLE DOCTORALE DE SCIENCES POLITIQUES DE BORDEAUX
SPIRIT – Science Politique, Relations Internationales, Territoire
Doctorat en Science politique

LA TRANSFORMATION DES PROTOPARTIS
CONDITIONS, DEDUCTIONS, APPLICATIONS

Rodolphe Gouin

Thèse dirigée par Daniel-Louis Seiler
Professeur à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence

Soutenue le 31 octobre 2008

Jury :

M. Yves Déloye, *Professeur, Université Paris I Panthéon-Sorbonne - rapporteur*

M. Jean-Louis Marie, *Professeur, Institut d'Études Politiques de Lyon*

M. Philippe Portier, *Professeur, Université Paris I Panthéon-Sorbonne - rapporteur*

M. Antoine Roger, *Professeur, Institut d'Études Politiques de Bordeaux*

M. Daniel-Louis Seiler, *Professeur, Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence - directeur de thèse*

M. Claude Sorbets, *Directeur de recherche CNRS, Institut d'Études Politiques de Bordeaux*

RODOLPHE GOUIN

LA TRANSFORMATION DES PROTOPARTIS. CONDITIONS, DEDUCTIONS, APPLICATIONS.

L'objectif de cette recherche est la constitution d'un espace logique de l'explication causale de la transformation d'un protoparti, dont on puisse déduire la totalité des hypothèses explicatives permises, afin d'établir par une recherche empirique la configuration de causes qui amène un mouvement social à se lancer dans la compétition électorale.

Nous défendons l'hypothèse qu'une position rigoureusement causaliste et instrumentaliste inspirée de la philosophie de sciences cognitives peut être soutenue en sciences sociales, et qu'elle permet une explication causale de phénomènes processuels. Nous déduisons de ces hypothèses un modèle logique de l'explication causale qui est nécessairement multicausal du point de vue des pôles de l'explication, des registres explicatifs, des fonctions causales, de l'intrafonctionnalité et des niveaux d'explication [1]. Une déduction-réduction conceptuelle s'opère alors à travers la sélection et le nécessaire recadrage de théories et de concepts de la sociologie politique et de la psychologie sociale cognitive [2]. Le modèle explicatif ainsi construit est ensuite appliqué à un cas d'étude [3] : le Sillon de Marc Sangnier (1899-1910), mouvement laïque de jeunes catholiques ralliés à la République, œuvrant pour l'instauration de la « véritable Démocratie ». Trois séries de conclusions proposent d'évaluer les résultats empiriques (sur le cas de transformation de protoparti), épistémologiques (sur l'hypothèse d'une posture instrumentaliste et de sa traduction multicausale pour les sciences sociales) et les rapports nouveaux que la science politique pourrait entretenir avec la nature et l'histoire.

Mots-clés : Épistémologie, causalité, explication, rationalité, psychologie cognitive, mouvements sociaux, partis politiques, catholicisme, Démocratie chrétienne, Sillon.

RODOLPHE GOUIN

THE TRANSFORMATION OF PROTO-PARTIES. CONDITIONS, DEDUCTIONS, APPLICATIONS.

Our objective is to frame a set of logical conditions to determine causal explanations of the transformation of proto-parties. Then we deduce from it the whole possible explicative hypotheses and validate the relevant ones through empirical research. As a result, we can explain why a social movement decides and enters the electoral arena.

Relying on the philosophy of cognitive sciences we develop an instrumentalist and causal epistemology. We assume that these theoretical postulates induce good explanations of social and political processes. Drawing on these assumptions we first build a logical model of causal explanation that consists in five rules: the multiplicity of causal poles (individual, organization, context), of functions (production, selection, authorization, predisposition), of levels (directly or indirectly tied to the effect), the diversity of theoretical explanations (reasons, dispositional laws) and the multiplicity of causes for each function (1). In the second section we follow these rules to select and adapt concepts from social movements literature and social cognitive psychology in order to build a theoretical model that is consistent with the peculiarities of the transformation of proto-parties (2). Then we use this model to explain the transformation of Marc Sangnier's youth movement called the Sillon (1899-1910) into a political party. These young French Catholics wish to reconcile the Church and the Republic and to found the "Genuine Democracy" on Christian moral forces (3). Finally we value the results of this research from both a sociological and an epistemological point of view and we make propositions about new relations between Political Science, History and Nature.

Key words : Epistemology, Causality, Explanation, Rationality, Cognitive Psychology, Social Movements, Political Parties, Christian Democracy, Catholicism, Sillon.

LA TRANSFORMATION DES PROTOPARTIS
Conditions, déductions, applications

Rodolphe Guoin

Thèse de doctorat en Science politique
sous la direction de D.-L. Seiler

2008

RESUME/SUMMARY

L'objectif de cette recherche est la constitution d'un espace logique de l'explication causale de la transformation d'un protoparti, dont on puisse déduire la totalité des hypothèses explicatives permises, afin d'établir par une recherche empirique la configuration de causes qui amène un mouvement social à se lancer dans la compétition électorale.

Nous défendons l'hypothèse qu'une position rigoureusement causaliste et instrumentaliste inspirée de la philosophie des sciences cognitives peut être soutenue en sciences sociales, et qu'elle permet une explication causale de phénomènes processuels. Nous déduisons de ces hypothèses un modèle logique de l'explication causale qui est nécessairement multicausal du point de vue des pôles de l'explication, des registres explicatifs, des fonctions causales, de l'intrafonctionnalité et des niveaux d'explication [1]. Une déduction-réduction conceptuelle s'opère alors à travers la sélection et le nécessaire recadrage de théories et de concepts de la sociologie politique et de la psychologie sociale cognitive [2]. Le modèle explicatif ainsi construit est ensuite appliqué à un cas d'étude [3] : le Sillon de Marc Sangnier (1899-1910), mouvement laïque de jeunes catholiques ralliés à la République, œuvrant pour l'instauration de la « véritable Démocratie ». Trois séries de conclusions proposent d'évaluer les résultats empiriques (sur le cas de transformation de protoparti), épistémologiques (sur l'hypothèse d'une posture instrumentaliste et de sa traduction multicausale pour les sciences sociales) et les rapports nouveaux que la science politique pourrait entretenir avec la nature et l'histoire.

The Transformation of Proto-Parties. Conditions, Deductions, Applications.

Our objective is to frame a set of logical conditions to determine causal explanations of the transformation of proto-parties. Then we deduce from it the whole possible explicative hypotheses and validate the relevant ones through an empirical research. As a result, we can explain why a social movement decides and enters the electoral arena.

Relying on the philosophy of cognitive sciences we develop an instrumentalist and causal epistemology. We assume that these theoretical postulates induce good explanations of social and political processes. Drawing on these assumptions we first build a logical model of causal explanation that consists in five rules: the multiplicity of causal poles (individual, organization, context), of functions (production, selection, authorization, predisposition), of levels (directly or indirectly tied to the effect), the diversity of theoretical explanations (reasons, dispositional laws) and the multiplicity of causes for each function (1). In the second section we follow these rules to select and adapt concepts from social movements literature and social cognitive psychology in order to build a theoretical model that is consistent with the peculiarities of the transformation of proto-parties (2). Then we use this model to explain the transformation of Marc Sangnier's youth movement, called the Sillon (1899-1910) into a political party. These young French Catholics wish to reconcile the Church and the Republic and to found the "Genuine Democracy" on Christian moral forces (3). Finally we value the results of this research from both a sociological and an epistemological point of view and we make propositions about new relations between Political Science, History and Nature.

Mots-clés : Épistémologie, causalité, explication, rationalité, psychologie cognitive, mouvements sociaux, partis politiques, Démocratie chrétienne, catholicisme, Sillon.

Key words : Epistemology, Causality, Explanation, Rationality, Cognitive Psychology, Social Movements, Political Parties, Christian Democracy, Catholicism, Sillon.

SPIRIT – Science politique, Relations internationales, Territoire (CNRS UMR 5116)
11, allée Ausone, Domaine universitaire, 33607 Pessac cedex.

REMERCIEMENTS

Nous adressons tout d'abord nos profonds remerciements à notre directeur de thèse, Daniel-Louis Seiler, pour la confiance qu'il a bien voulu nous accorder, pour son ouverture d'esprit face à nos ambitions pluridisciplinaires et notre intérêt pour les questions épistémologiques, ainsi que pour ses encouragements chaleureux tout au long de ces années.

*

Nous tenons également à exprimer toute notre gratitude à celles et ceux qui, à des degrés divers et chacun à sa manière, ont contribué à la qualité de ce travail, et tout d'abord à MM. Jacques Palard, Pierre Sadran et Claude Sorbets qui, il y a quelques années au sein du Conseil de l'École doctorale, ont su formuler des critiques constructives auxquelles ce travail doit beaucoup ;

À toute l'équipe du Centre associé du Céreq en Aquitaine, sous la direction de Thierry Berthet, Clément Costanza, Stéphanie Dechezelles, Laure Gayraud, Florence Lecourt et Véronique Simon, qui nous a donné au cours de plusieurs recherches le goût de l'enquête, le plaisir du terrain – comment aurait-il pu en être autrement avec une telle équipe ! ;

Aux relecteurs des différents chapitres, Claude Sorbets, pour avoir mis en lumière mieux que nous-même la logique profonde de notre travail, Antoine Roger pour sa lecture méticuleuse et ses précieux conseils, et Stéphane Cadiou pour ses suggestions et ses encouragements ;

Aux doctorants, trop nombreux pour les nommer, avec lesquels nous avons tant travaillé à la préparation de cours, d'articles, de séances de séminaires – ces échanges furent pour nous un soutien humain et intellectuel inestimable et une source profonde d'enrichissement ;

À Jean-Baptiste Harguindéguy, ami fidèle et co-auteur avec nous de plusieurs travaux, à qui nous devons nos premiers colloque et article significatifs ;

Aux chercheurs et personnels administratifs et techniques du CERVL, de SPIRIT, de l'École doctorale et de l'IEP de Bordeaux, qui nous ont offert un cadre de travail et de réflexion chaleureux et stimulant, dont l'importance pour cette longue recherche n'a rien d'anecdotique ;

*

Le travail de terrain n'aurait pu être réalisé aussi sereinement et efficacement sans la grande qualité et l'extraordinaire richesse de l'Institut Marc Sangnier ; nous remercions tout particulièrement Anne-Valérie Étendard pour son accueil et sa disponibilité ;

Si nos séjours parisiens consacrés au travail sur archives se sont faits dans les meilleures conditions, nous le devons aussi, sans nul doute, à nos amis Julie, Marcin et Elizabeth, Caroline, Christophe et Thomas, Jeanne et Ricardo, qui nous ont accueilli les bras ouverts, hébergé et encouragé.

*

À tous nos proches, enfin, à Marie en particulier, pour la chaleur et la bienveillance si indispensables qu'ils nous ont prodiguées et qui nous ont accompagné pendant toutes ces années.

*

Il va sans dire que les erreurs, les imperfections et les oublis qui ne manqueront pas d'apparaître à la lecture de notre travail ne sont imputables qu'à leur auteur.

TABLE DES MATIERES

RESUME/SUMMARY	3
REMERCIEMENTS.....	5
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	15
LISTE DES ABREVIATIONS.....	17
INTRODUCTION.....	19
Le double objectif théorique et empirique	22
Hypothèse épistémologique, thèse sociologique.....	31
L’objet « protoparti »	38
L’étude de cas.....	51
PREMIERE PARTIE – LOGIQUE (CONDITIONS).....	55
CHAPITRE I – DE LA MULTICAUSALITE	59
A - La hiérarchisation a priori des causes multiples	60
L’orientation multicausale.....	60
Relations logiques entre les causes	64
Une hiérarchisation logique ?.....	69
B - Modèle logique de la multicausalité.....	74
Les quatre fonctions causales	74
Les trois types de multicausalité	79
CHAPITRE II – L’EXPLICATION DE L’ACTION	81
A - Action, instrumentalisme et posture intentionnelle.....	83
La théorie de l’action.....	83
Instrumentalisme et causalité	86

La théorie des systèmes intentionnels	89
B - L'explication par les raisons.....	93
Le principe de rationalité.....	94
De la prédiction à l'explication	95
Rationalité de l'acteur, rationalité du modèle	99
Bilan intermédiaire	104
C - L'explication par les dispositions.....	105
La théorie dispositionnaliste causaliste	107
La logique dispositionnelle	111
Les dispositions en sciences sociales	114
D - L'explication par le contexte.....	128
Modalités de participation du contexte	130
Contexte et fonctions causales	132
Bilan intermédiaire	133
E - L'explication au niveau représentationnel.....	136
Définitions	137
Structure du niveau représentationnel	138
F - Le temps dans l'explication de l'action	147
Histoire et dynamique	147
Analyse dynamique, logique du modèle et schématisation.....	156
CHAPITRE III – INDIVIDU OU GROUPE : QUEL ACTEUR ?	159
A - L'existence objective des collectifs	159
Dilemme doctrinal et dilemme discursif	161
Le collectif comme pôle de causalité	167
B - Intégration des logiques individuelles et collectives.....	169
Organisation et système d'action concret.....	170
Bilan intermédiaire	175
DEUXIEME PARTIE – MODELE (DEDUCTIONS)	177

CHAPITRE IV – L’HYPOTHESE STRATEGIQUE.....	181
A - Causes, objectifs, stratégies.....	183
La politisation des mouvements sociaux.....	183
Logiques politiques et stratégies	185
Stratégies, tactiques, registres d’action	193
B - Objectifs pratiques, symboliques et internes.....	197
Ressources, droits et accès	198
L’objectif de légitimation.....	200
Les enjeux organisationnels	201
CHAPITRE V – L’HYPOTHESE CONTEXTUELLE	207
A - Définition du concept de structure des opportunités.....	207
Significations et usages des opportunités.....	208
Le problème du contenu	210
La tentation objectivante	215
L’explication tautologique	218
B - Possibilités et incitations dans la transformation d’un protoparti	220
Logiques explicatives et contenus.....	220
SPP relative à la transformation d’un protoparti	223
SIP et transformation d’un protoparti.....	225
CHAPITRE VI – REPRESENTATIONS ET HYPOTHESES EXPLICATIVES.....	233
A - Cognition sociale.....	236
La psychologie sociale cognitive : enjeux et intérêts.....	236
Les traitements purement cognitifs de l’information	238
Traitements motivationnels de l’information	245
PSC et explication de la transformation du protoparti	252
B - Identités et valeurs.....	255
Le pôle identitaire : estime de soi, identités personnelle et sociale.....	255
Le pôle axiologique : valeurs, croyances et comportement	262

Bilan sur la production des représentations internes	266
C - Représentations publiques à disposition.....	269
Définition, logique et contenu des représentations publiques.....	270
Entrer en résonance	273
Contexte culturel, explication et cadres	275
CHAPITRE VII – PRESENTATION ET METHODE D’APPLICATION DU MODELE GENERAL. 281	
A - Modèle explicatif général.....	281
Modèle explicatif, schéma.....	284
Opérationnalisation du modèle général.....	288
B - Méthode d’application du modèle.....	291
Approche dynamique et conditions d’application.....	291
Application et présentation.....	294
TROISIEME PARTIE – ENQUETE (APPLICATIONS) 297	
CHAPITRE VIII – PRESENTATION DU CAS 301	
A - Méthodologie de l’enquête.....	301
Les études sur le Sillon.....	301
Les archives.....	305
B - Histoire du mouvement	308
Les origines	308
Les activités.....	312
L’organisation	316
L’environnement	323
La transformation en parti politique et la fin du Sillon	328
CHAPITRE IX – ANALYSE DES ETAPES DE LA TRANSFORMATION..... 333	
A - L’« âme commune ».....	333
La crise d’Hellencourt.....	334
Le Sillon de Dijon	339

B - L'action électorale du mouvement : 1909 ou 1910 ?	343
L'« expérience » de 1909 à Sceaux	343
Candidature du Sillon ou de Sangnier ?	349
C - L'engagement sur le terrain politique et partisan	351
Le congrès national de 1908	352
L'évocation de la transformation	356
CHAPITRE X – LES POLES COGNITIFS.....	367
A - La démocratie sillonniste	369
Conscience, responsabilité, fraternité.....	369
Démocratie chrétienne et démocratie sociale.....	374
Le discours de la méthode sillonniste.....	378
Croyances et pratiques.....	382
B - Deux valeurs : la vie, l'unanimité.	385
La vie, l'intuition, l'action.....	385
Principe unanimiste et homogénéité.....	388
C - Le catholicisme : identité personnelle et sociale.....	390
L'identité personnelle catholique	391
L'identité sociale catholique	401
D - L'avant-garde de la nouvelle génération.....	407
Une nouvelle génération.....	408
L'avant-garde	417
L'indépendance	420
Bilan : valeurs consistantes et inconsistantes	427
CHAPITRE XI – L'EVOCATION DE LA TRANSFORMATION.....	431
A - Le rejet de la logique de représentation	432
Raisons contre représentation.....	432
SIP et objectif de représentation.....	440
Représentations mentales et publiques de la représentation politique	448

B - Ambiguïtés de l'objectif politique de revendication	461
Arguments et croyances	461
SIP et objectif de revendication.....	468
Représentations mentales et publiques de la revendication et de la législation.	470
C - Les objectifs pratiques.....	475
Raisons pratiques.....	475
SIP et objectif d'accès aux médias	477
D - Se transformer pour se légitimer ?	480
Les raisons de l'objectif de légitimation	481
SIP et représentations de l'objectif de légitimation.....	483
SIC, représentations et objectif de légitimation	485
E - Transformation et objectifs internes	497
Ni arguments, ni raisons, ni explication.....	497
Conclusion intermédiaire	503
CHAPITRE XII – LA DECISION DE LA TRANSFORMATION	509
A - Objectifs politiques : l'affirmation de la logique de revendication.....	513
Revendication et politisation du mouvement	513
SIP et objectifs politiques.....	523
Représentations mentales et publiques impliquées par les objectifs politiques	525
B - Primauté de l'objectif pratique d'accès aux médias.....	530
Arguments et raisons dans l'objectif de médiatisation.....	530
Accès aux médias, représentations et inférences mentales	532
C - Décision et légitimation.....	534
D - Les objectifs internes.....	536
Tensions internes et glorification dans la décision de transformation	536
Conclusion intermédiaire	538
CHAPITRE XIII – LA CAMPAGNE	545
A - Méthode sillonniste et campagne électorale	546

Les principes de l'action électorale	547
Mise en œuvre	550
B - Les objectifs politiques pendant la campagne	552
Ne pas représenter les catholiques... ni les prolétaires	552
Revendication restreinte ou revendication générale ?	557
C - Médiatisation, légitimation, glorification	561
Objectifs pratiques, médiatisation, campagne	562
L'objectif symbolique de légitimation	565
Objectifs internes, glorification et action électorale	566
D - Conclusion intermédiaire et bilan de l'étude de cas	567
Dernière étape de la transformation	567
Dernière étape de l'enquête	571
CONCLUSION	577
Lecture sociologique : quel bilan ?	579
L'hypothèse épistémologique : les leçons	587
Science politique, nature et histoire	591
ANNEXES	601
Annexe 1 – Chronologie indicative du Sillon dans son environnement religieux et politique.....	603
Annexe n°2 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase d'évocation : (Sangnier, février 1907)	605
Annexe n°3 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase d'évocation : « Le Sillon et la politique (résumé de l'exposé fait par Marc Sangnier) » (Constant et Guiard, octobre 1907)	612
Annexe n°4 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase de décision : « Le Sillon et la politique » (Constant, avril 1908)	616
Annexe n°5 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase de décision : « La France et la République » (Sangnier, avril 1908).....	621
Annexe n°6 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase de campagne : « Le Sillon et la politique » (Constant, avril 1908)	625
Annexe n°7 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase de campagne : « Annonce de la candidature au Sillon » (Sangnier, février 1909).....	625
Annexe n°8 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase de campagne : « Programme de Marc Sangnier » (Sangnier, février 1909)	628
Annexe n°9 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase de campagne : « 2 ^{ème} circulaire aux électeurs » (Sangnier, mars 1909)	632

Annexe n°10 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase de campagne : « 1 ^{ère} affiche après le scrutin » (Sangnier, mars 1909).....	634
Annexe n°11 – Extraits de l’encyclique <i>Rerum novarum</i> de Léon XIII	636
Annexe n°12 – Encyclique <i>Graves de Communi Re</i> de Léon XIII	649
Annexe n°13 – Extrait de l’encyclique <i>Pascendi Dominici Gregis</i> de Pie X.....	659

SOURCES..... 663

BIBLIOGRAPHIE..... 669

Table des illustrations

Figure 1 – Tempéraments de recherche scientifique.....	25
Figure 2 – Double lecture, double logique.....	34
Figure 3 – Causes, conditions, circonstances.....	70
Figure 4 – La fonction de production.....	74
Figure 5 – La fonction d’autorisation.....	75
Figure 6 – La fonction de prédisposition.....	76
Figure 7 – La fonction de sélection.....	77
Figure 8 – Modèle logique de la multicausalité fonctionnelle.....	79
Figure 9 – Raisons et fonctions causales.....	104
Figure 10 – Dispositions et fonctions causales.....	128
Figure 11 – Contexte et fonctions causales.....	132
Figure 12 – Modèle de la multicausalité fonctionnelle et logiques explicatives de l’action (niveau 1).....	135
Figure 13 – Modèle logique de la production des représentations.....	141
Figure 14 – Les trois pôles de causalité (1).....	168
Figure 15 – Les trois pôles de causalité (2).....	174
Figure 16 – L’espace logique de l’explication de la transformation des protopartis.....	176
Figure 17 – Hypothèses explicatives stratégistes.....	204
Figure 18 – Modèle logique de l’explication par SPP et SIP.....	222
Figure 19 – Cognition sociale et production interne des représentations.....	267
Figure 20 – Modèle explicatif de la transformation des protopartis.....	285

Tableau 1 – Le dilemme doctrinal.....	162
Tableau 2 – Le dilemme discursif (généralisation sociale).....	163
Tableau 3 – Dilemme discursif et exigence de cohérence	167
Tableau 4 – Stratégies, tactiques et objectif des mouvements sociaux	187
Tableau 5 – Objectifs pratiques, symbolique et internes	203
Tableau 6 – Variété du contenu du concept de structure des opportunités politiques	211
Tableau 7 – La structure des possibilités politiques.....	225
Tableau 8 – La structure des incitations politiques	231
Tableau 9 – Multicausalité des hypothèses explicatives.....	282
Tableau 10 – Opérationnalisation : 1 ^{ère} possibilité.....	289
Tableau 11 – Opérationnalisation : 2 ^{ème} possibilité	289
Tableau 12 – Application : 1 ^{ère} possibilité	295
Tableau 13 – Application : 2 ^{ème} possibilité	295
Tableau 14 – Moments et acteurs de la transformation (Sillon)	365
Tableau 15 – Valeurs consistantes et inconsistantes au sein des pôles cognitifs.....	429
Tableau 16 – Croyances du Sillon liées à l’objectif de représentation	439
Tableau 17 – Objectifs explicatifs de la transformation en phase d’évocation.....	504
Tableau 18 – Arguments relatifs aux objectifs politiques (étape de la décision).....	523
Tableau 19 – Objectifs explicatifs de la transformation en phase de décision	539
Tableau 20 – Objectifs explicatifs de la transformation en phase de campagne.....	568

Liste des abréviations

ACJF : Association catholique de la Jeunesse française

ALP : Action libérale populaire

ARD : Alliance républicaine démocratique

Ca : Cause autorisant

Cd : Cause prédisposant

Cp : Cause produisant

Cs : Cause sélectionnant

CE : Cercle d'études

IP : Institut populaire

JG : Jeune garde

MRI : Mécanisme de résolution de l'inconsistance

PSC : Psychologie sociale cognitive

RP : Représentation publique

SIC : Structure des incitations culturelles

SIP : Structure des incitations politiques

SPC : Structure des possibilités culturelles

SPP : Structure des possibilités politiques

TCR : Théorie du choix rationnel

TSI : Théorie des systèmes intentionnels

Introduction

« J'écris pour approcher la lampe de la lumière. »¹

J.-M. Maulpoix

Comment expliquer la transformation des protopartis ? Comment expliquer que des mouvements sociaux ou politiques décident un jour de se lancer, seuls, dans la compétition électorale en présentant un ou plusieurs candidats en leur nom propre ? Telle est la question à laquelle notre recherche se propose de répondre. Notons que la formulation est ambiguë : nous demandons « comment expliquer ? », ce qui implique au moins deux significations. Il s'agit d'une part d'interroger les causes du phénomène, autrement dit de répondre à la question de savoir *pourquoi* les protopartis se transforment, et d'autre part de demander *comment s'y prendre pour expliquer*. Ce sont ces deux questions qui, en fait, constituent l'objet de ce travail. Résumée simplement, l'idée suivie est qu'afin de déterminer les causes qui ont historiquement amené un mouvement social à présenter un candidat aux élections, il est nécessaire de définir l'ensemble des causes possibles, que l'enquête est ensuite chargée de confronter aux données empiriques. Déterminant ainsi parmi les causes possibles celles qui sont effectivement intervenues dans la production du phénomène et celles qui n'ont eu aucun rôle, nous sommes capables, en théorie, d'expliquer *entièrement* pourquoi le protoparti s'est transformé.

Y a-t-il un sens, cependant, à parler de « l'ensemble des causes possibles » en sciences sociales ? Selon quels critères une cause peut-elle *a priori* être retenue comme potentiellement explicative d'un phénomène ? Qu'est-ce qui justifie alors le choix de ces critères ? Quand bien même nous identifierions cette liste de causes possibles, peut-on encore raisonnablement mener une enquête empirique qui permette d'établir la pertinence de chacune ? Ce que notre

¹ Maulpoix J.-M., *Un dimanche après-midi dans la tête*, Paris, Mercure de France, 1996, p.26.

recherche ambitionne de réaliser, c'est à la fois la construction de ce type de modèle explicatif et son application à travers une enquête.

En d'autres termes plus précis, l'objectif de cette recherche est la constitution d'un espace logique de l'explication causale de la transformation des protopartis, dont on puisse déduire la totalité des hypothèses explicatives permises, afin d'établir par une recherche empirique la configuration de causes qui amène un mouvement social à se lancer dans la compétition électorale. L'analyse des *conditions* de possibilité d'une explication causale en sciences sociales doit donc permettre la *déduction* d'un modèle explicatif cohérent, en vue de son *application* sur une étude de cas, à travers laquelle il s'agira de montrer que les acteurs évoluant dans des *conditions* sociales spécifiques opèrent un certain nombre de *déductions* quant à la décision de transformer leur mouvement en parti politique, les conduisant, dans certaines circonstances, à l'*application* de cette décision.

Le double objectif théorique et empirique

Nous visons non seulement à résoudre un problème empirique de science politique (pourquoi le protoparti étudié se transforme-t-il ?), mais aussi à produire un cadrage épistémologique et théorique solide pour étendre ce type d'analyse à tout autre cas. Plus exactement, la première et la seconde parties, qui prennent en charge les éléments épistémologiques et théoriques de l'analyse de la transformation des protopartis, n'ont pas pour seule fonction d'exposer de manière critique les hypothèses² constitutives de notre modèle qui sera appliqué par la suite sur le cas d'étude. Elles sont en elles-mêmes l'un des buts de notre recherche, consistant d'une part à proposer une réflexion sur les fondements épistémologiques d'une explication multicausale en sciences sociales, et d'autre part à travailler et critiquer les concepts et les hypothèses explicatives déjà formulés pour d'autres phénomènes politiques, notamment du point de vue de leur logique interne, et pas seulement

² Tout au long de notre recherche, le terme « hypothèse », dès lors qu'il renvoie à notre travail, ne doit pas être compris dans le sens habituel inhérent à la logique hypothético-déductive. L'hypothèse, ici, n'est pas une explication supposée dont on cherche à tester la validité afin de la confirmer ou de l'infirmer ; elle n'est qu'une explication possible parmi d'autres, que le modèle prend en charge. Ce point est développé par la suite.

dans leur pertinence vis-à-vis de tel ou tel objet. Par exemple, le concept de *structure des opportunités politiques* ne sera pas discuté simplement en lien avec la question de la transformation de mouvements sociaux en partis politiques, ni seulement dans sa pertinence générale vis-à-vis des objets de la science politique (renvoyant par exemple au débat sur la nécessité de parler d'« opportunités spécifiques »³ à tel ou tel problème public), mais aussi et surtout dans sa structure inférentielle propre et dans la signification à accorder à la notion d'*opportunité* en comparaison avec celles de *possibilité* ou d'*incitation*.

L'articulation entre les deux objectifs obéit alors à la stratégie générale suivante. Il s'agit en premier lieu de construire un modèle d'explication causale de la transformation des protopartis qui tende à intégrer un maximum de processus susceptibles d'intervenir dans l'histoire causale du phénomène et qui auront été retenus *a priori*. Bien qu'obéissant à un engagement rigoureux en faveur d'une analyse largement multicausale, le modèle ne peut atteindre parfaitement son objectif d'exhaustivité, quelques rares hypothèses causales sont explicitement laissées de côté, pour des questions de temps, non pour des raisons logiques ou théoriques. Préciser qu'il s'agit de construire un *modèle*⁴ implique que les hypothèses qui le constituent ne sont pas des explications prises une à une et juxtaposées de manière à tester la pertinence de chacune – ou leur pertinence différentielle – afin de conclure sur le choix de la meilleure explication. On cherche au contraire à les lier les unes aux autres et à les articuler de manière cohérente selon les considérations logiques explicitées. En second lieu, le modèle est appliqué sur le cas du Sillon (1899-1910) de Marc Sangnier.

³ Koopmans R., Statham P., « Migrations and Ethnic Relations as a Field of Political Contention : An Opportunity Structure Approach », in Koopmans R., Statham P. (eds.), *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2000 ; Berclaz M., Füglistner K., Giugni M., « États-providence, opportunités politiques et mobilisation des chômeurs : une approche néo-institutionnaliste », *Swiss Journal of Sociology*, 30(3), 2004, p.421-440.

⁴ Face à la grande diversité des définitions de ce qu'est ou doit être un « modèle » en science (voir Gérard-Varet L.-A., Passeron J.-C. (dir.), *Le modèle et l'enquête : les usages du principe de rationalité dans les sciences sociales*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995 ; Grignon C., Grenier J.-Y., Menger P.M. (dir.), *Le modèle et le récit*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001 ; Nouvel P. (dir.), *Enquête sur le concept de modèle*, Paris, PUF, 2002), il est inutile de chercher à justifier notre conception par une référence à telle ou telle autre. Il en va du modèle comme de nombreux autres concepts analytiques (paradigme, théorie, hypothèse, structure, configuration, niveau, domaine, etc.),

Cette stratégie générale a la spécificité de proposer un modèle explicatif qui ne sélectionne pas les hypothèses à tester en fonction de considérations théoriques, choisies selon un paradigme ou une école. Elles obéissent à une cohérence fondée sur des critères épistémologiques et logiques, non sur des visions de la réalité ou des propositions d'explication empirique générales. De ce fait, la fabrication du modèle explicatif se doit d'être précédée de considérations sur notre posture causaliste et instrumentaliste⁵. Cette démarche d'ensemble peut être éclairée à l'aide du schéma suivant, qui classe selon deux axes ce que nous nommons des tempéraments de recherche. La prise en compte de ces deux axes (qui ne constituent pas deux critères de scientificité mais indiquent des manières de faire) permet alors de proposer quatre idéal-types de tempéraments de recherche, et ainsi de *caractériser notre démarche par rapport à ces types*. Ce schéma n'a donc pour seul objectif que de clarifier le rôle dévolu dans notre travail au modèle et aux hypothèses, au souci de perfectionnement de la grille d'analyse et des logiques explicatives, et à leur rôle par rapport au cas empirique étudié. Il ne vise pas à hiérarchiser des types de stratégies de recherche.

Un premier axe vertical distingue les travaux qui s'appuient sur un *haut degré d'élaboration des outils d'analyse*, questionnant en intension et en extension le maximum de concepts utilisés, s'attachant à expliciter les logiques inférentielles auxquelles ils ont recours et les postulats épistémologiques sur lesquels ils se fondent, et à l'autre extrémité les recherches qui s'appuient sur un appareillage mince, à peine justifié, usant de concepts peu ou mal définis et de logiques explicatives floues. Le second axe part, à une extrémité, d'une position nommée *déductivisme explicatif*, qui consiste à proposer une explication du phénomène avant même de l'avoir étudié ; dans ce cas, la recherche menée par la suite ne vise le plus souvent qu'à confirmer les *a priori* tirés de conceptions scientifiques ou philosophiques préétablies. À l'autre extrémité, l'*inductivisme explicatif* n'attend de réponse quant à la question de l'explication du phénomène que de l'étude scrupuleuse et sans *a priori*

il importe avant tout d'en donner la définition précise telle qu'elle apparaît nécessaire à la recherche. Il ne s'agit que d'outils au sujet desquels l'enjeu définitionnel nous paraît très limité.

⁵ Voir la première partie.

du cas étudié ; l'explication apparaît sur le terrain, elle est produite par lui devant le chercheur. Nous ne discutons pas ici la pertinence et la cohérence de chacune de ces positions.

Le découpage entre deux axes permet selon nous d'identifier quatre tempéraments scientifiques de nature idéale-typique: le théoricien, le méthodologue, l'observateur⁶ et l'essayiste.

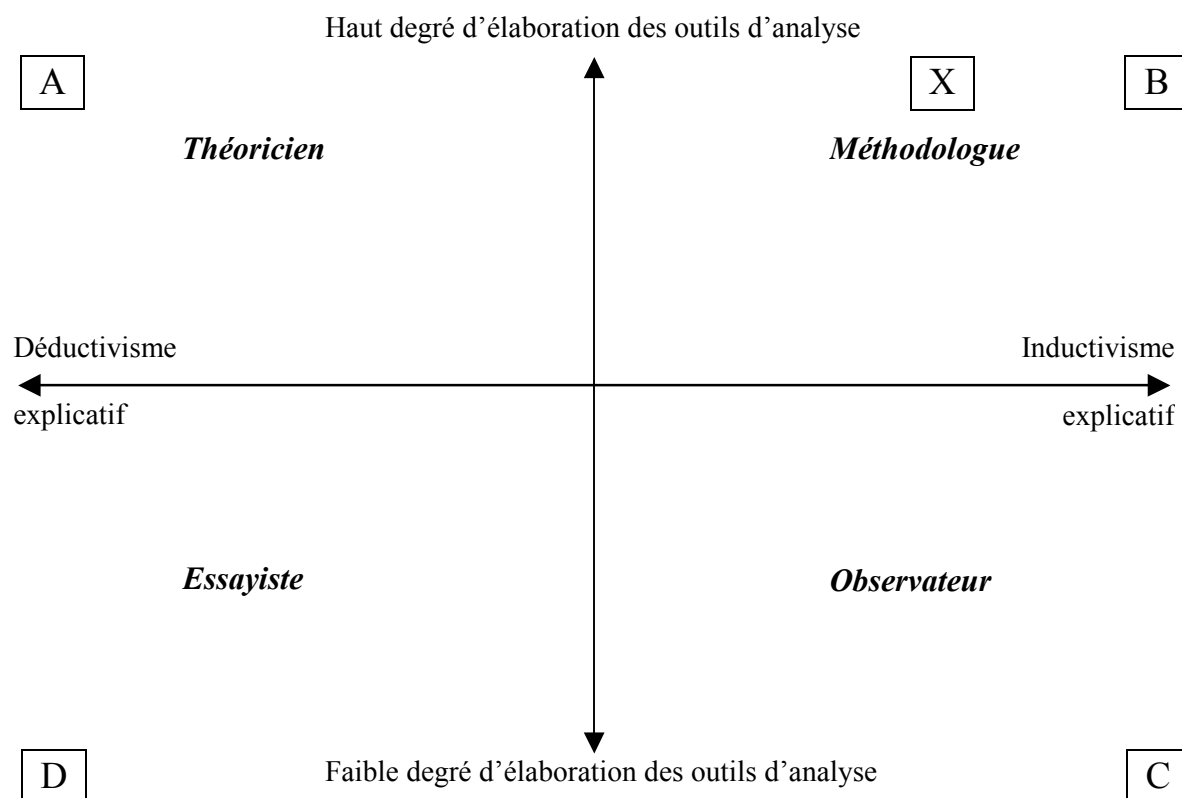


Figure 1 – Tempéraments de recherche scientifique

⁶ Ces trois premiers types peuvent être apparentés, sous certaines conditions, aux trois types d'explication proposés par Jon Elster : l'explication par des lois générales, celle par des mécanismes, celle par le récit. Voir Elster J., *Nuts and Bolts for the Social Sciences*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

Le tempérament d'*essayiste*⁷ est le seul que l'on puisse placer sur une échelle de scientificité, car il est sans conteste le plus éloigné des exigences d'un travail rigoureux tel que nous le concevons. Plus il se rapproche du point D, plus il s'éloigne des critères possibles d'un bon travail de recherche, puisqu'il ne propose ni plus ni moins que des réponses *a priori* et sans travail d'enquête, ne serait-ce qu'à titre de validation, réponses qui de plus sont vagues ou imprécises. La figure littéraire de l'essayiste n'est pas ici visée ou rejetée comme indigne des critères de la probité intellectuelle. Il ne s'agit que d'un idéal-type combinant deux caractéristiques. Ce qui est visé, en revanche, est la propension de certains chercheurs à suivre cette voie, mais recouverts des apparences de la scientificité que leur signature ou le jargon utilisé produisent.

Le tempérament d'*observateur* consisterait quant à lui à rejeter les hypothèses explicatives *a priori* pour réserver au terrain, aux acteurs étudiés, aux groupes observés, une absolue primauté (du moins dans le cas extrême symbolisé par la position C sur le schéma). Un tel tempérament permet certes d'être entièrement disponible intellectuellement pour appréhender les données, se laisser toute la latitude pour identifier les hypothèses qui semblent s'imposer d'elles-mêmes à l'issue de l'observation, mais la priorité accordée aux données empiriques s'accompagne *dans cet idéal-type* d'un faible niveau d'élaboration des outils d'analyse, qui pourrait se justifier (à tort selon nous) de la même manière : éviter les préjugés dans les catégories mises en place pour développer l'analyse. Nous avons maintes fois eu l'occasion de croiser telle ou telle étude se rapprochant plus ou moins nettement de cet idéal-type. C'est parfois le cas, semble-t-il, des travaux s'appuyant sur des terrains qui semblent exotiques aux yeux de l'enquêteur (ce qui ne signifie pas des terrains lointains historiquement ou géographiquement). Par souci d'une appréhension et d'une compréhension non faussées, l'étude se limite parfois à un récit ethnographique, souvent riche et précis dans

⁷ Au sujet de la sociologie du sport, B. Lahire en donne des illustrations détaillées et une analyse acerbe mais juste, montrant comment « ces thèses établissent souvent des analogies superficielles entre le sport et tel phénomène ou entre le sport et « la société » dans son ensemble. Les essayistes les plus relâchés se servent ainsi du sport pour développer leurs thèses les plus farfelues. (...) l'essayisme relâché n'est pas une maladie de jeunesse de notre discipline [la sociologie], mais bien une pathologie récurrente » (*in* Lahire B., *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte, p.311-313).

les descriptions mais qui se contente de reprendre les catégories des acteurs et limitent les hypothèses explicatives aux seules raisons que ces derniers fournissent.

Un tempérament de *théoricien* (qui renvoie en partie à ce que les anglo-saxons nomment *grand theory*) consiste à privilégier un haut degré d'élaboration des outils d'analyse et surtout un positionnement théorique général producteur d'hypothèses explicatives, avant toute confrontation avec les faits. Dans la version la plus extrême (au point A), le théoricien ne se préoccupe même que de la cohérence et de la perfection de ses concepts, de ses hypothèses et de leurs fondements théoriques ou épistémologiques. Comme s'il était le tenant d'un paradigme pouvant *a priori* expliquer les phénomènes parce qu'il aurait déjà donné les lois du monde social ou décrit les régularités dont il aurait identifié les processus les plus fondamentaux, le théoricien sait à l'avance quelles hypothèses tester, et lesquelles devraient se voir confirmer. De manière moins radicale, certaines théories tirées des paradigmes marxiste ou du choix rationnel se rapprochent de cet idéal-type en ceci que toute explication se réfère en dernière instance, dans un cas à la domination de classe, dans l'autre à la maximisation de l'utilité. Il ne s'agit pas ici de dire que les recherches guidées par de telles approches n'ont alors aucune plus-value scientifique, mais simplement de souligner le fait que le facteur explicatif est connu d'avance, et que dès lors les recherches empiriques, même extrêmement fouillées, ne visent que la confirmation de la pertinence présumée de ce facteur. Ce tempérament offre ainsi l'avantage de pouvoir dévoiler des effets de domination ou de stratégie de maximisation de l'utilité là où le sens commun ne les imagine pas, mais le danger existe parallèlement de n'appréhender un phénomène qu'avec un regard limité et d'en réduire ainsi l'intelligibilité.

Le dernier cas est celui du *méthodologue*. C'est de ce type-ci que notre propre tempérament se rapproche le plus (point X). La double caractéristique du méthodologue est de chercher à allier un haut degré d'élaboration des outils d'analyse, autrement dit des concepts, des hypothèses, des justifications et des fondements, et dans le même temps une primauté accordée au terrain quant à la mise en lumière des explications du phénomène étudié. Cette position en apparence ambiguë est celle que nous défendons à travers la construction d'un modèle explicatif multicausal et pluraliste. À l'inverse du théoricien, le méthodologue ne sélectionne pas d'après des considérations théoriques ou paradigmatiques les hypothèses

explicatives à appliquer sur le cas. La stratégie consiste plutôt à venir sur le terrain armé d'une batterie d'hypothèses la plus riche possible, toutes dûment construites et justifiées d'un double point de vue logique et épistémologique, et à passer ensuite les données empiriques au crible de ce modèle. L'inconvénient de ce tempérament est qu'il est très consommateur de temps et d'énergie pour un retour sur investissement scientifique jamais assuré. Il est possible en effet que de nombreuses hypothèses longuement développées, critiquées, travaillées, se révèlent finalement non pertinentes ou inapplicables en raison d'un manque de données. Le risque du temps perdu dans la fabrication du modèle est conséquent. Afin de proposer des hypothèses explicatives, ce tempérament met donc l'accent avant tout sur la méthode, c'est-à-dire la stratégie de recherche et les techniques de recueil et de traitement des données qui permettent de faire émerger les explications pertinentes.

Il convient de préciser quels rapports entretient cette approche avec la *Grounded Theory* (GT) proposée par Glaser et Strauss⁸, qui pourrait à plusieurs égards être confondue avec les exigences du tempérament de méthodologue. Ces deux approches partagent un même rejet de la *Grand Theory* et de sa logique hypothético-déductive. Mais une lecture trop rapide de la GT pourrait laisser croire qu'elle illustre parfaitement le tempérament d'observateur. En effet, comme le précise F. Guillemette, « dans une recherche réalisée avec l'approche GT, le chercheur suspend temporairement le recours à des cadres théoriques existants au profit d'une ouverture à ce qui émerge des données de terrain. Il s'agit d'un refus systématique d'imposer d'emblée aux données un cadre explicatif. »⁹ Plus encore que les cadres explicatifs, ce sont les catégories d'analyse et même la problématisation de l'objet de recherche qui doivent émerger des données empiriques. Mais cette suspension du recours aux cadres théoriques existants n'est que provisoire. Une fois appréhendées les premières données, retranscrites dans le

⁸ Glaser B., Strauss A., *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine, 1967 ; Glaser B. (ed.), *Grounded Theory: 1984-1994*, Mill Valley, Sociology Press, 1995 ; Strauss A., Corbin J., *Basics of Qualitative Research*, Thousand Oaks, Sage, 1998. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des différences entre l'approche originelle continuée par Glaser, et celle plus récente de Strauss et Corbin.

⁹ Guillemette F. « L'approche de la *Grounded Theory* ; pour innover ? », *Recherches qualitatives*, 26(1), 2006, p.34.

« code *in vivo* »¹⁰, autrement dit dans le discours et les catégories des acteurs eux-mêmes, une « conversation »¹¹ doit être menée entre les données et l'analyste, menant à une théorisation progressive, mais toujours contrôlée par le retour au terrain.

Il semblerait donc que la GT soit la manifestation, avant tout, d'un tempérament d'observateur. Or, loin de *l'époque* propre à la méthode phénoménologique à laquelle pourtant les auteurs font allusion¹², le chercheur qui suit la GT n'arrive pas sur le terrain avec la tête vide, mais avec l'esprit ouvert. Pour le dire autrement, tout chercheur, avant de se confronter aux données empiriques, a déjà adopté une « sensibilité théorique »¹³ et des concepts sensibilisateurs [*sensitizing concepts*] qui doivent être riches et nombreux. Il apparaît alors qu'on s'éloigne du tempérament d'observateur pour se rapprocher de celui du méthodologue, voire du théoricien. Comme le note Guillemette, « il n'est pas facile de saisir la différence entre cette démarche et l'imposition de cadres théoriques aux données »¹⁴. Dans le langage-même des auteurs de la GT, les théories dont il faut à tout prix se déprendre deviennent des « perspectives » qui sont nécessaires, et les hypothèses préalables qu'il s'agit d'éliminer deviennent de simples « intuitions », considérées comme indispensables. Il n'est guère que l'esprit de prudence, le souci de la réflexivité et la volonté d'innover en se fondant sur les données empiriques plutôt que sur des considérations théoriques préalables, qui spécifient encore la GT par rapport à toute analyse hypothético-déductive.

Pour comprendre la différence avec le tempérament de méthodologue, il faut alors séparer la question de la catégorisation *a priori* de celle qui est abordée dans notre schéma : le déductivisme explicatif. Si le chercheur qui suit la GT se refuse à problématiser et à catégoriser l'objet de recherche *a priori*, c'est-à-dire avant d'accéder aux données empiriques,

¹⁰ Glaser B., *Theoretical Sensitivity*, Mill Valley, Sociology Press, 1978.

¹¹ Strauss A., Corbin J., *op. cit.*, p.280.

¹² Giorgi A., « De la méthode phénoménologique utilisée comme mode de recherche qualitative en sciences humaines: théorie, pratique et évaluation », in Poupard J., Deslauriers J.-P., Groulx L.-H., Laperrière A., Mayer R., Pires A.P. (dir.), *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin, 1997, p.341-364.

¹³ Glaser B., *op. cit.*

¹⁴ Guillemette F., art. cit., p.43.

de la même manière que le méthodologue, c'est dans le recours au modèle explicatif qu'il s'en distingue. Cette batterie cohérente d'hypothèses explicatives, que nous nommons modèle, n'est pas le fruit d'un choix théorique, ce que rejette aussi la GT, mais elle n'émerge pas non plus des données empiriques comme l'exigent Glaser ou Strauss. C'est à ce niveau que la GT s'écarte du tempérament de méthodologue tel que nous le concevons dans notre travail. Celui-ci se situe en réalité à mi-chemin entre le théoricien et le partisan de la GT : il partage avec le premier l'idée que la recherche doit s'appuyer sur la constitution *a priori* d'un modèle explicatif, mais s'accorde avec la GT pour rejeter toute *explication théorique* préalable, qu'il s'agirait ensuite de valider. Le modèle explicatif auquel le méthodologue a recours est donc moins qu'une théorie, qui connaît (ou suppose) la réponse avant même de poser la question, et davantage que les intuitions de la GT, qui ne sont pas développées ni articulées selon des considérations logiques et épistémologiques préalables.

Appliqués au cas de la transformation d'un protoparti, les quatre tempéraments idéal-typiques proposés dans le schéma pourraient aboutir aux stratégies de recherche que livre la prosopopée suivante : l'essayiste se contenterait d'expliquer la transformation par des concepts vagues comme « des choix politiques », ou « des contraintes imposées par le système », sans données empiriques pour étayer ces arguments vagues ; l'observateur recenserait toutes les raisons invoquées par les acteurs, décrivant jour après jour les discussions, les débats, les difficultés rencontrées dans la transformation ; le théoricien proposerait une explication fondée sur une conception *a priori* des processus explicatifs en jeu dans le cas étudié, restreignant alors son analyse au test d'une hypothèse très élaborée, par exemple « d'inspiration goffmannienne, mais réorientée dans une visée plus stratégiste, en termes d'amplification de cadres », ou peut-être une explication « rationaliste, conforme à la théorie de la mobilisation des ressources, mettant l'accent sur le rôle stratégique au sein de l'organisation de tel ou tel type de dirigeant ». Fort heureusement, personne en général ne défend de positions ou d'hypothèses si radicales, restreintes ou vagues. Il ne s'agit pas ici de durcir jusqu'à la malhonnêteté les tempéraments de recherche perceptibles dans certains travaux ou chez certains chercheurs, dans le but de donner plus de crédit à notre schéma et à la position que nous défendons. À nouveau, il ne s'agit que d'idéal-types, et une tentative de hiérarchisation de ces différents tempéraments sur l'échelle de la scientificité n'aurait pas de

sens, puisque les deux axes sont des continuums mais que l'axe des abscisses n'oppose pas à chaque extrémité une bonne et une mauvaise posture. Notre but ici n'est que de tenter de clarifier la stratégie explicative que nous suivons dans cette recherche. De ce point de vue, le méthodologue proposerait un modèle très largement multicausal, combinant toutes les explications qui sont compatibles les unes avec les autres et compatibles avec ses présupposés épistémologiques (en quoi précisément il ne cherche pas l'œcuménisme ni le syncrétisme). Le modèle est nécessairement *pluraliste*, faisant place à plusieurs hypothèses explicatives, sans donner de priorité théorique à aucune d'elle. Notre première partie aura pour but d'expliquer en détail et de justifier la position adoptée pour la présente recherche. Sur la base de cet espace logique, nous opérons dans la deuxième partie les déductions relatives aux hypothèses explicatives qui constituent le modèle. La troisième partie présente l'application de ce modèle à un cas d'étude.

Hypothèse épistémologique, thèse sociologique

Telle que nous venons de la présenter, cette recherche apparaît comme un travail de sociologie politique, guidé par les exigences d'un tempérament de méthodologue. Cependant, afin que la logique interne de notre travail apparaisse entièrement, il faut préciser que deux lectures différentes peuvent en être faites, selon qu'on adopte un regard épistémologique (donc philosophique) ou sociologique. Dans le premier cas, la structure argumentative générale est de nature hypothético-déductive, dans le second cas elle est de nature méthodologico-inductive¹⁵.

Contrairement à la lecture sociologique décrite ci-dessus et qui est adoptée pour la présentation de notre travail, une lecture épistémologique dévoile en réalité une structure hypothético-déductive. L'hypothèse épistémologique proposée est qu'une position rigoureusement instrumentaliste et causaliste peut être tenue en sciences sociales, et qu'elle peut permettre une explication causale de phénomènes processuels. Nous déduisons de ces hypothèses un modèle logique de l'explication causale qui est nécessairement multicausal du

¹⁵ Cette dénomination peu élégante est cependant conforme aux développements relatifs au tempérament de méthodologue.

point de vue des pôles de l'explication, des registres explicatifs, des fonctions causales, de l'intrafonctionnalité et des niveaux d'explication¹⁶. Pour le dire autrement, le problème de nature épistémologique qu'il s'agit de résoudre est le suivant : les exigences d'un tempérament de méthodologue, au sens défini dans la figure n°1, sont-elles traduisibles dans un programme de recherche réalisable ? Deux tests complémentaires doivent alors être effectués, le premier consistant en une traduction de ces exigences en termes d'hypothèses explicatives cohérentes, le second à travers la réalisation d'une étude de cas menée sur la base du modèle proposé.

Du point de vue de la philosophie des sciences, l'un des enjeux de la réussite de notre entreprise est alors l'élimination des arguments ontologiques dans les choix paradigmatiques, théoriques ou méthodologiques. Deux conclusions pourraient en effet en être tirées : premièrement, la nécessité de recourir à des considérations sur *ce qui constitue la réalité* pour justifier d'un choix en amont ou au cours de la recherche disparaîtrait ; deuxièmement, les rejets et exclusions d'explications concurrentes sur la base de leurs fondements ontologiques prétendument erronés, qui se justifient par la nécessité de se référer, même implicitement, à une ontologie du monde social et psychologique, seraient privés de leur fondement. Enfin, par voie de conséquence, si les postulats relatifs à l'existence des êtres et des processus sociaux et mentaux constituent logiquement, lorsqu'ils diffèrent d'une théorie à l'autre, des éléments d'incommensurabilité, et donc d'exclusion, alors la réalisation d'une recherche de sciences sociales fondée sur une épistémologie instrumentaliste refusant tout présupposé *ontologique* permet de conclure que l'incommensurabilité, appuyée sur l'argument d'ontologies incompatibles, n'est pas une fatalité pour les sciences sociales.

Ainsi, que l'individualisme méthodologique se berce d'illusions quant à l'existence de soi-disant raisons, qu'il se méprenne en réduisant toute réalité collective à un agrégat d'individus qui seraient seuls réels, que les dispositions des sociologues de la socialisation ne soient que des chimères, que les cognitivistes prennent les représentations pour des réalités, il s'agit de montrer que ce ne sont plus *nécessairement* des problèmes ou des questions pour les

¹⁶ Voir la première partie.

chercheurs en sciences sociales. Nous reviendrons, au terme de cette recherche, sur les conclusions qu'il faut en tirer.

La deuxième lecture qui peut être faite de la structure argumentative de notre travail, et *qui constitue le mode de présentation du texte*, est une lecture en termes de sociologie politique. Précisons que celle-ci gagne en clarté si elle s'appuie sur une compréhension préalable de l'objectif épistémologique. En effet, le tempérament de méthodologue et la posture de recherche qui lui correspond se justifient par une épistémologie instrumentaliste et causaliste. Ces éléments sont largement développés dans le corps du texte. Ce sur quoi il convient ici d'insister dans cette lecture, c'est l'absence de démarche hypothético-déductive générale. Si notre objectif, du point de vue de la sociologie politique, est la mise en évidence des configurations de causes qui expliquent la transformation d'un protoparti, celui-ci ne sera pas réalisé à travers ce qu'on nomme habituellement le *test* d'hypothèses sur des études de cas. Notre modèle explicatif de la transformation des protopartis, qui tend à un maximum de pluralisme (multicausalité) parce qu'il ne peut s'appuyer sur des considérations théoriques qui seraient elles-mêmes fondées sur des arguments ontologiques (épistémologie instrumentaliste), ne peut rencontrer d'infirmité, puisqu'en son principe il dit « le tout des singularités ramené au général par la logique »¹⁷. Proposant une batterie d'hypothèses mises en cohérence selon des principes logiques explicités et justifiés, quasiment toute configuration de causes historiques peut être appréhendée. Il ne s'agit donc en aucun cas du *test* d'hypothèses qui les confirmerait ou les infirmerait, mais seulement de l'application d'une grille de lecture au sein de laquelle les recherches empiriques nous conduiront à sélectionner les éléments explicatifs pertinents pour chaque cas. La constitution, d'un côté, d'une *méthode* de lecture des processus causaux (modèle explicatif), et de l'autre le repérage *inductif* des causes (application) justifie la dénomination méthodologico-inductive de notre démarche.

Afin de montrer clairement la structure argumentative de notre recherche, nous proposons le schéma suivant :

¹⁷ Nous remercions C. Sorbets de nous avoir livré au cours d'un entretien personnel cette formule juste et concise.

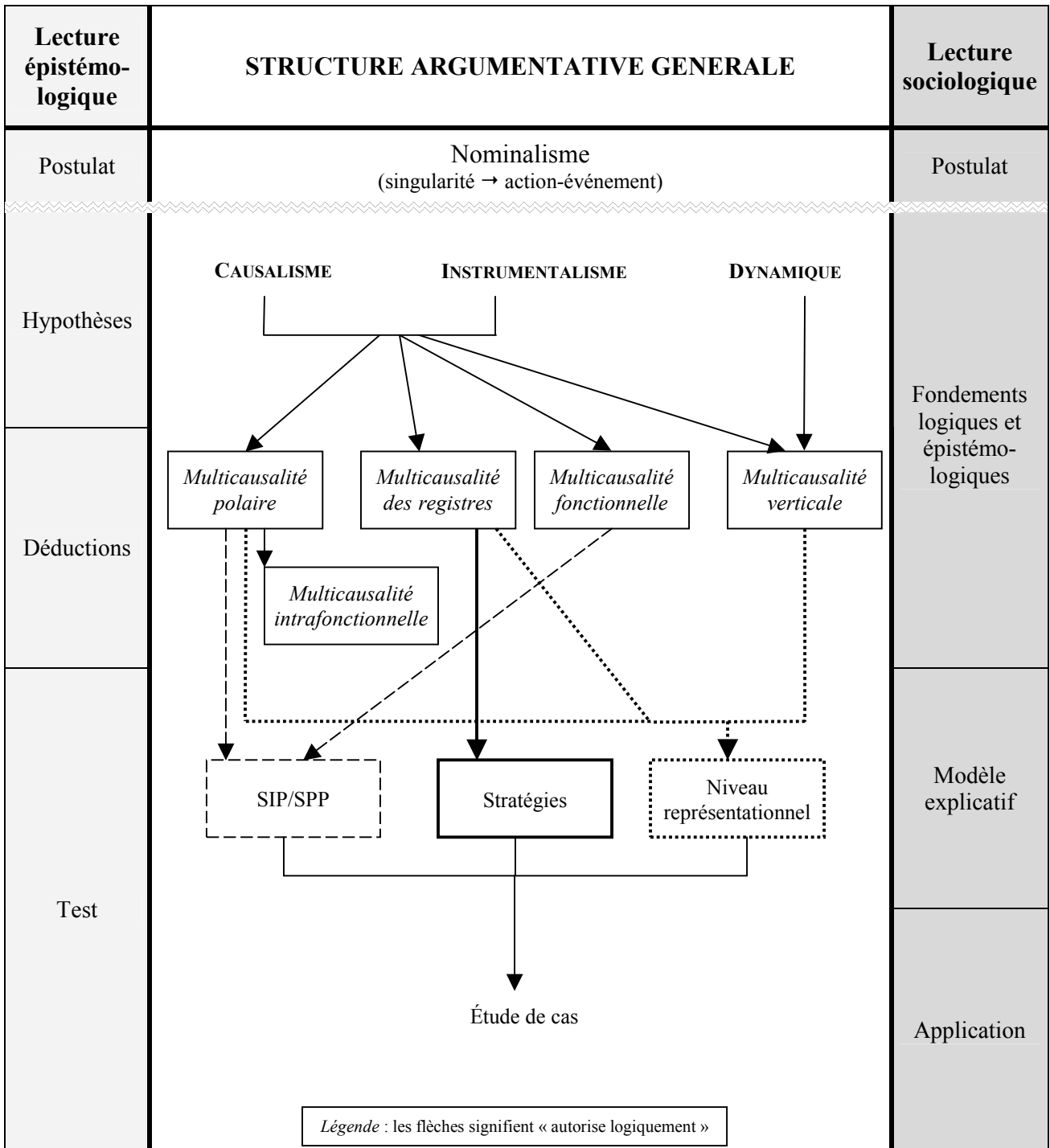


Figure 2 – Double lecture, double logique

Est-ce à dire qu'il y aurait, dans notre travail, une thèse d'épistémologie d'un côté et de l'autre une thèse de sociologie politique ? La première irait au-delà des discussions théoriques habituelles et mettrait en œuvre ses exigences à travers une recherche empirique. Elle vérifierait sa faisabilité et sa pertinence pour et dans une pratique, et non plus seulement d'un point de vue conceptuel. On peut noter que ce type de démarche est rare en philosophie des sciences¹⁸. La seconde aurait pour originalité non pas d'explicitier les choix opérés quant au modèle explicatif appliqué par la suite (cela heureusement est courant dans les travaux de sociologie politique), mais de les justifier d'un point de vue logique, d'en établir les conditions de possibilité, ce qui est peu fréquent. Deux thèses, donc, ou deux lectures d'un même travail ? Cette distinction n'est probablement que rhétorique. Elle attire cependant l'attention sur le fait qu'il y a bien deux unités argumentatives qui chacune prend en charge la totalité du texte et des arguments, et non pas la juxtaposition de deux travaux dont chacun ressortirait à une discipline particulière et ne se justifierait pas aux côtés de l'autre.

Ces précisions ne doivent cependant pas laisser croire à une double intention posée dès l'origine. La seule ambition qui anime cette recherche, du début à la fin, est celle de *la fabrication d'un modèle d'analyse qui soit à la fois justifié d'un point de vue logique et épistémologique, et qui permette de mettre en lumière les configurations de causes historiques expliquant la transformation d'un protoparti à travers une recherche empirique*. Si les deux objectifs (disons simplement théorique et empirique) sont clairement présents dès l'origine, la question de la dualité de la structure argumentative, faisant émerger la logique hypothético-déductive propre à la dimension épistémologique, n'apparaît que dans un second temps car l'accent est mis sur la lecture sociologique. Ceci explique en partie pourquoi le test de la thèse épistémologique n'est pas entièrement satisfaisant à notre goût. En effet, elle n'intègre pas dans le corps du texte de nombreux éléments, débats et discussions, qui la consolideraient davantage (dans une perspective purement épistémologique), mais que nous ne pouvons raisonnablement intégrer dans une thèse soutenue en science politique.

¹⁸ C'est sur ce constat que se fonde la critique classique, redondante, des scientifiques à l'égard des épistémologues, qui selon les premiers fabriquent des systèmes conceptuels de justification ou de validation inapplicables dans la pratique normale de la recherche scientifique.

Ainsi, il serait intéressant de faire apparaître les fondements et la portée de l'instrumentalisme que nous défendons, en le distinguant des multiples variantes qui en ont été données. Le phénoménisme d'un côté, qui fonde la position instrumentaliste en référence aux entités inobservables, et qu'on trouve chez Berkeley dans ses travaux sur la théorie newtonienne de la gravitation¹⁹, ou plus récemment chez Mach²⁰, ou de l'autre côté l'analyse de la causalité proposée par Hume²¹, qui s'attaque au caractère nomologique des énoncés scientifiques, ne constituent pas les seules sources possibles. Pour les empiristes en général, l'adoption de thèses vérificationnistes ou intuitionnistes mène souvent à une position instrumentaliste (l'empirisme seul n'y conduit pas). Les développements récents sur la question du réalisme²² ont été l'œuvre principalement d'opposants à l'hégémonie réaliste des années 1970. Les thèses de Nancy Cartwright²³, Ian Hacking²⁴ ou B. Van Fraassen²⁵ mériteraient un examen approfondi et une comparaison avec l'instrumentalisme de Dennett que nous adaptons ici. L'empirisme constructif de Van Fraassen, en particulier, appelle un tel travail, tant ses positions paraissent proches, comme l'indique l'extrait suivant :

« tout anti-réalisme est une position selon laquelle les buts de la science peuvent être très bien satisfaits sans que l'on ait à produire pareille description vraie au sens littéral, et selon laquelle l'acceptation d'une théorie peut tout à fait comprendre quelque chose de moins (ou d'autre) que la croyance qu'elle est vraie.

L'idée d'une description littéralement vraie recouvre deux aspects : le langage doit être interprété de manière littérale ; et, ainsi interprété, le compte-rendu est vrai.

¹⁹ Berkeley G., *De motu*, in Berkeley G., *Œuvres II*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987.

²⁰ Mach E., *La Mécanique*, Paris, Hermann, 1904.

²¹ Hume D., *Enquête sur l'entendement humain*, Paris, Librairie Générale Française, 1999.

²² Voir Laugier S., Wagner P. (dir.), *Philosophie des sciences. Naturalismes et réalismes*, Paris, Vrin, 2004.

²³ Cartwright N., « The Truth Doesn't Explain Much », *American Philosophical Quarterly*, 17, 1980, p.159-163.

²⁴ Hacking I., *Concevoir et expérimenter*, Paris, Ch. Bourgois, 1989.

²⁵ Fraassen B. Van, « Sauver les phénomènes », in Laugier S., Wagner P., *op. cit.*, p.147-163.

Cela divise les anti-réalistes en deux catégories. La première soutient que la science, convenablement (mais pas littéralement) interprétée, est vraie ou vise à être vraie. La seconde soutient que le langage de la science devrait être interprété de manière littérale, mais que ses théories n'ont pas à être vraies pour être bonnes. L'anti-réalisme que je défends appartient à la seconde catégorie. »²⁶

L'instrumentalisme que nous défendons à la suite de Dennett appartient aussi à cette seconde catégorie. Ce sur quoi nous insistons dans notre recours à la position anti-réaliste, ce sont les conséquences d'une telle conception de la vérité des concepts et des théories : il ne s'agit pas d'adopter une position ontologique mais de refuser de fonder la recherche sur des conceptions ontologiques au sujet desquelles les scientifiques n'ont pas besoin d'avoir un avis pour fonder leur travail.

Par ailleurs, les oppositions avec les différents types de réalisme (réalismes d'entité théorique, axiologique, métaphysique, etc.²⁷) ou avec la tradition pragmatiste permettraient une clarification de nombreux aspects passés ici sous silence. Le « réalisme interne » de Putnam, en particulier, nécessiterait quelques développements. Elles donneraient aussi l'occasion d'une explicitation du postulat nominaliste qui nous conduit à conceptualiser la transformation des protopartis comme action-événement. Pour toutes ces raisons, certaines positions épistémologiques adoptées ici restent provisoires ; d'autres, plus fermement ancrées et argumentées, demeurent hélas insuffisamment justifiées dans le cadre de ce travail. C'est aussi ce qui explique la logique hypothético-déductive de la thèse épistémologique : une position de départ y est proposée, risquée, mise en jeu.

²⁶ *Idem*, p.148.

²⁷ Voir Sankey H., « What is Scientific Realism ? », *Divinatio*, 12, 2000, p.103-120.

L'objet « protoparti »

Dans l'espace des disciplines et sous-disciplines attachées à l'analyse du politique, notre travail s'inscrit d'abord dans une démarche de sociologie politique, plus exactement de sociologie des mouvements sociaux. Contrairement à la grande majorité des travaux de sociologie des mobilisations cependant, la finalité poursuivie n'est ni l'explication de l'émergence d'un mouvement social, ni l'explication de la participation ou de l'engagement des individus dans des actions collectives, ni encore l'explication du succès ou de l'échec des mobilisations. Il s'agit d'expliquer la transformation d'un protoparti, c'est-à-dire de déterminer les configurations de causes qui expliquent pourquoi un mouvement social présente un jour, seul, un ou plusieurs candidats à des élections.

Dans quelle mesure cependant un protoparti peut-il être défini comme un mouvement social ? Un protoparti est-il un mouvement social spécifique, ou faut-il voir dans ce concept une catégorie d'analyse supplémentaire, intercalée entre mouvement social et parti politique ? Avant même d'aborder le difficile problème de définition, c'est l'optique dans laquelle nous travaillons qui doit être précisée, et sur laquelle nous devons être très clairs : *nous ne travaillons pas, dans cette étude, à l'élaboration d'une nouvelle catégorie d'analyse (ni d'un nouveau type), le « protoparti », qui serait un mouvement ou une organisation distinct du « mouvement social » et du « parti politique »*. Un tel travail nous semble d'un réel intérêt, et nous ambitionnons dans des recherches futures de nous atteler à cette tâche pour laquelle la présente étude constituera sans doute un point de départ important. Mais « mouvement social », « protoparti » et « parti politique » ne sont ici que des formes de désignation relatives au passage que constitue la première présentation de candidats à une élection. Ainsi le protoparti n'est que la dénomination adoptée pour un mouvement social dont on sait après coup, qu'il s'est transformé en parti. C'est une logique purement rétrospective qui gouverne la qualification d'une organisation comme « protoparti ». Celui-ci est donc défini comme un mouvement social dont on sait qu'il s'est transformé en parti, c'est-à-dire dont on sait qu'il a présenté, seul, un ou plusieurs candidats à une élection. Pour le dire de manière quelque peu brutale, il faut bien nommer cette organisation, et il faut bien donner un nom à l'état nouveau dans lequel elle se trouve après cette élection. Or, puisque après l'élection, elle se rapproche

très nettement du concept du parti politique tel qu'il est couramment défini, alors la phase antérieure à l'élection est nommée *proto-parti*.

C'est aussi dans cette perspective que B. Rihoux utilise ce concept. Dans son étude sur « le changement organisationnel » dans les partis politiques²⁸, il s'inspire du travail de M. Pedersen²⁹ sur la naissance, la vie et la mort des petits partis danois, qui propose une analyse des phases et des seuils de transition entre les phases de l'existence d'un parti. Le « *lifespan model* »³⁰, que B. Rihoux traduit par « modèle de l'empan de vie »³¹, indique chez Pedersen que certaines organisations doivent être considérées comme des partis politiques, alors qu'elles ne font pas partie des formations présentes au Parlement ni de celles qui ont participé aux élections. Mais parce qu'elles se considèrent elles-mêmes comme des partis nationaux, Pedersen les compte comme tels. Il précise cependant qu'en raison de ces différences avec la catégorie habituelle, on peut les nommer *protopartis* (« *proto-parties* »³²). Il en donne la définition suivante : ce sont des groupes qui travaillent dans le but d'être un jour considérés comme des partis qui présentent des candidats aux élections. Il s'agit donc chez Pedersen d'une catégorie d'analyse, d'un type d'organisation à part entière, qui se situent avec d'autres types, dans le modèle de l'empan de vie, à la naissance d'un parti, après le premier seuil qui est celui de la déclaration. C'est la déclaration de la volonté de conquérir à court, moyen ou long terme le pouvoir, qui est, pour cet auteur, le critère faisant basculer une organisation de la sphère des mouvements sociaux à celle des partis et proto-partis. Ce n'est pas la participation aux élections. En revanche, la distinction entre ces deux dernières catégories « partis » et « protopartis » est le passage du deuxième seuil, celui de l'autorisation, qui est la reconnaissance légale du statut de parti politique. Cette autorisation est donnée aux

²⁸ Rihoux B., *Les partis politiques: organisations en changement. Le test des écologistes*, Paris, L'Harmattan, 2001.

²⁹ Pedersen M., « Towards a New Typology of Party Lifespans and Minor Parties », *Scandinavian Political Studies*, 5, 1982, p.1-16, ainsi que « The Birth, Life and Death of Small Parties in Danish Politics », in Müller-Rommel F., Pridham G. (eds.), *Small Parties in Western Europe. Comparative and National Perspectives*, Londres, Sage, 1991, p.95-114.

³⁰ Pedersen M., art cit., p.97.

³¹ Rihoux B., *op. cit.*, p.124.

³² Pedersen M., art. cit., p.99.

groupes qui désirent présenter des candidats aux élections nationales. On retrouve alors chez Pedersen le critère de l'élection comme critère distinctif entre protoparti et parti, ou plus exactement celui de l'intention de présenter des candidats combinée à l'autorisation accordée par les gouvernants.

Dans le travail de B Rihoux, en revanche, le « protoparti » est considéré comme l'état originel d'une organisation partisane, qui précède le premier seuil qu'est la déclaration publique de la création d'un parti. Ici, l'utilisation du terme ne vise qu'à désigner une étape du modèle de l'évolution d'une organisation partisane, et non un type d'organisation spécifique, aux caractéristiques le distinguant d'un mouvement social. Le protoparti n'est ni plus ni moins que le parti avant la déclaration officielle de sa constitution : « Avant que ce seuil ne soit franchi [celui de la déclaration], une période parfois longue peut s'être écoulée, durant laquelle un mouvement politique a, par exemple, présenté des candidats à l'échelon local, voire à l'échelon régional ou national. Entre T0 et T1, il s'agit de protopartis ». ³³ C'est bien cette même perspective évolutionniste, et par conséquent rétrospective, que nous adoptons. Le passage qui nous intéresse dans cette recherche est celui de la présentation de candidats à une élection politique, quelle qu'elle soit. C'est ce passage, cette transformation, qui sépare d'un côté ce que nous désignerons par le terme « protoparti », de l'autre ce que nous nommerons « parti ».

Il faut noter que l'utilisation (rare toutefois) qui est faite du terme « protoparti » suit le plus souvent l'optique de recherche que nous écartons, à savoir l'élaboration d'un type ou d'une catégorie d'analyse dans une articulation avec celles de mouvement social et de parti politique. Les protopartis sont quelquefois considérés comme des ancêtres des partis politiques modernes. C'est le cas, par exemple, dans le commentaire que D.-L. Seiler propose des analyses de Weber : « Ce dernier oppose les partis créés avant l'instauration du suffrage universel, qu'il considère comme des proto-partis, et les partis modernes qui sont les “enfants de la démocratie” » ³⁴ ; au sujet des forces politiques dans l'Angleterre victorienne, A. Corvisier en fait le même usage : les protopartis constituent des « stades

³³ Rihoux B, *op. cit.*, p.124.

³⁴ Seiler D.-L., *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 2000, p.154.

intermédiaires »³⁵ ; S. Bernstein nomme protopartis les comités électoraux qui, au début de la III^{ème} République, ont une existence permanente : « ils servent en quelque sorte de clubs pour leurs adhérents, d'une élection à l'autre, et constituent ce que l'on peut appeler un protoparti. »³⁶ ; enfin J. Sharp, dans son étude sur la construction de la scène politique américaine³⁷, considère que le regroupement des fédéralistes autour de Hamilton et celui des républicains autour de Jefferson constituent des protopartis. La dimension historique de cet usage nous paraît légitime en dépit de la critique de M. Offerlé, qui précise que « tout groupe est enclin à se donner des ancêtres et à se doter de points de repère qui donneront lieu à des célébrations commémoratives ; et [que] le travail historique consiste bien souvent à entériner ces “faits objectifs” quitte à repousser dans le temps pour mieux repérer les archaïsmes antécédents et réveiller les proto-partis appelés à servir de faire-valoir et d'ancêtres légitimes aux vrais partis politiques modernes. »³⁸

Les protopartis sont d'autres fois définis comme des formes d'organisation contemporaines des partis modernes, mais approximatives ou incomplètes. De même que dans l'approche historique, il s'agit de quasi-partis, mais les caractéristiques distinctives ne sont cette fois pas l'effet d'une époque. Cet usage est aussi bien celui de spécialistes des partis³⁹, notamment des partis ou fédérations de partis au niveau européen⁴⁰, et des partis de l'Europe post-communiste⁴¹, que celui d'acteurs politiques extérieurs aux formations

³⁵ Corvisier A., « La guerre entre la sociologie et l'histoire », *Revue historique*, 1977, p.61,68.

³⁶ Bernstein S., « Débat », in Hamon L. (dir.), *Les Opportunistes : les débuts de la République aux républicains*, Paris, Maison des sciences de l'homme, p.104.

³⁷ Sharp J., *American Politics in the Early Republic : The New Nation in Crisis*, New Haven, Yale University Press, 1993.

³⁸ Offerlé M., *Les parti politiques*, Paris, PUF, 1987.

³⁹ Entre autres, Villalba B., Laurent A. (dir.), *Les petits partis : de la petitesse en politique*, Paris, 1996.

⁴⁰ Voir par exemple Mair P., « The Limited Impact of Europe on National Party Systems », *West European Politics*, 23(4), 2000, p.27-51.

⁴¹ Notamment Nalewajko E., *Protopartis et protosystème ? Esquisse d'une description du multipartisme polonais* [nous traduisons], Warszawa, IS-PAN, 1997 ; Hanley S., *The New Right in the New Europe*, Londres, Routledge, 2007, p.70. ; Ishiyama J., « The Russian Proto-Parties and the

partisanes et pourtant engagés dans la défense d'une cause de nature politique. Par exemple, dans un article paru le 13 septembre 2006 sur le site d'ATTAC 93 Sud (comité local d'ATTAC), intitulé « ATTAC France : Sortie de crise ? »⁴², C. Delarue, secrétaire national du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), membre élu du Conseil d'administration d'ATTAC, analyse la crise que traverse le mouvement à travers les trois conceptions opposées de l'organisation qui sont discutées parmi les militants : une première « option mouvementiste » se focalise sur les forums sociaux et délaisse la clarification du positionnement politique du mouvement, une deuxième « option altermondialiste » envisage la possibilité d'une intervention dans les futures élections françaises, sans perdre de vue la vocation altermondialiste, enfin la troisième est nommée

« option proto-parti : Il s'agit de transformer ATTAC en quasi-parti pour qu'il puisse intervenir dans les élections françaises [...]. Comme pour la création de la liste politique "100% Alter", la solution "proto-partidaire" suppose de se séparer des syndicats car ils doivent maintenir leur indépendance à l'égard du patronat mais aussi du gouvernement. [...] Pour les "proto-parti" le Manifeste d'ATTAC doit servir principalement voire exclusivement lors des prochaines élections. C'est un outil de combat contre les libéraux et sociaux-libéraux. »

Nous ne discuterons pas le fond de l'argumentation ni la définition du concept de protoparti employée ici. Notons simplement qu'il s'agit d'un « quasi-parti » et qu'une intervention (mais de quel genre ?) dans les élections françaises est prévue par cette option. Une seconde illustration est fournie par l'Union des Familles laïques (UFAL) – Mouvement laïque d'éducation populaire tourné vers l'action. Un article paru sur son site le 4 janvier 2007, écrit par B. Teper, président, intitulé « Quelles tâches avons-nous pour œuvrer pour un

National Republics : Integrative Organizations in a Disintegrating World ? », *Communist and Post-Communist Studies*, 29(4), 1996, p.395-411.

⁴² Delarue C., « ATTAC France : Sortie de crise ? », site d'ATTAC France, 13 septembre 2006. <http://www.attac93sud.fr/spip.php?article213>

internationalisme laïque et républicain ? »⁴³, pose la problématique actuelle du mouvement dans ces termes :

« Les camarades aliénés par des leurres idéologiques résistent à la critique de leur incohérence par le refus de travailler sur l'ensemble du champ de la pensée et de l'action prétextant que cela les entraînerait dans un "proto-parti". Rien n'est plus faux. Le refus de soutenir ou de présenter des candidats aux élections et de ne pas travailler à un programme précis suffit pour ne pas être dans le "champ politique" et de rester dans le champ du mouvement social. Notre seul objectif doit être notre travail d'éducation populaire tourné vers l'action dans le mouvement social. Nous ne pouvons donc pas ne pas prendre ce problème à bras le corps. »

Ici un protoparti est assimilé à un élément du champ politique, lui-même défini comme espace de la compétition électorale et des programmes politiques précis. Pour l'auteur, se tenir à l'écart de ces deux caractéristiques, c'est rester en dehors du champ politique et donc ne pas se transformer en protoparti.

L'ensemble de ces références aux travaux de chercheurs et aux discours d'acteurs sociaux montre tout l'intérêt qu'il y aurait aussi à travailler à l'élaboration rigoureuse d'un concept de protoparti compris comme type distinct du mouvement social et du parti politique. Défini dans cette perspective, le protoparti tiendrait probablement du mouvement social très politisé, c'est-à-dire se situant subjectivement dans un réseau de relations avec des partis déjà constitués, notamment des relations d'opposition et de critique, et se mobilisant pour la défense d'une cause présentée comme étant de dimension sociétale ou d'intérêt général. Pour recevoir le qualificatif de protoparti, il ne serait pas nécessaire que le mouvement présente un jour, seul, un ou plusieurs candidats à une élection. Ainsi, à la différence du mouvement social, le type « protoparti » ferait montre d'une volonté de conquête du pouvoir, mais sans en

⁴³ Teper B., « « Quelles tâches avons-nous pour œuvrer pour un internationalisme laïque et républicain ? », UFAL, 4 janvier 2007.

http://www.ufal.org/index.php?option=com_content&task=view&id=315&Itemid=49

passer par la voie de l'élection, ce qui le distinguerait du type « parti politique ». Il serait différent du type « groupe d'intérêt » dans la mesure où la cause défendue serait liée à un grand nombre de problèmes publics, et pas seulement à une question ou à un intérêt précis, comme c'est le cas des groupes d'intérêts (quand bien même l'intérêt défendu est l'intérêt général, ils n'interviennent que sur des thèmes particuliers). On pourrait alors proposer la typologie suivante : le mouvement social se transformerait en protoparti sous l'effet d'une politisation intense (c'est-à-dire d'une prise en compte progressive de la question du pouvoir ou d'une extension de la cause à une visée d'intérêt général), et le protoparti se transformerait en parti politique à travers le recours à l'élection. Il ne pourrait bien entendu s'agir que d'une typologie, à laquelle on comparerait ensuite les différents cas d'étude. Une recherche intitulée « la transformation des protopartis » s'attacherait alors, tout autant que dans notre optique, à expliquer les configurations de causes amenant un protoparti à présenter des candidats aux élections. Mais elle le ferait dans une optique comparative, sur la base de définitions rigoureuses du parti politique, du mouvement social, de la politisation et de l'élection, et dans un travail d'articulation entre ces concepts. Notons simplement qu'une telle typologie nous semble effectivement possible à partir de la définition que donne D.-L. Seiler du parti :

« On définira donc les partis comme *étant des organisations visant à mobiliser des individus dans une action collective menée contre d'autres, pareillement mobilisés, afin d'accéder, seuls ou en coalition, à l'exercice des fonctions de gouvernement. Cette action collective et cette prétention à conduire la marche des affaires publiques sont justifiées par une conception particulière de l'intérêt général.* »⁴⁴

Les trois logiques qui sont ici présentes sont celles du *projet*, de *l'organisation* et de la *mobilisation*. Or il apparaît que dans la définition du protoparti esquissée ci-dessus, on retrouve ces trois mêmes logiques. Sur la base de la définition du parti de D.-L. Seiler, la différence avec le protoparti réside dans l'objectif d'exercice du pouvoir. Or, si on considère

la participation à la compétition électorale comme une marque de cette volonté de pouvoir, alors le protoparti tel que nous l'avons défini se transforme bien en parti politique à travers le recours à l'élection⁴⁵. Il suffit pour terminer cette typologie de définir le type « mouvement social » par rapport au type « protoparti » en lui ôtant sa dimension politique. Apparaît alors une première typologie cohérente articulant mouvement social, protoparti et parti politique autour de deux transformations que sont la politisation et le recours à l'élection. Une telle typologie ne constituerait, à nouveau, qu'un point de départ exigeant des définitions plus solides et plus approfondies des concepts de cause, d'intérêt général, de politisation, de recours à l'élection.

Dans la perspective qui est la nôtre, orientée vers l'explication des processus plus que vers la construction de contenus, le concept de protoparti est une forme de désignation. Cette orientation n'implique pas pour autant que nous puissions faire l'économie d'un travail de définition. Celui-ci ne sera simplement que préalable à l'étude, non son objet même, et limité dans ses développements aux besoins de désignation de l'objet, et de sa circonscription nécessaire au repérage et à la sélection du cas empirique. La difficulté de mener à bien ce travail de définition est double. D'un côté, aux conflits théoriques déjà complexes quant à la définition d'un mouvement social s'ajoutent des enjeux politiques, si bien que la justification du choix de la définition s'en trouve très compliquée. De l'autre côté, comme on l'a vu, le concept de protoparti n'a pas été formalisé rigoureusement dans la littérature sur les partis ou l'action collective. Double difficulté donc, induite par la nécessité d'une double conceptualisation. Le concept de protoparti constitue notre outil premier, puisqu'il est utilisé comme idéal-type sur la base duquel le cas d'étude a été choisi parce qu'il s'en approchait

⁴⁴ Seiler D.-L., *op. cit.*, p.24.

⁴⁵ Cette présentation laisse cependant de côté les organisations qui entendent conquérir de pouvoir sans pour autant participer aux élections, soit parce qu'elles en refusent le principe soit parce qu'elles n'en ont pas le droit. Ainsi le parti bolchevik avant 1917 ou le Hamas avant sa participation aux municipales de 2004-2005 et aux législatives de 2006, seraient nécessairement des protopartis, non des partis. Cette remarque suffit à montrer que la tentative d'élaboration de la catégorie ou du type « protoparti » nécessite une tout autre recherche.

fortement. Ce concept possède une intension⁴⁶ à la fois téléologique et structurale : téléologique en ceci qu'un protoparti se définit dans notre recherche comme *destiné* à se transformer en parti politique (définition rétrospective), et structurale en ceci qu'il n'est *constitué* que d'une seule et unique entité (qu'on qualifiera plus tard de groupe, d'organisation, etc.). C'est ici que la deuxième conceptualisation intervient : cette unique entité est définie comme un mouvement social. Nous commençons par discuter de ce point qui est logiquement antérieur, puisque un protoparti apparaît finalement comme un type particulier de mouvement social, puis nous abordons la spécificité du concept de protoparti et ses liens avec la définition d'un parti politique.

La littérature sur les mouvements sociaux abonde en définitions de son objet ainsi que d'introductions, de chapitres ou de parties entières consacrés à cette difficile question⁴⁷. Il serait fastidieux et finalement inutile de se livrer à un énième exercice de ce style, pour conclure avec la quasi-totalité des auteurs que : premièrement, sitôt qu'on prend en compte les usages du terme ou sitôt qu'on adopte une logique définitionnelle extensionnaliste (prenant pour critère de validité de la définition sa capacité à embrasser toute la classe des mouvements sociaux), on conclut qu'il n'existe pas de définition parfaite du mouvement social ; deuxièmement, des enjeux politiques se cachent souvent sous les batailles de définition. On constate en effet que les auteurs aiment à déceler chez leurs collègues les considérations d'ordre politique qui gouvernent implicitement les choix en matière de définition⁴⁸. Il est vrai que partir d'une liste *a priori* de mouvements (le plus souvent sur la base de ce qui est présenté par l'auteur comme les usages courants ou scientifiques du terme) implique qu'on ne retiendra comme critères moyens fondant la définition que ceux qui sont implicitement reconnus par la communauté de ceux qui font usage du terme. Nombre

⁴⁶ L'*intension* d'un concept renvoie à son contenu sémantique (qu'Aristote nommait « compréhension »), que l'on oppose généralement à son *extension*, qui est l'ensemble des objets subsumés sous sa classe. La signification renvoie à l'une ou l'autre de ces facettes.

⁴⁷ Voir, parmi énormément d'ouvrages, Cefai D., *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., 2007, p.8-20 ; Neveu É., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005, chap.1 ; Mathieu L., *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004, chap.1.

⁴⁸ Voir en particulier Mathieu L., *op. cit.*

d'auteurs craignent alors soit une définition trop conservatrice du mouvement social, qui ne reconnaîtrait pas à certaines formes d'action collective le titre de mouvement social et la légitimité scientifique et ou politique qu'il peut conférer, soit au contraire une tentative de légitimation scientifique et ou politique induite de ces objets dont on pourrait discuter la subsomption sous la catégorie de mouvement social. On constate ainsi qu'il en va de notre objet comme du totalitarisme, du terrorisme, de la nation ou du parti : l'enjeu scientifique n'est pas déconnecté de considérations politiques.

La définition retenue, sur la base des seuls besoins de désignation et de circonscription de l'objet de notre recherche, est la suivante : *un mouvement social est un groupe organisé dont les productions collectives visent principalement à créer ou augmenter la reconnaissance de la cause défendue, qui transcende les intérêts particuliers de ce groupe.* Autrement dit, une grève à l'intérieur d'une entreprise qui adresse des revendications à la seule direction de l'entreprise n'est pas ici considérée comme un mouvement social. En revanche, un groupe manifestant dans la rue pour interpeller les gouvernants ou l'opinion publique sur des enjeux qui dépassent le cas particulier des manifestants ou de ceux qu'ils disent représenter est considéré ici comme un mouvement social. Ainsi, dans cette recherche le mouvement social est distinct d'une mobilisation, qui est un *événement* protestataire, pouvant regrouper plusieurs organisations comme il peut n'en compter aucune si la mobilisation est le fait d'une population se constituant sans concertation aucune, sous le seul effet d'interactions sociales immédiates. Un mouvement social peut en revanche accomplir un travail de mobilisation, qui vise à rassembler, convaincre, rallier des effectifs. Le mouvement social se distingue aussi du parti politique en ceci qu'il ne présente pas de candidats issus de ses rangs aux élections, ou qu'il ne compte pas dans ses effectifs une proportion trop importante de membres du personnel partisan. Ainsi un groupe de députés à l'Assemblée ou un rassemblement de militants de partis déjà constitués s'organisant pour mener une campagne d'opinion n'est pas ici considéré comme un mouvement social. Il s'agira simplement de la mobilisation de personnels partisans. Enfin, si on est en droit de s'attendre à ce que le terme « mouvement » soit utilisé pour désigner un regroupement volontaire d'un nombre conséquent d'individus, de l'ordre peut-être de plusieurs centaines de personnes au moins, il pourra ici désigner des organisations beaucoup plus petites. Nous revenons en détail

sur l'ensemble de ces éléments définitionnels au cours de la construction du modèle. Il nous suffit pour le moment de dire *grosso modo* quel type d'organisation le concept de protoparti désigne. Ce que nous étudions, ce sont les causes amenant un groupe (organisé de la manière décrite ci-dessus) à présenter, seul, des candidats à une élection. Nous avons choisi de nommer ce groupe, dans sa dimension structurale, par le syntagme de « mouvement social ».

Présenter un candidat à une élection politique (locale, nationale ou supranationale), en son nom seul ou au nom du collectif d'organisations auquel il appartient, fait qu'un mouvement social en général devient un parti politique. Un protoparti est un mouvement social particulier, dont la transformation spécifique exclut toute collaboration ou coopération. Il présente, seul, un ou plusieurs candidats. Cette définition permet de distinguer notre objet d'autres formes de création de parti politique. Afin de préciser notre définition du protoparti, on peut rappeler les cinq formes idéal-typiques de la création de parti politique⁴⁹. Tout d'abord, la *scission de parti* consiste en la décision par un groupe de militants de quitter le parti auquel il appartient pour former sa propre organisation. Deuxièmement, lors de la *fusion* de partis, deux ou plusieurs organisations partisans décident d'en créer une nouvelle, commune, mettant ainsi fin à leur existence propre. Le troisième idéal-type consiste dans la *résurrection* de parti : après la disparition d'un parti, un nouveau se crée sur les bases du premier, les hommes et les réseaux (les liens financiers, les liens tissés avec les militants, les sympathisants, les hommes de pouvoir, les fonctionnaires, et tous ceux qui de près ou de loin ont coopéré avec le parti) étant les mêmes pour une bonne part. Ces trois premiers idéaux-types correspondent aux formes de création internes au personnel partisan. Les deux dernières formes sont d'origine externe : dans le premier cas, la fusion de formes prépartisanes, deux ou plusieurs organisations non issues du personnel partisan créent une nouveau parti mettant fin à leur existence respective ; dans le dernier cas, la création d'un nouveau parti s'opère par transformation d'un protoparti. Toutes ces formes sont des idéaux-types, ce qui signifie qu'on rencontre dans l'histoire davantage de cas qui en représentent des variantes, voir des mélanges. Ainsi la fusion de partis ou de formes prépartisanes prennent-elles le plus souvent,

⁴⁹ Pour une analyse approfondie et illustrée, nous nous permettons de renvoyer à Gouin R., *Les protopartis en France (généalogie des partis politiques actuels)*, Mémoire de DEA de Science politique, Institut d'Études politiques de Bordeaux, 2001.

historiquement, l'aspect d'une absorption pure et simple, ou d'une fusion avec maintien d'un certain degré d'autonomie au sein de la nouvelle structure, qu'il faut distinguer aussi des fédérations, confédérations, ou simples coalitions électorales. Il en va de même pour l'idéal-type du protoparti, qui parfois intègre une part de personnel partisan ou de députés.

Par extension vis-à-vis de l'idéal-type, l'expression « les protopartis » désigne les mouvements qui historiquement se sont fortement rapprochés de cette évolution. Il est indispensable de noter que c'est par commodité de langage que nous utiliserons « les protopartis X et Y » ou « le protoparti X ». Cette utilisation est en effet, en toute logique, un abus de langage par rapport à la fonction idéal-typique du concept. Mais il nous paraît difficile de nous en priver. La fabrication du concept reste en tout cas cohérente vis-à-vis de la méthode idéal-typique en ce sens qu'il n'est pas le fruit d'une moyenne établie par comparaison entre de multiples cas empiriques, mais bien le produit d'une pure construction logique visant à préciser un ensemble de traits et de caractéristiques auxquels les cas empiriques pourront être comparés pour en guider l'étude. Il s'agit donc bien de « penser par cas »⁵⁰, et non par variables.

Enfin, la dimension téléologique du protoparti, inhérente à la définition rétrospective, doit être précisée. Si un protoparti est un mouvement social dont on sait, historiquement qu'il devient un parti en présentant, seul, un ou plusieurs candidats à une élection politique, alors aucun mouvement social actuel ne peut être logiquement qualifié de protoparti. Cette définition implique que *le parti politique est conçu comme une organisation ayant présenté, au moins une fois, un ou plusieurs candidats à une élection*. Une telle définition pourrait étonner par sa pauvreté si elle visait autre chose que la désignation, dans le cadre de recherche, de l'état post-électoral du même mouvement. Bien entendu, elle est très éloignée des critères parfois restrictifs qu'on rencontre dans la littérature spécialisée sur les partis politiques⁵¹. Mais qu'on se souvienne de la définition célèbre de Lapalombara et Wiener, pour qui un parti remplit nécessairement les quatre conditions suivantes : « (1) la continuité dans l'organisation, c'est-à-dire une organisation dont l'espérance de vie ne dépend pas de celle de

⁵⁰ Passeron J.-C., Revel J. (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005.

⁵¹ Seiler D.L., *op. cit.*

ses dirigeants actuels ; (2) une organisation visible et vraisemblablement permanente au niveau local, dotée de communications régulières et d'autres modes relationnels entre les échelons locaux et nationaux ; (3) une consciente volonté des dirigeants de conquérir et de conserver le pouvoir de décision, seuls ou en coalition, tant au niveau local que national, au lieu d'influencer simplement l'exercice du pouvoir ; et (4) un souci de l'organisation de se gagner des partisans, lors d'élections ou d'autres occasions de conquérir l'appui du peuple. »⁵². Sur la base de ces quatre critères, nous n'aurions quasiment aucune chance de trouver des cas de mouvement social s'approchant du type « protoparti », car le nombre de mouvements sociaux ayant proposé, seuls, des candidats aux élections étant suffisamment retreints, il serait plus que probable qu'aucune de ces formations, après avoir participé à l'élection, corresponde déjà à cette définition du parti. Pour le dire autrement, il y a peu de chance qu'on rencontre un cas de mouvement social ayant présenté seul un candidat, qui réponde ensuite aux critères de Lapalombara et Wiener. Si d'autres définitions sont bien plus larges⁵³, il reste que notre but n'est pas de rechercher la meilleure ni d'en proposer une nouvelle. Il nous suffit que le terme « parti » soit appliqué à tout mouvement social sitôt qu'il a présenté un candidat aux élections. Tout comme le syntagme « mouvement social », « parti politique » n'est pas, dans notre recherche, étant donné notre objectif, un concept analytique mais une simple manière de nommer. Si ces deux syntagmes sont retenus, c'est parce qu'il n'en existe pas de plus proches de ce que sont en théorie les protopartis avant et après leur transformation.

⁵² Lapalombara J., Wiener M. (eds.), *Political Parties and Political Development*, Princeton, Princeton University Press 1966, p.5. Voir aussi Lapalombara J., « Reflections on Political Parties and Political Development, Four Decades Later », *Party Politics*, 13(2), p.141-144, 2007.

⁵³ Weber, par exemple, définit les partis comme « *des sociations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances – idéales ou matérielles – de poursuivre des buts objectifs, d'obtenir des avantages personnels, ou de réaliser les deux ensembles* », in Weber M., *Économie et société*, tome 1, Paris, Plon, 1971, p.371. Voir aussi la définition de R. Aron, qui insiste principalement sur le groupement volontaire en vue de l'exercice du pouvoir, au nom d'une conception de l'intérêt général.

L'étude de cas

Les besoins de définitions pour cette recherche sont à la fois relatifs à la nécessité de désigner l'état qui précède et celui qui suit la première campagne électorale, et à la sélection d'un cas d'étude. Rappelons qu'un seul cas suffit pour montrer l'applicabilité du modèle et donc la possibilité de suivre un programme de recherche entièrement fondé sur une épistémologie instrumentaliste et causaliste en sciences sociales. En effet, si les conditions logiques de l'explication causale de la transformation d'un protoparti permettent bien de déduire un modèle explicatif multicausal, alors il ne reste plus qu'à vérifier si ce modèle peut donner lieu à une recherche empirique rigoureuse. En théorie, la pertinence explicative du modèle ne peut être remise en question puisqu'il doit tirer des conditions logiques présentées l'ensemble des hypothèses possibles et cohérentes entre elles. Dès lors toute explication doit pouvoir être fournie, et celle qui apparaît comme la plus convaincante au regard des données empiriques doit être considérée comme la meilleure.

Plusieurs cas de protopartis ont été repérés dans l'histoire de France. Il s'agit à présent d'en choisir un. Nous avons ailleurs tenté d'établir une liste des protopartis à partir d'un travail de généalogie des partis politiques nationaux (ayant récemment participé aux élections nationales et européennes) actuels⁵⁴. L'idée était de remonter toutes les filiations⁵⁵ en espérant qu'elle s'arrêtent à un moment ou un autre sur un mouvement social qui aurait choisi de se transformer, seul, en parti politique. L'une des conclusions de cette recherche généalogique était qu'il y avait en France bien peu de protopartis historiquement à l'origine des partis actuels. En élargissant la base de départ à des partis nationaux disparus sans filiation significative, nous avons pu établir une liste approximative de protopartis, c'est-à-dire de mouvements ne comptant pas dans leur rang de personnel partisan (militants de partis nationaux déjà constitués) ou politique (élus nationaux) et ayant présenté seuls des candidats aux élections nationales ou européennes. Nous pourrions évidemment aussi nous intéresser

⁵⁴ Voir Gouin R., *op. cit.*, première partie.

⁵⁵ Ces liens étaient fondés sur la présence des militants, non sur les idéologies, le vocabulaire, les étiquettes partisans ou les reconstructions proposées par les militants eux-mêmes. Par exemple, la scission d'une partie des militants de tel parti rejoignant tel autre constituait, dans certaines proportions minimales, une filiation du premier parti au second.

aux partis régionaux ou locaux, notamment aux partis autonomistes dont beaucoup sont issus de mouvements sociaux. Mais le choix d'un protoparti présentant des candidats aux élections nationales nous semble plus stimulant car potentiellement moins focalisé sur des considérations de politique locale. Au-delà des groupes autonomistes, le cas des Motivé-e-s à Toulouse, par exemple, pourtant récent et donc propice à un riche travail d'enquête, est exclu. Le second critère de sélection est l'accessibilité de l'information et des sources. Le succès, d'un point de vue sociologique, de notre stratégie de recherche méthodologico-inductive repose en grande partie sur le travail d'enquête, sur le recueil de données et leur traitement. Le choix du cas doit donc être opéré aussi en fonction de ce critère.

Face à quelques organisations dont il est difficile d'évaluer la proximité avec le personnel partisan, mettant ainsi en doute leur proximité avec l'idéal-type du protoparti⁵⁶, ce sont six organisations qui peuvent faire potentiellement l'objet de notre étude. Cependant, la Ligue communiste révolutionnaire de 1967 ne dure qu'une année, avant son interdiction en 1968, et sa résurrection directement sous la forme d'un parti. La brièveté de cette expérience rend ce cas moins intéressant à nos yeux. L'Union communiste (1940-1971) qui en se transformant en parti prend pour nom Lutte ouvrière, a quant à elle une durée de vie très longue. Mais une première tentative nous a montré que les informations à son sujet sont difficilement accessibles, et sur une si grande durée cet obstacle risque d'être très pénalisant. Le mouvement des chasseurs⁵⁷ qui se constitue autour de la défense des chasses traditionnelles est animé, depuis le fameux « serment de Pau » prononcé par J. Saint-Josse en 1979, par deux organisations : l'Union nationale des chasseurs traditionnelles français (UNDCTF) et l'Association nationale des chasseurs de gibier d'eau (ANCGE). Quand en 1989 une première liste « Chasse, pêche, tradition » est présentée aux élections européennes et menée par Saint-Josse, ce sont en fait 41 fédérations départementales de chasse qui ont accepté de se lancer dans cette stratégie, et que l'UNDCTF rejoint. Il ne s'agit donc pas clairement d'un mouvement social présentant seul des candidats aux élections.

⁵⁶ C'est le cas notamment de l'Action française, du Centre de la Réforme Républicaine (1965-1967) et de la Fédération des Clubs Perspectives et Réalité (1968-1981).

Les cas restants sont à la fois les plus intéressants et les plus accessibles. Il s'agit du Sillon de Marc Sangnier (1899-1910), des Croix de feu du colonel de la Rocque⁵⁸ (1927-1936), et de l'Union de Défense des Commerçants et Artisans de France de P. Poujade (1953-1956). S'il a été envisagé pendant longtemps de mener une analyse comparative de ces trois mouvements⁵⁹, nous décidons finalement de limiter notre recherche au seul Sillon. La raison la plus immédiate est sans conteste le manque de temps. La deuxième, qui est liée, est la richesse du fonds documentaire consacré au Sillon et à son président à l'Institut Marc Sangnier, à Paris, sur lequel nous reviendrons. La troisième raison tient au mouvement lui-même, qui nous semble particulièrement riche parce qu'il mêle histoire politique et histoire religieuse, et qu'il se situe à un moment de multiples crises (la Séparation de l'Église et de l'État, l'organisation des partis et des syndicats socialistes et communistes, la réforme néo-thomiste et la crise moderniste au sein de l'Église catholique). Enfin il illustre mieux que les deux autres cas, selon nous, les débats et tensions qui pèsent au sein de l'organisation comme dans son environnement sur le processus de transformation en parti politique.

Après avoir défini l'ensemble des logiques explicatives mobilisables dans une optique causaliste et instrumentaliste (I), nous déduisons un modèle explicatif issu de l'harmonisation entre les exigences logiques formulées et les théories et concepts à disposition au sein de la littérature des sciences sociales (sociologie politique et psychologie sociale cognitive) (II). Le modèle est ensuite appliqué au cas de transformation du Sillon (III).

⁵⁷ Voir l'excellent ouvrage de C. Traïni, *Les braconniers de la République. Les conflits autour des représentations de la Nature et la politique*, Paris, PUF, 2003.

⁵⁸ La biographie du Colonel de la Rocque par J. Nobécourt fournit sur cette organisation des informations d'une richesse encore inégalée. Nobécourt J., *Le colonel de La Rocque, 1885-1946, ou les pièges du nationalisme chrétien*, Paris, Fayard, 1996.

⁵⁹ Signalons à ce sujet l'étude de C. Vivent, *Chasse Pêche Nature Traditions, entre écologisme et poujadisme ? : socio-anthropologie d'un mouvement de campagnes*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Première partie – Logique (conditions)

« Si, comme c'est presque toujours le cas, la musique paraît exprimer quelque chose, ce n'est qu'une illusion et non pas une réalité. C'est simplement un élément additionnel que, par une convention tacite et invétérée, nous lui avons prêté, imposé, comme une étiquette, un protocole, bref, une tenue et que, par accoutumance ou inconscience, nous sommes arrivés à confondre avec son essence. »⁶⁰

Igor Stravinsky

La question principale que nous traitons ici est celle de la manière dont nous pouvons rendre compte de l'action (la transformation d'un protoparti) et de ses causes. Plusieurs points s'enchevêtrent de manière quasiment inextricable : la question du choix d'une théorie de l'action, celle du rapport de l'action individuelle à l'action collective, celle des facteurs explicatifs que nous souhaitons retenir comme hypothèses causales, celle d'une théorie de la causalité, etc. Chacune de ces questions peut constituer un point d'entrée, mais la réponse que nous donnerons sera, comme nous le verrons, logiquement impliquée par les réponses données aux autres.

⁶⁰ Stravinsky I., *Chroniques de ma vie*, Paris, Denoël, 2000.

Chapitre I – De la multicausalité

L'objectif de cette recherche est de produire une analyse des configurations de causes ayant amené un cas de protoparti à se transformer. Plus précisément, nous essayons de répondre à la question suivante : pourquoi ce mouvement politique se transforme-t-il en entreprise électorale ? C'est donc de sociologie politique qu'il s'agit, plus exactement de sociologie de l'action collective, dans une perspective explicative-causaliste⁶¹.

Afin de produire une étude des causes d'un phénomène, il faut en premier lieu s'appuyer sur une théorie de la causalité. Il s'agit notamment de préciser la définition que nous retenons de la causalité. Nous ne ferons pas ici référence à une théorie particulière⁶². La causalité sera conçue comme le simple rapport d'antécédence de la cause à son effet, et non la relation entre les conditions initiales et l'*explanandum* à la manière d'une explication de type déductive-nomologique. La cause est à comprendre dans son sens courant et le plus large possible. L'effet, lui, n'est déterminé que par rapport à la cause, en ceci que, tout phénomène ayant une cause, préciser sa cause c'est le construire comme effet. Une cause est donc un événement ou un état d'une chose qui, par son occurrence ou sa présence, modifie l'état du monde. Tout ou partie de la modification engendrée constitue l'effet, qui est le phénomène à expliquer.

⁶¹ Nous précisons « explicative-causaliste » parce qu'il existe des explications non causales. Ici toute « explication » équivaudra au récit de l'histoire causale, à l'énonciation de la structure causale d'un phénomène. Nous emploierons de manière indistincte *effet* d'une cause et *phénomène à expliquer*.

⁶² Pour une présentation de ces différentes orientations : théorie nomologique des empiristes logiques, analyse contrefactuelle, conception de la causalité comme transfert, ou encore théorie probabiliste, voir Barberousse A., Kistler M., Ludwig P., *La philosophie des sciences au XXe siècle*, Paris, Flammarion, 2000, chap. IV et V.

A - La hiérarchisation a priori des causes multiples

L'orientation multicausale

La question du choix entre monocausalité et multicausalité en sociologie est une question fortement débattue depuis l'origine de la discipline⁶³, mais elle prend rarement la forme d'une interrogation sur le type logique de causalité à mettre en œuvre dans les différents travaux et théories. On reproche parfois à telle ou telle recherche de proposer une explication monocausale, ne privilégiant, sans que cela soit justifié, qu'un seul facteur explicatif. C'est l'une des principales critiques faites aux premières analyses marxistes, pour lesquelles l'infrastructure économique (les rapports de production) expliquait l'ensemble des phénomènes de la superstructure (les phénomènes sociaux, politiques et religieux). Il faut souligner qu'à l'intérieur de la galaxie marxiste un certain nombre d'aménagements ont été apportés, et il semblerait aujourd'hui que l'étiquette marxiste (ou néo-marxiste) ne soit attribuée à un auteur, ou assumée par celui-ci, que proportionnellement au degré de monocausalité présente dans sa recherche⁶⁴. Notons qu'il en va de même de certaines explications culturalistes, qui furent parfois strictement monocausales, ou de l'explication par la poursuite du seul intérêt économique ou de la maximisation des profits, proposée par les tenants de la théorie du choix rationnel⁶⁵.

Nous optons ici pour une perspective multicausale. Celle-ci consiste à rechercher dans l'histoire de la production d'un effet une multiplicité de facteurs concourant de manière non réductible des uns aux autres à cette production. Autrement dit, il ne s'agit pas de penser *a*

⁶³ Les critiques que Weber adresse au matérialisme de Marx prennent la forme avant tout d'une critique de la monocausalité. Voir « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales », in Weber M., *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1992, p.117-201.

⁶⁴ Les réticences de T. Skocpol à accepter l'étiquette marxiste nous paraissent de ce point de vue justifiées. Bien qu'ancienne élève de B. Moore, dont les explications historiques mettent en priorité l'accent sur les conséquences des luttes de classes, elle a introduit dans ses analyses un deuxième facteur explicatif fort : l'État. Il en va de même de la position d'I. Wallerstein en théorie des relations internationales.

⁶⁵ Un exemple édifiant est fourni par Tullock G., *Le marché politique. Analyse économique des processus politiques*, Paris, Economica 1978.

priori qu'une seule et unique cause ne peut suffire à expliquer un phénomène, mais d'ouvrir à la possibilité de conclure, après étude, à cette multiplicité. Cela implique donc de rechercher des liens de causalité entre une multiplicité de facteurs supposés et l'effet produit, qui seront autant d'hypothèses à tester.

Qu'est-ce qui justifie cette perspective multicausale ? La première raison pourrait être d'ordre ontologique : les phénomènes humains étant par essence complexes, aucune cause ne peut être prétendue suffisante pour les expliquer. C'est typiquement la multicausalité à l'œuvre chez Weber. Une pluralité de raisons, de motifs, indépendants les uns des autres, se conjuguent pour expliquer un comportement : la référence à des traditions, des valeurs et des intérêts contextuels bien compris. S. Kalberg, qui a étudié dans le détail la dimension multicausale de la sociologie wébérienne, parle à ce propos d'« un engagement *de principe* en faveur de la multicausalité »⁶⁶. Ce n'est cependant pas la justification que nous retenons, parce qu'elle s'appuie sur une assertion ontologique positive : la réalité est complexe, les causes sont nécessairement multiples. Nous nous gardons de ce genre d'affirmation scientifiquement non valable. Les scientifiques n'ont pas à se préoccuper d'abord de questions ontologiques pour *fonder* leurs recherches. Qu'ils ne l'aient d'ailleurs jamais vraiment fait, c'est un point d'histoire qui, en sciences dures, est indiscutable⁶⁷, et qui pour les sciences sociales ne l'est pas moins. Si ces dernières avaient dû attendre de clarifier leur

⁶⁶ Kalberg S., *La sociologie historique comparative de Max Weber*, Paris, Découverte/MAUSS, 2002 [1994], p.89. Nous soulignons.

⁶⁷ Qu'on se souvienne des discussions de la fin du XIXe siècle sur l'existence de l'éther, objet physique postulé car indispensable à la mise en cohérence des théories de la lumière et de la physique classique, mais dont personne n'a jamais pu prouver l'existence. Les questions ontologiques n'ont pas constitué ici le fondement de la réflexion. Sinon l'éther n'aurait évidemment pas été accepté. Il ne s'agit pas de dire qu'on peut créer *ex-nihilo* n'importe quel objet, arbitrairement. Il s'agit plutôt de ne pas empêcher une théorie d'avoir recours à un objet dont l'existence n'est pas avérée sous prétexte que cet objet n'existe pas, et qu'il faut au préalable prouver son existence. Le seul critère scientifique est celui de la pertinence de l'explication ou de la réussite de la prédiction opérée par la théorie. La physique quantique, la chimie, la génétique, entre autres, fonctionnent ainsi. Personne n'a jamais vu ni centre de gravité, ni positron, ni boson de Higgs, ni quark, ni particule d'anti-matière, ni gène, etc. Tous ces objets sont postulés parce que des phénomènes ne peuvent être expliqués que comme effets de telles entités. Ils permettent de bonnes explications, cohérentes avec les théories en cours, et de bonnes prédictions. Cela suffit à leur conférer une existence *objective* (et non réelle). Telle est la thèse fondamentale de l'instrumentalisme que nous défendons.

ontologie avant de commencer leur œuvre, elles n'auraient à ce jour encore rien produit. On ne peut en effet trancher avec certitude la question de savoir si les dispositions et les compétences *existent*, si les catégories *existent*, si les raisons *existent*, si les institutions *existent*, si les collectifs *existent* vraiment. Tout dépend bien entendu de ce qu'exister signifie. Mais alors, entre les défenseurs d'une ontologie strictement et rigoureusement matérialiste⁶⁸, ceux qui revendiquent le droit à des ontologies multiples et la grande majorité qui ne se pose aucune question de ce genre se contentant d'une ontologie de sens commun⁶⁹ (fondés sur la physique et la psychologie populaires), les débats ne seront jamais clos. Fort heureusement, les concepts des sciences sociales ne sont que des instruments au service de théories fonctionnant plus ou moins bien. Les institutions existeront, en quelque sorte, pour ceux que les théories faisant appel aux institutions convainquent ; de même les raisons seront davantage que des rationalisations *a posteriori* pour ceux qui adhéreront aux explications fournies par les théories rationalistes et intentionnalistes. Comme nous l'avons dit plus haut, il n'appartient pas aux chercheurs des sciences sociales de fonder ontologiquement l'existence de ses instruments ou des phénomènes qu'il étudie. C'est pourquoi, dans les compétences qui sont les siennes, le sociologue doit se tenir hors de tout fondationnalisme ontologique et s'en tenir à une position *instrumentaliste*. C'est cette position que, dans la lignée de philosophes tels que D.C. Dennett⁷⁰, nous adoptons.

⁶⁸ À la suite de D. Sperber, nous pouvons distinguer trois catégories de matérialisme : l'un fondé et cohérent, du type de celui qu'il défend, un autre vide (non justifié et non suivi d'effet dans la théorisation), et un troisième contradictoire (caractéristique du marxisme vulgaire, qui postule à la fois que tout est matériel et que la part matérielle de la réalité – l'économique – détermine la part immatérielle – le politique, le religieux – dont on ne sait pas d'où elle peut venir ; si elle n'existe pas, on retrouve alors le matérialisme vide). Voir entre autres Sperber D., «Les sciences cognitives, les sciences sociales et le matérialisme», *Le Débat*, 47, 1987, p.105-115, ainsi que *La Contagion des idées*, Paris, Odile Jacob, 1996. Pour une critique de cette vision, voir Scubla L., « Sciences cognitives, matérialisme et anthropologie », in Andler D. (dir.), *Introduction aux sciences cognitives*, Paris, Folio, 1992, p.421-446.

⁶⁹ Sperber qualifie cette position de pluralisme ontologique, qui défend l'autonomie des phénomènes sociaux et culturels. Il ne s'agit que d'un postulat. C'est selon l'auteur la position largement majoritaire en sciences sociales aujourd'hui.

⁷⁰ Pour une présentation de la posture instrumentaliste contemporaine (et non de l'instrumentalisme comme branche du pragmatisme, tel que défendu par J. Dewey, pour lequel la théorie est un instrument pour et en vue de l'action) et des questionnements qui la traversent, nous renvoyons entre

La justification de notre orientation multicausale est donc uniquement et radicalement d'ordre méthodologique⁷¹ : *uniquement*, dans le sens où c'est la seule justification que nous donnerons ; *radicalement*, en ce sens que c'est, comme nous l'avons dit, la seule justification qui vaille. N'accordant pas de privilège ontologique à l'un ou l'autre des phénomènes conceptualisés par les théories des sciences sociales (raisons, dispositions, idéologies, contexte, etc.), nous ne pouvons avec ce critère accorder de priorité à l'étude d'aucun pour expliquer la transformation des protopartis. Par choix méthodologique, nous pourrions cependant nous intéresser à un seul facteur possible expliquant notre objet. Ce choix, bien que correctement justifié, serait cependant stratégiquement peu raisonnable tant les hypothèses explicatives paraissent nombreuses : le risque de choisir une hypothèse qui se révélerait non pertinente pour l'explication est trop grand. Pour cette raison, nous optons donc pour une

autres à Fine A., « Unnatural Attitudes : Realism and Instrumentalism Attachments to Science », *Mind*, 96, 1986, p.149-179 ; Van Fraassen B., *The Scientific Image*, Oxford, Clarendon Press, 1980 ; Horwich P., « On the Nature of Norms of Theoretical Commitment », *Philosophy of Science*, 58, 1991, p.1-14 ; Kukla A., « Scientific Realism, Scientific Practices and the Natural Ontological Attitude », *The British Journal for the Philosophy of Science*, 5 (4), 1994, p.955-975 ; Papineau D., « The Paradox of Instrumentalism », *Proceedings of the Biennial Meeting of the Philosophy of Science Association*, 1, 1986, p.269-276 ; sur l'instrumentalisme spécifique à D. C. Dennett, voir entre autres « Real patterns », *Journal of Philosophy*, 87, 1991, ainsi que *La stratégie de l'interprète. Le sens commun et l'univers quotidien*, Paris, Gallimard, 1990. Nous nous permettons de renvoyer aussi à Gouin R., *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'esprit sans jamais rien poser a priori. Dennett et le fonctionnalisme*, Mémoire de maîtrise, Philosophie, Université Montaigne Bordeaux III, 2003. Les éléments fondamentaux de la querelle entre instrumentalisme et réalisme se trouvent entre autres dans Laugier S., Wagner P. (dir.), *Philosophie des sciences. Naturalismes et réalistes*, Paris, Vrin, 2004 ; Hendry R.F., « Are Realism and Instrumentalism Methodologically Indifferent ? », *Philosophy of Science*, 68(3), 2001, p.25-37 ; Overton W.F., « Interpretationism, Pragmatism, Realism, and Other Ideologies », *Psychological Inquiry*, 5(3), 1994, p.260-271 ; Putnam H., *Le réalisme à visage humain*, Paris, Seuil, 1994. L'instrumentalisme, dans son débat avec le réalisme (ou fondationnalisme), ne doit pas être confondu avec le constructivisme tel que les philosophes des sciences sociales l'ont abordé (voir Hacking I., *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ?*, Paris, La Découverte, 2001 ; Kukla A., *Social Constructivism and the Philosophy of Science*, Londres, Routledge, 2000 ; Keucheyan R., *Le constructivisme. Des origines à nos jours*, Paris, Hermann, 2007). L'instrumentalisme est une philosophie déterminant les critères logiques et psychologiques (épistémologie naturalisée) du savoir scientifique hors de toute considération extra-scientifique (surtout ontologique). Le constructivisme est une théorie des modes d'existence des objets scientifiques ramenant ces modes aux conditions sociales de leur production.

⁷¹ L'idée est que c'est le choix stratégique d'une méthode plutôt que d'une autre qui nous conduit à la perspective multicausale, et non un *a priori* ontologique. C'est bien parce que le débat ne peut se placer selon nous qu'au niveau du choix (de la stratégie) méthodologique que notre justification est dite d'ordre méthodologique.

perspective multicausale. L'instrumentalisme, par son refus de déduire des hypothèses à partir de considérations ontologiques, nous conduit donc à justifier notre perspective multicausale par la seule raison qu'il accepte : une raison *méthodologique*.

Relations logiques entre les causes

Il nous faut maintenant préciser les éventuelles relations logiques des différentes causes entre elles : toutes seront-elles *a priori* de force explicative équivalente ? Peut-on *a priori* en privilégier quelques-unes ? Selon quel critère ? À nouveau, une posture instrumentaliste ne permet pas de poser par principe une priorité voire une exclusivité des causes temporellement plus proches ou de niveau plus micro. En effet, une telle hiérarchisation *a priori* ne peut reposer que sur des critères ontologiques ou logiques. Or il apparaît que ni les uns ni les autres ne peuvent être retenus.

J. Elster⁷² et l'immense majorité des partisans de l'individualisme méthodologique défendent une hiérarchisation *a priori* des causes expliquant les phénomènes sociaux : elles ne peuvent exister qu'au niveau individuel. Ce principe est ouvertement posé sur la base de considérations d'ordre ontologique⁷³. Comme nous allons le voir ensuite, les critiques proposées par F. Jackson et P. Pettit⁷⁴ permettent de rejeter cette position.

J. Elster et M. Taylor justifient la primauté accordée à l'individu dans l'explication en sciences sociales à travers une théorie qui pose que les explications les plus pertinentes se font « à grain aussi fin que possible »⁷⁵. L'expression signifie deux choses : l'explication se doit

⁷² Voir entre autres Elster J., *Explaining Technical Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983 ; *Making Sense of Marx*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985 ; *Nuts and Bolts for Social Sciences*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

⁷³ La dimension *méthodologique* de l'individualisme ne va pas à l'encontre de ce fondement, elle précise simplement qu'en cas d'échec des explications au niveau individuel, on peut faire appel à des niveaux plus macro. Ces derniers n'ont cependant d'existence que métaphorique car ils sont, conformément au fondement ontologique, des agrégats d'individus.

⁷⁴ Jackson F., Pettit Ph., « Pour l'oecuménisme explicatif », in Quéré L. (dir.), *La théorie de l'action. Le sujet pratique en débat*, Paris, CNRS Editions, 1993, p.23.

⁷⁵ Taylor M., « Rationality and Collective Action », in Taylor M. (ed.), *Rationality and Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p.96, cité par Jackson F., Pettit Ph., art. cit., p.23.

d'être du grain le plus proche possible et le plus petit possible. La « préférence pour le grain fin »⁷⁶ se fonde sur une conception localiste de la structure causale et s'appuie sur l'idée d'une échelle de précision des détails de la structure causale (niveaux macro et micro). Si une structure causale est toujours locale, autrement dit si l'on s'accorde sur le fait qu'une cause agit sur ce qui lui est spatialement et temporellement contigu, alors la préférence pour le grain fin se comprend comme « une préférence pour le grain proche »⁷⁷ ; cette proximité renvoie par définition à la localité inhérente à l'idée de causalité. Parallèlement, la préférence pour le grain fin se décline en préférence pour le petit grain, c'est-à-dire en préférence pour les analyses des micro-fondements (ou, si l'on veut, des micro-variables) sur lesquels les macro-relations sont construites. L'enjeu, pour Jackson et Pettit, est de faire tomber ces deux fondements de l'explication causale pour priver l'individualisme explicatif de toute justification *a priori*. Y parvenant, ils nous donnent un argument de poids pour appuyer notre thèse de l'absence de hiérarchisation logique entre causes multiples.

La préférence pour le petit grain n'est pas fondée. Certes, une « façon d'obtenir davantage de finesse de grain dans l'analyse est de s'orienter vers un plus petit grain, d'identifier les causes de l'effet en question à des niveaux de plus en plus bas »⁷⁸. Cette thèse, à laquelle les auteurs se rangent, prend pour nom le « fondamentalisme causal : selon cette doctrine, les propriétés, surtout les propriétés de relations causales, à des niveaux plus élevées sont survenantes par rapport à des propriétés de niveaux plus bas, de telle façon que ce qui se passe aux micro-niveaux détermine ce qui se passe au macro ».⁷⁹ Cette position est une position *ontologique*. C'est ainsi que les choses se passent réellement selon les auteurs. Mais cela ne permet pas d'en tirer des conclusions dans le domaine *épistémologique* et donc pour notre recherche. Ce glissement non justifié produit une position intenable : le « fondamentalisme explicatif »⁸⁰, qui exige que l'explication tienne compte de l'ontologie,

⁷⁶ Jackson F., Pettit P., art. cit., p.24.

⁷⁷ *Idem*, p.38.

⁷⁸ *Idem* p.48.

⁷⁹ *Idem*, p.48.

⁸⁰ *Idem*, p.32.

c'est-à-dire qu'elle cherche le plus petit grain possible. Tel est le principe logique découlant du couplage de la conception localiste de la causalité et de la préférence pour le petit grain.

Or, deux arguments de poids vont à l'encontre d'une telle option. Tout d'abord, la préférence pour le petit grain ne conduit pas en toute logique à un individualisme explicatif, mais en deçà de l'individu, aux explications biologiques et physiques. Elster, qui ne théorise pas le fondamentalisme explicatif et se contente de tirer des conclusions de la conception localiste de la causalité et de la préférence pour le petit grain, entend ainsi justifier l'individualisme. Or rien ne permet logiquement de s'en tenir au niveau individuel. La préférence pour le petit grain devrait plutôt conduire systématiquement au réductionnisme. C'est là une conclusion que refuse Elster, en raison du privilège qu'il entend accorder au niveau individuel. Est-on nécessairement condamné, sitôt qu'on accepte le fondamentalisme causal, à céder au réductionnisme ? Du point de vue ontologique, oui. Mais l'épistémologie, elle, doit être découplée des considérations sur l'être, pour la raison qui suit : il arrive que les réductions, qui donnent effectivement plus de détails sur l'histoire causale, perdent de l'information pertinente (c'est-à-dire non accessoire du point de vue de la structure causale) disponible uniquement au niveau macro. Jackson et Pettit prennent l'exemple suivant : si j'essaie d'expliquer pourquoi la cheville carrée que j'ai dans la main n'entre pas dans le trou rond (de diamètre équivalent à la diagonale du carré), intuitivement je penserai que c'est parce qu'elle est carrée. Le fondamentalisme explicatif, lui, exigerait au moins que l'explication se joue au niveau individuel, c'est-à-dire ici au niveau de l'angle de la cheville qui empêche la cheville d'entrer.

Une telle réduction permet une explication à grain plus petit, plus richement détaillée sur l'histoire causale, mais elle perd une information causalement pertinente contenue dans l'explication macro « parce que la cheville est carrée », qui dit que la cheville n'entrera pas quel que soit le coin qu'on présente. En effet, si du point de vue du phénomène à expliquer, les éléments micro sont parfaitement substituables les uns aux autres (ce qui ne signifie pas qu'ils le soient à tout point de vue), alors l'explication de niveau macro s'avère riche d'une information non disponible au niveau micro. Dès lors, les deux explications sont pertinentes et utiles : voilà qui justifie « l'œcuménisme explicatif ».

Les auteurs n'insistent pas sur la question de la substituabilité, qui, il est vrai, limite la portée de leur argument. Mais nos recherches portant sur l'action collective, il est fort probable qu'elle se révèle utile : il n'est pas certain qu'un phénomène (par exemple un rassemblement de militants) dû à la prise de parole publique d'un dirigeant d'un mouvement nécessite d'être expliquée à un niveau micro (individuel) par le fait que *ce* dirigeant précisément a proclamé le discours. Il est possible que le phénomène s'explique aussi (voire surtout) par le fait que c'est un dirigeant *de ce mouvement*, quel que soit ce dirigeant, qui a pris la parole. Dans ce cas, une explication macro du type « le rassemblement de militants est dû à une prise de position publique du mouvement » est riche d'une information pertinente. La substituabilité des dirigeants est évidemment à interroger, mais dès lors qu'elle semble raisonnable⁸¹, il est indispensable, en toute logique, de conserver aussi l'explication mentionnant le mouvement. En cas de non substituabilité, seule l'explication au niveau micro est pertinente.

On pourrait rétorquer aux deux philosophes que fournir une explication causale, c'est « donner un compte rendu de pourquoi c'est arrivé comme c'est arrivé. Le fait que cela aurait pu se produire d'une autre façon et se serait produit d'une autre façon si cela ne s'était pas produit ainsi n'entre pas en ligne de compte. »⁸² Dans une conception très stricte de l'histoire causale d'un phénomène, cet argument fait mouche. Mais on peut se demander dans quelle mesure une telle conception est opératoire. Jackson et Pettit répondent que dans un monde possible⁸³ où le facteur causal pertinent, d'après le fondamentalisme explicatif, serait absent, la probabilité que le phénomène à expliquer se produise est tellement importante que

⁸¹ On ne peut parler que de substituabilité « raisonnable » : il n'est en effet pas possible de justifier absolument cette substituabilité du fait qu'une telle justification prendrait nécessairement la forme d'un conditionnel contrefactuel : si on substituait à cet individu un autre individu, le même phénomène se produirait. Les sciences sociales ne disposent pas de lois permettant d'assurer la véracité d'une telle proposition. Mais on peut intuitivement en évaluer le degré de probabilité et ainsi estimer la substituabilité raisonnable.

⁸² Esler J., *Nuts and Bolts for Social Sciences*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p.6, cité dans Jackson F., Pettit P., art. cit., p.40.

⁸³ Le concept de monde possible est dû à Leibniz, mais nous renvoyons ici à l'utilisation de la logique des mondes possibles propre à la philosophie analytique, telle qu'elle a été théorisée par S. Kripke ou D. Lewis.

l'histoire causale ne peut ignorer les autres facteurs potentiels qui se seraient substitués parfaitement au facteur causal du monde réel. Elle ne peut donc ignorer l'explication macro. Le fait que le niveau macro fasse ainsi partie intégrante du processus causal amène Jackson et Pettit à proposer une distinction entre deux types d'information inhérents à toute analyse causale : l'information comparative, qui saisit les similarités entre le monde actuel et les mondes possibles - elle précise que dans deux mondes différents le phénomène se serait également produit (c'est l'information disponible uniquement au niveau macro) ; l'information contrastive, qui pointe les différences entre le monde actuel et les mondes possibles en détaillant toujours plus l'histoire causale du monde réel. Expliquer à un niveau toujours plus micro augmente alors l'information contrastive, mais cela ne signifie pas que l'information en devient meilleure. L'obtention d'une information de plus en plus contrastive implique la perte d'information comparative, elle aussi pertinente.

Concernant la préférence pour le grain proche, l'argument prend la même forme : si la cause distale (lointaine) est à l'origine de chaînes causales menant toutes nécessairement au phénomène à expliquer, alors l'explication par la seule cause proximale (proche) manque l'information comparative qui pointe le fait que le phénomène, avec ou sans cette cause, se serait produit.

On retrouve dans les deux cas de réfutation du petit grain et du grain proche le même schéma logique : un facteur de niveau supérieur prédispose les choses de façon à ce que, quoiqu'il y ait au niveau inférieur, cela suffise à entraîner l'effet à expliquer ; un facteur de rang antécédent prédétermine l'histoire causale de telle sorte que, quoiqu'il arrive au rang suivant immédiatement le phénomène à expliquer, celui-ci se produira.

La leçon que nous devons tirer de cette argumentation est la suivante : il n'y a pas de raison *a priori* de privilégier certaines causes plutôt que d'autres du point de vue de leurs proximités spatiale (petit grain) et temporelle (grain proche) avec le phénomène à expliquer. Seule l'étude de l'histoire causale du phénomène permettrait peut-être de hiérarchiser les facteurs explicatifs. Nous verrons plus loin qu'une telle hiérarchisation *a posteriori* n'est peut-être pas davantage possible : on peut cependant avoir des intuitions (parfaitement

légitimes) sur l'importance relative de telle cause, mais elles doivent conserver ce statut logique.

N'est-il pas possible cependant de hiérarchiser *a priori* les causes sur la base d'un autre critère non plus ontologique mais logique ? L'objectif d'une telle entreprise serait à nouveau de privilégier tels types de causes plutôt que tels autres dans la constitution des hypothèses explicatives de la transformation d'un protoparti. Rappelons que les différences conceptuelles entre les causes et leur importance relative du point de vue logique ne sont pas ici remises en question. Ce que nous cherchons à définir, c'est la possibilité de s'appuyer sur de telles distinctions pour guider notre recherche en déterminant *a priori* des causes plus importantes que d'autres. Pour le dire autrement, nous cherchons à établir la possibilité d'opérationnaliser les distinctions logiques. Le critère de l'utilisation de ces distinctions sera la possibilité de les justifier scientifiquement. C'est en ceci que les niveaux logique (conceptuel) et *a priori* (principes guidant la recherche) sont ici à différencier. Nous devons donc interroger un certain nombre de distinctions qui pourraient s'avérer éclairantes. Le réseau conceptuel de la causalité aujourd'hui en usage, à travers les notions de condition et de circonstance, peut ouvrir quelques pistes.

Une hiérarchisation logique ?

Ce que nous entendons par hiérarchisation des causes d'un phénomène, c'est leur classement selon leur degré d'importance dans la production de l'effet. La distinction ainsi opérée renvoie à celle, classique, des causes et des conditions, précisant qu'un phénomène est produit *par* une ou des causes, *sous* certaines conditions. Comme le précise J. Lachelier, « il semble que dans l'usage on appelle surtout conditions certaines circonstances très générales qui concourent plutôt passivement qu'activement à la production d'un phénomène, ou dont l'action, tout au moins, est considérée comme secondaire (comme tel temps, tel lieu, telle température, telle pression atmosphérique) »⁸⁴. Notre question est : peut-on justifier cette distinction afin de l'opérationnaliser ? A. Lalande précise très justement que la différence

⁸⁴ Lalande A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris PUF, 2002, « Condition », p.167.

entre la cause et la condition ne se joue pas au niveau explicatif, mais que c'est « un jugement *appréciatif* (concernant l'importance des choses ou la responsabilité des personnes) qui détermine l'emploi de l'un ou l'autre mot dans l'usage courant »⁸⁵. Il nous incombe donc bien de justifier cette distinction, qui ne se trouve pas dans les choses elles-mêmes.

Pourrait-on alors, afin de classer *a priori* les causes en fonction de leur importance explicative, s'appuyer sur les catégories de conditions nécessaire et suffisante ? D'une part, les circonstances se révélant n'être ni des conditions nécessaires ni des conditions suffisantes pourraient être qualifiées de moins importantes, et d'autre part, toutes les conditions non suffisantes ou non nécessaires pourraient être qualifiées de moins importantes que la (ou les) condition(s) suffisante(s) ou nécessaire. Sur cette base, les conditions les plus importantes renverraient alors au concept de cause, les conditions de rang secondaire au concept de condition (rejoignant ainsi la distinction repérée par J. Lachelier), et les autres, non nécessaires et non suffisantes ne renverraient qu'au concept de circonstance ne rentrant pas en jeu dans la structure causale. Cette typologie, somme toute très classique, est séduisante. Elle permettrait de hiérarchiser de la manière suivante :

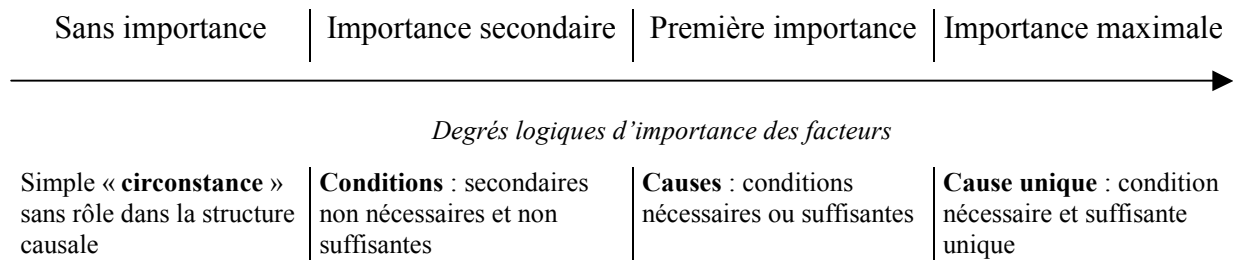


Figure 3 – Causes, conditions, circonstances

Malheureusement cette typologie repose sur un critère qui n'est pas suffisamment solide, loin s'en faut. Comment identifier le caractère nécessaire ou suffisant d'une cause ?⁸⁶

⁸⁵ Lalande A., *op. cit.*, p.167. (nous soulignons)

⁸⁶ Notons qu'il s'agit ici d'identifier ces caractères de manière *a priori* ; on ne peut donc se reposer sur la méthode des différences et des ressemblances établies par J.S. Mill que reprend et développe

Deux solutions s'offrent à nous : soit on fait appel à des lois établissant que l'effet est toujours produit lorsque cette cause est présente (condition suffisante) ou qu'il nécessite la présence de telle cause pour être produit (condition nécessaire), soit on a recours à la logique des mondes possibles. Disposons-nous des lois nécessaires ? Nous devons ici quitter la stricte sphère logique pour trouver une réponse propre aux sciences sociales. Il nous apparaît alors que, quel que soit le concept de loi retenu, le caractère nomologique est incompatible avec la sociologie (pour ne prendre que cet exemple). Comme le montre de façon convaincante J.-C. Passeron⁸⁷, « la comparaison historique, distincte de l'expérimentation en ce qu'elle doit composer en une chaîne argumentative des constats empiriques qui ne sont pas comparables *sous tous les rapports*, ne peut donner à ces conclusions que le statut logique de la présomption »⁸⁸, en aucun cas celui de la loi. Nous ne pouvons donc nous appuyer sur des lois pour déterminer des causes suffisantes et ou nécessaires.

La deuxième solution consiste à faire appel à la logique des mondes possibles. Nous avons vu cependant qu'un tel recours ne pouvait rien justifier de manière absolue, qu'il ne permet dans le meilleur des cas que des justifications raisonnables. De plus, appliquée au type de monde réel et de mondes possibles que l'analyse sociologique aurait à construire, cette technique paraît infiniment risquée tant la complexité des paramètres inhérents à tout contexte

notamment par T. Skocpol (*États et Révolutions sociales. La Révolution en France, en Russie et Chine*, Paris, Fayard, 1985), et qui a eu en science politique un certain succès. Voir Seiler D.-L., *La méthode comparative en science politique*, Paris, Armand Colin, 2004.

⁸⁷ La figure presque tutélaire aujourd'hui de J.-C. Passeron au sein de l'épistémologie française des sciences sociales, et dont il faut reconnaître les immenses qualités quant à son travail de définition de l'espace assertorique des sciences sociales, de leur régime de scientificité et de véridicité, ne sera cependant pas suivie ici. Il serait long d'en expliquer les raisons. Disons rapidement que si nous partageons avec lui le rejet d'une application aux sciences historiques de l'épistémologie poppérienne, l'articulation wébérienne entre explication, compréhension et interprétation, et la rupture nette avec l'herméneutique de l'action, cependant, la conception réaliste qui sous-tend sa définition de la vérité, comme vérité-correspondance, est incompatible avec la théorie déflationniste de la vérité impliquée par notre posture instrumentaliste, et qui est au fondement de notre recherche. Nous pourrions user de l'argument d'autorité qui consisterait à rattacher notre posture épistémologique à la sienne tant les déductions d'ordre théorique et méthodologique que nous opérons dessinent un espace logique en apparence similaire au sien. Ce serait cependant abuser le lecteur non épistémologue en taisant cette distinction qui n'a rien d'anecdotique.

⁸⁸ Passeron J.-C., *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991, p.369 (scolie de la proposition 2.2.3).

historique tel que la sociologie doit les prendre en compte est importante. La disjonction des propositions constituant la clause *ceteris paribus* (telle cause pourra être dite suffisante si..., si..., si ..., si ... etc.) paraît, même dans les analyses sociologiques les plus précises qui circonscrivent avec une extrême minutie les circonstances de la causalité en question, d'une longueur propre à priver de telles analyses de toute faisabilité. L'opérationnalisation de ces distinctions n'est donc pas davantage possible par cette voie.

Nous pouvons alors conclure que la tentative de hiérarchisation *a priori* des causes d'un phénomène sur la base des catégories de causes nécessaires et ou suffisantes, est vouée, en ce qui concerne la sociologie, à l'échec. Ce constat est en partie impliqué par notre épistémologie instrumentaliste, car elle refuse les justifications assises sur des arguments ontologiques. D'autres principes épistémologiques généraux permettraient d'autres conclusions. Il apparaît en réalité que, dans une optique instrumentaliste, tous les types de distinctions de causes seront de la même manière non opérationnalisables en sciences sociales. Il en va ainsi de deux distinctions héritées des scolastiques : d'une part la *causa principalis* et la *causa instrumentalis*, qui distingue par exemple l'ouvrier de son outil, et d'autre part la cause directe et la cause indirecte, la première produisant l'effet et la seconde laissant l'effet se produire. Ces distinctions sont éclairantes et méritent d'être retenues pour l'étude. Mais la première ne permet pas de hiérarchiser *a priori* des causes car c'est l'étude du phénomène qui permet de dire dans quelle mesure l'outil est bien un instrument. Certaines analyses néo-institutionnalistes ont montré comment ce qui s'apparente à des outils (« les instruments d'action publique »⁸⁹) devient en réalité tellement contraignant qu'il peut relever davantage de la *causa principalis* :

« Les instruments sont bien des institutions : ils déterminent en partie la manière dont ils vont se comporter ; ils créent des incertitudes sur les effets des rapports de force ; ils vont conduire à privilégier certains acteurs et intérêts et à en

⁸⁹ Lascoumes P., Le Galès P., « Instrument » in Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P. (dir.), *Dictionnaire de politiques publiques*, Paris, Presses de la FNSP, 2004, p.267-275.

écarter d'autres ; ils contraignent les acteurs et leur offrent des possibilités ; ils véhiculent une certaine représentation des problèmes. »⁹⁰

Les deux catégories comprenant l'une l'ouvrier et l'autre son outil ne sont donc pas fixes, et chaque étude doit déterminer si tel facteur appartient à l'une ou à l'autre. Cette distinction ne peut se faire au mieux que de manière *a posteriori*. Concernant la seconde distinction logique, celle-ci insiste sur un point que toute stratégie véritablement multicausale se doit d'intégrer : le rôle des facteurs ayant la possibilité d'empêcher ou de contraindre la production du phénomène mais ne le faisant pas. Le concept de cause indirecte nécessite de longs développements pour justifier qu'il ne s'agit pas simplement de circonstances sans importance dans la production de l'effet. Il nécessite d'abord de s'interroger sur le pouvoir réel qu'a ce facteur d'empêcher l'effet, puis sur le rapport de l'évènement à la normalité : l'advenue du phénomène ou son empêchement. Si l'advenue du phénomène est un évènement (en ce sens qu'il est a-normal), alors la cause indirecte est en quelque sorte plus importante que la cause directe qui, elle, travaille régulièrement à sa production mais sans succès. Bien que cette distinction soit très pertinente et fortement génératrice d'hypothèses, elle ne permet pas de hiérarchiser *a priori* les causes entre elles. C'est encore l'expérience qui tranchera, en démontrant ou non le caractère d'évènement du phénomène.

Quel vocabulaire devons-nous alors adopter pour qualifier les différentes causes sans laisser penser qu'il renvoie à une hiérarchisation implicite ? Le concept (l'idée, non le terme) qui sera le seul auquel, avant étude, nous ferons référence, sera celui de facteur explicatif. Les termes employés seront indifféremment ceux de facteurs explicatifs et de causes. Nous désignerons par « circonstances » des données environnementales n'entrant pas dans la structure causale du phénomène, c'est-à-dire n'étant ni des facteurs directs de production du phénomène, ni des facteurs contraignant ou influençant le phénomène sitôt produit, ni des facteurs contraignant ou influençant le processus de production du phénomène.

⁹⁰ *Idem*, p.272.

B - Modèle logique de la multicausalité

Des développements qui précèdent, on peut conclure qu'il n'y a pas de hiérarchisation *a priori* possible des causes qui satisfasse à nos critères épistémologiques. Plusieurs pistes ont cependant été lancées quant à des logiques causales différentes, comme celles impliquées par les concepts de causes directes et indirectes. Le développement de ces éléments nous amène à distinguer quatre fonctions causales différentes (production, autorisation, prédisposition et sélection) et trois types de multicausalité (fonctionnelle, intrafonctionnelle et verticale).

Les quatre fonctions causales

Nous proposons de distinguer quatre types logiques de fonction causale, c'est-à-dire quatre logiques différentes de participation à l'advenue d'un phénomène :

- 1- *la production*, processus mettant en jeu une ou des causes qui produisent elles-mêmes l'effet ; dans le schéma qui suit, *Cp* représente la cause qui produit (qui remplit la fonction de production), la flèche symbolise le pouvoir causal et E signifie l'effet produit (le phénomène à expliquer) :

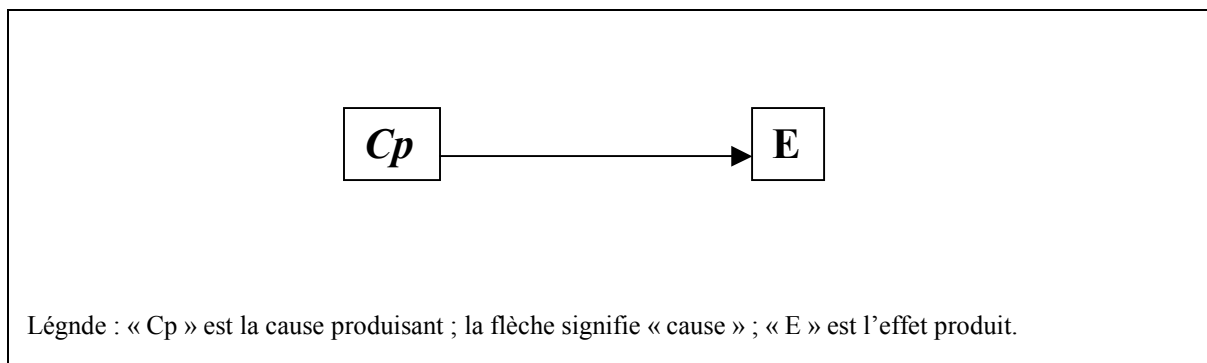


Figure 4 – La fonction de production

- 2- *l'autorisation*, processus mettant en jeu une ou des causes indirectes qui laissent la production se dérouler malgré le pouvoir d'empêchement qui les caractérise ; *Ca* représente la cause qui autorise (qui remplit la fonction d'autorisation) :

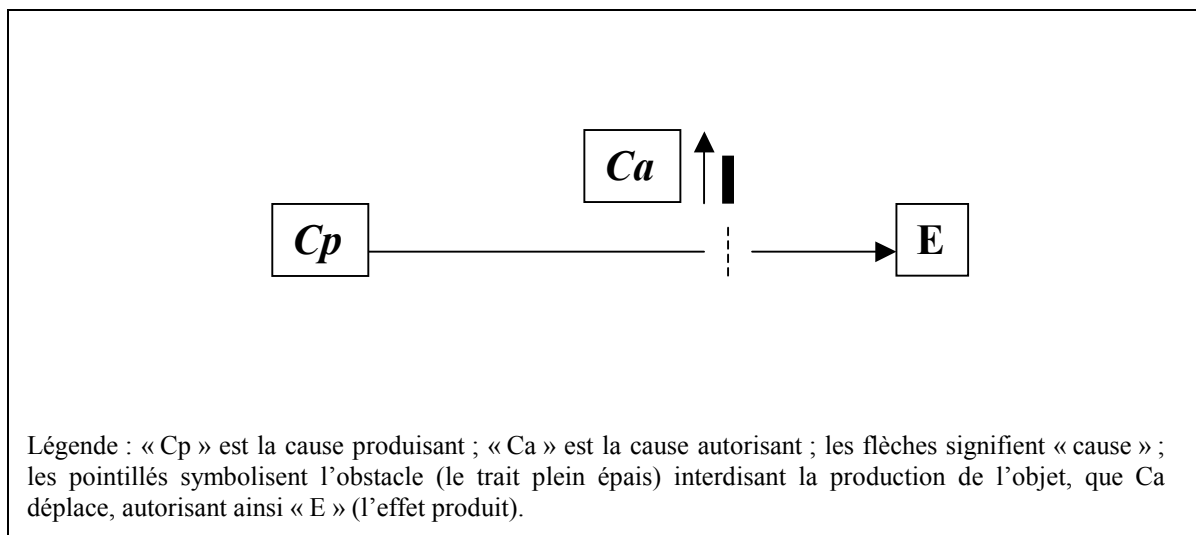


Figure 5 – La fonction d'autorisation

- 3- *la prédisposition*, processus mettant en jeu une ou des causes distales qui imposent le processus de production quelle que soit la cause proximale ; *C* représente une fonction parallèle non impliquée dans la relation causale avec E, et *Cd* représente la cause qui prédispose (qui remplit la fonction de prédisposition) :

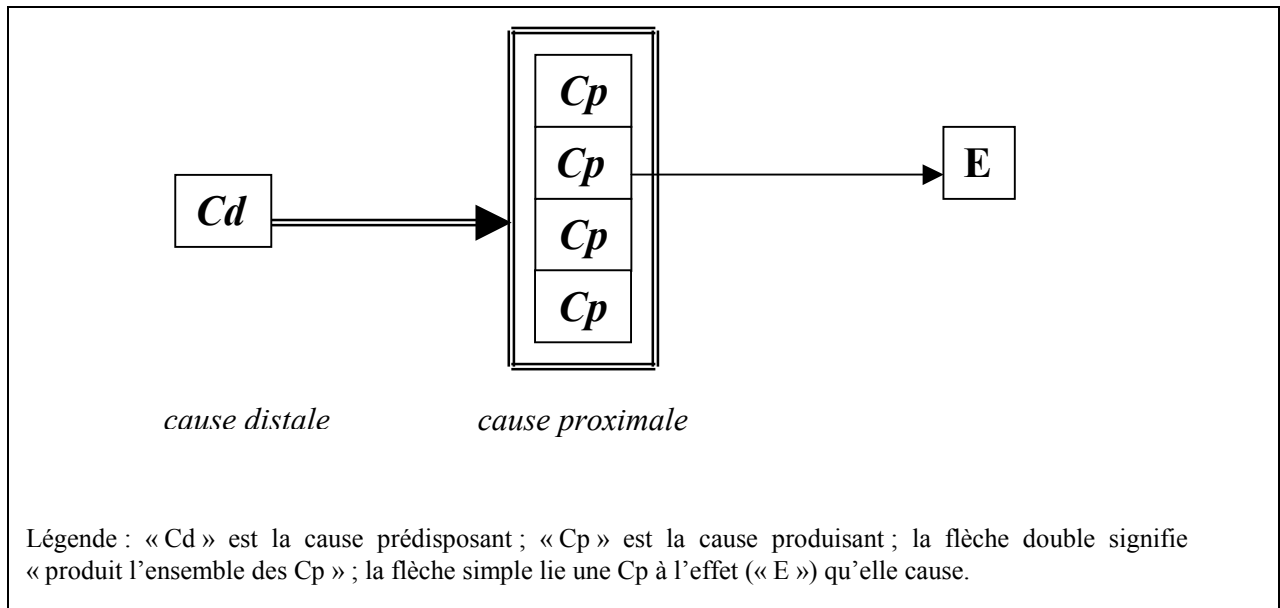


Figure 6 – La fonction de prédisposition

4- *la sélection*, processus mettant en jeu une ou des causes indirectes négatives qui réduisent le nombre d'effets qu'il est possible de produire ; dans le schéma qui suit, *Cs* représente la cause qui sélectionne (qui remplit la fonction de sélection) l'effet produit parmi différents effets possibles (E1, E2, etc.) ; après sélection des effets, seul E1 est produit, qui devient donc le phénomène à expliquer (E) :

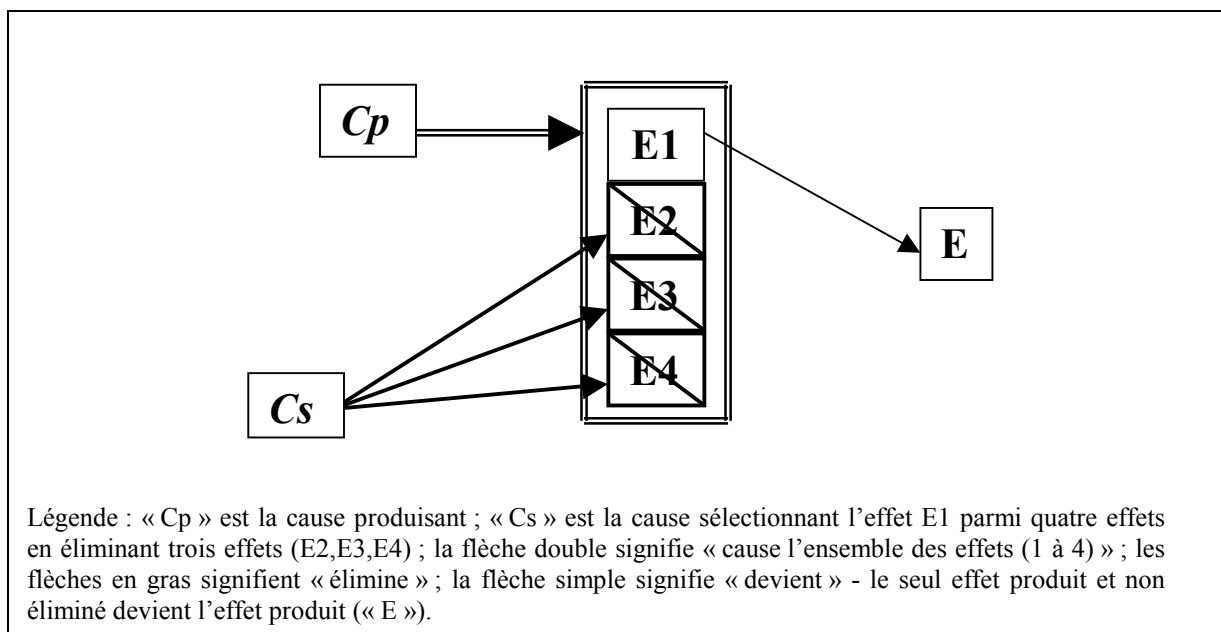


Figure 7 – La fonction de sélection

On peut illustrer ces fonctions causales à travers quelques intuitions sur la transformation des protopartis. On peut expliquer la présentation de candidats aux élections, par les dirigeants de l'organisation, des différentes manières suivantes : par un processus de *production* (ici agissent par exemple toutes les raisons qui motivent le choix des dirigeants – le désir de la conquête du pouvoir, le calcul enthousiasmant des chances de succès) ; par un processus d'*autorisation* (un changement de législation permet pour la première fois à cette organisation, étant donné son statut juridique, de participer à l'élection – cette possibilité est un événement, elle rompt avec le contexte normal et en cela elle joue un rôle dans l'advenue du phénomène) ; par un processus de *prédisposition* (les procédures de décision au sein de l'organisation sont démocratiques et la majorité des militants souhaite justement la participation aux élections – quels qu'aient été les dirigeants et quelles qu'aient été leurs intentions et leurs propositions, rien n'aurait pu empêcher d'engager l'organisation dans la campagne électorale) ; par un processus de *sélection* (les pouvoirs publics menacent de dissoudre l'organisation si elle ne change pas de statut – il est donc impossible de continuer

sous la même forme juridique⁹¹ et les dirigeants souhaitent en changer, mais n'ont pour seul choix que celui de transformer leur organisation en parti politique, les autres statuts ayant été interdits (sélection) ; la sélection explique bien E, et pas Cp, car les dirigeants avaient effectivement l'intention de lancer leur mouvement dans la campagne électorale).

Chacune de ces fonctions causales peut jouer un rôle déterminant qui priverait les autres fonctions de toute pertinence dans l'explication. Cependant, le poids relatif de chaque fonction ou de chaque cause ne peut être déterminé qu'*a posteriori*. On notera par ailleurs que toutes les fonctions ne sont pas systématiquement présentes et que seule la *production* est indispensable. Pour autant, cela ne lui confère aucun pouvoir causal supérieur ni surtout aucun pouvoir explicatif supérieur. Chaque cause peut être réduite, après étude, à n'être qu'une simple circonstance dans l'advenue du phénomène. Ceci est particulièrement vrai dans le cas où la prédisposition est si forte qu'elle en devient une prédétermination, ôtant à toutes les autres causes repérées la quasi-totalité de leur pouvoir explicatif. Même le processus de production perd toute sa pertinence puisque n'importe quelle cause, parmi celles que la prédisposition a produites, aurait pu remplir cette tâche. Le processus de production existe donc toujours en tant que cause, en tant qu'élément de la structure causale, mais sans réel pouvoir explicatif. C'est en ceci d'ailleurs que la prédisposition peut être conçue comme cause du phénomène et non cause de Cp.

De même le processus de sélection peut priver de toute pertinence explicative les rôles remplis par les autres causes. Prenons le cas du candidat d'un petit parti d'opposition se présentant aux élections sans volonté de gouverner, simplement dans le but d'obtenir du temps de parole devant une large audience. Imaginons qu'il soit finalement élu parce que les candidatures de tous les autres ont été invalidées, après le vote. Dès lors, même avec un mauvais score, il gagne l'élection. Non seulement le processus de production n'a pas de pouvoir explicatif sur la victoire (puisque la volonté de se présenter aux élections n'était pas suivie de celle d'être élu), mais de plus la cause indirecte négative (fonction de sélection) joue

⁹¹ Si les processus 3 et 4 paraissent proches, ils suivent cependant des logiques différentes : la prédisposition contribue à la production de ce choix précisément alors que la sélection agit sur les autres possibilités sans lien avec la nature du choix retenu. Poussés au maximum de leur pouvoir causal, ces deux processus conduisent bien au même résultat, mais selon des logiques différentes.

contre le sens du processus de production. Par l'importance du processus de sélection, le processus de production a engendré un effet contraire à ce qu'il était censé produire. Là encore il conserve un rôle causal dans l'advenue du phénomène mais aucun pouvoir explicatif. Ces histoires causales sont à l'évidence extrêmement rares, mais elles permettent de saisir la logique des relations entre les différentes fonctions causales.

Le schéma qui suit représente la multiplicité des fonctions causales (multicausalité *fonctionnelle*) :

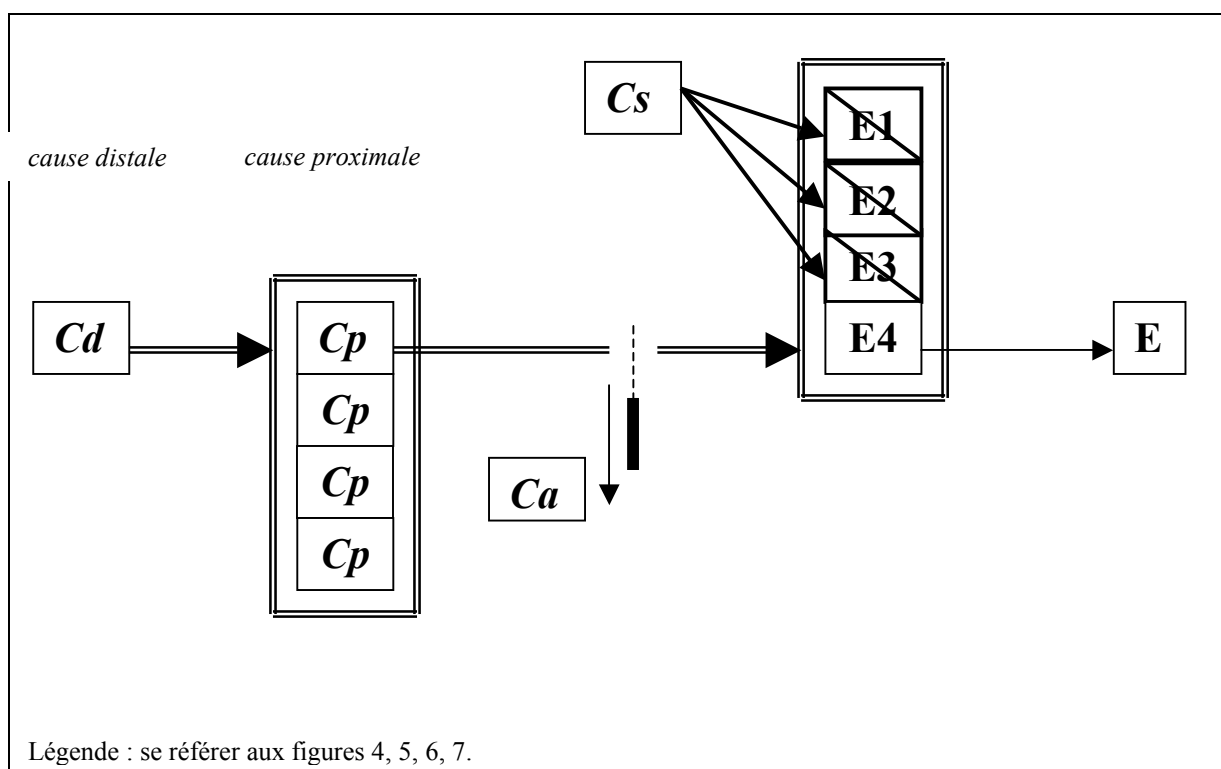


Figure 8 – Modèle logique de la multicausalité fonctionnelle

Les trois types de multicausalité

Il est important enfin de préciser que la multicausalité peut répondre à une autre logique que celle d'une multiplicité des fonctions (multicausalité *fonctionnelle*) : la multiplicité des causes remplissant une même fonction. C'est le sens le plus courant de la notion de

multicausalité, que l'on retrouve par exemple dans la sociologie compréhensive de M. Weber. La cause qui produit le comportement peut être multiple en ceci qu'elle imbriquerait à la fois un calcul rationnel sur les moyens adéquats (action rationnelle en finalité), le souhait de se conformer à une injonction morale (action rationnelle en valeur), un affect (action émotionnelle) et une simple habitude de comportement (action traditionnelle). On parlera alors de multicausalité *intrafonctionnelle*.

Nous avons pour le moment volontairement laissé de côté la question des causes agissant sur les causes directes du phénomène (*Cp*, *Ca*, *Cd* et *Cs*) et entrant alors d'une certaine manière dans l'explication de celui-ci. Ce que nous cherchons à établir, c'est la possibilité ou l'impossibilité de hiérarchiser les différents types de causes. Or, dès lors qu'une cause 2 agit sur la cause 1 qui produira le phénomène P à expliquer, la cause 2 (dite de deuxième niveau) n'est plus relative au phénomène P à expliquer mais à P' qui est la cause 1 (dite de premier niveau). Précisons que la fonction de prédisposition, comme l'ont montré Jackson et Pettit, se distingue de cette cause de deuxième niveau en ce qu'elle est, non plus du point de vue causal mais du point de vue explicatif, de premier niveau. En effet, les types de causes distingués ci-dessus sont tous relatifs à un même phénomène à expliquer, elles sont donc toutes des causes de premier niveau. Les fonctions d'autorisation, de prédisposition ou de sélection, bien qu'ayant un rôle causal moins direct que la production n'impliquent pas d'en passer par un autre phénomène à expliquer, elles accompagnent, modulent, complètent le processus de production.

Il va sans dire que la recherche de causes de deuxième niveau peut s'avérer tout à fait pertinente dans l'explication d'un phénomène, notamment quand celles-ci jouent un rôle déterminant dans l'explication de la cause de premier niveau. En ce sens on peut parler d'un troisième type de multicausalité, qu'on nommera *vertical*, en référence à la multiplicité des niveaux de causes en jeu dans l'explication. L'intérêt de ce concept est d'insister sur les gains d'intelligibilité réalisés par une explication à plusieurs niveaux. Cette théorisation implique cependant qu'on détermine les critères précis quant au niveau auquel l'explication doit s'arrêter. Or cette tâche nous paraît particulièrement ardue et probablement beaucoup trop contingente pour avoir une réelle portée méthodologique.

Chapitre II – L'explication de l'action

Les concepts centraux de notre objectif épistémologique (produire une explication causale d'un phénomène) étant fixés, intéressons-nous à ce qu'il s'agit d'expliquer. De quel phénomène exactement s'agit-il ? Les concepts permettant de nommer un phénomène sont de deux types : soit ils sont purement descriptifs (jusqu'à ce qu'une théorie se les approprie), en ce sens ils ne renvoient à aucun schème particulier d'intelligibilité⁹² ni à aucun répertoire théorique (qui impliquent tous deux des schémas causaux inhérents aux propriétés du phénomène dénotées par le concept) ; soit ils saisissent le phénomène sous un angle qui implique déjà un type de causes possibles ou impossibles. Un concept purement descriptif serait par exemple celui de *transformation* du protoparti. En revanche, sitôt que l'on conceptualise ou énonce le même phénomène comme étant une *institutionnalisation*, *l'actualisation d'une disposition*, une *action collective*, une *réorientation stratégique*, un changement de *projet* ou de *programme*, une entreprise de *recadrage*, l'adoption d'une nouvelle *fonction*, etc., on détermine ou refuse des types de causes adéquats à ces descriptions. Il nous faut donc choisir d'abord soit le schème d'intelligibilité, soit, de manière encore plus restrictive, la théorie, qui nous guidera dans l'établissement de la liste des facteurs explicatifs à tester. Pour des raisons pratiques évidentes, nous ne pouvons étudier chaque transformation sous toutes ses descriptions possibles. Nous faisons le choix de concevoir la transformation d'un protoparti comme une *action*, comprise dans un sens large et sans référence à l'individualisme méthodologique, la sociologie actionniste ou les théories du choix rationnel. La qualification d'*action* ne vise qu'à attribuer à des *acteurs* (individuels ou collectifs) la production de ce phénomène, autrement dit à faire de ces acteurs le siège des causes proximales. Mais étant donné notre orientation multicausale et notre refus de poser le principe de la primauté de l'individu, nous conservons la possibilité de penser comme causes

⁹² Nous empruntons à J.-M. Berthelot la notion de « schème d'intelligibilité » du social. Voir Berthelot J.-M., *L'intelligence du social. Le pluralisme explicatif en sociologie*, Paris, PUF, 1990.

des facteurs qui, en quelque sorte, transiteraient par les acteurs pour participer à la production du phénomène. Ainsi, les structures sociales influant sur le comportement des acteurs individuels ou collectifs, à travers les mécanismes nommés capacités, dispositions, savoir-faire, etc., ne sont aucunement exclus de la liste des facteurs explicatifs possibles. Ils constituent même des candidats sérieux aux fonctions causales de prédisposition, d'autorisation et de sélection.

La transformation du protoparti est donc conçue comme un comportement, un acte, ou plutôt un enchaînement d'actes. Elle constitue aussi *conceptuellement* un évènement⁹³. Il ne s'agit pas d'une occurrence particulière d'une pratique répétée. La transformation est conçue comme une action-évènement. Cette ontologie de l'évènement est posée *a priori*, nous en convenons, mais à nouveau, cela se justifie par un choix stratégique : il apparaît en effet indispensable, pour que les sciences sociales puissent traiter de causalité, que celle-ci soit comprise comme relation causale entre événements et non comme tombant sous le coup d'une loi empirique, comme dans le modèle déductif-nomologique du positivisme logique⁹⁴. Précisons d'ores et déjà que les théories dispositionnalistes, bien que recherchant d'une certaine manière des lois de comportement, ne fonctionnent cependant pas sur le mode déductif-nomologique⁹⁵.

⁹³ Nous précisons « conceptuellement » pour indiquer qu'il ne s'agit pas d'un instant chronologique, d'un phénomène caractérisé par sa brièveté, voire par une absolue unicité (comme un coup de feu, qui est un phénomène apparaissant à la conscience comme absolument unitaire). Il s'agit d'un phénomène A constitué d'autres phénomènes X, Y et Z, non simultanés, qui donnent à A son épaisseur temporelle, sa durée. Mais cette succession de phénomènes (X, Y, Z) le constituant peut être rassemblée en un seul concept de manière à ce qu'ils apparaissent comme relevant d'un phénomène unique (A). La naissance de la tragédie grecque ou la révolution industrielle, phénomènes longs et constitués de multiples autres, sont de tels évènements. Caractériser une succession de phénomènes, même très étalés dans le temps, a pour but d'insister sur le caractère homogène et unique de cette succession en occultant volontairement son rapport au temps. Il est ainsi contradictoire de parler de la *genèse* de l'État moderne comme d'un *évènement*, puisque le concept de genèse renvoie justement à son rapport au temps. La *naissance* de l'État moderne, en revanche, constitue bien un évènement.

⁹⁴ Nous reviendrons plus tard sur cette relation causale et l'ontologie de l'évènement théorisées par Davidson (*Actions et évènements*, Paris, PUF, 1983).

⁹⁵ Voir Bourdieu E., *Savoir-faire. Contribution à une théorie dispositionnelle de l'action*, Paris, Seuil, 1998, p.55-59. Nous revenons sur ce point dans ce chapitre .

A - Action, instrumentalisme et posture intentionnelle

Les développements qui suivent visent à définir une dénomination et une logique explicative générale du comportement individuel, ou en d'autres termes une théorie de l'action. Ce travail suppose une posture de départ, un point de vue. Partageant avec A. Fine le constat que « le réalisme est bel et bien mort, et [que] nous avons du travail devant nous pour lui trouver un successeur approprié »⁹⁶, nous suivons une épistémologie instrumentaliste qui conduit à la posture intentionnelle définie par Dennett⁹⁷.

La théorie de l'action

Qu'est-ce qu'une action ? Comment en rendre compte ? Comment l'expliquer ? Les vifs débats qui ont cours sur ces thèmes depuis plus d'un demi-siècle⁹⁸ sont loin d'être clos. Aux oppositions classiques, la philosophie du langage d'un côté et de l'autre la philosophie de l'esprit (la branche de la philosophie qui accompagne les sciences cognitives) ont apporté de nouvelles interrogations et permis de nouvelles réponses. Les chercheurs en sciences sociales se sont largement inspirés de ces discussions⁹⁹ pour modifier ou justifier leurs approches de l'action, et deux orientations majeures semblent aujourd'hui se dessiner : un premier courant

⁹⁶ Fine A., « The Natural Ontological Attitude », in Leplin J. (ed.), *Scientific Realism*, Berkeley, University of California Press, 1984, p.84.

⁹⁷ Dennett D.C., *La stratégie de l'interprète. Le sens commun et l'univers quotidien*, Paris, Gallimard, 1990.

⁹⁸ Voir Neuberg N. (dir.), *Théorie de l'action : textes majeurs de la philosophie analytique de l'action*, Liège, Mardaga, 1991, et Petit J.-L., *L'action dans la philosophie analytique*, Paris, PUF, 1991. Les philosophes analytiques ont opéré un changement majeur en sortant la philosophie de l'action du champ de la philosophie morale et de l'éthique dans lesquelles elle était enfermée depuis Aristote. « Les termes éthiques de la responsabilité, de la liberté, de l'action juste ou bonne ont alors cessé d'être la fin au service de laquelle était subordonnée la théorie de l'action » (Bilodeau R., « Philosophie de l'action », in Engel P. (dir.), *Précis de philosophie analytique*, Paris, PUF, 2000, p.189).

⁹⁹ Voir entre autres Pharo P., Quéré L. (dir.), *Les formes de l'action. Sémantique et sociologie*, Paris, Éditions de l'EHESS « Raisons pratiques », 1990 ; Ladrière P., Pharo P., Quéré L. (dir.), *La théorie de l'action. Le sujet pratique en débat*, Paris, CNRS, 1993 ; Ogien R., *Les causes et les raisons. Philosophie analytique et sciences humaines*, Nîmes, Chambon, 1995.

inspiré par la philosophie pragmatiste¹⁰⁰ et ou Wittgenstein¹⁰¹, qui regroupe E. Goffman¹⁰² et tous ceux qui pratiquent l'analyse de cadres (*Frame analysis*)¹⁰³, C.W. Mills¹⁰⁴ et les partisans du traitement grammatical de l'action¹⁰⁵, la sociologie pragmatiste¹⁰⁶, et l'ethnométhodologie¹⁰⁷; une deuxième tradition, plus classique, de l'explication *causale* de l'action. Il n'est pas question de dresser ici un état des lieux de la littérature sur la théorie de l'action, mais on ne peut nier les objections qui ont été formulées par le premier courant à l'encontre de notre orientation qui se situe dans la deuxième tradition; il s'agit donc d'y répondre.

Malgré les très importantes restrictions que nous apporterons à ce terme, l'approche que nous défendons sera dite causaliste. Disons plus précisément qu'elle entend *expliquer* l'action et pas seulement en décrire le processus ou la rationalisation à la manière de l'ethnométhodologie. Le modèle causaliste classique est celui proposé par C. Hempel¹⁰⁸ dans la lignée de Hume, qui repose sur la conception déductive-nomologique de toute explication

¹⁰⁰ Cette tradition s'origine dans les œuvres de C.S. Peirce, W. James, J. Dewey ou G.H. Mead. R. Rorty est aujourd'hui le plus célèbre défenseur de ce courant. Pour saisir les liens que la sociologie a tissés avec cette philosophie, voir Karsenti B., Quéré L. (dir.), *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005; Nachi M., *Introduction à la sociologie pragmatique. Vers un nouveau style sociologique ?*, Paris, Armand Colin, 2006.

¹⁰¹ Wittgenstein L., *Philosophical Papers*, Oxford, Blackwell, 1958.

¹⁰² Goffman E., *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, 1991.

¹⁰³ Cefaï D., Trom D. (dir.), *Les formes l'action collective. Mobilisations dans les arènes collectives*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001.

¹⁰⁴ Mills C.W., « Situated Action and Vocabularies of Motive », *American Sociological Review*, 5(6), p.904-913.

¹⁰⁵ Quéré L., « Langage de l'action et questionnement sociologique », in Ladrière P., Pharo P., Quéré L. (dir.), *op. cit.*, p.53-83; Trom D., « Grammaire de la mobilisation et vocabulaire de motifs », in Cefaï D., Trom D. (dir.), *op. cit.*, p.99-134.

¹⁰⁶ Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991; pour une approche en termes de pragmatique sociologique, voir Dodier N., « Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique », *Réseaux*, 62, 1993, p.63-85.

¹⁰⁷ Garfinkel H., *Studies in Ethnomethodology*, Prentice Hall, Inc., 1967; Sacks H., « Notes on Methodology », in Atkinson J., Heritage J. (eds.), *Structures of Social Action: Studies in Conversation Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1977, p. 21-27.

¹⁰⁸ Hempel C., *Aspects of Scientific Explanation*, New York, The Free Press, 1965.

scientifique. Expliquer consiste alors à déduire à partir de l'*explanans* (deux prémisses : l'une énonçant une loi universelle, l'autre les conditions particulières) l'*explanandum* (le phénomène à expliquer). D'après Hempel et les positivistes logiques¹⁰⁹, il en va de même pour l'explication de l'action, à ceci près que les lois empiriques des sciences humaines sont considérées comme non strictes : elles ne valent que relativement à des conditions particulières (comprenant des clauses *ceteris paribus*) qu'il est cependant possible, en principe, de préciser intégralement. L'action peut donc être expliquée par des raisons la précédant¹¹⁰.

Cette conception causaliste a subi les attaques du courant wittgensteinien dès les années 1930 (les thèses des *Cahier bleu* et *Cahier brun* circulent déjà dans les couloirs de Cambridge vingt ans avant leur publication), mais avec plus de virulence et de succès après la Deuxième Guerre mondiale. Les deux objections principales sont les suivantes : premièrement, en admettant que toute explication repose sur l'énoncé d'une loi empirique, on peut alors objecter qu'il soit possible de former de telles lois du comportement ; deuxièmement, pour qu'une explication soit une explication causale, il faut que les descriptions de l'*explanans* et de l'*explanandum* soient logiquement (ou conceptuellement) indépendantes, ce qui n'est pas le cas, selon Wittgenstein, dans les explications des actions humaines. Précisons ce second point, développé par Melden sous le nom de l'argument de la connexion logique¹¹¹ : on ne peut décrire la raison expliquant pourquoi j'ai levé mon bras sans inclure dans cette description le lever du bras. En effet, l'énoncé de la raison prend la forme suivante : je lève mon bras parce que j'ai l'intention de « lever mon bras ». C'est ce point qui permet d'ailleurs de distinguer une action d'un simple mouvement : la référence à une intention, ou une pro-

¹⁰⁹ La version positiviste de la psychologie se nomme le béhaviorisme logique. C'est lui qui prend en charge la question générale de l'explication de l'action. Pour un exposé de ces thèses, voir Hempel C., « L'analyse logique de la psychologie », *Revue de Synthèse*, 10, 1935, repris dans Fisette D., Poirier P. (dir.), *Philosophie de l'esprit. Psychologie du sens commun et sciences de l'esprit*, Paris, Vrin, 2002, p.197-215.

¹¹⁰ Notons que le concept de raisons renvoie ici à des états intentionnels, compris de manière bien plus large que dans les théories dites rationalistes.

¹¹¹ Melden A., *Free Action*, Londres, Routledge, 1961.

attitude¹¹². Que deviennent alors les raisons invoquées dans les explications causales ? Elles sont réduites à de simples rationalisations, de simples justifications données par les agents. Mentionner la raison de l'action, c'est simplement la décrire sous une autre forme, certainement pas en donner une *explication*.

Cette leçon a donné lieu à une nouvelle théorie de l'action, descriptive et non plus causaliste, appliquée pour la première fois en sociologie par P. Winch¹¹³. Elle a depuis connu un certain succès, que le courant wittgensteinien doit partager avec la phénoménologie et l'herméneutique gadamérienne qui furent les autres sources d'inspiration des théories anti-causalistes en sciences sociales. Soulignons que quelques-uns des concepts-clés de cette orientation non causaliste sont directement d'origine wittgensteinienne, au premier rang desquels ceux de grammaire et de règles.

Montrer en quoi les arguments du philosophe qui visent à anéantir la possibilité d'une explication causaliste peuvent être contrés ne revient aucunement à invalider ou à disqualifier les approches sociologiques qui reposent en partie sur ces intuitions et ces concepts. Elles reposent avant tout sur des ontologies et des exigences épistémologiques différentes du courant causaliste. C'est pourquoi nous devons préciser minutieusement le nôtre, et ce d'autant plus que les théories anti-causalistes sont aujourd'hui, comme on l'a vu, fort bien représentées. Le rappel des fondements épistémologiques et ontologiques de notre analyse devrait permettre de nous protéger contre leurs éventuelles attaques.

Instrumentalisme et causalité

Le sens commun va sans conteste à l'encontre de la conception anti-causaliste, et appuie ses explications classiques de l'action sur la double idée que les agents agissent pour de multiples raisons et que, l'une d'entre elles étant la plus forte, elle doit être considérée comme la cause du comportement en question. Comment cependant résister aux objections

¹¹² À la différence d'une attitude cognitive dont la forme la plus répandue est la croyance, la pro-attitude est une attitude conative, qui est considérée comme le véritable moteur de l'action. L'exemple classique est le désir. On peut ajouter l'envie, la peur, la répulsion, etc.

¹¹³ Winch P., *The Idea of the Social Science and its Relation to Philosophy*, Londres, Routledge et Kegan Paul, 1958.

des wittgensteiniens ? Deux théories nous semblent particulièrement utiles pour sauver le pouvoir explicatif des raisons : la théorie de l'action de Davidson¹¹⁴ et la philosophie de l'esprit de Dennett. Bien qu'elles partagent de nombreux points communs, elles ne proposent cependant pas la même solution.

L'audience de la thèse de Davidson a été beaucoup plus importante dans les sciences sociales¹¹⁵, pour la raison simple qu'il s'agit précisément d'une théorie de l'action. La philosophie de Dennett, en revanche, est avant tout une philosophie de l'esprit et une épistémologie des sciences cognitives¹¹⁶. Elle est de ce fait moins directement exploitable et d'un abord plus difficile¹¹⁷, mais étant aussi plus fermement instrumentaliste (elle se fonde davantage sur des questions de méthode et de stratégie que sur des conceptions théoriques positives), elle a notre préférence.

Comment alors peut-on sauver l'explication causale de l'action en sciences sociales grâce à Dennett ? Il existe deux stratégies pour expliquer l'action : en imputer la production à des raisons ou à des dispositions. Afin de simplifier l'exposé de notre argumentation, nous nous contenterons pour le moment d'attribuer le pouvoir causal aux raisons. Pour que celles-ci expliquent l'action, il faut d'abord qu'elles existent, réellement. C'est la position la plus classique et la plus immédiate : les états intentionnels¹¹⁸ existent dans la tête des individus,

¹¹⁴ Davidson D., *op. cit.*

¹¹⁵ Il est une référence classique des rationalistes français tels R. Boudon, A. Bouvier ou P. Demeulenaere. Plusieurs articles présents dans Ladrière P., Pharo P., Quéré L. (dir.), *La théorie de l'action. Le sujet pratique en débat* et dans Pharo P., Quéré L. (dir.), *Les formes de l'action* se proposent de commenter ses thèses, s'appuient sur elles ou entrent en débat avec elles. C'est aussi dans une discussion serrée des arguments de Davidson que la théorie de l'action de P. Ricoeur se présente. Voir Ricoeur P., *La sémantique de l'action*, Paris, CNRS, 1977.

¹¹⁶ Pour une présentation générale de l'œuvre de Dennett, nous nous permettons de renvoyer à Gouin R., *op. cit.*

¹¹⁷ Nous ne connaissons guère qu'un article de B. Conein intitulé « Peut-on observer l'interprétation ? Daniel Dennett et l'éthologie cognitive » (*in* Pharo P., Quéré L., *op. cit.*, p.311-334), qui tente de cerner l'apport possible de sa philosophie à l'épistémologie des sciences sociales, dans une confrontation avec l'approche naturaliste prise par l'interactionnisme de Goffman ou Sacks.

¹¹⁸ Précisons que Dennett a une conception beaucoup plus large de l'intentionnalité qui inclut l'ensemble des états dirigés vers le monde, comme la peur, la haine, etc. Nous limiterons cependant la liste des états intentionnels aux croyances et aux désirs, qui sont le contenu des raisons attribuées.

sous une forme ou sous une autre. Ils ont donc un pouvoir causal. C'est sur ce point que la critique wittgensteinienne frappe fort : expliquer causalement une action en mentionnant des raisons (des états intentionnels) est une erreur de catégorie. Dennett annule cette objection non pas en s'opposant à l'erreur de catégorie (qu'il admet), mais parce qu'il considère qu'attribuer des raisons ce n'est pas faire référence à quelque chose qui serait dans la tête de l'acteur, mais c'est, pour un observateur, adopter une stratégie prédictive et explicative efficace. Ainsi, si le lien conceptuel (la connexion logique de Melden) existe toujours entre la cause et l'effet, cela n'a plus aucune importance car ce n'est pas en temps que causes réelles que les raisons ont un pouvoir explicatif, mais en temps qu'éléments d'une stratégie qui fonctionne la plupart du temps.

Deux points sont à éclaircir, qui constituent deux des fondements de tout notre modèle explicatif de la transformation des protopartis : l'instrumentalisme et la posture intentionnelle. Commençons par le premier. Il faut opérer une distinction entre deux types d'approches : celles qui considèrent que les états intentionnels des individus existent bel et bien et que nous y avons accès (c'est là un postulat fondamental pour la sociologie compréhensive), et celles qui estiment que ces états sont *attribués* par un observateur, et qu'à ce titre elles ne lui sont pas accessibles directement (voire pas du tout). Wittgenstein, Davidson et Dennett se situent sans conteste dans le second camp. Pour notre auteur, les états intentionnels, c'est-à-dire les raisons, sont des *abstracta*. Cette notion est reprise au philosophe et mathématicien allemand H. Reichenbach¹¹⁹ : la distinction entre *illata* et *abstracta*¹²⁰ permet d'identifier différents statuts logiques des entités théoriques inobservables. L'existence des *illata* est rendue probable par les résultats de nos observations de choses concrètes. Ce sont des entités théoriques dont la certitude de l'existence ne dépend que de nos capacités à mieux les observer (ce fut le cas pendant longtemps des microbes, des molécules, des atomes); les *abstracta*, elles, sont des constructions logiques, créées par l'observateur pour représenter les structures réelles ; leur statut dépend d'une convention, et s'origine dans le souci *pratique* de

¹¹⁹ Reichenbach H., *Experience and Prediction*, Chicago, Chicago University Press, 1938.

¹²⁰ Dennett D., « Real patterns », *Journal of Philosophy*, 87, 1991, ainsi que *La stratégie de l'interprète. Le sens commun et l'univers quotidien*, op.cit..

construire de bons instruments. L'analogie favorite de Dennett pour expliquer en quoi consiste le fait que les croyances, désirs et autres raisons expliquant l'action sont des *abstracta* est celle du centre de gravité. Un centre de gravité est une construction théorique qui n'a aucune existence *physique* et qui cependant peut se voir reconnaître une existence *objective*. C'est un bon concept, très efficace pour prédire avec succès de nombreux phénomènes relatifs à la gravitation. Quels que soient les progrès que réaliseront les technologies d'observation, un centre de gravité ne pourra jamais être perçu, à la différence des *illata*. Il en va de même pour les états intentionnels. Or comment, dans un monde matérialiste¹²¹, les états intentionnels pourraient-ils avoir un quelconque pouvoir causal s'ils n'existent pas ?

La théorie des systèmes intentionnels

Le directeur du *Center For Cognitive Studies* pose la question suivante : comment se fait-il que, à l'instar des centres de gravité qui eux aussi sont des *abstracta*, les attributions d'états intentionnels (en termes sociologiques : les raisons supposées d'un acteur) fonctionnent avec tant de réussite dans nos interactions quotidiennes ? Toutes les prédictions que nous sommes amenés à formuler dans la vie courante reposent sur l'attribution d'états intentionnels, de raisons, et sont le plus souvent couronnées de succès. En effet, les interactions sociales courantes reposent sur des prédictions, en général inconscientes, du type : X paie dans un magasin ; n'ayant pas de monnaie, il tend un billet au vendeur, dont il prédit qu'il lui rendra ce qui est en trop ; sinon, il ne lui donnerait pas le billet. Chaque rendez-vous donné est une prédiction sur le comportement d'autrui ; chaque coup de téléphone passé est une prédiction du fait que si mon interlocuteur entend la sonnerie et qu'il est en état de répondre, il le fera, etc. La très grande majorité de ces prédictions est couronnée

¹²¹ Nous devons en effet préciser que Dennett opte pour une conception matérialiste du monde. Cette position n'est pas triviale puisqu'on trouve de célèbres défenseurs du dualisme cartésien comme J. Searle, S. Kripke ou T. Nagel. Ce matérialisme le conduit à adopter une forme de réalisme pour les états cérébraux, non pour les états mentaux.

de succès, à tel point qu'elles ne sont plus pensées comme des prédictions que dans les cas, rares dans une journée, où l'on s'attend à ce qu'elles échouent¹²².

Si ces attributions fonctionnent le plus souvent, le sens commun ne nous livre aucune méthode rigoureuse pour assurer scientifiquement le recours à cette stratégie et donc aux *abstracta*. Dennett propose alors, sur la base de la psychologie populaire, une théorie psychologique susceptible de justifier la prédiction et l'explication par les raisons : la théorie des systèmes intentionnels (TSI). Un système intentionnel est un système dont on peut prédire de manière satisfaisante le comportement par l'attribution de croyances et de désirs, comme les humains ou de nombreux mammifères. La classe des systèmes intentionnels n'est donc pas fixe, et comprend tout ce pour quoi la TSI fonctionne, comme le thermostat, au sujet duquel nous pouvons prédire sans risque qu'au dessus d'une certaine température ambiante, il ne *voudra* pas se déclencher, ou que si nous le coupons complètement, il ne *reconnaîtra* plus les différences de température, ne *saura* pas qu'il doit se déclencher s'il fait froid. Ici l'attribution d'états intentionnels, bien qu'elle ne renvoie certainement pas à des représentations mentales telles que nous les connaissons pour les humains, permet de prédire parfaitement le comportement d'un thermostat.

« Le point important n'est pas que nous attribuons (ou devrions attribuer) des croyances et des désirs seulement à des choses dans lesquelles nous trouvons des représentations internes, mais plutôt que quand nous découvrons un objet pour lequel la stratégie intentionnelle marche, nous cherchons à interpréter certains de ses états comme des représentations. Ce qui fait d'un trait quelconque d'une chose une

¹²² Dans *Darwin est-il dangereux ?* (Paris, Odile Jacob, 2000), Dennett se propose d'expliquer ce pouvoir prédictif de l'attribution d'états intentionnels par l'évolution biologique, qui a fait de nous des êtres non pas absolument rationnels, mais suffisamment rationnels pour que ces prédictions courantes réussissent. Dennett est donc instrumentaliste en matière de raisons, mais réaliste en matière de rationalité. À l'instar d'É. Pacherie, nous ne le suivons pas sur ce point et nous contentons de constater le formidable pouvoir prédictif des attributions d'états intentionnels. Voir Pacherie É., « Attitudes propositionnelles, intentionnalité et évolution », *Revue de métaphysique et de morale*, 100(3), 1995, p.339-371.

*représentation ne peut être que son rôle dans la régulation du comportement d'un système intentionnel. »*¹²³

La neutralité de la stratégie intentionnelle vis-à-vis des structures internes réelles permet donc d'attribuer les mêmes états intentionnels à différents systèmes pour prédire leur comportement, autrement dit de pouvoir considérer des systèmes très différents (humains, plantes, ordinateurs, thermostats, électrons, etc., selon Dennett, mais aussi, pour les sciences sociales : partis politiques, États, entreprises, classes sociales, etc.). Ce point est particulièrement important pour nous puisque il n'y a plus aucune raison de s'interdire d'attribuer à des collectifs sociaux, comme les protopartis, des états intentionnels. Un système doué de représentations n'est qu'un système intentionnel, c'est-à-dire un système pour lequel la posture intentionnelle fonctionne.

En quoi consiste alors concrètement l'attribution de croyances et de désirs, c'est-à-dire de raisons, selon cette posture ? Elle se doit de traiter l'objet comme un agent rationnel, lui attribuer des croyances selon sa place dans le monde, lui attribuer des désirs à partir des mêmes considérations et sur la base de ces croyances et désirs postulés, prédire le comportement rationnel. C'est ce que nous faisons continuellement, par exemple lorsque nous demandons notre chemin à quelqu'un : nous pouvons prédire que cette personne, si elle nous entend et comprend la question posée (attribution de croyances), si elle n'a pour nous ni peur ni mépris et a un minimum de politesse (attribution de désirs), nous répondra quelque chose - au moins qu'elle ne connaît pas la réponse. Ces prédictions sont le plus généralement couronnées de succès.

La théorie des systèmes intentionnels (TSI) est une version réfléchie et contrôlée de la stratégie intentionnelle de sens commun. Elle repose sur les trois principes suivants. Premièrement, les croyances que l'on attribue au système intentionnel sont celles qu'il devrait avoir « étant donné ses capacités perceptives, ses besoins épistémiques et sa biographie »¹²⁴ ;

¹²³ Dennett D.C., *La stratégie de l'interprète*, op. cit., p.48.

¹²⁴ *Idem*, p.69.

les croyances attribuées sont donc en général vraies et utiles à son existence. Deuxièmement, les désirs que l'on attribue sont ceux qu'il devrait avoir « étant donné ses besoins biologiques et les moyens les plus accessibles de les satisfaire. »¹²⁵ Troisièmement, « le comportement d'un système consistera dans les actes qu'il serait rationnel d'accomplir pour un agent doté de ces désirs et croyances. »¹²⁶ Dennett précise que « devrait avoir » signifie « aurait s'il était *idéalement* logé dans sa niche environnementale ». Ces principes donnent l'image d'un agent rationnel idéal, relativement à un ensemble de besoins et à son environnement. De toute évidence cependant, l'auteur précise que cette norme de rationalité doit être revue à la baisse en fonction des circonstances, et que dans bien des cas,

« attribuer des croyances paraît empreint de subjectivité, infecté de relativisme culturel, sujet à l'« indétermination de la traduction radicale » – il s'agit à l'évidence d'une entreprise qui requiert des talents spécifiques : l'art de l'analyse phénoménologique, de l'herméneutique, de l'empathie, du *Verstehen*, et ainsi de suite. »¹²⁷

Les éléments que l'auteur nous donne à prendre en compte afin de réaliser de bonnes prédictions sont cependant présentés du point de vue le plus général de la TSI (donc non spécifique à l'explication du comportement social des humains qui nous intéresse dans notre recherche) et inspirés de l'évolutionnisme darwinien, dont il est aujourd'hui un des théoriciens les plus célèbres. On aura donc peu d'intérêt à les appliquer directement à notre étude. Cependant, la logique d'ensemble et la variété des éléments apportent quelques leçons. Les croyances que l'on peut rationnellement attribuer sont relatives aux « capacités perceptives » de l'acteur, à ses « besoins épistémiques » et à « sa biographie ». Les besoins épistémiques sont à comprendre comme les besoins de connaissance qu'a cet agent afin de survivre dans son environnement. Appliqués à l'explication d'un comportement social, ils

¹²⁵ *Idem.*

¹²⁶ *Idem.*

¹²⁷ *Ibid.*, p.25.

sont de peu d'utilité. En revanche, insister sur les capacités perceptives est heuristique car elles peuvent être comprises ici, au-delà des simples capacités physiques, comme faisant référence à ce qu'on peut appeler des dispositions. Ces savoir-faire, ces habitudes, ces formes de pensée et de perception préétablies qui sont les fruits tant de la socialisation que de la position subjectivement perçue par l'agent dans son environnement, sont des éléments pertinents pour l'attribution de croyances et sont reconnus y compris par des partisans d'un « modèle rationnel général », qui se distingue en ceci de la théorie du choix rationnel. Par prudence cependant, et comme y invite Dennett, même dans une perspective darwinienne (traditionnellement phylogénétique) il est indispensable de s'appuyer aussi sur la biographie de l'agent (ontogenèse) car son histoire peut receler des éléments infirmant la pertinence de certaines thèses dispositionnelles qu'il serait pourtant rationnel de suivre sur la base des seules « capacités perceptives » de l'agent. Nous reviendrons sur la logique de l'explication dispositionnelle plus tard. Notons simplement que la TSI n'est en aucun cas un avatar de la théorie du choix rationnel, et qu'elle se situe, comme en témoignent bien d'autres textes de l'auteur, davantage du côté de l'herméneutique.

Quant à la méthodologie d'attribution des désirs, elle est, comme celle de l'attribution des capacités perceptives, très générale et présentée dans une perspective évolutionniste. Nous pouvons tout simplement suivre la même stratégie que pour les croyances.

L'explication causale d'un comportement peut suivre deux stratégies : l'une rationnelle, l'autre dispositionnelle. Comme nous l'avons vu, la TSI fonctionne sur l'attribution de croyances et de désirs et l'application d'une norme de rationalité. Mais elle appuie ses attributions sur certains éléments qu'on peut qualifier de dispositionnels. Il s'agit maintenant de préciser, pour une analyse des sciences sociales, la logique de chacune de ces stratégies.

B - L'explication par les raisons

L'épistémologie instrumentaliste et la posture intentionnelle légitiment donc le recours aux raisons dans l'explication des comportements et annulent l'objection des anti-causalistes. Reste à comprendre comment fonctionne l'attribution d'états intentionnels, autrement dit l'explication par les raisons.

Le principe de rationalité

Que faut-il comprendre exactement par « agent rationnel » au sein de la TSI ? Dennett assoit cette rationalité sur deux dimensions du « principe de charité »¹²⁸ proposé par Quine et repris par Davidson. Le principe de rationalité dennettien guide la prédiction du comportement à la fois en tant que procédure régulatrice qui organise les faits et propose une hypothèse sur le monde (les individus sont suffisamment rationnels), et en tant que procédure constitutive¹²⁹ qui est un présupposé général orientant l'attribution d'états intentionnels (la rationalité est une règle d'interprétation pour l'observateur). Si nous ne suivons pas Dennett sur la dimension régulatrice du principe de rationalité, nous insistons, à l'instar de Davidson, sur sa dimension constitutive.

Lorsque nous prédisons ou expliquons un comportement, s'il nous arrive de nous tromper c'est en raison de mauvaises prémisses sur les désirs de l'individu ou sur ses croyances. En général, nous ne possédons pas la bonne information et imputons à l'individu des désirs et des croyances faux. Pourquoi un tel décalage ? Tout comme le succès de ces prédictions dans les interactions courantes ne peut être véritablement expliqué, leur échec ne peut l'être non plus. Nous n'avons pas accès aux états intentionnels de l'individu, et nous ne pouvons lui faire systématiquement confiance quant à la conscience qu'il en a lui-même, car dans la très grande majorité des cas il opère des reconstructions, qui comme le confirme le principe de rationalité, tend à attribuer de manière rationnelle croyances et désirs, y compris à soi lorsque l'attribution est postérieure au comportement. C'est tout l'intérêt des approches non-causalistes de l'action, au premier rang desquelles l'ethnométhodologie et l'analyse de cadres, que d'avoir montré à quel point l'intentionnalité pouvait difficilement être conçue en dehors de l'action elle-même. La psychologie sociale a largement montré l'importance de cet

¹²⁸ Quine W.V.O., *Le mot et la chose*, Paris, Flammarion, 1980, p.101n. Voir les développements de Dennett sur cette question dans *La stratégie de l'interprète*, p.438-442.

¹²⁹ Nous reprenons à R. Ogien cette distinction qu'il applique à l'interprétation chez Davidson. Voir Ogien R., *op. cit.*

impératif de rationalité qu'elle nomme *consistency*¹³⁰. Ce besoin psychologique de cohérence entre représentations et entre représentations et comportements, qui fonctionne, par analogie, comme l'homéostasie biologique, n'était au départ qu'un postulat. Mais les succès des théories¹³¹ s'appuyant sur ce principe ont fini par lui donner une réelle objectivité¹³². Ceci ne prouve pas, en revanche, qu'au moment de l'action la consistance agisse comme un principe directeur du comportement. Les théories de psychologie sociale qui s'appuient sur ce postulat sont des théories de l'autojustification et de la rationalisation¹³³.

De la prédiction à l'explication

L'instrumentalisme est une position épistémologique sur le statut des entités théoriques qui appuie ses arguments, quant au recours à ces instruments, sur le fait que les prédictions qu'ils permettent réussissent. L'instrumentalisme que nous défendons à la suite de Quine ou Dennett et que nous avons exposé plus haut dit bien davantage, mais il s'accorde avec l'instrumentalisme tel qu'il a été étudié par Popper¹³⁴ sur ce point : les instruments, les *abstracta*, n'ont pas de pouvoir causal (puisque'ils n'appartiennent pas à « l'ameublement du monde », comme dit Russell) ; ils ont simplement un pouvoir prédictif. Il nous faut alors faire la même distinction quant à l'explication : les *abstracta* qui nous intéressent, les états intentionnels – c'est-à-dire les raisons – ne peuvent avoir de pouvoir *causal*, mais un pouvoir *explicatif*. Autrement dit, le seul pouvoir *causal* qu'ils ont se situe au niveau du *modèle*, non de *l'acteur*. Ce point est au fondement de notre recours aux raisons dans l'explication des

¹³⁰ Voir Abelson R.P., Aronson E., McGuire W.J., Newcomb T.M., Rosenberg M.J., Tannenbaum P.H. (dir.), *Theories of cognitive consistency : a sourcebook*, Stokie IL., Rand Mc Nally, 1968.

¹³¹ La plus célèbre d'entre elles est sans aucun doute la théorie de la dissonance cognitive. Voir Festinger L., *Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford, Stanford University Press, 1962, ainsi que Aronson E., « The return of the repressed : dissonance theory makes a comeback », *Psychological Inquiry*, 3(4), 1992, p. 303-311.

¹³² Ici le statut logique de la consistance est très exactement celui des *abstracta* : celui d'un excellent outil prédictif et explicatif, dont pourtant nous n'aurons jamais la preuve de l'existence. Son objectivité (et non sa réalité) lui est donnée par ses succès.

¹³³ Voir Goethals G.R., « Dissonance and Self-Justification », *Psychological Inquiry*, 3(4), 1992.

¹³⁴ Popper K., *La connaissance objective. Une approche évolutionniste*, Paris Flammarion, 1998.

actions. Ce n'est pas la prédiction qui fonde l'explication, mais le pouvoir prédictif qui fonde le pouvoir explicatif. En effet, c'est parce que l'attribution de croyances et de désirs permet de prédire avec beaucoup de réussite les actions, que nous faisons l'hypothèse que cette stratégie intentionnelle peut offrir de bonnes explications des actions passées. Comprenons bien que l'explication est ici prise dans un sens faible par rapport à l'explication causale sur laquelle Jackson et Pettit, par exemple, ont travaillé. L'explication se fait ici sans aucun recours aux mécanismes causaux réels qui constituent la structure causale. Il ne s'agit que de donner une hypothèse possible sur l'histoire causale qui a eu lieu, histoire reconstruite sur la base d'inductions issues des prédictions réussies.

La méthodologie qui guide la prédiction ou l'explication repose doublement sur la norme de rationalité. Premièrement, l'observateur pose dans son raisonnement prédictif ou explicatif une prémisse portant sur le comportement qu'il serait rationnel d'avoir, mais avant même cette étape, il attribue des croyances et des désirs conformément à la norme de rationalité¹³⁵.

La rationalité constitue d'abord une des prémisses servant à déduire la prédiction ou l'explication. Cette déduction ne se fait pas à la manière des réalistes comme dans l'exemple suivant (A) :

- 1) l'homme étant rationnel,
- 2) ses croyances et désirs étant C et D (étant donné la situation S),
- 3) il aura le comportement A.

L'instrumentalisme appelle une tout autre forme de raisonnement (B):

- 1) étant donné la situation S dans laquelle se trouve l'agent, il devrait avoir idéalement tels désirs D et telles croyances C;

¹³⁵ Nous avons donc affaire ici au principe de rationalité tel qu'il a été défendu par Davidson, davantage que par Dennett. Le premier estime en effet que la norme de rationalité gouverne l'ensemble des domaines touchant à l'action : perception, cognition et action. Dennett, lui, s'en tient à la cognition, c'est-à-dire à la rationalité gouvernant les croyances et les désirs. Cette différence n'est pas due simplement au fait que Davidson propose une théorie de l'action. Nous ne pouvons cependant entrer plus loin dans cette discussion qui n'a pas ici de conséquence particulière.

2) il serait alors rationnel qu'il eût le comportement A.

Il ne s'agit pas simplement de passer d'un discours affirmatif à un discours conjectural. La rationalité n'est pas une rationalité supposée de l'agent, mais une rationalité que l'observateur applique à son modèle. La prémisse 1) de l'inférence réaliste (A) ne peut être conservée dans l'inférence instrumentaliste (B) et modifiée par un simple conditionnel du type « si l'agent était rationnel ». La prescription de rationalité s'intègre à chaque étape. Dans sa version prédictive, cette inférence ne conclut donc à aucune affirmation ou conjecture sur la réalité, mais uniquement sur le modèle. Dans sa version explicative, l'inférence conclut à une explication possible mais valable pour le modèle proposé, autrement dit une explication plausible *du* modèle lui-même. La norme de rationalité prend bien ici une forme prescriptive : il serait rationnel que l'agent agisse ainsi (prédiction), ou bien il eût été rationnel que l'agent agît ainsi (explication).

La norme de rationalité n'intervient pas qu'à ce stade : elle s'immisce aussi dans l'attribution même des croyances et des désirs. L'inférence explicative prend donc la forme suivante : étant donné le contexte et la biographie de l'agent, il eût été rationnel qu'il eût telles croyances et tels désirs. L'observateur suit donc, consciemment ou non, une règle pour attribuer les désirs et les croyances ; cette règle est le principe de rationalité. Le respect de la norme de rationalité implique par exemple la non contradiction entre deux croyances contenues dans l'inférence. On ne peut attribuer à l'agent à la fois la croyance qu'il va pleuvoir et la croyance qu'il ne va pas pleuvoir dans l'inférence visant à prédire ou expliquer le fait qu'il prend son parapluie en sortant de la maison¹³⁶.

La manière dont joue la norme de rationalité dans la prédiction et l'explication de l'action ne renvoie pas à la rationalité du contenu des croyances et désirs ou à une forme particulière de rationalité concernant l'action produite. La rationalité telle qu'elle est pensée

¹³⁶ Notons bien que la non contradiction concerne les croyances ou les désirs eux-mêmes et non les conséquences de ces croyances et de ces désirs pour le comportement. Il n'est pas irrationnel d'attribuer à un agent à la fois le désir de maigrir et celui de céder à la tentation d'un deuxième dessert. En revanche, on ne peut attribuer à la fois le désir de maigrir et celui de ne pas maigrir. Soulignons enfin que le doute d'un individu quant à son désir ne revient absolument à attribuer à l'agent les deux désirs contradictoires en même temps. Sur ces différents points, voir Davidson D., *Paradoxes de l'irrationalité*, Combas, L'Éclat, 1991.

dans le principe de rationalité n'a rien de commun avec la rationalité de l'acteur telle que les théories du choix rationnel, par exemple, l'ont utilisée. Nous rejoignons sur ce point R. Boudon lorsqu'il déclare :

« En fin de compte, la reconstruction des motivations et des raisons de l'acteur obéit grossièrement aux mêmes principes en sociologie compréhensive et dans l'enquête de police ou de justice. Elle n'a rien d'arbitraire ni de mystérieux. Elle suit au contraire des règles codifiées et reconnues. Le fait que les raisons des acteurs soient inobservables n'entraîne pas qu'on ne puisse les reconstruire, ni que cette reconstruction ne puisse être soumise à une critique méthodique, et, dans bien des cas, apparaître comme débouchant sur des certitudes.

Les tenants de la TCR [théorie du choix rationnel] ont une conception toute différente de la reconstruction des motivations des acteurs. Ils suivent ici C. Menger (1871; 1883)¹³⁷ et von Mises (1985)¹³⁸, qui, loin de les considérer comme relevant d'une reconstruction testable par confrontation avec l'observation, gratifient l'*homo oeconomicus* d'une psychologie aprioriste (...) qu'ils interprètent de manière réaliste : comme décrivant l'homme tel qu'il est. »¹³⁹

Il s'agit donc bien d'opérer une reconstruction, et la rationalité n'est pas celle des acteurs mais celle du modèle, dont on suppose, après vérification et confrontation avec les indices, qu'elle renvoie correctement à celle des acteurs. L'orientation instrumentaliste sur la question de la réalité des croyances et de la rationalité est ici très claire et correspond parfaitement à notre posture épistémologique. La différence indépassable cependant entre cette conception de l'individualisme méthodologique et les principes qui gouvernent notre

¹³⁷ Menger C., *Untersuchungen über die Methoden der Sozialwissenschaften und der politischen Oekonomie insbesondere*, Leipzig, Duncker & Humblot, 1883 ; Menger C., *Principles of economics*, Glencoe, The Free Press, 1950.

¹³⁸ Von Mises L., *L'action humaine*, Paris, PUF, 1985.

¹³⁹ Boudon R., « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? », *Sociologie et sociétés*, 34(1), 2004, p.9-34.

recherche tient, comme on l'a vu à travers l'argumentation de Jackson et Pettit, sur le fondement, la justification de la primauté accordée à l'individu. On constate cependant que du strict point de vue de la recherche des raisons de l'acteur, nous rejoignons parfaitement l'individualisme méthodologique boudonien. Une seconde divergence apparaîtra avec la question des dispositions.

Rationalité de l'acteur, rationalité du modèle

Il nous faut à présent répondre à une objection qui ne manque pas de défenseurs : dans quelle mesure la reconstruction des raisons, opérée sur la base de l'attribution de croyances et de désirs qu'il serait rationnel d'avoir dans cette situation, et du principe de rationalité permettant de proposer le comportement qu'il serait rationnel d'avoir étant donné ces croyances et ces désirs, ne constitue-t-elle pas une simple rationalisation, comme l'a si bien vu Wittgenstein ? Nous touchons ici, en réalité, à une question de méthode, de traitement des données disponibles. Il s'agit bien en effet d'une rationalisation dans le sens où l'on essaie de trouver les raisons *qu'il serait rationnel d'avoir, pour cet individu, dans sa situation*. On cherche à mettre en cohérence, à créer un tableau rationnel de la perception de la situation par l'individu, de ses croyances et désirs relativement à cette situation et à sa biographie et du comportement¹⁴⁰ qui a été observé. L'explication consiste donc à proposer un modèle unique de cette action (perception, cognition, action). Il ne s'agit pas d'une rationalisation dans le sens de la justification donnée après coup par les acteurs, quand ils reconstruisent eux-mêmes l'ensemble du processus qui a selon eux causé leur comportement.

¹⁴⁰ Nous précisons bien « comportement » et non action, car la caractérisation de l'action (le terme qui servira à la nommer), inclura déjà conceptuellement un certain nombre de raisons logiquement attribuées à cette action. Dire, par exemple, que le comportement à expliquer (c'est-à-dire celui dont il s'agit de reconstruire les raisons) est un meurtre ou un assassinat implique logiquement qu'il y a eu intention, voire préméditation et contraint donc la reconstruction des raisons. Si en revanche on s'en tient à un terme informatif, dans un esprit davantage béhavioriste, on se contentera de dire que X a tiré avec son fusil sur Y, entraînant ainsi la mort de Y. Caractériser ainsi le comportement, c'est émettre beaucoup moins de contraintes sur la recherche des raisons. Qualifier le comportement de meurtre ne peut être qu'une hypothèse ou une conclusion, en aucun cas un postulat. Des hypothèses analytiques sont présentes, nécessairement (le béhaviorisme logique est un échec), mais elles ne renvoient à rien de contraignant pour l'enquête.

En quoi s'agit-il d'une question de méthode ? En ceci que la reconstruction des raisons ne se borne pas, loin s'en faut, à prendre pour argent comptant ce que les individus peuvent ou veulent bien livrer. Les raisons formulées par les acteurs après coup, c'est-à-dire après que l'action a eu lieu, ne peuvent constituer au mieux que des pistes appelant un travail de vérification sur les pratiques pouvant coïncider avec ces raisons. Du strict point de vue méthodologique, elles ne doivent constituer que des pistes, des hypothèses, et ne doivent être traitées qu'à la manière des justifications *a posteriori* dont on chercherait à tester la validité en s'interrogeant sur l'ensemble des croyances de l'acteur devant répondre au principe de rationalité. La reconstruction opérée par le chercheur doit donc tenir compte de celle proposée par l'acteur, mais en aucun cas s'y conformer sans vérification, dans un premier temps, puis sans confrontation avec d'autres hypothèses concurrentes. Ceci n'est pas une remarque triviale, puisque c'est très exactement la critique adressée au plus en vogue des courants de l'analyse des politiques publiques français : l'approche cognitiviste¹⁴¹.

En quoi s'agit-il bien d'une explication ? On comprend que désormais parler de cause devra être compris dans un sens beaucoup plus faible que le sens classique. La cause n'est telle que dans le modèle. Elle serait une cause au sens classique du terme si elle renvoyait à la structure causale réelle, mais celle-ci non seulement est inaccessible parce que passée, évanouie et en partie inconsciente, mais de plus inaccessible parce que, en cas de reconstructions incompatibles bien qu'également plausibles et pertinentes, il n'existe aucune matière sur laquelle s'appuyer pour trancher. C'est la difficulté relevée par Quine¹⁴², qui tient à l'intensionnalité de l'intentionnalité, victime comme tout énoncé du langage naturel de l'inscrutabilité de la référence. Concernant ce qu'il nomme « l'idiome intentionnel », autrement dit les énoncés que nous formulons sur le comportement d'autrui et qui contiennent des termes relatifs aux états intentionnels, cette indétermination devient indétermination de

¹⁴¹ Voir entre autres Padioleau J.-G., « Praxis d'une science sociale de l'action publique », in Baechler J., Chazel F., Kamrane R., *L'acteur et ses raisons. Mélanges en l'honneur de R. Boudon*, Paris, PUF, p.340-350 ; Laborier P., « Historicité et sociologie de l'action publique », in Laborier P., Trom D. (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris PUF, 2003, p.419-462 ; Gouin R., Harguindéguy J.-B., « De l'usage des sciences cognitives dans l'analyse des politiques publiques », *Swiss Review of Political Science*, 13(3), 2007, p.369-393.

¹⁴² Quine W.V.O., *op. cit.*

l'interprétation¹⁴³ : toute explication n'est plus qu'une interprétation possible parmi d'autres. Nous reviendrons plus tard sur cette question difficile directement liée à l'évaluation des conclusions empiriques que nous pourrions tirer de notre recherche (on touche ici à l'une des sources de la posture instrumentaliste).

Le pouvoir explicatif de toute rationalisation repose donc sur la plausibilité du schéma causal proposé (sur les indices ou les preuves appuyant l'attribution de telles raisons) et sur la pertinence du principe de rationalité révélée dans sa formidable utilité prédictive concernant les actions des systèmes intentionnels. La différence entre l'explication et la prédiction du comportement tient ici dans le fait qu'il n'y a pas pour l'explication de vérification possible. Il n'y a pas de confrontation avec l'expérience qui pourrait invalider l'explication. Dans le cas de la prédiction, en revanche, si celle-ci échoue, elle sera invalidée. On ne pourra cependant en tirer quelque conclusion que ce soit quant à l'erreur contenue dans le schéma causal, tant les hypothèses formulées sont nombreuses : rien ne prouve que ce soit la pertinence du principe de rationalité qu'il faille remettre en question, pas plus que cela n'incite à modifier les croyances attribuées plutôt que les désirs attribués ou la perception de la situation attribuée à l'acteur. Il n'y a aucun moyen de savoir si ces attributions sont erronées ou incomplètes. On ne peut que proposer un modèle prédictif concurrent et espérer qu'il fonctionne. L'échec de la prédiction prouve simplement que celle-ci était fautive, mais ne dit pas pourquoi elle était fautive.

Concernant l'explication, il n'existe aucune expérience critique de ce genre. On ne peut tout au plus que proposer de modifier le modèle à la suite de la découverte de nouvelles données qui, toujours relativement au principe de rationalité, soit joueraient rationnellement un rôle contradictoire avec une donnée précédente (auquel cas il faut choisir entre le pouvoir explicatif de l'une ou de l'autre, en optant pour celle qui apparaît comme la plus forte), soit

¹⁴³ Notons bien qu'il s'agit d'indétermination et non de sous-détermination : le point n'est pas de dire que les données de l'expérience ne suffisent pas à trancher entre deux interprétations, mais qu'il n'y a pas de données permettant de faire un choix définitif entre deux interprétations, tout comme, dans l'expérience de la traduction radicale (Quine, *op. cit.*), il n'y a pas de manuel de traduction parfait qu'il s'agirait de découvrir. Plusieurs manuels, tout aussi compatibles avec les données de l'expérience et pourtant incompatibles entre eux, sont possibles.

conféneraient à une autre raison un rôle dont il semble rationnel de dire qu'il est plus fort dans la production du comportement. Imaginons qu'une organisation politique non partisane défile lors d'une manifestation alors que l'objet de cette manifestation n'est lié que très indirectement à ses revendications habituelles. L'explication de ce comportement est alors reconstruite à travers les déclarations officielles des dirigeants et les recommandations et informations données aux militants lors de l'annonce et de la préparation de l'action : celles-ci corroborent certaines intuitions sur le changement de stratégie de communication des dirigeants, sur le souhait de se donner une nouvelle visibilité notamment par la participation à des actions en lien même indirect avec le projet politique initial. Plus tard, une autre donnée apparaît, qui vient alors non pas en contradiction de la donnée précédente, mais qui incite à proposer un autre schéma explicatif : la découverte de l'existence d'un accord secret de soutien mutuel entre l'organisation en question et une autre, celle-là directement concernée par la manifestation. Deux schémas explicatifs entrent donc en concurrence. Faut-il, tout d'abord, en supprimer un ? À moins qu'ils ne soient contradictoires, notre orientation multicausale implique que les deux schémas doivent être maintenus. Faut-il en privilégier un ? Dans le cas où l'un des schémas rend le second complètement irrationnel, on peut en effet privilégier une explication plutôt que l'autre, mais ceci ne revient pas à éliminer la cause en apparence la plus faible, c'est-à-dire celle dont on pense qu'elle a eu le moins d'influence sur la production du comportement. *Nous n'avons aucun moyen d'établir la part relative de chacune des raisons.* Refusant toute primauté ontologique, nous n'avons aucun mode de justification disponible pour établir la supériorité explicative d'un schéma sur un autre. Ne reste que le bon sens, ou pour le dire autrement, le principe de rationalité : il peut apparaître plus rationnel, étant donné d'autres éléments, d'expliquer la participation à cette manifestation par l'accord passé entre les organisations plutôt que par un changement de stratégie de communication (ou l'inverse).

Il nous faut insister sur la distinction entre rationalité des raisons et rationalité des modèles. En effet, le modèle ne représente pas toute la réalité ; à la fois certaines données importantes peuvent manquer, et d'autres schémas explicatifs restent possibles. Si l'explication choisie ne met en cause que des raisons, alors la rationalité des raisons détermine en grande partie la rationalité du modèle. Mais dès lors qu'un modèle offre davantage de

causes que les simples raisons, alors sa rationalité n'est pas déterminée par celle des raisons. Il pourrait en effet arriver que plusieurs schémas explicatifs d'une même action comportent plusieurs causes, dont certaines ne seraient pas des raisons, comme l'émotion ou l'habitude. Il pourrait apparaître justement, qu'étant donné la situation et la biographie de l'individu, il soit plus rationnel de privilégier le schéma expliquant l'action par l'émotion ou par une disposition que par une raison. Il est donc important de maintenir la différence entre rationalité des raisons et rationalité du modèle. Le fait qu'une cause soit une raison ne lui donne pas d'importance supérieure par rapport à une autre cause.

Un dernier point doit être signalé : au sein du modèle de la multicausalité fonctionnelle, les raisons remplissent une fonction de production. L'imbrication de désirs et de croyances crée un comportement, sur le mode de ce qu'Aristote nommait la cause finale. Si le sens de cette finalité est celui d'une projection vers le futur, autrement dit d'une téléologie qui rompt avec les explications mécanistes, il n'en reste pas moins que ce sont bien des choses actuellement dans la tête de l'acteur inhérent au modèle (et non de l'acteur réel) qui provoquent chez lui le comportement à venir. Mais les raisons peuvent aussi remplir la fonction d'autorisation : imaginons une situation où tel comportement est pour l'individu *normalement* interdit, ou pour le dire autrement impossible, irréalisable, voire impensable étant donné ses croyances et ses valeurs (on peut prendre l'exemple de l'achat d'une arme à feu, qui serait proprement impossible à opérer malgré le souhait que l'acteur aurait de se prémunir contre des risques d'insécurité). Autrement dit, un blocage de type rationnel (en valeur, par exemple) persisterait face à un ensemble de croyances et de désirs (en finalité). Une raison nouvelle, comme la perception d'un danger à ce jour inédit ou la compréhension d'un nouvel argument favorable à l'achat d'arme, autorise soudainement le comportement précédemment impossible. La perception de ce danger ou la prise en compte de ce nouvel argument agissent bien plus comme des causes autorisant un comportement auparavant potentiel mais interdit plutôt que comme des causes produisant ce comportement. L'explication par les raisons propose donc le modèle causal suivant :

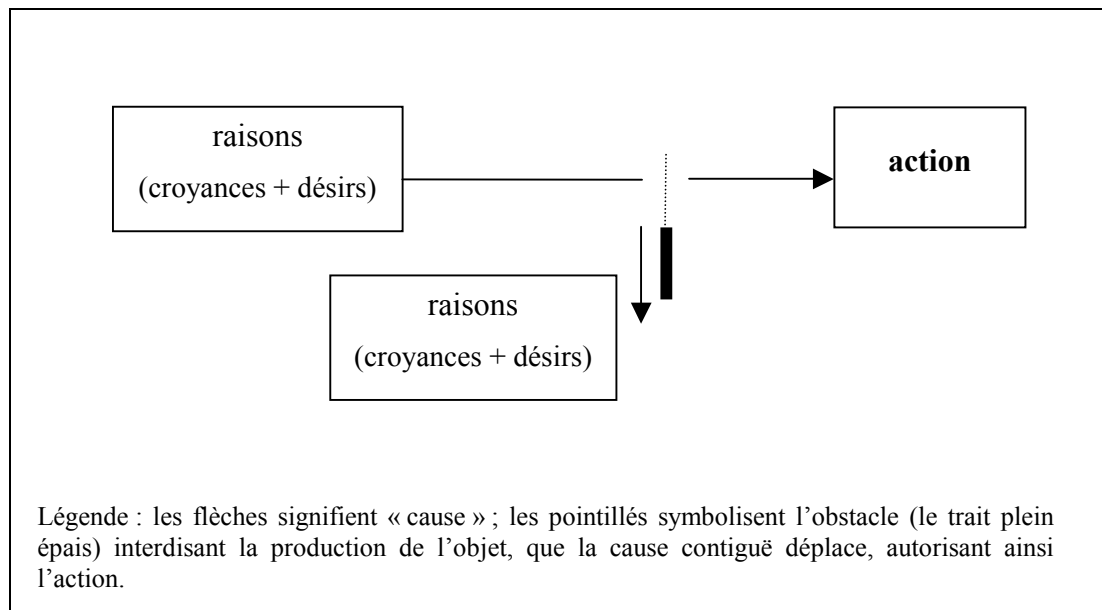


Figure 9 – Raisons et fonctions causales

On constate que ce modèle n'est pas monofonctionnel : l'explication par les raisons n'implique pas qu'un processus de production. Cette fonction étant la plus directement en lien avec l'effet et la seule qui soit indispensable à l'advenue d'un phénomène, les partisans de la théorie du choix rationnel ou plus largement de l'individualisme méthodologique (Elster ou Boudon entre autres) en ont conclu qu'elle était la meilleure explication et la seule qui vaille. Selon nous, une telle stratégie d'analyse est appauvrissante et court évidemment le risque d'une explication incomplète.

Bilan intermédiaire

Avant d'aborder les logiques explicatives recourant aux dispositions et au contexte, faisons le point sur les étapes importantes que nous avons franchies jusqu'à présent. Notre épistémologie est d'un certain type d'instrumentalisme, prônant l'austérité ontologique (refus d'*a priori* ontologique pour fonder la recherche scientifique). De ce fait, nous optons pour une orientation multicausale dans l'explication de l'action. Aucune hiérarchisation *a priori* des causes ne peut être ontologiquement fondée. L'action, comprise comme évènement, s'explique par la reconstruction des raisons opérée à travers la stratégie intentionnelle. Les

raisons n'ont donc pas un pouvoir causal au sens classique du terme, mais un pouvoir explicatif en tant qu'elles jouent un rôle causal au sein du modèle que le principe de rationalité nous permet de construire pour représenter l'histoire causale du phénomène à expliquer. Ce rôle causal est une conjecture formée sur la base du principe de rationalité qui a largement prouvé sa grande valeur prédictive. À l'inverse de la prédiction, l'explication ainsi fournie ne pourra pas être confrontée à une expérience critique mais seulement à d'autres modèles. À moins de la découverte d'une information contradictoire avec la raison principale expliquant l'action dans le modèle disponible, aucun autre modèle ne pourra l'invalider ou l'éliminer. Ils ne seront classés, subjectivement, que par rapport à leur plausibilité plus ou moins forte.

Notre théorie de l'action n'est pas encore complète. La nécessaire discussion sur les raisons ne doit pas laisser penser que c'est là le seul type d'explication que nous proposons. Comme il a été dit, l'action n'est pas à comprendre et surtout à expliquer dans le seul cadre de la sociologie actionniste, mais comme un ensemble d'actes, un comportement, qui aussi peut être expliqué par d'autres causes. Celles-ci sont, d'un côté, celles que nous subsumerons sous la catégorie générale des dispositions, et de l'autre les causes tenant au contexte.

C - L'explication par les dispositions

Le terme « disposition » est associé dans la littérature en sciences sociales à des concepts dont les définitions et l'utilisation dans l'analyse diffèrent largement d'un auteur à l'autre. Ainsi, comme le rappellent C. Chauviré et A. Ogien¹⁴⁴, la « disposition » chez Wittgenstein n'est pas celle de C.S. Peirce, d'E. Bourdieu ou de P. Bourdieu, « les capacités » ne renvoient pas aux mêmes réalités chez N. Cartwright ou L. Wittgenstein, l'habitude de J. Dewey est différente de celle de S. Turner.

¹⁴⁴ Chauviré C., Ogien A., « Présentation », in Chauviré C., Ogien A. (dir.), *La régularité : habitude, disposition et savoir-faire dans l'explication de l'action*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2002, p.19.

On peut cependant dans un premier temps préciser l'idée commune à toutes ces théories. Il s'agit de « considérer l'action comme la traduction d'un système de prescriptions ou d'un schème – pratique, interprétatif ou cognitif – en un comportement actualisant la somme d'instructions qu'une source de régulation serait censée contenir »¹⁴⁵. L'action n'est donc pas expliquée en termes de raisons, c'est-à-dire sous la forme d'inférences logiques prêtées à un acteur, combinant désirs et croyances afin de guider son comportement. La détermination de l'action est ici réalisée sans aucune référence à de tels raisonnements. En général, les partisans de l'approche dispositionnelle ne nient pas que l'acteur puisse opérer cette forme de syllogisme pratique, mais pensent qu'on ne peut lui imputer l'explication de l'action. Deux voies principalement ont été empruntées pour rendre compte de l'action humaine de manière dispositionnaliste : l'une remonte aux intuitions de Wittgenstein¹⁴⁶ (et paradoxalement se fonde non pas sur les « dispositions » telles que les entendait l'auteur, mais sur ce qu'il nommait « capacités ») ; l'autre tradition remonte à C.S. Peirce¹⁴⁷ et a trouvé son plus célèbre promoteur en la personne de P. Bourdieu¹⁴⁸. C'est à la seconde tradition que nous reprendrons son concept de disposition car, comme il a été vu précédemment, c'est la seule qui soit compatible avec une approche causaliste de l'action. En effet, pour la première tradition, la détermination de l'action est de l'ordre de la pratique. C'est elle qui détermine les conditions de possibilité de l'action (l'acquisition de savoir faire, de maîtrise technique) et sa réalisation. Précisons cependant avec C. Chauviré et A. Ogien, que

« pour l'heure, l'ordre de la détermination pratique se présente moins comme un modèle d'analyse que comme un parti pris qui s'organise autour d'une intuition : l'action est première, d'elle procède toute forme de connaissance, et cette connaissance, qui se manifeste dans l'exercice de capacités, est, en grande partie, incorporée. Cette intuition est suffisamment vague pour justifier l'adoption de

¹⁴⁵ *Idem*, p.9.

¹⁴⁶ Wittgenstein L., *Philosophical Papers*, Oxford, Blackwell, 1958. Pour plus, voir infra, p.55-60.

¹⁴⁷ Peirce C.S., *Collected Papers*, vol.I-VI, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1931-1958.

¹⁴⁸ Bourdieu P., *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.

positions qui se distribuent entre un émergentisme radical (tout existe et s'organise de son propre mouvement) et un irrationalisme débridé (rien ne peut jamais donner lieu à explication). Et pourtant, la validité et la force de cette intuition sont fortement illustrées en philosophie depuis plus de cent ans par les pragmatistes américains comme Peirce et Dewey, ou, un peu plus récemment, par Wittgenstein. Tout comme elles le sont dans les sciences sociales, entre autres, par les approches interactionnistes héritées de Mead, la psychologie du développement ou l'ethnométhodologie. »¹⁴⁹

Cette tradition est, pour la grande majorité de ses auteurs, anti-causaliste du point de vue de l'explication de l'action. Prenant appui sur l'argument de l'erreur de catégorie wittgensteinienne, les capacités, savoir-faire et autres inférences tacites sont de l'ordre des raisons (au sens de Wittgenstein) et par conséquent ne peuvent valoir comme explication causale. Parce que connaissance et action sont indissociables, ces théories refusent la vision dualiste qui sépare le comportement de sa cause (intention ou disposition). En revanche, pour les théories que nous défendons, parler de pouvoir causal est tout à fait justifié.

La théorie dispositionnaliste causaliste

Nous reprenons à E. Bourdieu la description des différents éléments constitutifs de ce que sont les dispositions, qui « ont une valeur objective, c'est-à-dire correspondent sinon à des propriétés réelles, du moins à des propriétés qu'il est conceptuellement et scientifiquement utile, voire nécessaire, de reconnaître »¹⁵⁰. Une disposition est une *loi* : l'analyse sémantique montre que les énoncés dispositionnels prennent la forme de lois qui, paradoxalement, ne portent que sur un individu. « Dans cette perspective, on concevra les comportements humains [...] comme étant déterminés par ses dispositions, c'est-à-dire des lois normatives portées par des individus »¹⁵¹.

¹⁴⁹ Chauviré C., Ogien A., *op. cit.*, p.10.

¹⁵⁰ Bourdieu E., *op. cit.*, p.109. Se dessine ici très clairement l'opposition entre réalisme et instrumentalisme.

¹⁵¹ *Idem*, p.110.

Une disposition est aussi une *propension* : « attribuer une disposition à un individu, c'est supposer une forte tension anticipatrice de celui-ci vers un comportement possible susceptible de valoir comme une actualisation de cette disposition »¹⁵² Ce caractère propensionnel s'explique par deux raisons : d'abord le fait qu'une disposition est le fruit d'un apprentissage et que les conditions structurelles qui ont produit celui-ci se maintiennent et se perpétuent, sollicitant ainsi continuellement l'actualisation de la disposition. Deuxièmement, les travaux de psychologues sociaux et cognitifs¹⁵³ ont montré que tout apprentissage étant un investissement, un principe général de rentabilité pousse l'individu à actualiser les savoirs appris dans les situations adéquates. Notons aussi qu'une disposition aura davantage tendance à s'actualiser qu'elle l'aura souvent été auparavant. L'*exercice* de la disposition est en quelque sorte indispensable à son actualisation future¹⁵⁴.

Une disposition est encore un « *princip[e] intentionne[l] de détermination du comportement* »¹⁵⁵ : d'abord les dispositions discriminent les *stimuli*, c'est-à-dire les phénomènes qui les déclenchent, selon leurs propres normes, ensuite elles discriminent certaines fins sans que l'agent soit conscient de cette sélection, enfin elles discriminent les moyens à utiliser pour parvenir à cette fin (les solutions pratiques). Ainsi quand tel événement a lieu, il peut être perçu comme un *stimulus* par telle disposition, qui a alors logiquement une infinité de possibilités finales et instrumentales devant elle mais privilégie une fin et quelques moyens. Toutes ces discriminations opérées par la disposition elle-même sont pour une part le produit de l'histoire de l'individu.

La quatrième caractéristique de la disposition est qu'elle est une *cause finale et générale* : une disposition n'agit pas comme une cause efficiente de type mécanique, ni comme l'application intentionnelle d'une règle ; elle est un principe général qui « ne détermine pas la

¹⁵² *Idem*, p.113.

¹⁵³ Aronson E., Mills T., « The Effects of Severity of Initiation on Linking for a Group », *Journal of American Social Psychology*, 1959, p.177-181.

¹⁵⁴ On distingue ici les dimensions de la pratique et de la logique, puisque dans cette dernière une disposition n'est absolument pas liée à ses actualisations. Ce point est abordé dans la section suivante.

¹⁵⁵ Bourdieu E., *op. cit.*, p.119 (nos italiques).

nature particulière du résultat de son action »¹⁵⁶. Elle permet de comprendre comment « des conduites peuvent être orientées par rapport à des fins sans être consciemment dirigées vers ces fins, dirigées par ces fins »¹⁵⁷. Ainsi elle E. Bourdieu reprend à Peirce l'exemple suivant :

« une femme qui sait faire des tartes aux pommes actualise cette disposition non pas en obéissant à chaque instant à des déterminations mécaniques, mais en résolvant successivement une série de problèmes pratiques, définis par une série de fins et de buts partiels. Ce faisant, elle soumet son comportement à des principes généraux. Elle commence, par exemple, par se procurer non pas telles ou telles pommes particulières, ni même, nécessairement, tel ou tel type de pommes, mais simplement des pommes quelconques, seule l'appartenance générique ayant de l'importance. Bref, la causalité finale, parce qu'elle ne prend en compte que la nature générale des événements qu'elle relie, est propre à représenter l'action d'une loi, en général, et d'une disposition en particulier ».¹⁵⁸

Mais une loi générale ne peut être agissante comme le sont les dispositions. Il faut donc, *dans un deuxième temps*, qu'un principe mécanique soit subordonné à une fin, précise l'auteur. Notons cependant que c'est là une nécessité théorique propre à une posture réaliste. Il nous suffit, ici, que ces lois aient une valeur *explicative*. Notons aussi que le caractère *général* des dispositions, inhérent à leur nature de loi, tient encore à quatre points supplémentaires qui sont l'indétermination des circonstances dans lesquelles la stimulation de la disposition peut avoir lieu, l'indétermination des comportements actualisant la disposition, l'indétermination du lien entre stimulation et actualisation (on peut en effet constater statistiquement que même dans les conditions idéales, l'actualisation n'a pas toujours lieu), et l'indétermination due au degré d'entretien de la disposition (qui nécessite un certain exercice). La deuxième indétermination est fondamentale en sciences sociales car elle constitue l'un des points les

¹⁵⁶ *Idem*, p. 124.

¹⁵⁷ Bourdieu P., *Choses dites*, Paris, Éditions de Minuit, 1987, p.20.

¹⁵⁸ Bourdieu E., *op. cit.*, p.124.

moins pris en compte par les opposants aux théories dispositionnalistes. L'indétermination des comportements tient notamment au fait que les dispositions ne sont pas, d'après la métaphore proposée par Wittgenstein, comme des rails qui mèneraient l'individu à adopter nécessairement tel comportement. Elles ne sont pas des processus mécaniques. P. Bourdieu insiste continuellement sur ce point en réintroduisant la notion de stratégie, de sens pratique, ou de sens du jeu : « “ce sens du jeu” [...] est ce qui nous permet d'engendrer une infinité de “coups” adaptés à l'infinité des situations possibles qu'aucune règle, si complexe soit-elle ne saurait prévoir. »¹⁵⁹ Toute application d'une règle générale nécessite en effet une part d'innovation, de créativité, d'improvisation, d'interprétation pour l'appliquer à un cas particulier. Comme le rappelle J. Bouveresse, « le sens du jeu est ce qui vient s'ajouter à la connaissance « théorique » des règles, s'il y en a, et qui ne s'acquiert que par la pratique du jeu »¹⁶⁰.

Une disposition est encore une propriété *autorégulatrice et adaptatrice* : comme le précise E. Bourdieu, « toute disposition est donc le produit d'une série indéfinie d'ajustements contextuels [...] rendus possible par le contrôle auquel la disposition se soumet elle-même. »¹⁶¹

Enfin, une disposition est une propriété *relativement autonome par rapport à son contexte*, parce que d'un côté elle ne varie pas nécessairement avec ses conditions de production (les dispositions acquises tendent généralement à résister à la disparition des circonstances auxquelles elles étaient adaptées¹⁶²), et de l'autre, elle peut se modifier indépendamment de ces conditions, « en étant toujours susceptibl[e] de reconditionnalisations concurrentes »¹⁶³.

Nous laissons de côté pour le moment la question très délicate du lien étroit entre dispositions et règles ou normes collectives, dont E. Bourdieu en fait une des caractéristiques.

¹⁵⁹ Bourdieu P., *op. cit.*, p.19.

¹⁶⁰ Bouveresse J., « Règles, dispositions et habitus », *Critique*, 579-580, 1995, p.583.

¹⁶¹ Bourdieu E., *op. cit.*, p.137.

¹⁶² *Ibid.*, p.143.

¹⁶³ *Ibid.*, p.146.

Elle sera abordée plus loin. Les théories dispositionnalistes, telles que celle qui vient d'être présentée, ont été attaquées sur plusieurs points, notamment sur le fait qu'elles ne permettraient aucune explication valable de l'action.. Il est donc indispensable que nous prenions position dans ce débat. Il ne s'agit pas, encore une fois, de dresser un état des lieux de la littérature sur ce thème¹⁶⁴, mais les opposants au pouvoir causal des dispositions étant toujours très nombreux en philosophie comme en sciences sociales, il nous faut au moins préciser pour quelles raisons nous partageons l'idée que les analyses dispositionnelles sont de véritables explications.

La logique dispositionnelle

Une disposition est, d'un point de vue logique, une propriété d'un objet dont l'identité dépend d'un conditionnel contre-factuel. Prenons l'exemple classique du verre fragile. La propriété dispositionnelle qu'est la fragilité du verre peut être décrite de la manière suivante : le verre est fragile dans la mesure où, dans des certaines conditions, s'il tombait de haut sur un sol dur, il se briserait. Il n'est pas nécessaire, du strict point de vue logique uniquement, que cette manifestation (le bris du verre) advienne pour que la disposition existe. Celle-ci existe quand bien même elle ne se manifesterait jamais. À l'opposé des propriétés dispositionnelles se trouvent les propriétés catégoriques, qui, elles, ne font intervenir que le monde réel : quand nous disons que le verre est bleu, nous ne faisons intervenir aucun fait qui ne soit observable ou accessible dans le monde tel qu'il est. La question à laquelle nous devons répondre est alors celle de savoir si la fragilité peut être considérée comme une cause de sa manifestation (le bris du verre). On comprend immédiatement les implications

¹⁶⁴ Pour un tel état des lieux de la littérature, outre les références déjà citées voir entre autres de Gnassounou B., Kistler M. (dir.), *Les dispositions en philosophie et en sciences*, Paris, CNRS, 2006 et *Causes, pouvoirs, dispositions en philosophie. Le retour des vertus dormitives*, Paris, PUF/ENS Ulm, 2005 ; Armstrong D., Martin C., Place U. (eds.) *Dispositions : A Debate*, T. Crane, Routledge, 1996 ; Prior E., Pargetter R., Jackson F., « Three Theses About Dispositions », *American Philosophical Quarterly*, 19, 1982, p.251-257 ; Mumford S., *Dispositions*, Oxford, Oxford University Press, 1998 ; Turner S., *The Social Theory of Practices*, Cambridge, Polity Press, 1994 ; Bourdieu E., *Savoir faire. Contribution à une théorie dispositionnelle de l'action*, Paris, Seuil, 1998 ; Merchiers J., « Enquête sur le concept de disposition en sociologie », in Livet P., Ogien R. (dir.), *L'enquête ontologique. Du mode d'existence des objets sociaux*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000.

fondamentales de la réponse pour les explications en sciences sociales qui reposent sur les termes dispositionnels comme les capacités, les habitudes, les savoir faire, et tout ce qui tient en général à des procédures d'apprentissage ou de socialisation.

Nous ne pouvons reprendre l'ensemble des objections qui ont été posées au cours des siècles, et plus particulièrement au XXe, au pouvoir causal des dispositions. Nous renvoyons à un excellent article de M. Kistler¹⁶⁵ pour une présentation de ces différents argumentaires et surtout des réponses que l'on peut proposer afin de sauver l'explication par les dispositions. Ni leur non-observabilité, ni le fait qu'elles ne sont pas des occurrences, ou qu'elles ne sont pas des événements ou qu'elles sont des propriétés stables, ne permettent de conclure à l'impossibilité de leur pouvoir causal. La seule discussion que nous souhaiterions développer est celle qui repose sur l'objection la plus célèbre et la plus souvent reprise : celle de la vertu dormitive de l'opium.

*« Mihi a docto Doctore
Domandatur causam et rationem quare
Opium facit dormire:
À quoi respondeo,
Quia est in eo
Virtus dormitiva,
Cujus est natura
Sensus assoupire. »*

Ainsi Molière ridiculise-t-il les médecins dans le troisième intermède du *Malade imaginaire*, lorsqu'un « bachelier », aspirant à devenir médecin, répond à ses examinateurs que la raison pour laquelle l'opium fait dormir les gens est qu'il contient une « vertu dormitive ». Et les examinateurs de se réjouir d'une réponse si subtile. C'est l'un des arguments que R. Boudon oppose aux théories dispositionnalistes en sciences sociales¹⁶⁶.

¹⁶⁵ Kistler M., « L'efficacité causale des propriétés dispositionnelles macroscopiques », in Gnassounou B., Kistler M., *Causes, pouvoirs, dispositions en philosophie. Le retour des vertus dormitives*, p.115-154.

¹⁶⁶ Boudon R., *L'idéologie. L'origine des idées reçues*, Paris, Fayard, 1986.

L'idée est la suivante : la disposition (comme la fragilité du verre) ne peut être la cause de la manifestation (le bris du verre) parce qu'elle est liée *analytiquement* à elle. La fragilité *signifie* précisément que le verre se casserait s'il tombait. Ainsi dire que le verre s'est brisé parce qu'il était fragile n'est pas une explication, mais « une relation d'implication analytique fondée sur la signification du mot « fragile » »¹⁶⁷, comme expliquer qu'un homme est célibataire parce qu'il est non marié. Autrement dit, à la question « Pourquoi le verre s'est-il brisé ? », celui qui répond « Parce qu'il était fragile » se verra rétorquer « Oui, évidemment qu'il était fragile puisqu'il vient de se briser ». Métaphoriquement, on pourrait dire que le verre s'étant brisé, il était *par définition* fragile (le terme juste est *analytiquement*). Ainsi la fragilité n'explique rien, elle est une description de la manifestation.

Pour contrer ce dernier argument, il suffit de montrer que la relation entre le bris du verre et sa fragilité n'est pas une relation analytique. L'attribution d'une disposition comprend un élément de première importance : la référence aux conditions normales ou courantes. En effet, « le verre est fragile » signifie que *dans certaines conditions* (c'est-à-dire ici des conditions normales, habituelles), il se briserait s'il tombait. Voilà qui suffit à ruiner la suspicion d'analyticité, car il existe des conditions dans lesquelles la chute du verre n'entraîne pas qu'il se brise. Aussi fantaisistes ou réalistes que soient ces conditions (le fait que le sol dur soit monté sur ressort et amortisse la chute du verre, comme le propose Kistler), elles suffisent à faire de la relation entre la fragilité et sa manifestation une relation contingente et non analytique. Ainsi le verre fragile qui tombe sur le sol dur se brise *si les conditions sont normales*. Il est faux de dire qu'il se brise *nécessairement*. Transposé aux sciences sociales, cet argument pourrait correspondre au suivant : ce n'est pas parce qu'un individu a été élevé dans un milieu catholique pratiquant que nécessairement il ira à l'office tous les dimanches matins. La disposition n'est effectivement pas la seule propriété en jeu dans la situation de test. Ce point, qui annule le jugement d'analyticité, ne prive pas pour autant la propriété dispositionnelle de tout pouvoir causal pour la seule raison que celle-ci ne serait pas la seule propriété en jeu dans la situation. Comme le souligne Kistler :

¹⁶⁷ Kistler M., art. cit., p.128.

« L'incertitude quant à la manifestation qui s'exprime dans la clause *ceteris paribus* du conditionnel liant la situation de test à la manifestation a son origine dans l'ignorance partielle des circonstances qui est une condition nécessaire de l'attribution d'une disposition. Ni le fait qu'une propriété ne soit pas en elle-même suffisante pour produire un effet, ni le fait que nous ne sachions pas si cet effet se produit dans une situation que nous ignorons partiellement ne constitue une raison de contester qu'elle soit causalement efficace. »

Ainsi, les objections d'ordre logique au pouvoir causal des dispositions, et en particulier celle du soupçon d'analyticité, peuvent être écartées. Il s'agit maintenant de prendre en compte les objections de type épistémologique propres aux sciences sociales.

Les dispositions en sciences sociales

Deux points sont à éclaircir : celui de savoir d'où vient le pouvoir causal des dispositions, puis celui de savoir quelle est la pertinence de l'explication dispositionnelle pour les sciences sociales. Comme nous allons le voir, en raison de notre posture instrumentaliste ces deux problèmes n'en font plus qu'un.

À quoi tient le pouvoir causal des dispositions ? Les philosophes qui nous ont fourni les arguments pour faire face aux objections logiques, comme Mumford ou Mellor¹⁶⁸, ne peuvent être suivis sur la question de la source du pouvoir causal des dispositions parce qu'ils sont réalistes quant aux propriétés catégoriques formant la base de réduction des dispositions attribuées. Pour le dire autrement, ils considèrent que les dispositions ont un pouvoir causal parce qu'en réalité, « la distinction dispositionnel/catégorique s'applique aux prédicats désignant des propriétés, ou aux concepts, mais non aux propriétés elles-mêmes »¹⁶⁹. C'est donc la même propriété qui est décrite soit en termes catégoriques soit en termes dispositionnels. La difficulté réside alors dans le fait que si la propriété catégorique expliquant la fragilité d'un verre est en un certain sens observable, ce n'est pas le cas des propriétés

¹⁶⁸ Mellor D.H., « In Defence of Dispositions », *The Philosophical Review*, 83(2), 1974, p.157-181.

¹⁶⁹ Kistler M., art cit p.132.

catégoriques auxquelles les prédicats dispositionnels renverraient en sciences sociales. Comme le dit R. Boudon,

« à la différence des virus, qu'on a observés après les avoir supputés, on n'a guère d'espoir de préciser les mécanismes sous-jacents [...] aux *effets de socialisation* des sociologues. Si l'on doit un jour préciser les mécanismes sous-jacents à ces phénomènes, ce sera peut-être le fait des sciences de la vie plutôt que des sciences humaines et sociales. »¹⁷⁰

L'explication des comportements sociaux (par exemple la pratique religieuse) qui serait donnée en termes dispositionnels (l'*habitus*) n'a pas de base de réduction observable, c'est-à-dire de propriétés catégoriques de types psychologique ou physique expliquant précisément le comportement.

On sait que face aux entités théoriques non observables, deux positions sont possibles : d'un côté le réalisme, qui soit postule leur existence et peut alors en tirer les conclusions souhaitées (Mumford, Mellor), soit refuse de leur accorder une quelconque existence (Boudon), de l'autre côté l'instrumentalisme, qui se contente d'en faire des *abstracta*, sans se prononcer sur leur statut ontologique, et fonde éventuellement leur objectivité (ou leur « semi-réalité », dirait Dennett¹⁷¹) sur leur seule utilité stratégique pour les prédictions ou les explications scientifiques. Si des instruments sont de mauvais outils, ils sont rejetés, comme le fut par exemple l'éther avec l'arrivée de la théorie de la relativité. C'est évidemment cette deuxième voie que nous suivons. Il convient alors de fonder non plus le pouvoir *causal* des dispositions, car celles-ci ne sont que des instruments et la causalité est de l'ordre du réel, mais leur pouvoir *explicatif*, comme ce fut le cas avec les raisons (on continuera à parler de causalité mais en limitant son application aux relations entre les éléments du modèle explicatif). De quoi la stratégie dispositionnelle tire-t-elle son pouvoir explicatif ? Si la TSI

¹⁷⁰ Boudon R., *Raison, bonnes raisons*, Paris, PUF, 2003, p.12.

¹⁷¹ Dennett D.C., « Real patterns », *Journal of Philosophy*, 87, 1991.

tirait sa valeur scientifique du pouvoir prédictif des attributions de raisons qu'opère le sens commun, la stratégie dispositionnelle, tire son pouvoir explicatif elle du caractère indispensable de la notion d'apprentissage dans toute analyse de comportement :

« on ne voit pas comment on pourrait, sans nier l'évidence des faits, éviter de recourir à de telles notions : parler de disposition, c'est simplement prendre acte d'une prédisposition naturelle des corps humains, la seule [...] qu'une anthropologie rigoureuse soit en droit de présupposer, la *conditionnabilité* comme capacité naturelle d'acquérir des capacités non naturelles, arbitraires. Nier l'existence de dispositions acquises, c'est, quand il s'agit d'être vivants, nier l'existence de l'apprentissage »¹⁷².

Si les dispositions sont les produits de l'apprentissage, il paraît impossible de nier leur existence, au moins à titre *d'abstracta*. Mais cela ne suffit pas encore à leur donner une pertinence pour la recherche scientifique. Dire que l'apprentissage est un fait indubitable induit que les *capacités* sont des faits assurés, mais les *dispositions* sont plus que de simples capacités : elles ont une nature propensionnelle qui explique, pour les théories dispositionnalistes, qu'elles soient des causes de l'action. Comme nous l'avons vu précédemment avec E. Bourdieu, c'est la science, et avant tout la psychologie, qui nous conforte dans cette hypothèse : les capacités acquises ont une nature propensionnelle. On peut donc conclure que les dispositions ont un pouvoir explicatif. La confrontation avec l'explication rationaliste révèle aussi qu'elles n'ont pas plus d'inconvénients que cette dernière.

Il peut paraître surprenant voire choquant de proposer en même temps une explication en termes de raisons et de dispositions. Traditionnellement, on oppose ces deux approches, notamment en France, à travers les figures tutélaires de R. Boudon et de P. Bourdieu. Nous allons voir cependant que cette opposition mérite d'être réévaluée. Précisons d'abord que le

¹⁷² Bourdieu P., *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, p.163.

« modèle rationnel général »¹⁷³ proposé par Boudon n'exclut pas de s'intéresser aux « dispositions ». En effet, le sociologue

« doit tirer toutes les conséquences du fait que les acteurs sociaux sont socialement *situés*, c'est-à-dire qu'ils tiennent des rôles sociaux, qu'ils appartiennent à certains milieux sociaux et à certaines sociétés, qu'ils disposent de certaines ressources (notamment cognitives), et qu'en raison des processus de socialisation auxquels ils ont été exposés, ils ont *intériorisé* un certain nombre de savoirs et de représentations. Pour ces raisons, ils sont sujets à ce que j'ai appelé des effets de situation (effets de position et de disposition). »¹⁷⁴

La rationalité de l'individu n'est donc pas absolue, comme c'est le cas dans la théorie du choix rationnel, mais relative à la position qu'il occupe dans le monde et à ses *dispositions*. Ces dernières peuvent être de types éthique ou affectif, mais surtout cognitif (c'est le point qui intéresse l'auteur dans son étude sur l'idéologie), c'est-à-dire liées à la connaissance et à la compréhension du monde. Ainsi, « dans l'interprétation de tout phénomène, nous mobilisons une expérience et un savoir antérieurement acquis (lesquels peuvent d'ailleurs aussi bien faciliter qu'inhiber la compréhension du phénomène). »¹⁷⁵ Voilà qui est pour Boudon une évidence. Mais d'après lui, l'analyse ne peut en rester à ce stade :

« On sait bien que la famille et l'école munissent l'individu de valeurs et de manières d'être [...]. Mais constater et baptiser ces différences ce n'est pas les expliquer. La notion de socialisation est un sténogramme : elle repère l'existence de corrélations par exemple entre des données caractéristiques de l'éducation reçue par

¹⁷³ Boudon R., *op. cit.*

¹⁷⁴ Boudon R., *L'idéologie*, p.137.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p.150.

un ensemble d'individus et leur comportement, mais elle est muette sur la nature des mécanismes sous-jacents à ces corrélations. »¹⁷⁶

On retrouve l'objection d'analyticité abordée plus haut mais dans sa version méthodologique et non plus logique: les explications dispositionnelles, comme celles qui utilisent la notion de socialisation, ne font que décrire leur manifestation, elles n'expliquent rien parce qu'elles ne précisent pas les « mécanismes sous-jacents » qui eux, ont un réel pouvoir causal. Ce faisant, elles sont des énoncés tautologiques. Pour qu'elles puissent avoir une valeur scientifique, il faudrait qu'elles précisent leur base de réduction, ou, pour Mumford et Mellor, la propriété catégorique dénotée par le prédicat dispositionnel. Rappelons que ces auteurs postulent que de telles propriétés existent bien. On trouve donc chez eux une réponse à Boudon. Malheureusement celle-ci n'est pas pour nous satisfaisante, en premier lieu parce que ni les sciences sociales ni surtout les sciences cognitives (qui sont les seules à pouvoir fournir des bases de réduction solides) n'ont encore de connaissance suffisante sur de tels mécanismes, et deuxièmement parce que, étant donné ce défaut de connaissance, accorder une existence à ces dispositions c'est la postuler, et par conséquent adopter une attitude réaliste scientifiquement intenable. La solution est à trouver ailleurs.

Boudon tire de son objection la leçon suivante : une fois repérées les valeurs et les représentations qui ont été intériorisées par l'individu au cours de son existence (et principalement l'enfance), il reste à expliquer pourquoi il y croit encore, et donc montrer en quoi elles font ou non sens pour lui. Il reprend pour illustration l'étude de Weber sur la conversion de certains Romains au christianisme¹⁷⁷. Ce dernier constate que les paysans rejettent en majorité cette nouvelle foi alors que les centurions, pourtant élevés par les mêmes paysans dans le culte du polythéisme, se convertissent massivement. Il y a là un phénomène dont les théories de la socialisation et les explications en termes de disposition, d'ethos de classe, de tradition ou d'habitus ne peuvent rendre compte. Seule l'analyse de ce qui fait sens

¹⁷⁶ Boudon R., *Raison, bonnes raisons*, p.11.

¹⁷⁷ Weber M., *Gesammelte Aufsätze zur Religionssoziologie*, Tübingen, Mohr, 1988.

pour les centurions, autrement dit l'étude de leurs raisons, permet de comprendre pourquoi, malgré les coûts que cela entraîne, ils préfèrent se convertir.

Boudon oppose donc deux arguments¹⁷⁸ aux théories de la socialisation qui entendent expliquer les comportements des individus par le recours aux dispositions acquises : d'abord elles n'expliquent pas pourquoi les individus devenus adultes continuent de partager ces croyances et pourquoi parfois ils les rejettent ; ensuite elles ne disent rien sur les mécanismes produisant le comportement à partir des dispositions. Ce sont là deux arguments qui ne nous convainquent pas entièrement, nous allons montrer pourquoi.

Tout d'abord, s'il est vrai que les théories dispositionnalistes échouent le plus souvent à expliquer le changement (c'est l'objection classique faite à la sociologie de P. Bourdieu, face à laquelle il n'est cependant pas complètement désarmé), en revanche, en l'absence d'un tel changement de comportement, il n'est pas nécessaire d'expliquer pourquoi un individu croit à ses représentations pour comprendre pourquoi elles produisent son comportement. Ce serait nécessaire dans une conception boudonnienne des représentations, qui assimile celles-ci à des connaissances objectivables, aisément révocables, modifiables. Mais les théories dispositionnalistes ne partagent pas cette conception des dispositions : elles ne sont pas, comme pour Boudon, « intériorisées par l'acteur social à la manière dont l'élève *intériorise* le théorème de Pythagore »¹⁷⁹. Les connaissances des théories dispositionnalistes ne sont pas passives comme l'est le théorème de Pythagore. Les dispositions ne sont pas qu'un « pouvoir de », une pure possibilité, une « capacité » au sens de Ryle¹⁸⁰. On pourrait en effet distinguer sur cette base les « dispositions faibles »¹⁸¹ que sont les capacités et les dispositions fortes que sont les tendances :

¹⁷⁸ Le troisième argument est celui d'ordre logique (la vertu dormitive) analysé plus haut.

¹⁷⁹ Boudon R., *L'idéologie*, p. 137.

¹⁸⁰ Ryle G., *La notion d'esprit*, Paris, Payot, 1978.

¹⁸¹ Ryle G., *op. cit.*, p.126 sq.

« Attribuer une capacité, c'est signaler simplement l'existence d'une certaine possibilité, au sens d'une non impossibilité, sans se prononcer aucunement sur les chances qu'a cette possibilité de s'actualiser. [...] Au contraire une tendance, même indéterministe, est définie par le fait qu'on peut en tirer certaines conséquences et qu'on peut, en particulier, s'en servir pour prévoir le comportement futur de celui qui la possède. Une tendance est une disposition qui produit, nécessairement, des effets ou, au moins, une certaine proportion d'effets sur le long terme. Une capacité est une disposition telle que le fait que quelqu'un la possède ne peut faire aucune différence dans le comportement de ce dernier, même sur le long terme. »¹⁸²

Les dispositions telles que Boudon les comprend sont-elles à identifier à ces capacités ? On pourrait le supposer, car chercher à comprendre pourquoi les croyances font sens pour l'individu, c'est supposer que celui-ci peut les modifier ou les abandonner facilement (comme le centurion romain) ; c'est donc limiter fortement leur autonomie et leur caractère de propension. Cependant, selon les propres mots de l'auteur, ces savoirs acquis peuvent « faciliter » ou « inhiber » tel comportement. Nous voyons donc que la différence entre les dispositions du modèle rationnel général de Boudon et celles des théories dispositionnalistes n'est pas aussi tranchée que la distinction proposée par Ryle. Il s'agit bien plus d'une différence de degré que de nature. On peut du reste aboutir à cette conclusion simplement en rejetant la validité de la distinction entre tendances et capacités et plus particulièrement la conception de savoirs acquis n'ayant aucune dimension tendancielle ou propensionnelle, vers laquelle tend, mais sans s'y réduire, la définition boudonnienne. Si l'idée de « capacité » ainsi définie est intenable, l'opposition entre les deux modèles explicatifs se réduit nécessairement à une simple différence de degré.

Cependant, pour les théories dispositionnalistes, cela n'a aucun sens que l'individu réfléchisse aux bonnes raisons qu'il aurait de croire ce qu'il croit, puisque cette réflexion même est conditionnée par ces représentations. C'est l'argument classique : les dispositions étant inconscientes, et d'autant plus fortes qu'elles sont inconscientes, l'individu ne peut les

¹⁸² Bourdieu E., *op. cit.*, p.53-54.

remettre en question à la manière dont il pourrait critiquer le théorème de Pythagore. Les dispositions sont des représentations d'un autre ordre parce qu'elles sont des propensions d'un degré d'autonomie beaucoup plus fort : « Il est tout à fait illusoire de croire que la violence symbolique peut être vaincue par les seules armes de la conscience et de la volonté : les conditions de son efficacité sont durablement inscrites dans les corps sous la forme de dispositions »¹⁸³.

Le premier argument du refus de toute analyse dispositionnelle (elle n'explique pas pourquoi les individus continuent à croire à ce qu'ils croient) ne tient donc pas. Il est fondé sur une autre conception de ce que sont des dispositions, beaucoup trop faible. Par définition les dispositions ne sont pas des savoirs aisément interrogeables ou modifiables, notamment parce que les modifier présuppose d'y faire appel, ce qui rend toute modification délicate. Notons cependant que dans le cas du changement de croyance pointé par M. Weber, l'explication par les raisons semble effectivement incontournable. Mais ceci ne suffit pas cependant à discréditer toute explication par les dispositions lorsqu'il n'y a pas de changement.

Le deuxième argument de Boudon est donné dans un passage de *l'Idéologie*¹⁸⁴, où il raille la méthodologie dispositionnelle : les mécanismes auxquels font référence les dispositions sont parfaitement inobservables, et l'on n'en voit que les effets supposés ; or ceux-ci constituent aussi la preuve de leur existence, ce qui devient circulaire. Notons d'abord que l'accusation de circularité ne tient pas : il n'y a pas de cercle vicieux, parce qu'il n'y a tout simplement pas de raisonnement, mais seulement le déploiement d'une définition. En effet, c'est *par définition* que les dispositions sont inobservables, inconscientes et pourtant produisent des effets. Rien n'empêche de proposer une telle définition des dispositions. Ce qu'il faut en revanche montrer, c'est soit qu'elles existent bien sous cette forme (réalisme), soit qu'elles sont de bons outils scientifiques (instrumentalisme).

¹⁸³ Bourdieu P., *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, p.215.

¹⁸⁴ Boudon R., *op. cit.*, p.227.

Le deuxième argument de Boudon (l'absence de mécanismes expliquant d'où vient le pouvoir causal) est typiquement réaliste. Ces dispositions soi-disant causalement efficaces sont de simples conjectures. Nous ne pouvons qu'être parfaitement d'accord avec ce constat. Mais nous n'en tirons pas du tout les mêmes conclusions. En effet, deux remarques peuvent lui être faites, sous forme de questions : d'abord, en quoi postuler l'existence de raisons est moins conjectural que de postuler l'existence de dispositions ? Ensuite, cela retire-t-il quelque pouvoir explicatif que ce soit aux dispositions ? Répondons à la première. Par quel heureux miracle ontologique l'existence des raisons serait-elle mieux établie que celle des dispositions ? Ni les raisons ni les dispositions ne sont accessibles à l'observateur. Boudon insiste sur le fait que l'individu peut dire les raisons qui motivent ou ont motivé son comportement. Certes, quand il y a trace de telles raisons avant l'action, on peut effectivement accorder un grand intérêt à cette explication. Mais que faire des cas (peut-être les plus fréquents) où les raisons sont données par l'individu *après* l'action ? Rien n'empêche alors de douter de la validité de la reconstruction proposée par l'acteur. Il arrive même que, de l'aveu même de celui-ci, le comportement ait été manifesté sans raisons, simplement par habitude. Comme le précise Bourdieu, « il suffit de penser à la décision instantanée du joueur de tennis qui monte au filet à contretemps pour comprendre qu'elle n'a rien de commun avec la construction savante que l'entraîneur, après analyse, élabore pour en rendre compte et en dégager des leçons communicables. »¹⁸⁵ Quelle est effectivement, dans ce cas, la pertinence d'une reconstruction rationnelle ?

Boudon qualifie souvent les dispositions de forces obscures ou imaginaires, et surtout de « boîtes noires », c'est-à-dire de processus supposés dont on ne connaît pas les mécanismes. Une question se pose alors immédiatement : en quoi les raisons fonctionnent-elles selon des mécanismes parfaitement clairs et observables ? Chacun a éprouvé d'avoir des raisons, des croyances, des désirs. Mais chacun sait aussi qu'il y a des comportements que nous avons apparemment mécaniquement, qui sont l'application inconsciente d'un savoir-faire acquis, comme l'écriture ou la conduite d'un véhicule. Il n'est alors pas plus incohérent de vouloir expliquer tout comportement par des dispositions que de vouloir expliquer toute

¹⁸⁵ Bourdieu P., *Choses dites*, p.21.

action par des raisons. Expliquer par des raisons un comportement dont nous avons l'intuition qu'il a été fait de manière automatique, comme de ralentir parce que la voiture devant nous ralentit, n'est pas moins curieux que de vouloir expliquer un comportement sciemment planifié par la simple actualisation d'une disposition. Que je puisse après coup donner une *bonne raison* de ralentir est une chose, mais ce n'est pas là une preuve que ce qui s'est passé au moment exact où j'ai ralenti soit explicable en termes de raisons. De la même manière, le fait que dans certains aspects de la réalisation de mon action planifiée s'actualisent certaines dispositions ne signifie pas que l'action en elle-même (comprise comme un tout) en soit l'effet.

Ce sur quoi nous souhaitons insister est qu'il s'agit de deux stratégies explicatives : retrouver la part de savoir et de savoir-faire de type dispositionnel dans tout comportement, ou retrouver la part de rationalité dans tout comportement. Faut-il choisir entre les deux ? Non, rien n'y oblige hormis des considérations pratiques pour la recherche (de temps ou de données disponibles). Pour le moment, il n'y a aucune raison de sacrifier une hypothèse au profit de l'autre. Raisons et dispositions étant inobservables bien que toutes fort utiles dans certaines prédictions, elles sont pour nous des *abstracta* et peuvent avoir leur efficacité l'une autant que l'autre. Plus encore, il n'y a aucune raison de considérer que ces hypothèses sont concurrentes. Qu'elles le soient devenues dans le champ scientifique sous la forme de deux écoles ou de deux paradigmes est une chose, qu'elles le soient *logiquement* en est une autre. Une lecture serrée des textes de R. Boudon a montré l'importance qu'il accorde à la prise compte des effets de disposition, notamment dans son entreprise pour distinguer le modèle rationnel général de la TCR. Parallèlement, les dispositionnalistes comme G. Ryle, E. Bourdieu, J. Bouveresse ou P. Bourdieu consacrent de nombreuses pages aux « décalages, discordances et ratés » :

« Le fait que les réponses que l'habitus engendre sans calcul ni projet apparaissent, le plus souvent, comme adaptées, cohérentes et immédiatement intelligibles, ne doit pas conduire à en faire une sorte d'instinct infaillible, capable de produire à tout coup des réponses ajustées à toutes les situations. L'ajustement anticipé de l'habitus aux conditions objectives est un *cas particulier*, sans doute

particulièrement fréquent (dans les mondes qui nous sont familiers), mais qu'il faut se garder d'universaliser. »¹⁸⁶

Ainsi donc, un argument de poids en faveur de l'adoption d'une double stratégie, rationaliste *et* dispositionnaliste, tient dans le fait que les partisans de chacune d'entre elles confessent ne pouvoir tout expliquer à l'aide de leur seule théorie. Face aux injonctions de Boudon qui demande : « Comment éviter [...] la solution paresseuse qui consiste à considérer le modèle finaliste et le modèle causaliste comme des points de vue, l'un reflétant la « part d'autonomie », l'autre « la part d'hétéronomie » de l'être humain, et à se contenter de les juxtaposer sans chercher à les intégrer ? »¹⁸⁷, notre réponse consiste à dire qu'on n'a pas mieux à proposer que cette juxtaposition. Cette réponse est motivée par le souci du pluralisme, conforme en ceci à l'orientation multicausale puisque l'explication par les raisons ne correspond qu'à deux types de causalité (la production et l'autorisation) alors que l'explication dispositionnaliste en propose d'autres, comme nous allons le voir. Pour ce qui est de l'intégration souhaitée par R. Boudon, la différence de conception de ce que sont les connaissances, les croyances, les savoirs, nous semble interdire toute tentative de ce genre. On pourrait au mieux proposer avec P. Bourdieu un partage des tâches :

« Faut-il se plier aux habitudes de pensée qui, telle la dichotomie du conscient et de l'inconscient, portent à poser la question de la part qui revient, dans la détermination des pratiques, aux dispositions de l'habitus ou aux volontés conscientes ? [...] en réalité, le partage n'est pas facile, et nombre de ceux qui ont réfléchi sur ce que c'est que de suivre une règle ont observé qu'il n'est pas de règle qui, si précise et explicite soit-elle [...] puisse prévoir toutes les conditions possibles de son exécution et qui ne laisse donc inévitablement une certaine marge de jeu ou d'interprétation, dévolues aux stratégies pratiques de l'habitus [...]. Mais, à l'inverse, les improvisations du pianiste

¹⁸⁶ Bourdieu P., *Méditations pascaliennes*, p.189.

¹⁸⁷ Boudon R., *Quelle théorie du comportement pour les science sociales ?*, Nanterre, Société d'ethnologie, 2004, p.21.

ou les figures dites libres du gymnaste ne vont jamais sans une certaine présence d'esprit, comme on dit, une certaine forme de pensée ou même de *réflexion pratique*, réflexion en situation et en action qui est nécessaire pour évaluer sur-le-champ l'action ou le geste accompli et corriger une mauvaise position du corps, et reprendre un mouvement imparfait (la même chose étant vraie, *a fortiori*, des conduites d'apprentissage). »¹⁸⁸

Il nous reviendra donc d'appliquer chacune des hypothèses explicatives pour l'action considérée, sans préjuger de la pertinence de l'une ou de l'autre et surtout sans exclure l'une au prétexte de la pertinence de l'autre. Les données fourniront ou ne fourniront pas les preuves pertinentes de chacune de ces stratégies. Se pourrait-il que la meilleure explication se révèle indécidable ? Une fois de plus nous donnerons le dernier mot à Dennett :

« Je conçois qu'il peut y avoir pour un seul et même individu deux systèmes différents d'attribution de croyances [et de dispositions] ayant *substantiellement* différé dans leurs attributions – au point qu'ils ont donné lieu à des prédictions substantiellement différentes du comportement à venir de l'individu – sans pourtant qu'à un niveau plus profond, quelque fait tangible eût pu permettre de trancher à quelle description correspondraient les véritables croyances de l'individu. »¹⁸⁹

On pourrait préciser, pour terminer, que lorsqu'un comportement apparaît comme habituel, l'explication dispositionnaliste paraît intuitivement plus pertinente, à condition cependant que les conditions de l'action soient subjectivement et inconsciemment perçues par l'individu comme similaires aux conditions normales du comportement, afin que rien ne trouble la reproduction non réfléchie de l'acte. Pour le dire autrement, il est nécessaire que l'individu ne perçoive aucune modification dans la situation qui nécessite une adaptation importante du

¹⁸⁸ Bourdieu P., *Méditations pascaliennes*, p.192.

¹⁸⁹ Dennett D.C., art. cit., p. 189.

comportement habituel. La nécessité pour la théorie dispositionnaliste de recourir à la parenté de situations perçue pour fonder ses explications fait constater à B. Lahire que cette théorie « a parfois eu trop tendance à négliger les effets (facilitateurs ou inhibiteurs) du contexte sur les dispositions incorporées, et, du même coup, à négliger l'étude des contextes ». ¹⁹⁰ Dès lors, en effet, que les conditions sont perçues par l'acteur comme a-normales, on peut supposer qu'il raisonne sur le type de comportement à suivre et que la disposition a nettement moins de chance de s'actualiser. L'explication dispositionnaliste ne vaut donc qu'une fois établie la perception par l'acteur d'une parenté des situations d'action et d'acquisition de la disposition. En cas de changement de comportement ou de comportement inédit, on peut davantage intuitionner que l'individu suivra un raisonnement réfléchi. Dès lors, l'explication rationaliste paraîtra plus pertinente. Mais les dispositions peuvent cependant réapparaître, en amont des croyances ou des désirs impliqués dans le raisonnement. Elles ne sont alors explicatives qu'à un deuxième niveau par rapport au phénomène à expliquer. C'est ce qu'il s'agit maintenant de préciser.

Quelles sont les différentes fonctions causales jouées par les dispositions ? Comme nous l'avons vu, pour R. Boudon, les dispositions n'entrent pas directement en cause dans la production de l'action, elles ont plutôt des effets sur les raisons pour lesquelles l'individu adopte tel ou tel comportement. Elles n'entrent donc pas dans notre schéma de la multicausalité fonctionnelle qui se veut *pour le moment* relatif à un seul et unique phénomène à expliquer. En revanche, pour les théoriciens des dispositions, celles-ci remplissent plusieurs fonctions causales possibles. Tout d'abord, elles remplissent une fonction de *production* (le sentiment de compétence de chacun face au débat politique pousse ceux qui se considèrent comme incompetents à ne pas participer, se mettre à l'écart garder le silence ou refuser ouvertement de se prononcer ; ce sentiment est une disposition acquise).

Deuxièmement, les dispositions remplissent la fonction de *prédisposition* : un individu par exemple peut obéir à son supérieur hiérarchique par une sorte de disposition (cause distale) à la docilité acquise dans le cadre familial puis scolaire, et par conséquent, il obéira (phénomène à expliquer) quelles que soient les raisons qu'il se donne ou qu'on lui donne

¹⁹⁰ Lahire B., *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte, 2005, p.315.

(causes proximales) pour obéir ; la fonction de prédisposition met donc en jeu une dialectique des dispositions et des raisons qui pourrait dans certains cas donner l'impression que la cause proximale (la raison) ne joue plus aucun rôle. C'est le cas extrême de ce que nous avons nommé la prédétermination. C'est une possibilité logique qui, à notre sens, n'apparaît qu'avec une très faible probabilité. Mais alors on peut se demander dans quelle mesure cette cause distale ne doit pas soit être considérée comme une cause de deuxième niveau, soit comme une cause productrice parallèle. On comprend que les distinctions logiques, dès lors que l'étude de cas concrets débute, perdent de leur clarté. La prédisposition reste en tout cas une possibilité logique à prendre en compte.

Troisièmement, les dispositions remplissent une fonction de *sélection* : elles sélectionnent des fins et les moyens de la réaliser. Ainsi un individu souhaitant manifester son indignation face à un événement a devant lui, dans l'absolu, un nombre indéfini de possibilités d'action, de la simple signature de pétition à l'action terroriste. Mais ses dispositions rendent certaines de ces actions proprement inconcevables (il n'a même pas l'idée d'une telle action) ou irréalisables (elles vont tant à l'encontre de ses croyances et ses valeurs que, bien qu'en connaissant l'existence, l'idée de les réaliser ne lui traverse même pas l'esprit).

La fonction d'autorisation, quant à elle, ne peut être remplie par une disposition parce qu'elle repose sur une dialectique de l'événement et de l'habituel : la cause qui autorise n'a de pouvoir causal que parce qu'elle est un événement brisant l'habituelle contrainte pesant sur la production du phénomène. Or les dispositions sont des propriétés qui relèvent justement de l'habituel et non de l'événement. Il est donc difficile de concevoir qu'une disposition autorise soudainement la production d'un comportement habituellement contraint. On peut résumer ces différents points dans le schéma suivant :

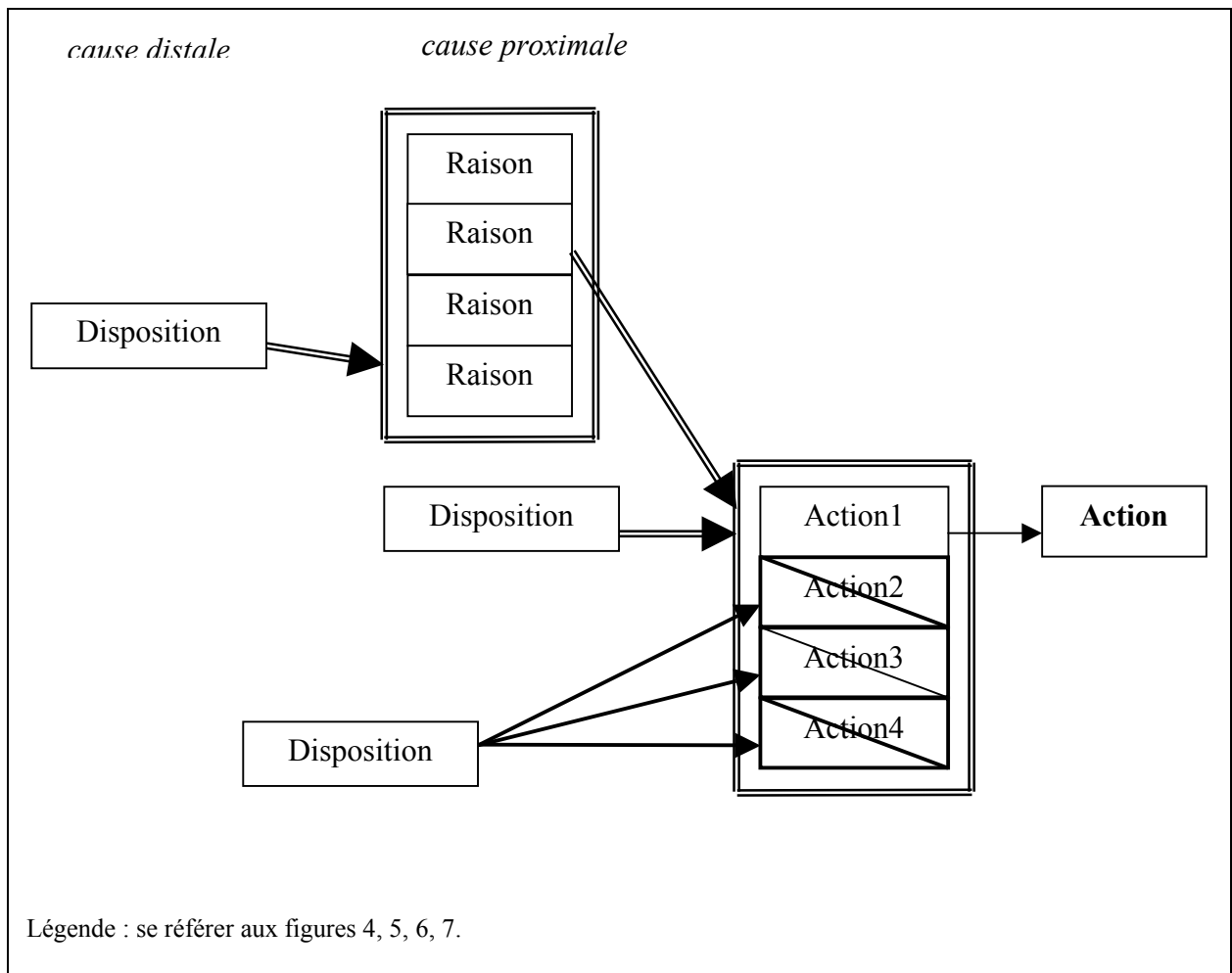


Figure 10 – Dispositions et fonctions causales

D - L'explication par le contexte

Ce que nous appelons le contexte est l'ensemble des éléments pouvant avoir un rapport significatif avec notre objet et pouvant virtuellement jouer un rôle explicatif dans l'advenue du phénomène étudié. Logiquement, la classe des éléments contextuels se révèle indéfinie, mais le rapport significatif, ou comme le dit M. Weber « l'affinité élective » ou « l'adéquation quant au sens »¹⁹¹, limite cette classe – aux éléments que les sciences sociales peuvent, à travers

¹⁹¹ Sur ce point, voir Passeron J.-C., « Introduction » dans Weber M., *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard, 1996, p.28 ; ainsi que Weber M., « Possibilité objective et causalité en histoire » in *Essais*

leurs théories, parvenir à relier à leur objet. Ainsi le battement d'aile du papillon à l'autre bout de l'univers, s'il peut faire sens du point de vue de la physique quantique pour expliquer un phénomène terrestre, ne pourra entrer dans un rapport significatif avec notre objet du point de vue des sciences sociales. Ceci étant dit, la classe des éléments contextuels pouvant avoir un rapport significatif reste encore indéfinie : de la chute d'une météorite sur le toit du siège de l'organisation à l'entrée en guerre du pays en passant par le changement idéologique d'une institution religieuse très influente parmi les militants, la transformation d'un protoparti peut avoir pour cause des éléments de toute nature. La question à laquelle nous devons répondre ici ne peut donc tenir à la nature de ces éléments mais à la logique d'une explication y ayant recours. Le chapitre suivant consacré aux hypothèses explicatives aura pour tâche de fournir une liste d'éléments contextuels pertinents.

Précisons cependant que ce caractère indéfini du contexte est justement pour D. Raynaud¹⁹² un argument contre le recours au terme de contexte dans l'explication en sciences sociales :

« Le contexte n'est pas un concept pertinent de l'explication sociologique car ce concept indexical est indéterminé quant à l'échelle, aux limites et à son contenu. Étant indéterminé, il ne peut jamais se trouver en position de sujet causal ». ¹⁹³

Comme il tient à le préciser, c'est bien sur les plans épistémologique et méthodologique que l'auteur situe son argumentation, et non dans une discussion d'ordre ontologique. Son point de vue est donc pour nous recevable. D. Raynaud propose de réduire le concept de contexte à l'un ou l'autre, ou aux deux autres de ces facteurs explicatifs : le réseau social et les croyances de l'individu. Cette réduction s'appuie sur un postulat individualiste qui pose problème. Mais

sur la théorie de la science, Paris Plon, 1965, p.290-323, et *Economie et société*, Paris, Plon, 1971, p.8-11.

¹⁹² Raynaud D., « le contexte est-il un concept légitime de l'explication sociologique ? », *L'Année sociologique*, 56(2), 2006, p.309-330.

¹⁹³ *Ibid.*, p.315.

l'idée qu'il faille, dans l'analyse, substituer au concept de contexte des concepts plus déterminés est une idée que nous partageons absolument. Le contexte n'est pour le moment qu'une façon de parler d'un ensemble dense et indéfini de facteurs indépendants des acteurs (individus ou groupes).

Modalités de participation du contexte

Le contexte peut jouer un rôle causal de deux manières différentes, que nous qualifierons de directe et d'indirecte : soit il pèse directement sur l'action (le phénomène à expliquer) ou sur les possibilités d'action, soit il pèse sur les représentations des acteurs. La première modalité, acceptée à tort par Raynaud sous la seule forme du réseau social en raison de son épistémologie individualiste et donc de sa fixation sur la fonction de production de l'action, peut être illustrée par un changement de loi qui soudainement interdit ou autorise de nouvelles possibilités d'action (comme la présentation de candidats à une élection, des regroupements et des manifestations, l'action en justice, etc.), une régression économique au niveau national (ayant des répercussions sur les dons, le paiement des cotisations, ou la vente d'un journal, etc.). Bien entendu, il faut relativiser l'influence de tels facteurs, notamment des facteurs d'ordre juridique qui peuvent être contournés. Mais il n'en reste pas moins que ces éléments ne participent pas d'un réseau social (ou bien c'est ce concept qui à son tour devient un concept-valise), et qu'ils ont un rôle direct sur l'action ou les possibilités d'action quelles que soient les représentations que s'en forment les acteurs. Que ceux-ci perçoivent ou ne perçoivent pas la régression économique générale, leurs caisses se vident de toute façon ; de même, qu'ils connaissent ou ignorent la loi leur interdisant de participer aux élections, ils ne pourront pas légalement présenter de candidats en leur nom.

La deuxième modalité modifie les représentations des acteurs et entre donc dans une relation causale avec l'action par l'intermédiaire de celles-ci. Cette modalité est parfaitement acceptée par Raynaud qui invite alors à réduire le contexte aux croyances de l'acteur :

« Dans ses aspects subjectifs, le contexte n'est pas un concept sociologique pertinent car le contexte est alors réductible à une perception individuelle de l'acteur social, qui intègre, à ce titre, l'ensemble de ses croyances ordinaires. »¹⁹⁴

Pour expliquer la transformation en parti politique, on peut découvrir que les chances de succès de l'organisation à ces élections ont soudainement augmenté de manière très significative, par exemple parce qu'une organisation concurrente se serait retirée de la compétition. Cependant, pour que ce retrait ait un rôle quelconque il faut qu'il soit perçu par les acteurs eux-mêmes comme améliorant leurs chances de succès aux élections. Quand bien même ce retrait aurait objectivement des répercussions favorables sur le résultat possible du protoparti, ce qui explique la transformation est ici, par hypothèse, la perception de meilleures chances de succès. Il se pourrait tout à fait que le retrait de l'organisation concurrente ne soit pas perçu par les acteurs comme un facteur favorable pour eux, notamment en prévoyant que le report des voix ne se fera pas à leur bénéfice. Ainsi le retrait d'un concurrent n'intervient dans l'histoire causale du phénomène qu'à un deuxième niveau, comme influençant la perception par les acteurs des chances de succès de leur organisation. C'est bien une deuxième modalité du pouvoir explicatif des éléments contextuels, indirecte parce que médiée par les représentations des acteurs. Sans cette médiation, ils n'ont aucun pouvoir causal.

Nous utilisons volontairement le concept très large de « représentations »¹⁹⁵, parce que le contexte peut être une cause de deuxième niveau aussi bien pour les raisons que pour les dispositions. En effet, comme on l'a vu à travers la TSI de Dennett ou les effets de position et de disposition de Boudon, le contexte est un élément indispensable à l'attribution des croyances et des désirs. La croyance dans les chances de succès d'une présentation aux élections en est un parfait exemple. Mais le contexte est indispensable aussi à l'analyse dispositionnelle dans l'explicitation des conditions de l'apprentissage et par conséquent dans l'explication du déclenchement de la disposition, de son actualisation.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p.317.

¹⁹⁵ Nous abordons plus loin la définition de ce concept et sa place au sein du modèle logique.

Contexte et fonctions causales

Les éléments contextuels peuvent remplir deux fonctions causales : l'autorisation et la sélection. Le contexte peut d'abord opérer une sélection parmi les effets produits de manière à ce qu'il n'en reste plus qu'un ; ce faisant, il entre de plein droit dans l'explication causale du phénomène. Le choix d'un itinéraire pour une manifestation peut par exemple être limité en raison de travaux de voirie empêchant l'un des deux trajets souhaités. Ainsi le contexte joue-t-il un rôle important dans le fait que la manifestation ait lieu à tel endroit, au-delà du choix des itinéraires. Deuxièmement, le contexte peut autoriser la production d'un comportement jusqu'ici empêché. Une avancée technologique comme Internet peut par exemple autoriser des actions comme le lancement à très grande échelle de pétition ou d'appel à souscription, et avec un coût minime.

On peut résumer les différentes fonctions causales remplies par les éléments contextuels dans le schéma suivant :

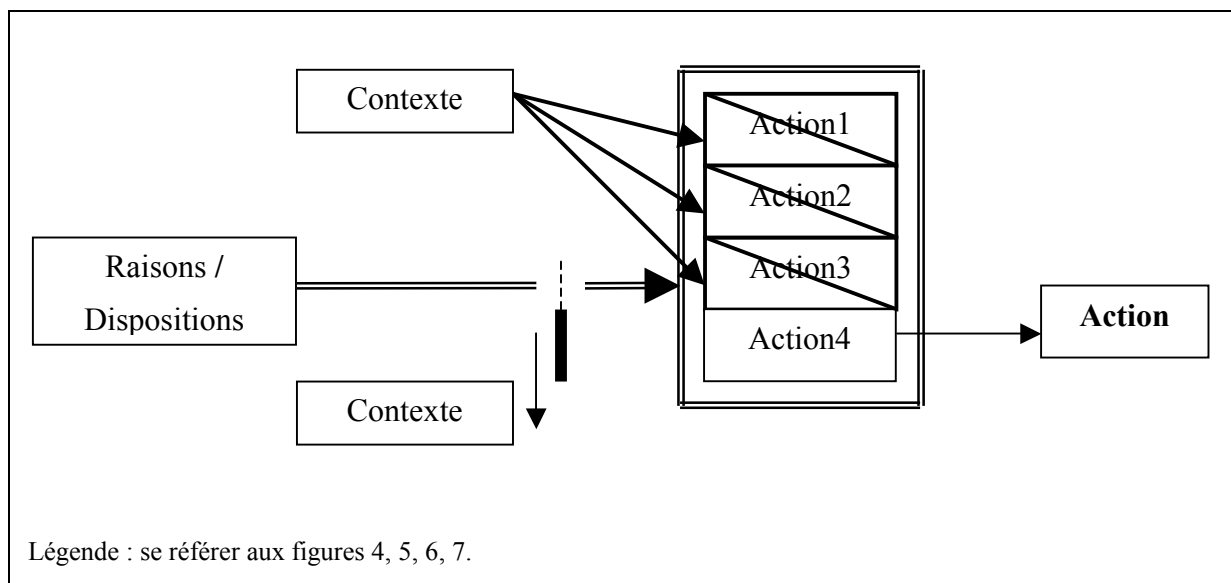


Figure 11 – Contexte et fonctions causales

Bilan intermédiaire

Nous sommes arrivés au terme de l'analyse des logiques explicatives du comportement d'un individu. Celui-ci peut s'expliquer soit par l'attribution de raisons, soit par l'attribution de dispositions, soit par le poids du contexte. Si ce dernier ne peut produire à lui seul le comportement, parce qu'il ne peut se substituer à l'action humaine, qui, même dans les circonstances les plus déterminantes, doit cependant au minimum *avoir lieu*, on peut supposer que ces trois logiques explicatives peuvent le plus souvent être combinées. Il ne s'agit pas de proposer un modèle qui systématiquement donnerait sa part à chacune d'entre elles, mais de suivre une stratégie de recherche qui teste chaque logique comme une hypothèse, tant que celles-ci sont compatibles les unes avec les autres. La question de savoir si l'explication par les raisons peut se combiner à l'explication par les dispositions reste cependant difficile à trancher¹⁹⁶. Y a-t-il un sens à dire qu'un comportement a été produit à la fois par des raisons et par des dispositions ? Nous pensons que oui, puisque nous ne savons pas davantage ce que sont *réellement* les raisons que les dispositions. Quoiqu'il en soit, elles n'en constituent pas moins deux stratégies *a priori* aussi valables l'une que l'autre et qui pourraient bien se révéler, après étude des données empiriques, indéterminées. Elles ne sont pas sous-déterminées par l'expérience, comme si les faits pouvaient finalement, par accumulation ou amélioration de traitement, permettre de les départager, mais bien indéterminées, c'est-à-dire toutes deux aussi compatibles l'une que l'autre avec les phénomènes. Notre propos n'est certainement pas de dire que toutes les explications se valent, car seules celles qui proposent une histoire causale à la fois cohérente et compatible avec les données empiriques peuvent prétendre à quelque valeur. Mais à proposer à la fois des histoires causales rationalistes et des histoires causales dispositionnalistes, on risque effectivement de se retrouver dans le cas du traducteur de Quine¹⁹⁷, qui propose un manuel parfaitement conforme aux faits, comme l'est celui du second traducteur, mais se révèle incompatible avec ce dernier, et sans qu'il existe de solution pour choisir entre les deux. Par conséquent, au mieux on explique l'action par la

¹⁹⁶ Cette question sera à nouveau posée et une position définitive sera adoptée lorsque nous aurons fait intervenir la question du niveau représentationnel (principalement dispositionnaliste) et la question des niveaux de causalité (multicausalité verticale).

¹⁹⁷ Quine, W.V.O., *Le mot et la chose*, Paris, Champs Flammarion, 1977.

conjonction de telles raisons, telles dispositions, et tels éléments contextuels, au pire on propose deux histoires causales de la même action, toutes deux également acceptables. Le pluralisme est soit méthodologique, soit théorique. Nous nous inscrivons à nouveau ici dans l'épistémologie interprétationniste de Dennett¹⁹⁸, qui comme on l'a compris, à défaut de pouvoir *expliquer* dans le sens fort et réaliste du terme, impliquant la mise en évidence des *causes réelles*, propose des *interprétations objectives*. Nous ne discuterons pas davantage ce point parce qu'il est difficile en Europe, et particulièrement en France, de travailler sur l'interprétation sans devoir nécessairement expliciter ses rapports à l'herméneutique¹⁹⁹. Nous avons dit l'essentiel de ce qui importait sur ces questions pour notre recherche, le problème du rapport à l'herméneutique n'aurait pas ici d'intérêt particulier. Précisons encore deux points²⁰⁰. D'abord, conformément à la posture instrumentaliste, le choix entre raisons et dispositions peut être opéré en fonction des capacités prédictives de chacune de ces stratégies explicatives en fonction du type d'objet à étudier. Les dispositions permettant de bonnes prédictions des comportements récurrents, habituels, ritualisés, routinisés, on peut préférer ce type d'explication si l'objet est de cette nature. En revanche, les raisons prédisent mieux les actions planifiées, préparées. Il suffit à l'enquête empirique de déterminer si le comportement à expliquer tient plutôt du premier type (fréquemment observé dans des conditions semblables à certains points de vue) ou plutôt du second (indices d'une préparation, d'une réflexion, d'une planification du comportement avant son adoption), et choisir la logique explicative en fonction. Deuxièmement, l'étude du niveau représentationnel va nous permettre d'articuler bien mieux raisons et dispositions, en intégrant à notre étude une distinction de niveaux d'explication (multicausalité verticale). Ce qui fera l'objet d'une explication en termes de raisons à un premier niveau (le plus proche de l'action) pourra à son tour faire l'objet d'une explication de niveau 2, de type dispositionnaliste.

¹⁹⁸ C'est avec beaucoup de pertinence que P. Engel a traduit le titre de l'ouvrage de Dennett par *La stratégie de l'interprète*, s'écartant assez largement d'une traduction littérale.

¹⁹⁹ Sur ce point, nous renvoyons à Engel P., « Interpretation without Hermeneutics : a Plea against Oecumenism », *Topoi*, 10, 1991, p. 137-146.

²⁰⁰ Sur ces deux points, voir Gouin R., « Is Rationality Still a Useful Concept for Social Sciences ? Reasons at Cognitive Age », *International Conference on Social Sciences*, Izmir (Turquie), 21-24 août 2008.

On peut proposer le schéma suivant qui résume l'ensemble des éléments concernant les logiques explicatives étudiées pour le moment :

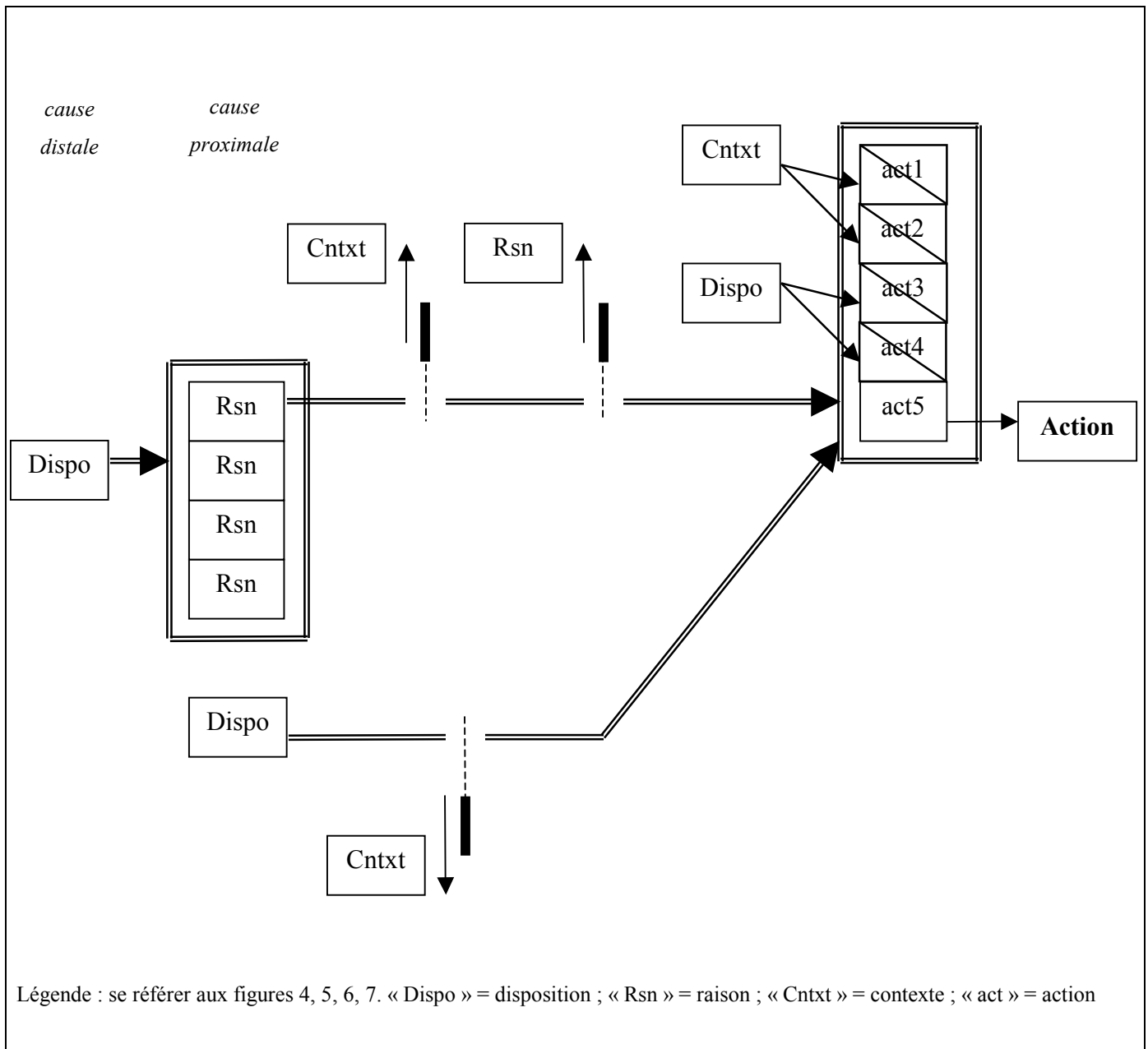


Figure 12 – Modèle de la multicausalité fonctionnelle et logiques explicatives de l'action (niveau 1)

Il nous faut rappeler pour terminer que seule la cause qui produit (ici, des raisons et ou des dispositions) est nécessaire, toutes les autres ne sont que des hypothèses possibles. Ainsi le modèle présenté ci-dessus est le plus complet possible mais il y a fort à parier que toutes les fonctions causales représentées n'auront pas de pertinence dans l'étude de chaque cas. Précisons enfin que seul le niveau 1 est représenté ici.

E - L'explication au niveau représentationnel

Si le contexte, dans certains cas, n'a de pouvoir explicatif que parce qu'il s'appuie sur les perceptions et les interprétations que les acteurs en ont, alors une part importante des explications de la transformation du protoparti se joue au niveau *représentationnel*²⁰¹. Le plus souvent, le concept de représentation est utilisé en sociologie et en science politique sans aucune définition. Les premiers travaux remontent pourtant aux analyses de Durkheim²⁰² et Halbwachs²⁰³. Aujourd'hui, constituant en quelque sorte l'atome du psychisme humain au-delà duquel les sciences sociales ne peuvent plus penser sans tomber dans le domaine des sciences cognitives ou de la psychologie²⁰⁴, la représentation n'est au mieux définie que métaphoriquement, comme une image du monde détenue par un individu, ou une perception de celui-ci.

Limitant pour le moment nos recherches à l'établissement du modèle logique de l'explication de la transformation des protopartis, nous n'aborderons pas la question des

²⁰¹ Rappelons que ces représentations sont attribuées par l'observateur, tout comme les raisons et les dispositions, conformément à la posture intentionnelle défendue depuis le début.

²⁰² Durkheim É., « Représentations individuelles et représentations collectives », in *Sociologie et philosophie*, Paris, PUF, 1967.

²⁰³ Halbwachs M., *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Félix Alcan, 1925.

²⁰⁴ Les psychologues, en revanche, utilisent différentes acceptions du terme lorsqu'ils font référence aux représentations sociales, cognitives ou spatiales, et ces acceptions renvoient à des oppositions théoriques et méthodologiques parfois tranchées. Voir entre autres Depeau S., « De la représentation sociale à la cognition spatiale et environnementale : La notion de « représentation » en psychologie sociale et environnementale », *ESO Travaux et documents*, Revue électronique de l'UMR Espaces Géographiques et Sociétés. N° 25, 2006, p.7-17.

(http://www.univ-lemans.fr/lettres/eso/TELECHARGEMENT/ESO_25/depeau.pdf)

représentations à travers des concepts lourds de présupposés théoriques et sur lesquels de nombreux débats sont encore en cours, entre autres ceux d'idéologie, de cadres, de culture, de référentiel ou de paradigme, etc. Sans sous-entendre que ces concepts seraient équivalents, ou de même niveau, ou au contraire incompatibles, ou encore avantageusement remplaçables par les seules « représentations », nous préférons logiquement partir des éléments mis en lumière par l'étude sur l'explication par le contexte, et nous baser sur un concept encore relativement neutre à ce jour dans notre discipline. Les théories des représentations disponibles au sein de la littérature seront abordées dans le chapitre suivant, consacré aux hypothèses explicatives.

Définitions

Commençons par définir les éléments de base du niveau représentationnel. Une *représentation* est le contenu d'une croyance sur le monde, c'est-à-dire le contenu sémantique d'un état mental²⁰⁵. En d'autres termes, une représentation est un objet mental possédant des propriétés sémantiques. La *signification* est une propriété sémantique des représentations, mais elle l'est aussi des symboles, notamment linguistiques. Ainsi les discours sont-ils remplis de significations. Cependant, tant que ces significations ne sont pas portées par des états mentaux, elles ne sont pas des représentations. On peut opposer ici, à la manière de Dan Sperber²⁰⁶, représentations *mentales* (localisées dans l'esprit de l'acteur) et représentations *publiques* (symboles linguistiques, photographies, tableaux, masques, musique, etc.). La signification d'une représentation peut être de nature normative, c'est-à-dire évaluative ou prescriptive, ou simplement descriptive. Un jugement moral sur l'action d'un individu par exemple, est une représentation de cette action dont la signification est normative. En revanche, croire que les moineaux sont des oiseaux revient à posséder une représentation dont la signification est descriptive. Les représentations ont aussi d'autres caractéristiques, comme leur valeur de vérité, mais qui ne nous intéressent pas pour le moment. La *croyance*, elle, est une attitude vis-à-vis d'une représentation. Il existe plusieurs

²⁰⁵ Cette définition ne renvoie d'aucune manière à une ontologie réaliste. Les états mentaux n'étant que des instruments, des *abstracta*, leurs contenus, que sont les représentations, n'ont pas plus de *réalité* qu'eux.

²⁰⁶ Sperber D., *La contagion des idées*, Paris, Odile Jacob, 1996.

types de croyance, comme la connaissance qui est une croyance vraie et justifiée (c'est-à-dire produite dans le cadre d'une théorie scientifiquement légitime). À titre d'exemple, certains auteurs en analyse cognitive des politiques publiques proposent des distinctions intéressantes entre types de croyances. P.A. Sabatier, notamment, travaille à partir d'une distinction entre « *deep core beliefs* », « *policy core beliefs* » et « *secondary beliefs* »²⁰⁷.

Il convient de distinguer les approches rationalistes qui conçoivent toutes les représentations comme des contenus sémantiques objectivables et relativement aisément révocables sitôt que l'individu se demande honnêtement les bonnes raisons qu'il a de croire ce qu'il croit, et les approches dispositionnalistes pour lesquelles certaines croyances (les dispositions) sont inconscientes, non interrogeables, car elles sont des propensions à croire d'une certaine manière, possédant un fort degré d'autonomie. Pour les dispositionnalistes, cela n'a aucun sens que l'individu réfléchisse aux bonnes raisons qu'il aurait de croire ce qu'il croit, puisque cette réflexion même est conditionnée par ses représentations. Les croyances de type dispositionnel, sans pour autant jouer un rôle de manière mécaniste, contraignent le traitement de l'information qu'effectuent les acteurs. À l'inverse d'une attitude, comme les croyances ou les savoir-faire, une représentation (qui n'est qu'un contenu sémantique) n'est pas en soi rationnelle ou dispositionnelle ; mais son rôle et les conditions de sa production peuvent être étudiées selon ces deux orientations.

Il convient à présent, à l'aune des définitions présentées ci-dessus, de préciser le rapport entre représentations d'un côté et contexte de l'autre, puis de proposer les bases d'un modèle explicatif des représentations, de leur production et de leurs changements.

Structure du niveau représentationnel

La question qui nous amène à interroger le niveau représentationnel est celle de l'interprétation du contexte par l'acteur. Certains éléments de l'environnement n'influencent le comportement de l'individu, et donc participent à l'explication de l'action, que parce qu'ils sont perçus puis interprétés d'une certaine manière. Plus précisément, la représentation que

²⁰⁷ Sabatier P. et Jenkins-Smith H., « The Advocacy Coalition Framework: An Assessment », in Sabatier P. (ed.), *Theories of the Policy Process*, Boulder, Westview Press, 1999, p.117-168.

l'acteur se forge des éléments contextuels est une part de l'explication de l'action en ceci qu'elle figure par la suite dans les croyances qui constituent ses raisons, ou bien en cela qu'elle incite l'individu à une révision ou un réaménagement de ses autres représentations, qui participeront plus tard de croyances constitutives de raisons, ou en ceci qu'elle sollicite, réactualise et donc renforce une disposition qui sera explicative d'une action ultérieure. On aurait tort cependant de limiter l'étude du niveau représentationnel à sa seule dimension de perception-interprétation du contexte. C'est pourquoi nous nous attachons à présenter un modèle général de la production des représentations, qui reprend certains points relatifs aux raisons et aux dispositions.

L'entrée la plus simple pour aborder l'étude de la structure générale du niveau représentationnel est une analyse de la croyance. L'objectif d'une explication des croyances est de répondre à quatre questions : qu'est-ce qui produit, autorise, sélectionne ou prédispose à telle ou telle représentation ? On retrouve les quatre fonctions causales propres à l'orientation multicausale identifiées précédemment. Sur cette base logique, on peut distinguer trois types de production (pris au sens large et non dans le sens restreint de la production comme fonction causale) de représentation. La première est la perception-interprétation de données *externes*. C'est là le point relatif à l'explication contextuelle, qui nécessite le passage par le niveau représentationnel. La seconde renvoie à la production *interne* de représentations, notamment à travers la mise en cohérence de celles-ci entre elles. Dans les deux cas on peut choisir une approche rationaliste et ou dispositionnaliste. Le troisième type de production est la mise à disposition, par l'environnement, de représentations déjà formulées. On voit ici apparaître sous un angle nouveau le rôle explicatif du contexte. Ce processus repose sur l'idée défendue notamment par Bourdieu²⁰⁸, et largement confirmée par la psychologie sociale et cognitive²⁰⁹, qu'une opinion ne se forme jamais *ex nihilo*, et qu'un individu se forge une croyance à partir de celles formulées par d'autres dans son environnement, soit pour la suivre, soit pour la nuancer, soit pour s'y opposer. Dès lors, on

²⁰⁸ Bourdieu P., « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, 318, 1973, p.1292-1309.

²⁰⁹ L'ensemble des travaux sur les représentations sociales le montre. Voir entre autres Jodelet D., « Représentation sociale : phénomène, concept et théorie », in Moscovici S. (dir.), *Psychologie sociale*, Paris, PUF, 1997.

peut considérer que toute opinion et donc toute représentation est en partie tributaire des opinions et représentations publiques disponibles pour l'individu, dans sa situation.

Dans le cadre de cette recherche nous ne pouvons développer davantage ces éléments et proposer un modèle explicatif complet de la production des représentations. Les analyses cognitives solides utilisées en science politique qui visent à expliciter les conditions et les processus de perception, d'interprétation, de raisonnement et de mise en cohérence des représentations entre elles, sont celles qui se sont appuyées sur les résultats et les théories de la psychologie sociale et de la psychologie cognitive²¹⁰. C'est principalement dans le champ d'étude de la politique étrangère que se rencontrent depuis les années 1970 et aujourd'hui encore de telles analyses²¹¹. Depuis une quinzaine d'années, elles apparaissent dans le champ dénommé « analyse des politiques publiques »²¹² qui, paradoxalement, devrait inclure l'analyse des politiques étrangères mais qui, pour des raisons étranges, ne les a jamais sérieusement étudiées ou intégrées, que ce soit en France, en Europe en général ou en Amérique du Nord²¹³. La psychologie politique regroupe aujourd'hui au sein de la discipline les travaux les plus aboutis dans ce domaine²¹⁴.

²¹⁰ L'ouvrage séminal de R. Jervis intitulé *Perception and Misperception in International Politics* (Princeton, Princeton University Press, 1976) ou l'étude proposée par D. Larson sur les débuts de la Guerre froide (*Origins of Containment: A Psychological Explanation*, Princeton, Princeton University Press, 1985) fournissent de nombreux exemples de recours critique à des théories de la psychologie.

²¹¹ Pour un aperçu, voir Rosati J., « A Cognitive Approach to the Study of Foreign Policy », in Neack, L., Hey, J. et Haney P. (eds.), *Foreign Policy Analysis*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1995, p.49–70.

²¹² Gouin R., Harguindéguy J.-B., « De l'usage des sciences cognitives dans l'analyse des politiques publiques », *Swiss Political Science Review*, 13(3), 2007, p.369–393.

²¹³ C'est l'un des points développés dans une communication (Gouin R., Harguindéguy J.-B., « Weak Cognition, Strong Cognition. The Use of Cognition as a Determinant of Policy Change ») présentée aux Joint Sessions de l'ECPR en mai 2007 au sein de l'atelier *Policy Change* organisé par M. Howlett et G. Capano. La discussion qui a suivi, de l'aveu même des participants, a largement confirmé l'absence totale de connaissance et d'intérêt des analystes des politiques publiques pour les études sur la politique étrangère.

²¹⁴ Voir entre autres Renwick Monroe K., *Political Psychology*, Mahwah, Erlbaum, 2002 ; Cottam M., Dietz-Uhler B., Mastors E., Preston Th., *Introduction to Political Psychology*, Mahawah, Erlbaum, 2004 ; Kuklinski J. (ed.), *Thinking About Political Psychology*, New York, Cambridge University Press, 2002.

On peut schématiser le modèle de la manière suivante :

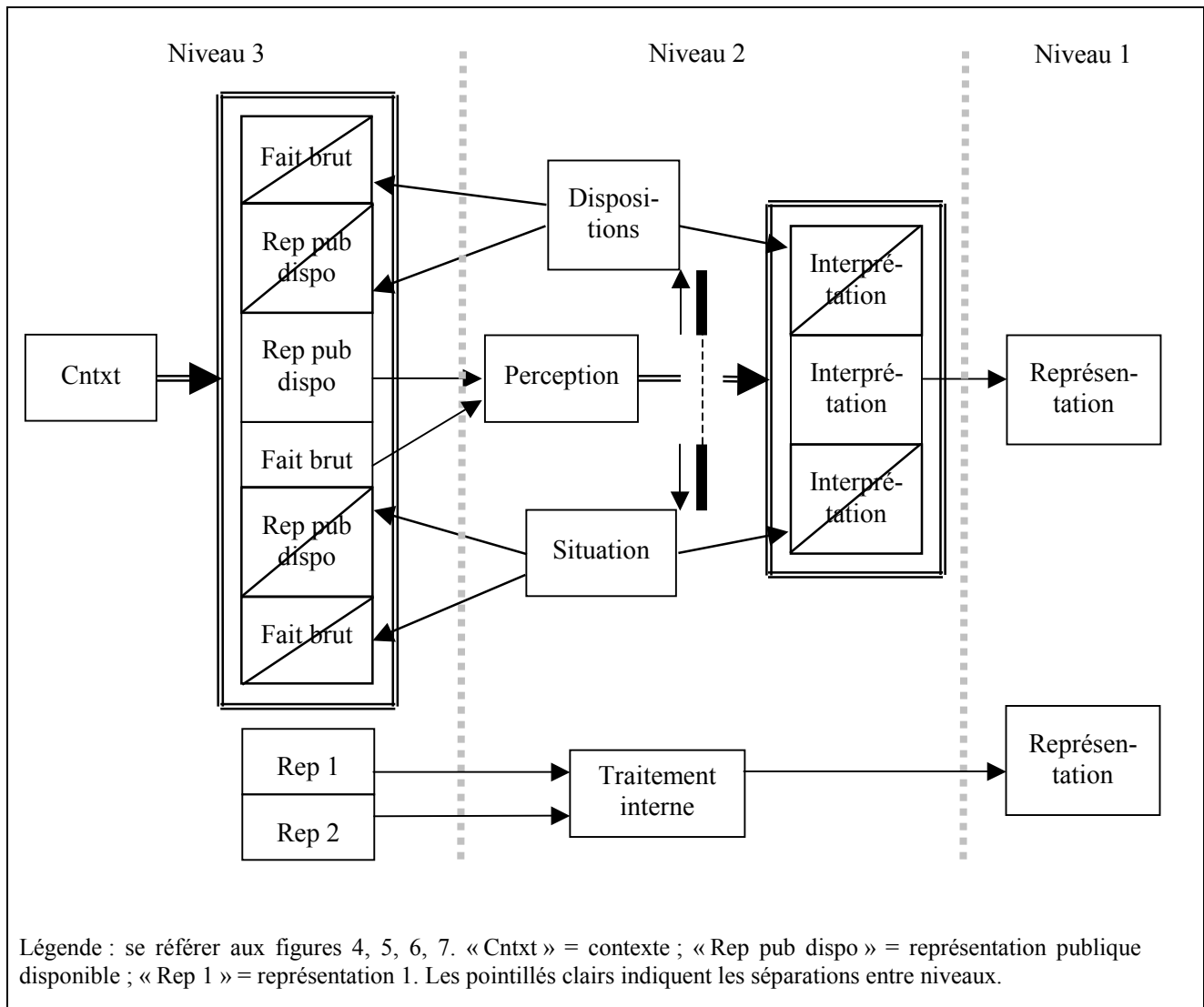


Figure 13 – Modèle logique de la production des représentations

Nous devons nous en tenir ici à un modèle relativement simple des relations causales au niveau représentationnel²¹⁵. Celui-ci pose qu'une représentation, qui est du point de vue de la transformation d'un protoparti un élément explicatif de niveau 1 (puisqu'elle est le contenu des croyances constitutives d'une raison) est : soit le produit de l'interprétation d'une perception d'un fait brut ; soit le produit de l'interprétation d'une perception d'une représentation publique ; soit le produit d'un traitement interne des représentations. Précisons chacun de ces processus causaux.

Le premier dessine d'abord la perception d'un fait brut, défini comme un fait non déjà interprété, ce qui ne signifie pas non construit. Par exemple, la lecture de résultats chiffrés de sondages d'opinion, sans aucun commentaire, est bien la perception d'un fait brut que l'acteur interprète à sa manière ; il ne perçoit pas l'interprétation de ces résultats de sondages par quelqu'un d'autre. Pour autant, ces chiffres sont bien le produit d'un long travail de construction²¹⁶. La situation, définie comme la double condition de position et de disposition au sens boudonnien, joue alors un premier rôle important en sélectionnant ces faits bruts. Pour le dire simplement, un acteur, étant donné le lieu ou la position sociale dans lesquels il se trouve, peut ne pas avoir accès au fait brut ; c'est un des effets de position. Ce même acteur peut aussi ne pas être en mesure de le percevoir parce qu'il ne sait pas le reconnaître ; c'est un des effets de disposition. Les dispositions, au sens bourdieusien cette fois, jouent le même

²¹⁵ À titre de comparaisons, on renverra à d'autres modèles comme ceux de la *Schema Theory*, proposé par R. Axelrod (« Schema Theory: An Information Processing Model of Perception and Cognition », *The American Political Science Review*, 67(4), 1973, p.1251), ou celui de M. Shapiro et G. Bonham sur le processus de décision en politique étrangère (« Cognitive Process and Foreign Policy Decision-Making », *International Studies Quarterly*, 17(2), 1973, p.162).

²¹⁶ À ce stade, la distinction entre fait brut et représentation publique peut être encore expliquée à travers l'exemple suivant : si X voit la porte fermée, l'information « la porte est fermée » est un fait brut ; si X apprend par Y que la porte est fermée, alors l'information « la porte est fermée » est une représentation publique à disposition, parce qu'elle inclut, pour X, la perception-interprétation de Y. Si maintenant X lit l'interprétation qu'un journaliste fait de combats militaires, l'information « deux morts et dix blessés » est une représentation publique, mais l'information « le journaliste rapporte qu'il y a deux morts et dix blessés » est un fait brut, que X perçoit directement. Si en revanche Y vient lui raconter le contenu de l'article, alors l'information « le journaliste rapporte qu'il y a deux morts et dix blessés » devient une représentation publique. La distinction entre fait brut et représentation publique s'apparente donc à celle du contenu d'un discours direct et du contenu d'un discours indirect. Comme on va le voir, une autre distinction entre fait brut et représentation publique doit être précisée, relative à l'étendue de la diffusion de l'information

rôle vis-à-vis des faits bruts que les dispositions précédentes, mais reposent sur les processus spécifiques à l'approche dispositionnaliste. Situation et dispositions jouent à nouveau un rôle dans la production de la représentation en autorisant ou en sélectionnant l'interprétation qu'en fera l'acteur. Par exemple, un individu peut, étant donné sa culture, ne pas avoir les moyens d'interpréter un fait brut exotique autrement qu'à travers ses propres catégories. L'interprétation autorisée, ou plutôt ici la seule qu'il soit en mesure de produire, deviendra alors la représentation faisant l'objet d'une croyance.

Le second processus causal, qui fait de la représentation le produit de l'interprétation d'une perception d'une représentation publique, reprend les mêmes éléments et les mêmes mécanismes. La seule différence se joue en amont de la perception : le fait n'est pas brut mais a déjà été interprété par d'autres individus. Conformément au processus causal précédent, ces représentations publiques ont subi des interprétations conditionnées par le poids de la situation et des dispositions pesant sur les interprétants. Le point qui mérite développement est le qualificatif de « publique ». La représentation publique n'est pas dans une opposition directe avec le fait brut. Ce dernier peut en effet être interprété par un individu de mon entourage, donc devenir une représentation, puis me parvenir sans pour autant constituer une représentation *publique*, même si elle a été extériorisée et par conséquent rendue accessible au moins à quelques-uns. Pour recevoir cette qualification, une représentation doit être largement connue des individus qu'on estime intéressés par le domaine de la réalité à laquelle elle appartient. Ce critère est de toute évidence assez peu satisfaisant, mais il est le seul valable et s'appuie sur des éléments concrets assez aisément identifiables. Par exemple, la présence d'une telle représentation dans des canaux d'information massivement consultés par le groupe ou la catégorie d'individus concernés, pour peu qu'on possède de telles données, devient un outil relativement fiable. Il ne garantit pas tout cependant, puisque le critère de la « présence suffisamment importante » est difficile à évaluer. L'avis donné par un politologue sur les effets d'un nouveau mode de scrutin dans un ou deux articles publiés dans des journaux lus par 80% des candidats et des organisations impliquées devient-il une représentation publique ? Faut-il que cet avis soit repris par 20% des candidats pour qu'on le considère comme une représentation publique ? Par 40%, 60% ? Nous avons conscience de toucher ici à des phénomènes très diffus. L'enjeu pour notre recherche est de savoir si un individu ou un

mouvement est au courant de l'existence de telle représentation publique, c'est-à-dire la perçoit, et éventuellement l'interprète. On ne peut en dire plus pour le moment. L'étude des théories des représentations publiques qui nous fourniront les hypothèses explicatives pour notre modèle permettra de préciser la méthodologie adéquate.

Enfin le dernier processus renvoie au traitement de représentations déjà possédées par l'individu. Ordonner, classer, hiérarchiser, induire, déduire sont autant d'opérations réalisables sur nos propres représentations. Cherchant à expliquer au niveau 2 la production des représentations de niveau 1, il s'agit alors de mettre en lumière des types de traitement produisant de nouvelles représentations. On ne peut malheureusement entrer ici dans le détail de ces processus. Précisons simplement que trois voies opposées, mais toutes d'orientation *causaliste* (par opposition à l'approche ethnométhodologique qui ne fera que décrire ces processus), peuvent être suivies : celle tracée par la sociologie cognitive de R. Boudon²¹⁷, qui travaille à partir d'un individu idéal-typique et développe une théorie de la rationalité cognitive posant que cet individu raisonne systématiquement sur la base d'inférences inductives (ce qui explique notamment pourquoi il peut avoir de bonnes raisons d'adhérer à des croyances objectivement fausses)²¹⁸ – comme on l'a vu précédemment, cette théorie s'oppose à la fois aux sociologies dispositionnalistes et à la psychologie cognitive ; celle tracée par les sociologues dispositionnalistes qui expliquent comment l'apprentissage fixe dans l'esprit des schèmes de pensée, de perception et de raisonnement que l'adulte continue de mobiliser dans les situations similaires à celles de l'apprentissage – certains auteurs de ce paradigme rejettent tout intérêt voire toute possibilité d'un rapprochement entre dispositions sociales et dispositions cognitives²¹⁹ ; enfin la voie de la psychologie sociale cognitive qui met en évidence l'existence de certains raisonnements naturels produisant ou modifiant des

²¹⁷ Boudon R., *L'art de se persuader des idées douteuses fragiles ou fausses*, Paris, Seuil, 1992 ; *Le juste et le vrai. Études sur l'objectivité des valeurs et de la connaissance*, Paris, Fayard, 1995.

²¹⁸ Voir Robillard J., « La transsubjectivité et la rationalité cognitive dans la méthode de la sociologie cognitive de Raymond Boudon », *Cahiers d'épistémologie*, Montréal, UQAM-Groupe de Recherche en Épistémologie Comparée, n°287, 2002.

²¹⁹ Par exemple, Lahire B., *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte, 2007, chapitre 10 intitulé « Prédipositions naturelles ou dispositions sociales ? Quelques raisons de résister à la naturalisation de l'esprit », p.261-307.

représentations, par exemple la réduction de la dissonance cognitive, l'erreur d'attribution, les biais et les heuristiques de toutes sortes, etc.²²⁰

Ce modèle nous permet d'identifier en définitive deux types de production des représentations, et par conséquent deux types d'explication complémentaires du fait qu'un acteur possède telle et telle croyance: *le traitement interne* (l'individu infère une croyance de ses propres représentations mentales – de manière rationnelle ou dispositionnelle – ou de la perception et de l'interprétation qu'il fait d'une donnée externe) et *la mise à disposition de représentations publiques* (qui nécessite, dans un deuxième temps, un traitement interne). Deux types de dispositifs producteurs de représentation doivent alors être distingués : des dispositifs internes, qui agissent dans le premier processus, et des dispositifs externes qui agissent en interaction avec les dispositifs internes.

Quel est l'intérêt de ces analyses de deuxième niveau ? Lorsque les représentations en jeu, objets de croyances ou d'interprétations, sont des représentations de sens commun ou, si l'on veut, conforme au principe de rationalité, le recours à l'explication de ces représentations est sans intérêt. Si Paul se sert un verre d'eau et le boit (action à expliquer), et si le désir qu'on lui attribue d'étancher sa soif est vérifié, la croyance corollaire à attribuer, qui consiste à croire qu'un verre d'eau peut éteindre la soif, n'a que peu d'intérêt. Il devient même inutile d'entamer une analyse de niveau 2 en cherchant à expliquer pourquoi il serait rationnel d'attribuer à Paul (étant donné sa biographie, sa position, ses dispositions, etc.) la croyance qu'un verre d'eau éteint la soif. Prenons un exemple plus proche de notre sujet : les dirigeants d'un mouvement habitué à une stratégie de mobilisation constatent dans la rue que l'armée exerce une répression sanglante sur les manifestants. Ils décident alors d'annuler le rassemblement du lendemain. Est-il nécessaire de rechercher pourquoi ils se représentent la situation comme dangereuse, ou pour le dire selon la posture intentionnelle, pourquoi il serait rationnel de leur attribuer, étant donné leurs situations et dispositions, la croyance que le danger est grand ? La question n'est pas de savoir s'il y a effectivement danger ou pas, mais

²²⁰ Voir entre autres Beauvois J.-L., Deschamps J.-C. (dir.), *Des attitudes aux attributions. Sur la construction sociale de la réalité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1996 ; Tversky A., Kahneman D., Slovic P. (eds.), *Judgment under Uncertainty. Heuristics and Biases*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982.

de savoir s'il est nécessaire d'expliquer pourquoi les acteurs le pensent. En revanche, si, malgré le constat opéré, les leaders décident de maintenir le rassemblement, alors il devient particulièrement intéressant de mettre au jour leur interprétation de la situation, et d'expliquer pourquoi ils font celle-ci, qui manifestement va contre le sens commun. Il va sans dire que ce critère du principe de rationalité, que nous nommons aussi sens commun²²¹, est scientifiquement peu satisfaisant, mais s'il est utilisé avec prudence pour les cas qui ne souffrent guère de discussion, il peut être raisonnable de s'en contenter. En revanche, si le sens commun ne permet pas de passer rationnellement du désir supposé à l'action réalisée ou inversement de l'action réalisée au désir supposé, alors il devient indispensable de s'intéresser au troisième terme du raisonnement que sont les croyances attribuées (ou mobilisées par l'acteur au sein du modèle). De même lors d'une comparaison entre deux acteurs, s'il apparaît que des désirs identiques coïncident avec des comportements différents (ou inversement), les croyances doivent être explicitées, et éventuellement expliquées si l'attribution de ces croyances ne répond pas au principe de rationalité.

L'étude du niveau représentationnel nous a donc permis de préciser la structure des relations causales qui expliquent de quelle manière le contexte joue un rôle quand il passe par les représentations des acteurs. Le modèle proposé va au-delà de cette seule question et précise la part des dispositions et des effets de situation dans la production des croyances en général. C'est sur la base de ce modèle logique que les théories des représentations pourront être intégrées en tant qu'hypothèses explicatives de la transformation des protopartis.

²²¹ Notre définition du sens commun s'inspire de celle du principe de rationalité de Davidson : relativement à une culture partagée, les interprétations et raisonnements de sens commun sont ceux qui sont opérés *intuitivement* de manière identique par tous les membres d'une communauté et qui se conforment aux règles minimales de la raison logique (cognition) et pratique (action).

F - Le temps dans l'explication de l'action

Pour plus de clarté, nous avons depuis le départ tenté de restreindre au maximum l'analyse de l'orientation multicausale et des différentes logiques explicatives de l'action aux causes de premier niveau, autrement dit à celles qui ont un rapport direct avec le phénomène à expliquer. Seule l'étude du niveau représentationnel a explicitement mis en lumière des distinctions de niveaux. Mais il va de soi qu'il manque à cette présentation générale une dimension fondamentale pour produire une explication multicausale satisfaisante de la transformation des protopartis : le temps²²². Plus exactement, deux dimensions temporelles doivent maintenant être introduites : l'histoire et la dynamique. Une telle approche nécessite quelques précisions quant à l'application d'un modèle explicatif.

Histoire et dynamique

Du point de vue de l'explication causale, inscrire la transformation du protoparti dans l'histoire, c'est reconstruire l'histoire causale de ce phénomène au-delà du seul premier niveau de causalité. Il s'agit d'expliquer aussi les causes de premier niveau. Cette stratégie explicative, que nous avons nommée plus haut « multicausalité verticale », n'a pas de terme logique. Il est possible de remonter les chaînes de causes jusqu'à la nuit des temps. Mais on peut au minimum proposer de reconstruire l'histoire causale du phénomène sur deux niveaux, à l'instar de ce que propose Dennett dans le cadre de la TSI (afin d'attribuer une raison, il faut la déduire d'une analyse de deuxième niveau qui est celle des besoins, des perceptions, des croyances, etc.), Boudon à travers les effets de position et de disposition, ou encore les théories dispositionnalistes pour lesquelles l'attribution d'une disposition passe par l'étude des conditions d'apprentissage qui seules permettent son actualisation et donc la possibilité de son rôle causal. Si cela semble indispensable à la compréhension plus générale du processus, un troisième niveau pourra être étudié ; la limitation à deux niveaux n'a pas de justification au-delà des contraintes pratiques de temps de l'analyse qui, si les niveaux se multiplient,

²²² Voir Franquemagne G., Gouin R., Récapé B., « Temporaliser l'analyse des mobilisations », in Berthet T., Costa O., Gouin R., Itçaina X., Smith A., *Les nouveaux espaces de la régulation politique*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.109-134.

s'allonge d'autant. Mais nous n'avons pas *a priori* de raison d'écarter le niveau 3, le niveau 4, ou les suivants. Cependant, l'orientation explicative causaliste de notre recherche exclut qu'on remonte du premier niveau à d'autres, proches ou éloignés, pour une autre raison que la seule présence d'un lien de causalité. Autrement dit, il n'est pas question de dessiner des parentés, de suggérer des suites, des répétitions, ou de dresser des parallèles sur le seul motif que le sens produit par de telles mises en série produit de l'intelligibilité. L'objectif n'est pas ici de donner du sens à un événement en le replaçant dans une série artificiellement construite pour le lecteur sur la base d'une parenté, et non issue des représentations ou des discours des acteurs, dont le comportement alors pourrait être potentiellement explicable par ces significations qu'ils donneraient.

C'est la différence majeure, nous semble-t-il, entre les spécificités du travail d'historien et celui du sociologue, tels en tout cas que nous les concevons. Comme le dit si justement P. Veyne, « Les historiens racontent des intrigues, qui sont comme autant d'itinéraires qu'ils tracent à leur guise à travers le très objectif champ événementiel (lequel est divisible à l'infini et n'est pas composé d'atomes événementiels) ; [...] un événement n'est pas un être, mais un croisement d'itinéraires possibles. »²²³ Au-delà du travail de recherche de l'historien, l'historiographie est, comme son nom l'indique, un art de *l'écriture*, qui doit par son récit donner à comprendre un sens des événements, en le plaçant sur une échelle qu'il choisit (temps bref, temps moyen, temps long). Ainsi, la série dans laquelle il intègre les événements donne un éclairage sur ceux-ci qui est différent de l'éclairage donné par l'intégration de ces mêmes événements dans une autre série. Braudel le dit en ces termes :

« Refuser les événements et le temps des événements, c'était se mettre en marge, à l'abri, pour les regarder d'un peu loin, les mieux juger et n'y point trop croire. Du temps court, passer au temps moins long (s'il existe, ce dernier ne peut être

²²³ Veyne P., *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971, p.57.

que le temps des sages); puis, arrivé à ce terme, s'arrêter, tout considérer à nouveau et reconstruire »²²⁴

Le génie de l'historien est alors de trouver la série qui donnera le sens le plus pertinent, ou le plus stimulant, ou le plus attendu. Si après l'hégémonie de l'École des Annales, la Nouvelle histoire était toujours une histoire du temps long, des longues séries, l'historiographie aujourd'hui s'accorde plus de marges de manœuvre. Mais quel que soit le temps choisi, à la différence du sociologue l'historien peut construire cette série sur des analogies, des ressemblances pour atteindre son but. Ce qui importe est le sens produit. Les séries les plus convaincantes ne sont pas nécessairement celles qui s'appuient sur une analyse causale solide, mais parfois celles qui simplement suggèrent des liens de causalité attendus. Comme le rappelle P. Veyne, « L'explication historique consiste ainsi à retrouver dans l'histoire un mode d'explication que nous avons de quelque manière "toujours su" ; c'est pourquoi nous pouvons la qualifier de compréhension, c'est pourquoi l'histoire nous est familière, pourquoi nous nous y retrouvons partout chez nous. »²²⁵

L'historien ne peut pas tout dire de ce qu'il sait ou découvre. Il sélectionne alors certaines informations et peut aussi choisir de placer son objet, celui pour lequel il mène son travail d'historien, dans des suites ou des séries plus grandes qui donnent sens. Par exemple, l'histoire de la première présidence de R. Reagan peut être replacée dans une suite d'événements qui sont sa vie, ou dans l'histoire politique américaine, ou dans l'histoire des relations internationales au XXe siècle, etc. On peut aussi limiter la série ou la suite à la seule histoire de ce premier mandat. Le sens que revêt la mise en récit dans une série dépassant les

²²⁴ Braudel F., *Écrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1969, p.76.

²²⁵ Veyne P., *op. cit.*, p.148. Sur la question de la causalité et de l'explication en histoire, il faut rappeler les positions fondatrices de l'école positiviste française, à travers la sociologie de Durkheim ou l'histoire à prétention scientifique de Simiand. La conception qu'ils adoptent de la causalité, de nature déductive-nomologique, focalisée sur le régulier, que l'École des Annales adoptera aussi, a été explicitement rejetée dans notre travail au premier chapitre. La discussion de leur approche nécessiterait de sortir du cadre défini ici. Elle peut être menée, en revanche, avec les historiens qui participent au « tournant politique de l'histoire » ou au « renouveau du politique » (Déloye Y., *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2007, p.14-17) parce qu'ils adoptent de la causalité une conception qui s'appuie sur l'antécédence plus que sur la régularité.

limites chronologiques de l'objet n'est pas nécessairement fondé sur la causalité : découvrir des cycles, par exemple, ou des récurrences, des phases, peut se fonder sur de simples ressemblances, non sur des liens de causalité. À l'intérieur maintenant des limites de son objet, l'historien choisit de parler ou non du mariage du président et le présente ou non dans une suite d'évènements politiques qui confèrent à cet évènement un sens particulier qu'il n'aurait pas s'il était présenté dans une autre série (par exemple celle d'anecdotes personnelles, celle des luttes internes au Parti républicain, etc.).

Le sociologue, lui, tel que nous le concevons *dans sa spécificité par rapport à l'historien*, ne s'intéresse pas d'abord au sens des évènements, mais à la causalité (qui n'épuise pas le sens). En d'autres termes, il s'intéresse au sens qui émerge des liens de causalité pris en charge par la théorie explicative sur laquelle il fonde son analyse (sens vécu par les acteurs dans une sociologie compréhensive, ou sens produit par les processus de socialisation et incarnés dans les agents, sens publiquement à disposition dans les sociologies pragmatistes, etc.)²²⁶. Dès lors, les évènements que constitue la transformation du protoparti doivent être replacés dans des séries fondées sur le seul principe de causalité. Si l'explication de niveau 1 ne donne lieu à aucun lien de causalité tel que le modèle explicatif les a définis, alors l'analyse s'arrête. L'analyse continue tant qu'un lien de causalité pris en charge par le modèle explicatif (dans son application à un objet particulier) est perçu. Si un lien de causalité

²²⁶ C'est sur ce point que nous entrons en opposition à P. Veyne, qui rejeterait notre conception de la sociologie du côté des illusions de l'empirisme logique. Voir Veyne P., *op. cit.*, 194-234. En réalité, si nous partageons avec lui le statut qu'il donne aux concepts qui doivent être pensés comme des types, à la manière de Weber dont Veyne s'inspire, ou de Passeron, pareillement inspiré, pour qui les concepts de la langue historique et sociologique sont nécessairement des semi-noms propres, des « désignateurs semi-rigides » (Passeron J.-C., *op. cit.*, p.61), c'est parce que nous partageons avec lui une conviction nominaliste. Cependant, tout comme celui de Weber, le nominalisme de Veyne est fondé sur une *ontologie* des faits, notamment des faits individuels (« Pour un historien comme pour tout homme, ce qui est proprement réel, ce sont les individus. [...] il y a, chez les historiens, ces Fils de la Terre, une manière naïve, lourdaude d'être attachés à la vérité : "Réalisme d'abord". » Veyne P., *op. cit.*, p.153-154). Dès lors toute prétention explicative causaliste allant au-delà de la simple compréhension (au sens de la sociologie compréhensive) est pensée comme se référant à une loi, que la singularité en histoire, et donc pour toutes les sciences humaines, interdit de penser. C'est confondre, nous semble-t-il, la causalité réelle et l'explication, confusion rendue nécessaire par le présupposé ontologique que notre posture instrumentaliste s'attache à écarter. Si pour Veyne, « les abstractions ne peuvent être des causes efficientes, car elles n'existent pas », il nous suffit, quant à nous, que les *abstracta* aient un pouvoir explicatif.

implique deux éléments éloignés chronologiquement sur une échelle proche de celle du temps long, alors ce lien de causalité doit être étudié, vérifié. En revanche l'intégration d'éléments dans des séries n'est pas en soi l'objectif de notre recherche. Quand bien même le protoparti étudié aurait de fortes ressemblances avec une organisation bien plus ancienne ou une organisation future, si le modèle explicatif causaliste que nous construisons ne permet pas de découvrir des liens de causalité expliquant ces ressemblances, alors celles-ci ne seront ni signalées, ni étudiées. En revanche, si les acteurs font référence à une telle ressemblance, ou si elle peut être pour eux une source d'apprentissage amenant plus tard l'actualisation de dispositions participant à la transformation du protoparti, alors cette ressemblance est l'occasion d'un lien de causalité qui entre entièrement dans notre objectif explicatif.

La seconde dimension du rapport au temps que nous devons préciser est la dynamique. Il ne s'agit plus d'inscrire l'objet étudié dans le temps, mais, inversement, d'inscrire le temps dans l'objet. Le phénomène à étudier (la transformation du protoparti) a une *durée*. Le conceptualiser comme un événement, ou, comme nous le proposons plus haut, comme une action-événement, c'est faire un travail de synthèse des différents états synchroniques perceptibles pour l'observateur. Ce travail permet d'élever le niveau d'abstraction et ainsi de regrouper sous un même terme les différents moments constituant un processus. Mais dès lors qu'on tente d'expliquer celui-ci, toute analyse dynamique se fonde en réalité sur une déconstruction du continu.

Il nous faut ici revenir à l'opposition fondamentale proposée par Saussure. Dans la linguistique structuraliste, « l'analyse synchronique se fonde sur l'observation des éléments d'une langue à un moment donné de son histoire, indépendamment de toute évolution dans le temps. »²²⁷ Dans la perspective synchronique, on cherche à décrire un état de langue à un point donné de l'axe du temps. À l'inverse, le diachronicien décrit la chaîne des changements subis par un monème. L'idée essentielle ici est le postulat de la primauté méthodologique – et théorique – de la synchronie sur la diachronie : « l'approche synchronique est logiquement antérieure, même dans l'analyse diachronique qui est définie comme l'examen d'une

²²⁷ Mounin G., *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, PUF, 1974, p.315.

succession d'états synchroniques »²²⁸. Tel est le cœur de toute analyse dynamique : elle est en réalité une reconstruction sur la base des différents états synchroniques observés. Elle s'appuie sur la comparaison systématique des états afin de déterminer ceux qui appartiennent bien à la chaîne des états successifs. Pour mesurer une évolution, il faut donc mesurer les états successifs d'une variable et les comparer. Il en va ainsi par exemple de la mesure de l'évolution de l'abstention en France : ce processus s'analyse comme tel sur la base de l'observation d'états successifs de la mesure du taux d'abstention à chacune des élections.

Dans l'analyse dynamique de la transformation d'un protoparti, on doit donc s'intéresser aux « productions collectives de la mobilisation »²²⁹. Le terme de productions collectives est à comprendre dans un sens large : il s'agit aussi bien d'actions de terrain (manifestations, grèves, occupations de locaux, destructions de plans de maïs trans-génique, passages à la télévision, rédactions et distributions de tracts, publications d'articles de journaux, etc.) que de discours (au sens de contenu discursif, de parole, non plus de supports matériels) ou de l'évolution de *caractéristiques*, comme le nombre de militants, les ressources financières, les moyens de diffusion médiatique. Dans ce dernier cas, la méthode reste la même puisque du point de vue de l'observateur ce sont encore des événements qui sont pris en compte : la publication à telle date du nombre de militants, l'achat d'une nouvelle presse pour diffuser les tracts, etc. C'est par conséquent la même méthode utilisée, qui consiste à observer des événements (au sens d'états synchroniques) et à les relier les uns aux autres. L'une des difficultés consiste évidemment à dire sur quelle base se fonder pour attribuer à l'entité collective ces différentes productions, comme nous le verrons plus loin.

Il s'agit alors de comparer les mesures de variables pour déterminer l'évolution. Ce type de comparaison relève le plus souvent d'une opération spontanée et non d'une démarche comparative rigoureuse. L'absence de contrôle à ce stade peut produire de graves erreurs

²²⁸ *Idem.* [nous soulignons]

²²⁹ Franquemagne G., Gouin R., Récapé B., art. cit.

d'analyse. Deux pièges sont à éviter : l'instabilité sémantique et l'illusion du continu²³⁰. Comparer deux objets co-territoriaux espacés dans le temps nécessite d'abord de tester la stabilité sémantique de la variable comparée, autrement dit, le fait qu'elle ne change pas de signification dans les différents cas étudiés. Ainsi peut-on sans difficulté montrer que les déclarations sur les positionnements partisans en fonction de l'axe droite-gauche, en France, entre 1850 et 2000, si elles sont attachées aux représentations des acteurs, sont incomparables. Imaginons de comparer « les possibilités d'une arrivée massive de la gauche à l'assemblée ». Voilà typiquement un cas d'instabilité sémantique puisque sous couvert des mêmes termes, voulant mesurer les diamètres des pommes on mesurera en réalité les diamètres de pommes à une époque et d'oranges à l'autre²³¹. Il ne s'agit pas de dire que l'analyse comparative montre des valeurs de cette variable (le diamètre des pommes) tellement opposées que les deux termes de la comparaison ne pourraient être assimilés l'un à l'autre sous un quelconque rapport, mais l'analyse comparative est tout simplement impossible parce que la variable est instable : les représentations que se font les acteurs de l'axe droite/gauche sont différentes²³². Pour le dire autrement, les critères qui permettent le positionnement (la définition même de l'axe) ne sont pas les mêmes. Ainsi la caractéristique supposée commune dont on mesure les valeurs pour chaque objet n'existe pas. Il nous faut préciser cependant que la comparaison sur les positionnements partisans (et non sur les déclarations) selon l'axe droite/gauche n'est pas exclue, à deux conditions : que la signification de la variable ne soit pas liée aux représentations des acteurs²³³ ou qu'elle soit liée à des représentations partagées (ce qui doit être préalablement établi).

²³⁰ Sur ce point, voir Gouin R., « Situer le temps dans la comparaison. Sur quelques silences méthodologiques », Congrès de l'AFSP, Table ronde internationale *Réflexions sur les méthodes en Science politique des deux côtés de l'Atlantique* (AFSP-APSA), Toulouse, septembre 2007.

²³¹ Baum R., « Apples, Oranges and the Comparative Study of Political Parties », *The Western Political Quarterly*, vol. 20, n°1, 1967.

²³² Crapez M., *Naissance de la gauche*, Paris, Michalon, 1998, ainsi que « De quand date le clivage droite/gauche en France ? », *Revue française de science politique*, vol.48, 1, 1998, p.42-75.

²³³ Mais l'échec du behaviorisme en psychologie a montré l'impossibilité d'expliquer les comportements humains sans référence à des représentations ou à des intentions.

Le piège dans l'analyse dynamique d'un protoparti est donc de ne pas contrôler la stabilité de la signification de la variable entre les deux états successifs. Le risque est ici encore plus grand que dans le cas d'une comparaison entre deux objets différents, car la vigilance sur la signification des catégories utilisées à son égard s'amenuise. Ainsi l'étude des effectifs d'une organisation sur cinq ou dix années paraît-elle ne pas nécessiter de recours à une démarche véritablement comparative qui contrôlerait la stabilité sémantique de la variable. Or il arrive que le recensement des effectifs globaux n'intègre pas les mêmes catégories d'adhérents, de militants ou de sympathisants d'une année sur l'autre. Il en va de même, le danger est mieux connu, pour la mesure du chômage²³⁴ ou de la criminalité²³⁵.

Afin de montrer à présent le fonctionnement du piège de l'illusion du continu, reprenons l'exemple de l'analyse dynamique d'une mobilisation. Que regarde-t-on précisément lorsqu'on s'attache à suivre l'évolution d'un objet ? Schématiquement, on observe certains de ses traits dont on note les éventuelles modifications ou transformations au cours du temps. On peut penser à ces séquences filmiques où le plan étant fixe sur un bouton de fleur, la bande est passée en accéléré : on observe alors directement la transformation de l'objet (l'éclosion de la fleur), c'est-à-dire la modification de quelques-uns de ses traits, tels sa forme, sa couleur, la texture de ses pétales, etc. Ce type d'observation est l'expérience typique de l'analyse dynamique. L'illusion du temps continu y est totale. Or l'observateur d'une mobilisation n'a pas devant lui un film en continu et au plan fixe. Tout ce qui s'offre à son regard, c'est un ensemble d'actes du groupe (productions collectives) et de capacités (qui se mesurent elles aussi à travers les productions collectives). L'analyse dynamique d'une mobilisation consiste donc dans l'observation de ces événements distincts. Le moment final de l'analyse est alors une synthèse recréant l'illusion du continu à partir des différents événements. La difficulté consiste à déterminer selon quel(s) critère(s) attribuer à l'entité collective ces différentes productions. Faut-il s'appuyer sur la revendication collective de ces

²³⁴ En 1982, par exemple, l'INSEE passe de la comptabilisation du nombre de chômeurs en termes de « population disponible à la recherche d'un emploi » à la « population sans emploi à la recherche d'un emploi », définition plus proche de celle du Bureau International du Travail. Voir Holcman R., *Chômage et chômeurs*, Rennes, ENSP, 2003.

²³⁵ Robert P., *Les comptes du crime*, Paris, L'Harmattan, 1994.

actes, sur la simple appartenance au collectif des acteurs individuels qui les ont produits²³⁶ ? Quelle différence entre une intervention publique de Laurent Fabius avant et après le vote majoritaire des militants socialistes en faveur du oui au Traité constitutionnel européen ? Peut-on attribuer cette intervention au Parti socialiste ? Dans l'étude d'une organisation partisane, il peut sembler raisonnable d'attribuer au parti une prise de position publique d'un de ses dirigeants. Or, comme le montre l'exemple cité, ce n'est pas toujours le cas. Il est donc nécessaire de procéder d'abord à une comparaison des deux interventions de l'ancien Premier ministre à l'aune du critère d'appartenance de l'évènement à la classe des productions collectives du Parti socialiste.

L'analyse dynamique qui vise à produire une lecture de l'évolution de l'objet se joue donc dans un double mouvement d'analyse des productions collectives – déconstruction du continu – et de leur synthèse – reconstruction du continu. Mais entre ces deux moments, le contrôle de l'attribution de ces évènements à l'entité collective doit permettre de distinguer les productions collectives des autres, comme dans l'exemple précédent. C'est la démarche comparative, et plus particulièrement la première phase de l'analyse, qui permet le recul nécessaire et le temps de la réflexion pour exercer ce contrôle²³⁷. Il est trop fréquent malheureusement que, sous le prétexte d'une lecture évolutionniste, processuelle ou génétique réputée plus éclairante, l'analyse dynamique s'en tienne à la simple synthèse d'impressions vagues, masquant l'absence d'un réel travail de déconstruction du continu.

²³⁶ Cette question reste fortement débattue en philosophie de l'action et en philosophie des sciences sociales parce qu'elle repose la question du statut ontologique des collectifs. Pour quelques pistes fécondes, voir Ricoeur P., *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990 et Pettit P., *Penser en société. Essai de métaphysique sociale et de méthodologie*, Paris, PUF, 2004. Voir le chapitre suivant.

²³⁷ L'une des difficultés majeures de la démarche comparative au cœur de la reconstruction du continu est alors la prise en compte des transferts qui s'effectuent d'un terme à l'autre de la comparaison. Voir sur ce thème Espagne M., « Sur les limites du comparatisme en histoire culturelle », *Genèses*, 17, 1994, p.112-121 ; ainsi que Joyeux-Prunel B., « Les transferts culturels : un discours de la méthode », *Hypothèses*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2002.

Analyse dynamique, logique du modèle et schématisation

Adopter pour l'explication de la transformation d'un protoparti une approche dynamique s'appuyant sur le double mouvement de déconstruction et de reconstruction du continu exige que l'on précise l'articulation avec une logique du modèle.

Au moment de l'explication, concevoir le phénomène à expliquer comme un point du temps, dans son unicité et son homogénéité, serait trop réducteur. C'est malheureusement l'impression que pourrait laisser la présentation du modèle sous forme de schéma. Mais il ne s'agit là que d'effets dus à la présentation des logiques explicatives. Si les variations temporelles ne sont pas représentées, il ne s'agit que d'une faiblesse technique de notre schématisation. Présentant en effet les processus causaux dans un même espace, elle peut amener le lecteur à les négliger. Ce serait une erreur, puisque l'analyse dynamique les aura montrées.

La schématisation peut aussi faire croire que l'explication de la transformation d'un protoparti doit, à la fin de l'enquête, être schématisable, comme si l'on pouvait inscrire à la place des facteurs explicatifs abstraits proposés dans le modèle des éléments historiques concrets. Cela peut effectivement être le cas, sous réserve de lisibilité d'une telle figure. Mais il ne s'agit que d'une manière de présenter les résultats, pas de l'analyse dans son déroulement. Autrement dit, l'explication par le modèle ne réside pas dans le schéma. Le modèle est une grille de lecture qui oriente notre regard sur certains points de la réalité historique que l'enquête permet ou non de révéler. Certaines hypothèses qu'il propose ne rencontrent d'ailleurs aucune correspondance dans la réalité historique de tel ou tel cas. D'une certaine manière, à l'apparition, la disparition ou la modification de chaque facteur explicatif au cours de la transformation, autrement dit à chaque état synchronique, le modèle doit être entièrement ré-appliqué. Un schéma qui présenterait les résultats devrait alors systématiquement être modifié, exposant sur fond du schéma du modèle les éléments historiques explicatifs du cas étudié. Pour des raisons pratiques, ceci paraît impossible. L'articulation entre analyse dynamique, logique du modèle et schématisation se fait donc de la manière suivante : lors de l'enquête le modèle indique les éléments de la réalité à observer ; l'approche dynamique amène à la déconstruction du continu, identifiant alors des états

synchroniques différenciés sur la base d'un changement des facteurs explicatifs présents (ou de leurs valeurs) dont la liste est imposée par le modèle ; la reconstruction du continu met ensuite en évidence les variations causales intervenues dans la production du phénomène. Si la schématisation de cette reconstruction est possible, elle sera effectuée.

Plus précisément, il nous faut répondre à la question suivante : à partir de quand le protoparti devient-il un parti politique ? Au moment de la *décision* de présenter des candidats en son nom ? À partir de *l'annonce publique* de cette décision ? Mais si cette décision ou cette déclaration ne sont pas suivies d'effet, peut-on parler de transformation ? Peut-être alors a-t-elle lieu lorsque les pouvoirs publics *officialisent* ces candidatures ? Mais si les candidats se retirent au dernier moment ? Faut-il attendre le moment du *vote*, voire la *publication officielle* des résultats ? Bref, on comprend que cette transformation implique en réalité plusieurs moments (des états synchroniques) qu'il s'agit de prendre en compte et d'expliquer. Le plus important à nos yeux est sans doute celui de la décision de présenter des candidats, à condition que celle-ci soit suivie d'un travail de mobilisation pendant la campagne électorale. Autrement dit, *ce qui nous importe le plus est que, par ses actions, le protoparti se comporte comme un parti politique*. L'approche dynamique permet de plus de saisir les éventuelles boucles de rétroaction qui s'insèrent entre les différentes causes et fonctions causales, au-delà de ce que la multicausalité verticale devrait pourtant permettre de révéler. Par exemple, des raisons amènent à la prise de décision de la transformation, décision qui contribue à modifier le contexte qui, en retour, modifie ces mêmes raisons. Il n'y a pas réversibilité mais rétroaction, autrement dit les raisons qui auraient dû perdurer dans la mise en œuvre de la décision prise se voient modifiées. Pour le dire autrement, la décision a bien été prise, mais le fait de persévérer dans son application peut être ensuite l'effet des mêmes raisons modifiées par le contexte²³⁸.

D'un point de vue strictement analytique on pourrait proposer que l'étude s'attachât à isoler trois moments logiques qui sont au cœur de chaque processus de transformation : l'évocation et les discussions informelles sur la transformation, la délibération et la décision

²³⁸ Voir entre autres, en sociologie des mobilisations, McAdam D., Tarrow S., Tilly C., *Dynamics of contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p.10-13.

de se transformer, et la campagne. Le premier moment, ou la première étape logique, renvoie aux échanges ou déclarations qui posent la question de l'engagement du mouvement dans une campagne électorale, proposent des argumentaires, mais n'ont pas pour objectif la décision définitive de la transformation. Le deuxième moment, en revanche, est bien celui de l'engagement de principe en faveur de la participation à la campagne. Le troisième enfin renvoie à la campagne électorale, c'est-à-dire aux considérations tactiques relatives au choix des candidats, des circonscriptions, des moyens à mobiliser, et à l'ensemble des actions de campagne menées. Ces étapes ne renvoient pas qu'à des actes de parole, des prises de décision, des déclarations, mais à tous les actes qui génèrent ou découlent directement de ces discours. Ainsi l'étape nommée « évocation » ne se limite-t-elle pas nécessairement à l'ensemble des données empiriques discursives mais embrassent aussi tous les actes renvoyant à l'idée que la transformation est un horizon possible. Ainsi les recherches d'éventuelles circonscriptions ou de candidats, faites en prévision d'une éventuelle transformation, constituent aussi des éléments de cette première étape logique. Nous revenons plus longuement sur ce point dans la troisième partie afin d'éviter tout glissement du faire (transformation en parti) au dire sur le faire (discours et décision sur cette transformation).

Le dernier point à éclaircir est au cœur de l'analyse que nous allons proposer : les logiques explicatives de l'action, telles qu'elles ont été volontairement présentées, sont relatives à un individu. Or, le phénomène à expliquer est la transformation d'un protoparti, c'est-à-dire d'un groupe, d'une organisation, d'un collectif. Comment alors lier logique individuelle et logique collective ? L'acteur individuel auquel nous faisons référence peut-il aussi bien être un acteur collectif ? Y a-t-il un sens parler de raisons et de dispositions pour un groupe ou une organisation ?

Chapitre III – Individu ou groupe : quel acteur ?

Deux points logiques sont encore à éclaircir afin de poser les bases d'un modèle explicatif de la transformation des protopartis. Premièrement, y a-t-il un sens à parler de l'action d'un groupe au-delà de l'action d'un agrégat d'individus ? Dans une posture instrumentaliste, cette question n'est pas d'ordre ontologique (il ne s'agit pas de savoir si les groupes existent *réellement*) mais relève plutôt d'un choix stratégique : la référence à un groupe comme siège de raisons et de dispositions, ou, dans le vocabulaire de Dennett, comme *système intentionnel*, a-t-elle un intérêt ? Deuxièmement, si les groupes, organisations ou collectifs sont des instruments utiles, quel rapport entretiennent-ils avec les individus qui les composent ? Comment intégrer les logiques individuelles à l'explication de l'action par le groupe ? Et inversement, comment intégrer les logiques collectives à l'explication individuelle de l'action ?

A - L'existence objective des collectifs

Précisons d'abord qu'il existe de nombreuses formes d'ensembles d'individus et que toutes ne seront pas considérées comme des collectifs. Ainsi, les Français mesurant plus d'un mètre quatre-vingt forment un ensemble, une catégorie sociale, et ne constituent en aucun cas un collectif au sens où nous l'entendons ici. La distinction essentielle qui sépare d'un côté tous les gens qui possèdent un exemplaire de *Tintin au Tibet*, la catégorie des handicapés moteurs ou la foule d'un centre commercial, et de l'autre un parti politique, une équipe de curling ou une entreprise, tient dans l'existence d'un objectif commun. Les premiers peuvent certes avoir des intérêts communs, en quoi ils constituent ce qu'Olson nomme des « groupes latents », mais il leur manque une volonté commune. À la suite de S.J. Stoljar²³⁹, P. Pettit

²³⁹ Stoljar S.J., *Groups and Entities : An Inquiry into Corporate Theory*, Canberra, Australian National University Press, 1973.

précise que « les groupes à objectif »²⁴⁰ peuvent être séparés en deux catégories : ceux qui ont une *fonction* spécifique, comme les États, les sociétés, les bibliothèques, les jurys ou les commissions d'enquête, et ceux qui ont un objectif caractéristique sans avoir pour autant de fonction spécifique, comme les partis politiques, les syndicats, les groupes de recherche travaillant sur une question précise ou les groupes d'amis organisant des vacances en commun. Le concept de collectif sera limité ici aux groupes à objectif.

Pour les partisans de l'individualisme méthodologique, de tels collectifs ne sont en réalité que des agrégats d'individus partageant des objectifs communs :

« On dit que les groupes ont des croyances, des émotions et des attitudes, qu'ils prennent des décisions et font des promesses. Mais ces façons de s'exprimer sont purement métaphoriques. Attribuer des prédicats mentaux à un groupe est toujours un moyen indirect de les attribuer à ses membres. Avec des états mentaux tels que les croyances et les attitudes, les attributions relèvent de ce que j'ai nommé une catégorie additive. Dire que la classe laborieuse industrielle est déterminée à résister aux lois contre les syndicats équivaut à dire que tous les travailleurs industriels, ou la plupart, sont animés par ces intentions. »²⁴¹

Cette position ontologique a évidemment des conséquences théoriques et méthodologiques fortes, qui consistent pour l'essentiel à réduire toutes les explications de niveau macro (collectif) à des explications de niveau micro (individuel), et au final, à les éliminer. En ce sens, P. Pettit qualifie l'individualisme méthodologique de « éliminativisme radical des sujets collectifs intentionnels »²⁴². La raison classiquement invoquée pose que les collectifs, quel que soit le niveau d'intégration de leurs membres, sont dépendants de ces derniers quant à

²⁴⁰ Pettit P., *Penser en société. Essais de métaphysique sociale et de méthodologie*, Paris, PUF, 2004, p.144.

²⁴¹ Quinton A., « Social Objects », *Proceedings of the Aristotelian Society*, 75, 1975, p.17, cité dans Pettit Ph., *op. cit.*, p.150.

²⁴² Pettit P., *idem*.

leur existence. Pour le dire autrement, sans l'existence des membres, les collectifs disparaissent *de facto*. Si cette proposition peut paraître fondée, la conclusion qui consisterait à dire que les collectifs n'ont aucune existence *objective* ou aucun *intérêt* dans l'explication, n'est cependant pas justifiée. Nous reprenons à Pettit²⁴³ l'argumentation suivante.

Dilemme doctrinal et dilemme discursif

Afin d'expliquer en quoi les collectifs peuvent être les sièges d'explications causales, la posture instrumentaliste propose deux voies : soit on prouve que ces entités existent parce qu'elles sont observables, soit on en montre l'utilité pour la prédiction et l'explication. À l'évidence, seule la deuxième possibilité nous est offerte dans le cas des collectifs. Bien que n'étant pas instrumentaliste, Pettit souhaite opposer un argument non ontologique aux éliminativistes, et appuie celui-ci sur un dilemme mis en lumière par deux spécialistes du droit : le dilemme doctrinal²⁴⁴.

Le principe est le suivant : lorsque l'on souhaite que le collectif comprenant au moins trois personnes (A, B et C) prenne une décision, on regarde de quel côté penche la majorité de leurs avis, qu'ils donnent sous la forme d'une conclusion tirée de deux prémisses répondant chacune à une question. Deux logiques peuvent alors être suivies qui aboutissent, au niveau collectif, à deux décisions différentes. Face à ce dilemme, on choisit de privilégier une logique individuelle ou une logique collective. Prenons un exemple²⁴⁵ : trois juges (A, B et C) doivent se prononcer sur la question de savoir si le contrat signé entre deux personnes a été rompu. Afin de donner sa décision (la conclusion), chaque juge doit répondre à deux questions préalables (les prémisses) : (1) Y a-t-il eu contrat valide passé entre les personnes ? Le comportement observé conduit-il à la rupture du contrat ? (2) On peut présenter les résultats sous la forme suivante :

²⁴³ Pettit P., *op. cit.*, chap. 5.

²⁴⁴ Voir Kornhauser L.A., Sager L.G., « Unpacking the Court », *Yale Law Journal*, 96(1), 1986, p.82-117.

²⁴⁵ Kornhauser L.A., Sager L.G., « The One and the Many: Adjudication in Collegial Courts », *California Law Review*, 81, 1993, p.1-59.

		<i>Contrat valide ?</i> (1)	<i>Comportement</i> <i>contraire ?</i> (2)	<i>Rupture du</i> <i>contrat ?</i> (conclusion)	<i>Décision du</i> <i>groupe</i>
Logiques individuelles	A	Non	Oui	Non	Non
	B	Oui	Non	Non	
	C	Oui	Oui	Oui	
Logique collective		Oui	Oui	Oui	Oui

Tableau 1 – Le dilemme doctrinal

Si l'on suit la logique individuelle, on ne prend en compte que la conclusion de chaque juge, et le groupe étant un agrégat d'individus, la majorité l'emporte. Dans ce cas, deux juges sur trois concluant qu'il n'y a pas rupture du contrat, le groupe, c'est-à-dire ici le tribunal, conclut dans le même sens. En revanche, si l'on suit la logique collective qui consiste à collectiviser la réflexion à chaque étape du raisonnement, c'est-à-dire pour chaque prémisse, alors la majorité déclare que le contrat était valide (1), que le comportement observé était bien de nature à rompre ce contrat (2) et conclut donc à la rupture de celui-ci. Les deux logiques conduisent par conséquent à des conclusions opposées. Tel est le dilemme doctrinal, qui n'est qu'une possibilité parmi de nombreuses autres configurations de résultats possibles. Précisons que la nature conjonctive ou disjonctive des prémisses ne change en rien cette possibilité du dilemme, comme le montrent les autres exemples proposés par les auteurs²⁴⁶.

Sur la base de ce dilemme doctrinal, Pettit propose un argument en faveur de l'existence des groupes et de l'intérêt d'y faire référence dans l'explication de certains phénomènes sociaux. Son argumentation tient en plusieurs points. Le premier consiste à généraliser le dilemme doctrinal au niveau social, qu'il nomme alors « dilemme discursif », selon trois manières. La première est nommée *généralisation sociale*. À chaque fois qu'un groupe de personnes doit se prononcer collectivement sur un problème lié à une série de questions, le dilemme peut se poser. Pettit prend l'exemple suivant particulièrement éclairant :

²⁴⁶ Kornhauser L.A., Sager L.G., art. cit.

imaginons qu'une entreprise réalise des bénéfices et que la décision de savoir comment ceux-ci vont être répartis soit soumise au vote de plusieurs personnes (A, B et C). La question suivante surgit : partage-t-on ces bénéfices sous la forme de hausse de salaires, ou investit-on dans des systèmes de sécurité pour les employés ? Chacun doit en réalité répondre à plusieurs questions préalables afin de tirer une conclusion : le danger est-il si important qu'il nécessite la mise en place de systèmes de sécurité (1) ? Celles-ci seront-elles efficaces face au danger (2) ? L'absence de hausse de salaire est-elle supportable pour chacun des salariés (3) ? et enfin, doit-on sacrifier cette hausse au profit d'un investissement sur la sécurité (conclusion) ? Les résultats pourraient apparaître comme suit :

		<i>Danger important ?</i> (1)	<i>Mesure efficace ?</i> (2)	<i>Absence supportable ?</i> (3)	<i>Sacrifice du salaire ?</i> (conclusion)	<i>Décision du groupe</i>
Logiques individuelles	A	Non	Oui	Oui	Non	Non
	B	Oui	Non	Oui	Non	
	C	Oui	Oui	Non	Non	
Logique collective		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Tableau 2 – Le dilemme discursif (généralisation sociale)

On constate à nouveau que logique individuelle et logique collective s'opposent quant à la décision finale. Il se peut même que la logique collective aille à l'encontre de la totalité des décisions prises sur le mode individuel, comme dans le tableau ci-dessus. Il serait erroné de croire que le cas présenté ici est rare. On peut au contraire remarquer que les groupes qui dialoguent, débattent et délibèrent beaucoup sont souvent amenés à opter pour une logique collective privilégiant la décision sur chaque prémisse. C'est notamment le cas, comme le précise Pettit, des groupes qui sont chargés par une autorité de prendre telle ou telle décision, sur la base de considérations précisément stipulées comme une charte, un règlement, un contrat d'objectif, des programmes publics d'action. Ainsi les bureaux directeurs de partis ou d'association, les conseils d'administration d'entreprise, les comités de recrutement peuvent

être amenés au moins à se poser la question du type de logique à suivre pour conclure à la décision finale.

La deuxième manière de généraliser le dilemme discursif est la *généralisation diachronique*. Contrairement aux juges, les groupes qui ont une décision à prendre n'ont pas toujours de base théorique complète, autrement dit, ils n'ont pas toujours les moyens de connaître l'ensemble des implications de leur choix. Or, cette ignorance a des effets importants sur les moyen et long termes, puisqu'il est possible que lors d'une prise de décision sur une autre question, certains choix se révèlent en contradiction avec les décisions prises sur de précédents problèmes. Deux possibilités s'offrent alors : adopter la logique individuelle et prendre le risque d'une contradiction avec les décisions précédentes, ou adopter une logique collective et déduire la décision sur le problème actuel des précédentes décisions, au risque d'aller à l'encontre de la majorité sur le problème actuel. Les tribunaux sont continuellement en proie à ce genre de dilemme, mais les hommes et les organisations s'exprimant publiquement ne le sont pas moins : afin d'assurer leur crédibilité ils se doivent de rester cohérents sur le long terme, et par conséquent d'obéir à une logique collective du point de vue diachronique.

La troisième généralisation est dite *de forme modus tollens*²⁴⁷. Cette dernière forme est une variante de la logique collective. Quand un groupe organise un vote et suit une logique individuelle qui entraîne une décision incompatible avec une position précédente, plusieurs possibilités s'offrent à lui : persister dans l'incohérence pour maintenir la primauté de la logique individuelle ; ignorer le résultat du vote et déduire des prémisses précédentes la décision à prendre (raisonnement de forme *modus ponens*) ; ou encore modifier la position qui avait été prise sur la prémisse incompatible avec les autres et avec le vote majoritaire. Ce raisonnement est de forme *modus tollens* car de la fausseté de la décision (son incompatibilité avec les prémisses) il infère la fausseté du principe, autrement dit le réfute, et incite à le

²⁴⁷ Rappelons que le *modus tollens* (le raisonnement lytique) s'oppose au *modus ponens* (raisonnement thétique). Ce dernier pose que la vérité du principe implique la vérité de la conséquence (x est en papier, donc x est combustible). Le *modus tollens* implique quant à lui la fausseté du principe à partir de la fausseté de la conséquence (x n'est pas combustible, donc x n'est pas du papier).

modifier. Ce raisonnement privilégie donc au final la cohérence, c'est-à-dire la logique collective.

La conclusion que l'on peut tirer de cette généralisation du dilemme doctrinal est qu'un groupe à objectif, quel qu'il soit, s'il adopte la logique collective (centrée sur les prémisses) quant à la décision qu'il doit prendre, ou si simplement il est susceptible d'opérer de la sorte, existe au-delà de la seule agrégation des individus qui le composent. Si l'on reprend l'exemple du tableau 2, qui est de ce point de vue le plus clair, on comprend que la décision peut s'imposer aux individus alors même que leurs calculs rationnels sur la question posée les menaient à la décision inverse. Pourtant, ils se plient à la logique collective. Pettit développe cette conclusion en proposant d'accorder aux groupes à objectif susceptibles de suivre une logique collective le statut de « sujets intentionnels »²⁴⁸. Autrement dit, dans les conditions précisées plus haut, ils sont doués d'intentions et de jugements.

Si l'on peut accorder à l'auteur que ces situations sont possibles, la posture instrumentaliste exige davantage : il faudrait que cette situation amenant un collectif à suivre la logique collective ait lieu dans un grand nombre de cas. L'argumentation suivante vise à le montrer. Tout groupe à objectif devra nécessairement émettre des jugements sur ses actions à venir. Or, à quelque niveau que ce soit (plus ou moins restreint à la sphère dirigeante), une délibération et une discussion devront avoir lieu, qui produiront peu à peu une histoire des jugements émis par le collectif. Nécessairement celui-ci sera confronté au dilemme discursif (dans sa version diachronique), qui le contraindra « à choisir entre la maximisation du reflet des positions individuelles et la garantie d'une rationalité collective. »²⁴⁹ Le point nodal de la démonstration de Pettit est le suivant :

« Le groupe ne sera pas un promoteur efficace ou crédible de son objectif présumé s'il tolère une incompatibilité ou une incohérence dans les jugements qu'il émet au cours du temps. [...] Tout groupe à objectif est donc voué à tenter de

²⁴⁸ Pettit P., *op. cit.*, p.149. Ceci n'est pas sans rappeler les « systèmes intentionnels » de Dennett.

²⁴⁹ *Ibid.*, p.146.

collectiviser la raison, en produisant et en agissant selon les jugements collectifs [...]. Le groupe ne pourra pas se présenter comme un promoteur efficace de son objectif s'il cherche régulièrement à établir la compatibilité et la cohérence des cas considérés en renonçant à l'un ou à l'autre de ses engagements passés : s'il ne permet jamais que son jugement présent soit déterminé par des jugements passés, il n'y aura aucune possibilité de prendre au sérieux une entité dont l'habitude est d'être si inconstante. »²⁵⁰

Ainsi, tout collectif est incité, voire contraint stratégiquement, à adopter une logique collective dans la production de ses jugements. Notons que le recours au *modus tollens* est alors remis en cause ; tout au moins sa portée est-elle à relativiser fortement. L'exemple que choisit Pettit pour illustrer ces contraintes pesant sur un groupe à objectif est celui d'un parti politique. Imaginons que ce dernier décide, à la suite d'un vote majoritaire (de trois militants : A, B et C), de ne pas augmenter les impôts en cas de succès aux prochaines élections (1). Trois mois plus tard, face, par exemple, à la situation internationale, il décide selon le même vote d'augmenter les dépenses militaires (2). Enfin trois mois plus tard, face à la question de savoir si d'autres dépenses peuvent être programmées (3), le problème se pose de savoir si cette décision doit être soumise au vote majoritaire ou non. En effet, il y a de bonnes chances pour que les militants souhaitent de nouvelles dépenses, mais ceci serait incompatible avec les positions adoptées précédemment. On peut condenser cet exemple sous la forme suivante :

²⁵⁰ *Ibid.*, p.147.

	<i>Augmentation des impôts ? (1)</i>	<i>Augmentation des dépenses militaires ? (2)</i>	<i>Autres dépenses ? (conclusion)</i>
A	Non	Oui	Non
B	Non	Non	Oui
C	Oui	Oui	Oui

Tableau 3 – Dilemme discursif et exigence de cohérence

D'après Pettit, tout collectif se retrouvant dans cette situation ne peut, sous peine de se discréditer, opter pour la position exprimée par le vote majoritaire. Il doit donc faire prévaloir la logique collective et déduire sa décision quant à l'augmentation de nouvelles dépenses de ses jugements précédents, et par conséquent refuser cette augmentation.

Un dernier point reste à préciser. Comme le rappelle l'auteur, tous les groupes à objectif ne fonctionnent pas de manière si démocratique et ne procèdent pas à de tels votes majoritaires. Mais ceci ne change en rien la nécessité du recours au collectif comme acteur dans l'explication de l'action. Deux arguments étayent ce point : d'abord, il suffit que l'accord soit donné par les membres, sous quelque forme que ce soit, notamment, en cas d'absence de procédure de vote, par l'acceptation passive ; deuxièmement, l'idée de l'existence objective d'un collectif est renforcée en cas d'absence de procédure démocratique, voire dans le cadre d'une hyper-centralisation du pouvoir, car alors, pour chaque individu, la logique collective s'impose systématiquement face à ses jugements personnels.

Le collectif comme pôle de causalité

Il n'est pas nécessaire de présenter davantage la thèse de Pettit sur les « intégrations sociales » ou les « personnes institutionnelles »²⁵¹. L'argumentation proposée ci-dessus nous fournit les éléments suffisants pour défendre l'idée que les collectifs existent *objectivement*, au sens instrumentaliste du terme. Certains jugements au niveau macro ne peuvent être

²⁵¹ Voir Pettit P., *op. cit.*, chap.5.

expliqués par l'agrégation des jugements individuels. Le seul fait qu'une telle éventualité soit possible, autrement dit qu'un groupe à objectif puisse adopter une position en privilégiant une logique collective et que celle-ci soit acceptée par les membres au point qu'elle en modifie leurs comportements, suffit à conférer à ce collectif le statut de sujet intentionnel, donc d'acteur à part entière. Il n'y a plus d'obstacle, dès lors, à parler de raison ou de dispositions pour un acteur collectif, ou comme le dirait M. Gilbert, pour « un sujet pluriel »²⁵².

On compte dorénavant trois pôles de causalité pouvant remplir l'une ou l'autre des fonctions causales, et dont les relations sont représentées par le schéma suivant²⁵³ :

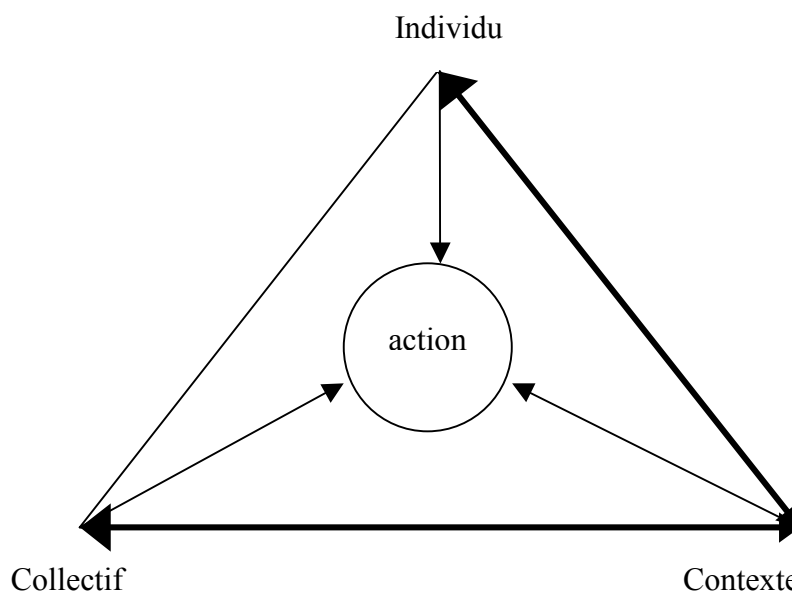


Figure 14 – Les trois pôles de causalité (1)

Le collectif, comme l'individu et le contexte, doit être considéré comme un pôle de causalité pour l'action. En tant que sujet intentionnel à part entière, il est susceptible de remplir les

²⁵² Gilbert M., « À propos de la socialité : le sujet pluriel comme paradigme », in Livet P., Ogien R. (dir.), *op. cit.*, p.107-126.

²⁵³ Légende du schéma : les flèches en gras signifient « cause » entre les pôles de causalité ; les flèches fines signifient « cause ».

mêmes fonctions causales que l'individu, et le contexte peut entretenir avec lui, pour les causes de premier niveau, la même relation d'autorisation qu'avec les individus. Conformément à l'introduction d'une dimension dynamique dans l'explication précédemment étudiée, individu et collectif peuvent modifier le contexte et inversement. Ceci explique les flèches à double sens reliant les pôles de causalité dans notre schéma. Le dernier point qui reste à éclaircir est celui des relations entre collectif et individu.

B - Intégration des logiques individuelles et collectives

Si les collectifs existent, alors l'explication de la transformation d'un protoparti fera appel à ce collectif comme pôle de causalité, comme siège de raisons et de dispositions, sur lequel le contexte pèse de différentes manières. Mais une analyse plus fine, notamment dynamique, laisse penser qu'à chaque étape des logiques individuelles pourraient elles aussi avoir quelques effets sur la logique collective, et ce de deux manières : soit en remplissant une fonction causale (autorisation, sélection, prédisposition) influant sur la fonction de production réalisée par le collectif, soit en amont de celle-ci, en tant que cause de deuxième niveau, qui expliquerait le rôle causal joué par le collectif. Bien entendu, seule l'analyse empirique peut déterminer les fonctions ou le niveau de causalité joués par les individus. Mais il convient, dans cette première partie consacrée aux logiques explicatives, de préciser selon quelle conception générale de ces rapports l'analyse peut être menée : les logiques individuelles ne s'intègrent-elles à la logique collective que par l'intermédiaire des règles formelles qui lui sont propres ? Pour le dire autrement, dans l'explication de la décision de se transformer en parti, la part des logiques individuelles (c'est-à-dire la part de l'explication prenant pour pôle de causalité un individu) n'est-elle compréhensible qu'à travers les règles de participation de chacun à la décision collective, comme le seraient par exemple les règles électorales (modes de scrutin) en démocratie ? C'est ici que doit intervenir une réflexion sur le concept d'*organisation*, qui, pour le moment, a été utilisé indifféremment avec celui de *collectif* pour désigner les groupes à objectif.

Organisation et système d'action concret

La polysémie du terme *organisation* nous contraint d'abord à spécifier notre vocabulaire. Tout d'abord, le mot désignera le plus souvent dans cette recherche un type particulier d'entité collective : un groupe à intérêt dont les rapports de pouvoir internes et les tâches sont structurées de manière plus ou moins formelle. Les partis, les entreprises dans le domaine économique, les associations en sont des exemples. Pour le dire à la manière de M. Weber, il s'agit de groupements d'entreprise, c'est-à-dire de sociétés comportant un organe spécialisé d'administration et qui se caractérisent par l'action continue des membres en vue d'une fin²⁵⁴. Deuxièmement, l'« organisation » comme action d'organiser, sera qualifiée de *structuration organisationnelle*. Enfin le résultat de cette action, autrement dit l'agencement des éléments constituant le système organisé, sera nommé *structure organisationnelle*. Ainsi une organisation peut avoir une structure organisationnelle (de type oligarchique, démocratique, monarchique), et cette forme être l'effet d'une structuration (obéissant à des considérations d'ordre idéologique, stratégique, pratique).

Précisons que la distinction entre organisation et structure organisationnelle ne recoupe pas ici la dichotomie entre structures formelle et informelle. Cette conception très contestable a été forgée par « le mouvement des relations humaines » qui opposait d'un côté le facteur humain, autrement dit la logique des sentiments, des émotions et des préférences personnelles des employés, à la logique de contrôle et de régulation de la structure formelle imposée par la direction à travers les règles, les procédures et la répartition des tâches. Jusqu'à la fin des années 50, l'analyse des organisations a reproduit cette distinction entre la partie officielle et codifiée de la structure et ce qui se joue dans les interactions entre les acteurs et qui n'est pas formellement prévu. Depuis l'ouvrage séminal de J. March et H. Simon²⁵⁵, les sociologues ont cependant dépassé cette dichotomie « trop simpliste et finalement intenable [...], qui traite de manière indépendante ce qui est en réalité inséparable et inextricable. »²⁵⁶ Ce que nous

²⁵⁴ Weber M., *Économie et société*, Paris, Plon, 1971.

²⁵⁵ March J., Simon H., *Organizations*, New York, Wiley, 1958.

²⁵⁶ Friedberg E., « Les quatre dimensions de l'action organisée », *Revue française de sociologie*, 33, 1992, p.533.

qualifions dans notre travail de structure organisationnelle renvoie donc à ce que M. Crozier et E. Friedberg nomment un « système d'action concret »²⁵⁷, et non uniquement à la structure formelle. En effet, cette dernière

« n'est pas indépendante du champ de forces quelle construit, elle ne dispose d'aucune rationalité supérieure aux conduites et pratiques qu'elle cherche à canaliser et à réguler. Elle en est au contraire partie prenante intégrale, et elle ne trouve force et prégnance que parce que, et dans la mesure où, elle est reprise et intégrée dans ces conduites et pratiques qui l'utilisent autant comme protection que comme ressource dans les transactions et négociations qui les lient. [...] elle est l'expression cristallisée et codifiée d'un rapport de force et d'un compromis entre les participants, qu'elle a en même temps pour fonction de figer. »²⁵⁸

Ainsi, l'analyse de l'organisation ne peut continuer de séparer ce qui ressort des interactions codifiées et ce qui y échappe. Il faut par conséquent tout autant se méfier d'une étude purement formelle que d'une conception de l'organisation qui exclurait totalement cette dimension, la considérant comme un simple vernis, superficiel voire trompeur, coupé de la réalité des rapports de forces expliquant le processus décisionnel²⁵⁹. Friedberg rappelle que les éléments formalisés permettent d'« instituer une légitimité, de figer des hiérarchies, des ordres de préséance, d'allouer des droits d'accès et d'attribution et de structurer un rapport de force, bref de protéger les acteurs d'un champ en le « verrouillant » contre des remises en ordre trop brutales. »²⁶⁰ Ils ne peuvent donc être tenus pour négligeables, loin s'en faut.

²⁵⁷ Crozier M., Friedberg E., *L'Acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977. Voir également Friedberg E., *Le pouvoir et la règle : dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993.

²⁵⁸ Friedberg E., art. cit., p.533.

²⁵⁹ Au sein de la sociologie des partis politiques, A. Panebianco insiste sur le lien nécessaire entre dimensions formelles et informelles, notamment dans une optique comparative. Voir Panebianco A., *Political Parties : Organisation and Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

²⁶⁰ *Ibid.*, p.538.

Le concept de système d'action concret, s'il permet de dépasser la dichotomie formel/informel, nous apporte aussi une réponse quant à l'intégration des logiques individuelle et collective à travers son approche dynamique et constructiviste de l'organisation :

« L'acteur n'existe pas en dehors du système qui définit la liberté qui est la sienne et la rationalité qu'il peut utiliser dans son action. Mais le système n'existe que par l'acteur qui peut le porter et lui donner vie, et qui seul peut le changer. C'est de la juxtaposition de ces deux logiques que naissent ces contraintes de l'action organisée que notre raisonnement met en évidence. »²⁶¹

Cette approche est dynamique et constructiviste dans la mesure où l'organisation n'est pas un donné s'imposant de l'extérieur aux individus, tout comme les individus ne sont pas des électrons totalement libres, hors de toute contrainte quant à l'accomplissement d'un objectif commun. Les deux s'influencent mutuellement et du même coup se construisent mutuellement. Action collective et organisation sont donc les « deux faces indissociables d'un même problème : celui de la structuration des champs à l'intérieur desquels l'action, toute action, se développe »²⁶².

Une telle conception de l'organisation repose sur les postulats suivants : l'organisation est perçue comme action collective, les acteurs possèdent de relatives marges de manœuvre, le système d'action étant relativement indéterminé, il crée des incertitudes, l'acteur est un *homo sociologicus cognitif*, autrement dit il analyse son environnement, sa situation, et agit selon le principe d'une rationalité limitée (à la manière de H. Simon) sensible aux effets de position et de disposition théorisés par R. Boudon. Ces postulats sont compatibles avec les logiques explicatives que nous avons présentées jusqu'à présent et peuvent ainsi sans grande difficulté être assumés dans ce travail. Précisons simplement que notre conception de l'intégration des

²⁶¹ Crozier M., Friedberg E., *op. cit.*, p.11.

²⁶² *Ibid.*, p.20.

logiques individuelle et collective intégrera en plus des éléments dispositionnels si ceux-ci apparaissent pertinents dans l'explication. Ils peuvent notamment permettre de compléter voire de nuancer une approche très rationaliste, comme l'est à sa manière la théorie de la mobilisation des ressources dans son explication de l'engagement des individus dans une action collective. Nous reviendrons sur ces différents points dans le chapitre suivant consacré aux hypothèses explicatives, mais signalons ici l'intérêt de relativiser l'apport de l'approche rationaliste, en raison de l'importance non négligeable des phénomènes culturels et identitaires de nature dispositionnelle mis en avant notamment par la théorie des nouveaux mouvements sociaux²⁶³. Il paraît en effet raisonnable de s'intéresser à ces questions difficilement interrogeables par une approche en termes de rationalité, même limitée, car la transformation d'une organisation en parti politique, avec toute la valeur symbolique que peut revêtir un tel changement, touche probablement directement à de tels phénomènes.

L'analyse stratégique nous procure donc une théorie de l'intégration des logiques individuelle et collective. L'organisation, par le biais de sa direction, adopte des objectifs, des manières de faire et des représentations collectives, que les acteurs individuels sont en partie contraints d'endosser. Ces derniers peuvent cependant essayer de combiner avec succès intérêts personnels et engagement au sein de l'organisation. Ils peuvent essayer de troquer leur silence, leur loyauté, comme dirait A. Hirschmann²⁶⁴, ou plus simplement leur contribution au collectif, contre des avantages répondant à une rationalité individuelle. Ils peuvent aussi, pensons-nous, obéir à une logique plus dispositionnelle. À ce stade, nous n'avons pas besoin de plus que de ce schéma combinant les deux pôles de causalité qui restaient à saisir dans leur interaction. On comprend, à travers l'analyse stratégique de ce que nous avons nommé la structure organisationnelle du protoparti, qu'ils sont, du point de vue de

²⁶³ Sur ce point, voir entre autres Touraine A., « Découvrir les nouveaux mouvements sociaux », in Chazel F. (dir.), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, PUF, 1993, p.17-36, et Kriesi H., Koopmans R., Duyvendack J.-W., Giugni M., *New Social Movements in Western Europe : a Comparative Analysis*, Londres, UCL Press, 1995.

²⁶⁴ Hirschmann A., *Exit, Voice and Loyalty*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1970.

l'action, parfaitement dépendants l'un de l'autre. Le schéma des pôles de causalité doit donc prendre la forme suivante²⁶⁵ :

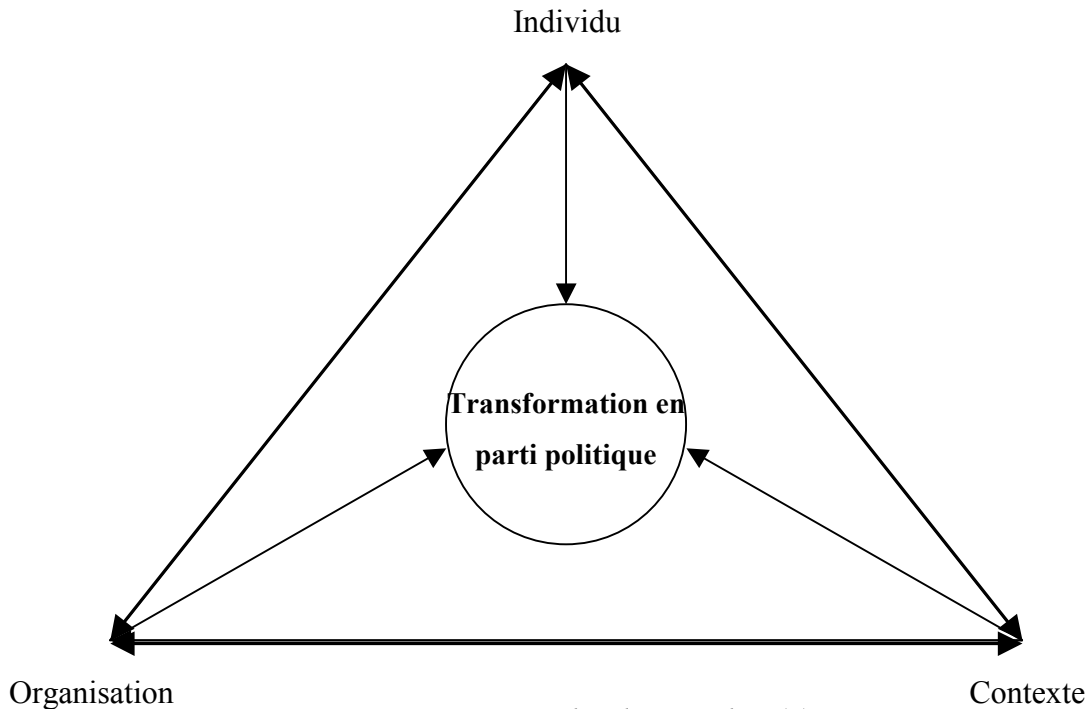


Figure 15 – Les trois pôles de causalité (2)

Cette conception de l'organisation a des conséquences de première importance pour la production de l'explication, puisque les hypothèses explicatives de l'action nécessitent par définition l'existence d'un acteur. Or dans le cadre d'une analyse dynamique d'abord, mais surtout dans le cadre d'une conception de l'organisation telle que celle développée ici, il est impératif, une fois les étapes distinguées, d'isoler quels acteurs remplissent quels rôles dans la production du phénomène. Ainsi l'approche dynamique découpera la transformation en plusieurs étapes. Sur cette base grossière, on ne peut encore appliquer les hypothèses explicatives puisque tout dépend de qui produit l'idée, qui la porte et la défend, puis qui l'impose ou la propose au vote, qui l'accepte, qui la met en place concrètement, etc. Il s'agit à

²⁶⁵ Légende du schéma : les flèches en gras signifient « cause » entre les pôles de causalité ; les flèches fines signifient « cause ».

chaque fois, sur chaque acteur (individuel ou collectif – un clan, un groupe), d'appliquer le modèle explicatif. Au-delà de l'idée que ni l'organisation seule, ni l'individu seul, ni le contexte seul ne peuvent expliquer la production du phénomène, la multicausalité polaire revêt cette deuxième signification : il existe au sein du mouvement des rapports de pouvoir, des intérêts et des dispositions qui jouent des rôles causaux probablement différents à chaque étape de la transformation en parti politique.

La difficulté tient dans le fait que la pertinence des différentes étapes que l'analyse dynamique identifie est en partie fonction des rapports de forces existants : si l'organisation ne procède jamais à une consultation de ses militants et si par conséquent la stratégie de transformation en parti n'est ni discutée ni votée par les militants, une telle étape n'existera pas dans le résultat de la déconstruction du continu propre à l'analyse dynamique. Ainsi ce sont bien les deux approches qui doivent être menées conjointement, opérant des retours critiques de l'une à l'autre : déconstruction en états synchroniques, sur la base des rapports de forces internes, afin d'établir rigoureusement l'existence de ces mêmes rapports de force. Une fois ce travail effectué, le modèle explicatif peut être testé sur les acteurs en jeu.

Bilan intermédiaire

Nous arrivons au terme de ce premier chapitre consacré aux logiques explicatives de la transformation d'un protoparti. Les éléments établis constituent en quelque sorte *l'espace logique* de cette explication. Les hypothèses qui guideront notre recherche devront nécessairement prendre place dans cette structure méta-théorique. L'espace logique de notre analyse repose d'abord sur deux postulats épistémologiques : le *causalisme* et *l'instrumentalisme*, qui cadrent à la fois l'objet (une explication causale) et les conditions de possibilité de l'analyse (les critères des choix théoriques et méthodologiques). Il propose ensuite une délimitation des hypothèses à cinq dimensions : la multicausalité *fonctionnelle* (production, autorisation, prédisposition, sélection), la multicausalité *intrafonctionnelle* (plusieurs causes remplissent la même fonction), la multicausalité *polaire* (les trois pôles de causalité), la multicausalité des *registres explicatifs* (par les raisons, les dispositions et le contexte), et la multicausalité *verticale* (l'explication par des causes de différents niveaux). Enfin, il impose une approche dynamique de l'explication de la transformation comprise

comme ayant une durée, et opère alors un double mouvement de déconstruction et de reconstruction (d'analyse et de synthèse) du continu.

Pour terminer, on peut résumer l'ensemble de ces propositions dans le schéma suivant²⁶⁶ :

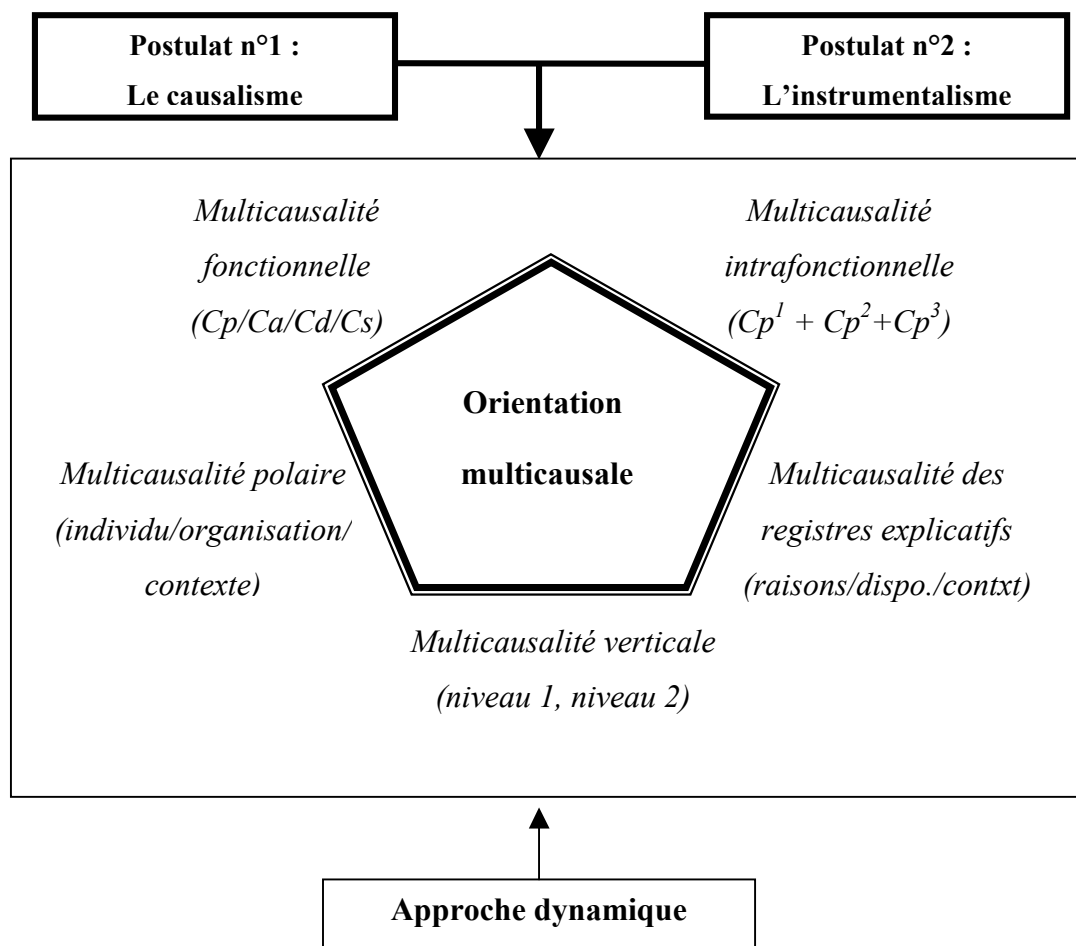


Figure 16 – L'espace logique de l'explication de la transformation des protopartis

²⁶⁶ Légende du schéma : les flèches signifient « cause » ; « Cp » signifie cause produisant, « Ca » cause autorisant, « Cs » cause sélectionnant, et « Cd » cause prédisposant ; « Cp1 » signifie première cause produisant, « Cp2 », deuxième cause produisant, etc. ; « dispo » signifie dispositions et « contxt » contexte.

Deuxième partie – Modèle (déductions)

« *Ma volonté libre, mon arbitraire, mon caprice, si fou qu'il soit, ma fantaisie surexcitée jusqu'à la démence, voilà précisément la chose qu'on écarte, l'intérêt le plus précieux qui ne peut trouver place dans aucune de vos classifications et qui brise en mille pièces tous les systèmes, toutes les théories.* »²⁶⁷

F. Dostoïevski

Après avoir défini l'espace logique de l'explication de la transformation d'un protoparti, autrement dit les conditions de possibilité de cette explication, il nous faut à présent proposer des hypothèses explicatives relatives à notre objet et conformes à ce cadre. On peut supposer que toutes les explications se fondant sur des raisons, toutes celles reposant sur les dispositions et tous les éléments du contexte ne sont pas nécessairement pertinents. Au-delà du fait qu'il n'y a aucun sens à parler de *toutes* ces explications puisque leur liste est indéfinie (pourquoi ne pas inclure aussi les aléas météorologiques ?), une telle entreprise paraît de toutes manières matériellement impossible dans le cadre d'une thèse. Ne pouvant ainsi tout tester, il nous faut retenir certaines hypothèses. Deux principes guident cette sélection : avant tout la conformité à l'espace logique de l'explication tel qu'il a été présenté dans le chapitre précédent, et leur pertinence intuitivement supposée²⁶⁸.

Concernant le premier point, rappelons que les hypothèses à développer doivent faire intervenir trois pôles de causalité : l'individu, l'organisation et le contexte ; elles doivent s'appuyer sur trois logiques explicatives (rationaliste, dispositionnaliste et contextuelle) ; elles doivent faire intervenir les quatre fonctions causales (production, autorisation, sélection et prédisposition) ; elles doivent se situer à plusieurs niveaux (multicausalité verticale) ; elles doivent prendre en compte toutes les causes remplissant la même fonction. Concernant le second point, que nous ne pouvons ici développer, précisons simplement que la pertinence supposée d'un type d'explication tient principalement à deux critères : premièrement, la robustesse de son architecture interne relative, entre autres, à la force probatoire de ses modes

²⁶⁷ Dostoïevski F., *Le sous-sol*, Paris, Gallimard, 1956, p.149.

d'inférence (déduction, induction, raisonnement probabiliste, etc.) et au nombre de clauses nécessaires qu'elle implique (la conclusion ne sera valable que si..., si..., si...); deuxièmement, le succès de ses prédictions passées ou, à défaut, la force de persuasion de ces explications données sur d'autres cas, comparées à celles d'autres théories. Le degré de dépendance à des hypothèses extérieures (architecture externe) ne peut constituer un critère de robustesse mobilisable pour le chercheur en sciences sociales puisque celle-ci est par définition relative à la solidité des hypothèses reliées. Or, dans la vision holiste épistémologique (Duhem, Quine) que nous défendons, un tel critère de solidité implique un jugement sur la robustesse de toute la science qui la fonde. Le sociologue doit alors se contenter d'un critère de robustesse *interne*.

La question de l'applicabilité de ces hypothèses, en termes de données matériellement disponibles, ne constitue pas pour nous un principe de sélection. Ce point sera abordé plus précisément par la suite. Précisons simplement pour le moment que certaines hypothèses pour lesquelles les données manquent fortement peuvent cependant être étudiées à travers des hypothèses connexes.

Nous effectuons donc dans la partie qui suit une revue de la littérature sur les approches théoriques pouvant fournir des hypothèses adéquates avec notre cadre et pour notre objet. Si la sociologie de l'action collective constitue la principale source à laquelle nous puisons, puisqu'elle correspond par définition à notre objet, les théories issues de la littérature sur les partis politiques et celles tirées de la sociologie des groupes de pression complètent utilement cette recherche. À l'issue de ce travail, nous proposons le modèle explicatif de la transformation des protopartis, puis nous précisons les principes de son application et de son opérationnalisation sur le cas d'étude.

²⁶⁸ Voir Gouin R., « Is Rationality Still a Useful Concept for Social Sciences ? Reasons at Cognitive Age », *International Conference on Social Sciences*, Izmir (Turquie), 21-24 août 2008.

Chapitre IV – L’hypothèse stratégique

Les premières explications que l’on peut intuitivement donner de la transformation d’un mouvement, seul, en parti politique, relève de l’hypothèse stratégique : si cette organisation présente des candidats à une élection, seule, pour la première fois, c’est parce qu’elle suit une stratégie particulière. Elle a nécessairement des raisons de faire cela, qu’elle a probablement pesées, discutées ; on ne fait pas cela par habitude (d’autant plus qu’il s’agit de la première présentation de candidats), et il est difficile de croire, surtout en régime politique libéral, que ce soit une transformation imposée de l’extérieur, contre la volonté de ceux qui la mènent. Cette *hypothèse stratégique* peut se formuler de manière simple : la transformation, seul, en parti politique est une *stratégie* suivie par le mouvement. La question est alors de savoir quelle signification nous pouvons donner au concept de stratégie, et quelle serait sa plus-value explicative pour notre modèle.

Le réseau conceptuel de la « stratégie » est particulièrement dense et place l’explication en termes de stratégie du côté des raisons, de l’action consciente, volontaire, délibérée et planifiée. Cet élément est d’une grande importance en ceci qu’il nous permet de proposer, au sein d’un modèle multicausal, une première série d’hypothèses explicatives appartenant au registre des raisons. Le chapitre II, qui a explicité les conditions logiques d’une explication en termes de raisons, a mis en exergue les points suivants : les raisons invoquées (ici des stratégies) appartiennent au modèle explicatif et non à la réalité ; conformément à la posture intentionnelle propre à l’épistémologie instrumentaliste, les stratégies qui seront ici présentées et étudiées ont un pouvoir explicatif, non un pouvoir causal. Les déclarations des acteurs ne sont alors que des pistes pour la formulation d’hypothèses empiriques, qu’une confrontation avec les pratiques effectives doit consolider ou repousser.

Le concept de stratégie est en général, en science politique²⁶⁹, un concept purement analytique, n'ayant pas d'extension propre et s'articulant, s'identifiant ou s'opposant tantôt aux concepts de politique (dans le sens de politique publique), de tactique, de plan d'actions, de méthode, d'intention. Qu'on le définisse comme un « ensemble d'actions coordonnées, d'opérations habiles, de manœuvres en vue d'atteindre un but précis »²⁷⁰, ou comme « manière d'organiser, de structurer un travail, de coordonner une série d'actions, un ensemble de conduites en fonction d'un résultat »²⁷¹, l'essentiel du concept de stratégie est de signifier un plan d'actions en vue de la réalisation d'un ou plusieurs objectifs. Il n'est donc pas séparable de l'idée de *finalité*. La transformation du protoparti, si elle est analysée comme une stratégie, vise donc un but.

Une telle définition nous apprend-elle cependant quoi que ce soit ? Il est en effet extrêmement peu probable que la transformation du protoparti soit un acte involontaire ou entièrement imposé de l'extérieur. Si l'on peut imaginer dans le cas d'une dictature que le passage au statut officiel de parti soit bien imposé, voire la présentation de candidats, en revanche, concernant le fait de mener campagne, l'idée d'une contrainte totale est plus délicate à soutenir. Ce n'est pas non plus involontairement que l'on peut mener une telle suite d'actions. La transformation en parti paraît donc être nécessairement un acte volontaire. Qu'apporte alors le concept de stratégie ? Premièrement, définie comme action (ou ensemble d'actions) rationnelle, la stratégie obéit à une rationalité *instrumentale* et s'oppose par conséquent à l'action rationnelle en *valeur*²⁷². Elle n'est pas la simple conformation à un principe sans prise en considération des conséquences, ce qui est le propre, depuis l'œuvre fondatrice de Weber, de la rationalité *axiologique*²⁷³. Il s'ensuit alors qu'une explication

²⁶⁹ En revanche, les militaires (qui l'opposent à la tactique), les économistes ou les gestionnaires lui donnent un contenu précis et stable.

²⁷⁰ Voir les propositions de définition du Centre National des Ressources Textuelles et Littéraires, <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/stratégie>.

²⁷¹ *Idem*.

²⁷² Nous reviendrons très largement sur la question centrale des valeurs dans l'étude de la cognition sociale.

²⁷³ Weber M., *op. cit.*

stratégique implique qu'on précise non seulement la manière de faire mais encore et surtout l'objectif à atteindre de cette action rationnelle en *finalité*. La transformation en parti politique vise un ou des objectifs qu'il s'agit de mettre en lumière afin de produire une explication solide.

A - Causes, objectifs, stratégies

L'objectif que s'assigne un protoparti, en tant que mouvement social, n'est-il pas par définition la victoire de la cause pour laquelle il lutte ? C'est en effet l'une des dimensions de la définition d'un mouvement social. On pourrait alors défendre l'idée qu'une stratégie est un plan d'actions, une méthode préétablie pour atteindre l'objectif final du mouvement. Celui-ci peut se réduire à la formule suivante : imposer sa volonté politique, ou pour le dire autrement, faire en sorte que la décision politique s'accorde avec ses préférences. Deux éléments nous permettent de définir de la sorte l'objectif final de tout mouvement social : la définition même d'un mouvement et la pertinence de la théorie de la politisation de Ch. Tilly.

La politisation des mouvements sociaux

En introduction, nous avons défini un protoparti comme étant, entre autres, un mouvement social. À ce titre, le protoparti revêt une dimension politique qui consiste soit à lutter pour une cause de nature politique, soit à lutter de manière politique, c'est-à-dire en interpellant les autorités politiques. Les mouvements sociaux sont une partie de ce que les Anglo-saxons nomment *contentious politics* et que McAdam, Tarrow et Tilly définissent comme « l'interaction collective, publique et épisodique entre des porteurs de réclamations [*makers of claims*] et leurs objets lorsque (a) au moins un gouvernement est un revendicateur, un objet des réclamations ou est concerné par elles, et (b) les demandes, si elles étaient satisfaites, affecteraient les intérêts d'au moins un des revendicateurs. »²⁷⁴ On retrouve dans

²⁷⁴ McAdam D., Tarrow S., Tilly Ch., *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p.5.

leur approche le nécessaire rapport aux autorités politiques. C'est donc bien par définition que l'objectif final d'un mouvement social est politique.

Une telle définition est justifiée par la théorie de la politisation des mouvements sociaux, qui par la suite a trouvé une confirmation dans l'étude des politiques publiques. Au terme d'une longue et riche analyse historique des formes de mobilisations en France, Ch. Tilly²⁷⁵ conclut que celles-ci s'articulent autour de répertoires d'action qui évoluent dans le temps. Ces répertoires sont définis comme des ensembles limités de moyens d'agir en commun, légués par les mobilisations précédentes, et que chaque mouvement, en fonction de ses ressources et des opportunités du système politique, adapte et interprète à sa manière. Sous l'effet à la fois de la nationalisation de la vie politique, c'est-à-dire de l'unification administrative du territoire, du recours progressif au suffrage universel et du renforcement du rôle de l'État, et de la révolution industrielle qui voit s'imposer peu à peu le modèle économique capitaliste, une deuxième génération de répertoire d'action apparaît. Ce nouveau répertoire révèle l'une des caractéristiques fondamentales de l'activité protestataire moderne : sa tendance croissante à la politisation. Les actions de mobilisation s'adressent désormais avant tout aux autorités politiques, c'est-à-dire principalement à l'État. Comme le note É. Neveu, « le résultat convergent de ces tendances est de produire une forme d'ubiquité de l'État. Intervenant plus, et sur plus de choses, plus visible, le pouvoir politique est de plus en plus perçu comme le destinataire privilégié des protestations. »²⁷⁶ Il rappelle aussi que la place prise par les politiques publiques depuis l'après-guerre conforte les conclusions de Tilly, et ce pour deux raisons. Premièrement, la sectorisation de l'activité étatique a produit une autonomisation des processus de régulation de ces « micro-univers : agriculture, recherche, santé publique, transports, etc. »²⁷⁷ qui fonctionnent sur la négociation entre haute

²⁷⁵ Tilly Ch, *From Mobilization to Revolution*, Reading, Addison-Wesley, 1978 ; et du même auteur, *La France contestée, de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986. Ces travaux portant sur l'histoire française, les conclusions que tire l'auteur ne viennent à l'appui de notre définition de la cause de tout mouvement social que pour les cas occidentaux ayant suivi le même processus de politisation que le cas français. Cependant, ceci n'implique pas que notre définition ne serait pas valable dans des cas n'ayant pas connu le même processus.

²⁷⁶ Neveu É., *op. cit.*, p.13

²⁷⁷ *Ibid.*, p.15

administration, grands groupes industriels, syndicats professionnels, associations de défense d'usagers ou de consommateurs, etc. Il conclut alors qu'en

« stabilisant des espaces et des procédures de négociation, où les pouvoirs publics jouent un rôle clé, autour des enjeux propres à chaque micro-univers social, chaque politique publique suscite le désir des groupes mobilisés d'être reconnus par telle ou telle bureaucratie étatique comme interlocuteur légitime, rend visible la nécessité d'être dans le club des acteurs stratégiques pour peser sur les décisions. »²⁷⁸

Deuxièmement, l'« opacité » des politiques publiques à travers la multiplication des sigles, des partenaires, des procédures, des lieux et des instances de décision, fait que les actions de protestation se tournent vers le seul acteur visible et identifiable, « le seul "guichet accessible" »²⁷⁹ : l'État, comme l'illustrent les témoignages des marins-pêcheurs bretons en 1993, qui, démunis devant l'impossibilité d'identifier le responsable au niveau européen, s'en sont alors tournés vers leur ministre de tutelle.

Si par conséquent, les mouvements sociaux auxquels nous nous intéressons sont bien *politiques* en ce sens qu'ils s'adressent directement ou indirectement aux autorités politiques, comme les y pousse la tendance à la politisation théorisée par Tilly, alors l'objectif final de tout mouvement social est bien de faire en sorte que la décision politique s'accorde avec ses préférences.

Logiques politiques et stratégies

Quelle que soit la cause pour laquelle il lutte, sa victoire passe nécessairement par l'imposition de sa volonté *politique*. Ceci peut être poursuivi selon deux logiques différentes. La première est une logique de la revendication : l'objectif visé est la satisfaction d'une demande ; il peut s'agir soit (a) de l'obtention d'une ou plusieurs décisions précises relatives à

²⁷⁸ *Idem.*

²⁷⁹ *Ibid.*, p.16.

une catégorie ou un groupe, ou d'orientation plus universaliste, soit (b) d'un objectif de transformation sociale, c'est-à-dire, par la réforme ou la révolution, d'un changement beaucoup plus vaste dans les représentations, les pratiques ou la distribution des ressources ; on obéit bien à une logique de la *revendication*, puisque les demandes sont préalables à l'action : qu'elles soient de petite ampleur ou qu'elles visent la transformation générale du système social, il existe une ou des demandes, connues, qu'on cherche à satisfaire. La seconde logique est une logique de la représentation : l'objectif est alors la reconnaissance d'un groupe et la défense continue de ses intérêts dans tous les secteurs concernés, sans liste prédéfinie de requêtes ou de besoins, autrement dit ne s'arrêtant pas après qu'une revendication a été satisfaite ; il s'agit ici d'une logique de la *représentation*, parce que l'objectif n'est pas lié à une liste précise et prédéfinie de demandes, mais à la défense permanente des intérêts ou de l'identité. On pourrait reprocher à cette logique de méconnaître la nécessité pour tout groupe souhaitant présenter un candidat à une élection nationale d'élargir ses objectifs de manière au moins à donner l'impression d'une préoccupation d'intérêt général. Si cette nécessité stratégique est réelle sur le moyen et le long termes, en revanche, elle n'est pas une condition indispensable lors de la première campagne, qui est celle qui nous intéresse ici. Le thème de la ruralité aujourd'hui présent dans le discours de Chasse, Pêche, Nature Traditions n'était pas présent à l'origine du parti en 1989²⁸⁰.

Afin de réaliser cet objectif final dans l'une ou l'autre de ses versions, une des stratégies possibles serait donc la transformation, seul, en parti politique. C'est l'hypothèse explicative que nous cherchons à analyser dans cette recherche. Afin d'éclairer notre propos, on peut essayer de récapituler, à l'aide du tableau suivant, les différentes stratégies possibles des mouvements sociaux dans la poursuite de l'objectif final:

²⁸⁰ Voir Traïni C., *op. cit.*

<i>Objectif final (double)</i>	Imposer sa volonté politique – selon une logique de revendication ou une logique de représentation						
<i>Tactiques</i>	Accès à l'arène décisionnelle		Pression extérieure sur l'arène décisionnelle				
<i>Registres</i>	Participation directe	Participation indirecte	Persuasion/ Menace/ Corruption	Discrédit/ Sensibilisation	Contrainte juridique	Épreuve de force	Recours éventuel à la médiation ou à l'expertise
<i>Stratégies possibles</i>	Parti politique	Participation au néo-corporatisme	Lobbying	Scandalisation	Action en justice	Mobilisation	

Tableau 4 – Stratégies, tactiques et objectif des mouvements sociaux

De nombreux concepts présents dans ce tableau mériteraient d'être précisément définis. Surtout, « parti politique », « participation au néo-corporatisme », « lobbying » sont des concepts qui renvoient à des types d'organisations ou de systèmes très particuliers, historiquement situés, et donc impropres à être utilisés pour tout cas d'études. Mais la question de la diversité et de la nature des stratégies de lutte possibles (orientées vers un objectif politique) pour un mouvement social n'est pas une question centrale de notre travail. Le tableau et la présentation qui suit ne visent qu'à préciser la place et les liens que la stratégie de transformation en parti politique peut entretenir avec d'autres stratégies dont nous ne faisons ici qu'une analyse rapide et nécessairement incomplète. Il convient tout d'abord de donner les explications principales que ce tableau permet de rassembler. La transformation d'un mouvement social en parti est une stratégie, autrement dit un plan d'action général, en vue d'imposer sa volonté politique. D'autres stratégies pourraient être suivies afin de réaliser le même objectif. Chacune permet d'user d'une ou de plusieurs tactiques selon des registres particuliers qui ne sont pas tous accessibles à partir de chaque stratégie.

Avant de nous intéresser à la stratégie qui consiste à se transformer en parti politique, il nous faut préciser quelques définitions. Le concept d'« arène » tout d'abord, essentiel ici, est emprunté à S. Hilgartner et Ch. Bosk²⁸¹, qui le définissent comme « un système organisé d'institutions, de procédures et d'acteurs dans lequel les forces sociales peuvent se faire entendre, utiliser leurs ressources pour obtenir des réponses – décisions, budgets, lois – aux problèmes qu'elles soulèvent. »²⁸² On distingue les arènes institutionnalisées comme les élections, les différentes assemblées représentatives, les tribunaux ou les médias, des arènes non institutionnelles comme l'arène des conflits sociaux, fabriquée par les mouvements sociaux eux-mêmes à travers leurs productions et actions. *L'accès à l'arène décisionnelle* renvoie à l'ensemble des moyens que possède le mouvement pour tenter d'imposer ses choix au sein des instances formelles et informelles prenant les décisions relatives à la cause qu'il défend. *La pression extérieure sur l'arène décisionnelle* renvoie, elle, à l'ensemble des moyens extérieurs à l'arène et à son fonctionnement que le mouvement possède pour contraindre les acteurs présents dans l'arène à suivre sa volonté politique.

De manière cohérente avec l'origine militaire des rapports entre stratégie et tactique, les stratégies relevées ici sont des plans d'actions généraux qui déterminent à la fois un certain nombre de tactiques (en permettant certaines et en rendant d'autres impossibles) et les registres de leur mise en œuvre. Un mouvement a nécessairement une stratégie, puisque son objectif est par définition d'imposer sa volonté politique, ce qui ne peut se faire qu'au travers d'un accès à l'arène décisionnelle ou à des pressions sur elle. Les différentes stratégies peuvent être définies de la manière suivante.

Dans le cas du *parti politique*, il s'agit pour le mouvement de se transformer, seul, en parti politique, c'est-à-dire de présenter en son nom des candidats à des élections et de faire campagne²⁸³. Cette définition ne prend en compte que le cas du protoparti, mais dans une

²⁸¹ Hilgartner S., Bosk Ch., « The Rise and Fall of Social Problems », *American Journal of Sociology*, 94, 1988, p.53-78.

²⁸² Neveu É, *op. cit.*, p.16.

²⁸³ À nouveau, le recours à l'élection dans la définition du parti exclut de cette catégorie les organisations qui se nomment partis mais ne participent pas aux élections, soit par choix, soit par

optique de présentation générale des stratégies de tous les types de mouvements sociaux, la stratégie du parti politique consisterait aussi bien en la transformation en parti sur le mode du protoparti, que la fusion avec d'autres organisations en vue de la création d'une organisation commune (fusion de formes prépartisanes), que d'une stratégie d'entrisme vis-à-vis d'un parti déjà existant. Nous nous limitons ici au seul cas nous concernant. Selon ce que le système politique permet institutionnellement aux partis et selon les rapports de forces issus des élections ou des nominations, certains d'entre eux peuvent participer directement (en y siégeant) ou indirectement (en contrôlant les modalités d'entrée dans l'arène, les règles de la prise de décision ou les ordres du jour) à un certain nombre d'arènes décisionnelles. Quels que soient les résultats obtenus aux différents scrutins, c'est en tout cas ce que vise cette stratégie (relativement à l'objectif de représentation ou de revendication) et c'est en ceci qu'elle nous intéresse. Il n'est pas nécessaire que le mouvement devienne un parti pour s'assurer qu'il a opté pour cette stratégie. Selon le niveau de l'élection (supranational, national, local), le mode de scrutin (uninominal ou de liste), les moyens humains et matériels exigés pour mener campagne, etc. cette stratégie peut s'avérer relativement coûteuse et demande le plus souvent un long temps de préparation. Mais si elle est couronnée de succès, autrement dit si les candidats sont présentés et que l'accès aux arènes décisionnelles visées est ouvert, voire réservé au mouvement devenu parti, alors c'est la meilleure garantie de pouvoir imposer sa volonté.

La participation au *néo-corporatisme* consiste à participer, quand cela est possible, à un certain nombre d'arènes décisionnelles susceptibles de prendre des décisions relatives à la cause défendue par le mouvement. Cette stratégie suppose l'autorisation par les gouvernants, de participer aux arènes décisionnelles, mais cette possibilité pouvant être refusée par le mouvement, la participation à un système néo-corporatiste peut être conçue comme une stratégie. Le terme tel qu'il est employé ici renvoie en partie seulement au concept proposé

interdiction. Ils demeurent alors selon nous des mouvements sociaux tels que définis précédemment, c'est-à-dire orientés tout de même vers un but politique.

par P. Schmitter et G. Lehmbruch²⁸⁴, qui le définissent comme un mode particulier de représentation des intérêts, de type monopolistique, affectant la conduite des politiques publiques. L'idée est que l'État favorise cette représentation quasi-monopolistique de groupes qui restent autonomes par rapport à lui, à l'inverse du modèle corporatiste²⁸⁵ illustré par le modèle d'Ancien régime en France, ou par les États mussolinien, franquiste ou salazariste, qui créaient eux-mêmes ce monopole en l'imposant. La participation n'est alors plus une stratégie. Ce qu'il convient de préciser cependant est que la participation à des structures informelles, sans réel pouvoir n'entre pas dans la stratégie néo-corporatiste, mais dans celle du lobbying²⁸⁶.

Le lobbying peut être défini comme toute action menée auprès des faiseurs de politiques publiques, à quelque niveau que ce soit du long processus de fabrication, qui tente d'influencer leur position dans un sens favorable à la cause défendue par le mouvement. C'est ce que P. Braud nomme les « pressions externes directes »²⁸⁷, qui ont pour caractéristique selon lui « de ne pas s'insérer dans un processus institutionnel. »²⁸⁸ S'il est exact de dire que les sympathies, les influences personnelles, les pressions psychologiques, et tout ce qui ressort aux « arènes discrètes »²⁸⁹, n'entrent pas dans la catégorie de l'institutionnel, en revanche, il faut préciser que dans de nombreux pays comme au sein de l'Union européenne, l'activité de lobbying a été codifiée et que des institutions et des processus sont parfois mis en place afin que les groupes exercent cette influence²⁹⁰. Nous n'entrons pas ici dans le détail des rapports

²⁸⁴ Schmitter P., Lehmbruch G. (eds.), *Trends toward Corporatist Intermediation*, Londres, Sage, 1979, ainsi que Schmitter P., Lehmbruch G., *Patterns of Corporatist Policy-Making*, Londres, Sage, 1992.

²⁸⁵ Voir Hassenteufel P., « Où en est le paradigme corporatiste ? », *Politix*, 3(12), 1990, p.76.

²⁸⁶ Spanou C., *Fonctionnaires et militants. L'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, Paris, L'Harmattan, 1991.

²⁸⁷ Braud P., *Sociologie politique*, Paris, L.G.D.J., 1995, p.269.

²⁸⁸ *Idem*.

²⁸⁹ Offerlé M., *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1994, p.127.

²⁹⁰ Pour le cas européen, voir Mazey S., Richardson J., « La Commission européenne. Une bourse pour les idées et les intérêts », *Revue française de science politique*, 46(3), 1996, p.403-430, ainsi que Grossman E., Saurugger S., *Les groupes d'intérêts et l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, 2002. Pour le cas français, voir Mény Y., « La légitimation des groupes d'intérêts par l'administration

compliqués que le lobbying ainsi défini entretient avec les réseaux de politiques publiques (*policy networks*), de *policy communities*, de gouvernance, de coalitions de cause (*advocacy coalition*) que l'analyse des politiques publiques a produits pour tenter de définir ces rapports entre autorités politiques, administration et groupes d'intérêts en général²⁹¹. Dans cette veine, la sociologie des mouvements sociaux insiste quant à elle sur le « militantisme de dossier et de contre-expertise »²⁹², que P. Lascoumes interprète au sein du mouvement écologiste comme la « revanche des ingénieurs et des savants »²⁹³.

la scandalisation consiste à alerter l'opinion publique²⁹⁴ et éventuellement à faire culpabiliser les responsables à travers une sémantique qu'on espère choquante, révoltante. On vise avant tout à susciter l'indignation de l'opinion et ainsi à faire réagir les autorités sous peine de discrédit ou de condamnation en immoralité. Une telle stratégie s'appuie presque nécessairement sur la médiatisation qui contribue justement à produire le scandale. On doit ce concept à M. Offerlé, pour qui scandaliser peut consister en deux choses²⁹⁵ : « soumettre des cas au jugement des autres par des actions qui font scandale », à la manière des suicides, des grèves de la faim²⁹⁶, des actions commandos de toutes sortes ; « énoncer qu'il y a scandale », le plus souvent en montrant ce qui doit susciter l'indignation morale. La stratégie de

française », *Revue française de l'administration publique*, 39, 1986 ; Wilson F., *Interest-group Politics in France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

²⁹¹ Voir Le Galès P., Thatcher M., *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, 1995, ainsi que Smith A., « Grandeur et décadence de l'analyse britannique des politiques publiques, *Revue française de science politique*, 52(1), 2002, p.23-35.

²⁹² Ollitrault S., « Science et militantisme, les transformations d'un échange circulaire Le cas de l'écologie française », *Politix*, 36(4), 1996, p.153.

²⁹³ Lascoumes P., *L'éco-pouvoir*, Paris, La Découverte, 1994, p.33.

²⁹⁴ Nous faisons référence ici à l'artefact que chacun se construit à partir de perceptions et de dispositions à percevoir particulières (mais le plus souvent en grande partie partagées), non à une réalité indépendante des représentations.

²⁹⁵ Offerlé M., *op. cit.*, p.125-126. Voir aussi Garrigou A., « Le scandale politique comme mobilisation », in Chazel F. (dir.), *op. cit.*, p.182-191, ainsi que le travail de D. Marchetti, « Les conditions de réussite d'une mobilisation médiatique et ses limites : l'exemple d'Act Up », in CURAPP, *La politique ailleurs*, Paris PUF, 1998.

²⁹⁶ Siméant J., « L'efficacité des corps souffrants : Le recours aux grèves de la faim en France », *Sociétés Contemporaines*, 31, 1998, p. 59-79.

scandalisation, si elle n'est pas réservée à certains types de groupes, apparaît avec plus de probabilités chez ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires pour en appeler au secret, au nombre, ou à l'expertise. »²⁹⁷

L'action en justice consiste à satisfaire une revendication (l'annulation d'une décision, la reconnaissance d'un droit, etc.) à travers le règlement par l'institution judiciaire du conflit opposant le mouvement et les acteurs de l'arène décisionnelle pertinente. Dans l'hypothèse où le système politique est bien un État de droit assurant le respect des décisions d'une justice indépendante, c'est là une des stratégies possibles pour imposer sa volonté. Deux éléments peuvent être recherchés dans ce type de procédé : à la fois le règlement juridique du conflit et l'assurance, en théorie, en cas de jugement favorable, que la volonté politique du mouvement sera bien suivie sur ce point ; mais aussi la possibilité de détourner la fonction originelle du procès en en faisant « une caisse de résonance » à travers l'éventuelle médiatisation de l'affaire. Comme le soulignent G. Franquemagne, R. Gouin et B. Récappé, le procès « de Millau de juin 2000 est caractéristique de ce type de pratique visant à détourner une procédure classique, celle du procès en tribune, et ainsi à en élargir l'audience²⁹⁸. L'engagement dans le mouvement de l'avocat François Roux témoigne de la complexification, aujourd'hui banale, du répertoire d'action des mouvements protestataires ».²⁹⁹ Ce type d'avocat, que l'on nomme *cause lawyer*³⁰⁰, est aujourd'hui bien connu des spécialistes de l'action collective.

La mobilisation est la dernière stratégie : c'est celle qui fait appel au nombre, à la présence physique, à l'action en masse, comme les manifestations, les défilés, les grèves, les occupations de locaux, les blocages autoroutiers, les pétitions, bref, toutes les actions qui sont

²⁹⁷ Offerlé M., *op. cit.*, p.125.

²⁹⁸ François Roux, avocat de la Confédération paysanne, qualifie cette pratique d'aïkido syndical, dans la mesure où elle cherche à déstabiliser l'adversaire en se servant de ses propres armes.

²⁹⁹ Franquemagne G., Gouin R., Récappé B., « Temporaliser l'analyse des mobilisations politiques », in Berthet T., Costa O., Gouin Rodolphe, Itçaina X., Smith A., *Les nouveaux espaces de la régulation politique*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.75-76.

³⁰⁰ Voir entre autres Sarat A., Scheingold S. (eds.), *Cause Lawyering. Political Commitments and Professional Responsibilities*, New York, Oxford University Press, 1998 ; Israel L., « Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : le *cause lawyering* », *Droit et Société*, 49, 2001 ; Gaïti B., Israel L., « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », *Politix*, 16(62), 2003.

possibles ou font pression par le recours au nombre de participants. On retrouve ici l'essence du concept de *mobilisation*. Il s'agit pour le mouvement de montrer qu'il est mobilisé et qu'il mobilise autour de lui. Il existe des cas limites qui sont à la jonction entre la stratégie de la scandalisation et celle de la mobilisation, mais globalement, les deux se distinguent par leur rapport au registre moral et leur rapport aux moyens nécessaires pour l'action. Là où les actions commandos se doivent d'être menées par un petit nombre, les actions de mobilisation, même si elles ne cherchent pas toujours à réunir le plus grand nombre possible de personnes, passent tout de même par la démonstration de force s'appuyant sur des effectifs conséquents. La *médiatisation* de la mobilisation, surtout dans les cas de manifestations, grèves et blocages, est indispensable pour que le mouvement opère une présentation de soi qui légitime ses actes et convainque l'opinion publique du bien fondé des revendications. Ces questions sont aujourd'hui bien connues³⁰¹.

Stratégies, tactiques, registres d'action

Cette typologie des six stratégies est objective, c'est-à-dire construite par nous-mêmes en référence à la littérature sur l'action collective et les groupes d'intérêts, dans un souci d'exhaustivité quant aux stratégies qu'un mouvement peut potentiellement suivre relativement à son objectif politique, et limité aux types d'organisations et de systèmes politiques modernes. Nous ne présumons donc aucunement que les acteurs ont une vision identique et que, en quelque sorte, ils choisiraient leurs stratégies parmi celles pour lesquelles ils pensent avoir suffisamment de moyens et de chances de succès étant donné ce qu'ils perçoivent des contraintes imposées par le système politique. Ils nous appartient de montrer pour chaque cas de protoparti quelles sont les stratégies que les acteurs envisagent comme possibles dans l'absolu (on retrouve ici la question des répertoires d'action collective de

³⁰¹ Champagne P., « La manifestation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52/53, 1984 ; du même auteur *Faire l'opinion*, Paris, Éditions de Minuit, 1990 ; Favre P., *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990 ; Oberschall A., *Social Movements : Ideologies, Interests, Identities*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1993 ; Fillieule O., *Stratégies de la rue*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

Tilly), celles qu'ils estiment possibles pour eux dans leur situation, et enfin celles qu'ils jugent souhaitables ou pertinentes.

Précisons enfin que conformément à l'hypothèse de politisation des mouvements sociaux, cette typologie n'est justifiée que pour les États connaissant une situation de relative centralisation du pouvoir et des ressources ainsi qu'un système politique usant du suffrage universel pour l'attribution des postes de gouvernants à la tête de l'administration centralisée. Cela ne signifie pas du tout qu'elle n'est pas pertinente pour des mouvements évoluant dans d'autres types d'États, mais simplement que nous n'avons pas de justification à apporter dans ces cas-ci. Ceci signifie parallèlement qu'un changement d'échelle est possible et que notre typologie est aussi justifiée dans le cadre d'États fédérés ou de collectivités territoriales si ceux-ci connaissent un niveau d'autonomie suffisamment développé concernant la cause pour laquelle lutte le mouvement.

Si nous distinguons six stratégies, cela ne signifie pas qu'elles sont exclusives les unes des autres. Au contraire, chaque mouvement peut combiner *certaines* stratégies en même temps s'il le souhaite, si le système le lui permet et s'il croit que le système le lui permet. Il peut aussi changer de stratégie ou de combinaison, même si un tel changement peut entraîner des coûts pour l'organisation, en termes de ressources matérielles (investir dans une réorganisation, et un nouveau déploiement de moyens), voire en termes de lisibilité ou de soutien. C'est ici l'approche dynamique inhérente à notre modèle explicatif qui mettra en lumière cet élément.

Concernant les *registres* sur lesquels les mouvements jouent dans la mise en place de leur tactique, la présentation sous forme de tableau ne doit pas laisser croire qu'à chaque stratégie correspond un ou des registres propres. Certes les registres mentionnés sont les registres principaux sur lesquels les différentes stratégies jouent pour suivre leur tactique par rapport à l'arène décisionnelle (intérieur ou extérieur), mais chaque stratégie peut aussi amener à jouer sur plusieurs registres sa tactique, comme nous le verrons plus loin. Au sein du schéma, ces registres subissent une double contrainte : ils sont conditionnés à la fois par le choix de la stratégie et par celui de la tactique. Prenons le cas de la tactique d'accès à l'arène. La première contrainte est que les deux registres (la participation directe ou indirecte) n'ont

de sens que par rapport à cette tactique d'accès à l'arène ; la deuxième contrainte est que cette tactique n'est elle-même possible que dans le cadre de deux stratégies : la transformation en parti et la participation au néo-corporatisme. Une fois ces deux stratégies adoptées avec succès, l'accès à l'arène décisionnelle peut donc se faire sur deux registres : la participation directe (siéger dans l'arène) ou la participation indirecte (contraindre les règles de fonctionnement de l'arène manière à ce que les décisions prises aillent dans le sens voulu, ou contrôler les modalités d'entrée dans l'arène de manière à ne pas y faire pénétrer les éventuels opposants).

Concernant maintenant la deuxième tactique, qui consiste à faire pression de l'extérieur sur l'arène décisionnelle, elle est possible à partir de n'importe quelle stratégie. Les mouvements transformés en partis peuvent tenter, même dans le seul cadre de leur stratégie, de jouer sur le registre de l'épreuve de force, ou de la sensibilisation, ou de la persuasion des acteurs présents dans les arènes qu'ils ne contrôlèrent pas, etc. Les partis qu'on dit « tribunitiens », par exemple, suivent davantage une tactique de pression sur l'extérieur de l'arène décisionnelle, qu'une tactique de participation à l'intérieur de l'arène. Les mouvements devenus groupes d'intérêts institutionnalisés (stratégie néo-corporatiste) peuvent aussi jouer sur différents registres pour faire pression sur les arènes auxquelles ils ne participeraient pas. Il en va de même pour les autres stratégies : un lobby peut faire pression sur les acteurs de l'arène en usant des registres de la persuasion (à travers des argumentaires pertinents, appuyés par des dossiers d'expertise, etc.), de la corruption, de la sensibilisation (toucher à une dimension affective). La mobilisation est une stratégie qui n'amène pas nécessairement à faire pression sur l'arène sur le registre de l'épreuve de force. Une pétition peut jouer davantage sur la sensibilisation ou sur l'argumentaire.

Le dernier point concerne le recours à deux armes possibles des mouvements sociaux : la médiatisation et l'expertise. Éléments aujourd'hui centraux dans l'arsenal des techniques de lutte des mouvements, ils ne constituent pas pour autant des stratégies en tant que telles. Il ne s'agit que de moyens, de techniques utilisables dans la poursuite de telle ou telle stratégie. En effet, l'expertise en soi ne constitue pas une stratégie de lutte mais vient à l'appui de l'action judiciaire (pour appuyer le dossier et convaincre le tribunal), de la scandalisation (pour convaincre l'opinion publique en jouant sur le ressort de la scientificité, de l'objectivité qui

valide le scandale) ou du lobbying (l'argument d'autorité que constitue une caution scientifique, ou la mise en forme et l'établissement de données sur le modèle de la recherche scientifique accréditent la validité des propos du mouvement). Le recours à l'expertise vise à être plus convaincant, mais n'a pas d'effet en soi tant que le rapport n'est pas porté d'une manière ou d'une autre. En effet, il faut encore que cette tentative de persuasion s'appuie sur une action (action judiciaire, scandalisation, lobbying), un comportement, bref qu'elle soit défendue devant quelqu'un (le tribunal saisi, l'opinion publique, les décideurs). Le recours à l'expertise, sur lequel de nombreuses études ont été réalisées³⁰², montrant à quel point cette technique de persuasion s'est banalisée, n'est donc dans notre schéma qu'une *technique*. De la même manière, la médiatisation, autrement dit la volonté de diffuser largement, à travers les médias (presse, radio, télévision et Internet, principalement) un message, vise en réalité à mobiliser l'opinion publique pour ou contre tel phénomène. La médiatisation n'est pas en soi une stratégie mais toute action peut être ou non médiatisée. Les mobilisations ont le plus souvent une double existence et un double objectif, comme l'a montré P. Champagne³⁰³ : à la fois être une action collective en soi, vécue comme telle par le groupe qui s'y reconnaît, et un événement dans et pour les médias. On retrouve la typologie aujourd'hui classique entre « manifestation de rue » et « manifestation de papier », qui ne renvoie pas à deux mobilisations différentes mais à deux facettes de la même action. Toute lutte s'appuyant symboliquement sur un « cadre d'injustice »³⁰⁴, la médiatisation du message (le plus souvent la dénonciation d'une situation) ne peut avoir de caractère neutre ou purement informatif. Il s'agit le plus souvent d'une stratégie de scandalisation. Si tel n'était pas le cas, elle ne serait d'ailleurs pas prise en compte par les médias, comme le montre clairement une sociologie du travail journalistique au quotidien³⁰⁵. La médiatisation est donc, en réalité, une technique de scandalisation à grande échelle, une technique d'amplification du message lorsqu'on cherche

³⁰² Par exemple Mathieu L., *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004, p. 133-152 ; Mouchard D., « Une ressource ambivalente : les usages du répertoire juridique par les mouvements de 'sans' », *Mouvements*, 29, 2003, p. 55-60.

³⁰³ Champagne P., art. cit.

³⁰⁴ Gamson W., *Talking politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

³⁰⁵ Neveu É., « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Réseaux*, 17(98), 1999, p.17-85.

à s'adresser à l'opinion publique pour faire pression sur l'arène décisionnelle. Cette hypothèse est certes lourde de présupposés et nécessiterait un travail d'explicitation conséquent, mais elle permet de clarifier utilement et raisonnablement la liste des stratégies de lutte.

Ce qu'il nous faut tirer comme enseignement de ces analyses pour notre recherche, c'est que les protopartis, en tant que mouvements sociaux, cherchent à imposer leur volonté politique, et qu'ils optent (même si ce choix n'est pas nécessairement ouvert, clair, délibéré) pour une stratégie parmi d'autres. Expliquer pourquoi le mouvement choisit cette voie en passe forcément par se demander pourquoi il n'en a pas choisi une autre. L'évaluation qu'il peut éventuellement faire de cette stratégie repose en partie sur l'évaluation qu'il fait des autres, du moins celles auxquelles il pense. On retrouve ici à la fois la notion de répertoire d'action³⁰⁶ et la nécessité de recourir aux effets de position et de disposition pour expliquer, à un niveau 2, ce qui amène le protoparti à endosser ces raisons. Ces points feront l'objet de développements ultérieurs. Pour résumer, la transformation en parti est donc une stratégie parmi d'autres pour accéder à l'arène décisionnelle, dans une logique de représentation ou de revendication. Mais limiter la liste des objectifs qu'un protoparti cherche à atteindre à la seule cause qu'il défend serait une erreur. La transformation, seul, en parti n'obéit peut-être pas qu'aux deux objectifs que sont la satisfaction d'une demande (logique de revendication) ou la défense continue des intérêts d'un groupe (logique de représentation). C'est ici la multicausalité polaire, et notamment le pôle de l'individu, qui nous incite à prendre en compte d'autres objectifs possibles.

B - Objectifs pratiques, symboliques et internes

C'est à la théorie de la mobilisation des ressources que l'on doit les premières analyses rigoureuses sur les moyens requis et les organisations des mouvements sociaux. Rompant avec les analyses psychosociologiques en termes de frustration, les chercheurs tels M. Olson, J. McCarthy, M. Zald, W. Gamson, A. Oberschall ou Ch. Tilly se sont penchés sur la question

³⁰⁶ Voir sur le concept de répertoires d'action les derniers développements de M. Offerlé, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe-XIXe siècles) », *Politix*, 84, 2008, p.181-202.

des ressources nécessaires à mobiliser pour s'engager dans une lutte, engager les autres et tenter d'imposer sa volonté. Il n'est pas question ici de se lancer dans une présentation de cette approche relativement éclectique³⁰⁷, car notre objectif à ce stade n'est pas de comprendre comment une mobilisation prend, réussit ou échoue, mais pourquoi un protoparti décide de se transformer. Si donc une partie des éléments que nous allons aborder ici tient bien à la mobilisation de *ressources* ou aux enjeux proprement organisationnels, la littérature en sociologie de l'action collective spécifiquement centrée sur cette notion ne nous fournit pas pour autant de clefs prêtes à l'emploi pour aborder ces phénomènes.

Si nous présentons ici trois types d'objectifs non politiques ensemble, c'est parce qu'ils ne sont pas nécessairement présents dans l'explication de la transformation d'un protoparti. À l'inverse de l'objectif politique qui par définition est poursuivi par un protoparti, les objectifs pratiques, symboliques et internes ne sont pas *a priori* des objectifs poursuivis par le mouvement. La question que nous posons est cependant la même que pour l'objectif politique : la transformation, seul, en parti répond-elle à un objectif particulier, à une cause finale qui toucherait à des considérations d'obtention de ressources, de recherche de légitimité, ou de luttes internes au sein de l'organisation ?

Ressources, droits et accès

Ce que nous entendons d'abord par *objectifs pratiques* renvoie globalement à la question de l'obtention de ressources matérielles, d'accès et de droits. L'idée est que la transformation en parti permet de satisfaire des objectifs relatifs aux moyens d'action du mouvement (d'où le qualificatif d'objectifs « pratiques »). Nous dirons que ces ressources, droits et accès peuvent être acquis de manière *légale*, c'est-à-dire automatiquement attribués comme le demande la loi, ou de manière *politique*, c'est-à-dire acquis par relation avec le

³⁰⁷ Voir McCarthy J., Zald M., « Resource Mobilization and Social Movements : a Partial Theory », *American Journal of Sociology*, 82, 1977, p.1212-1241, ainsi que Oberschall A., *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1973. Pour un exposé en français de ce paradigme, voir Fillieule O., Péchu C., *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.73-116 ; Neveu É., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005, p.49-61 ; Cefaï D., *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., 2007, p. 228-237.

possesseur de ces ressources, droits et accès, ou avec celui qui a le pouvoir de les octroyer. Cette seconde manière n'est pas forcément illégale au sens courant du terme. La distinction porte sur le fait que ces ressources peuvent être acquises parce qu'elles sont afférentes au *statut* de parti, de candidat ou d'élu, ou parce qu'une alliance, une sympathie, ou un intérêt stratégique à les octroyer, de nature *politique*, le permet. On ne peut à ce stade donner de contenu empirique précis à ces objectifs puisqu'ils dépendent à la fois du cadre institutionnel et juridique et des configurations d'acteurs et de rapports de forces dans lesquels les protopartis évoluent.

Nous distinguons quatre objectifs pratiques. Le premier est *l'obtention de ressources matérielles*. Le mouvement peut opter pour une stratégie de transformation en parti afin, entre autres, de bénéficier de financements et de moyens matériels (locaux, matériel de communication et de diffusion d'informations) voire humains (secrétaires, chauffeurs, etc.). Certaines de ces ressources sont acquises politiquement, si elles sont liées aux sympathies ou alliances nouées dans le milieu politique (tel parti acceptant de partager certaines ressources avec la nouvelle formation), ou légalement, c'est-à-dire acquises par exemple par la présentation de candidats au nom de l'organisation, ou relativement aux résultats aux élections (en France, la campagne officielle d'un candidat aux élections présidentielles est remboursée différemment par l'État selon qu'il atteint ou non au moins 5% des suffrages exprimés au premier tour³⁰⁸).

Le second objectif pratique est *l'obtention de droits*. Il s'agit cette fois de possibilités octroyées aux partis ou aux candidats dont le mouvement ne pouvait bénéficier auparavant. Deux catégories sont à distinguer : la légalisation du mouvement et de ses activités, ou pour le dire autrement son droit d'exister officiellement, comme l'illustrent les partis vitrines d'organisations de lutte autonomiste ou indépendantiste interdites ; l'autorisation de percevoir, vendre, acheter, s'exprimer, défiler, ester en justice, etc. À nouveau, ces droits obtenus peuvent être de simples largesses d'acteurs les possédant ou ayant le pouvoir de les octroyer, ou ils peuvent faire partie des attributs de tout parti ou candidat.

³⁰⁸ Décret n°2001-213 du 8 mars 2001 portant application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel.

Le troisième objectif est *l'obtention d'un accès aux médias* : le mouvement peut viser, en se transformant, un accès (légal ou politique) plus grand à l'arène médiatique. Non seulement, lors des campagnes, des espaces d'affichage ou d'expression audiovisuelle peuvent être octroyés aux candidats ou formations, mais le simple fait d'être candidat incite bien souvent les médias à vous inviter et à vous donner l'occasion de vous exprimer. De même un parti obtiendra peut-être plus facilement accès aux médias qu'un simple mouvement. Tout dépend bien entendu du succès ou de l'échec de son entreprise électorale. Ce n'est là qu'une hypothèse à tester car bien des mouvements sont plus populaires et donc plus vendeurs pour l'économie des médias, que des petites formations partisanses. On peut affirmer au moins que dans un cadre démocratique, le simple fait d'être un parti permet d'exister médiatiquement au moment des élections, ce que le seul statut social de mouvement ne garantit jamais.

Le dernier objectif pratique est *l'obtention d'un accès à l'information*. La transformation en parti politique vise dans ce cas un meilleur accès à l'information. Le succès dans la poursuite de cet objectif est comme précédemment relatif au succès électoral. Ce qui nous intéresse est alors la perception que le protoparti se fait de son éventuel succès, qui explique la perception et l'espoir qu'il peut mettre dans la poursuite de l'objectif d'obtention d'un accès à l'information. Aujourd'hui en France, s'il parvient à constituer un groupe parlementaire (au moins 20 députés, sans les apparentés), alors le mouvement participe nécessairement aux commissions permanentes et spéciales de l'Assemblée et obtient donc un accès aux informations qui y sont produites et échangées.

L'objectif de légitimation

Le deuxième type d'objectif non politique est l'*objectif symbolique* de légitimation du mouvement. Celui-ci peut chercher à se transformer en parti politique pour obtenir des autres acteurs politiques la reconnaissance de son droit à exister, à s'exprimer, à participer à la vie politique, et la reconnaissance de l'intérêt de sa parole, c'est-à-dire de sa responsabilité.

L'objectif symbolique de légitimation signifie donc l'engagement dans une entreprise de justification *aux yeux de quelqu'un*. La légitimité étant la reconnaissance du caractère justifié, fondé d'un objet, il s'agit de la faire admettre. Ceci implique en théorie une pluralité

de fondements possibles³⁰⁹. Si la transformation en parti vise un objectif de légitimation, cela signifie qu'elle donne au mouvement, à son action ou à son discours une cohérence vis-à-vis de certains principes qu'avant la transformation il n'a pas, ou qu'imparfaitement. En effet, la légitimation reposant, dans l'ordre de la logique, sur une *procédure de justification*, c'est-à-dire sur la conformation à un principe (ou à un ensemble de principes), la transformation, seul, en parti doit selon cet objectif symbolique permettre de mettre en cohérence le mouvement et son action avec des principes. Les principes justificateurs sont le plus souvent des références au vrai ou au bien.

Les personnes (les institutions, des organisations, des individus) auprès de qui le mouvement entend se légitimer peuvent être de tout ordre, et par conséquent les principes qui sont pour elles justificateurs peuvent varier. Il s'agit alors pour le mouvement de bien apprécier ces principes pour justifier convenablement son action et son discours aux yeux des personnes sollicitées. La transformation, seul, en parti politique peut donc viser à convaincre l'opinion de la sincérité du mouvement dans sa prétention à œuvrer pour l'intérêt général, de convaincre les gouvernants de son respect des institutions et des principes régissant le système politique, de convaincre les nébuleuses de sympathisants de son courage dans la lutte, de convaincre des financeurs ou des soutiens étrangers du sérieux de son engagement, etc.

Les enjeux organisationnels

Enfin le troisième type d'objectif non politique est relatif aux *enjeux internes* au mouvement. L'idée ici est que la transformation en parti vise peut-être en réalité la satisfaction d'objectifs internes liés notamment aux rapports de pouvoir au sein du collectif. L'appréhension de ces objectifs nous oblige à changer de niveau d'analyse en ne nous intéressant plus à celui de l'organisation ou du mouvement mais à des niveaux sub-organisationnels, ceux de clans, de tendances, de groupes, voire d'individus à l'intérieur du mouvement. On retrouve ici la multicausalité polaire, puisque l'individu peut être pris pour siège des explications de la transformation en parti. La théorie de la mobilisation des

³⁰⁹ Voir sur ce point les différentes « cités » auxquelles font référence Boltanski et Thévenot (*op. cit.*).

ressources a largement mis en évidence ces phénomènes en insistant sur les différents statuts de militants au sein d'un mouvement, et en distinguant les objectifs poursuivis par chacun.

On distingue trois objectifs internes différents. Le premier est *la modification ou la consolidation de rapports de forces internes* : la transformation du protoparti vise en réalité à ce que les défenseurs de cette stratégie puissent, en la réalisant, modifier les rapports de forces entre clans, factions, ou tendances, à leur avantage. Le deuxième objectif interne est *la glorification des leaders* : le but n'est plus ici lié à un état des rapports de forces au sein de l'organisation, mais simplement à l'image, au sein du mouvement comme à l'extérieur, de ses leaders, notamment ceux qui seront candidats. Cet objectif peut être porté aussi bien par les leaders eux-mêmes, qui cèdent à ce qu'on pourrait appeler un élan de mégalomanie, que par des militants cherchant à glorifier leur(s) chef(s). Cet objectif peut se révéler assez proche, en réalité, de l'objectif symbolique de légitimation du mouvement, mais concerne uniquement ici le(s) leader(s) et non le mouvement. Notons que si la logique de légitimation peut être liée à une logique de glorification (on glorifie pour légitimer, ou on est glorifié – ou on se glorifie – parce qu'on a été légitimé) celles-ci ne sont pas identiques. Le dernier objectif interne est *l'obtention de ressources, droits, et accès à titre personnel* : cet objectif reprend les quatre objectifs pratiques présentés plus haut mais n'est pas poursuivi dans l'intérêt du mouvement ou de la lutte. Les défenseurs de la transformation en parti ont ici un intérêt personnel à cette stratégie, qui peut être individuel ou collectif (celui d'un clan ou d'une faction) ; ils ne visent pas la modification/consolidation d'un rapport de forces interne au mouvement.

On peut résumer l'ensemble de ces objectifs dans le tableau suivant :

Types d'objectifs	Objectifs	
<i>Objectifs pratiques</i>	Obtention de ressources matérielles	
	Obtention de droits	Légalisation du mouvement Droits à ...
	Obtention d'un accès aux médias	
	Obtention d'un accès à l'information	
<i>Objectif symbolique</i>	Légitimation du mouvement	
<i>Objectifs internes</i>	Modification/consolidation des rapports de forces	
	Glorification des leaders	
	Obtention de ressources, droits, et accès à titre personnel	

Tableau 5 – Objectifs pratiques, symbolique et internes

Les différents objectifs explicités ci-dessus fonctionnant comme des raisons, on peut synthétiser l'hypothèse explicative de type stratégiste dans le schéma suivant :

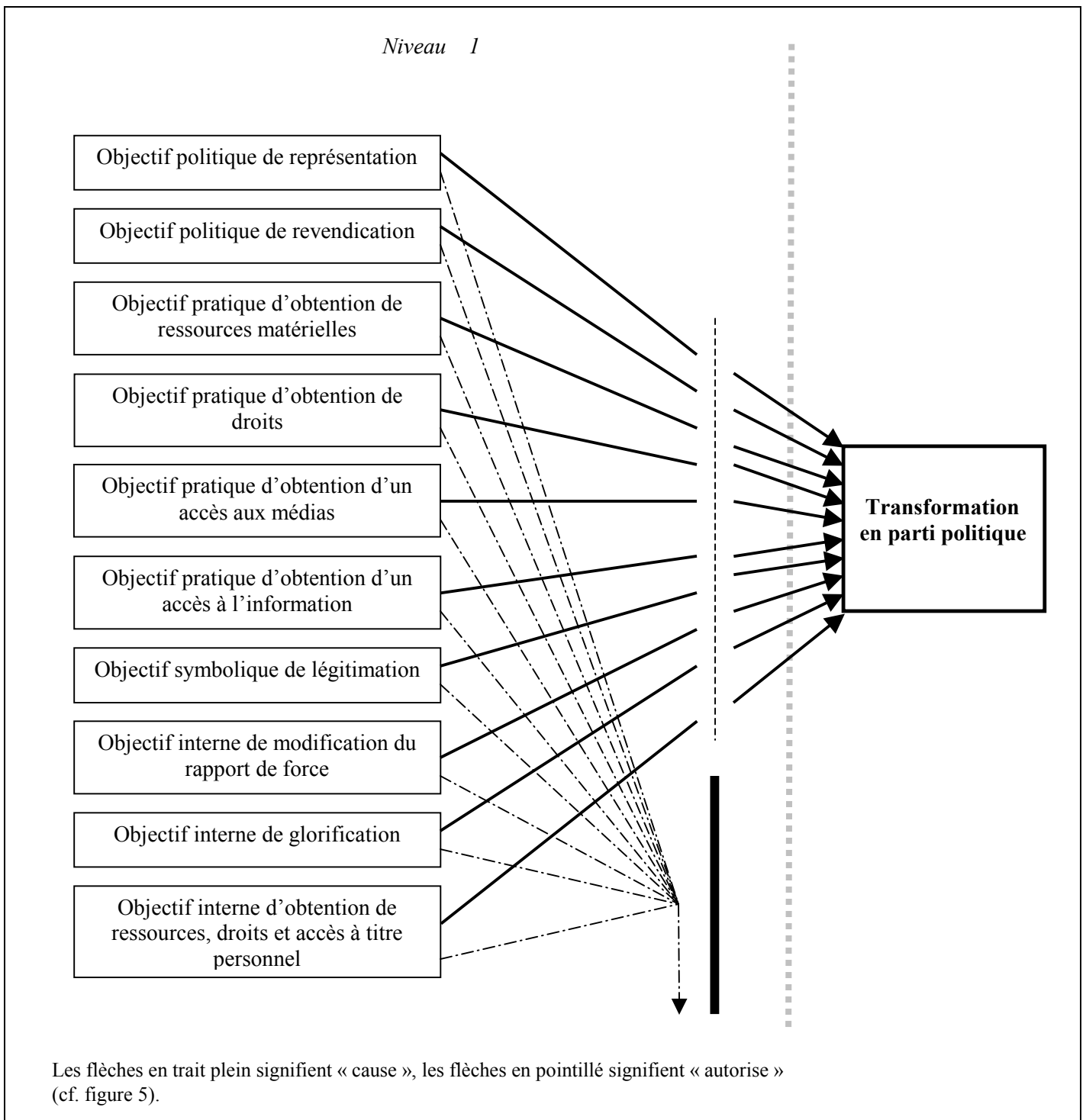


Figure 17 – Hypothèses explicatives stratégistes

Ce schéma représente les dix hypothèses de type stratégiste pouvant participer à l'explication multicausale de la transformation d'un protoparti. En tant que raisons, elles remplissent les deux fonctions causales possibles : production et autorisation. La distinction entre ces deux fonctions permet une compréhension des processus causaux plus fine que la conception plus traditionnelle des objectifs ou des stratégies. Certes un protoparti peut se transformer dans un objectif politique, ou pratique, etc., mais surtout la prise en compte nouvelle d'un tel objectif peut entraîner la poursuite d'un autre auparavant resté impensé. On peut facilement imaginer, par exemple, qu'un mouvement décidant au départ de se transformer dans un seul objectif pratique d'obtention de ressources ou d'accès aux médias puisse, une fois l'éventualité de la transformation prise en compte, décider de poursuivre aussi un objectif politique de représentation. Le premier objectif a donc autorisé ou permis la prise en compte puis la poursuite d'un second objectif. C'est pourquoi dans le schéma sont assignées à chaque objectif les deux fonctions causales de production et d'autorisation.

Les explications de type stratégiste, comme toute explication en termes de raison, requièrent afin que la compréhension du phénomène à expliquer soit plus complète, qu'on fasse intervenir des causes de niveau 2. Elles nécessitent en effet d'être éclairées et elles-mêmes expliquées à l'aide des effets de position et de disposition (dans le sens rationaliste comme dans le sens dispositionnaliste). Plus précisément, dans le cas de la transformation d'un protoparti, toute stratégie est fonction à la fois de la prise en compte du contexte, c'est-à-dire de ce qu'il permet ou autorise, de ce à quoi il incite ou de ce qu'il paraît empêcher, et des croyances des acteurs. Deux autres types d'explications sont donc indispensables, à la fois pour compléter et consolider l'hypothèse stratégiste et pour se conformer à l'orientation multicausale : celles qui relèvent du contexte objectif et du contexte tel qu'il est perçu, et celles qui relèvent de la culture ou de l'identité des acteurs. Ces deux types d'explication sont indissociables, puisque le contexte et les représentations des acteurs contribuent chacun à la production de l'autre.

Chapitre V – L’hypothèse contextuelle

Le concept de structure des opportunités politiques nous permet d’appréhender de manière plus précise le troisième pôle de l’analyse multicausale qu’est le contexte, et par conséquent de nous hisser une fois de plus à hauteur d’exigence multicausale. Le chapitre II a apporté sur ce point une distinction importante, celle d’un rôle causal direct du contexte à distinguer d’un rôle causal indirect médié par les représentations des acteurs. Cependant il n’est pas question ici de faire une étude exhaustive de l’histoire du concept de « contexte » et des différentes mises en œuvre dont il a fait l’objet au sein de la littérature sociologique sur l’action collective. Il ne s’agit que de s’interroger sur la pertinence du recours à cette approche pour notre objet spécifique. Pour ce faire, il nous faut trouver dans la littérature des théories ou des concepts qui puissent prendre en charge ce pôle de causalité, et les modifier si besoin est en fonction des exigences de l’espace logique ou de la spécificité de notre objet. Au sein de la littérature sur l’action collective, c’est sans aucun doute celui de « structure des opportunités » qui a été le plus développé. Il constitue alors notre point de départ.

A - Définition du concept de structure des opportunités

S’il est des concepts à succès dans la littérature sur l’action collective, celui de « structure des opportunités politiques » (SOP) en est un parfait exemple. Mais les raisons d’un tel succès tiennent cependant en grande partie, comme c’est souvent le cas, à ses propres faiblesses, notamment ici à son extrême plasticité. De ce fait, la littérature qui l’emploie ou qui lui a été consacrée est particulièrement abondante. Nous ne donnerons pas ici de bibliographie à prétention exhaustive, les références mentionnées nous paraissant suffisantes³¹⁰.

³¹⁰ On consultera utilement Jenkins J., Klandermans B. (eds.), *The Politics of Social Protest : Comparative Perspectives on States and Social Movements*, Minneapolis, University of Minnesota

Significations et usages des opportunités

L'origine du concept remonterait d'après McAdam³¹¹ à un ouvrage de M. Lipsky³¹², puis à un article de P. Eisinger³¹³ qui serait le premier à utiliser l'expression de « structure des opportunités politiques », lors d'une comparaison de comportements d'émeutes dans 43 villes des États-Unis. Le concept devient ensuite la clef de voûte d'un ensemble de théories regroupées sous le nom de « *political process theory* » incarnée par Ch. Tilly³¹⁴, D. McAdam³¹⁵ ou S. Tarrow³¹⁶ pour la sociologie des mouvements sociaux, et T. Skocpol³¹⁷, S. Arjomand³¹⁸ ou J. Goldstone³¹⁹ pour l'étude des révolutions.

L'idée de structure des opportunités est simple : certains éléments du contexte politique doivent être pris en compte pour expliquer pourquoi une mobilisation apparaît. Il ne suffit pas qu'une frustration frappe des individus pour que ceux-ci décident immédiatement de

Press, 1995, chap.3 ; McAdam D., McCarthy J., Zald M., *Comparative Perspectives on Social Movements : Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996 ; « Mini Symposium : Social movements » in *Sociological Forum*, 14(1), 1999, p.27-136 ; Neveu É., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005, chap.7 ; Cefaï D., *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La découverte, 2007, chap. 6.

³¹¹ McAdam D., « Conceptual origins, current problems, future directions », in McAdam D. *et al.*, *op. cit.*, p.23.

³¹² Lipsky M., *Protest in City Politics. Rent Strikes, Housing and the Power of the Poor*, Chicago, Rand McNally and Company, 1970.

³¹³ Eisinger P., « The Conditions of Protest Behavior in American Cities », *American Political Science review*, 67(11), 1973.

³¹⁴ Tilly Ch., *From Mobilization to Revolution*, Reading, Addison-Wesley, 1978.

³¹⁵ McAdam D., *Political Process and the Development of Black Insurgency 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press, 1982.

³¹⁶ Tarrow S., *Struggle, Politics and Reform: Collective Action, Social Movements and Cycles of Protest*, Ithaca, Cornell University, Western Societies Paper, 1983.

³¹⁷ Skocpol T., *States and Social Revolutions: A Comparative Analysis of France, Russia and China*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.

³¹⁸ Arjomand S., *The Turban for the Crown: the Islamic Revolution in Iran*. New York/Oxford, Oxford University Press, 1988.

³¹⁹ Goldstone J.A., *Revolution and Rebellion in the Early Modern World*, Berkeley, University of California Press, 1991.

s'engager dans une action collective. Telle était, grossièrement, l'explication centrale de la première théorie des mouvements sociaux dite théorie du comportement politique, défendue entre autres par H. Blumer³²⁰, N. Smelser³²¹ ou J. Gusfield³²². La théorie de la mobilisation des ressources a ensuite rejeté cette explication trop psychosociologique au profit d'une plus approche plus rationaliste, s'appuyant sur l'idée que les acteurs doivent avoir les capacités de se mobiliser, et pour ce faire doivent mobiliser des ressources nécessaires à l'action collective. Cette nouvelle explication permet de comprendre pourquoi beaucoup de groupes peuvent être dans une situation de frustration et pourtant ne se mobilisent pas. La *political process theory*, sur cette base rationaliste, ajoute que le système politique doit *permettre* la mobilisation pour que celle-ci ait lieu, qu'il ne suffit pas que des individus portant une demande sociale aient les moyens de se coordonner et d'entrer dans une lutte. Les structures étatiques et les élites dirigeantes notamment, ont le pouvoir d'empêcher l'action collective. Celle-ci ne peut donc voir le jour que si le système politique dans son ensemble ne la rend pas soit objectivement impossible, soit irrationnelle aux yeux des acteurs.

On peut donner de la SOP la définition suivante proposée par S. Tarrow, sur laquelle il semble qu'il y ait globalement consensus :

« Par structure des opportunités politiques, je fais référence à des signaux *cohérents* – *mais pas nécessairement formels, permanents ou nationaux* – pour les acteurs sociaux ou politiques qui soit les encouragent, soit les découragent à utiliser leurs ressources internes pour former des mouvements sociaux. Mon concept d'opportunité politique met l'accent non seulement sur les structures formelles comme les institutions

³²⁰ Blumer H., « Collective Behavior », in McClung Lee A. (ed.), *Principles of Sociology*, New York, Barnes and Noble, 1951, p.99-121.

³²¹ Smelser N., *Theory of Collective Behavior*, New York, McMillan, 1962.

³²² Gusfield J., « The Study of Social Movements », *The International Encyclopaedia of Social Sciences*, New York, McMillan, 1968.

étatiques, mais aussi sur les structures de conflits et d'alliance qui fournissent des ressources et opposent des contraintes externes à ce groupe. »³²³

Le problème du contenu

Trois objections majeures peuvent être adressées à ce concept : le problème de définition du contenu, la tentation objectivante et les soupçons quant à la nature tautologique d'une explication par les « opportunités »³²⁴. Il n'y a pratiquement jamais accord sur le *contenu* des opportunités politiques. Deux difficultés sont apparues dans la littérature utilisant le concept : les nombreuses divergences quant aux facteurs politiques (institutions et relations de pouvoir) entrant dans la liste des opportunités, et la pertinence de facteurs pouvant apparaître comme extra-politiques, principalement d'ordre culturel. C'est ce qui conduit Gamson et Meyer à dresser le constat suivant :

« Le concept de SOP est en danger, menacé de devenir une éponge qui absorbe virtuellement tous les aspects de l'environnement des mouvements sociaux – institutions politiques et culture, crises de toutes sortes, alliances politiques, changements de politiques publiques. [...] Utilisé pour expliquer beaucoup, il pourrait en définitive ne plus rien expliquer du tout. »³²⁵

On peut illustrer la première difficulté tenant à la variété des aspects proprement politiques par le tableau suivant, qui récapitule le contenu du concept de SOP chez différents auteurs :

³²³ Tarrow S., « States and opportunities: the political structuring of social movements », in McAdam D. *et al.*, *op. cit.*, p.54.

³²⁴ Pour une critique riche et stimulante du concept de SOP, dont cependant nous ne partageons pas tous les arguments, voir Fillieule O., « Requiem pour un concept. Vie et mort de la notion de “structure des opportunités politiques” », in Dorronsoro G., *La Turquie conteste. Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, Paris, CNRS Éditions, 2005.

³²⁵ Gamson W., Meyer S., « Framing political opportunity », in McAdam D. *et al.*, *op. cit.*, p.275.

S. Tarrow ³²⁶	D. McAdam ³²⁷	D. Rucht ³²⁸	H. Kitschelt ³²⁹	H. Kriesi <i>et al.</i> ³³⁰
Ouverture/ fermeture du système politique	Ouverture/ fermeture du système politique	Accès au système de partis	Ouverture/ fermeture du régime politique par rapport aux nouvelles demandes sociales	Structure institutionnelle formelle
		Capacité de l'État à implémenter des politiques publiques	Capacité du système à satisfaire effectivement les nouvelles demandes sociales	
Stabilité des alignements politiques	Stabilité de l'ensemble large des alignements d'élites	Structure d'alliance au regard d'un challenger donné		Procédure informelle dans la relation à un challenger donné
Présence/absence d'alliés au sein de l'élite politique	Présence/absence d'alliés au sein de l'élite politique			
Division au sein des élites		Structure du conflit au regard d'un challenger donné		Configuration du pouvoir au regard d'un challenger donné
	Capacité/ propension de l'État à réprimer			

Tableau 6 – Variété du contenu du concept de structure des opportunités politiques

³²⁶ Tarrow S., *Power in movement. Social movements, Collective Action and Mass Politics*, New York/Londres, Cambridge University Press, 1994.

³²⁷ McAdam D., art. cit.

³²⁸ *Idem*, p.27.

³²⁹ Kitschelt H., « Political Opportunity Structures and Political Protest: Anti Nuclear Movements in four Democracies », *British Journal of Political Science*, 16(1), 1986, p.57-85.

Plusieurs leçons sont à tirer de cette diversité, au-delà d'une discussion sur la pertinence de tel ou tel facteur³³¹ qui est une question qui ne nous concerne pas puisque notre objet (la transformation des protopartis) n'est pas le même que celui étudié par ces auteurs (l'émergence de mouvements sociaux). Il semble d'abord qu'un certain consensus se fasse autour d'une distinction entre structures formelles, c'est-à-dire institutionnelles et légales, et informelles, celles-ci renvoyant aux relations de pouvoir entre acteurs politiques. Deuxièmement, on voit s'opposer deux conceptions de la SOP, que S. Tarrow qualifie de « *proximate opportunity structure* » et « *stated-centered opportunity structure* »³³². La première s'intéresse aux signaux reçus par les groupes en provenance de leur environnement politique immédiat et des changements de leurs capacités et ressources, alors que la deuxième s'intéresse avant tout à l'État et à ce qu'il produit de contraintes et de ressources, notamment dans une vision comparative. On retrouve ici en partie l'opposition entre une approche constructiviste³³³ étudiant les opportunités à travers la perception qu'en ont les acteurs et

³³⁰ Kriesi H., Koopmans R., Duyvendak J.W., Giugni M., *New Social Movements in Western Europe. A Comparative Analysis*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995.

³³¹ On pourrait discuter, par exemple, de la pertinence d'un facteur comme celui de « capacité et propension de l'État à la répression » proposé par McAdam, que Della Porta refuse d'intégrer puisqu'il s'agit selon elle d'un baromètre de l'ouverture du système et non un facteur explicatif en soi. Voir Della Porta D., « Social movements and the state: thoughts on the policing of protest », *in* McAdam D. *et al.*, *op. cit.*, p.62-92.

³³² Tarrow S., *art. cit.*, p.42-43.

³³³ La définition que nous adoptons ici du constructivisme renvoie simplement à une approche considérant que les acteurs étudiés ont une perception et une compréhension du monde qui leur sont propres et que la perception et la compréhension qu'en a l'observateur peut s'en révéler différente. Ainsi les éléments de la réalité perçus par l'observateur ne sont peut-être pas perçus par l'acteur et inversement, ou pas de la même manière. Il ne s'ensuit pas pour autant que seules les représentations qu'ont les acteurs constituent la réalité dans laquelle ils se meuvent, ni qu'ils ne partagent pas certaines représentations, notamment quand celles-ci ont été imposées par les dispositifs de socialisation institutionnalisés (par exemple l'école). Autrement dit, l'approche constructiviste telle que nous la pratiquons ici n'est que le souci d'expliquer l'action des individus en référence à des désirs, des croyances, des savoir-faire, des dispositions qui leur sont propres et qui ne produisent pas nécessairement une perception et une compréhension du monde identiques à celles de l'observateur. On ne saurait trop recommander sur ce thème la présentation critique des pièges et des vertus de « la construction sociale de la réalité » par Bernard Lahire, dont nous partageons entièrement l'analyse (*in* *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte, 2007, chap.4).

l'approche très objectivante qu'incarne par exemple le modèle de Kitschelt³³⁴, qui lui permet de mener des comparaisons entre plusieurs pays. Enfin, comme le rappelle M. Giugni, « contrairement à l'approche de Tarrow, il s'agit d'un modèle statique [le modèle de Kitschelt]. Kitschelt nous montre comment la configuration spécifique, à un moment donné, des opportunités politiques influence la mobilisation, mais rien n'est dit sur ce qui se passe pendant l'interaction entre les groupes contestataires et les structures étatiques. »³³⁵ Une approche *dynamique* en termes de SOP est donc possible et souhaitable, comme l'exige notre espace logique, à l'instar de celle proposée par S Tarrow :

« Un système de clivages socioéconomiques, de motivations individuelles et de capacités organisationnelles sous-tendent l'émergence de nouveaux mouvements sociaux. Mais l'histoire de l'action collective varie avec une trop grande volatilité pour que des facteurs structurels et motivationnels évoluant si lentement puissent l'expliquer entièrement. Il ne s'agit rien d'autre que de dire que nous ne pouvons espérer comprendre la dynamique et l'impact des mouvements en les « plaçant » [placing] dans une grille de clivages de conflits et d'institutions étatiques ; nous devons les regarder comme des cibles mouvantes, bien plus qu'à la manière dont nous regardons la politique ordinaire. Ce que j'ai appelé « *dynamic statism* » est une des façons de le faire. »³³⁶

En ce qui concerne la deuxième difficulté de contenu de la SOP, celle relative à la pertinence de facteurs extra-politiques, nous rejoignons la position critique défendue par McAdam. Celui-ci entend distinguer clairement opportunités politiques et opportunités culturelles, sans pour autant disqualifier les secondes qu'il juge essentielles. L'argument est le suivant. Bien que les processus par lesquels les changements politiques (institutionnels ou

³³⁴ Kitschelt H., *The Logics of Party Formation. Ecological Politics in Belgium and West Germany*, Londres, Cornell University Press, 1989.

³³⁵ Giugni M., « L'étude de l'action collective entre deux traditions sociologiques », *Swiss Political Science Review*, 2(1), 1996, p.1-31.

³³⁶ Tarrow S., art. cit., p.61.

dans les relations de pouvoir) sont interprétés et cadrés soient essentiels et naturellement liés à ces mêmes changements, les confondre est une double erreur : cette confusion ne permet plus de comprendre « les cas où des changements politiques favorables ne produisent pas les types d'interprétation si nécessaires à l'action collective et les cas où l'action collective se développe en l'absence de tout changement significatif de la position relative de pouvoir des groupes en concurrence. »³³⁷ En effet, dans ces deux cas, opportunités politiques strictement comprises et opportunités culturelles doivent être dissociées puisqu'elles ne sont pas congruentes. La deuxième erreur est d'ordre théorique : la confusion des deux types d'opportunités ne permet plus de « préserver l'intégrité définitionnelle de la SOP. »³³⁸

McAdam propose donc de distinguer les opportunités culturelles des opportunités politiques, et identifie pour les premières quatre types susceptibles d'augmenter l'activité de mobilisation : la dramatisation [*dramatization*] d'une contradiction entre une valeur culturelle très forte [*salient*] et les pratiques sociales conventionnelles ; des injustices imposées soudainement ; la dramatisation de la vulnérabilité ou de l'illégitimité d'un système ; la disponibilité d'un cadre général [*master frame*] innovant avec lequel les challengers suivants peuvent penser et présenter leurs propres griefs et demandes. À nouveau, on peut constater la grande hétérogénéité de contenu des opportunités culturelles selon les auteurs. Nous reviendrons sur ce point dans la section consacrée aux représentations publiques à disposition. Il convient simplement de noter que si les tentatives de mise en relation voire de fusion de la théorie de la SOP et de l'analyse des opportunités culturelles se multiplient depuis plusieurs années³³⁹, la distinction analytique entre les deux doit rester de première importance.

³³⁷ McAdam D., art. cit., p.26.

³³⁸ *Idem.*

³³⁹ Voir entre autres McAdam D. *et al.*, *op. cit.* ; Johnston H., Klandermans B. (eds.), *Culture and Social Movements*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995 ; Morris A., McClurg Muller C. (eds.), *Frontiers in Social Movement Theory*, New Haven, Yale University Press, 1992 ; Diani M., « Linking Mobilization Frames and Political Opportunities : Insights from Regional Populism in Italy », *American Sociological Review*, 61(6), 1996, p.1053-1069 ; Giugni M., « Structure et culture dans l'étude des mouvements sociaux. Difficultés et tentatives d'intégration », *Revue suisse de sociologie*, 25(3), 1999, p.497-518.

La tentation objectivante

La seconde objection importante adressée au concept de SOP tient à la tentation objectivante à laquelle certains auteurs ont cédé. Nous partageons entièrement le constat que dresse M. Dobry à l'issue d'un article consacré aux manifestations de 1989 en Europe centrale et orientale, lorsqu'il revient sur la notion de SOP :

« les usagers de cette notion tendent à localiser “l'opportunité” de l'action prioritairement, voire exclusivement, à l'extérieur de celle-ci, dans l'environnement lointain et stable de ceux qui agissent, pourraient agir ou agiront plus ou moins “ensemble”.

Comme on a pu le discerner avec la brève discussion de ce que j'ai provisoirement appelé les espaces sociaux des mobilisations, pour penser l'opportunité de l'action, il convient de renoncer à ce type de postulat externaliste et accorder au moins autant d'attention à la façon dont les acteurs déchiffrent le possible et le probable, le risqué et le jouable, dans ce qui se passe dans les “unités naturelles” qui structurent les espaces de mobilisation et dans lesquelles les mobilisations peuvent “décoller” et “prendre”. Il faut, en somme, placer au cœur de l'analyse les logiques de situations dans lesquelles les acteurs et leurs calculs sont pris »³⁴⁰

Il apparaît inutile de procéder à une énième critique des analyses macro-sociologiques et systémiques qui entendent expliquer des comportements d'individus ou d'organisations par des facteurs globaux perçus par l'observateur mais sans que jamais la question ne soit posée du sens qu'ils peuvent avoir pour les acteurs. C'est très précisément l'aporie du modèle que H. Kitschelt a produit afin d'expliquer la naissance de ce qu'il nomme les *left-libertarian parties*. Tous les facteurs contextuels, qui constituent selon lui la SOP pertinente, qu'ils soient politiques (les chances de succès électoral du nouveau parti) ou culturels (par exemple l'opportunité que crée le filet de sécurité de l'État providence pour une nouvelle génération

³⁴⁰ Dobry M., « Les causalités de l'improbable et du probable : Notes à propos des manifestations de 1989 en Europe centrale et orientale », *Cultures et conflits*, 17, 1995, p.111-136.

qui n'a plus à se préoccuper aussi intensément de sa survie économique), sont définis et évalués par l'observateur sans prise en compte de ce qu'en pensent les individus. L'auteur l'avoue lui-même dans une note, « tous les indicateurs sont à un niveau macro. Ils présupposent des micro-fondations qui ne peuvent être explicitement testées dans cet article. »³⁴¹ Or il n'y a aucune certitude que les chances de succès, entre autres, telles que les perçoit Kitschelt, soient aussi celles que perçoivent les acteurs *in situ*. De telles critiques peuvent paraître relever du bon sens. Or, comme le soulignent Jasper et Goodwin, les analyses en termes de SOP s'apparentent le plus souvent à ces modèles macro-sociologiques objectivants, pratiques pour mener de grandes enquêtes comparatives internationales.

Cette critique prend chez ces deux auteurs le nom de « biais structuraliste »³⁴². Le reproche qu'ils adressent à McAdam, Tarrow, Tilly, etc., est que parler de « structure » renvoie nécessairement à quelque chose d'indépendant des représentations qu'en ont les acteurs, et de stable dans le temps. Or, ces deux caractéristiques des opportunités sont à l'évidence fausses, selon Jasper et Goodwin, comme le concèdent d'après eux les partisans de la SOP eux-mêmes. Premièrement, concernant la stabilité des opportunités, les principaux auteurs insistent par exemple sur les changements d'alliance au sein des élites : c'est donc que lesdites structures ne sont pas stables, et par conséquent bien peu « structurelles ». Selon Jasper et Goodwin, c'est le biais structuraliste qui est à l'œuvre ici, puisque les partisans de la SOP traitent en réalité des choix stratégiques (dont la propension à la répression est un autre exemple) comme des caractéristiques étatiques structurelles, ce qu'ils ne sont pas. Deuxièmement, concernant l'indépendance des structures par rapport aux représentations des acteurs, McAdam insiste en effet, comme nous l'avons montré, sur la distinction entre opportunités politiques et opportunités culturelles. Jasper et Goodwin voient dans cette distinction un biais implicite qui amène à faire des opportunités des *structures* agissant sans que les acteurs s'en donnent une interprétation, puisque les questions d'interprétation sont relatives aux opportunités culturelles. À l'appui de cette ambiguïté d'un structuralisme caché

³⁴¹ Kitschelt H., « Left-Libertarian Parties : Explaining Innovation in Competitive Party Systems », *World Politics*, 40(2), p.203.

³⁴² Goodwin J., Jasper J., « Caught in a Winding, Snarling Vine: The structural Bias of Political Process Theory », *Sociological Forum*, 14(1), 1999, p.27-54.

chez les défenseurs de la SOP, Jasper et Goodwin citent Tarrow, qui reconnaît définir les opportunités politiques comme « des dimensions de l'environnement politique qui fournissent aux individus des *incitations* à se lancer dans des actions collectives en agissant sur leurs attentes de succès ou d'échec »³⁴³. Nous n'entrerons pas ici dans le détail du commentaire des conceptions de McAdam ou Tarrow, l'essentiel étant de savoir si le concept de *structure* des opportunités politiques est compatible avec une approche constructiviste sans pour autant perdre son sens. Si nous partageons avec Jasper et Goodwin l'idée que les opportunités sont effectivement dépendantes de l'interprétation des acteurs, nous pensons qu'il y a néanmoins une place pour des éléments politiques contextuels *objectifs*, indépendants des perceptions et des significations qu'en ont les individus, comme l'a posé, d'un point de vue logique, notre premier chapitre dans l'étude sur le double rôle causal du contexte : direct et indirect.

Ce qu'il convient en réalité de critiquer, c'est l'ambiguïté de la notion d'opportunité, qui renvoie dans ce débat à deux modalités différentes : la possibilité (et l'impossibilité) et l'incitation (et la dissuasion). Si nous concédons à Jasper et Goodwin qu'il est fâcheux d'utiliser le terme de « structure » parce qu'il renvoie à l'idée d'une contrainte pesant sur les individus – mais à leur décharge, notons qu'il s'agit de « structure des opportunités » et non d'« opportunités structurelles », ce qui laisse entendre comme nous le faisons que l'idée de structure dans la SOP renvoie davantage à celle d'une architecture, d'un agencement de facteurs externes (ou contextuels) au groupe mobilisé dont la *liste* est à peu près stable – il est indispensable de rappeler que l'idée fondamentale de la SOP n'est en aucun cas de substituer le contexte politique aux acteurs dans l'explication de l'émergence d'une action collective, mais seulement de préciser qu'ils n'évoluent pas dans des contextes indifférents aux mobilisations, et que ces derniers sont même susceptibles d'y être opposés. Ainsi l'opportunité n'est jamais comprise comme contrainte, mais bien comme possibilité, ou comme incitation. Or, contrairement à de nombreux défenseurs de la SOP, nous devons absolument distinguer ces deux processus. En réalité, ils renvoient aux quatre fonctions causales distinctes que nous avons identifiées dans le premier chapitre : l'autorisation, modalité explicative de la possibilité ; la sélection, modalité explicative de

³⁴³ Tarrow S., *op. cit.*, p.85, cité par Goodwin J., Jasper J., art. cit., p.33.

l'impossibilité d'agir autrement; la production, la sélection et la prédisposition, modalités explicatives de l'incitation. Dans la littérature sur l'action collective, certaines opportunités sont en fait des possibilités de se mobiliser, c'est-à-dire des autorisations de se mobiliser, alors que d'autres, auxquelles Tarrow fait allusion, sont des incitations à se mobiliser, et comme toute incitation, elles passent nécessairement par l'appréhension qu'en ont les acteurs. En revanche, l'autorisation elle, rend *possible* la mobilisation, indépendamment de ce que les individus connaissent ou comprennent. La possibilité est *présente*, tout simplement (de même pour l'impossibilité). Dans cette deuxième configuration, et dans celle-ci uniquement, il y a une place pour un facteur *objectif* ou *structurel* au sens strict du terme³⁴⁴. Ce facteur qui autorise (ou interdit) est alors bien une explication de niveau 1, non médiée par les représentations des acteurs. Il en va ainsi par exemple des constitutions, des cadres légaux et des systèmes électoraux qui autorisent la transformation d'un protoparti, ou des stratégies des autres groupes et partis qui interdisent au mouvement étudié de fusionner ou de faire liste commune avec eux. Les incitations, en revanche, soit produisent, soit sélectionnent, soit prédisposent des représentations qui jouent, elles, le rôle causal direct d'une explication de niveau 1. Elles sont par conséquent des explications de niveau 2. Plutôt que de parler de structure des opportunités, il conviendrait donc plutôt de parler de *structure des possibilités politiques*, qui fait référence aux autorisations ou interdictions objectives que le contexte émet, et de *structure des incitations politiques*, qui renvoient aux productions, sélections ou prédispositions par ce même contexte de signaux qui n'ont de rôle causal que parce que les acteurs les perçoivent et les interprètent. Ce sont alors ces interprétations qui expliquent, au niveau 1, le comportement.

L'explication tautologique

La troisième objection importante faite au concept de SOP se fonde sur le caractère soi-disant tautologique des explications en termes d'opportunité. Jasper et Goodwin font le

³⁴⁴ Ces développements sont à rapprocher du concept de « possibilité objective » de Weber (« Possibilité objective et causalité en histoire » in *Essais sur la théorie de la science*, Paris Plon, 1992, p.290-323).

raisonnement suivant³⁴⁵ : selon les partisans de la SOP la frustration sociale et la mobilisation des ressources ne suffisent pas à l'émergence d'une action collective, encore faut-il que le système politique la permette ; une structure d'opportunités favorable la rend possible et apparaît alors comme explicative de son advenue ; cette inférence est tautologique car, par définition, tout ce qui est a été possible : étudier une mobilisation présuppose qu'elle existe, et expliquer qu'elle existe parce qu'elle a été possible est une tautologie. Avoir été possible entre dans la définition même d'être.

Ici la distinction que nous avons opérée plus haut entre structure des possibilités politiques et structure des incitations politiques est importante parce qu'elle limite la portée de la menace tautologique à la seule structure des possibilités. En effet les incitations ne rendent pas *possible* une action, elles contribuent à la produire, elles sont une force supplémentaire oeuvrant à sa réalisation. Ainsi le danger tautologique ne menace-t-il que la SPP³⁴⁶. Ce qui sauve cependant notre concept est qu'il se fonde sur la logique de l'autorisation, autrement dit soit sur une action, un événement modifiant l'état normal du monde, à l'image du barrage qui rompt ou du géôlier qui libère, soit sur l'acceptation de l'advenue d'un phénomène alors que le système a le pouvoir de l'empêcher. Trois cas de figure sont à distinguer. Lorsque la recherche n'a d'autre cadre de référence que démocratique, autrement dit un cadre dans lequel la libre transformation d'un protoparti est consubstantielle au système lui-même, alors en accord avec Jasper et Goodwin, nous rejetons au nom de l'objection tautologique le pouvoir explicatif de la structure de possibilités. Le deuxième cas de figure est celui d'une recherche comparant plusieurs systèmes politiques dont certains ont le pouvoir d'empêcher la transformation d'un protoparti. Dans ce cas, expliquer ce phénomène dans chaque système, y compris démocratique, par le fait que celui-ci l'ait laissé advenir n'est pas tautologique puisque la libre création d'un parti politique ne fait pas partie de la définition d'un système politique *en général*. Dans le dernier cas de figure, celui d'une étude sur des systèmes qui

³⁴⁵ Goodwin J., Jasper J., art. cit..

³⁴⁶ Seul le versant positif de cette modalité, c'est-à-dire la possible, fonctionnant sur l'autorisation, est concerné par la menace tautologique. L'impossibilité, qui renvoie concrètement à l'interdiction d'alternatives à la transformation en protoparti, n'est pas en jeu ici car elle ne peut être, tout comme les incitations, l'explication unique.

n'ont pas pour habitude d'accepter la transformation de protopartis, une autorisation doit nécessairement intervenir. Ainsi la décision de la tenue d'élections et l'acceptation de la participation d'un mouvement, alors que l'élite au pouvoir a les moyens de l'en empêcher, correspond à un changement du système, dont on peut dire qu'il est explicatif de la transformation du mouvement à travers la fonction d'autorisation qu'il remplit.

Précisons enfin que l'explication par l'autorisation ne consiste pas seulement à dire que le prisonnier est libre parce que, soudainement, ou contre toute attente, ou contrairement à ce qui se passait habituellement, le geôlier l'a libéré. Cette formulation a, du point de vue grammatical, une apparence tautologique mais pour les raisons évoquées ci-dessus l'explication qu'elle propose est non tautologique et logiquement suffisante. Cependant, elle n'en reste qu'à la surface de l'explication. La fonction d'autorisation, pour être pleinement intéressante, exige qu'on précise pourquoi le geôlier a agi de la sorte, autrement dit qu'on fasse appel à une explication de niveau 2.

B - Possibilités et incitations dans la transformation d'un protoparti

Le concept de SOP nous semblait utile en ceci qu'il donnait corps à celui de contexte, que nous considérons dans l'espace logique de notre recherche comme un des pôles de la multicausalité. Autrement dit, il permettait de préciser ce qui, dans l'environnement de l'organisation et des individus qui la composent, pouvait participer à l'explication de la transformation d'un protoparti. L'étude critique que nous avons menée nous permet à présent de tirer des leçons sur son utilisation et son contenu.

Logiques explicatives et contenus

Nous remplaçons tout d'abord le concept trop vague de structure des *opportunités* par deux concepts aux logiques explicatives distinctes : la structure de *possibilités* politiques (SPP) et la structure des *incitations* politiques (SIP). Nous conservons le terme de structure non pas dans une optique structuraliste qui renverrait à des éléments stables et universels, mais dans le sens d'architecture, d'agencement d'éléments divers et non nécessairement

stables. La distinction SPP/SIP correspond à celle de l'approche objectivante (rôle causal direct), pour laquelle les causes sont indépendantes des représentations des acteurs, et de l'approche constructiviste (rôle causal indirect) pour laquelle les causes ne sont telles qu'à un niveau 2, en agissant sur les représentations.

Le contenu de la SPP et de la SIP est strictement politique, c'est-à-dire relatif aux institutions et aux relations de pouvoir entre acteurs politiques. Bien entendu, concernant les incitations, qui sont des représentations produites par les acteurs, les processus d'interprétation que ceux-ci mettent en œuvre pour les produire peuvent s'appuyer sur des dimensions extra-politiques, par exemple religieuses, morales ou scientifiques.

Quant aux autres distinctions pertinentes que nous avons relevées dans la présentation des différentes utilisations de la SOP, rappelons que nous optons pour une approche dynamique plutôt que statique, comme le souligne notre premier chapitre, que notre recherche se concentre, selon les catégories de Tarrow, sur la *proximate opportunity structure* et non sur la *stated-centered opportunity structure*. Quant à la distinction entre opportunités formelles et informelles, elle ne visait qu'à classer les différents facteurs. Elle est sans véritable intérêt, si ce n'est qu'elle jouait peut-être pour McAdam, de manière cachée, le rôle que remplit de manière plus précise et cohérente la distinction entre possibilités et incitations.

On peut résumer les éléments importants dans le schéma suivant :

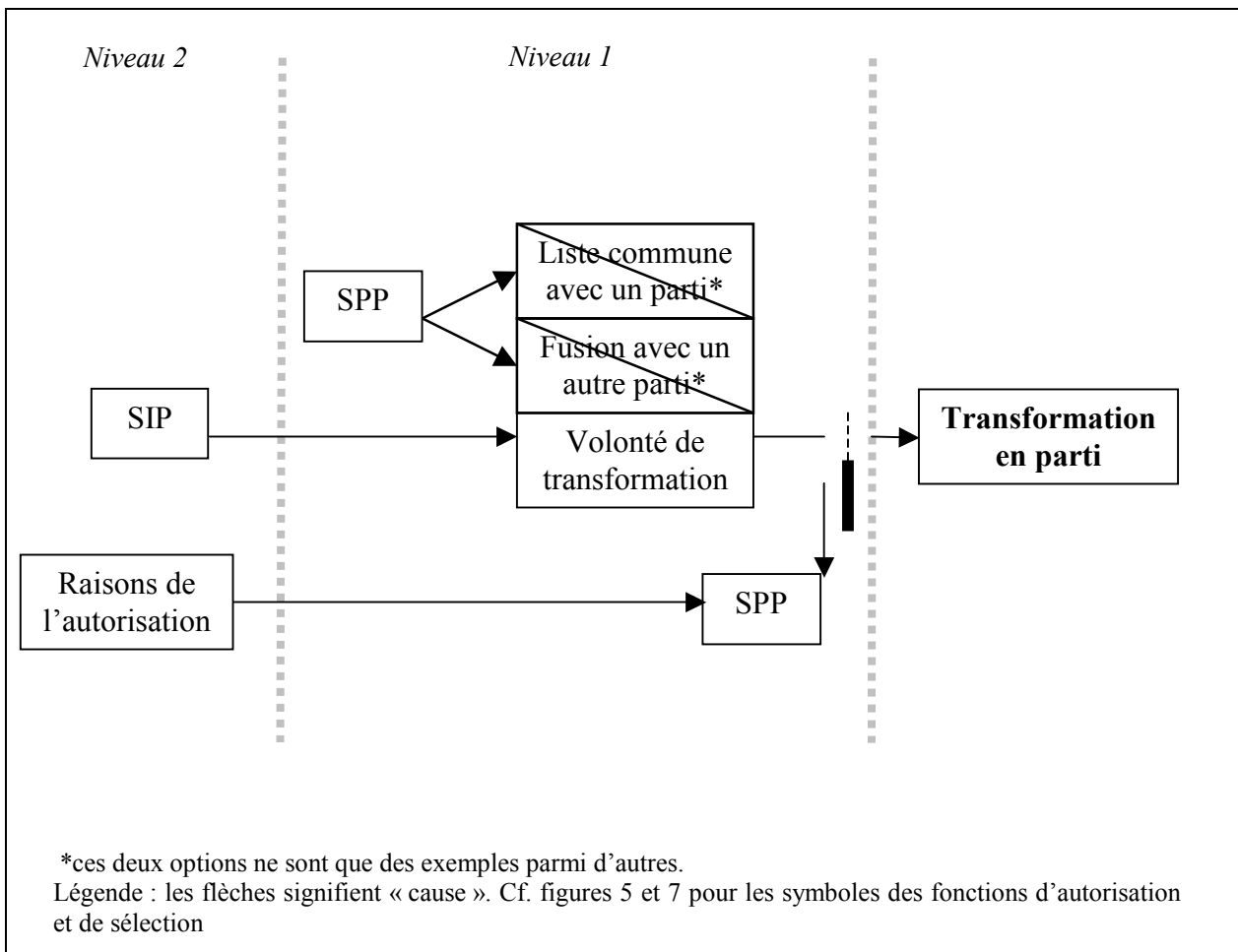


Figure 18 – Modèle logique de l'explication par SPP et SIP

Ce qu'il nous faut à présent déterminer est le contenu concret des possibilités et des incitations qui constitueront les hypothèses explicatives de la transformation d'un protoparti. À ce stade la sociologie des mobilisations ne nous est plus d'une grande utilité, car les possibilités et les incitations qui conduisent à l'émergence d'un mouvement sont en grande partie différentes de celles conduisant à la transformation de ce même mouvement en parti politique. Le protoparti est déjà un mouvement, une action collective, et précisément, il entend ne plus être (ou plus uniquement) cela. La liste des facteurs présentés ci-dessous est disjonctive : les facteurs sont indépendants les uns des autres et peuvent ou non être combinés au sein d'une situation concrète.

SPP relative à la transformation d'un protoparti

Du point de vue de la SPP, notre recherche ayant pour ambition de construire un modèle explicatif potentiellement utilisable dans d'autres systèmes que démocratiques, il n'est pas tautologique de proposer l'hypothèse d'un *cadre institutionnel pluraliste contraignant* comme facteur explicatif possible de la transformation d'un protoparti. Ce facteur renvoie à la présence dans le système d'un cadre juridique imposant le respect du pluripartisme, s'imposant aux gouvernants par le biais d'une existence et d'une indépendance *de fait* d'un juge chargé des contentieux autour des questions institutionnelles (séparation effective des pouvoirs). Ces deux caractéristiques conjuguées doivent permettre d'empêcher les abus de pouvoir éventuels des gouvernants opposés à la transformation d'un protoparti. On pense évidemment à un juge constitutionnel indépendant pouvant prendre des décisions contraignantes (dont l'avis n'est pas que consultatif), comme c'est le cas du Conseil constitutionnel de la Ve République française depuis sa métamorphose opérée par la décision du 16 juillet 1971, qui consacrait la liberté d'association comme principe constitutionnel alors que celle-ci n'était pas inscrite dans le texte de la Constitution mais seulement dans son Préambule (qui fait depuis partie du bloc de constitutionnalité). Dans une approche potentiellement comparative comme la nôtre, on aurait tort cependant de s'en tenir à ce seul cas. C'est pourquoi le facteur pertinent ici n'est pas celui d'un cadre constitutionnel, mais simplement institutionnel, et non pas démocratique mais pluraliste, limitant son domaine à la seule création de partis politiques.

Le second facteur rendant lui aussi possible la transformation d'un protoparti est le *pluralisme des gouvernants*. L'idée est ici que les gouvernants, c'est-à-dire ceux qui détiennent les pouvoirs institutionnels et notamment les moyens d'empêcher la transformation d'un protoparti, acceptent la création de cette nouvelle formation politique et sa participation aux élections. Il ne s'agit pas d'une caractéristique structurelle, il suffit que cette autorisation advienne pour le seul cas que nous devons expliquer. Ces élites peuvent accepter dans ou en l'absence de tout cadre institutionnel pluraliste contraignant. La fonction d'autorisation remplissant son rôle causal au niveau 1, elle n'en exige pas moins pour la compréhension qu'on donne les raisons qui l'ont produite. Celles-ci sont très diverses : une stratégie d'institutionnalisation du mouvement de manière à mieux le contrôler et ou lui faire partager

les responsabilités des évènements, le souci de conformation aux valeurs démocratiques ou au moins à une dose de pluralisme, etc.

Le troisième facteur tient cette fois non plus de la modalité du possible (il autorise la transformation) mais de l'impossible. Ce que nous nommons *l'isolement politique* renvoie à l'impossibilité pour le protoparti de trouver des alliés avec lesquels fusionner pour créer un nouveau parti ou avec lesquels faire liste commune aux élections. C'est le refus de toutes les autres formations, ou éventuellement l'interdiction juridique de telles alliances, qui contraint le protoparti, quelles que soient ses stratégies, ses valeurs et ses représentations en général, à l'isolement politique. L'impossibilité est produite par le système. En interdisant les autres options, ce facteur sélectionne la transformation en parti. Là encore les raisons expliquant à un niveau 2 cet isolement sont extrêmement variées : il peut s'agir aussi bien d'un front commun contre le mouvement, que d'une agrégation de décisions propres à chaque autre formation (les raisons possibles vont de l'incompatibilité idéologique, au refus de partager la victoire, à une stratégie de communication exaltant l'indépendance vis-à-vis des arrangements électoraux considérés comme peu honorables, etc.).

Fonctionnant sur la même logique, *l'interdiction* constitue le dernier facteur de la SPP. L'idée est simple : le protoparti est interdit ou dissous, et par conséquent contraint soit à la disparition soit à la transformation en parti politique quand celle-ci est la condition pour exister à nouveau. Les raisons sont de tous ordres : il peut s'agir d'une manœuvre stratégique des gouvernants visant à dissoudre le mouvement ou à l'obliger à se transformer, ou d'une décision qui soit la conséquence logique d'un comportement du protoparti non respectueux de la loi, etc.

On peut regrouper ces quatre éléments constitutifs de la SPP dans le tableau suivant :

Modalité	Facteurs
<i>Possibilité</i>	Cadre institutionnel pluraliste contraignant
	Pluralisme des gouvernants
<i>Impossibilité</i>	Isolement politique
	Interdiction

Tableau 7 – *La structure des possibilités politiques*

SIP et transformation d'un protoparti

Du point de vue de la SIP maintenant, il nous faut étudier les signaux émis par le contexte et interprétés par le protoparti comme des incitations à se transformer ou des dissuasions à choisir une autre stratégie. Tous ces facteurs seront des causes de double niveau : des événements ou des états du monde politique (contexte) produisant, prédisposant ou sélectionnant des représentations (constituant les croyances) qui seront les causes de niveau 1. La classe des incitations/dissuasions est probablement indéfinie, puisque, par la variété des dispositions et des effets de position contribuant à la formation des représentations du monde que se fait l'acteur, et selon les objectifs qu'il s'assigne, n'importe quel événement ou état du monde politique peut se voir interprété comme une incitation ou une dissuasion. On se bornera alors ici à donner des catégories générales au sein desquelles une liste indéfinie d'événements concrets peut prendre place.

La distinction entre incitation et dissuasion se fait de la manière suivante : tout signal interprété comme un élément favorable à la transformation sera considéré comme une *incitation* à se transformer ; tout signal interprété comme un élément défavorable à la situation actuelle (notamment à la poursuite des autres stratégies) sera interprété comme une *dissuasion* à continuer sans se transformer. Incitation et dissuasion sont relatives à l'objectif que le protoparti a assigné à sa stratégie de transformation. Mais il convient de distinguer deux types

d'incitations et deux types de dissuasions : celles qui sont relatives à la transformation, seul, en parti, et celles qui sont le fruit de la comparaison avec les autres stratégies possibles ou avec les fusions de formes prépartisanes. C'est ce que nous nommons *avantage comparatif de la transformation* dans le cas des incitations, et *désavantage comparatif des autres stratégies* (dont la fusion de formes prépartisanes) pour les dissuasions.

Du côté des incitations, le premier élément est évidemment la perception que la transformation en parti est possible. Autrement, dit, la première incitation est l'interprétation par les acteurs d'une autorisation que le contexte leur octroie. Il s'agit ni plus ni moins de la perception de la SPP. En effet, un mouvement peut bien percevoir de grandes chances de succès en cas de participation aux élections, s'il croit que cette participation n'est objectivement pas possible, alors il ne se transformera pas. Le contenu de cette perception peut se révéler différent de celui de la SPP, par exemple dans des périodes de renforcement du caractère autoritaire, certains groupes d'opposants peuvent croire que cette transformation est impossible (et pas simplement qu'elle est dangereuse ou vouée à l'échec au moment du vote) alors que le pouvoir serait prêt à la tolérer, pour ce mouvement uniquement, notamment dans une stratégie de division des forces contestataires.

Considérant l'objectif politique du mouvement (imposer sa volonté, selon une logique de revendication ou de représentation), on trouve deux types d'incitation, chacune perçue pour elle-même ou en comparaison avec les autres (avantage comparatif). Premièrement : les états ou événements du contexte politique qui sont interprétés comme des *chances de succès politique* (ou davantage de succès) en cas de transformation. La perception de résultats favorables dans les sondages préélectorales ou les enquêtes de popularité, l'interprétation optimiste d'une modification du mode de scrutin, l'espoir (après l'octroi de nouveaux pouvoirs aux élus) d'une plus grande efficacité au sein des arènes décisionnelles, etc., sont autant d'incitations possibles. Un second type d'incitation pourrait être la perception de *l'urgence de la situation*, l'imminence d'un danger relatif à la cause défendue, qui nécessiterait la transformation du protoparti. Par exemple, la transformation en parti d'un adversaire ou le succès électoral de formations opposées à la volonté politique du mouvement pourraient, quelles que soient les chances de succès ou les dissuasions, inciter le protoparti à se transformer. Mais ces deux incitations peuvent être perçues de deux manières : si la

préférence stratégique du mouvement va d'emblée à la transformation en parti, alors ces deux modifications de la SIP suffisent à le pousser davantage à suivre cette voie, sans prise en compte des modifications éventuelles des conditions de réalisation des autres stratégies ; si sa préférence ne va pas nécessairement à la transformation en parti, alors ces deux incitations seront perçues comme un avantage comparatif à se transformer.

Concernant à présent les incitations relatives aux autres objectifs assignés à la stratégie de transformation, à savoir les objectifs pratiques, symbolique et internes, on peut inférer assez simplement que, pour tous les objectifs reposant sur une logique de *l'obtention* de ressources, droits ou accès, autrement dit les quatre objectifs pratiques (obtention de ressources matérielles, de droits, d'accès aux médias, d'accès à l'information) et le troisième objectif interne (l'obtention de ressources, droits et accès à titre personnel), deux types d'éléments sont susceptibles d'être interprétés comme des incitations : ceux qui entraînent la perception d'une *facilitation de l'obtention*, et ceux qui entraînent la perception d'un *élargissement des ressources, droits et accès*. À nouveau, ces deux types d'éléments peuvent être interprétés soit comme des incitations relatives à la transformation, soit comme des avantages comparatifs de la transformation sur les autres stratégies.

En ce qui concerne l'objectif symbolique, la logique de la légitimation reposant sur la modification du regard de l'autre, la seule incitation est la perception, par le protoparti, *d'un encouragement à la transformation ou simplement d'une valorisation de la transformation comme stratégie légitime, prononcé par ceux auprès de qui il cherche à se rendre légitime*. L'objectif de légitimation vise non seulement les gouvernants, ou plus généralement la classe dirigeante, mais aussi ce que le mouvement considère comme l'opinion publique, ou bien simplement les électeurs, ou encore les sympathisants ou militants du mouvement ou de mouvements concurrents. Cet objectif peut être poursuivi par d'autres stratégies, comme le néo-corporatisme, le lobbying ou l'action en justice, qui chacune à leur manière confère au groupe qui les suit une image de respect des institutions, de modération, de respect de la position dominante des gouvernants actuels. La stratégie de mobilisation peut elle aussi se révéler fructueuse si le nombre est au rendez-vous : la représentativité pourra valoir, aux yeux de certains groupes et dans certaines situations, pour de la légitimité. Il y a donc un intérêt tout particulier à prendre en compte les deux facettes de cette incitation, soit qu'elle est

relative à la transformation, soit qu'elle est un avantage comparatif par rapport aux autres stratégies.

Concernant la modification/consolidation des rapports de forces internes, deux configurations sont à distinguer bien qu'elles puissent parfaitement se recouvrir dans la réalité. La première est celle dans laquelle la transformation du protoparti est pensée par ses défenseurs comme directement favorable à leur groupe, par exemple parce qu'ils pensent que les candidats du mouvement seront issus de leur clan, ou parce que le choix des nouveaux dirigeants du mouvement devra tenir compte des compétences requises pour assurer la nouvelle stratégie, octroyant ainsi de nouveaux pouvoirs aux défenseurs de la transformation en parti politique, présumés ou réputés compétents sur le sujet. L'incitation tient donc ici dans la *perception de bonnes chances de réorganisation interne* induite par la transformation et conforme à elle. La deuxième configuration est celle dans laquelle la transformation en parti est pensée comme directement défavorable à ceux qui la conduiront (dirigeants ou candidats) : afin de renverser le rapport de forces interne, leurs opposants au sein du mouvement peuvent promouvoir cette stratégie, pensant qu'elle assurera la chute de leurs adversaires. L'incitation tient alors dans la *double perception de bonnes chances d'échec de la nouvelle stratégie et d'une réorganisation interne* qui renversera le rapport de forces actuel.

Quant au dernier objectif interne, la glorification des leaders, il est difficile de déterminer des incitations ou des dissuasions au-delà des seules perceptions de chances de succès de qui contribueraient davantage encore à honorer le ou les leaders, et à en faire des héros en même temps que des hérauts.

La classe des dissuasions est encore plus riche et variée, puisque tout état ou événement du système politique *perçu comme une difficulté dans la poursuite des stratégies autres que la transformation (y compris la transformation avec d'autres mouvements)* peut, à un certain degré, le dissuader de continuer dans cette voie. Il conviendrait de distinguer un autre facteur général au sein de la catégorie des dissuasions : le *sentiment d'échec des autres stratégies*, autrement dit, tous les ratés donnant lieu à des constats d'échecs de la part des acteurs au sujet de leurs actions. Le premier type de dissuasion peut intervenir soit avant que le mouvement se soit lancé dans une stratégie, soit au cours de la poursuite de celle-ci ; le second type

intervient après qu'une stratégie a été menée. Deux interprétations du premier type (*perception de difficultés dans la poursuite des autres stratégies*) sont possibles. Premièrement la dissuasion est prise pour elle-même : le mouvement est focalisé sur une ou plusieurs stratégies dont la poursuite paraît ou est rendue difficile par certains facteurs ; alors la transformation, seul, devient *par défaut* la nouvelle stratégie, parce qu'elle est la seule qui reste. Deuxièmement, la dissuasion est interprétée comme un désavantage comparatif : dans ce cas le protoparti hésite entre plusieurs stratégies et les stratégies autres que la transformation paraissent ou deviennent plus difficiles à suivre ; cette dernière devient alors la meilleure possible.

Le second type de dissuasion (*le constat d'échec des autres stratégies*) ne peut quant à lui être interprété qu'à la manière d'une dissuasion à poursuivre les autres voies. En effet le constat d'échec ne peut donner lieu à un désavantage comparatif puisque par définition les autres stratégies ont été essayées et ne sont plus possibles. La transformation, seul, reste par conséquent la seule voie possible, non la meilleure.

Afin de classer les divers éléments concrets pouvant jouer le rôle de telles dissuasions, il nous faut revenir aux différents objectifs que le protoparti assigne à sa stratégie de transformation. On ne pourra cependant proposer de liste précise de tels facteurs, puisque étant relatifs aux autres stratégies suivies par le protoparti, leur liste est indéfinie. En référence à l'objectif politique, tout échec ou toute difficulté supplémentaire dans la poursuite des autres stratégies, comme la perception d'une accentuation des menaces de répression des mobilisations, une nouvelle jurisprudence défavorable aux actions judiciaires dont usent le mouvement, la coupure de liens étroits avec des acteurs des arènes décisionnelles relayant les demandes du mouvement, etc., peuvent être interprétés comme une dissuasion.

Les facteurs dissuasifs de la SIP relatifs aux autres objectifs que le mouvement assigne à sa stratégie de transformation sont ici encore extrêmement nombreux et ne peuvent là non plus faire l'objet d'une liste *a priori*. On citera par exemple la multiplication d'affaires de corruption et de scandales judiciaires comme dissuasion à suivre une stratégie d'action en justice dans un objectif de légitimation ou de glorification des leaders ; la systématisation de la censure des journalistes dans la médiatisation des manifestations d'opposants au

gouvernement comme dissuasion à suivre une stratégie de mobilisation dans un objectif pratique d'accès aux médias ; ou enfin un changement de majorité au pouvoir comme dissuasion à suivre une stratégie de lobbying dans un objectif de consolidation des rapports de forces internes, puisque les réseaux personnels tissés par les leaders, qui faisaient leurs ressources dans la lutte pour la direction du mouvement, sont désormais inutiles.

On peut regrouper les éléments constitutifs de la SIP dans le tableau suivant :

Modalité	Objectifs	Facteurs	Interprétations par les acteurs	
Incitations	Perception d'une SPP favorable			
	<i>Politiques</i>	Perception de chances de succès	prise pour elle-même comme avantage comparatif	
		Perception de l'urgence de la situation	prise pour elle-même comme avantage comparatif	
	<i>Pratiques et 3ème objectif interne</i>	Perception d'une facilitation de l'obtention	prise pour elle-même comme avantage comparatif	
		Perception d'un élargissement des ressources, droits et accès	prise pour elle-même comme avantage comparatif	
	<i>Symbolique</i>	Perception d'un(e) encouragement/valorisation à la transformation	prise pour elle-même comme avantage comparatif	
	<i>Internes</i>	Perception de chances de réorganisation interne	prise pour elle-même comme avantage comparatif	
		Double perception de bonnes chances d'échec et de réorganisation interne	prise pour elle-même comme avantage comparatif	
	Dissuasions	<i>Politiques</i>	Perception de difficultés dans la poursuite des autres stratégies	prise pour elle-même comme désavantage comparatif
			Sentiment d'échec des autres stratégies	
<i>Pratiques et 3ème objectif interne</i>		Perception de difficultés dans la poursuite des autres stratégies	prise pour elle-même comme désavantage comparatif	
		Sentiment d'échec des autres stratégies		
<i>Symbolique</i>		Perception de difficultés dans la poursuite des autres stratégies	prise pour elle-même comme désavantage comparatif	
		Sentiment d'échec des autres stratégies		
<i>Internes</i>		Perception de difficultés dans la poursuite des autres stratégies	prise pour elle-même comme désavantage comparatif	
		Sentiment d'échec des autres stratégies		

Tableau 8 – La structure des incitations politiques

Chapitre VI – Représentations et hypothèses explicatives.

À ce stade de la recherche des hypothèses explicatives, il nous faut impérativement aborder la question des représentations pour deux raisons. Les difficultés rencontrées lors des études sur l'hypothèse stratégique et l'hypothèse contextuelle ont mis en lumière la nécessité de recourir au niveau représentationnel pour consolider leur pouvoir explicatif. Premièrement, les stratégies sont un certain type de raison. Elles ont donc la même structure, composée de deux prémisses (croyances et désirs) et d'une inférence supposée expliquer la production d'un comportement ou d'une autre raison. Ainsi la stratégie consistant à se transformer en parti politique est une inférence déduisant la transformation, seul, en parti politique d'une combinaison de croyances sur le monde politique et de désirs. Les stratégies sont donc dépendantes des croyances qu'elles véhiculent. Un protoparti s'engage dans une stratégie pour atteindre un objectif (désir) uniquement s'il pense (croyance) que le comportement inféré (la transformation) lui permettra de réaliser cet objectif. À titre d'exemple, si un mouvement poursuit un objectif symbolique de légitimation (désir), mais qu'il ne considère pas (croyance) que la transformation, seul, en parti est une source de légitimation, ou qu'il ne sait/croit pas (croyance) que ceux auprès de qui il cherche à conquérir une légitimité attendent justement cette transformation, seul, pour la lui conférer, alors ce mouvement ne poursuivra pas la stratégie de transformation pour réaliser son objectif. Par conséquent, une fois identifié un objectif, celui-ci ne participe de l'explication d'une action que, et uniquement si, on peut attribuer à l'acteur les croyances nécessaires, c'est-à-dire au minimum la croyance que le comportement suivi permet de réaliser l'objectif poursuivi.

Deuxièmement, la SIP a besoin d'hypothèses explicatives sur les processus de perception et d'interprétation des données de l'environnement par l'acteur. Le contexte, dans le cas de la SIP, ne peut avoir de rôle causal que s'il est médié par les représentations des acteurs qui entrent ensuite en tant que croyances dans les prémisses des raisons, ou constituent des représentations qui seront mises en cohérence avec d'autres, modifiant ces dernières ou en produisant de nouvelles, ou encore renforcent une disposition qui sera

explicative d'actions ultérieures. Il importe donc de savoir pourquoi un individu interprète les éléments contextuels d'une manière plutôt que d'une autre.

Rappelons que le modèle explicatif de la production des représentations proposé au chapitre II nous permet d'identifier deux processus expliquant pourquoi un acteur possède telle ou telle représentation : (1) la production ou la modification de représentations opérées par des dispositifs internes sur la base des représentations mentales préalables, ou sur la base de données contextuelles, s'appuyant alors sur l'interaction entre dispositifs externes et dispositifs internes ; (2) la mise à disposition des représentations publiques. Les concepts des sciences sociales prenant en charge avec acuité le niveau représentationnel sont nombreux. On peut mentionner entre autres ceux-ci : « culture »³⁴⁷, « idéologie »³⁴⁸, « cognition sociale »³⁴⁹, « catégories »³⁵⁰, « habitus »³⁵¹, « cadre »³⁵², « paradigme »³⁵³, « système de croyance »

³⁴⁷ Sur la variété des définitions et des utilisations de ce concept en sciences sociales, nous renvoyons à Cuche D., *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2001. Pour un rapprochement de la question culturelle avec l'étude des mouvements sociaux, voir Johnston H., Klandermans B. (dir.), *Social Movements and Culture*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995, ainsi que Giugni M., « Structure et culture dans l'étude des mouvements sociaux. Difficultés et tentatives d'intégration », *Swiss Review of Political Science*, 25(3), 1999, p.497-518. .

³⁴⁸ Les oppositions principales que l'on pourrait formuler dans les tentatives de théorisation de l'idéologie s'articuleraient probablement autour de l'approche herméneutique de F. Dumont (*Les idéologies*, Paris, PUF, 1974), la théorie marxiste de K. Marx et F. Engels (*L'idéologie allemande*, Paris, Éditions sociales, 1974) à L. Althusser (« Idéologie et appareils idéologiques d'État », in *Positions*, Paris, Éditions sociales, 1976, p.67-125), la théorie rationnelle et libérale (Baechler J., *Qu'est-ce que l'idéologie ?* Paris, Gallimard, 1976 ; Boudon R., *L'idéologie. L'origine des idées reçues*, Paris, Fayard, 1992) et la sociologie de la connaissance (Mannheim K., *Idéologie et utopie*, Paris, Marcel Rivière, 1956 ; Berger P. et Luckmann T., *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2006).

³⁴⁹ Fiske S., Taylor S., *Social Cognition*, New York, McGraw-Hill, 1991. Nous abordons ce concept en détail un peu plus loin.

³⁵⁰ La notion de catégorie est ancienne en sociologie. Les premiers travaux conséquents sont ceux d'É. Durkheim et M. Mauss (« De quelques formes primitives de classification : contribution à l'étude des représentations collectives », *L'Année sociologique*, 6, 1903, p.1-78). Plus récemment, H. Sacks a renouvelé ce champ d'études dans une perspective héritée d'A. Schütz. Voir Fradin B., Quéré L. et Widmer J. (dir.), *L'enquête sur les catégories. De Durkheim à Sacks*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1994.

³⁵¹ Une étude des représentations en termes d'habitus renvoie au-delà de ce seul concept à toutes les théories dispositionnalistes de la socialisation et de l'apprentissage, dont certaines ont parfois critiqué la conception bourdieusienne de l'habitus comme trop peu attentives aux variations dans le temps et aux différences individuelles. Voir Lahire B., *Portraits sociologiques. Dispositions et variations*

(*belief system*)³⁵⁴ ou encore « référentiel »³⁵⁵. Notre objectif étant de proposer des hypothèses explicatives de la production des représentations, il s'agit maintenant de faire un choix dans le type d'approche à utiliser.

Concernant le premier processus (1), c'est sans aucun doute l'approche en termes de cognition sociale qui a, à nos yeux, le plus d'intérêt et le plus de valeur. Comme nous l'avons montré au chapitre précédent, c'est la seule, avec la théorie de la rationalité cognitive et les théories sociologiques réellement dispositionnalistes, à fonder solidement sa démarche. À travers elles, on dépasse en effet les simples intuitions, souvent vagues, sur les croyances et les valeurs des individus ou des groupes, ou les approches assises seulement sur des considérations d'ordre philosophique. Face à ses deux rivales, la cognition sociale a cependant plusieurs avantages : elle permet d'établir des liens solides entre individu et groupe ou catégorie sociale (question de l'appartenance sociale) ; elle entre en discussion avec les concepts de culture, de catégories et surtout d'idéologie³⁵⁶.

individuelles, Paris, Armand Colin, 2005, ainsi que, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Armand Colin, 2005.

³⁵² Pour une présentation de la multiplicité des approches en termes de « cadres » en sociologie des mobilisations, voir Cefaï D. et Trom D. (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001, ainsi que Cefaï D., *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., 2007 (chapitre 9).

³⁵³ L'analyse cognitive des politiques publiques anglo-saxonne a fait une utilisation intense de ce concept pour tenter d'approcher le monde des idées des décideurs politiques. Voir par exemple Hall P., « Policy Paradigms, Social Learning, and the State: The Case of Economic Policy-making in Britain », in *Comparative Politics*, 25(3), 1993, p.275–296.

³⁵⁴ C'est le concept utilisé par les tenants de l'*Advocacy Coalition Framework*. Voir Sabatier P., Jenkins-Smith H., *Policy Change and Learning, An Advocacy Coalition Framework*, Boulder, Westview Press, 1993. Il est à rapprocher de ceux de paradigme et de référentiel. Voir Bergeron H., Surel Y., Valluy J., « L'*Advocacy Coalition Framework*. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques ? », *Politix*, 11(41), 1998, p. 195-223.

³⁵⁵ Au sein de l'analyse des politiques publiques française, B. Jobert et P. Muller ont proposé et théorisé ce concept. Voir *L'état en action*, Paris, PUF, 1987, ainsi que Faure A., Pollet G., Warin P. (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995.

³⁵⁶ On ne fera ici que mentionner les références utiles pour cette discussion : sur le rapport à l'idéologie, voir Deconchy J.-P., *Psychologie sociale, croyances et idéologie*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1989 ; Scarbrough E., « Attitudes, social representations and ideologies », in Fraser C., Gaskell G. (dir.), *The Social Psychology of Widespread Beliefs*, Oxford, Clarendon Press, 1990 ;

Concernant le deuxième processus (2), nous verrons dans quelle mesure il peut ou non être entièrement déduit des analyses précédentes, et si un recours à la littérature sur l'action collective est nécessaire. Il s'agira notamment de poser la question de l'intérêt pour notre recherche de l'analyse de cadre (*Frame Analysis*), parce qu'elle a fait l'objet de nombreuses études spécifiquement consacrées à l'action collective et peut se révéler, de ce point de vue, très instructive, aussi bien dans ses qualités que dans ses défauts.

A - Cognition sociale

Avant d'en venir au processus de production des représentations par les dispositifs internes, il nous faut présenter brièvement ce qu'est la cognition sociale. L'éclairage jeté sur ses objets d'étude nous permettra alors d'identifier les éléments de nature représentationnelle qui sont pertinents pour notre recherche.

La psychologie sociale cognitive : enjeux et intérêts

La cognition sociale est un domaine d'étude à mi-chemin entre la psychologie sociale et la psychologie cognitive. Plus exactement, c'est la partie de la psychologie sociale qui s'intéresse à la manière dont nous percevons et comprenons le monde social. En tant qu'objet, elle se définit alors comme « un ensemble d'activités mentales de traitement d'informations concernant le monde social et par lesquelles se construit un mode de connaissance de la réalité, basé sur des savoirs préalables composés de valeurs et de croyances. »³⁵⁷ La question de savoir s'il existe une spécificité de la cognition *sociale* au sein des processus cognitifs a été largement débattue³⁵⁸ et nous nous contenterons ici de rappeler que si la psychologie sociale a toujours été d'inspiration cognitive depuis son origine, notamment à travers son rejet du

Beauvois J.-L., Joule R.-V., *Soumission et idéologies*, Paris, PUF, 1991 ; Ramognino N., « De l'idéologie à la cognition sociale : rupture ou cumulativité ? » in Ramognino N. et Vergès P. (dir.), *Sociologie et cognition sociale*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 2006.

³⁵⁷ Fischer G.-N., *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Paris, Dunod, 2005, p.108.

³⁵⁸ Zajonc R.B., « Cognition and Social Cognition. An historical Perspective », in Festinger L. (dir.), *Retrospective on Social Psychology*, New York, New York University Press, 1980.

béhaviorisme, elle a opéré un tournant plus cognitif principalement à partir des années 1950, en s'intégrant au paradigme du traitement de l'information, et en recourant massivement aux théories et aux outils de la psychologie cognitive (qu'on définira rapidement comme psychologie du traitement de l'information). La cognition sociale est donc aujourd'hui l'objet d'étude de ce qu'on nomme la psychologie sociale cognitive (PSC). Cette branche des sciences psychologiques s'appuie sur une multiplicité de méthodes de recherche, de l'observation en situation (sociale) à l'expérimentation en laboratoire, au travers d'approches aussi bien qualitatives que quantitatives, orientées vers les individus comme vers les groupes, qui lui garantissent sa scientificité.

On comprend tout l'intérêt, pour notre recherche d'hypothèses sur la production de représentations, de s'en remettre à ces travaux. Ils prennent en effet pour objet ce que nous aussi nous cherchons à comprendre dans la transformation d'un mouvement, seul, en parti politique : la PSC s'intéresse à la manière dont nous percevons, interprétons et produisons ou modifions nos représentations sur le monde social. Elle permet en outre de revenir sur un point qui, bien qu'ayant été abordé en premier chapitre, risque de susciter quelques réactions à la lecture des développements suivants : dans quelle mesure peut-on dire qu'un groupe un mouvement, bref un acteur collectif, « a des raisons », « actualise des dispositions », « possède des croyances », « mobilise des représentations » ? Le premier chapitre a répondu à cette question sur le plan épistémologique, en suivant l'argumentation de Pettit pour qui les groupes possèdent bien un esprit. L'instrumentalisme permet aussi d'attribuer de telles caractéristiques à un acteur collectif tant que cela est utile pour l'explication, et par rejet de toute préconception ontologique, rejet que Dennett, dans le cas de l'attribution de représentations, a solidement défendu. La PSC apporte quelques éléments de justification supplémentaires à la défense de notre position. Comme on l'a vu, à partir du moment où les membres d'un collectif lui donnent une existence et acceptent individuellement que le groupe (ou la majorité) s'impose à eux, alors ce qui n'était qu'un mot devient une chose sociale, un être social, auquel on confère des caractéristiques, une identité, dont on parle, et qui est plus que la collection d'individus le composant. Il a donc un pouvoir explicatif, qui, ontologiquement, est peut-être simplement d'ordre représentationnel, mais qui n'en explique pas moins des comportements et des croyances. Comme on le verra dans le détail plus loin, la

PSC ajoute à ceci que les individus partagent des représentations, donc des attitudes et des schémas. Or, attitudes et schémas ne sont pas relatifs uniquement à l'identité personnelle, mais aussi à l'identité sociale, c'est-à-dire à l'identité du groupe auquel l'individu appartient. Le renversement du sens commun a lieu ici : le groupe se trouve tout autant dans l'individu que celui-ci ne se trouve dans le groupe. Il est donc parfaitement justifié, épistémologiquement et théoriquement, de parler des représentations d'un groupe, de ses croyances, de ses dispositions, de son identité et de ses processus cognitifs. En effet sur ce dernier point, la PSC est rigoureusement instrumentaliste et s'en tient à décrire et expliquer *des fonctionnements mentaux*, non des mécanismes cérébraux. Elle est donc déconnectée de toute référence ontologique.

Les étapes du processus de traitement de l'information qui sont à la base de la cognition sont les suivants : l'attention (phénomène cognitif mettant en jeu la perception de l'environnement) ; l'entreposage d'informations en mémoire (ou encodage) ; le rappel d'informations ; le jugement (que l'on porte sur quelqu'un ou sur une situation). Chaque étape influence l'étape supérieure de telle sorte que toujours plus d'information est perdue à chaque étape : on perçoit plus que l'on n'entrepose en mémoire ; on rappelle une partie seulement de ce qui est entreposé, et on ne porte de jugement qu'avec une partie de ce qui a été rappelé. Ce phénomène s'explique par un certain nombre de processus mentaux, que nous nommerons ici traitements cognitifs, qui sont inhérents à la nature humaine (c'est-à-dire à notre cerveau) et sur lesquels la PSC s'est penchée dans le cadre des informations relatives au monde social. Ces traitements cognitifs de l'information sociale, à la base de la cognition sociale, doivent être explicités afin de donner une épaisseur scientifique aux processus du niveau représentationnel (1 et 2) que nous avons identifiés jusqu'ici (voir chapitre 1). Nous présentons les plus importants.

Les traitements purement cognitifs de l'information

Le premier traitement cognitif de l'information sociale est nommé indifféremment schématisation ou catégorisation. « Les schémas sont à la fois une structure permettant d'emmagasiner l'information nouvelle et un processus dans la mesure où ils influent sur la

façon dont nous recevons et traitons l'information nouvelle.»³⁵⁹ Le processus de catégorisation, ou de schématisation, est donc dans un premier temps l'application de structures cognitives aux données. On distingue plusieurs types de schémas permettant la catégorisation, « depuis les vieux *stéréotypes* jusqu'aux plus modernes *scripts* ou *scénarios*, schémas portant sur la succession normée des événements, ou encore jusqu'aux *prototypes*, schémas catégoriels par excellence »³⁶⁰. Deux effets du processus de schématisation ont largement été confirmés : le premier incite à négliger les aspects d'un donné de la perception qui ne correspondent pas aux schémas possédés par l'individu, et le second attribue à ce donné des caractéristiques propres au schéma que pourtant il n'a pas. Les deux principaux types de schémas nous intéressant sont les *stéréotypes* et les *scripts*. Les premiers portent sur les rôles ou les groupes sociaux :

« D'une part, les stéréotypes facilitent la perception et le traitement de l'information d'individus appartenant à un groupe donné. Ils constituent donc des éléments utiles dans l'élaboration des perceptions sociales. D'autre part, les stéréotypes incitent les individus à percevoir les membres d'un groupe sans porter attention aux différences individuelles entre les membres du groupe. De plus, ils incitent les percevants à attribuer des caractéristiques à l'ensemble des membres du groupe sans pour autant que ces caractéristiques aient été observées chez chacun d'entre eux. Les caractéristiques contenues dans les stéréotypes peuvent donc influencer sur les attentes que nous possédons à l'égard d'un individu faisant partie d'un groupe social et sur la façon dont nous allons traiter cet individu. »³⁶¹

³⁵⁹ Vallerand R.J. (dir.), *Les fondements de la psychologie sociale*, Boucherville (CAN), Gaëtan Morin éditeur, 1994, p.209.

³⁶⁰ Beauvois J.-L., Deschamps J.-C., « Vers la cognition sociale », in Bonnet C., Ghiglione R., Richard J.-F. (dir.), *Traité de psychologie cognitive*, tome III « Cognition, représentation, communication », Paris, Dunod, 1990, p.92.

³⁶¹ Vallerand R.J. (dir.), *op. cit.*, p.210.

On ne peut présenter dans cette recherche les expériences innombrables qui ont confirmé cette description du fonctionnement des stéréotypes. Elles furent particulièrement nombreuses sur la différenciation des sexes³⁶², des ethnies, des nationalités, des professions³⁶³. Notons que le concept de stéréotypes en PSC donne corps à celui de catégories utilisé en sociologie et met l'accent sur la dimension structurelle de celles-ci (ce sont des contenus sémantiques) aussi bien que processuelle (elles agissent sur la perception d'informations et leur traitement).

Les scripts³⁶⁴ sont des schémas portant sur les événements. Plus exactement, ce sont des structures cognitives qui nous aident à entreposer le déroulement des événements survenant conformément aux déroulements dont nous avons l'expérience. Ainsi les élections, pour un citoyen français, sont à peu près toujours constituées des mêmes étapes : déclaration des candidats, campagne, débats, deux tours, annonce officielle des résultats, passation de pouvoir, etc. Abelson montre que l'influence de ces structures peut nous amener à ajouter dans le récit que nous faisons des événements passés, une étape qui pourtant n'a jamais eu lieu mais qui correspond au script³⁶⁵.

Il convient de rappeler que ces schémas n'agissent pas seulement en tant que filtres cognitifs, mais qu'ils jouent un rôle actif notamment au moment du rappel d'information ou du jugement, puisqu'en général, on se souvient mieux de l'information emmagasinée

³⁶² Deaux K., Emswiller T., « Explanation of successful performance on sex-linked tasks : what is skill for the male is luck for the female », *Journal of Personality and Social Psychology*, 29, 1974, p.80-85 (traduit et présenté dans Deschamps J.-C., Clémence A., *L'attribution. Causalité et explication au quotidien*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1990). Cette expérience consistait à demander à une audience d'étudiants et d'étudiantes d'évaluer, sur une échelle allant de la compétence à la chance, la raison du succès qu'un homme ou une femme obtient dans l'accomplissement de telle ou telle tâche. Dans les cas de tâches typiquement masculines, les sujets, garçons et filles, attribuent la réussite de l'homme à sa compétence, et celle de la femme en partie à la chance. Dans les cas de tâche typiquement féminine, le succès de la femme est attribuée par tous les sujets à sa compétence, et le succès de l'homme est là aussi attribué par tous à sa compétence. On retrouve de toute évidence ici les stéréotypes classiques dans les sociétés occidentales sur les questions de genre.

³⁶³ Pour une présentation riche d'expériences confirmant le poids de ces stéréotypes, voir Vallerand R.J., *op.cit.*, chap. 13.

³⁶⁴ Schank R.C., Abelson R.P., *Scripts, plans, goals and understanding*, Hillsdale, Erlbaum, 1977.

³⁶⁵ Abelson R.P., « The Psychological Status of the Script Concept », *American Psychologist*, 36, 1981, p.715-729.

conforme à nos schémas, que ceux-ci modifient cette information pour la rendre conforme, etc. Le terme «schéma» nous permet de faire le lien avec l'habitus des théories dispositionnelles puisqu'elles y ont souvent recours pour expliquer le fonctionnement concret de l'habitus. Il est à signaler que les phénomènes cognitifs étudiés par la PSC sont très clairement de type dispositionnel. Que l'individu puisse avoir conscience de ces traitements que subit l'information, ce peut être le cas quelques fois, mais il est difficile de faire la part entre ce qui relève d'un côté de la réelle conscience au moment de l'effectuation des processus, et de l'autre de la rationalisation *a posteriori* (qui constitue un domaine d'investigation visité par toute une branche de la discipline). Quoi qu'il en soit, la PSC se contente de créer des interprétations du fonctionnement de la cognition sociale, dans le cadre d'une épistémologie instrumentaliste.

Le deuxième traitement cognitif de l'information sociale regroupe ce qu'on appelle depuis l'article de Tversky et Kahneman (1974) des « heuristiques »³⁶⁶. On définit les heuristiques comme des modes de raisonnement plus courts (donc moins coûteux en temps et en énergie) et plus approximatifs que les inférences statistiques de type scientifique, supposées parfaitement rationnelles.

« En se laissant aller à caricaturer quelque peu les choses, nous dirions volontiers que le sommaire d'un ouvrage de psychologie sociale cognitive des années 60-70 aurait pu être une taxonomie des erreurs, des biais, des distorsions, des déformations, des préconceptions non fondées, des heuristiques bizarres et autres fausses inférences qui affectent la manière dont l'homme traite les informations de son environnement ou au moins la manière dont il restitue le produit de ce traitement. [...] cette conviction [...] doit commencer à s'installer dans l'esprit du lecteur : l'homme, dans la quotidienneté de ses rapports avec son environnement, ne fonctionne pas vraiment comme un scientifique. Il se trompe en surestimant certaines explications

³⁶⁶ Tversky A., Kahneman D., « Judgment under uncertainty. Heuristics and biases », *Science*, 185, 1974, p.1124-1131.

causales. Il associe deux types d'informations qui en réalité ne peuvent être associés. Il manque d'attention et laisse passer des informations importantes.³⁶⁷ »

L'un des phénomènes cognitifs les plus étudiés et qui explique cet état de fait est l'utilisation d'heuristiques. « Une heuristique est une stratégie cognitive simple (comparée à celles que le scientifique considère comme les bonnes) qui permet, dans la vie ordinaire, de faire des inférences acceptables même si elles peuvent être fausses. »³⁶⁸ On distingue en général quatre types : l'heuristique de *représentativité*, qui conduit à attribuer une caractéristique ou un objet à une catégorie ou un concept parce qu'ils présentent simplement des traits qui correspondent à ceux de la catégorie ou du concept³⁶⁹, l'heuristique de *disponibilité* qui conduit à privilégier les éléments de l'environnement qu'on dit saillants (les plus immédiatement perceptibles ou les plus conformes à nos schémas)³⁷⁰, l'heuristique par simulation et les heuristiques d'ancrage³⁷¹. Il est à noter que les conclusions de telles heuristiques seront suivies si elles sont socialement acceptables, bien que non valides scientifiquement. Et les conclusions auxquelles elles mènent étant souvent couronnées de

³⁶⁷ Le Poulthier F., Guingouain G., « Des inférences peu orthodoxes », in Deschamps J.-C., Beauvois J.L. (dir.), *Des attitudes aux attributions. Sur la construction sociale de la réalité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1996. p.292.

³⁶⁸ Beauvois J.-L., Deschamps J.-C, art. cit., p.82.

³⁶⁹ Une expérience a montré que plutôt que de se fier à la probabilité affichée ouvertement que Jean a 7 chances sur 10 d'être ingénieur plutôt qu'avocat, les sujets enquêtés font la probabilité inverse sur la base d'une description de Jean qu'on leur fournit, qui le dépeint comme quelqu'un s'exprimant aisément, exerçant une activité politique locale, collectionnant les livres rares, etc. Les sujets le trouvant plus représentatif de la catégorie « avocat », font donc en majorité une inférence contraire à l'inférence statistique juste (effectuée sur la base de la probabilité annoncée à tous de 7/10). Ils préfèrent produire un jugement estimatif sur la base d'informations qui correspondent à leurs schémas plutôt que de s'en tenir à une seule donnée statistique pourtant fiable (mais qu'ils utilisent en l'absence de description). Kahneman D., Tversky A., « On the Psychology of Prediction », *Psychological Review*, 80, 1973, p.237-251.

³⁷⁰ Des expériences ont montré par exemple que ce biais conduisait les individus à accorder plus de vraisemblance aux faits rapportés par les gros titres des journaux qu'aux faits évoqués plus discrètement. Sherman S.J., Corty E., « Cognitive Heuristics », in Wyer R.S., Srull T.K. (dir.), *Handbook of Social Cognition*, op. cit.

³⁷¹ Pour une présentation détaillée, voir Vallerand R.J. (dir.), op. cit., p.222-226.

succès (en termes de prédiction ou d'explication), l'utilisation de ces heuristiques s'en trouve toujours renforcée. On peut entrevoir l'éventuelle pertinence d'une telle explication dans les calculs opérés par les protopartis sur leurs chances de succès aux élections, ou sur les anticipations de comportements d'adversaires ou d'alliés. La saillance (forte disponibilité) d'une information comme la déclaration de soutien d'un chef de parti peut conduire le protoparti à surestimer ses chances de succès, puisque contrairement à l'heuristique de disponibilité incitant à inférer de cette déclaration (très visible et conforme aux attentes) le report de l'ensemble des voix promises à ce parti, les suffrages n'iront pas au mouvement.

Il existe un troisième type de traitement cognitif de l'information sociale conduisant à des raisonnements scientifiquement non valides et qui nous montre que les représentations qu'un acteur se fait de son environnement, mais aussi de lui-même, ne sont en aucun cas le reflet objectif des faits (reconnus par les scientifiques ou même par un observateur extérieur). On les classe comme autant de *biais* et de *distorsions*. Ainsi les individus procèdent-ils souvent à des *corrélations illusives* entre deux séries d'évènements pourtant statistiquement indépendantes, ce qui n'est pas sans conséquence notamment dans la formation et le renforcement des stéréotypes sociaux³⁷². De même le *causalisme* est-il globalement une préférence des individus, qui parlent le plus souvent de corrélations en termes causalistes, même si cela n'est aucunement justifié. On peut imaginer ici que la corrélation entre une forte participation de manifestants de confession catholique au côté des manifestants du protoparti sera immédiatement *expliquée* par une consigne des organisations catholiques, ce qui pourtant peut ne pas être le cas. Un autre domaine a fait l'objet d'investigations innombrables, celui des *biais de l'inférence causale* qu'effectuent les individus dans l'explication d'un comportement. Celui qui a donné lieu à la plus riche littérature est sans conteste « l'erreur fondamentale d'attribution »³⁷³. Ross rapporte une expérience de Birbrauer qui demandait à

³⁷² Hamilton D.L., Gifford R.K., « Illusory Correlation in Interpersonal Perception : A Cognitive Basis of Stereotypic Judgments », *Journal of Experimental Social Psychology*, 12, 1976, 392-407.

³⁷³ Ross L., « The Intuitive Psychologist and his Shortcoming : Distortions in the Attribution Process », in Berkowitz L. (dir.), *Advances in Experimental Social Psychology*, vol.10, New York, Academic Press, 1977.

des individus pourquoi les sujets de Milgram se soumettaient à l'autorité³⁷⁴. Curieusement les sujets enquêtés par Birbrauer attribuaient davantage le comportement de soumission à des facteurs dispositionnels (traits de personnalité des sujets) qu'aux facteurs situationnels (pression psychologique, légitimité scientifique) pourtant écrasants dans l'expérience de Milgram. C'est cette surestimation des facteurs personnels (rationnels et dispositionnels) que l'on nomme « erreur fondamentale d'attribution ». Des expériences ont été réalisées sur des situations de la vie ordinaire. Les résultats amènent aux mêmes conclusions : les jugements des sujets sont biaisés de la même manière. Deux types d'explication ont été proposés. L'une s'appuie sur des modèles strictement cognitifs (ne s'intéressant qu'aux processus de traitement de l'information), faisant l'hypothèse d'une « tendance générale et quasiment automatisée à ancrer, dans un premier temps, les jugements sur autrui dans le registre des facteurs ou des explications dispositionnelles, puis éventuellement, dans un second temps, à corriger ou à ajuster cette première inférence en fonction de la prégnance des données ou des paramètres de la situation ou des circonstances. »³⁷⁵ Une seconde explication fait l'hypothèse que l'erreur d'attribution n'est pas une erreur de jugement, mais la conformation à une norme sociale parfaitement intégrée, qui valorise les causes internes³⁷⁶. Cette explication nous amène à prendre en considération une optique qui intègre tout autant que la cognition « froide » (processus de traitement de l'information *stricto sensu*) ce qu'on nomme la cognition « chaude », ou approche *motivationale* de la cognition, c'est-à-dire les phénomènes d'évaluation, d'engagement, d'attentes, de désir, d'estime de soi, etc³⁷⁷. Cette deuxième optique met en lumière d'autres traitements cognitifs de l'information sociale.

³⁷⁴ Rappelons que dans la célèbre expérience de Milgram, des sujets sont soumis aux ordres d'une autorité scientifique dans le cadre d'une soi-disant expérience sur la mémoire. Ceux-ci exigent des sujets réels qu'ils infligent à des sujets complices de l'expérience des décharges électriques de plus en plus douloureuses et de moins en moins justifiées. Les résultats sont sans appel : la majorité des sujets se soumettent jusqu'au terme de cette fausse expérience. Milgram S., « Behavioral Study of Obedience », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 67, 1963, 371-378.

³⁷⁵ Le Poulter F., Guingouain G., art. cit., p.294-295.

³⁷⁶ Beauvois J.-L., Dubois N., « The norm of internality in the explanation of psychological events », *European Journal of Social Psychology*, 18, 1988, p.299-316.

³⁷⁷ Schwarz N., « Warmer and More Social: Recent Developments in Cognitive Social Psychology », *Annual Review of Sociology*, 24, 1998, p.239-264.

Traitements motivationnels de l'information

L'approche dite motivationnelle en PSC a fourni les preuves et l'explication de puissants biais inférentiels. Le premier, qui est aussi le plus connu, est le biais de complaisance (*self-serving bias*). Il consiste en une tendance forte à trouver des causes externes (situationnelles – difficulté de la tâche, malchance) à nos échecs et des causes internes (personnelles – effort, compétence) à nos succès³⁷⁸. Deux comportements sont à rapprocher de ce biais : le fait de se considérer la plupart du temps comme mieux que les autres sur des points socialement valorisés, et le fait de considérer son apport au travail collectif comme plus important qu'il ne l'a été réellement. Selon plusieurs auteurs, cette tendance s'expliquerait par la nécessité qu'a chacun de garder un certain degré d'estime de soi³⁷⁹. L'interprétation motivationnelle apporte aussi une autre lecture de biais conçus de manière trop strictement cognitive, comme la tendance à opérer des corrélations illusives. L'intensité de ces corrélations, par exemple, est en partie relative à l'image que le sujet entend donner de lui en effectuant un jugement sur autrui. D'autres expériences ont aussi montré que la tendance à effectuer ces corrélations était fonction des processus socio-normatifs relatifs aux positions sociales des individus et aux valeurs des organisations sociales auxquelles ils appartiennent³⁸⁰. Ces différents points moins directement utilisables dans notre recherche permettent cependant de présenter l'approche motivationnelle qui, elle, fournit de nombreuses pistes d'hypothèses explicatives de la production des représentations.

Le premier traitement cognitif de l'information sociale spécifique à la cognition chaude est celui d'attitude. Définie de manière canonique par Allport³⁸¹ en 1935, on peut dire simplement qu'elle est « un état affectif général et persistant, positif ou négatif, ressenti à

³⁷⁸ Zuckerman M., « Attribution of success and failure revisited, or : the motivational bias is alive and well in attribution theory », *Journal of Personality*, 47, 1979, 245-287.

³⁷⁹ Zuckerman M., art. cit.

³⁸⁰ Le Poulter F., *Travail social, inadaptation sociale et processus cognitifs*, Paris, Presses universitaires de France, 1986.

³⁸¹ Allport G., « Attitudes », in Murchison C. (ed.), *Handbook of Social Psychology*, Worcester, Clark University Press, 1935.

l'égard d'une personne, d'un objet ou d'un thème.»³⁸² Plusieurs conceptions en ont été proposées, qui en font soit un facteur causal du comportement, soit un simple *pattern* structural. Nous suivons la première voie qui pose que l'attitude est une variable latente, c'est-à-dire une (pré)disposition mentale, conformément à l'approche causaliste dispositionnelle présentée en première partie. Les attitudes, selon le modèle généralement admis de Rosenberg et Hovland³⁸³, sont constituées de trois composantes : une composante affective qui est à l'origine de l'évaluation positive ou négative de l'objet d'attitude – elle exprime le sentiment à l'égard de la présence réelle ou évoquée de l'objet (j'aime/je n'aime pas cette nouvelle stratégie d'action du mouvement social auquel j'appartiens); une composante cognitive qui regroupe les éléments de connaissance sur l'objet (les défenseurs de cette nouvelle stratégie, son coût financier, etc.); une composante comportementale qui rassemble tous les comportements auxquels l'objet invite, c'est-à-dire les intentions comportementales à son égard (suivant Hirschmann : *exit*, *voice* ou *loyalty*, etc.). La question de la consistance (équivalent psychologique de la cohérence sémantique) entre les trois composantes a été largement étudiée, avec des résultats parfois divergents. On s'accordera cependant à dire qu'un certain degré de consistance existe entre les composants de l'attitude, et que ce degré explique en partie les bonnes et les mauvaises prédictions concernant le comportement manifeste qui suit l'attitude.

Les attitudes remplissent principalement quatre fonctions³⁸⁴, dont deux seulement nous intéressent particulièrement dans cette recherche, puisqu'elles éclairent le processus de production interne de représentations. La première est une fonction de connaissance. Beauvois et Deschamps rappellent que les attitudes remplissent à la fois une fonction heuristique et une fonction schématique ; la première lorsqu'elles « assignent les objets à une catégorie favorable ou défavorable, conformément à des résumés évaluatifs relativement permanents dans la mémoire sémantique auxquels la personne accède facilement quels que

³⁸² Vallerand R.J., *op. cit.*, p.777.

³⁸³ Rosenberg M.J., Hovland C.I., « Cognitive, affective and behavioral components of attitudes », in Rosenberg M.J. *et al.*, *Attitude Organization and Change*, New Haven, Yale University Press, 1960.

³⁸⁴ Katz D., « The functional approach to the study of attitudes », *Public Opinion Quarterly*, 24, 1960, p.163-204.

soient le contexte ou les circonstances »³⁸⁵, la seconde lorsque, à la manière d'un schéma, une attitude « favorise l'encodage des informations [...] aide à la compréhension des messages et à la reconstruction lors du rappel, d'où l'intérêt dévolu aux attitudes dans l'apprentissage (effet sélectif d'apprentissage). [...] À l'égard d'un objet spécifié, ce savoir peut être constitué d'informations positives aussi bien que négatives, de connaissances techniques que de croyances subjectives, d'éléments descriptifs et précis que d'intentions d'actions plus ou moins explicites. »³⁸⁶ Autrement dit, nos schémas ne sont pas que de purs objets descriptifs, ils comportent, quand il s'agit d'attitudes, une part d'évaluation.

La deuxième fonction est le maintien de l'estime de soi : posséder, par exemple, vis-à-vis d'individus ou de comportements des attitudes négatives permet de se sentir bon ou supérieur à eux ; la source de cette attitude négative n'est donc pas le déplaisir ou la souffrance provoqués par l'autre à notre rencontre, mais la recherche du maintien de notre degré d'estime personnelle. C'est notamment le cas vis-à-vis de stéréotypes socialement dévalorisés. Posséder une attitude négative peu informée vis-à-vis, par exemple, des mouvements de sans-papier, ou des familles d'aristocrates, peut n'être que l'effet d'une conformation à ce qui est négativement évalué par mon groupe d'appartenance, et non le fruit d'une réflexion ou d'une expérience.

Cette dernière fonction nous ramène au deuxième traitement cognitif de l'information sociale spécifique à l'approche motivationnelle : la recherche de la consistance (*consistency*). Comme nous allons le voir, la production ou la modification de croyances et de représentations trouve ici un moteur puissant. Les théories de la consistance cognitive postulent d'abord que tout individu cherche à établir et maintenir la consistance de son univers cognitif, c'est-à-dire à faire en sorte que l'ensemble des éléments le constituant soient cohérents, non-contradictoires, compatibles, puis qu'en cas d'inconsistance (incompatibilité, incohérence), cet état suscitera une tentative pour retrouver la consistance. Ces théories sont nombreuses et suivent des approches différentes selon qu'elles s'intéressent à l'inconsistance

³⁸⁵ Alexandre V., « Les attitudes : définitions et domaines », in Deschamps J.-C., Beauvois J.-L., *op. cit.*, p.30-31.

³⁸⁶ *Ibid.*, p.31.

qui précède (« théorie de l'équilibre » de Heider³⁸⁷) ou qui suit une décision (théorie de la dissonance cognitive de Festinger³⁸⁸ et tout le paradigme de la rationalisation³⁸⁹ qui s'ensuit), qu'elles accordent plus ou moins d'importance au processus motivationnel (le déséquilibre génère-t-il un inconfort motivant sa suppression – Festinger – ou n'est-il qu'une invitation purement intellectuelle à une plus grande cohérence – Heider – ?), ou qu'elles intègrent à l'univers cognitif davantage que des croyances descriptives sur le monde (des attentes, des comportements, etc.). Deux principaux modèles doivent être présentés : celui d'Abelson³⁹⁰ (qui reprend la théorie de l'équilibre de Heider et propose une explication purement cognitive de la résolution de l'inconsistance) et celui de Festinger.

D'après Abelson, on compte trois fonctionnements de retour à l'équilibre. Le premier est le *déni*³⁹¹, qui peut prendre deux formes : une première basique, consistant à rejeter l'information inconsistante, par exemple en la trouvant ridicule ou issue d'une source non fiable, et une seconde, plus complexe et plus coûteuse, consistant plutôt dans une contre-argumentation (le sujet cherche en mémoire des éléments justifiant le déni). Ainsi des résultats de sondage, parce qu'ils sont trop défavorables, peuvent être niés et rejetés car considérés comme objets de propagande ou fruits d'une enquête mal menée. Le deuxième fonctionnement de retour à l'équilibre est *l'étayage*, qui consiste à diminuer l'inconsistance par l'ajout d'éléments consistants avec l'attitude ou le comportement posant problème. Par exemple, pour un protoparti, cela peut consister en l'accumulation d'avantages d'une stratégie de mobilisation (visibilité médiatique, gain de motivation) malgré l'annonce d'une forte

³⁸⁷ Heider F., *The Psychology of Interpersonal Relations*, New York, Wiley, 1958.

³⁸⁸ Festinger L., *A Theory of Cognitive Dissonance*, Evanston, Row & Peterson, 1957.

³⁸⁹ Beauvois J.-L., Joule R.V., « La psychologie de la soumission, », *La Recherche*, 202, p.1050-1057, 1988.

³⁹⁰ Abelson R.P., « Modes of Resolution of Beliefs Dilemmas », *Journal of Conflict Resolution*, 3, 1959, p.343-352.

³⁹¹ Notons que sous certaines conditions le processus de déni peut mener à des conséquences contradictoires de renforcement de l'information niée. Voir Falomir J.M., Mugny G., Perez J.A., « Le paradoxe du déni », in Deschamps J.-C., Beauvois J.-L., *op. cit.*, p.91-97. Comme le rappellent les auteurs, « si en toute logique on ne doit pas croire ce que l'on ne juge pas croyable, psychologiquement, la pratique du déni pourrait ouvrir donc une voie « perverse » à l'influence, issue involontaire de la volonté même d'invalider » (p.91).

répression en cas de manifestation. Le troisième fonctionnement est la technique la plus sophistiquée, donc la plus coûteuse, et par conséquent utilisée en dernier ressort (en cas d'échec des fonctionnements précédents) : *la différenciation cognitive* consiste à modifier l'information inconsistante reçue, par exemple en différenciant pour une même personne ses défauts et ses qualités (sur lesquelles on se focalise alors), afin de préserver l'équilibre cognitif fondé sur une attitude positive à son égard (par exemple différencier les comportements privés du leader du mouvement, que l'on juge abjects, et ses qualités de dirigeant que l'on estime).

Ces différents processus peuvent sembler assez peu novateurs ou originaux. Mais leur force est moins, comme c'est souvent le cas en PSC, dans la nouveauté de l'explication avancée que dans la confirmation scientifique rigoureuse d'hypothèses parfois proches de l'évidence ou du sens commun.

Il en va tout autrement concernant un autre type de traitements cognitifs de l'information sociale mis en lumière par la théorie de la dissonance cognitive de Festinger, dont les résultats expérimentaux sont fortement contre-intuitifs. Pour cette raison, et parce qu'elle est adaptable à de nombreux domaines, cette théorie est probablement la théorie de psychologie sociale qui a le plus suscité de commentaires et de recherches dans toute l'histoire de la discipline³⁹². Festinger s'intéresse aux « cognitions » (prises dans un sens extrêmement large, regroupant idée, croyance, attitude, comportement, valeur ou émotion) pertinentes les unes par rapport aux autres, et qui se retrouvent de ce fait soit en état de consonance (compatibles, cohérentes), soit en état de dissonance (en contradiction). Un taux de dissonance peut ensuite être calculé quand une information dissonante apparaît. Il s'agit du rapport entre l'importance et le nombre de cognitions dissonantes (numérateur) et l'importance et le nombre de cognitions consonantes (dénominateur). Si la dissonance au numérateur est plus élevée que la consonance au dénominateur, il y a état de dissonance cognitive. Il faut noter que les études de Festinger ne portent que sur les états qui suivent une

³⁹² Pour une présentation d'un bon et d'un mauvais exemple d'utilisation de cette théorie, voir Gouin R., Harguindéguy J.-B., « Weak Cognition, Strong Cognition. The Use of Cognition as a Determinant of Policy Change », art. cit.

décision ou une action. Dès lors, afin de réduire la dissonance et de recouvrer l'équilibre, plusieurs stratégies peuvent être suivies : soit on choisit l'évitement – qui s'apparente au déni dans le modèle d'Abelson ; soit on modifie les cognitions dissonantes, en ajoutant des cognitions consonantes au numérateur (étayage), qui réévaluent positivement le taux de dissonance (par exemple, j'ai voté contre telle décision adoptée à la majorité à l'assemblée générale du mouvement, mais « elle avait été mal présentée », ou « elle contenait des termes ambigus », etc. – la décision n'est pas assumée) ; soit on modifie les cognitions consonantes (étayage), pour les augmenter en nombre ou en importance et réduire ainsi le taux de dissonance (par exemple, j'ai voté contre parce que sous les apparences, cette décision remettait gravement en cause la raison d'être du mouvement – décision non assumée) ; soit enfin on change d'attitude vis-à-vis de l'information et on ne la considère plus comme dissonante (par exemple, j'assume être en résistance contre la majorité du mouvement – décision assumée).

Les résultats les plus spectaculaires de cette théorie sont relatifs au changement d'attitude, qui est le point qui nous intéresse le plus ici, puisqu'il renvoie à la modification radicale de certaines croyances. Ils ont été obtenus dans des situations spécifiques, qu'on dit de soumission forcée, où les actes commis l'ont été par un réel engagement personnel (qui est essentiel) mais à contre-cœur, soit parce qu'ils sont pénibles, soit parce qu'ils sont dissonants avec nos attitudes (contre-attitudinels). On emprunte à Brehm et Cohen l'une de leurs très nombreuses expérimentations sur ce thème³⁹³. Des expérimentateurs demandent à des étudiants opposés aux répressions policières sur leur campus d'écrire et de distribuer des tracts favorables à la répression. À certains on promet une récompense ridiculement basse, à d'autres une somme conséquente. Tous sont volontaires pour l'expérience. Une fois l'opération effectuée, Brehm et Cohen font passer un questionnaire aux sujets en leur demandant leur opinion sur la répression policière. Les résultats, confirmés lors de dizaines d'expériences à travers le monde, sont très nets : les sujets qui ont été largement rétribués n'ont pas changé d'avis sur la répression, les autres oui. L'explication par la réduction de la dissonance cognitive se révèle alors d'une grande puissance : ceux qui ont été bien payés ont

³⁹³ Brehm J.W., Cohen A.R., *Explorations in Cognitive Dissonance*, New York, Wiley, 1962.

pu compenser l'état de dissonance produit par le comportement contre-attitudinal grâce à la cognition consonante importante qu'a générée leur salaire élevé ; en revanche, ceux qui ont été mal payés ne pouvant compenser par quelque cognition consonante que ce soit leur état de dissonance, ont été contraints, afin de réduire cette dissonance, de changer d'attitude vis-à-vis de la cognition dissonante, c'est-à-dire vis-à-vis de la répression policière. Le point qui nous intéresse ici est la modification d'une représentation, de manière spectaculaire et contre-intuitive. On peut tout à fait imaginer l'intérêt d'un tel processus dans la décision et les étapes de la transformation d'un protoparti : ayant été désigné par la majorité de son mouvement, un leader A du protoparti accepte de s'afficher avec le leader B d'un autre mouvement dont pourtant, à titre personnel, il réproouve totalement les idées ; la théorie de Festinger prédit qu'en cas d'amélioration des sondages d'opinion à l'égard de son mouvement, le leader A ne changera pas son attitude très négative à l'égard du leader B (puisque ces résultats positifs compenseront la forte dissonance), mais qu'en revanche, en cas de baisse des sondages d'opinion favorable, le leader A modifiera très probablement son attitude à l'égard du leader B, dans un sens beaucoup plus positif (réduisant de cette manière le taux de dissonance).

Les modes de réduction de la dissonance cognitive, et notamment le changement d'attitude, ont été ensuite testés dans le cadre de la théorie de l'engagement³⁹⁴ dans des situations de la vie ordinaire beaucoup moins exigeantes. L'un des effets célèbres confirmés lors de ces expériences est l'effet dit *de-pied-dans-la-porte*, qui pousse celui qui s'est engagé volontairement dans une action peu coûteuse (faible dissonance) à accepter une seconde action beaucoup plus gênante (forte dissonance), qu'il aurait refusée au premier abord. Il est amusant de noter qu'on retrouve ici l'effet psychologique à la base d'un processus bien connu en sociologie du militantisme, que D. Gaxie a mis en lumière et baptisé du nom d'« effet surgénérateur »³⁹⁵.

³⁹⁴ Kiesler C.A., *The Psychology of Commitment. Experiments linking Behaviour to Beliefs*, New York, Academic Press, 1971.

³⁹⁵ Gaxie D., « Économie des partis, et rétributions du militantisme », *Revue Française de Science Politique*, 27(1), 1977, p.123-154.

PSC et explication de la transformation du protoparti

L'ensemble de cette présentation de la cognition sociale ne poursuit qu'un seul objectif : identifier des hypothèses explicatives de la production de représentations que nous pourrions intégrer à notre modèle explicatif de la transformation des protopartis quand ce type d'explication de niveau 2 est nécessaire. Si tout d'abord les éléments tirés de la PSC confirment bien la pertinence de notre modèle général du niveau représentationnel (chapitre 1), ils permettent surtout de préciser les traitements cognitifs appliqués à l'information sociale qui participent ainsi à la production des représentations. Développant cette conclusion dans les termes de la PSC, on dira que les processus de traitement de l'information sociale que sont les schémas (stéréotypes et scripts principalement), les heuristiques ou les biais, ainsi que les processus cognitifs de nature motivationnelle que sont les attitudes ou les modes de résolution de l'inconsistance cognitive, participent effectivement à la production ou à la modification d'attitudes ou de connaissances sur le monde.

Deux difficultés de taille se posent maintenant à nous : comment utiliser ces éléments en guise d'explications ? Comment les intégrer dans une recherche consacrée à la transformation des protopartis ? Afin de répondre à ces deux questions, il convient de distinguer les logiques explicatives des différents types de traitements cognitifs de l'information sociale.

Les heuristiques et les biais, tout d'abord, peuvent être utilisés de la manière suivante : lorsqu'un comportement nécessite d'être expliqué par l'intermédiaire des représentations de l'acteur, et que l'une de ces représentations est une interprétation d'une information de l'environnement ou la conclusion d'un raisonnement qui ne correspond pas avec l'interprétation ou la conclusion que l'observateur lui aurait rationnellement attribuées, alors on proposera d'expliquer le résultat obtenu par application d'une des heuristiques (ou un des biais) aux informations dont on pense qu'elles sont celles à partir desquelles l'acteur a opéré. On trouve l'inférence suivante :

(1) Information supposée + heuristique = représentation/comportement observés

Si cette inférence est exacte, alors l'heuristique sera considérée comme une explication plausible du comportement ou de la production de la représentation. Les heuristiques et les biais exigent donc extrêmement peu d'informations non contenues dans l'observation, et peuvent être appliquées directement.

Il en va de même avec les modes de résolution de l'inconsistance. Lorsqu'il est question d'expliquer pourquoi l'attitude d'un acteur vis-à-vis d'un objet change, ou encore pourquoi l'interprétation qu'il fait de l'information n'est pas celle que rationnellement un observateur lui aurait attribuée, on peut proposer l'hypothèse de la résolution de l'inconsistance. On testera alors les inférences suivantes :

(2) Attitude passée + modes de résolution de l'inconsistance (MRI) = attitude observée

(3) Information reçue supposée + MRI = représentation observée

Si ces inférences sont exactes, alors les MRI constituent des explications plausibles du résultat observé. Ici encore, l'application des MRI se fait directement sur la situation. Ils comprennent en eux-mêmes un principe explicatif suffisant.

En revanche, la schématisation est un traitement cognitif de l'information sociale impossible à appliquer tel quel, sans faire appel à des informations supplémentaires relatives à l'acteur. En effet, la schématisation modifie (par sélection, ajout ou transformation) une information de l'environnement, ou une représentation déjà possédée, *conformément à d'autres contenus et attentes*. Il est donc indispensable, dans le recours à la schématisation pour expliquer la production d'une représentation, de faire appel à ces contenus préalables. Or, non seulement ceux-ci sont relatifs à l'acteur, mais l'utilisation de tel ou tel schéma est elle aussi relative à la situation dans laquelle il se trouve. Afin d'expliquer par la schématisation pourquoi un individu possède ou produit telle croyance, il faut donc au préalable connaître l'ensemble de ses schémas et avoir une théorie solide des conditions dans lesquelles l'acteur mobilise l'un ou l'autre. De telles connaissances ne peuvent faire l'objet

d'une recherche rigoureuse à chaque fois qu'on aura besoin d'une explication de la production des représentations. Quand bien même la liste en serait faite, la sélection de tel ou tel schéma pour expliquer la représentation en jeu s'avère difficile. Stratégiquement, il convient donc davantage de faire le choix de quelques hypothèses de schématisation suffisamment générales pour être applicables à tous les cas, mais suffisamment précises et solides pour être réellement et directement explicatives.

C'est ici que les théories classiques de la culture ou de l'idéologie, et les contenus qu'elles prêtent à ces concepts, doivent être écartées fermement. En effet, on pourrait proposer un peu trop facilement que les schémas de base soient ceux, par exemple, de la culture nationale telle qu'elle est enseignée dans les institutions de la socialisation officielle. Or un individu ne se socialisant pas qu'à l'école, pourquoi, dans l'explication que nous devons trouver d'un comportement, ne pas plutôt chercher à appliquer les schémas issus du cadre familial, ou au contraire, ceux acquis à l'âge adulte au sein d'un mouvement de lutte ? Si un acteur assiste à une joute verbale au sein de sa famille au sujet de la participation financière du foyer à une action sociale, et qu'il schématise celle-ci (immédiatement ou lors d'un rappel) comme une opposition entre une vision de droite et une de gauche, faut-il attribuer cette catégorisation à l'application d'un schéma issu de la culture nationale (que l'observateur estime articulée autour de l'axe droite-gauche) ? ou de sa culture religieuse qui, dans ce pays, à cette époque, situe systématiquement les croyants d'un côté et les non-croyants de l'autre ? ou de sa culture militante au sein d'un mouvement, qui décrit et définit sa lutte en termes d'opposition droite-gauche ? Il n'y a pas de réponse possible. La schématisation étant inconsciente (pré-réflexive), on ne peut s'en référer à la parole de l'acteur ; la solution est donc *indécidable*.

Il semble par conséquent qu'il faille trouver des schémas généraux d'un type différent et qui ne puissent prêter ainsi à confusion. Il ne s'agit pas de dire que culture nationale, culture religieuse ou idéologie politique n'ont pas de pouvoir *causal*, mais plutôt qu'elle manque de pouvoir *explicatif*, en ce sens qu'elles sont difficilement opérationnalisables dans l'optique qui est la nôtre ici. Ainsi, plutôt que de proposer de référer les processus de schématisation à des structures larges (culture, idéologie, etc.) aux contenus difficilement délimitables, il nous semble plus pertinent, pour la fabrication de notre modèle, de proposer

ce que nous nommons ici des *pôles cognitifs*, qui constitueront des références précises vers lesquelles tendent toutes les opérations de schématisation. Ces pôles doivent évidemment valoir pour tout protoparti. Cette hypothèse se rencontre ailleurs en sciences sociales. Dans le vocabulaire de la sociologie, on dira que certaines croyances constituent des *noyaux* par rapport auxquels les autres croyances sont évaluées, modifiées, rejetées en fonction de leur compatibilité. Dans le champ de l'analyse des politiques publiques par exemple, la théorie des paradigmes³⁹⁶ ou celle des référentiels³⁹⁷ mettent l'accent sur ces croyances de référence, plus ancrées et plus stables. Cependant, contrairement à ces théorisations, les *pôles cognitifs* de notre modèle, intégrés dans l'ensemble de la cognition sociale, s'appuient sur une approche motivationnelle qui leur confèrent un réel pouvoir explicatif.

B - Identités et valeurs

Le premier pôle cognitif identifié sera le pôle identitaire, structuré autour de trois dimensions : l'estime de soi, l'identité personnelle et l'identité sociale. Le second pôle cognitif sera celui des valeurs.

Le pôle identitaire : estime de soi, identités personnelle et sociale

Un premier élément nous paraît au cœur de la plupart des structures et des processus cognitifs que la PSC a mis en lumière : l'estime de soi. Cette notion vise la composante évaluative du « soi comme contenu »³⁹⁸. Elle peut être définie comme suit : « l'estime de soi renvoie à l'acceptation générale de la personne, c'est-à-dire au degré avec lequel une personne pense avoir de la valeur en tant qu'individu [...]. Dans la mesure où une personne se respecte, s'accepte et s'évalue positivement, alors nous dirons qu'elle possède une estime de soi élevée ou positive. Par contre, si une personne se rejette, se déprécie et s'évalue négativement, alors

³⁹⁶ Hall P., art. cit.

³⁹⁷ Jobert B., Muller P., *op. cit.*

³⁹⁸ Pour une présentation générale de la thématique du soi et de l'estime de soi, voir Vallerand R.J., *op. cit.*, chap.3.

cette dernière possède une estime de soi faible ou négative. »³⁹⁹ Il convient de préciser qu'on peut distinguer *estime de soi d'état*, qui est l'évaluation ponctuelle de soi, et l'*estime dispositionnelle de soi*, qui est une évaluation générale et relativement stable.

C'est la présentation d'un biais majeur, l'erreur fondamentale d'attribution, qui nous a d'abord amené à nous intéresser à cet élément : on peut en effet défendre l'idée que c'est le maintien d'un certain degré d'estime de soi qui amène à commettre l'erreur d'attribution ; on peut même défendre l'idée qu'une norme d'internalité est intégrée par les individus qui s'y conforment, là encore, par souci de défense de l'estime de soi. Une deuxième série de remarques relative aux fonctions des attitudes a aussi pointé le rapport à l'estime de soi. Enfin une troisième série de remarques invitant à faire de ce concept un pôle cognitif pour notre recherche d'hypothèses explicatives concerne la théorie de la dissonance cognitive. Plusieurs lectures ont été faites des travaux de Festinger dans le sens d'une théorie de la défense de l'estime de soi. Deux séries de recherches ont étudié cette voie avec un certain succès théorique et empirique. Schlenker, tout d'abord, a proposé une « théorie de la justification de l'identité »⁴⁰⁰ selon laquelle les individus ont recours à des stratégies comportementales pour créer ou maintenir leur identité sociale idéale. Appliquée à la situation de soumission forcée typique de la théorie de la dissonance, l'explication des processus cognitifs (évitement, modification des cognitions, voire des attitudes, etc.) est contenue dans le besoin d'éviter d'être considéré comme responsable de toute conséquence négative de nos actions, quelles qu'elles soient. On retrouve ici en jeu deux dimensions, personnelle et sociale, de l'estime de soi. La seconde série de travaux est lancée par Aronson⁴⁰¹, qui fait l'hypothèse que ce qui est inconfortable et génère une motivation de rétablissement d'un équilibre, c'est en réalité la dissonance entre le comportement et le concept de soi. Pour le dire autrement, lorsqu'une de

³⁹⁹ Vallerand R.J. (dir.), *op. cit.*, p.130.

⁴⁰⁰ Schlenker B.R., « Translating actions into attitudes : An identity-analytic approach to the explanation of social conduct », in Berkowitz L. (ed.), *Advances on Experimental Social Psychology*, vol.15, New York, Academic Press, 1982, p.193-247.

⁴⁰¹ Aronson E., « The theory of cognitive dissonance : A current perspective », in Berkowitz L., *Advances on Experimental Social Psychology*, vol.4, New York, American Press, 1969, p.1-34.

nos conduites menace notre estime de soi, un malaise se crée et appelle un travail de réduction de la dissonance⁴⁰².

L'hypothèse d'un pôle cognitif de l'estime de soi nous paraît donc tout à fait acceptable et stimulante. Au sein de notre modèle, les processus de schématisation, qu'ils soient purement cognitifs ou attitudeux, seront orientés vers la défense de l'estime de soi. Si un acteur fait d'une information issue de l'environnement une interprétation allant contre le sens commun, alors nous testerons l'hypothèse (que nous estimons la plus vraisemblable) d'un processus de schématisation visant le maintien d'une vision positive du soi. Par exemple, si un mouvement social interprète des informations du contexte de manière irrationnelle pour l'observateur, c'est-à-dire en niant par exemple les excellents résultats d'une politique publique qu'il a combattue, on peut évidemment avoir une lecture en termes de stratégie : il s'agit de ne pas perdre la face devant l'adversaire, et de minimiser ses succès. Mais si en coulisse, entre militants, l'interprétation irrationnelle reste la même, il faut bien trouver une autre explication. C'est ici que la référence à la défense de l'estime de soi peut se révéler utile : il serait trop difficile d'admettre avoir lutté avec ferveur et insistance contre un ensemble de réformes qui finalement satisfont en grande partie nos objectifs. La recherche du maintien d'une vision positive de sa valeur personnelle amène alors à éviter le sujet, ou à étayer son interprétation avec des éléments de justification du comportement suivi (le gouvernement n'a pas fait ce qu'il a dit et contre quoi nous avons lutté ; en réalité il a même tenu compte de nos revendications, ce qui explique les bons résultats) ou enfin à opérer une différenciation cognitive entre les bons résultats qu'il faut admettre et les principes moraux qui ont été suivis et qu'il faut rejeter, ou les conséquences néfastes à plus long terme, etc.

⁴⁰² Une dernière expérience vient confirmer la centralité de l'estime de soi dans l'univers cognitif et son pouvoir de générer des processus de défense : Brown et Taylor, étudiant les liens possibles entre santé mentale et biais cognitifs, ont observé les phénomènes suivants : les individus dépressifs ayant une faible estime de soi se révèlent plus objectifs dans la perception d'eux-mêmes, plus proches des perceptions que les observateurs ont d'eux, ont beaucoup moins recours à l'auto-augmentation inhérente à l'erreur d'attribution, exagèrent moins les perceptions de contrôle qu'ils ont sur des événements incontrôlables, et font des prédictions plus réalistes quant à leur avenir, que les sujets non dépressifs ou possédant une estime de soi élevée. La conclusion que ces auteurs en tirent est alors que les biais et les illusions fonctionnent comme des filtres sur l'information perçue, et servent à retenir l'information positive et à modifier ou éliminer l'information négative dangereuse pour notre estime de soi.

Comme l'ensemble des hypothèses explicatives, le pôle cognitif identitaire vaut aussi bien pour un individu que pour un groupe.

Une seconde dimension du pôle cognitif identitaire peut être proposée, intimement lié au précédent mais davantage placé sur un registre cognitif que motivationnel. On empruntera à Tajfel la distinction entre *identité personnelle* et *identité sociale*, sur laquelle d'intenses débats ont toujours cours⁴⁰³. L'identité personnelle renvoie en fait au concept de soi, qu'on définit comme « un résumé des perceptions et des connaissances que les gens possèdent de leurs qualités et caractéristiques. »⁴⁰⁴ Pour le dire autrement, l'identité personnelle (concept de soi) est une représentation mentale de nos caractéristiques personnelles, principalement des traits, auxquelles nous faisons référence afin de nous définir aux yeux des autres et guider notre comportement. Il ne s'agit évidemment pas d'une représentation objective. L'identité sociale, quant à elle, est « liée à la connaissance (d'un individu) de son appartenance à certains groupes sociaux et de la signification émotionnelle et évaluative qui résulte de cette appartenance. »⁴⁰⁵ Au sein de cette théorie de l'identité sociale, le lien entre les deux pôles de l'identité se fait à travers la recherche de l'estime de soi :

« Le premier postulat de base est que toute affiliation d'un individu à un groupe est associée à une recherche de valorisation personnelle ou de reconnaissance sociale (la personne est d'abord valeur). Le second postulat est que tout groupe offre à chacun de ses membres des attributs, des objectifs, des manières de faire distincts des autres groupes et que le sujet perçoit comme avantageux ou non. L'effort des individus pour que les groupes répondent mieux aux objectifs ou pour changer de groupe reste guidé par la recherche d'une valorisation personnelle continue. La construction du sujet comme personne et acteur social se réalise par un mécanisme central de la

⁴⁰³ Tajfel H., « Social identity and intergroup behaviour », *Social Science Information*, 13, 1974, p.65-93. Les débats portent notamment sur la question de savoir si cette distinction est simplement analytique ou renvoie à des structures réelles distinctes, ou au contraire parfaitement imbriquées et inséparables, etc.

⁴⁰⁴ Vallerand R.J. (dir.), *op. cit.*, p.128.

⁴⁰⁵ Tajfel H., « La catégorisation sociale », in Moscovici S. (dir.), *Introduction à la psychologie sociale*, vol.1, Paris, Larousse, 1972, p.292.

comparaison. Une grande variété de comparaisons interindividuelles et intergroupes sont sollicitées. »⁴⁰⁶

C'est donc la défense de l'estime de soi qui incite les individus à appartenir à des groupes, mais pas à n'importe lesquels ni à n'importe quelles conditions. Comme le précise Tajfel, « un groupe social préservera la contribution qu'il apporte aux aspects de l'identité sociale d'un individu, positivement évalués par cet individu, seulement si ce groupe peut garder ces évaluations positives distinctes des autres groupes. »⁴⁰⁷ On voit ici à quel point l'identité sociale de l'individu est induite par l'évaluation qu'il fait des caractéristiques différentielles de son groupe d'appartenance, mais aussi le lien étroit qui unit alors l'évaluation de son groupe et l'évaluation de son identité personnelle. L'identité sociale jouant un rôle particulièrement important dans l'estime de soi, toute dépréciation de la valeur sociale du groupe perçue par l'individu s'apparentera à une menace pour son estime de soi.

On comprend finalement que ce que nous avons au départ distingué comme deux pôles cognitifs possibles, l'estime de soi et l'identité, n'en constituent en réalité qu'un seul et unique, le pôle cognitif de l'identité, structuré autour de deux dimensions *personnelle* et *sociale*, et dont le principe d'action fondamentale est la *défense de l'estime de soi*. On voit clairement l'intérêt que peut revêtir pour notre recherche une telle hypothèse : non seulement elle présente un ensemble de processus explicatifs de la production interne des représentations assis sur des théories et des confirmations empiriques fiables, mais en plus elle permet de passer du pôle de causalité individuelle au pôle de causalité organisationnelle (multicausalité polaire), en expliquant les liens étroits qui les unissent.

Concernant le niveau organisationnel (ou le niveau du *groupe* dans le langage de la PSC), quelques éléments doivent être ajoutés, d'abord pour préciser puis pour nuancer la théorie de Tajfel en prenant mieux en compte la question des asymétries intergroupes qui ont des effets sur l'évaluation par l'individu de son identité sociale. Le premier point de précision

⁴⁰⁶ Massonat J., Boukarroum A., « Identité personnelle et identité sociale », in Beauvois J.-L., Dubois N., Doise W., *La construction sociale de la personne*, Grenoble, PUG, 1999, p.186.

⁴⁰⁷ Tajfel H., art. cit., p.296.

concerne la dualité des identités. L'appartenance à un groupe et l'identité qui en découle étant en partie les fruits de la recherche continue de valorisation personnelle, il ne faudrait pas en conclure à une parfaite compatibilité de l'une et de l'autre des deux identités. Bien évidemment, certaines identités sociales sont en tension forte avec les identités personnelles, l'individu n'étant pas toujours en accord avec les positions ou l'image affichées par le groupe d'appartenance. Si de manière analytique on peut soutenir que « les individus tendraient à se considérer soit en tant que membres similaires, homogènes, interchangeableables d'un groupe par opposition à un autre groupe (l'identité sociale), soit dans leurs singularités et spécificité individuelles (l'identité personnelle) »⁴⁰⁸, le passage d'un pôle à l'autre de l'identité ne se fait pas toujours sans difficulté.

Cette précision nous amène au second point et à la nécessité de prendre en compte les représentations que les individus se font de ce que doit être leur mode d'appartenance au groupe. Or il apparaît que ces modes diffèrent selon le statut social relatif du groupe. Une série de recherches⁴⁰⁹ a mis en évidence le phénomène suivant : l'identité sociale telle que pensée par Tajfel, qui se vit comme homogénéisation des membres du groupe et dépersonnalisation, est beaucoup plus fréquente chez les membres de groupes perçus par eux-mêmes comme dominés, ou au statut social bas relativement à d'autres groupes, que chez les membres de groupes s'auto-catégorisant dominants. Pour le dire autrement,

« une position sociale défavorisée s'accompagne d'une perception plus nette des clivages intergroupes ainsi que de la représentation d'un groupe dépersonnalisé et homogène, tandis qu'une position sociale favorisée est associée à la mise au second plan du rapport intergroupes et à la représentation d'un groupe qui préserve voire

⁴⁰⁸ Lorenzi-Cioldi F., Dafflon A.-C., « Rapports entre groupes et identités sociales », in Beauvois J.-L., Dubois N., Doise W., *op. cit.*, p.132.

⁴⁰⁹ Lorenzi-Cioldi F., *Individus dominants et groupes dominés. Images masculines et féminines*, Grenoble, PUG, 1988.

encourage les spécificités de ses membres et par conséquent la différenciation interindividuelle. »⁴¹⁰

Un tel phénomène est de première importance pour s'intéresser au degré de cohésion d'un mouvement ou à la loyauté de ses membres. Il semblerait que la distinction classique entre partis de cadres et partis de masse⁴¹¹ ait trouvé ici une confirmation de nature psychosociologique. Cette explication est du reste cohérente avec l'hypothèse de la valorisation personnelle comprise dans les termes de la théorie de la dissonance cognitive : se retrouver minoritaire dans un groupe, ou esseulé, pourrait constituer une dissonance qui cependant est compensée par le fait que le groupe est dominant, ou socialement favorisé ; la satisfaction tirée de l'identité sociale compense l'insatisfaction tirée de l'identité personnelle (en conflit avec le groupe). En revanche, l'appartenance à un groupe défavorisé est en soi une dissonance qui ne peut être compensée que par une forte cohésion interne au groupe générant une identité sociale optimale (homogénéité et dépersonnalisation maximales) du point de vue de relations intra-groupe. On pourrait s'amuser, par ailleurs, à tester cette hypothèse sur le cas des Verts français, farouchement attachés à la liberté personnelle y compris au sein de la formation, et dont on sait qu'ils sont composés sociologiquement d'individus au statut social relativement favorisé⁴¹² (au moins dominants dans le champ culturel, pour reprendre la terminologie bourdieusienne)⁴¹³.

Dernier point enfin sur la question de l'identité : lorsque le système intentionnel étudié est un acteur collectif, les modes de production interne des représentations restent rigoureusement les mêmes pour l'analyse. L'identité collective, autrement dit l'identité du

⁴¹⁰ Lorenzi-Cioldi F., Dafflon A.-C., art. cit., p.135.

⁴¹¹ Duverger M., *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1992.

⁴¹² Voir Benhamias J.-L., Roche A., *Des Verts de toutes les couleurs. Histoire et sociologie du mouvement écolo*, Albin Michel, Paris, 1992.

⁴¹³ Nous ne partageons pas en revanche la conclusion de Lorenzi-Cioldi, pour qui le dualisme et même l'opposition identité personnelle/sociale doivent être abandonnés au profit d'une distinction entre « identité sociale personnelle », caractérisant le pôle dominant, et « identité sociale collective », propre au pôle dominé. Lorenzi-Cioldi F., *op. cit.*

groupe en tant que groupe, fonctionne comme l'identité personnelle et l'identité sociale mêlées. C'est d'ailleurs en partie en raison de cette dualité rarement solidement conceptualisée que le concept d'identité collective est à la fois si utilisé et si insaisissable⁴¹⁴. Le parti pris conceptuel qui sera le nôtre ici, conformément à la posture instrumentaliste qui permet de faire du groupe un acteur à part entière et de lui appliquer les mêmes attributs qu'à un individu, est donc de penser l'identité collective comme l'identité personnelle et l'identité sociale du groupe. C'est pour cette raison que ce concept ne sera pas réutilisé puisqu'il entretient la confusion là où deux concepts distincts permettent de saisir avec plus de rigueur l'ensemble des processus que le premier est censé rassembler.

Le pôle axiologique : valeurs, croyances et comportement

Parallèlement à ce premier pôle cognitif de l'identité, une seconde hypothèse générale sur la production des représentations internes relève du domaine des *valeurs*. Précisons immédiatement qu'une telle distinction est analytique, et qu'au cours d'une recherche empirique, identités et valeurs sont fortement imbriquées, notamment à travers le rôle de l'estime de soi, qui de toute évidence exige que les valeurs soient en conformité au moins relative avec l'identité personnelle ou sociale. Ainsi un acteur dont l'identité personnelle est fortement centrée sur sa nationalité et sa qualité de croyant au sein d'une religion particulière aura sans doute la gloire de sa nation et le respect des dogmes de sa foi comme valeurs, parmi d'autres. Une valeur sera définie comme «une croyance persistante qu'une manière spécifique de se conduire ou qu'un but final à atteindre dans la vie est personnellement et socialement préférable à une forme opposée ou inversée de conduite et de but final dans l'existence. Un système de valeurs est une organisation durable de croyances quant à l'importance relative de formes de conduites ou de buts finaux.»⁴¹⁵ Deux hypothèses existent sur l'organisation interne d'un système de valeurs : pour Rokeach, au sein du système de

⁴¹⁴ Pour une revue critique de la littérature et une mise en perspective, voir Poletta F., Jasper J., « Collective Identity and Social Movements », *Annual Review of Sociology*, 27, 2001, p.283-305.

⁴¹⁵ Rokeach M., *The Nature of Human Values*, New York, Free Press, 1973, p.5, cité dans Doise W., « Valeurs et tensions entre dynamiques individuelles et institutionnelles », in Beauvois J.L., Dubois N., Doise W., *op. cit.*, p.59.

valeurs propre à chacun, chaque valeur est ordonnée par rapport aux autres, c'est-à-dire hiérarchisée en fonction de son importance relative ; pour Schwartz⁴¹⁶ en revanche, il est indispensable de prendre en compte l'existence de conflits entre valeurs et de les appréhender comme couples opposés. Cette deuxième théorie nous semble stratégiquement plus intéressante dans le repérage des croyances fondamentales en référence auxquelles les processus de traitement de l'information opèrent. De ce point de vue, bien que Schwartz ou Rokeach, parmi d'autres, ont fourni des listes de valeurs, c'est l'analyse empirique qui nous fournira la liste de celles défendues par tel acteur ou tel mouvement, et qui peuvent alors entrer en jeu dans une explication de niveau représentationnel, au sein du pôle cognitif. D'un point de vue conceptuel, une valeur n'est pas nécessairement un discours impératif, une injonction tel un commandement moral du type « il faut défendre la patrie » ; elle n'est pas non plus nécessairement une notion, comme « la liberté », « la vérité », « la jeunesse ». Peu importe le type de concept ou de proposition, ce qui importe est le rapport que l'acteur entretient avec cette croyance. On retrouve ici toute l'étendue de l'idée de croyance, qui est aussi bien « croyance en », que « croyance que ». On aurait tort de rabattre l'un sur l'autre par un bricolage grammatical du type : croire en X revient à croire que X existe et que X est désirable. En effet « croire que l'égalité est désirable » ne revient pas à « croire en l'égalité », proposition qui n'a pas de sens ; et « croire en Dieu » revient certes à « croire qu'il existe » mais pas à « croire qu'il est désirable », qui n'a pas non plus de sens. Ainsi tout type de concept ou de proposition peut jouer le rôle de valeur tant qu'il entre de manière cohérente comme objet d'un motif parce que. Autrement dit, une valeur est une croyance avec laquelle il faut entrer en conformité pour être considéré comme désirable. Ceci est désirable parce que ceci entre en conformité avec telle valeur. La différence entre une valeur et une autre croyance qui entrerait aussi dans ce type de relation de jugement de désirabilité tient à l'étendue de l'application de ces jugements de valeur, et à leur intensité : la conformité à la valeur s'étend à un grand nombre de domaines, d'objets, de comportements, d'entités

⁴¹⁶ Schwartz S.H., « Universals in the content and structure of values : Theoretical advances and empirical tests in 20 countries », in Zanna M.P. (dir.), *Advances in Experimental Social Psychology*, 25, San Diego, Academic Press, 1992.

abstraites, et le jugement de valeur (de conformité à la valeur) s'impose face à d'autres jugements de désirabilité, relatifs par exemple à la prise en compte d'un intérêt.

Il n'est pas difficile de montrer l'intérêt d'une explication en termes de valeur, ou, pour parler comme Weber, de la nécessité parfois de penser en termes d'action rationnelle en valeur. R. Bourdon l'a parfaitement montré dans sa critique récurrente de la théorie du choix rationnel⁴¹⁷. De nombreux travaux sur le militantisme, plus proches de nos préoccupations, ont eux aussi montré, de manière empirique, comment certains comportements des acteurs étudiés ne pouvaient pas être compris sans référence à des valeurs ou des principes d'actions déliés de toute connexion avec la logique de l'intérêt. Ainsi est née la figure du militant par conscience (*conscience constituant*), dont l'exemple type pourrait être le militant blanc s'engageant à ses risques et périls aux côtés des militants noirs dans la lutte pour les droits civiques aux États-Unis⁴¹⁸. Daniel Gaxie, dans la reprise qu'il fait en 1995 de son premier article de 1977 sur les rétributions du militantisme⁴¹⁹, nuance sur plusieurs points sa position et montre qu'à certains moments de leur engagement, les militants ne vivent aucunement leur action en termes de coût ou de bénéfice et donc de rétributions. C'est bien autre chose qui les pousse dans ces périodes d'euphorie, et qui tient aux valeurs défendues. De même, un numéro spécial de la *Revue française de science politique* consacrée au « Devenir militant »⁴²⁰ présente de nombreuses analyses qui mettent clairement en évidence le rôle de valeurs dans l'engagement militant, sans méconnaître les incitations auxquelles peuvent aussi céder les acteurs. Cette double explication est illustrée par la recherche que P. Dauvin et J. Siméant ont

⁴¹⁷ Selon l'auteur, trois types de situation ne peuvent être expliqués par la TCR : celles dans lesquelles l'action s'appuie sur des croyances non triviales (absolument rien n'étant dit dans cette théorie sur les croyances) et qui nécessitent qu'on explicite et explique les croyances mobilisées ; celles où les croyances sont prescriptives (par exemple le dégoût qu'inspire celui qui plagie ou se laisse corrompre) ; enfin celles pour lesquelles le comportement n'est pas motivé par l'égoïsme (par exemple la prise de parti en faveur d'Antigone lorsque se joue la pièce de Sophocle aujourd'hui, devant nous, et que nous n'avons aucun intérêt à être pour ou contre Antigone ou Créon). Voir Bourdon R., « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? », *Sociologie et sociétés*, 34(1), 2004, p.9-34.

⁴¹⁸ Voir notamment McAdam D., *Freedom Summer*, Oxford, Oxford University Press, 1988.

⁴¹⁹ Gaxie D., « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Revue suisse de science politique*, 11(1), 2005, p.157-188.

⁴²⁰ « Devenir militant », *Revue française de science politique*, 51(1-2), 2001.

menée sur le travail humanitaire⁴²¹. Dans une approche plus dispositionnaliste cette fois, Bourdieu apporte lui aussi des éléments probants sur la possibilité d'un « acte désintéressé »⁴²².

Cependant, la difficulté qui se pose à nous n'est que partiellement levée par ces exemples, puisqu'il ne s'agit pas tant de montrer que les valeurs font agir, d'une manière ou d'une autre, mais qu'elles peuvent constituer un pôle cognitif pertinent pour expliquer la production des représentations. Les recherches menées sur les attitudes confirment bien l'intérêt de cette hypothèse :

« nos positions attitudinales témoignent d'un engagement personnel et de notre appartenance à des groupes sociaux émotionnellement significatifs. Les attitudes centrales se rattachent donc à l'image du soi, privé ou public, et à la limite se fusionnent avec les valeurs. [...] on les défend face à des attaques, on en fait la promotion, on les affiche publiquement comme des macarons symboliques de nos valeurs. »⁴²³

Les valeurs sont donc centrales, et se situent logiquement en amont des attitudes ; elles en sont des antécédents. C'est ce que postulent les approches théoriques⁴²⁴ et que confirment les études empiriques⁴²⁵ : les valeurs guident bien la sélection et l'appréciation des informations et des comportements. Du côté de l'analyse empirique, on fera l'hypothèse raisonnable que lorsqu'un individu agit explicitement en référence à une valeur, de manière stable, ladite valeur constitue bien un des points de références pour expliquer le recours à tel

⁴²¹ Dauvin P., Siméant J., *Le Travail humanitaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

⁴²² Bourdieu P., « Un acte désintéressé est-il possible ? », in *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994.

⁴²³ Vallerand R.J. (dir.), *op. cit.*, p.336.

⁴²⁴ Schwartz S.H., Bilsky W., « Toward a universal psychological structure of human values », *Journal of Personality and Social Psychology*, 53, 1987, p.550-562.

⁴²⁵ Voir entre autres Grube J.W., Weir I.L., Getzlaf S., Rokeach M., « Own value system, value images, and cigarette smoking », *Personality and Social Psychology Bulletin*, 17, 1984, p.93-97.

ou tel processus cognitif producteur de représentations. De ce point de vue, dans l'analyse des partis politiques D.L. Seiler met utilement l'accent sur la distinction entre « logique du projet » et « logique du programme »⁴²⁶, qui, nous semble-t-il, illustre bien ce type de croyances et de valeurs constitutives d'un noyau central, qui perdurent au travers des différents programmes constitués d'éléments plus périphériques et qui vont et viennent au gré des campagnes et des configurations partisans.

On peut cependant identifier *a priori* l'une des composantes du pôle cognitif des valeurs, que nous nommerons désormais pôle axiologique, qui s'impose par une nécessité quasi-logique : *la cause défendue*, ainsi que sa *justification* et la *stratégie de lutte adoptée*. Il s'agit bien là d'une valeur en ce sens qu'elle mesure les informations et les comportements sur une échelle de désirabilité personnelle ou relative au groupe, et d'utilité sociale en fonction de leur compatibilité avec elle ou avec sa réalisation. L'idée est que tout ce qui est jugé par l'acteur comme inconsistant avec la cause défendue, ou avec sa justification, ou encore avec la stratégie de lutte adoptée, est qualifié par lui d'indésirable. De nombreuses conséquences de nature cognitive s'ensuivent : schématisation, heuristiques, etc. Bien entendu, la centralité de la cause, et par conséquent la pertinence de son appartenance au pôle axiologique, est variable selon les acteurs, et relative à leur degré d'implication personnelle dans le mouvement, leur niveau de responsabilité, voire leur ancienneté, l'imbrication de leurs identités personnelles et sociales, etc. Il sera utile dans l'étude empirique d'opter pour une approche similaire à celle de Schwartz, centrée sur des couples de valeurs opposées. Cela facilitera l'analyse de la consistance/inconsistance des informations et des représentations avec les valeurs défendues par le protoparti.

Bilan sur la production des représentations internes

On peut alors proposer le schéma suivant qui résume l'ensemble des structures et processus cognitifs intervenant dans la production des représentations :

⁴²⁶ Seiler D.L., *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 2000.

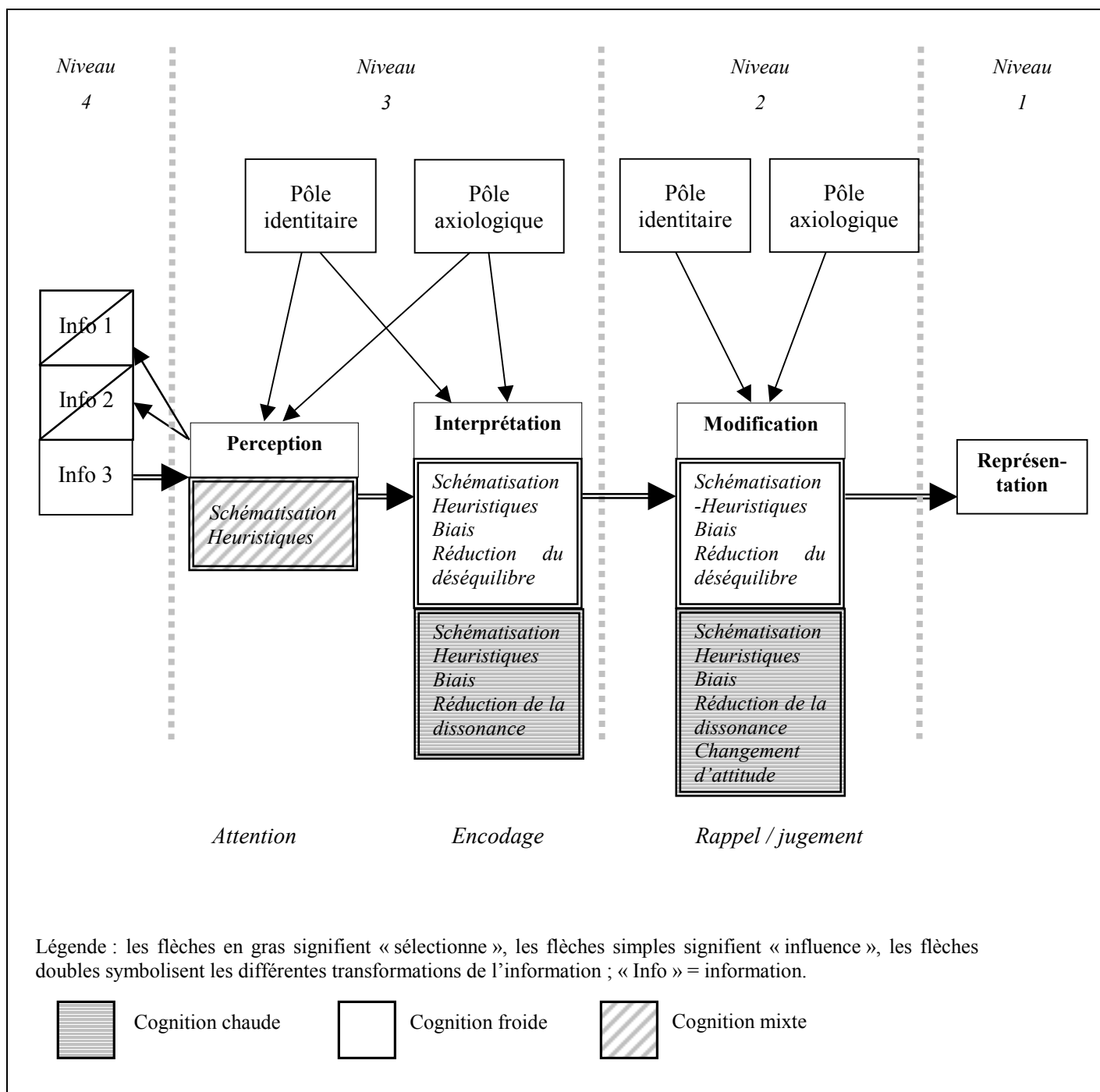


Figure 19 – Cognition sociale et production interne des représentations

On précisera que des boucles de rétroaction agissent en continu entre les différentes structures et les différents processus présentés dans le schéma, mais qu'à des fins de clarté, on

ne peut ici les représenter, tout comme les différences de fonctions causales (production, sélection, autorisation, prédisposition). Ajoutons que les processus cognitifs décrits sont essentiellement de nature dispositionnelle, et que d'autres éléments jouent un rôle explicatif dans la production interne des représentations mentales, mais qu'ils ne figurent pas ici car ils ne sont pas de nature cognitive. Par exemple la position objective de l'individu ou du groupe, dans l'espace et le temps, sélectionne ce qui est perceptible, en amont de tout processus cognitif.

Le recours à ce type d'analyse se fera de la manière suivante : lorsque l'explication d'un comportement implique que l'acteur possède telle représentation (niveau 1), dont par ailleurs on a des preuves qu'il la possède effectivement, celle-ci doit être expliquée si elle ne relève pas, dans son contenu ou dans sa forme, du sens commun (c'est-à-dire du sens partagé par l'acteur et l'observateur). Si l'explication de cette représentation nécessite de faire appel (niveau 2) à des processus de schématisation (interprétation d'une information extérieure) ou à des mécanismes de production de croyances (réduction de l'inconsistance), alors les modifications opérées par ces deux types de fonctionnement devront être analysées comme tendant vers le maintien de l'estime de soi, la consistance avec l'identité personnelle ou l'identité sociale, et la consistance avec les valeurs défendues par l'acteur. Prenons un exemple inventé de toutes pièces : si un mouvement confessionnel ancré depuis longtemps dans une stratégie de lobbying décide soudainement de rompre tout contact avec les arènes décisionnelles et de se transformer en parti politique, il convient évidemment de s'intéresser aux raisons et aux dispositions qui le poussent à un tel choix (ainsi qu'aux possibilités et incitations contextuelles non prises en compte ici). Celles-ci font alors état d'un refus de négocier avec le nouveau parti majoritaire, que notre mouvement considère comme antireligieux. Or pour l'observateur extérieur, il n'y a rien dans le programme de ce parti qui puisse amener à une telle catégorisation. Deux éléments sont alors à expliquer au niveau représentationnel (niveau 2) : le choix de se transformer en parti plutôt que d'opter pour une autre stratégie (exemple : la mobilisation, qui dans ces conditions fictives apparaîtrait comme potentiellement plus efficace), et la catégorisation du parti majoritaire comme anti-religieux. L'analyse mettra alors en évidence le fait que les autres stratégies sont incompatibles avec l'identité sociale du groupe (celle qu'il se fait de lui-même). Autrement dit, la question ne se

pose même pas de savoir s'il doit manifester et jouer l'épreuve de force dans la rue, car il estime que « nous, on ne fait pas cela ; on ne l'a jamais fait ». Plusieurs explications peuvent être données, l'une en termes purement cognitifs : les autres stratégies restent impensables pour ce groupe, l'autre en termes plus motivationnels et liés à l'estime de soi : une telle stratégie n'est pas conforme à l'éthique du mouvement ou à l'idée qu'il se fait en général de la noblesse d'un combat politique. Deuxièmement, la catégorisation du parti majoritaire comme parti anti-religieux est due au fait que ce dernier s'est toujours opposé à une revendication du mouvement confessionnel (demandant que telle fête religieuse devienne jour férié), pour des raisons qui cependant n'avaient rien à voir avec la question religieuse (mais par exemple pour des raisons économiques). Celles-ci ont cependant été interprétées par le mouvement confessionnel comme de fausses raisons masquant une attitude en réalité anti-religieuse. Cette heuristique s'explique par le fait que le rejet de la revendication a été pendant longtemps l'apanage de mouvements ouvertement anti-religieux. Dès lors, tout individu ou tout groupe s'opposant à cette revendication est catégorisé par le mouvement confessionnel comme anti-religieux.

Voilà un exemple d'explication de niveau représentationnel que notre modèle peut produire. C'est le type d'explication auquel la TSI de Dennett invite, auquel une prise en compte des effets de position et de disposition conduit, et auquel la PSC s'attache. Le premier processus de production des représentations centré sur les dispositifs internes ayant été présenté, il nous reste à prendre en compte le rôle des représentations publiques à disposition.

C - Représentations publiques à disposition⁴²⁷

Le dernier élément constitutif de notre modèle peut se révéler, selon l'approche que l'on souhaite adopter dans son exposé, le plus simple comme le plus compliqué : le plus simple si nous nous contentons de suivre la ligne conceptuelle tracée depuis le début de notre recherche ; le plus compliqué si nous proposons de le situer par rapport à la littérature

⁴²⁷ Les développements qui suivent valent aussi pour les faits bruts. Pour plus de clarté, nous laissons cet élément de côté pour le moment.

scientifique, comme nous l'avons fait précédemment. Nous essaierons, tout en gardant la clarté présumée de la première option, de donner quelques pistes précises quant à la seconde.

Définition, logique et contenu des représentations publiques

Partons de l'idée, assez vague, que les représentations publiques (RP) sont des contenus sémantiques accessibles aisément aux acteurs que ce contenu intéresse, ou avec lequel leurs représentations entrent en résonance, ou encore ceux à qui elles peuvent éventuellement être adressées et qui sont pour eux accessibles. Ce qui importe pour l'explication de la transformation d'un protoparti, ce n'est pas tant d'où elles viennent, qui les produit et comment, que le rôle qu'elles jouent, les fonctions causales qu'elles remplissent et selon quels processus explicatifs. Or, les quatre fonctions causales nous sont déjà connues (production, autorisation, sélection, prédisposition) et les processus explicatifs s'appuient sur l'activité cognitive de perception (schématisation, heuristiques, etc.), qui a été mise en avant par la PSC. Ces RP étant considérées simplement comme à disposition (pour certains acteurs dans certaines situations), elles n'ont pas de pouvoir explicatif autonome, et c'est dans l'interaction avec les acteurs disposés de manière spécifique (du point de vue de la cognition froide comme de la cognition chaude), que leur rôle explicatif apparaît. Une fois établies les conditions objectives qui attestent que l'acteur a bien accès à ces RP, qui résident dans l'interaction entre sa position et les moyens et méthodes de diffusion de la RP, l'attribution de leur rôle explicatif passe par l'analyse des conditions cognitives de cette interaction. Étant donné les dispositions de l'acteur (relatives aux pôles cognitifs attribués), qui déterminent ce à quoi il est rationnel de dire qu'il est réceptif, ce qu'il est en mesure de repérer et ce qu'il est rationnel de dire qui l'intéresse, alors le contenu sémantique de la RP mais aussi sa forme (c'est-à-dire la source qui l'émet et le canal par lequel sa diffusion est objectivement accessible à l'acteur) peuvent indiquer si l'hypothèse d'une interaction est plausible.

Prenons l'exemple d'un mouvement de lutte contre le racisme. Une revue scientifique spécialisée dans les questions de migrations publie un article qui fait le point sur les résultats d'une nouvelle politique de lutte contre les discriminations dans un pays éloigné, sur laquelle depuis plusieurs semaines quelques informations vagues circulent dans les médias généralistes. Deux situations peuvent être présentées : si le mouvement fait explicitement

référence à cet article, on peut induire qu'il a un rôle potentiel dans les croyances mobilisées par l'acteur. Reste alors à analyser l'interprétation qu'il en a faite pour voir dans quelle mesure et de quelle manière cet article a pu peser sur ses représentations mentales et donc sur les croyances relatives à l'objectif assigné à la nouvelle stratégie. A-t-il incité à cette stratégie car il est interprété comme un exemple réussite de ce type de stratégie, ou a-t-il pesé comme dissuasion vis-à-vis d'autres choix stratégiques ? A-t-il renforcé le sentiment d'urgence ou de chances de succès ?

Dans une deuxième situation, imaginons que le mouvement ne fait nulle part mention de cet article, alors qu'on sait qu'il a accès à cette revue parce que deux membres font partie du comité scientifique et qu'il arrive fréquemment qu'elle soit citée en réunion. Les conditions objectives nécessaires sont donc présentes. Peut-on rationnellement attribuer un rôle causal à cette RP ? C'est l'étude des conditions cognitives de réception qui nous l'indiquent. Du point de vue du contenu sémantique, le thème général de la revue et celui de l'article en particulier touchent aux pôles cognitifs de l'acteur, puisqu'ils correspondent à la cause défendue. Il est donc très probable qu'il ait été lu. De plus, l'article offre un compte rendu des résultats d'une nouvelle politique de lutte contre les discriminations que le mouvement n'aurait logiquement pas de raison morale ni stratégique de rejeter étant donné ses principes et ses valeurs. Ensuite, le canal de diffusion étant une revue scientifique reconnue, le registre de la persuasion qu'utilise souvent le mouvement est ici pour lui aisément mobilisable. Enfin les auteurs étant deux personnalités inconnues mais portant label scientifique (rattachement à un centre de recherche d'une institution non soupçonnée par le mouvement de parti pris idéologique), le mouvement leur accorde *a priori* une certaine crédibilité. Si, étant donné tous ces éléments, la nouvelle stratégie s'appuie sur des croyances qui sont celles contenues dans ledit article, ou qui en sont logiquement dépendantes, alors on peut rationnellement conclure que cette RP a joué un rôle causal dans le changement stratégique du mouvement. Peut-être n'aura-t-on jamais de moyen d'en avoir la preuve formelle, mais c'est en tout cas une proposition d'explication solide.

Quel type de processus explicatifs l'interaction entre RP et acteur met-elle en œuvre ? À nouveau cette réponse est déjà impliquée par des analyses menées plus haut. Il semblerait en effet que les RP correspondent aux éléments dits culturels laissés provisoirement de côté

dans l'étude du concept de structure des opportunités politiques. Nous avons en effet, avec McAdam, soutenu que la distinction devait être faite entre les opportunités politiques, liées aux institutions et aux relations de pouvoir, et les autres. On peut alors reprendre pour les autres éléments non politiques du contexte les mêmes logiques explicatives : la possibilité (et l'impossibilité) et l'incitation (et la dissuasion), reposant là encore sur plusieurs fonctions causales possibles (sélection, autorisation, etc.). On peut alors parler de structures de possibilités culturelles (SPC) et de structure des incitations culturelles (SIC). Le qualificatif « culturel » est problématique, puisqu'il semble donner un contenu ou une forme définis à ces éléments. Or, dans notre approche, il n'en est rien. Il ne vise aucun contenu précis et délimitable *a priori*. Il est possible pour le contexte politique de spécifier quelques éléments forts de la SPP relatifs à l'objectif poursuivi. Mais les représentations constitutives des croyances possédées par les acteurs, en revanche, ne peuvent être ainsi listées. Elles touchent à un nombre indéfini de domaines, qu'il s'agisse de la SPC ou de la SIC. C'est donc davantage en référence à la littérature scientifique (qui utilise abondamment le concept de culture) ou pour se conformer à l'usage, que nous nommons ces éléments très divers des éléments « culturels ». Ce qualificatif nous paraît moins inexact que « représentationnels » qui ne permet pas la distinction de contenu avec la SIP, elle aussi composée de représentations, ou plus élégant que « non politiques », qui cependant serait peut-être plus juste. C'est aussi pour cette raison que nous préférons rester dans le cadre fourni par la PSC, plutôt que de chercher au sein de la littérature sur la sociologie culturelle ou sur les cadres un nouveau réseau conceptuel. Nous reviendrons sur ce point plus loin. Précisons donc simplement que le qualificatif de culturel signifie ici « non politique » au sens défini précédemment. L'essentiel est bien qu'il s'agisse de représentations publiques, dont on définit les conditions objectives d'accessibilité et les conditions cognitives de réception afin d'étudier le rôle qu'elles peuvent remplir vis-à-vis des représentations mentales de l'acteur, et par conséquent des croyances et des objectifs relatifs à la stratégie de transformation du protoparti.

On pourrait cependant proposer, à titre d'exemples de RP potentiellement explicatives, toutes celles qui touchent aux pôles cognitifs de l'acteur. Ainsi toute représentation publique dont le contenu sémantique ou la forme (canal de diffusion et source émettrice) entrent en résonance avec l'identité personnelle ou sociale de l'acteur, ou avec les valeurs qu'il défend,

au premier rang desquelles la cause, la justification du bien fondé de la cause et les stratégies relatives à la cause, peut être, sous certaines conditions objectives d'accessibilité, un facteur explicatif. Une illustration d'entrée en résonance *via* le contenu sémantique est présentée ci-dessus à travers l'interaction entre le mouvement de lutte contre le racisme et l'article de la revue scientifique. Un exemple d'entrée en résonance *via* la forme, cette fois-ci, pourrait être une RP diffusée par le journal qui sert de support médiatique habituel au mouvement, et qui, bien qu'autonome par rapport à lui, est considéré par l'opinion publique comme son organe de presse. Dans ce cas, une RP dont le contenu est sans lien avec les pôles cognitifs du mouvement peut tout de même être perçue par lui et alors éventuellement jouer un rôle causal. La résonance ne tient pas cette fois au sens de l'information mise à disposition mais au canal la diffusant. De même, lorsqu'une RP est émise (fabriquée ou reprise) par une source à laquelle le mouvement obéit, quel que soit le canal de diffusion et quel que soit le contenu, on peut affirmer qu'il y a entrée en résonance (mais pas nécessairement rôle explicatif). Ainsi un mouvement social dont l'inspirateur idéologique extérieur à lui (un gouvernement étranger, une instance religieuse, un penseur, etc.) donne son avis sur un point qui n'est lié ni à la cause, ni à sa justification, ni à la stratégie de lutte, peut tout de même être considéré comme une piste sérieuse d'influence du contexte sur les représentations de l'acteur. Bien évidemment, l'entrée en résonance, qu'elle se fasse à travers le contenu ou la forme de la RP n'est que l'indicateur d'une piste à suivre ou, si la piste a été suivie, la preuve qu'elle est une explication rationnelle. En termes wébériens, nous dirions que dans le premier cas on constate la possibilité de l'influence et qu'il reste à travailler sur l'adéquation quant au sens. Dans le second cas, si l'adéquation significative est bien montrée, alors les éléments de preuve quant à l'interaction entre acteur et RP permettent de conclure à la causalité adéquate.

Entrer en résonance

La question de la signification de la notion d'« entrée en résonance » mériterait d'être longuement posée. Malheureusement, elle nous contraindrait à entrer dans les détails d'une théorie de la signification qui déborderait les limites de ce travail. Si nous avons cru pertinent de procéder à de tels développements au sujet des théories de la causalité et de l'action, il nous semble en revanche qu'une telle discussion n'est pas autant indispensable à notre

recherche, et que le recours au sens commun s'avère suffisant. Cependant il convient de préciser que l'entrée en résonance ne doit pas être conçue comme le simple constat de la consistance cognitive entre représentations. Une telle définition supposerait que des représentations n'entrant pas en résonance soient inconsistantes. Or c'est tout l'inverse : des représentations inconsistantes ont bien entre elles un rapport puisqu'elles sont des contenus sémantiques paradoxaux ou contradictoires. C'est précisément ce « rapport » qui, si possible, doit être défini. La question n'est certainement pas anecdotique, car lors de la recherche empirique il faudra bien déterminer quelles RP doivent éventuellement être prises en compte et analysées, et comment elles peuvent jouer un rôle dans l'explication. Or les critères de ce repérage portent de toute évidence sur ledit rapport, à travers des considérations du type : « telle RP étant *liée* à telle croyance mobilisée dans l'explication stratégique, il faut étudier son rôle éventuel ». Le qualificatif « liée » n'est pas sans poser de difficulté, puisqu'il renvoie aussi bien à la forme qu'au contenu sémantique, sur le mode de l'appartenance au même réseau conceptuel (une RP portant sur le rôle politique des *chrétiens* et un pôle cognitif dont l'une des valeurs est la défense du *catholicisme*), ou sur celui de l'appartenance à un même problème empiriquement posé au mouvement (la nouvelle composition d'une équipe nationale de football et la lutte contre le racisme, après que des propos racistes ont été formulés à l'encontre de certains joueurs). De plus, le lien, le rapport pertinent entre les deux représentations n'est pas celui que pose l'observateur mais celui que l'acteur est supposé faire. Ce sont donc ses réseaux conceptuels, ou ses conceptions de tel ou tel problème qui supportent la résonance entre deux représentations. On retrouve ici la critique habituellement formulée à l'encontre des théories s'attachant à la culture ou aux cadres, qui pointent le danger que tout élément environnant, quel qu'il soit, puisse (ou doive) finalement être étudié et mobilisé dans l'explication. Or, à moins de ne travailler que sur les RP explicitement utilisées ou mentionnées par les acteurs, il faut bien donner le critère de l'intérêt de faire l'analyse de telle ou telle, à défaut de quoi tout est susceptible d'être étudié.

Voilà donc justifié le caractère nécessaire d'une théorie de la signification, qui doit permettre de sélectionner les critères à partir desquels les éléments contextuels sont à prendre en considération dans l'histoire causale de la transformation du protoparti. Cependant, au risque de choquer ou de décevoir le lecteur, nous devons nous résoudre à n'en pas proposer de

satisfaisant. Le caractère relativement intuitif du lien sera la méthode retenue dans ce travail. Ce lien reposera sur le souci de l'établir non à travers les catégories du chercheur mais à travers celles supposées de l'acteur, sur la forme de la RP autant que sur son contenu sémantique, et sera relatif aux pôles cognitifs attribués à l'acteur. À titre indicatif, précisons que la recherche d'un critère rigoureux de « l'entrée en résonance », telle que nous aurions souhaité la mener, nous aurait conduit une fois de plus du côté des sciences cognitives et de la philosophie de l'esprit (théories de la signification et de l'information)⁴²⁸.

Contexte culturel, explication et cadres

L'idée qui est au fondement du recours au contexte culturel dans l'explication de la transformation d'un protoparti n'est pas de tenter de repérer les éléments contextuels qui rendent objectivement possibles cette transformation (SPP), ou qui incitent les acteurs à se transformer (SIP), mais de tenter de repérer les éléments qui rendent possibles certaines représentations mentales (SPC), ou qui incitent à les fabriquer, les rappeler, les maintenir et s'y conformer (SIC), dans le processus de production interne comme dans les raisonnements. Il n'est pas nécessaire que l'advenue de ces RP soit elle-même expliquée, sauf si la source émettrice est un des éléments justifiant l'entrée en résonance. Mais dans le cas, par exemple, où une nouvelle forme de lutte (tactique, stratégie ou registre) se popularise et que le mouvement constatant son succès décide d'en user, il suffit à notre recherche d'explication que les processus de possibilité et d'incitation (reposant sur la perception et l'interprétation du niveau représentationnel) soient analysés afin de montrer comment cette RP a précisément influencé le mouvement. Il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'à sa diffusion ou plus en amont encore jusqu'à son émission première, c'est-à-dire ici aux premières expériences de cette nouvelle forme de lutte. On pourra évoquer ces éléments dans l'étude, mais ils ne peuvent raisonnablement pas constituer des exigences pour notre recherche, à moins bien sûr que ces éléments ne soient pertinents pour comprendre l'interprétation qui en est faite par le mouvement.

⁴²⁸ L'une des références majeures eût été Sperber D., Wilson D., *La pertinence : communication et cognition*, Paris, Éditions de Minuit, 1989. Voir aussi les arguments incontournables de Putnam H.,

Ce choix pourrait, au premier abord, poser une sérieuse difficulté d'ordre politologique : si on ne s'intéresse pas, dans l'explication du rôle du contexte culturel, à la production de ces RP, ne passe-t-on pas à côté des relations de pouvoir qui pourraient justement expliquer ce rôle ? Deux réponses complémentaires doivent être données. Tout d'abord, la prise en compte des RP ne se limite pas à l'étude de leur contenu sémantique : la source émettrice et le canal de diffusion sont également étudiés. Or, au cours de l'analyse de la source, doivent normalement apparaître les éventuelles relations de pouvoir avec l'acteur, puisque c'est en grande partie ces relations de pouvoir qui caractérisent le rapport à une source. Ce n'est donc pas simplement par leur contenu sémantique que les RP ont un pouvoir incitatif. Deuxièmement, dire que c'est dans l'interaction entre RP et acteur que la causalité a lieu, n'est-ce pas finalement rabattre trop rapidement sur l'acteur l'origine causal de cette relation ? En effet, poser que c'est dans l'interaction entre RP et acteur que se joue la relation de pouvoir les impliquant, cela ne revient-il pas à dire en fait que la RP possède un certain nombre de caractéristiques, et que c'est l'acteur qui accorde à ces caractéristiques des qualités propres à faire naître en lui l'obéissance, la soumission, etc. Ainsi, conformément aux théories relationnelles du pouvoir, ce dernier n'est pas un attribut, une propriété naturelle non contingente de l'objet. Mais du même coup, n'est-ce pas rejeter tout rapport de domination du côté d'une servitude volontaire qui ferait du soumis la cause de sa propre soumission⁴²⁹ ? Ne serait-ce pas méconnaître les stratégies de domination, la force contraignante d'appareils idéologiques, la capacité de façonnage des dispositions personnelles par certaines instances de socialisation qui sont à l'origine de la soumission volontaire ou de la violence symbolique ? Nous ne pouvons malheureusement entrer ici dans de telles considérations qui sont pourtant fondamentales pour toute analyse scientifique du politique. Nous nous contenterons de noter qu'à tout âge, certains individus, voir certains groupes, n'entrent pas dans le processus de légitimation qu'on leur demande pourtant d'opérer et pour lequel ils ont été préparés par les

« La signification de la signification », in Poirier P., Fiset D., *op. cit.*, p.41-83.

⁴²⁹ Pour une discussion de ces thèmes croisant les théories de la servitude volontaire de La Boétie, de la légitimité chez Weber, de la domination idéologique chez Marx et Engels, puis chez Althusser, et enfin de la violence symbolique bourdieusienne, voir Gouin R., « Servitude volontaire », in Bourdeau

institutions qui prennent en charge leur socialisation. Ce simple point suffit, nous semble-t-il, à montrer la pertinence d'une théorie relationnaliste du pouvoir à laquelle nous adhérons, qui permet d'expliquer de tels échecs⁴³⁰ en montrant que l'acquisition de dispositions, ici principalement de schémas, de scripts, d'heuristiques, et de valeurs se faisant dans plusieurs lieux de socialisation, certaines dispositions acquises dans un lieu ne permettent pas l'acquisition de certaines autres, non consistantes avec les premières, au sein d'autres lieux. Dès lors, par le fait que certains individus ne sont pas disposés à attribuer aux caractéristiques d'une RP les qualités générant en eux un comportement d'obéissance, celle-ci n'a pas de pouvoir. On peut donc conclure qu'il n'est pas indispensable de s'intéresser aux processus de production d'une RP pour comprendre les éventuelles relations de pouvoir qui ont lieu au cours de l'interaction avec l'acteur et expliquent alors, par exemple, leur pouvoir incitatif. Il suffit de connaître les caractéristiques auxquelles l'acteur attribue un qualité générant chez lui un comportement d'obéissance.

La définition des représentations publiques proposée ici n'ayant pas été tirée de la littérature sur l'action collective, mais déduite des éléments relatifs à notre conception du contexte et de la cognition sociale présentée plus haut, il nous reste à situer rapidement cette approche dans le champ des théories sociologiques consacrées à l'influence du contexte non politique. Il est presque certain que des concepts similaires à celui de représentation publique, tel que nous l'employons ici, à ceux de SPC et de SIC, ont été proposés ailleurs, développés, théorisés. Nous n'avons aucunement la prétention d'innover sur ce point, comme sur aucun autre. L'absence de référence précise à d'autres formulations d'un concept similaire ne tient, comme on l'a dit, qu'au souci de conserver une parfaite cohérence avec les développements qui précèdent. Mais il convient à présent d'évoquer les concepts que la littérature scientifique sur l'action collective a produits pour tenter de prendre en compte le contexte non politique. Au tout début de ce chapitre consacré aux hypothèses explicatives liées au niveau représentationnel, nous avons mentionné un certain nombre des concepts les plus usités pour

V., Merrill R. (dir.), *DicoPo, Dictionnaire de théorie politique*.
<http://www.dicopo.org/spip.php?article51>

⁴³⁰ Au sein du paradigme dispositionnaliste en sociologie, ces points ont été soulignés par B. Lahire dans *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Armand Colin, 2005.

parler des représentations et de leur éventuel pouvoir explicatif. Il s'agit ici de limiter cette liste aux seuls outils faisant référence à des représentations publiques. Lorsqu'on reprend la même liste et qu'on tente d'opérer cette distinction, on se rend compte cependant que la plupart des concepts valent à la fois pour des représentations mentales et pour des représentations publiques. Ainsi l'idéologie, le référentiel, les paradigmes, la culture, les catégories sont-ils selon les auteurs des éléments présents dans l'esprit des acteurs, ou dans leur environnement, ou le plus souvent dans les deux à la fois. Or ce que nous cherchons, c'est à situer les concepts de RP, et plus encore de SPC et SIC par rapport à d'autres, afin de bien préciser ce qu'ils ne sont pas, ce avec quoi il ne faut pas les confondre. L'essentiel est alors probablement de bien poser la différence irréductible qui existe entre une utilisation de ces termes dans le cadre d'une sociologie causaliste et l'utilisation des mêmes termes dans une approche pragmatiste. Le meilleur exemple d'appropriation terminologique au sein de théories logiquement opposées est celui des cadres et de la filiation goffmanienne.

La *frame analysis* a connu un succès considérable en sociologie et en particulier au sein des études sur les mobilisations et l'action collective. On ne saurait mieux présenter ces diverses conceptions des cadres que ne le fait D. Cefaï dans plusieurs chapitres d'un ouvrage très complet⁴³¹. Ce qui nous importe de préciser ici, c'est d'abord l'opposition entre les RP telles que nous les avons définies pour notre recherche et les cadres qui seraient compris comme des ressources mobilisables, manipulables par l'acteur, autrement dit des combinaisons de diagnostics et de solutions à un problème, dont il fait un recours stratégique à des fins de mobilisation principalement. Cette approche des cadres est celle des travaux de D. Snow et R. Benford⁴³². L'orientation au départ très stratégiste qu'ils suivirent, qui se focalisait beaucoup sur les opérations de cadrage, n'était, on le voit, pas du tout celle que nous adoptons. Ce programme de recherche s'est peu à peu élargi et nombre de sociologues de

⁴³¹ Cefaï D., « Les cadres de l'action collective. Définitions et problèmes », in Cefaï D., Trom D., *op. cit.*, p.51-97 ; Cefaï D., *Pourquoi se mobilise-t-on ?*, *op. cit.*, chap. 9 et 10.

⁴³² Snow D., Burke E., Worden S., Benford R., « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, 51, 1986, p.464-481 ; Snow D., Benford R., « Ideology, Frame Resonance, and Participation Mobilization », in Klandermans B. Kriesi H., Tarrow S. (ed.), *From Structure to Action. Comparing Social Movement Research across Cultures*, Greenwich, JAI Press, 1988, p.197-218.

l'action collective ont alors insisté sur la dimension contraignante de ces cadres, construisant des liens avec les approches en termes de structure des opportunités notamment⁴³³. Dans cette perspective, les points communs avec les RP apparaissent plus nettement. Mais la diversité des conceptions proposées de ces cadres ne permet pas pour autant d'assimiler les unes aux autres. Il faudrait ici entrer dans le détail des travaux de chaque auteur pour établir clairement les points de passage. Disons à tout le moins qu'un air de famille, comme dirait Wittgenstein, est observable. Cet air de famille, justement, oppose d'un côté les RP et les cadres ainsi conçus, aux *frames* de la sociologie pragmatiste, légitimes héritiers de Goffman⁴³⁴. Nous avons déjà eu l'occasion de préciser les différences fondamentales qui séparent notre approche causaliste des sociologies pragmatistes en général, de l'interactionnisme, de l'ethnométhodologie ou des analyses de l'action en termes de grammaires. Les cadres doivent ici être définis à la manière des règles chez Wittgenstein. Il n'y a donc pas de représentations, d'attitudes, de valeurs attribuées aux individus. Les cadres ne sont pas les produits d'un processus d'intégration mentale transformant ces significations extérieures à l'acteur en significations possédées par les individus. À la manière de Wittgenstein encore une fois, Goffman dénonce « le mythe de l'intériorité »⁴³⁵. Les rapports entre RP et représentations mentales tels que nous les définissons dans notre recherche sont très explicitement ce que les sociologies des cadres héritées des orientations interactionniste, dramaturgique ou éthologique de Goffman rejettent.

Le choix d'aborder le niveau représentationnel à travers la cognition sociale et les représentations publiques, autrement dit d'asseoir notre recherche sur la PSC et ses conséquences en termes de contexte culturel, ne doit pas être interprété comme une mise à l'écart définitive ou une critique radicale à l'égard des autres analyses possibles de l'esprit et des idées intervenant dans l'action sociale. Si nous avons fait ce choix, c'est parce que les

⁴³³ Diani M., « Linking Mobilization Frames and Political Opportunities : Insights from Regional Populism in Italy », *American Sociological Review*, 61(6), 1996, p.1053-1069.

⁴³⁴ Comme le rappelle D. Cefai au sujet des cadres, « la lecture qui en a été faite, qui visait à rénover la question de la culture civique, s'est égarée dans des voies utilitaristes et psychologues très éloignées du texte goffmanien » (*in* Cefai D., *op. cit.*, p.30)

⁴³⁵ Bouveresse J., *Le mythe de l'intériorité. Expérience, signification et langage privé chez Wittgenstein*, Paris, Éditions de Minuit, 1987.

théories et les définitions proposées le sont au sein d'une épistémologie instrumentaliste, qu'elles sont fondées sur une logique dispositionnaliste venant compléter la multiplicité des registres explicatifs exigée par notre orientation multicausale, et qu'elles s'appuient sur des résultats scientifiquement établis, non sur des intuitions. Ce dernier point suggère que leurs résultats ne seront peut-être pas plus vrais que ceux des analyses en termes de socialisation ou d'idéologie, mais qu'il nous apparaît plus rationnel de les privilégier étant donné les critères épistémologiques et logiques indiqués en première partie.

Chapitre VII – Présentation et méthode d'application du modèle général

Trois faisceaux d'hypothèses ont été présentés dans cette partie, déduits de l'espace logique de l'explication multicausale construit dans la première partie. Comment s'articulent-ils ? L'exigence de multicausalité ne signifie pas exigence de prise en compte de toutes les causes possibles sans mise en cohérence entre elles, ce qui serait une position syncrétique que nous rejetons. Ce que nous cherchons à construire en revanche, c'est un modèle, c'est-à-dire un ensemble d'hypothèses articulées, cohérentes, qui fasse ressortir avec clarté les liens logiques entre elles, entre fonctions et entre niveaux. C'est ce que nous nommons une position *véritablement* multicausale. La question des conditions de l'application du modèle sur des cas d'étude sera abordée ensuite.

A - Modèle explicatif général

Nous avons vu à travers l'étude de l'hypothèse stratégique que dix objectifs pouvaient être appréhendés comme explications de la transformation d'un protoparti, nécessairement complétés par les croyances relatives à ces objectifs. La stratégie de transformation du protoparti fonctionne donc comme une raison, composée de désirs (objectifs) *et* de croyances ; elle intervient comme cause de premier niveau et remplit la fonction de production indispensable (puisque la transformation ne peut être entièrement imposée de l'extérieur du début à la fin) et, éventuellement, une fonction d'autorisation à condition qu'on adopte une analyse dynamique qui, intégrant le temps au sein du modèle, permet de prendre en compte les boucles de rétroaction entre objectifs et ou représentations. L'hypothèse contextuelle rassemble quant à elle un faisceau d'explications d'ordre politique et culturel, intervenant sur la transformation en parti (SPP), *via* les représentations des acteurs (SIP), ou sur elles (SPC, SIC), à trois niveaux (seule la SPP intervient au premier niveau à travers la fonction d'autorisation, les autres interviennent aux niveaux troisième et quatrième). Enfin

l'hypothèse cognitive, dans ses aspects purement cognitifs (hors représentations publiques à disposition qui ressortent aussi pour partie à l'hypothèse contextuelle), repose sur une variété de processus de production des représentations mentales et d'interprétation des représentations publiques et des faits bruts, processus qui sont de nature dispositionnelle, exerçant des fonctions de production, d'autorisation, de sélection et de prédisposition.

Il semble donc que cet ensemble d'hypothèses réponde bien aux exigences multicausales inhérentes à l'espace logique de l'explication de la transformation d'un protoparti, tel que nous l'avons déduit d'une posture causaliste, instrumentaliste et dynamique. Le tableau suivant présente cette conclusion :

	Niveaux ⁴³⁶	Fonctions	Intra-fonctionnalité	Registres	Pôles
<i>Hypothèse stratégique</i>	Premier	Production, autorisation	Dix objectifs	Raisons	Individu Organisation
<i>Hypothèse contextuelle</i>	Premier, troisième, quatrième	Production, autorisation, sélection, prédisposition	SPP SIP SPC SIC	Explications contextuelles	Contexte
<i>Hypothèse cognitive</i>	Deuxième, troisième, quatrième	Production, autorisation, sélection, prédisposition	Schématisation, heuristique, réduction de la dissonance, etc.	Dispositions	Individu Organisation

Tableau 9 – Multicausalité des hypothèses explicatives

⁴³⁶ Notons que les niveaux présentés ici sont ceux de l'échelle de la multicausalité verticale, autrement dit des niveaux d'intervention dans l'advenue d'un phénomène. Par la suite nous serons amenés à distinguer d'autres niveaux qui seront ceux de l'analyse combinant les hypothèses entre elles afin de produire le modèle et de clarifier son opérationnalisation. À ce stade, les incitations contextuelles rejoignant les représentations de l'hypothèse cognitive, les premières interviendront dans l'explication

Ces trois faisceaux d'hypothèses sont-ils compatibles ? Les incitations s'appuient sur le niveau représentationnel, elles ne sont pas, contrairement aux possibilités, des causes indépendantes des acteurs. Comment alors les combiner avec l'hypothèse cognitive ? Il est indispensable, avant toute tentative d'articulation du modèle, de distinguer clairement les fonctions causales (production, autorisation, sélection, prédisposition), les processus explicatifs (désir, croyance, raison, disposition, interprétation et production de représentations, incitation, possibilité), les contenus sur lesquels ils opèrent (faits bruts, représentations publiques et mentales, objectifs, croyances relatives à l'objectif⁴³⁷) et les lieux d'émergence et de fabrication de ces contenus (contexte, cognition du système intentionnel).

Ainsi dans l'ordre des contenus, les faits bruts et les représentations publiques deviennent des représentations mentales une fois interprétés, les représentations mentales deviennent des objectifs quand elles sont l'objet de désir, et des croyances relatives à ces objectifs quand elles sont l'objet de croyance. Prenons un exemple très simplifié. Un *fait brut* est à portée de notre perception : 15 millions de ménages, dans notre pays, vivent avec moins de 500 € par mois⁴³⁸. Une *représentation publique* est diffusée dans les journaux, véhiculée dans les conversations : « les décideurs politiques actuels connaissent ce fait brut mais ne souhaitent pas proposer ni voter une loi qui pourtant permettrait de changer la situation »⁴³⁹.

au niveau 2, directement sur l'objectif (niveau 1), et non plus au niveau 3 comme c'est le cas ici sur l'échelle de la multicausalité verticale.

⁴³⁷ Précisons qu'au niveau représentationnel, *la* croyance et *le* désir, sont d'abord des processus cognitif et conatif en ce sens qu'ils sont des attitudes vis-à-vis d'une représentation, qui n'est que leur contenu sémantique. Au niveau stratégique en revanche, les résultats de ces processus deviennent des contenus : *objectifs* (désirs) et *croyances liées aux objectifs* (croyances) ; ils restent cependant logiquement des attitudes vis-à-vis de représentations, ils ont simplement changé de statut au sein de l'explication (une fois *explanandum*, une autre fois *explanans*).

⁴³⁸ Rappelons qu'un fait brut n'est pas un fait non construit, ou réel, ou vrai, mais simplement une donnée considérée comme non déjà interprétée. À l'inverse, une représentation publique (RP) est une proposition portant sur des objets qui peuvent être soit des faits bruts soit d'autres propositions. Plus exactement, une RP est une attitude propositionnelle, fonctionnant sur la base d'une proposition du type « je crois que X », « je crains que Y », etc. X et Y sont des faits bruts si et seulement si leur description sous la forme d'une attitude propositionnelle permet la substitution de la science ou du sens commun au sujet de l'attitude. En d'autres termes, lorsque le fait disponible est l'objet d'une croyance scientifique ou une croyance triviale de sens commun, il peut être considéré comme un fait brut.

⁴³⁹ La question de la véracité de ces éléments n'est pas en jeu ici.

Ces contenus sémantiques (*représentations*) deviennent nôtres une fois interprétés. La *représentation mentale* que je possède de cette loi (« elle est la solution ») devient l'objet de mon désir, autrement dit mon *objectif*⁴⁴⁰. Une deuxième *représentation mentale* concernant le rôle et le poids des partis politiques se combine à la première pour produire *une croyance relative à l'objectif* (« un parti peut obtenir cette loi »). Une troisième *représentation mentale* concernant la forte popularité de cette loi se combine aux deux autres et les renforce. Le tout constitue la *stratégie* de transformation du protoparti.

Si l'on s'intéresse maintenant uniquement aux processus causaux, les concepts de *perception*, *interprétation* (schématisation, utilisation d'heuristique, etc.) sont à l'origine de l'explication générale, qui se poursuit avec la *production interne de représentations* (réduction de dissonance, etc.), puis la *croyance* et le *désir* se portent sur celles-ci, renforcés par une *incitation* que mon *interprétation* du contexte génère, le tout produisant l'action de transformation qui est *rendue possible* par le contexte. Ces deux récits parallèles ne font pas apparaître l'ensemble des fonctions causales inhérentes à chaque lien de causalité. Par exemple, « l'interprétation » d'un fait brut peut consister en la sélection, la prédisposition, la production ou l'autorisation de significations, tout comme la « production de représentations internes » ou « l'incitation » peuvent fonctionner aussi bien sur le mode de la production de la stratégie (le facteur incitatif est pris pour lui-même) que sur celui de sa sélection (le facteur dissuasif est pris comme désavantage comparatif).

Modèle explicatif, schéma

La présentation générale du modèle, sous forme de schéma, sera nécessairement décevante, puisqu'elle ne peut techniquement intégrer les fonctions causales. Celles-ci ont été mises en lumière dans l'étude de chaque hypothèse, les faire apparaître ici réduirait la clarté générale du schéma. De ce fait, les niveaux ne peuvent non plus être pris en compte, puisqu'ils sont directement liés aux fonctions causales (une fonction d'autorisation, par

⁴⁴⁰ Bien entendu, la satisfaction de tout désir ne devient pas nécessairement un objectif. Il faut pour cela que le désir soit particulièrement fort et il faut lui ajouter des croyances spécifiques, relatives notamment aux conditions et conséquences (coûts) de la tentative de sa réalisation et de sa réalisation elle-même.

exemple, intervenant logiquement au même niveau d'explication que la fonction de production qu'elle autorise). De tels raffinements ne peuvent malheureusement faire l'objet d'une seule et même figure. Si celle-ci se compose des contenus et des processus causaux qui leur sont relatifs, il nous semble qu'elle permettra déjà une clarification acceptable des articulations générales, que nous détaillerons par la suite.

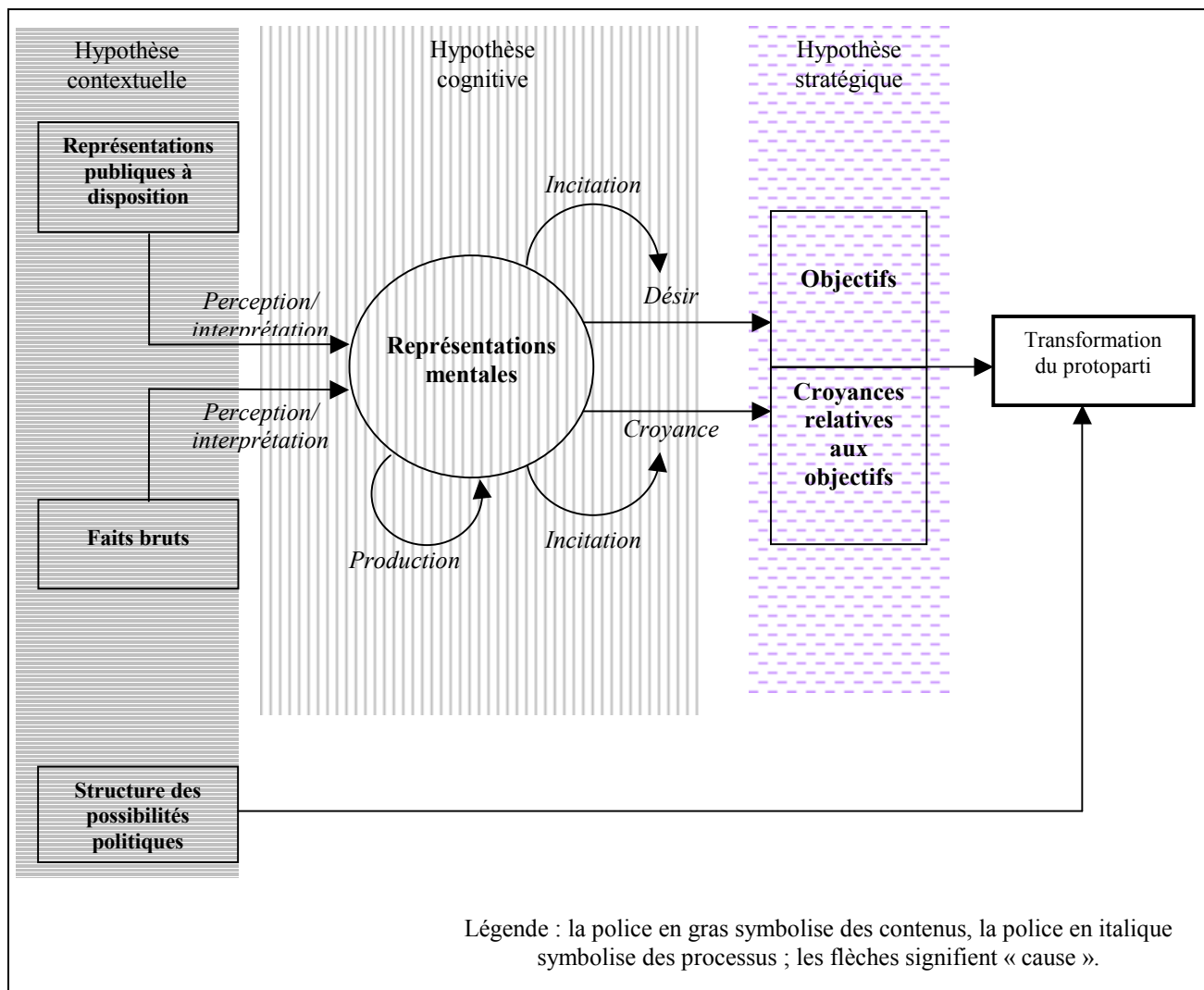


Figure 20 – Modèle explicatif de la transformation des protopartis

La constitution d'un tel schéma, à nouveau, n'est pas un but en soi et ne vise qu'à clarifier les liens entre les différents faisceaux d'hypothèses étudiés jusqu'ici. Le modèle

général, tel qu'il sera appliqué, intègre en réalité l'ensemble des figures réalisées dans les six chapitres précédents. On observe par exemple dans la figure ci-dessus que la SPP participe à l'explication de la transformation du protoparti (relation symbolisée par une flèche), mais dans l'application du modèle il est indispensable de se référer à la figure 18 du « Modèle logique de l'explication par SPP et SIP » pour voir que deux fonctions doivent être distinguées : l'autorisation et la sélection, sur lesquelles reposent les deux modalités que sont la possibilité et l'impossibilité, résumées dans le tableau 7 de la structure des possibilités politiques. Ainsi le schéma du modèle explicatif de la transformation des protopartis n'est pas un résumé ou un condensé de l'ensemble des six premiers chapitres. Il ne vise qu'une présentation simplifiée des liens entre faisceaux d'hypothèses, opérée sur la base des seuls contenus et processus causaux.

Au niveau 1 se posent deux questions, qui reprennent les deux hypothèses explicatives y opérant : *pour quoi* le mouvement se transforme-t-il seul en parti politique (hypothèse stratégique) ? Deuxièmement, le *contexte* politique (dans la dimension SPP) joue-t-il un quelconque rôle dans cette transformation ? Étudions d'abord la première. L'application du modèle à un cas d'étude consiste en une recherche empirique devant mettre en lumière les objectifs présents dans la transformation du protoparti. En d'autres termes, les dix objectifs retenus lors de l'analyse de l'hypothèse stratégique doivent être confrontés aux données empiriques afin de tester la vraisemblance de chacun, c'est-à-dire d'établir dans quelle mesure il est rationnel de l'attribuer, en tant que raison, aux acteurs étudiés. Les déclarations ou les pratiques du mouvement permettent-elles d'affirmer que la stratégie de transformation, seul, en parti, obéit à un objectif symbolique de légitimation ? Lit-on où que ce soit des paroles s'y rapportant ? Les activités du mouvement permettent-elles de déduire cet objectif qui reste-tu ? Précisons que l'attribution d'objectif est toujours double : il s'agit non seulement d'attribuer l'objectif en lui-même, mais aussi les croyances qui lui sont liées et qui font qu'il devient une stratégie. En effet, il importe de savoir pourquoi les acteurs optent pour cette stratégie dans le sens de ce qu'ils désirent obtenir ou réaliser à travers elle, mais encore de comprendre pourquoi ils pensent que cette stratégie leur permettra d'atteindre ledit objectif. Concernant le premier point, conformément à la TSI de Dennett, la pertinence de chaque objectif est fonction de la situation dans laquelle se trouve l'acteur, de sa biographie, bref de sa position et

de ses dispositions, comme dirait Boudon, dispositions que nous prenons davantage au sérieux que ne le fait cet auteur, en leur accordant un degré d'autonomie à la manière des processus socio-cognitifs mis en avant par la PSC. Ainsi, dans un premier temps, deux analyses parallèles doivent systématiquement être menées : une première visant à retrouver dans les archives et les entretiens les paroles pouvant justifier de la poursuite ou du rejet de tel ou tel objectif ou suggérer indirectement la poursuite d'un autre objectif, et une seconde recourant aux pratiques des acteurs qui pourraient confirmer ou infirmer l'objectif explicitement défendu (ou explicitement rejeté) ou suggérer un objectif non déclaré. Un paradoxe peut toutefois apparaître entre discours et pratique, soit (1) parce que l'annonce de la poursuite d'un objectif n'est pas suivie d'effets dans la pratique, soit (2) parce que le comportement du protoparti laisse voir nettement qu'il poursuit un objectif qui pourtant n'est jamais déclaré. Dans les deux cas, la même démarche explicative doit être suivie, qui consiste à tester les trois faisceaux d'hypothèse. Ainsi dans le cas (1), il faut tester l'explication d'une absence de pratique par un choix stratégique, par un processus cognitif inconscient ou par le poids de la SPP. De même pour (2).

Une fois repérés, parmi les dix objectifs, ceux qui peuvent rationnellement être attribués au mouvement, il convient d'expliquer au niveau 2 pourquoi il entend les suivre. Deux ensembles d'éléments doivent ici être étudiés : ceux qui ont trait à l'objectif lui-même, qui sont les incitations (SIP et SIC) que le contexte, tel qu'il est interprété, génère (les acteurs perçoivent-ils, par exemple, une urgence les poussant à se transformer ?) ; deuxièmement, les croyances relatives à l'objectif et les incitations (SIP et SIC) que le contexte interprété génère quant à ces croyances (le récent succès d'un autre mouvement les conforte dans l'idée que cette stratégie peut permettre d'atteindre leur objectif). L'étude de la SIP et de la SIC consiste dans la recherche empirique d'éléments pouvant remplir le rôle d'incitations et de dissuasions relatives à l'objectif retenu comme attribuable.

Les représentations mises en lumière par ces analyses exigent enfin, à un troisième niveau, une étude des processus cognitifs de leur production, mettant en cause, pour certaines, les faits bruts ou les représentations publiques du niveau 4 à l'origine des interprétations les produisant (SPC et SIC). L'interprétation que le mouvement fait du contexte n'est-elle pas biaisée du fait qu'elle met en cause certaines croyances fondamentales relatives à son

identité ? Pourquoi le mouvement interprète-t-il les évènements comme favorables à une transformation, seul, en parti, alors qu'ils semblent plutôt desservir cette option ? La nouvelle stratégie du mouvement ne s'explique-t-elle pas aussi par le fait qu'elle est soudainement devenue pensable (SPC) ?

Lorsque les objectifs du mouvement sont connus et que sont compris les choix et les mécanismes l'ayant amené à s'en saisir, il ne reste plus qu'à revenir au niveau 1 de l'échelle verticale de la multicausalité pour établir les conditions politiques qui rendent possible cette transformation. Chaque facteur est alors confronté aux données empiriques afin de juger de la plausibilité de son rôle : la présentation de candidats indépendants et la campagne qui s'ensuit ne sont-elles possibles que grâce au cadre institutionnel contraignant ? Si le mouvement se transforme seul, est-ce en raison d'un isolement au sein du jeu des forces politiques ?

Opérationnalisation du modèle général

L'articulation entre les trois faisceaux ayant été explicitée, il s'agit à présent de préciser comment un tel modèle général peut être opérationnalisé, c'est-à-dire comment il peut être utilisé afin de produire une explication multicausale rigoureuse. Plusieurs possibilités sont offertes, les deux plus évidentes étant de procéder soit par niveau d'explication, soit par objectif. Dans le premier cas, on propose une explication complète du niveau 1, autrement dit le test de tous les objectifs, un à un. Dans le second cas, on choisit un objectif, qu'on teste, puis on change de niveau pour expliquer les incitations, les processus cognitifs et le rôle du contexte relativement à ce même objectif et aux croyances qui lui sont liées. C'est cette deuxième possibilité que nous choisissons, parce qu'elle nous semble à la fois plus aisée à mener et plus aisée à suivre dans la présentation qui en sera faite. On retrouve les deux possibilités dans les tableaux suivants :

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
- Objectif 1 - Objectif 2 - Objectif 3 - Objectif 4 Etc.	- Incitations relatives à l'objectif 1 - Incitations relatives à l'objectif 2 - Incitations relatives à l'objectif 3 Etc.	- Production de représentations mentales relatives aux croyances liées à l'objectif 1 - Production de représentations mentales relatives aux croyances liées à l'objectif 2 Etc.	- Influence des représentations publiques et des faits bruts sur les représentations mentales produites relativement aux croyances liées à l'objectif 1 Etc.

Sens de l'opérationnalisation

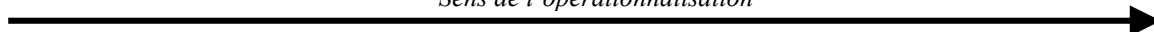


Tableau 10 – Opérationnalisation : 1^{ère} possibilité

Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3	Etc.
- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4	- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4	- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4	- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4

Sens de l'opérationnalisation

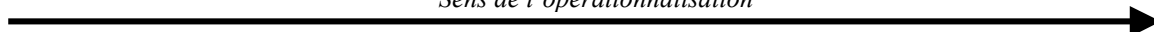


Tableau 11 – Opérationnalisation : 2^{ème} possibilité

Tout d'abord, cette deuxième possibilité correspond à la logique profonde de notre orientation multicausale et aux critiques formulées à l'encontre du modèle de Kitschelt ou de la TCR, dont nous nous sommes attachés à montrer le manque de profondeur par l'absence de référence aux croyances et aux représentations des acteurs étudiés. En effet, la pertinence explicative des processus cognitifs ou de la SIP est relative à un objectif et aux croyances qui

lui sont liées. Il est donc préférable de privilégier une entrée par objectif plutôt que par niveau.

Enfin et surtout, l'exigence de multicausalité intrafonctionnelle (multiplicité des objectifs) ne pâtit pas de ce choix, puisque tous les objectifs sont de toutes façons abordés, et dans toute leur profondeur explicative, alors que la multiplicité des pôles, celle des registres explicatifs, et la multicausalité verticale souffrirait d'un manque de clarté à travers une présentation par niveau et reproduirait finalement, pour chaque niveau, des distinctions par objectif. C'est l'argument principal quant au choix d'une opérationnalisation centrée sur les objectifs : procéder par niveau conduirait à les aborder un à un. Or un objectif n'est réellement compréhensible qu'une fois précisées et expliquées les croyances qui lui sont attachées et donc les représentations qui sont l'objet du désir et de la croyance. De plus, aborder un à un les objectifs sans préciser les processus d'incitation contraint dans une deuxième étape à les distinguer à nouveau afin de cerner pour chacun les incitations qui pèsent sur sa poursuite, ce qui risque de découper artificiellement les étapes d'un même processus, qui gagne au contraire à être pensé et présenté dans tout son déroulement.

Il faut préciser que les objectifs non attribuables au mouvement devront aussi faire l'objet d'une explication. Deux cas doivent cependant être distingués : celui où l'objectif est explicitement rejeté, refusé, et celui où il n'est pas mentionné et pas non plus attribuable étant donné ce qu'on sait des autres objectifs, des croyances et des pratiques de ce mouvement. Si un protoparti décide de se transformer afin de réaliser un objectif symbolique de légitimation, et qu'il rejette toute logique politique de revendication, ce refus devra être expliqué. Il pourra l'être simplement à travers l'application de notre modèle, reprenant les mêmes outils (hypothèse stratégique, SPP, SIP, PSC, etc.), répondant ainsi toujours à l'exigence multicausale. Si en revanche un mouvement décide de se transformer dans un objectif de revendication, et qu'il n'est nulle part fait mention d'un objectif pratique d'obtention de ressources matérielles, l'analyse pourra être plus courte concernant ce deuxième objectif, se contentant de vérifier que le silence sur cet objectif n'est pas un choix tactique, ni que cet objectif ne peut être expliqué de manière dispositionnaliste (l'acteur n'en ayant pas conscience).

Enfin, avant de se lancer dans l'application du modèle, il est indispensable de préciser pour chaque protoparti quelques préalables qui jouent un rôle fondamental dans les procédures explicatives menées à partir des résultats de l'enquête : la cause défendue par le mouvement, les stratégies, les tactiques et les registres habituellement adoptées et le contenu des pôles cognitifs. En effet, la première est indispensable pour donner du sens aux objectifs politiques du mouvement ; les secondes sont logiquement nécessaires à la prise en compte des incitations et dissuasions relatives aux stratégies, notamment à celle de transformation en parti ; enfin le contenu des pôles cognitifs est la référence par rapport à laquelle les perceptions, interprétations et modifications cognitives ont lieu⁴⁴¹.

B - Méthode d'application du modèle

Il s'agit maintenant de dire comment ce modèle peut être appliqué à l'échelle d'un cas d'étude de transformation de protoparti tout entier, afin d'en produire une explication satisfaisante. En effet, une chose est de savoir comment il fonctionne, comment s'articulent raisons et dispositions ou comment appréhender les différentes influences du contexte, une autre est de le confronter aux données empiriques, à l'histoire sinueuse d'un mouvement mêlant logiques individuelles et collectives. Deux points doivent être évoqués successivement : une méthode d'enquête qui s'appuie sur l'analyse dynamique, et une méthode d'application du modèle qui puisse s'y conformer.

Approche dynamique et conditions d'application

L'analyse dynamique consiste dans le repérage des moments qui constituent la transformation du protoparti, autrement dit, des différentes étapes et décisions. Ce n'est que sur la base de ces éléments que le modèle explicatif peut être appliqué, non pour s'y limiter, mais pour savoir d'où tirer les fils de la causalité dont il s'agit de rendre compte. La méthode de recherche doit donc obéir à l'analyse dynamique présentée au chapitre 2 : la recherche des

⁴⁴¹ Notons qu'à chacune des étapes qui vont être présentées dans la section suivante, ce contenu peut évoluer et qu'il doit donc être systématiquement vérifié.

acteurs et étapes de la transformation, en opérant à partir d'archives, suit nécessairement une logique de déconstruction du continu, et remonte le cours du temps en le découpant en états synchroniques ; l'application du modèle doit, elle, aboutir, *in fine*, à recréer le continu.

Comme nous l'avons proposé dans le chapitre premier, trois moments logiques peuvent servir de base à l'analyse du processus de transformation du protoparti en parti politique : ceux de la simple *évocation* de l'engagement, de la *décision* de la transformation et de la *campagne*. Nous n'avons évidemment aucune garantie de retrouver ces différents éléments, qui plus est dans cet ordre, lors de l'étude de chaque cas. Ils constituent cependant de bons guides pour la recherche d'informations. Devant la multiplicité des comptes rendus de réunions, des articles, des déclarations en conférences, des directives passées aux responsables locaux, il nous faut savoir quoi chercher. Ce sont ces trois éléments qui permettent de retrouver quelques pistes afin d'isoler les moments réels qui ont façonné la transformation du protoparti. Il convient ensuite d'affiner notre regard pour mettre en lumière d'éventuelles autres étapes, elles aussi importantes.

Précisons qu'il ne s'agit pas de passer du faire (l'action) au dire (discours sur l'action – évocation, décisions) comme semble le suggérer les termes retenus pour identifier les étapes logiques de la transformation. Ce qu'il convient d'expliquer n'est pas la *décision de se transformer*, ou les différentes décisions, mais bien les *actions*. Les décisions cependant participent des actions et leur donnent sens (directement à travers les raisons ou indirectement à travers les représentations qu'elles mobilisent). Elles ne sauraient pourtant s'y substituer dans l'analyse. Par ailleurs, les actions ne peuvent être observées. Nous devons donc les retrouver à travers les archives (articles, compte rendus, témoignages, etc.), principalement constituées de discours. Ainsi l'analyse du faire passe méthodologiquement par une recherche sur le dire. C'est pourquoi les deux premières étapes logiques de la transformation sont *symbolisées* par des actes de parole (« évocation » et « décision »). Mais les données empiriques étudiées lors de l'application du modèle ne seront pas limitées aux seuls discours. Ceux-ci ne constituent que des éléments parmi d'autres, méthodologiquement premiers puisque premiers à apparaître dans la recherche d'archives, et qui renvoient aux actions concrètes qui les accompagnent. Ainsi, l'étape logique de la décision peut-elle être non

seulement un discours mais aussi une convocation de la presse, l'envoi massif de courrier, l'inscription sur des listes électorales, etc.

Parallèlement à l'identification de ces étapes, il nous faut comprendre les relations de pouvoir existant entre les acteurs, formelles ou informelles, ou, pour le dire autrement, le système d'action concret dans lequel ils évoluent, afin de repérer le rôle que chacun a joué et de le passer au crible de notre modèle d'explication multicausale. Ceci peut être fait soit en se fiant aux structures formelles de prise de décision, soit en se fondant sur les relations de pouvoir réelles, soit en s'appuyant sur les deux. On a vu avec le concept de système d'action concret que ces deux éléments sont indissociables car les acteurs s'appuient et limitent leurs relations réelles de pouvoir en fonction des espaces de légitimité et de contrainte produits par les structures formelles (elles-mêmes fruits de relations de pouvoir réelles).

La terminologie individualiste utilisée ici ne doit pas laisser penser que le groupe ne constitue plus un pôle de causalité comme l'exige la multicausalité polaire. Non seulement l'étude du niveau représentationnel a montré que le groupe parlait à travers l'individu (identité sociale) et que ce dernier lui conférait une existence (stéréotypes), mais surtout le repérage des individus et du rôle qu'ils jouent peut conduire à les priver de toute individualité en montrant qu'ils sont, dans cette situation précise, parfaitement substituables et que c'est leur fonction au sein de l'organisation qui explique leur action, non leurs caractéristiques personnelles. Dans ce cas, c'est bien l'organisation qui est acteur à part entière. Prenons un exemple caricatural : si nous recevons une lettre d'information-type de la part d'une entreprise ou d'une administration, que l'exemplaire reçu ait été écrit ou mis sous enveloppe et posté par l'employé A ou l'employé B, il paraît assez rationnel, après quelques vérifications, d'attribuer à l'entreprise ou à l'administration le statut d'expéditeur et d'auteur de cette lettre. Dans la ligne du chapitre 3, nous n'adoptons donc aucune posture de principe en faveur de tel ou tel pôle explicatif (individu ou groupe). C'est donc sur la base des différentes étapes repérées, en ce qu'elles constituent des moments et des configurations d'acteurs, que nous pourrons appliquer notre modèle.

Application et présentation

Conformément à la distinction par étapes proposée ci-dessus et à la méthode d'opérationnalisation justifiée plus haut, deux modes de présentation sont possibles : un premier aborde successivement chaque objectif et reconstruit pour chacun l'évolution que le Sillon a connue à travers toutes les étapes (tableau 12) ; une seconde propose une application du modèle dans sa totalité sur chacune des étapes identifiées (tableau 13). Dans le premier cas, la reconstruction du continu est plus directe, mieux perceptible, mais limitée à un seul type d'objectif ; elle désunit le modèle et tend à cloisonner les facteurs explicatifs. Dans le second cas, on garde pour chaque étape une plus grande visibilité de la cohérence explicative, mais cette présentation tend aussi à séparer de manière peut-être plus rigide des moments qui n'ont pourtant été isolés que sur la base d'étapes logiques et non chronologiques. À la lecture, le danger de réification de ces différents moments est alors présent, ce qui va à l'encontre de notre exigence quant à l'approche dynamique. C'est pourtant cette seconde stratégie de présentation (tableau 13) que nous conservons puisqu'elle sert mieux, selon nous, notre objectif de construction d'un modèle explicatif multicausal, comme l'illustrent les tableaux suivants :

Objectif 1			Objectif 2			Etc.
<i>Étape 1</i>	<i>Étape 2</i>	<i>Étape 3</i>	<i>Étape 1</i>	<i>Étape 2</i>	<i>Étape 3</i>	<i>Etc.</i>
- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4	- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4	- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4	- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4	- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4	- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4	Etc.

Sens de l'application

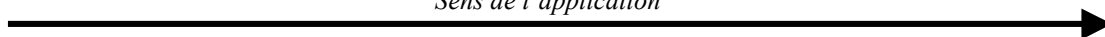


Tableau 12 – Application : 1^{ère} possibilité

Étape 1				Étape 2				Etc.
<i>Objectif 1</i>	<i>Objectif 2</i>	<i>Objectif 3</i>	<i>Etc.</i>	<i>Objectif 1</i>	<i>Objectif 2</i>	<i>Objectif 3</i>	<i>Etc.</i>	<i>Etc.</i>
- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4	- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4	- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4	Etc.	- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4	- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4	- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4	Etc.	Etc.

Sens de l'application

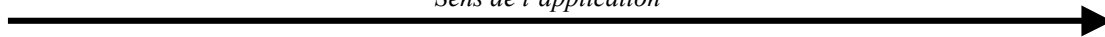


Tableau 13 – Application : 2^{ème} possibilité

Troisième partie – Enquête (applications)

*«Le Sillon, cette chose turbulente,
ne se laisse enfermer dans aucun vieux casier »*

Henry du Roure⁴⁴²

L'histoire du Sillon commence en 1894 et s'achève en 1910. Elle mêle l'histoire politique française, l'histoire religieuse, et sur cette toile de fond, l'histoire d'une génération⁴⁴³. Ces jeunes gens naissent après la défaite de 1870, grandissent dans une France en marche vers l'instauration définitive de la République, secouée à la fois par la persistance d'une droite monarchiste, nationaliste et revancharde, et par le souvenir de la Commune qui fut pour les catholiques un traumatisme. Les plus vieux d'entre eux vivent pleinement l'Affaire Dreyfus, et les plus jeunes sont directement mêlés aux conflits passionnés livrés autour de l'anticléricalisme, puisque leurs écoles sont au centre des débats. Pour tous, les questions religieuses comme les questions sociales semblent devoir se régler au niveau politique. C'est là ce qui distingue la démocratie chrétienne du premier catholicisme social, œuvre majoritairement de catholiques intransigeants. Les grandes encycliques de Léon XIII ouvrent justement l'Église aux problèmes du monde moderne et constituent en quelque sorte un cadre de référence idéologique au sein duquel leurs aspirations vont évoluer.

D'autres mouvements de jeunesse catholiques, catholiques sociaux et démocrates chrétiens, grandissent et se font connaître à la même époque, et parfois dans des proportions bien plus importantes. Pourtant, malgré leur solidité et leur taille, ces mouvements ne choisiront pas de se transformer, seul, en parti politique et préféreront par exemple le ralliement à l'Action libérale populaire, principal parti de catholiques de l'époque. Pourquoi le Sillon, lui, se transforme-t-il ?

⁴⁴² Roure H. du, « Un moment bien intéressant », in *Bulletin d'action et de propagande*, avril 1908.

⁴⁴³ L'auto-représentation du mouvement comme génération est d'ailleurs un des piliers de l'identité sociale du Sillon. « *Le Sillon, c'est l'effort d'une génération* » rappelle G. Hoog (sous le nom de Leroy-Debasan) dans « Les "évolutions" du Sillon », *Le Sillon*, 25 mars 1909.

Chapitre VIII – Présentation du cas

Deux points seront abordés successivement dans cette première section. Le premier rappelle la méthodologie spécifique et les conditions de l'enquête que nous a imposées l'étude du Sillon. Le second propose une histoire du mouvement afin que les éléments explicatifs fournis dans la section suivante puissent être remis en contexte et replacés à l'échelle de l'histoire de tout le mouvement et de son époque.

A - Méthodologie de l'enquête

Le recueil de données concernant le Sillon s'est fait de deux manières : d'une part à travers la consultation d'ouvrages, le plus souvent d'historiens, et par l'étude d'archives d'autre part.

Les études sur le Sillon

Le corpus de travaux réalisés sur le Sillon présente plusieurs caractéristiques, et tout d'abord son très petit nombre. Il ne s'agit pas ici d'en donner la liste exhaustive, que l'on trouve sur le site électronique du Fonds Marc Sangnier⁴⁴⁴ mais plutôt d'en préciser certaines caractéristiques. Trois vagues de travaux peuvent être repérées. Une première, contemporaine du Sillon et se prolongeant jusque dans les années 1930, est principalement constituée d'ouvrages⁴⁴⁵ et d'articles écrits par des auteurs ayant connu, côtoyé, participé ou combattu le mouvement ou certains de ses membres. Ils ne sont donc pas dénués de prises de position religieuses ou politiques, favorables ou défavorables, mais permettent de recueillir un

⁴⁴⁴ Consulter le site www.fonds-sangnier.com.

⁴⁴⁵ Nous avons constaté nous-mêmes que certains ouvrages ne portent mention d'aucune date, d'aucun auteur ou d'aucun éditeur. Quelques références indiquées en note ou en bibliographie ne peuvent donc rester qu'incomplètes.

matériau utile pour comprendre les tensions et le climat de cette époque. On trouve ainsi les textes de Nel Ariès⁴⁴⁶, du très virulent abbé Emmanuel Barbier⁴⁴⁷, du leader de l'Action française Charles Maurras⁴⁴⁸, datant des années 1905 à 1908, ou de sillonnistes tels Paul Archambault⁴⁴⁹, Louis Cousin⁴⁵⁰, Jean Des Cognets⁴⁵¹, Emmanuel Desgrées du Loû⁴⁵², Amédée Guiard⁴⁵³, Georges Hoog⁴⁵⁴, Gaston Lestrat⁴⁵⁵, ou encore Marc Sangnier lui-même⁴⁵⁶. Une deuxième vague de travaux arrive à la fin des années 1950 et au début des années 1960. Ce sont davantage des travaux d'historiens, qui constituent la base de toute recherche sérieuse sur ce mouvement. Les principaux sont ceux qu'André Darricau a consacrés à Sangnier et à sa pensée politique⁴⁵⁷, de Simone et Hélène Galliot⁴⁵⁸, de Jean de Fabrègues⁴⁵⁹ et surtout de Jeanne Caron⁴⁶⁰. Enfin la dernière vague commence à la fin des

⁴⁴⁶ *Le Sillon et le mouvement démocratique*, Paris, 1910.

⁴⁴⁷ Porte-parole de l'intégrisme en France, opposé au modernisme et adversaire déclaré du Sillon, voir Barbier abbé E., *Les idées du Sillon, étude critique*, Poitiers, 1905 ; *Le progrès du libéralisme catholique en France sous le Pape Léon XIII, histoire documentaire*, Paris, Lethielleux, 1907 ; *Les Démocrates Chrétiens et le Modernisme, histoire documentaire*, Nancy, 1908 (qui contient un chapitre sur Sangnier et le Sillon).

⁴⁴⁸ Il fut un farouche opposant à Sangnier. Voir entre autres Maurras C., *Le Dilemme de Marc Sangnier, essai sur la démocratie religieuse*, Paris, 1907.

⁴⁴⁹ Archambault P., *Georges Fonsegrive*, Paris, Bloud et Gay, 1932.

⁴⁵⁰ Voir notamment Cousin L., *Vie et doctrine du Sillon*, Lyon, Vitte, 1906.

⁴⁵¹ Des Cognets J., *Marc Sangnier*, Paris, 1914 ; *L'un d'eux, Amédée Guiard*, Paris, Bloud et Gay, 1921.

⁴⁵² Desgrées du Loû E., *De Léon XIII au Sillon*, Rennes, 1907.

⁴⁵³ Guiard A., *Carnet intime*, Paris, Bloud et Gay, 1926.

⁴⁵⁴ Hoog G., *Le Sillon à Rome, 8-12 septembre 1904*, Au Sillon, 1904 ;

⁴⁵⁵ Lestrat G., *Les beaux temps du Sillon*, Paris, Bloud et Gay, 1926

⁴⁵⁶ Sangnier M., *Autrefois*, Paris, Bloud et Gay, 1933 ; *L'histoire et les idées du Sillon*, Au Sillon, 1907.

⁴⁵⁷ Darricau A., *La pensée politique de Marc Sangnier*, thèse de droit, Paris, 1957 ; *Marc Sangnier*, Paris, Éditions ouvrières, 1958.

⁴⁵⁸ Galliot S. et Galliot H., *Marc Sangnier (1873-1950)*, Le Mans, Imprimerie commerciale, 1960.

⁴⁵⁹ Fabrègues J. de, *Le Sillon de Marc Sangnier. Un tournant majeur du mouvement social catholique*, Paris, Perrin, 1964.

années 1990 et se prolonge jusqu'à aujourd'hui. Tout d'abord, l'Institut Marc Sangnier qui abrite les fonds d'archives, réunit autour de lui des historiens qui ont renouvelé les études sur le Sillon. Grâce notamment aux colloques qu'il organise, il a permis de réunir des études originales et fécondes. Les actes de ces colloques ont été publiés. Parmi les auteurs de cette dernière vague de travaux, on compte évidemment Jean-Marie Mayeur⁴⁶¹, mais aussi Olivier Prat⁴⁶², Jean-Claude Delbreil⁴⁶³, Denis Charbit⁴⁶⁴ ou Vincent Rogard⁴⁶⁵.

La seconde caractéristique de ce corpus, après son étroitesse, est la centralité d'un de ces ouvrages : la thèse de Jeanne Caron. Au-delà des témoignages personnels que nous avons reçus concernant l'extraordinaire qualité de cette étude, deux spécialistes actuels du Sillon rappellent chacun son grand intérêt. J.-M. Mayeur invite ses lecteurs : « Renvoyons au livre de référence de Jeanne Caron, *Le Sillon et la démocratie chrétienne*, Plon, 1966, et regrettons que cette thèse n'ait pas été rééditée. »⁴⁶⁶ O. Prat, citant Jeanne Caron, précise lui aussi qu'« on lira toujours avec profit sa thèse... »⁴⁶⁷. Il faut signaler en effet la somme vertigineuse de documents collectés, consultés, dans toutes les régions de France et à l'étranger, qu'il s'agisse de documents d'archives privées (correspondance, carnets), de revues, de journaux, d'affiches, etc. J. Caron raconte brièvement tout le travail qu'elle a effectué dans un entretien

⁴⁶⁰ Caron J., *Le Sillon et la démocratie chrétienne, 1894-1910*, Paris, Plon, 1967. On ajoutera à cette liste la biographie un peu plus tardive de Madeleine Barthélémy-Madaule, *Marc Sangnier (1873-1950)*, Paris, Seuil, 1973.

⁴⁶¹ Historien incontournable du catholicisme, de la démocratie chrétienne, du catholicisme social et de manière plus générale de la IIIe République. Concernant spécifiquement notre sujet, on citera son travail de direction des actes des colloques consacrés à Sangnier, notamment *Le Sillon de Marc Sangnier et la démocratie sociale*, Actes du Colloque des 18 et 19 mars 2004, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2004.

⁴⁶² Prat O., « Le Sillon, la Chronique et les Semaines sociales : influences communes » in Mayeur J.M. (dir.), *op. cit.*, p.53-64.

⁴⁶³ Delbreil J.-C. (dir.), *Marc Sangnier. Témoignages*, Paris, Beauchesne, 1997.

⁴⁶⁴ Charbit D., « Coutumes et pratiques conviviales du Sillon. La construction d'une sociabilité démocratique », in Mayeur J.-M. (dir.), *op. cit.*, p.15-36.

⁴⁶⁵ Rogard V., « Les coopératives sillonnistes : une étape vers un sillonnisme intégral », in Mayeur J.M. (dir.), *op. cit.*, p.37-51.

⁴⁶⁶ Mayeur J.-M., « Introduction », in Mayeur J.-M. (dir.), *op. cit.*, p.7.

⁴⁶⁷ Prat O., art. cit., p.54.

avec J.-C. Delbreil⁴⁶⁸, et estime qu'il n'y a probablement plus d'archives à trouver sur le Sillon, qu'elle avait collecté et consulté au cours de ses années de recherche tout ce qu'il était possible de réunir, accédant à des documents qui ont hélas depuis disparu.

Il est peut-être nécessaire de préciser ici les difficultés qui peuvent se poser au politologue lorsqu'il est confronté à un tel travail d'excellence. S'il est d'un tempérament d'observateur, nul doute que la rencontre avec un ouvrage de l'acabit de celui de J. Caron constitue une difficulté. Quelle plus-value pourra-t-il apporter au travail déjà réalisé ? Comment ne pas tomber dans la simple reprise ou la compilation d'extraits ? Si le fait de réaliser un travail de seconde main peut être une critique négative forte⁴⁶⁹, c'est uniquement lorsque la recherche est guidée par les exigences d'un tempérament d'observateur, autrement dit lorsque l'objectif est tout autant sinon davantage la production d'effets de connaissance que d'effets d'intelligibilité. En revanche, lorsque le politologue est plutôt un méthodologue ou un théoricien, la rencontre avec un tel ouvrage est une chance et non une difficulté. En effet, l'intérêt scientifique du travail effectué ne reposant plus dans la seule collecte d'informations inédites, la description minutieuse, mais dans la construction ou la justification d'une théorie ou d'un modèle, puis dans sa confrontation aux faits, alors la concentration d'une grande masse de données empiriques en un seul ouvrage est un gain de temps conséquent. Il convient bien sûr que la validité de ces données (ou, si l'on veut, la véracité des informations) soit assurée. Cela peut se faire soit par un travail de vérification d'un certain nombre d'éléments sur le terrain (archives, entretiens, observations, etc.), soit par la confrontation avec les données produites par d'autres historiens, à condition que cette confrontation puisse permettre de décider laquelle de deux informations non congruentes doit être conservée, ce qui suppose dans ce cas au moins trois sources historiographiques différentes. C'est la première voie que nous avons suivie ici.

Les travaux consacrés au Sillon lui-même ou à Sangnier à l'époque du Sillon ont ensuite été complétés, dans notre recherche, par la consultation d'ouvrages ou d'articles de

⁴⁶⁸ Delbreil J.-C. (dir.), *op. cit.*

⁴⁶⁹ Rappelons cependant que l'essentiel des travaux de sociologie des religions de Weber s'appuie sur du matériau empirique accumulé par d'autres que lui.

revue sur l'environnement du Sillon, consacrés à la démocratie chrétienne, au catholicisme social ou aux partis politiques. Il s'agit là encore d'œuvres d'historiens ou de personnalités politiques et religieuses du début du XXe siècle, et d'études plus récentes menées par des historiens. Dans la première catégorie on trouve entre autres Albert de Mun⁴⁷⁰ ou Jacques Piou⁴⁷¹, et dans la seconde, par exemple, Benjamin F. Martin⁴⁷², Jean-Marie Mayeur⁴⁷³, Charles Molette⁴⁷⁴ ou Jean-François Sirinelli⁴⁷⁵.

Si tous ces travaux ont été d'un réel apport pour notre travail, la consultation directe des archives et des publications sillonnistes a cependant fourni l'essentiel du matériau sur lequel nous nous appuyons.

Les archives

La recherche menée sur les archives a été considérablement facilitée par la qualité et la richesse du fonds Marc Sangnier consultable à l'Institut Marc Sangnier. La totalité du travail sur archives a été effectuée sur place, dans le lieu qui fut en quelque sorte le siège du Sillon, 38 Boulevard Raspail (75007 Paris). Il n'existe pas de fonds plus riche concernant notre sujet et concernant beaucoup d'autres en lien avec Marc Sangnier, très certainement. La totalité des œuvres des principaux sillonnistes, des revues, journaux et publications du mouvement, des circulaires internes, des tracts, des affiches, des papiers personnels, etc. s'y trouve, ainsi que beaucoup des études universitaires menées sur le mouvement (mémoires, thèses). Il nous faut

⁴⁷⁰ Mun A. de, *Combats d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Lethielleux, 1911. A. de Mun fut l'un des fondateurs, avec René de La Tour du Pin, de l'Œuvre des Cercles d'études du mouvement catholique social.

⁴⁷¹ Piou J., *Questions religieuses et sociales*, Paris, Plon et Nourrit, 1910. Jacques Piou est le fondateur avec A. de Mun de l'Action libérale populaire, parti de lutte contre l'antycléricisme, sur lequel nous reviendrons largement.

⁴⁷² Martin B.F., « The Creation of the Action Libérale Populaire : an Example of Party Formation in Third Republic France », *French Historical Studies*, 4, 1976, p.660-689.

⁴⁷³ Mayeur J.-M., *Un prêtre démocrate : l'abbé Lemire, 1853-1928*, Paris Le Cerf, 1968.

⁴⁷⁴ Molette C., *L'Association Catholique de la Jeunesse Française 1886-1907*, Paris, Armand Colin, 1968.

⁴⁷⁵ Sirinelli J.F. (dir.), *Histoire des Droites en France*, Paris, Gallimard, 1992.

redire ici à quel point nos recherches sur le Sillon sont redevables à l'Institut ainsi qu'à Anne-Valérie Étendard, chargée entre autres choses de l'accueil des chercheurs.

Les documents consultés sont de différentes sortes. Grâce au catalogue de l'Institut nous avons pu accéder rapidement aux éléments relatifs à l'organisation et à l'administration du mouvement (circulaires, lettres aux responsables de Cercles d'études, lettres aux directeurs de journaux, cahiers de comptes), à la correspondance avec des personnalités extérieures (directeurs de journaux, prêtres, évêques et cardinaux), aux outils de communication (tracts, affiches, cartons d'invitation aux réunions), à l'ensemble des publications du Sillon (les revues et journaux comme *Le Sillon*, *L'Éveil démocratique*, *la Démocratie*, les discours, les ouvrages et les brochures). Tous les documents internes n'ayant jamais fait l'objet d'une quelconque publication ont été consultés sur la période 1902-1910, autrement dit de l'année du premier congrès des cercles d'études à la dissolution du mouvement.

L'évolution politique du Sillon a été surtout étudiée par les historiens à travers les discours de Sangnier ou quelques articles phares. Nous avons alors cherché à mettre l'accent sur les documents internes, notamment les lettres aux responsables de Cercles d'études, et davantage aussi sur la revue *le Sillon* que sur le journal *l'Éveil démocratique*. La raison en est la suivante : cherchant avant tout les causes de la transformation du mouvement en parti politique, nous avons fait l'hypothèse que celles-ci se liraient davantage dans les lettres échangées entre responsables et entre militants que dans les articles du journal qui vise un large public et n'est *a priori* que le fruit de discussions et échanges préalables entre membres du mouvement. *Le Sillon* se fait justement la tribune de tous les sillonnistes. On y lit quelquefois des débats, des polémiques qui en disent plus long que les seuls articles en une de *L'Éveil*. La revue a donc été entièrement consultée de 1902 au dernier numéro en 1910.

Les discours de Sangnier ont eux aussi fait l'objet d'une étude systématique pour tous ceux présents dans les tomes I et II des *Discours*⁴⁷⁶ (de 1891 à 1910), puisque c'est principalement cette période qui nous intéresse.

⁴⁷⁶ Sangnier M., *Discours I (1891-1905)*, Paris, Bloud et C^{ie}, 1910 ; *Discours II (1906-1909)*, Paris, Bloud et C^{ie}, 1910.

La méthodologie de traitement de ces archives a suivi les principes classiques de l'interprétation, sans pour autant que celle-ci ait été formalisée à travers une quelconque grille de lecture. Deux types d'informations ont été systématiquement recherchés : celles qui sont relatives au processus de transformation, et qui permettaient de saisir les moments et les acteurs de la transformation, puis celles qui valent comme éléments de confirmation ou d'infirmité des hypothèses explicatives proposées au sein du modèle. Chaque information supposée intéressante a alors fait l'objet d'un traitement interprétatif assez simple, d'après lequel le mot ou la phrase sont replacés dans le texte et celui-ci dans son contexte, tous deux identifiés à travers cinq questions. La première est « qui parle ? ». Il s'agit notamment de savoir si les caractéristiques de l'auteur, ou pour le dire autrement ses qualités pertinentes pour notre recherche, se limitent à ses fonctions (son rôle) dans l'événement que constituent l'écriture ou la déclamation du texte. L'identité personnelle de l'auteur est-elle significative ou indifférente ? Du double point de vue de l'organisation à laquelle il appartient et du public recevant sa parole, l'auteur est-il remplaçable par un autre individu sans conséquence sur le sens de cette parole ? Si c'est le cas, alors le sens est imputable à l'organisation, la fonction de l'individu s'exprimant étant sa seule caractéristique signifiante. C'est alors l'organisation définissant la fonction qui détermine *in fine* le sens de la parole. On retrouve ici plusieurs éléments explicités dans la première partie, relatifs notamment à la fonction causale de prédisposition que l'organisation joue ici, au-delà des individualités par lesquelles elle passe pour remplir la nécessaire fonction de production. Les quatre questions suivantes sont « que dit-il ? » (question du contenu sémantique du texte), « comment le dit-il ? » (selon quels procédés littéraires, tropes, figures de style, ton, etc. ; c'est ici notamment que doivent être articulées les différentes dimensions du sens littéral, du sens métaphorique et du sens symbolique), « à qui s'adresse-t-il ? » (le sens voulu par l'émetteur d'un message apparaissant aussi à travers la représentation qu'il se fait du récepteur, et des intentions qui l'animent à son égard, en un moment, un lieu, et à travers un canal qu'il convient de prendre en considération). C'est notamment sur ces principes que la distinction entre articles du journal et articles de la revue se fonde.

Il n'était pas imaginable de suivre une méthode rigoureusement herméneutique, à la manière de Gadamer ou Jauss⁴⁷⁷, qui certes aurait probablement permis une analyse plus profonde et la production d'un sens plus complet, mais qui aurait aussi nécessité beaucoup trop de temps étant donné le volume des études et archives à traiter.

B - Histoire du mouvement

Le Sillon est un groupe de jeunes gens, qui repose sur deux piliers : d'un côté un chef et ses idées, Marc Sangnier, et de l'autre une foi invincible dans le catholicisme et les vertus de l'action. Le mouvement naît dans la haute bourgeoisie parisienne, mais s'étend rapidement à toutes les couches de la population, à Paris comme en province. Dans la multiplicité de ses activités, c'est une pensée toute empreinte de catholicisme, de loyalisme républicain, et de solidarité avec le prolétariat qui maintient la cohésion. Avec l'ambition de mettre en place « la véritable démocratie »⁴⁷⁸, grâce à l'éducation des masses et à la force morale du catholicisme, l'œuvre des sillonnistes ne peut trouver de parti politique conforme à leurs idées ; il leur faut donc franchir le cap seuls. Mais à peine l'expérience est-elle tentée que les plus hauts dignitaires de l'Église leur intiment l'ordre de se saborder⁴⁷⁹.

Les origines

L'origine du Sillon tient en deux points, qui sont d'abord une combinaison d'éléments contextuels: le collège Stanislas à Paris, et la famille Sangnier, et ensuite une expérience collective qui sont une première organisation et un journal : la Crypte et le *Sillon*.

⁴⁷⁷ Gadamer H.-G., *Vérité et méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris, Seuil, 1996 ; Jauss H.R., *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1990.

⁴⁷⁸ Pour une étude serrée des différents emplois des termes « démocratie » et « démocratique » par Sangnier, nous renvoyons à Charbit D., « Coutumes et pratiques conviviales du Sillon. La construction d'une sociabilité démocratique », in Mayeur J.-M., *op. cit.*, p.15-36.

⁴⁷⁹ On consultera une chronologie indicative du Sillon et de son environnement religieux et politique en annexe n°1.

La famille Sangnier est le premier élément fondamental du contexte qui fait naître le Sillon. Du côté maternel, le grand-père de Marc Sangnier est un avocat célèbre, bonapartiste, et proche de l'Impératrice Eugénie. Cette ascendance coupe le jeune Marc de tout attachement monarchiste, et lui assure la liberté de s'attacher à la République. Son arrière grand-père siège à l'Académie Française, sa grand-mère et sa mère connaissent donc la vie des salons, et une atmosphère de grande élévation morale et intellectuelle, et les exigences d'un catholicisme exprimé par une vie morale constante et une foi explicite. Son père est un humaniste, grand voyageur, cultivé, qui hérite, de plus, d'une fortune colossale. Tel est le monde dans lequel Sangnier fait son éducation : disponibilité quant aux options politiques, grande liberté financière, goût de la perfection morale, conscience de sa valeur, et conscience de la responsabilité que tout ceci implique. Le collège Stanislas lui offre alors l'occasion de ses premières expériences politiques.

Le Collège Stanislas est sous l'autorité de la Congrégation des Marianistes. La vie du collège place donc d'emblée ses élèves au centre des débats autour du Ralliement. Ceux qui, comme Sangnier, sont entrés au collège à la fin des années 1870, sont donc préparés intellectuellement pour comprendre l'enjeu et les confrontations que suscitent les encycliques de Léon XIII et la politique des anticléricaux⁴⁸⁰.

Parallèlement, deux professeurs marquent les jeunes esprits : P. Desjardins et M. Blondel. Le premier est le fondateur de l'Union pour l'action morale, dont l'objectif est de retrouver le sens de la vie, au-delà de toute confession, et d'enraciner le devoir moral dans ses propres convictions religieuses ou philosophiques. M. Blondel représente, lui, un autre courant, dans la lignée du philosophe Ollé-Laprune. Pour lui, il existe une vérité morale et religieuse objective : « C'est avec l'âme entière qu'il faut aller à la vérité »⁴⁸¹, cette parole de Platon, reprise par Ollé-Laprune, sera plus tard la devise des sillonnistes. Par ailleurs, le collège offrira longtemps aux jeunes gens un lieu de réunion, dans les caves du bâtiment, d'où le nom de crypte.

⁴⁸⁰ Nous ne développerons pas cependant ce lien de causalité, car tous les sillonnistes n'ont pas fait leur scolarité dans un collège dirigé par la congrégation marianiste.

⁴⁸¹ Ollé-Laprune L., *La Certitude morale*, Paris, Belin, 1880.

La Crypte naît de l'initiative de Sangnier, à la rentrée de 1893. Dans l'atmosphère de rupture de cette fin de siècle, il entend refaire l'unité, autrement dit réconcilier l'Église et l'État, l'Église et le peuple, les classes sociales, et seul le christianisme peut combler ce besoin d'unité. Des réunions se tiennent alors tous les vendredis, autour de Sangnier et de l'abbé Leber et d'un petit noyau central (É. Isabelle, J. Nicolardot, J. Wilbois). Les recrutements se font par contacts individuels. Certains y participent alors qu'ils ont quitté le collège (P. Renaudin, A. Léger). On fait appel à des conférenciers venus de l'extérieur, comme l'ouvrier Halluin, l'abbé Soulange-Bodin. En 1894, la première promotion de la Crypte quitte le collège, dont son fondateur et animateur, Sangnier, qui part à l'armée. Deux Cryptes se forment alors, celle des anciens, qui se retrouvent à St-Cyr, à Polytechnique, à Normale Sup., etc., et la nouvelle, moins dynamique. Mais la volonté d'admettre de plus en plus de monde, y compris des non croyants, alors qu'il n'y a aucune structure d'encadrement, transforme peu à peu la Crypte en salon, où l'on discute mais n'agit pas. En 1895-1896, une première crise importante se fait sentir, et Sangnier et ses amis dotent la Crypte d'un minimum d'administration, la séparant matériellement du collège et s'efforçant de lui donner une place parmi les autres groupes de jeunesse. Ainsi fin 1896, ils créent un Comité d'initiative des conférences de la Crypte, présidé par Sangnier. Les réunions se multiplient, mais la volonté de passer de la pensée à l'action est croissante, comme en témoignent les sujets abordés et les conférenciers invités, qui sont de plus en plus souvent des travailleurs. Sangnier et ses proches, surtout É. Isabelle, multiplient les réunions, les contacts avec d'autres organisations, à un rythme effréné, et dans toute la moitié Nord de la France. En 1899, la Crypte atteint les grandes écoles, les séminaires, les casernes, les syndicats. Ce réseau constitue l'ébauche du Sillon. Sur le plan géographique, on trouve trois grandes formations en plus du noyau parisien : le Nord, Nancy et Limoges.

Les anciens du collège Stanislas sont de moins en moins nombreux et la séparation d'avec le collège se fait sans heurt. La difficulté est de trouver une salle de réunion. Le siège social change régulièrement d'adresse. On ne relève aucune trace de comptabilité, Sangnier assumant à peu près tout. La solution est trouvée en octobre 1897 : la Crypte devient itinérante, elle évite ainsi d'être inféodée à qui que ce soit.

En janvier 1894, deux anciens de Stanislas : P. Renaudin, proche de Sangnier et d'É. Isabelle, et A. Léger fondent la revue *Le Sillon*. Si elle naît hors de la Crypte, elle a de nombreux liens avec elle. Elle fournira surtout au mouvement sa base idéologique. En 1896, face aux difficultés financières, quatre souscripteurs prendront en charge la totalité du financement, dont Renaudin et Sangnier. La Crypte, elle, publie son *Bulletin*, et rapidement, les abonnements à l'un et à l'autre peuvent être combinés. Au début, *Le Sillon* est une revue essentiellement littéraire et artistique. Mais en 1895, une « Chronique sociale » fait son entrée dans les pages de la revue, et P. Renaudin signe un article intitulé « À nos amis ! »⁴⁸², qu'il termine ainsi : « Problème religieux et problème social, tout notre avenir est engagé là. » Cette conciliation entre le siècle et le christianisme, que Sangnier appelle démocratie, est au cœur de l'évolution propre au *Sillon* comme à la Crypte. De ce point de vue, il est intéressant de voir qu'à chaque fois que l'on s'éloigne de l'action vers le spéculatif, dans les réunions comme dans les articles, Sangnier est absent. En 1895, il est à Versailles, c'est alors que la Crypte perd contact avec les œuvres populaires, et *Le Sillon* devient de plus en plus littéraire. En 1896, il revient, et réoriente l'organisation et la revue vers l'action sociale. Mais en 1897 il part à Toulouse, et au *Sillon* les articles purement spéculatifs se multiplient, comme les conférences théologiques à la Crypte. En octobre 1898, Sangnier revient et pose les jalons des cercles d'études (CE), qui vont devenir le corps du Sillon. C'est dire tout simplement à quel point le mouvement est son œuvre.

À l'origine du Sillon, ce sont donc tous ces éléments qu'il faut prendre en compte. Mais l'orientation que défend Sangnier a besoin d'une étincelle pour se faire mouvement de jeunesse. Elle est donnée par un incident intervenu en son absence : un article⁴⁸³ paru dans le *Sillon* du 10 juin 1899 critique entre autres la position du Vatican sur l'américanisme⁴⁸⁴. L'Église s'offusque et personne ne sait comment réparer cette erreur vis-à-vis du Saint Siège. Il faut la visite de Sangnier au cardinal Richard et un article désavouant l'auteur de la faute

⁴⁸² *Le Sillon*, janvier 1895.

⁴⁸³ Mazel H., « La France se protestantise-t-elle ? », *Le Sillon*, 10 juin 1899. Pour un récit détaillé de cette polémique, voir Caron J., *op. cit.*, p.108-111.

⁴⁸⁴ Voir Klein F., *L'américanisme*, Paris, Plon, 1949.

pour apaiser les tensions⁴⁸⁵. L'orientation vers l'action concrète, loin des spéculations, est désormais définitive : dans le même article, M. Sangnier lance la campagne des cercles d'études (CE). Depuis décembre 1898, le *Bulletin de la Crypte* avait été remplacé par le *Sillon* ; du même coup, le *Sillon*-revue devient véritablement *Sillon*-mouvement, revue qui se fait l'écho des activités de la Crypte. Et durant l'été 1899, la revue devient véritablement une revue d'action consacrée avant tout à la vie des CE, destinés à la « formation de la jeunesse ouvrière »⁴⁸⁶.

Les activités

« Nous sommes un groupe d'amis »⁴⁸⁷, déclare Sangnier quand il s'engage dans l'action en 1899. La plupart de ces jeunes gens viennent de Stanislas, mais de plus en plus de membres sont originaires de milieux modestes. Au 77 rue Vaugirard, un petit local de deux pièces fait office de siège social. La Crypte est l'organisation sur laquelle s'appuie le mouvement, et le *Sillon* sert de moyen d'expression. L'article programme du *Sillon*, écrit par Sangnier, est publié dans le numéro du 10 janvier 1899, intitulé « Ce que nous voulons faire ». Il y est dit que l'indépendance vis-à-vis de toutes les autres organisations, surtout catholiques, était leur seule méthode, que la collaboration sur le terrain de l'action sociale était cependant envisageable. La poursuite de l'objectif que constitue la mise en place de l'éducation populaire se matérialise par la création des cercles d'études, des instituts populaires, des réunions publiques, des journaux, de la Jeune Garde et de coopératives.

Les Petits Cercles, dont la campagne est lancée par Sangnier dans son article du 25 juin 1899, sont des cercles d'études (CE) créés dans le cadre des patronages. Ils sont réservés aux jeunes de 16 à 20 ans. Ils doivent répondre aux exigences suivantes : « rôle actif laissé aux jeunes gens, (...) mise en contact de ces jeunes ouvriers avec le mouvement catholique contemporain, en leur faisant entendre [de] grands orateurs, en les habituant aux réunions publiques, en formant à la discussion et à la parole les mieux doués, en s'efforçant d'en faire

⁴⁸⁵ *Le Sillon*, 25 juin 1899.

⁴⁸⁶ Sangnier M., « Lancement de la campagne des “petits cercles” », *Le Sillon*, 25 juin 1899.

⁴⁸⁷ Sangnier M., « Ce que nous voulons faire », *Le Sillon*, 10 janvier 1899.

non les auxiliaires de notre cause, mais les apôtres d'une cause qui est leur comme elle est nôtre. »⁴⁸⁸ Ils souhaitent aussi établir des contacts avec les autres groupes de jeunes ouvriers, et créer une union plus intime entre les jeunes ouvriers et les étudiants.

Dès le mois d'octobre, les expériences se mettent en place. Le but est de soutenir la création de ces cercles dont l'initiative appartient aux ouvriers. À la tête de chaque CE, on trouve un prêtre ou un religieux (Frères des écoles chrétiennes ou marianistes) et un président (le plus souvent un employé ou un ouvrier). Les travailleurs en sont responsables. L'objectif est double : fournir une salle de travail, des moyens, des conseils, et coordonner les efforts, grâce aux réunions et au bulletin des CE, *L'Écho des Cercles*. Une première salle de travail est ouverte en octobre 1899 rue Vaugirard, deux fois par semaine, de 20 heures à 22 heures : livres et revues sont à disposition, et des conseillers sont là pour aider à préparer des exposés. L'objectif est de faire travailler les ouvriers intellectuellement, sans se substituer à eux, ni leur faire cours. Les conseillers sont recrutés parmi les étudiants, qui doivent les entraîner à prendre la parole, pour qu'ils puissent défendre leurs idées eux-mêmes. À partir de novembre 1899, des conférences populaires sont données deux fois par semaine, sur des sujets variés (politiques, scientifiques, littéraires, religieux, etc.), faites par des universitaires, des juristes, des archivistes, etc.

L'inauguration du premier institut populaire (IP) a lieu le 3 février 1901, au 5 rue Cochin, avec la présence et le soutien du Cardinal Richard, du Recteur de l'Institut catholique de Paris, d'écrivains, de professeurs. L'objectif de ces IP est d'ouvrir les CE à des horizons plus larges. Les activités sont alors les suivantes : des conférences, pour un public nombreux et intéressé ; des cours suivis, pour le perfectionnement dans un métier ou en culture générale ; des ateliers théâtre, musique et lectures ; des institutions économiques : mutualités, assurances, offices de placement. L'effort est mis avant tout sur les trois premières activités. Pour qu'un cours soit ouvert, il suffit de recueillir la demande de 12 adhérents. Contrairement aux CE, le IP ne sont pas confessionnels, mais ils ne sont pas neutres non plus.

⁴⁸⁸ *Idem.*

Fondée en 1902, lors des premiers affrontements avec les anticléricaux, la Jeune Garde⁴⁸⁹ (JG) se fait connaître lors des troubles de 1903, au « meeting sanglant » du 25 mai. Il s'agit d'une milice, mais avec l'esprit du Sillon. Le caractère militaire est assez marqué : gymnastique, marches, le tout sous l'autorité d'un commandant, de capitaines, de lieutenants et de sergents. On porte un uniforme. Les activités de la JG sont essentiellement le collage d'affiches, la distribution de tracts et de convocations, le transport de matériel, et la vente du journal *L'Éveil démocratique* à partir de 1905. Sa composition est peu stable, ses effectifs sont faibles. Leur mission va au-delà du maintien de l'ordre pendant les réunions publiques. Sangnier veut en faire une « chevalerie des temps nouveaux ». Un haut niveau de vie chrétienne est exigée, et aucune section de la JG ne peut se passer d'un prêtre ou d'un aumônier. D'après son règlement, la discipline est inflexible, mais le tutoiement est adopté sans distinction de grade, et l'amitié et la camaraderie doivent être maintenues. On devient membre à l'issue d'une cérémonie religieuse. À partir de 1905, son activité consiste surtout dans la vente à la criée du journal.

Les réunions publiques sont l'outil par lequel le Sillon se fait le plus connaître, principalement à travers les grandes réunions publiques contradictoires contre l'anticléricisme. Trois occasions de défendre l'Église s'offriront : la mise en œuvre de la liberté de l'enseignement en 1899 lors des débats parlementaires, l'expulsion des congrégations en 1902-1903, et les manifestations entravant la liberté de culte en 1903. Dans ces trois cas, Sangnier assimile la cause de l'Église à la défense de la liberté démocratique. Multipliant les réunions publiques il apparaît alors comme un des chefs de file du catholicisme français du moment. Le respect des règles démocratiques du débat sera la grande marque du Sillon, qui sera relevée par tous ses adversaires comme par ses partisans. Des extrémistes de droite aux socialistes révolutionnaires, tous les bords politiques s'expriment dans ces réunions.

⁴⁸⁹ Il est intéressant de noter que la dénomination « jeune garde » est celle que les mouvements de jeunes de la gauche et de l'extrême gauche se donnent à cette même époque. On peut voir ici chez Sangnier le signe d'une certaine admiration pour les capacités d'organisation et d'action de ces mouvements.

Quant aux journaux, *Le Sillon* est l'organe central du mouvement. On y trouve des articles réagissant à l'actualité, d'autres consacrés aux arts et à la littérature, à la philosophie. À partir de 1902, *L'Écho des Cercles* fusionne avec *Le Sillon*. On y trouve donc toute l'actualité sur les CE et les IP. Y figurent aussi des comptes-rendus des réunions publiques et des meetings. On y trouve enfin des informations sur l'actualité sociale, sur la législation du travail, etc. En 1902, la revue compte 400 abonnés ; 4 ans plus tard, ils sont 4000. Des suppléments régionaux viennent la compléter (13 en 1905, plus des bulletins avec une périodicité régulière). En 1905, c'est la création de *L'Éveil démocratique*, qui sort deux fois par mois comme *Le Sillon*. Mais le but est d'en faire un hebdomadaire, ce qui ne prend qu'un an : en janvier 1906, pour le lancement, on fait tirer 11 000 exemplaires, et on compte 780 abonnés. En février, on recense déjà 1890 abonnés, et la revue est tirée à 27 000 exemplaires. En octobre, on atteindra le chiffre de 60 000.

Enfin, les coopératives apparaissent dans le répertoire d'action du mouvement en 1905. Auparavant, mettre en place ces organisations ne semble pas d'un grand intérêt pour l'œuvre d'éducation à laquelle se destine le mouvement. Finalement les congrès de 1905 et 1906 voient leurs partisans convaincre les réticents, et on donne alors clairement les conditions pour qu'une coopérative soit démocratique : qu'elle soit avant tout de l'initiative et sous la responsabilité de ceux qui en auront besoin. En 1905, on met en place un premier restaurant coopératif, rue de Cléry, qui fonctionne tous les midis pour les sillonnistes qui travaillent dans le quartier. Malgré les déboires financiers des premières années, le restaurant se maintient, et on en ouvre même un deuxième rue Servandoni, et un troisième, en 1910, rue de la Victoire. Dans les premiers mois de 1910, avant la disparition du Sillon, un hôtel coopératif de 40 chambres est créé, rue de Varenne. La publication de *L'Éveil démocratique* fonctionne elle aussi selon le même modèle coopératif, qui prône la suppression absolue de tout profit individuel : ceux qui consomment paient, et ceux qui travaillent pour produire ne tirent de leur travail qu'une indemnité vitale, variant selon leurs besoins, non selon les services rendus, qui se valent puisqu'ils sont également nécessaires.

La coopérative de la plus grande envergure est sans conteste celle de la fabrique de chaussures de Fougères, fondée en 1908. D'autres encore voient le jour : coopératives de confection, de consommation. Mais les sillonnistes ne voient pas dans cette œuvre un

véritable levier de la transformation sociale, c'est pourquoi elles sont extérieures au Sillon. Une tentative de Sillon rural voit le jour en 1906, créé autour d'une coopérative de vente de produits agricoles. D'autres suivent. Mais le Sillon rural reste un groupe autonome au sein du mouvement, il a sa revue propre et un congrès spécialisé. Il est présent dans la Sarthe, l'Yonne, le Jura et le Finistère. Le premier congrès a lieu en 1908. Le but est surtout de mettre en place des syndicats ruraux identiques aux syndicats industriels, pour là aussi éduquer la population. Concernant les syndicats, remarquons que le Sillon n'a pas de syndicat propre. Certains membres sont syndiqués, mais dans d'autres organisations, auxquels ils essaient d'inculquer l'esprit sillonniste.

L'organisation

En octobre 1899, après les premiers mois de mise en place des CE, Sangnier décide de convoquer les délégués des cercles de Paris et de banlieue pour coordonner les efforts. Ces réunions s'institutionnalisent pour devenir des congrès trimestriels, ne concernant toujours que Paris et sa banlieue. Au congrès du 6 juillet 1900, on dénombre 19 CE représentés. Le 24 avril 1901, les représentants de 29 cercles sont présents au congrès. À partir de janvier 1904, on décide que ces congrès seront semestriels, et qu'y seront aussi invités les représentants des CE des départements proches de Paris. On atteint, lors du premier, plus de 50 CE. On n'a pas de chiffres sur le nombre total de cercles existants en France, mais des congrès provinciaux se mettent en place à partir de 1903 (à Brest les 12 et 13 avril 1903, et à Belfort les 30 et 31 mai 1903 ; d'autres suivent). Lors des différents congrès nationaux, on recense successivement 300 CE représentés en 1902, 600 en 1903, et 770 en 1905. Mais tous ne sont pas affiliés au Sillon. Certains sont affiliés à l'Association catholique de la Jeunesse française (ACJF), d'autres à la Chronique du Sud-Est⁴⁹⁰. D'ailleurs, un CE n'est jamais véritablement *du* Sillon, nous y reviendrons. Une évolution dans l'organisation générale du mouvement, datant de 1905, aboutit à la conclusion qu'à cette date, 640 CE peuvent être *attribués* au Sillon, sur tout le territoire, ce qui, à 15 jeunes par cercles, représente environ 10 000 personnes.

⁴⁹⁰ Nous revenons en détail sur ces deux mouvements plus loin.

L'implantation géographique du Sillon est d'abord urbaine. Le mouvement est très présent dès le début dans le Nord, à Paris, à Limoges et Nancy. Fin 1904, les Sillons régionaux forment cinq blocs : Est, Toulouse et midi, Centre et Ouest, Bretagne, et Nord. Au congrès régional des CE de l'Est, à Belfort, M. Sangnier fait un discours devant plus de 3000 jeunes venus de départements voisins : Vosges, Haute Saône, Doubs, Jura, Côte d'Or et Haute Marne. Les séances de travail regroupent 700 à 800 congressistes, représentants 86 CE. On dénombre dans la région 200 membres de la JG, un IP, une revue régionale tirée à 5500 exemplaires, avec 450 abonnés après deux mois d'existence. Le Sillon de Toulouse et du midi recouvre 8 départements, c'est le plus étendu, mais il a moins de cohésion que celui de l'Est. Le Sillon Centre et Ouest se met en place autour de la forte personnalité de l'abbé Desgranges. En 1904, les Sillons du Poitou et de Limoges fusionnent pour devenir ce Sillon Centre et Ouest. Avant ce rattachement, l'abbé Desgranges et son équipe avaient mis en place à Limoges cinq CE et un IP. À leur meeting de 1899, on avait recensé 3000 personnes. Le journal *Au large* est celui du Sillon d'après la fusion, il date de 1904. Depuis, on a mis en place une section de la JG, deux nouveaux IP, et onze CE. Quelques réunions contradictoires avaient opposé Sangnier et l'abbé Desgranges à des anarchistes et des socialistes devant 1500 à 2000 personnes. La fondation officielle du Sillon de Bretagne remonte, elle, à 1904, comme celle de son journal *Ajonc*. La personnalité de ce Sillon est M. Even, un étudiant. Le groupe rennais est le plus dynamique, il multiplie rapidement les CE, crée un IP, une section de la JG. Le mouvement avait en fait commencé dès 1897-1898, et leur développement doit beaucoup aux premiers cercles de la Démocratie chrétienne. Leurs contacts resteront d'ailleurs très bons. Sangnier est connu depuis 1897-1898 dans le Nord, et très tôt les CE se mettent en place. Dès 1903, beaucoup de formations sont prêtes à adhérer au Sillon central, et c'est à cette date que le Sillon Nord est fondé. La même année M. Sangnier vient inaugurer l'IP de l'Épeule, le 19 octobre. Leur chef de file se nomme V. Diligent, et il est pour le Sillon Nord ce que Sangnier est au Sillon en général. Le 15 mai 1904 est créé leur journal *À la voile*, qui prend pour sous-titre « Revue des Cercles d'études et des Instituts populaires », et derrière, on peut lire « *À la voile* est pour la région Nord l'organe du mouvement dont le Sillon de Paris est le centre ». C'est sans aucun doute le Sillon régional dont l'histoire est la plus fortement mêlée à l'histoire générale du mouvement. Enfin, on compte encore des formations plus

restreintes en Gironde, dans l'Yonne, en Bourgogne, en Lorraine ou dans la Sarthe. Leur évolution générale est celle d'une intensification de l'activité à partir de 1904. Certains Sillons ne se limitent qu'à une ville ; ils sont créés le plus souvent à la suite d'un passage de Sangnier. On en trouve à Rouen, à Pau, et principalement dans le Sud-Est, dans le Rhône et en Provence. On sait que le Sud-Est est le territoire de la Chronique du Sud-Est, organisation catholique implantée avant tout dans cette région, sur 16 départements, et cette présence empêche le regroupement des formations sillonnistes. Ainsi des sillons locaux se retrouvent à Nice, Marseille, Valence, Vienne, Izieux et surtout Lyon, qui deviendra presque un Sillon régional sans en porter le nom, sous la direction de V. Carlhian. Ce phénomène se retrouvera aussi autour de Paris, avec des groupes qui ne voudront pas être assimilés au Sillon central (le Sillon de Paris ayant été divisé en Sillons locaux après la séparation du Sillon central et du Sillon de Paris en 1904), comme à Orléans, au Havre et surtout à Rouen et Epernay. Pour se faire une idée de l'implantation géographique du Sillon, on peut aussi s'intéresser à la localisation des abonnements au journal *L'Eveil Démocratique* ; mais il s'agit là d'un indicateur-piège puisqu'il ne témoigne pas forcément de la présence physique d'un Sillon.

L'administration du Sillon est surtout un ensemble de rapports personnels, une amitié. La seule unité des sillonnistes, c'est la « Cause »⁴⁹¹ par laquelle ils se sentent portés. Dans un tel contexte, les règlements ne valent plus grand chose : pour preuve, il n'y a aucune formalité d'inscription ou de radiation. Elles ne serviraient qu'à constater le fait que l'on est ou n'est plus d'accord avec l'esprit du mouvement. En ce qui concerne les groupes qui voudraient être rattachés au Sillon, ils n'ont que deux conditions à remplir : être rattachés au service central qui unit les groupements, et être rattachés à une organisation sillonniste territoriale. L'IP de Limoges, par exemple, appartient à la fédération des IP de France et au Sillon du limousin.

Cependant une administration existe, qui résulte des élans successifs qu'a connus le mouvement, et qui l'ont obligé à se doter de structures plus solides. Le Sillon central apparaît en 1904, lors de la création des Sillons régionaux. Il devient donc distinct du Sillon de Paris. La réalité de cet organe national est toujours le petit groupe d'amis autour de Sangnier, comme au temps de la Crypte. En 1904, deux composantes sont à distinguer, que l'on trouvait

déjà en 1902 : les services, qui sont à peu près codifiés, contrôlés par le secrétariat, et le comité directeur, très informel. Ce comité est composé des responsables des services et de personnes sélectionnées par M. Sangnier. Parmi elles, on retrouve J. Des Cognets, L. Constant, G. Hoog, H. Colas. Les services se sont constitués à mesure que les activités se sont développées et différenciées. Lorsqu'on observe la composition en 1902, on constate que quelques chefs de file de la Crypte ne sont plus présents, tels É. Isabelle, J. Nicolardot ou J. Wilbois. Quelques changements interviendront encore à la tête du mouvement, mais la plupart de ces membres reste jusqu'à la fin.

En 1904, cependant, c'est C. d'Hellencourt qui prend la responsabilité du secrétariat général, poste-clef compte tenu de la nouvelle organisation à mettre en place. Si le travail qu'il accomplit est d'une grande efficacité, sa méthode déplaît fortement à Sangnier et à ses proches : trop de rigueur, d'autorité, alors que le mouvement s'est toujours développé grâce à une certaine inorganisation, à une vraie spontanéité. Il est renvoyé en 1905. Il faut ajouter que Sangnier ne veut que ses proches dans le comité, et que d'Hellencourt n'en est pas. Enfin le tempérament de ce dernier est trop réfléchi pour pouvoir travailler avec les autres, qui ont en commun de penser avec leur cœur plus qu'avec leur tête. M. Lecocq et M. Basserville subiront le même sort. Le reproche qu'on leur adressera sera d'avoir cru que leurs connaissances en droit et en économie étaient indispensables à l'édification du Sillon, et d'avoir fait du secrétariat général « un monopole des compétences acquises »⁴⁹², tenant à l'écart les ouvriers.

Du point de vue du financement, l'unique source de revenu est constituée par les abonnements à la revue *le Sillon*. La plupart des services sont rendus bénévolement, mais les dépenses sont tout de même trop importantes : on compte le traitement de quelques employés rétribués au Sillon central, le loyer des locaux, les frais de déplacement des conférenciers, les frais d'affichage, de propagande et de publication. Des souscriptions sont souvent ouvertes, mais c'est évidemment la fortune personnelle de Sangnier qui permet à l'aventure de continuer (les locaux du Sillon central lui appartiennent).

⁴⁹¹ Ce terme est employé de manière récurrente dans les articles et discours des sillonnistes.

⁴⁹² Caron J., *op. cit.*, p.366.

Concernant les Sillons de province, un rapport interne de C. d'Hellencourt⁴⁹³ distingue trois types : régionaux, départementaux et locaux, qui entretiennent deux types de relations avec le Sillon central : soit ils sont « en relation » avec lui, soit ils sont « du » Sillon. À partir de 1904, une organisation plus structurée se met donc en place autour du secrétariat général qui gère les relations avec les Sillons de province. Tous sont autonomes, à tout point de vue. Le financement s'avère parfois difficile, comme à Toulouse où le journal est réduit à une simple petite revue au bout d'un an et demi seulement. Ailleurs, les dirigeants locaux sont parfois de gros industriels, comme V. Carlhian à Lyon ou R. Lemaire à Épernay, ils prennent alors en charge une grosse partie des dépenses. Le Sillon central n'impose ses décisions aux organisations locales que dans un seul cas : la demande de participation d'individus à la JG. Toute candidature est étudiée par le service central. En dehors des congrès, les contacts avec le Sillon central se font avant tout par la visite des animateurs du groupe parisien.

L'effort de coordination entre les CE, puis entre les Sillons, est grand. Les premiers congrès ont lieu entre les différents Sillons de Paris et de banlieue, à partir d'octobre 1899. Chaque CE y envoie ses délégués, qui travaillent en réunion sur de nouvelles initiatives, qui échangent des informations. Le rôle de ces réunions est de communiquer l'élan et la motivation à tous. Le 6 juillet 1900, ces congrès deviennent une institution. Ils sont réunis désormais une fois par trimestre, et deux délégués par CE viennent y siéger. À l'issue des deux journées de travail, un punch est offert aux jeunes des cercles, et Sangnier et quelques invités clôturent le congrès par des discours. Exceptionnellement des congrès peuvent être tenus pour prendre position sur une actualité problématique ou une évolution importante. Le système fonctionne jusqu'en 1903, date à laquelle les CE de province sont si nombreux qu'ils se réunissent en congrès provinciaux. En 1904, les congrès trimestriels deviennent semestriels, incluant les départements voisins de Paris.

Parallèlement, Sangnier propose à tous les CE de France, proches du Sillon ou pas, de se réunir en congrès nationaux tous les ans. Le premier se tient en février 1902 à Paris. Il y en aura quatre au total : celui de Paris, et les congrès de Tours en 1903, Lyon en 1904 et Paris encore en 1905. Quand Sangnier fait cette proposition, devant les réticences de la Chronique

⁴⁹³ D'Hellencourt C., « Sillons de province », *Le Sillon*, 10 avril 1904.

du Sud-Est et de l'ACJF, il garantit à tous les CE leur autonomie. De toute manière, en 1902, un CE ou un IP n'est considéré comme étant en relation avec le Sillon que s'il envoie tous les trois mois ses délégués au congrès trimestriel parisien (ou simplement des notes s'il est en province). L'évolution qui apparaît en 1902 est qu'un CE ou un IP peuvent être dorénavant *du* Sillon, bien que Sangnier refuse ce lien d'appartenance. La différence ne réside que dans l'état d'esprit. Pourquoi cette évolution ? Parce que la revue *L'Écho des Cercles* fusionne avec *Le Sillon* à cette date. Devant cette fusion, certains CE quittent le congrès, et d'autres au contraire, s'y joignent.

L'histoire des congrès nationaux est marquée par la séparation progressive du Sillon d'avec *la Chronique du Sud-Est*. Si l'ACJF est écartée de ces congrès dès 1904, par peur qu'elle ne veuille accaparer tout le mouvement, les relations entre le Sillon et *la Chronique* sont particulièrement bonnes. Les rapports des congrès de Paris et de Tours établissent qu'ils sont organisés par le Sillon. Devant l'entente et le succès des deux premiers, *la Chronique* demande à organiser le troisième chez elle. Mais au cours de cette organisation, des tensions vont naître : *la Chronique* espère bien se mettre au premier plan, et souhaite, de plus, inviter l'ACJF, à laquelle appartiennent beaucoup de CE lyonnais. H. du Roure écrit alors à Marius Gonin, président de *la Chronique*, que le Sillon sera ravi de se faire représenter à un congrès organisé par *la Chronique*, et en présence de l'ACJF, mais qu'en tout état de cause, les sillonnistes seront obligés d'organiser dans une autre ville un congrès national conforme aux décisions et intentions évoquées à Paris et à Tours. On finit par s'entendre sur la non participation de l'ACJF, mais au cours du congrès, *la Chronique* se conforte dans l'idée que Sangnier aimerait absorber l'ensemble des CE affiliés non sillonnistes, ce qui n'est pas faux⁴⁹⁴. En 1905, cette volonté du Sillon est clairement affichée, puisque le congrès national organisé est appelé « Congrès du Sillon », après le vote de ce changement à 64 voix contre 13, et non plus « Congrès national des CE »⁴⁹⁵. Le choix est clair pour *la Chronique Sociale* : rester signifie être assimilée au Sillon. Certains CE lyonnais s'y font tout de même représenter,

⁴⁹⁴ Prat O., art. cit.

⁴⁹⁵ Nous aborderons par la suite la question des procédures de décision et notamment de vote au sein du mouvement. Notons ici que ce vote intervient au sein d'un rassemblement qui dépasse largement les limites du Sillon.

choisissant ainsi de se séparer d'avec *la Chronique*. L'unité du Sillon s'en trouve renforcée, car désormais, il n'y a plus d'ambiguïté possible.

Il n'y a pas eu d'étude réalisée sur la sociologie des individus qui composent le mouvement, et qu'il est difficile d'appeler « membres » en l'absence de liste officielle⁴⁹⁶. Il n'existe seulement que des remarques, des observations tirées de lettres, d'articles, ou de discours. Par sa vocation, le mouvement accueille avant tout des ouvriers, des employés du petit commerce, des petits fonctionnaires. Les ouvriers de la grande industrie sont moins présents parce qu'ils sont déjà encadrés par les syndicats révolutionnaires, et donc hostiles aux organisations catholiques.

Au sein du bureau, peu à peu, les milieux bourgeois et aristocrate ont fait de la place au milieu ouvrier, sous l'impulsion forte de Sangnier qui choisit les membres du comité, comme il a toujours choisi ses proches collaborateurs. S'il s'est constamment entouré d'intellectuels, il a permis à plusieurs ouvriers et petits employés de participer activement à la tête des services ou au sein du comité. La « crise d'Hellencourt »⁴⁹⁷ comme les renvois de Lecocq et Basserville témoignent de cette volonté. Est-ce par dérive autocratique que Sangnier choisit de s'entourer de jeunes ouvriers, comme L. Meyer, qu'il peut plus facilement manipuler ? Ce serait une accusation sans fondement, car rien n'expliquerait alors la présence de du Roure et Constant (agrégés de philosophie), de Guiard (agrégé de lettres), de Diligent et Bruchon (avocats), de Lemaire (industriel), de Renard (professeur de droit), etc. Après la « crise d'Hellencourt » de 1905, l'orientation vers les classes moyennes et populaires s'accroît. Les deux clivages, grande bourgeoisie/classes populaires d'un côté, et intellectuels/travailleurs de l'autre, qui sont inhérents à la composition du comité depuis le début, tend donc à favoriser de plus en plus les jeunes des CE.

⁴⁹⁶ Il est en effet difficile de parler de « membres » quand il n'y a aucune inscription sur une liste officielle. Le terme vaudrait alors pour les responsables, les membres du comité et des services, mais pas pour tous ceux qui font partie des CE ou des autres activités. Nous choisissons cependant de le conserver, mais utilisé dans un sens élargi, regroupant aussi bien les bénévoles travaillant pour le Sillon, les quelques employés, et l'ensemble des participants aux CE, aux IP, à la JG.

⁴⁹⁷ Nous revenons en détail sur cet événement par la suite.

L'environnement

Nous ne reviendrons pas sur les rapports entretenus par le Sillon et *la Chronique du Sud-Est* qui viennent d'être évoqués. Mais cet épisode est exemplaire de la séparation qui s'opère à partir de 1905 entre le Sillon et toute la démocratie chrétienne⁴⁹⁸, avec laquelle le mouvement avait toujours gardé d'excellents rapports. Après la séparation, des travaux communs continuent d'être menés au niveau local avec certains groupes. L'autre organisation principale avec laquelle le Sillon a été en contact est l'ACJF. Les relations avec elle étaient détendues pendant les premières années, de la fondation de la Crypte jusqu'en 1902. Quand le mouvement commence à être très présent, qu'il fait entendre à un large public sa conception de la démocratie et de la place du christianisme dans le siècle, les oppositions et la concurrence deviennent indépassables. Ce qui différencie le Sillon de l'ACJF, c'est d'abord une question de méthode. Le premier s'adresse à un monde déchristianisé, dont il faut reconquérir les individus : c'est la méthode unitive. L'ACJF, elle, agit dans la perspective d'une chrétienté existante, dont il faut unir les forces : c'est la méthode fédérative. Mais on ne peut nier qu'entre les deux une sorte de compétition est latente. Jusqu'en 1903, une véritable barrière séparait le Sillon de l'ACJF : la question sociale. Mettre en œuvre la démocratie comme l'entendait Sangnier n'était pas l'objectif d'H. Bazire, président de l'ACJF (1899-1904). Mais au congrès national de l'Association, en mai 1903 à Chalon-sur-Saône, l'organisation s'oriente fortement vers l'action sociale. La question se pose alors : y a-t-il la place pour deux organisations ? D'autant plus que les temps sont durs pour les catholiques : le sort réservé aux congrégations est bien perçu comme le début d'une offensive encore plus terrible. Le mot d'ordre est donc le regroupement de tous. Sangnier répond alors à H. Bazire qu'il est d'accord, si l'autonomie du Sillon est respectée. Mais la crainte est bien celle de l'unification de tous les mouvements à la fois dans un parti catholique, c'est-à-dire l'absorption de tous dans l'ALP⁴⁹⁹,

⁴⁹⁸ La démocratie chrétienne est, au sens strict, l'ensemble des organisations ouvrières (CE, syndicats) nées de l'initiative de L. Harmel au lendemain de l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII en 1891. En 1896, elle est devenue « Parti de la démocratie chrétienne », dont l'abbé Lemire est le secrétaire général. Le concept de Démocratie chrétienne, tel qu'il est utilisé par Léon XIII, et le mouvement qui porte le même nom, sont étudiés au chapitre X.

⁴⁹⁹ L'Action libérale populaire et ses rapports avec le Sillon sont présentés au chapitre XI.

à laquelle l'ACJF est invitée lors de son congrès, et parallèlement l'unification des mouvements de jeunesse, et dans ce cas, le sort du Sillon est clair : il est plus jeune et moins grand que l'ACJF, il sera donc absorbé. Mais il est une opposition beaucoup plus profonde, qui dépasse la relation Sillon-ACJF, et qui met face à face les positions politiques des sillonnistes et celles d'une part importante et influente de l'Église.

Rappelons d'abord que le Sillon est une organisation laïque. Certes elle n'est pas neutre, mais elle n'est rattachée à aucune autorité ecclésiastique, et elle n'obéit aux ordres du pape que par choix, par piété. Des abbés, des évêques sont en contact avec Sangnier, et bon nombre d'entre eux lui donnent leur avis ; mais jamais le Sillon ne modifie ses positions ou son organisation sous leur pression. Il n'est qu'un cardinal ou le pape lui-même, auprès desquels Sangnier s'assure personnellement de leur jugement, pour soumettre ainsi le mouvement.

Avec quelques membres, Sangnier fait un premier pèlerinage à Rome le 25 août 1903. Le 4 août on assiste au changement de pontificat : Pie X succède à Léon XIII, l'auteur de l'encyclique sur le *Ralliement des catholiques à la République*. L'objectif des sillonnistes est de s'assurer du soutien du nouveau chef de l'Église, et d'obtenir des garanties sur l'autonomie du mouvement alors que le climat est à l'unification des forces. Pie X leur assure personnellement son soutien. Mais le 18 décembre 1903, le nouveau pape publie le *Motu proprio* dans lequel il définit la « Démocratie chrétienne ». Un conflit idéologique va alors opposer le Sillon à une grande partie des ecclésiastiques, qui mènera le mouvement à sa disparition en 1910. La démocratie à laquelle aspirent les sillonnistes, et qu'ils travaillent tous les jours à construire à travers l'éducation du peuple, repose avant tout sur la responsabilité, donc sur une certaine absence d'autorité⁵⁰⁰. Or le texte de Pie X stipule que la « Démocratie chrétienne a l'obligation la plus étroite de dépendre de l'autorité ecclésiastique, en prêtant aux évêques et à leurs représentants pleine soumission et obéissance. »⁵⁰¹ Plus loin, il ajoute que « les écrivains catholiques doivent surtout se garder de devancer en tout sujet grave les

⁵⁰⁰ C'est le thème des multiples controverses entre Sangnier et Maurras. La question de l'autorité dans la pensée sillonniste est étudiée au chapitre X.

⁵⁰¹ Pie X, *Motu proprio*, art.14, 18 décembre 1903.

jugements du Siège apostolique. »⁵⁰² Selon ses opposants, le Sillon ne peut donc appliquer intégralement le *Motu proprio*.

La presse intégriste a maintenant de bonnes armes pour l'attaquer, ce qu'elle ne se prive pas de faire. Sangnier adresse une demande de confirmation publique du soutien qui leur a été accordé en août 1903, ce que le cardinal Merry del Val fait sans tarder. Il ne reste plus au Sillon qu'à régler la question du contrôle épiscopal. Grâce à la bienveillance de fidèles alliés, comme le cardinal Richard ou Mgr Foucault, il multiplie les contacts avec l'épiscopat, sans jamais se mettre sous son contrôle officiel.

Le 2 septembre 1904, 500 sillonnistes sont à Rome. Le climat est extrêmement tendu avec la France (les relations diplomatiques sont coupées depuis 1902), et tout le monde se réjouit de voir le Sillon présent. Encore une fois, le cardinal Merry del Val et Pie X en personne assurent à Sangnier que l'autonomie est une bonne voie. Si le contact est direct et franc, une phrase de Pie X laisse planer un doute : il rappelle en effet la nécessité pour tous de se soumettre à une autorité supérieure. Mais le seul point vraiment négatif est la présence de l'ACJF lors de ce pèlerinage. Elle y trouve l'assurance d'être particulièrement bien soutenue par quasiment toute l'Église. Au retour, le Sillon a donc du mal à trouver sa place dans tous les diocèses pour feindre de se conformer au *Motu proprio*. Les évêques réactionnaires fixent dans leur territoire des règles pour qu'un groupement local soit considéré comme catholique : l'essentiel requis est qu'il se mette sous leur autorité. Tous les groupements de l'ACJF remplissent cette condition, pas ceux du Sillon. Quelques conflits locaux opposeront alors les évêques aux sillonnistes, mais le règlement se fera au niveau local.

À partir de 1907, une partie des hauts dignitaires ecclésiastiques lance des attaques contre le Sillon. Mgr Montagnini obtient de ses services de renseignement des informations qui accablent le mouvement. Mais les accusations sont fausses. Le doute s'installe au sommet de la hiérarchie catholique, et Sangnier est contraint de repartir à Rome chercher du soutien, en 1907, qu'il obtient finalement. L'épiscopat français est cependant divisé : soit les évêques veulent prendre localement possession du mouvement, soit ils y sont indifférents. Bien peu le

⁵⁰² *Ibid.*, art.16.

soutiennent. Les calomnies arrivées jusqu'aux oreilles du cardinal Merry del Val, malgré les démentis, créent comme un malentendu irréductible. La suspicion est toujours de rigueur.

Les prises de position générales de Pie X, depuis son élection, vont toutes dans le sens d'une condamnation du modernisme. Pour faire interdire le Sillon, ses adversaires n'ont qu'à l'attaquer sur ce terrain. Cette agressivité n'inquiète pas Sangnier, qui sait que ces jugements ne sont que le reflet des orientations politiques de chacun. La menace prend réellement effet quand ces attaques sont menées par le cardinal Luçon, réputé pour sa justesse et sa tolérance. De plus, il attaque directement l'orthodoxie catholique des sillonnistes. Parallèlement, de nouvelles accusations, celles-ci justifiées, dénoncent la collaboration du Sillon avec l'Union chrétienne, protestante, assimilée un peu vite aux franc-maçons. En 1910, tous les prélats réactionnaires interdisent aux membres du clergé de leurs diocèses toute activité affiliée au Sillon, et une lettre du cardinal Merry del Val félicite bientôt les évêques qui ont pris des mesures contre le Sillon. La difficulté pour le mouvement est que ces condamnations n'ont pour origine qu'une divergence politique et sont l'œuvre de la tendance intégriste des catholiques. Sous l'impulsion de Mgr Mignot, plusieurs évêques prennent enfin la parole et défendent tout haut Sangnier et le Sillon. Mais une nouvelle lettre du cardinal Merry del Val, du 12 avril 1910, ordonne à tous d'interrompre immédiatement cette campagne de presse, ainsi que toute prise de position publique sur le cas du Sillon. Le soutien organisé par Mgr Mignot est un échec. La lettre de Pie X du 25 août 1910 mettra fin au mouvement.

Concernant cette fois-ci la presse, on distingue deux camps, les adversaires du Sillon et les autres, plutôt favorables, et deux périodes dans l'évolution des relations du Sillon avec la presse nationale. De 1899 à 1903, d'abord, le mouvement rencontre beaucoup de bons échos. Les organes d'extrême droite lui sont assez favorables : ils voient en lui avant tout un mouvement catholique, conformé à l'ordre social, défenseur de la patrie et des congrégations (*Le Gaulois*, *Le Soleil*, etc.). Après les premières conférences de Sangnier sur l'armée et la démocratie, les échos restent favorables, mais si *Le Gaulois* ou *Le Drapeau* éprouvent de la sympathie pour leur chef, c'est surtout grâce au souvenir de son grand-père bonapartiste. D'autres journaux plus minoritaires, comme *La Vérité Française*, la *Gazette de France*, *Autorité*, ou *Libre Parole*, gardent pour lui une certaine politesse mais sans se faire d'illusion sur leurs profonds désaccords. Bientôt, les positions adoptées par Sangnier semblent à

beaucoup trop ambiguës. On commence à l'accuser de duplicité, et on lui reproche un succès qui n'est dû, dit-on, qu'à sa fortune. En général, les petits journaux lui sont assez favorables, mais ne s'y intéressent que dans des papiers de second ordre, et les grandes revues restent circonspectes, ou bien feignent de l'ignorer.

Du côté de la presse favorable au Bloc, et dans les journaux socialistes et anarchistes, on le prend pour ennemi dès 1899, et à partir de 1902, le Sillon est taxé par tous les journaux de cléricisme. Ainsi *Le Radical*, le *Rappel*, *L'Aurore*, *La Petite République*, *Le Siècle*, *La Lanterne*, *L'Action*, *La Raison*, etc. assimilent les sillonnistes à des conservateurs, cléricaux et nationalistes, et à des jaunes.

Le renversement s'opère en 1903, et se maintiendra jusqu'en 1910. L'hostilité est ouvertement déclarée. Trois raisons président à ce changement : la faiblesse de sa prise de position sur l'expulsion des congrégations, car même si Sangnier était contre, les réunions publiques avaient plutôt l'air, pour la droite catholique, de bavardages où l'on finit par pactiser avec l'ennemi ; deuxièmement, après l'élection de Pie X et sa condamnation du modernisme, les catholiques intransigeants condamnent l'hétérodoxie du Sillon ; enfin l'Action Française s'impose à de plus en plus de catholiques, et C. Maurras attaque Sangnier sur l'individualisme démocratique qui est au cœur, selon lui, de l'éducation proposée par le Sillon. Au sein de la presse favorable au Bloc, 1903 marque aussi un renversement : on passe de la méfiance à un scepticisme dédaigneux. En effet, si le Sillon se fait attaqué par l'Église et ses partisans, c'est qu'il ne doit pas être tout à fait leur adversaire.

Mais face à tous ces opposants, les sillonnistes trouvent dans une autre presse un lieu pour jouir de leur droit de réponse. Les grands quotidiens moins passionnés, ou non inféodés au Bloc, comme le *Figaro*, *Gil Blas*, *Le Temps*, *l'Écho de Paris*, *L'Éclair*, le *Journal des débats*, ou *l'Intransigeant*, font une place honorable au mouvement. La presse de la démocratie chrétienne, avec *Justice sociale*, ou la *Vie catholique* se montrent dès le départ très favorable à Sangnier et aux sillonnistes. Enfin, dans les grands journaux catholiques, principalement *La Croix* et *L'Univers*, on retranscrit des articles du *Sillon*, on informe du contenu des réunions, on fait le récit des meetings, etc. Même après la mort de Léon XIII, *La*

Croix reste fidèle au Sillon, mais ne lui accorde pas le soutien inconditionnel que lui voue *L'Univers*, dans lequel Sangnier écrit régulièrement.

La transformation en parti politique et la fin du Sillon

La métamorphose du Sillon en parti s'amorce en 1906. Année des élections législatives, au lendemain de la loi de séparation de l'Église et de l'État, le mouvement ne peut rester en dehors des débats qui opposent les catholiques aux anticléricaux. La question est de savoir dans quelle mesure il peut rester en dehors de la lutte politique. Aucun parti ne convient aux idées des sillonnistes : ils considèrent les partis de droite comme réactionnaires, qui se servent de l'Église pour imposer le vieil ordre conservateur ; les radicaux vont dans la bonne voie mais ne font que bavarder, ne donnent aucun fondement métaphysique à leur discours, et n'agissent pas ; le socialisme enfin commet la double erreur de l'étatisme et de l'utopie. La force du Bloc, depuis 1902, est d'unir les radicaux derrière l'anticléricisme qu'ils assimilent à la défense de la République, et à l'opposé, la droite associe de manière abusive Église et monarchie. Le Sillon se trouve très exactement entre les deux parce qu'il entame les arguments d'un côté comme de l'autre. Il y a donc la place pour un vrai catholicisme de gauche associant christianisme et République. Dans l'espoir de fonder ce que Sangnier nomme le « plus grand Sillon »⁵⁰³, le mouvement collabore avec tous ceux qui ont l'esprit chrétien (d'où un rapprochement avec l'Union chrétienne du pasteur Soulier). Ce « plus grand Sillon » sera le vaste mouvement d'opinion sur lequel pourra se développer un nouveau parti, espère Sangnier.

Le mouvement doit progresser dans trois voies pour parvenir à son but : *L'Éveil démocratique* doit devenir le journal de toute la « jeunesse démocratique » ; il faut augmenter les efforts vers les syndicats pour étendre encore l'éducation du prolétariat ; enfin il faut pratiquer une nouvelle manière de faire de la politique, ayant pour principe la justice et la vérité. Si la deuxième voie est déjà lancée, il faut encore mettre en place les bases des deux autres.

⁵⁰³ Sangnier M., « Le “plus grand Sillon” », *Le Sillon*, 25 mars 1907.

Pour créer un quotidien en toute indépendance, la mise de départ doit être de 250 000 francs. Pendant un an des souscriptions sont donc lancées, et 12 mois plus tard 260 000 francs sont rassemblés. La campagne d'abonnements commence alors, le 14 juin 1909, et elle est close en janvier 1910, atteignant 5830 abonnés. La construction d'un immeuble pour abriter le matériel d'imprimerie ne prend pas beaucoup de temps, et le premier numéro de *Démocratie* sort le 17 août 1910, soit une semaine avant la lettre de Pie X. À nouveau le système repose sur le mode coopératif, une simple indemnité étant versée, sans rapport avec le travail fourni.

La dernière voie, celle de la lutte électorale, est annoncée au congrès d'avril 1908 à Paris, qui en définit les modalités : seul Sangnier sera candidat, parce qu'il est le plus à même de lancer le mouvement dans la bataille pour la première fois, et la création du nouveau parti, indépendant du Sillon mais animé par lui, sera effective à l'issue de l'expérience. Il n'y a plus qu'à trouver une circonscription vacante. La décision est arrêtée en février 1909 : le député Gervais (radical, radical-socialiste) de la 4^{ème} circonscription de Sceaux est élu au Sénat, son siège est donc vide. Les élections partielles ont lieu le 21 mars. Il faut couvrir 13 communes, pour lesquelles les votes en 1906 étaient répartis ainsi : 8000 voix pour le radical, 7000 pour le conservateur, 5000 pour le socialiste, et 6000 abstentions. Trois permanences sont installées, on publie un journal local dès le 18 février, la JG est mobilisée pour distribuer les tracts et assurer la sécurité pendant les réunions publiques. Au premier tour, Nectoux (socialiste) obtient 4977 voix, Sangnier 4778, Jarrousse (radical-socialiste) 3769, et Carmignac (radical) 3308. On compte 8035 abstentions et 394 votes blancs ou nuls. Il y a donc ballottage, Carmignac se désiste en faveur de Nectoux, et Jarrousse reste. La campagne se fait principalement autour de l'antycléricalisme. Le 4 avril, Nectoux est élu avec 7132 voix, contre Sangnier avec 6007 et Jarrousse 3789. Les résultats confortent les sillonnistes dans l'idée qu'il y a bien une place pour eux sur la scène politique. Aux élections générales de 1910, on renouève l'expérience, dans la circonscription des Batignolles. Dès décembre 1909, la campagne est lancée par voie d'affichage, et un journal local, *La République*, est rédigé. On fait venir de partout les meilleurs conférenciers⁵⁰⁴, 500 militants sont mobilisés pour visiter

⁵⁰⁴ Entre autres, de province, arrivent L. Constant, V. Diligent, J. Kellersohn, G. Renard.

tous les électeurs. C'est à nouveau H. du Roure qui organise la campagne. Mais Sangnier est battu dès le premier tour.

Ces deux expériences marquent une évolution pour le mouvement. Dès le congrès de 1908, certains avaient demandé à ce que Sangnier ne soit pas seul candidat, ce à quoi H. du Roure avait répondu que le Sillon n'était pas encore un parti, et que la candidature de leur chef était là pour promouvoir ce nouveau parti ; cette candidature aurait valeur d'expérience. Mais la peur de voir le mouvement se transformer en parti politique touchait plus d'un militant, malgré l'assurance donnée que cette formation serait indépendante du mouvement. Opposé à l'orientation politique que prenait le Sillon, le groupe de Dijon avait quitté le mouvement car il y voyait une trahison de la vocation initiale. Pourtant, comme le remarque J. Caron, « à onze ans de distance, le Sillon reste étonnamment fidèle à sa méthode, petit groupe à forte cohésion interne qui se retrouve à la source d'œuvres multiformes, en procédant toujours selon sa manière propre, par pénétration avec les armes de la sympathie et de la persuasion. »⁵⁰⁵ Et à vrai dire, le Sillon n'a jamais proposé autre chose qu'une méthode, comme il l'a toujours revendiqué.

En 1910, une réforme s'impose pour s'adapter à la situation créée par l'engagement politique. Pour ne pas perdre les fruits de ces deux expériences, il faut créer un vrai regroupement politique. Le projet est d'animer, en dehors de lui, trois organismes distincts : une Union pour l'éducation chrétienne, association confessionnelle, autonome, dirigée par un comité élu ; un Comité démocratique d'action sociale, association autonome, pareillement dirigée, non confessionnelle, qui fédérerait les initiatives liées par une communauté morale de point de vue ; et un groupe orienté vers la réalisation du parti politique, par le moyen de *La Démocratie*. Ce projet est entièrement orienté vers la constitution d'un grand parti politique, auquel les deux premières organisations fourniraient une base de recrutement plus large que le Sillon.

Le problème présent dans tous les esprits est d'éviter la condamnation de l'Église. Et les deux conditions pour y parvenir sont la séparation des activités politique et religieuse, et

⁵⁰⁵ Caron J., *op. cit.* p. 579-580.

l'effacement de Sangnier. Cette réforme est un peu précipitée par la peur de la condamnation. Mais couper les activités du Sillon pour les placer sous la responsabilité de l'Union pour l'éducation chrétienne, sans mentionner une quelconque relation avec le Sillon, est terriblement frustrant pour tous ceux qui depuis tant d'années se vouent au Sillon et qui s'en voient soudainement séparés.

Cet empressement sera de toute façon inutile. Après l'ordre donné par le cardinal Merry del Val de mettre fin à toute campagne publique contre ou en faveur du Sillon, Pie X prend lui-même position. Par sa lettre du 25 août 1910, il condamne le mouvement. Selon lui, ce dernier a commis trois erreurs : sa doctrine sociale est contraire à la vérité de l'Église, et notamment aux encycliques de Léon XIII qui demandait de « maintenir la diversité des classes sociales »⁵⁰⁶ et de « placer en Dieu le principe de toute autorité »⁵⁰⁷ ; ses activités pratiques sont non conformes : indépendance à l'égard de la hiérarchie ecclésiastique, autonomie de son action politique jusque dans des circonstances où l'Église est impliquée, et éclectisme de ses alliances (avec les protestants) ; et enfin, sa doctrine religieuse. Le reproche est donc finalement de subordonner l'Église à l'idéal démocratique. Pie X demande alors au Sillon de se séparer en groupes locaux indépendants, confiés aux responsables diocésains. La soumission est immédiate : Sangnier démissionne, les institutions du Sillon (l'Union pour l'éducation civique et le Comité démocratique d'action sociale) sont dissoutes, et le chef écrit une lettre à tous les CE pour leur demander de se placer sous l'autorité des évêques. Mais il demande tout de même à Pie X l'autorisation de continuer la publication de *La Démocratie*, fondée quelques jours plus tôt. L'accord est donné, à condition d'abandonner les fausses doctrines sillonnistes. *La Démocratie* va perdurer jusqu'en 1914, et servira de point de départ à la Jeune République créée en 1912.

Le Sillon se révèle finalement très proche de l'idéal-type du protoparti, malgré quelques spécificités : il amorce sa métamorphose, l'entame, mais peut-on considérer qu'il la mène jusqu'à son terme, et que la dissolution intervient après la métamorphose ?

⁵⁰⁶ Léon XIII, *Diuturnum illud*, 1881.

⁵⁰⁷ Léon XIII, *Graves de communi*, 1901. Voir annexe n°12.

Contrairement à ce que certains dirigeants en ont dit (H. du Roure, notamment⁵⁰⁸), nous considérons que la double expérience électorale de Sangnier a fait basculer l'organisation du côté du parti politique, les militants devenant un véritable personnel partisan. La question se pose cependant de savoir si la métamorphose s'achève complètement en 1910 ou en 1912, deux ans après la disparition du protoparti. Les deux années qui suivent la soumission au pape peuvent être considérées soit comme une pause dans l'évolution de l'organisation, une parenthèse, soit comme l'expérience de la naissance d'un nouveau protoparti, sur les cendres d'un parti dissous, et qui achèvera sa transformation en 1912. Il nous semble que chaque position repose sur des arguments valables. Il n'est pas question pour nous ici de trancher.

⁵⁰⁸ *Bulletin d'action et de propagande*, 1^{er} avril 1909.

Chapitre IX – Analyse des étapes de la transformation

La présentation de l'histoire du Sillon a indiqué quelques pistes : au congrès de 1906 la question de l'engagement politique (mais pas nécessairement électoral) est évoquée, notamment à travers les ambitions du « plus grand Sillon » ; au congrès de 1908, on décide le principe de la transformation et on détermine même le choix tactique du candidat : Sangnier sera le seul ; enfin au début de 1909 puis au cours de 1910, on définit les options tactiques (circonscription, création d'un journal local, etc.). Qui délibère, argumente, décide, suit, obéit, s'abstient, et à quels moments ? Telles sont les questions qui doivent maintenant trouver une réponse pour que nous puissions ensuite appliquer le modèle sur les acteurs et les situations pertinentes.

A - L'« âme commune »

Avant de se lancer dans l'étude des archives permettant d'identifier les moments de la transformation, il nous faut établir dans quelle mesure les textes qui seront analysés devront être attribués au mouvement ou à l'individu rédacteur ou auteur. Concernant les éléments empiriques qui constituent les indices utiles à ce repérage, lorsque ceux-ci sont tirés des articles faisant l'ouverture du *Bulletin d'action et de propagande* ou du *Sillon*, ou lorsqu'ils émanent d'un des services du Sillon central, nous soutenons la thèse que l'identité des auteurs est parfaitement indifférente. Pour le dire autrement, que l'article d'ouverture du *Sillon* soit écrit par du Roure, Röder, Hoog ou Constant, l'interprétation qui doit en être faite est rigoureusement la même (pour les questions qui nous concernent). Seuls les articles signés « Marc Sangnier » ou « le Sillon » doivent être interprétés différemment, en ceci qu'étant rares et portant la signature du chef historique ou d'un groupe signant pour l'ensemble du mouvement, on peut estimer qu'ils visent un objectif particulier qu'il importe d'analyser. La raison de la substituabilité des auteurs tient dans l'homogénéité de pensée au sein du Sillon

central et avec les principaux conférenciers et auteurs de publications, qui est telle qu'on peut rationnellement attribuer au mouvement les articles en question.

La crise d'Hellencourt

Deux arguments justifient cette position. Le premier, inductif, est tiré de la simple lecture des dizaines de textes signés de membres du Sillon central ou d'un petit nombre d'auteurs habituels des publications depuis 1905. Qu'il s'agisse de brochures, d'articles, ou de textes de réunions publiques et de conférences, ce qui frappe, c'est l'extraordinaire homogénéité des pensées qui y sont proférées, des évaluations qui y sont faites ou des présentations de soi du mouvement. Nous reviendrons plus en détail sur ce point dans la section suivante. Le second argument nous est procuré par deux épisodes : la « crise d'Hellencourt » et les défections issues du congrès de 1908. Le constat qui s'impose est que l'homogénéité de pensée au sein du mouvement, au-delà des formules de Sangnier exaltant « l'âme commune » qu'est le mouvement, est un objectif permanent et prioritaire, qui justifie même les séparations et les exclusions. Le mot d'ordre est en quelque sorte qu'il vaut mieux rester moins nombreux mais parfaitement en accord les uns avec les autres, plutôt que plus nombreux et moins unis. La crise d'Hellencourt, à travers les faits comme à travers leur présentation par les auteurs des publications, illustre bien le souci continu de maintenir une stricte unité de pensée et d'action.

Les faits ont été présentés plus haut. Ils sont portés à la connaissance des membres du mouvement et expliqués à travers deux articles de L. Constant. Il n'est pas anodin, dans cette affaire interne, que ce soit un agrégé de philosophie qui signe les deux papiers, ce qui paradoxalement renforce la thèse de la substituabilité des auteurs (pour les questions touchant à la transformation en parti, uniquement). Celui-ci rappelle en effet que ce qui fait l'originalité de « la vie intellectuelle du mouvement »⁵⁰⁹, ce n'est pas que des intellectuels participent à sa construction, mais peut-être, au contraire, que ceux-ci acceptent de réaliser « un acte moral » consistant à se défaire de ses compétences intellectuelles pour « se laisser faire par la vérité

⁵⁰⁹ C'est le titre de l'article de L. Constant publié en deux parties dans *Le Sillon*, les 25 août et 10 septembre 1905.

sociale [et] cela ne se peut donc que si l'on se dépouille d'une quantité énorme de préjugés que notre inattention, nos conversations et nos lectures quotidiennes et surtout notre esprit de classe ont interposés entre les faits et notre regard. »⁵¹⁰ On comprend qu'il est important que ce soit un de ces intellectuels qui rappelle ces exigences. Il ne s'agit pas d'exclure les plus cultivés ni les plus riches, mais de parvenir à ce que chacun acquière « une culture neuve ». Nous partageons avec J. Caron son interprétation de cet épisode ;

« Conflit psychologique, conflit de classe, ramené à ses éléments simples, la crise d'Hellencourt est bien davantage un conflit idéologique qui déborde les deux autres, dressant l'une contre l'autre deux conceptions de l'intelligence et de la responsabilité et mettant en cause la démocratie, attachée à l'une de ces deux conceptions et incompatible avec l'autre. »⁵¹¹

On pourrait certes avoir une lecture sociologique de cette crise et de ce qu'elle révèle du mouvement et de son homogénéité. Revenant aux attentes de Sangnier au moment de la multiplication des CE en 1902, on se souvient que celui-ci espère que

« les Cercles d'études constitueront bientôt une élite catholique d'ouvriers, futurs éléments de cette nouvelle classe dirigeante que réclament les temps nouveaux »⁵¹².

Quatre ans plus tard, soit une année écoulée depuis la crise d'Hellencourt, sa conception de l'élite démocratique n'a guère changé :

⁵¹⁰ « La vie intellectuelle du Sillon », *Le Sillon*, 10 septembre 1905.

⁵¹¹ Caron J., *op. cit.*, p.367.

⁵¹² *Le Sillon*, 10 janvier 1902.

« La Démocratie exige une élite. Il semble bien que celle-ci ne se recrute que très partiellement dans les vieilles classes dirigeantes déchuës de leur droit d'aïnesse et qui pratiquement, depuis longtemps, ne dirigent plus rien du tout. Le Cercle d'études qui groupe les éléments les plus actifs, les plus intelligents et les plus dévoués des milieux populaires, mais qui n'est pas fermé aux autres classes, se propose justement de travailler à la formation de cette élite. »⁵¹³

Dans une telle lecture, il s'agirait pour le Sillon, depuis 1902 au moins, de remplacer l'ancienne classe dirigeante par une nouvelle. L'éviction de d'Hellencourt en serait une illustration. Bien entendu, cela n'explique pas pourquoi d'autres individus des classes favorisées resteront au Sillon jusqu'à sa dissolution. L'interprétation tirée des articles de L. Constant, qu'on pourrait dire plus intellectualiste, est plus solide. Il nous semble cependant qu'elle reste trop superficielle lorsqu'elle se contente de pointer l'incompatibilité des schémas de pensée et d'action de certains membres du mouvement, parfaitement formés à leur discipline ou leur spécialité intellectuelle et, de ce fait, relativement indisponibles pour s'ouvrir et se laisser emporter dans un mouvement culturel nouveau. Notons que Constant pointe deux obstacles à cette ouverture d'esprit que le Sillon exige : les difficultés d'ordre intellectuel à opérer une telle conversion, mais surtout le refus du « travail pénible de mortification intellectuelle »⁵¹⁴ nécessaire. Mais en quoi y a-t-il incompatibilité entre ces deux esprits ? Voilà ce que l'interprétation de J. Caron permet de mettre en lumière.

L'idée qu'elle défend est que

« d'Hellencourt mettait en cause l'homogénéité de cette élite que constituait le Sillon central. Il voulait y instaurer une direction collégiale à l'intérieur de laquelle se seraient fait jour des tendances autres que celles de Marc Sangnier, destinées par conséquent à les compléter en les retouchant. Refuser un tel partage c'était se faire taxer d'autoritarisme et donner prise à l'un de ces procès de tendance dont le propre

⁵¹³ *L'Éveil démocratique*, 2 septembre 1906.

⁵¹⁴ *Le Sillon*, 10 septembre 1905.

est de ne pouvoir jamais être tout à fait gagnés ni tout à fait perdus. Les explications fournies par Marc Sangnier placent plus haut le débat : de Charles d'Hellencourt à lui, ce sont deux conceptions de l'action qui s'affrontent. Seule paraît conquérante aux yeux des sillonnistes l'action qui jaillit de la vie, c'est-à-dire d'une communauté d'inspiration qui n'admet ni moyennes, ni compromis. »⁵¹⁵

Notons qu'en précisant que Sangnier place le débat plus haut que la question classique du droit de tendance, l'historienne du mouvement suggère presque que le chef a délibérément élevé le débat, afin peut-être de masquer la volonté autoritariste profonde, qui l'animerait dans cette querelle. Ce serait cependant une mauvaise lecture de l'interprétation de J. Caron, qui insiste plus loin : les sillonnistes ont comparé les différents modes d'action démocratique et en ont conclu que « l'efficacité unificatrice et entraînée de l'élite démocratique tient à son homogénéité interne. C'est de leur expérience que les sillonnistes ont tiré cette conviction, et, pour la faire triompher au plan pratique, Marc Sangnier a provoqué la crise d'Hellencourt. »⁵¹⁶ Cette interprétation idéologique donne donc avant tout du crédit aux explications de Sangnier lui-même. Le débat qui consisterait à faire de ces explications données par le président du Sillon les justifications *a posteriori* d'un comportement motivé par un caractère autoritaire ne mènerait nulle part. Il semble raisonnable de dire que les deux sont également plausibles et compatibles l'une avec l'autre. Intellectuellement, l'interprétation de J. Caron est élégante car elle s'appuie sur des considérations philosophiques et pratiques empruntées aux acteurs eux-mêmes. Elle permet alors une mise en cohérence solide du comportement et des déclarations. La référence à un tempérament autoritaire doublé d'une intelligence manipulatrice, qui viserait à maquiller des considérations peu morales sous une pensée philosophique désintéressée par laquelle les jeunes ouvriers et employés sans grande éducation que Sangnier favorisait au sein du Sillon central se laisseraient aveuglément guider, dresse une image moins flatteuse du président du mouvement. La critique de la dérive autoritaire, voire autocratique, a cependant été plusieurs fois formulée par les victimes de ces

⁵¹⁵ Caron J., *op. cit.*, p.376.

⁵¹⁶ *Idem.*

exclusions, que ce soit lors de cet épisode, ou au congrès de 1908 sur lequel nous reviendrons plus loin. Reste que lors de la crise d'Hellencourt, par exemple, d'autres intellectuels du Sillon central ont plaidé et agi en faveur du départ du secrétaire général, avançant les mêmes arguments que ceux donnés par Sangnier⁵¹⁷. Et d'Hellencourt lui-même est parfaitement conscient de cette différence de méthode, depuis longtemps, et regrette simplement que la direction n'y ait pas vu un avantage plutôt qu'un danger :

« Marc ne veut plus avoir comme collaborateur à la direction centrale du mouvement et spécialement au Secrétariat général, que des camarades « ayant son tempérament, pensant en même temps que lui, se plaçant instinctivement de la même manière en face des mêmes questions ». Je croyais au contraire qu'il y avait un grand avantage à ce qu'il y eût à la direction centrale du Sillon des camarades d'un tempérament intellectuel différent de celui de Marc qui tiennent compte plus que lui de certaines réalités, de certaines opportunités... »⁵¹⁸

Ce point reflète lui aussi l'homogénéité qui s'installe à travers cette crise, dans les faits par le départ de ceux qui ne pensaient pas comme l'entourage de Sangnier au Sillon central, et dans les clarifications doctrinales que ces événements ont générées.

Concernant cet épisode, nous laissons le dernier mot à Sangnier :

« Nos amis savent que la force du Sillon est dans son unité, dans son homogénéité parfaite. Ce n'est pas une fédération de groupes dont la direction est à la merci du jeu stérile d'un inutile parlementarisme... Le Sillon – ne nous laissons pas de le répéter – est une vie ; cette expression n'est pas une métaphore littéraire ; rien n'est plus rigoureux, plus expérimental, plus scientifique. »⁵¹⁹

⁵¹⁷ Voir Caron J., *op. cit.*, p.356-359.

⁵¹⁸ Lettre de C. d'Hellencourt à l'abbé Beaupin, Papiers Beaupin, cité in Caron J., *op. cit.*, p.359.

⁵¹⁹ *Le Sillon*, 25 juillet 1905.

Ces différents éléments nous semblent en tout cas suffisamment probants pour défendre la thèse de l'homogénéité du groupe des auteurs de la revue, du *Bulletin* et même de *l'Éveil démocratique*, en ce qui concerne les principaux articles, ceux d'ouverture qui font office d'éditoriaux, ou les dossiers volumineux qui sont consacrés à telle ou telle question. Un dernier exemple illustre cette thèse. Georges Renard, avocat puis professeur à la faculté de droit de Nancy, membre du Sillon central, rappelle que :

« Dans une organisation sociale, l'autorité peut être représentée par des cadres extérieurs, qui maintiennent l'unité et résistent à la dislocation des énergies individuelles. Elle peut être représentée par l'homogénéité interne, l'harmonie spontanée de ces énergies, qui offrent d'elles-mêmes assez de cohésion pour rendre superflue toute enveloppe extérieure. »⁵²⁰

C'est évidemment la première conception que d'Hellencourt et ses amis partageaient, et c'est à la deuxième que se rangent la pensée et le mouvement sillonnistes, dont la teneur exposée dans ces lignes renvoie parfaitement à la conception que Sangnier a pu en donner ailleurs, prouvant donc par cette nouvelle occurrence ce qu'elle entend démontrer.

Le Sillon de Dijon

D'autres éléments viennent étayer l'idée de l'homogénéité des auteurs, et par conséquent de leur substituabilité⁵²¹, entre autres la crise de 1908, qui voit la séparation du Sillon de Dijon lors du congrès national à Paris. Après la crise d'Hellencourt et la séparation d'avec la *Chronique sociale* en 1905, le mouvement entame une nouvelle phase de son

⁵²⁰ Renard G., *Sept conférences sur la démocratie faites à l'Institut populaire de Nancy*, Paris, Au Sillon, 1906, p.30.

⁵²¹ Voir le chapitre III pour une discussion de l'argument logique sous-tendant cette conclusion.

développement, et dans un esprit libéré des tensions que ces mariages contre-nature produisaient. Une lettre de Hoog en témoigne, adressée à l'abbé Beaupin, qui revient sur la réunion où l'exclusion de d'Hellencourt a eu lieu :

« d'Hellencourt considérait qu'il était utile qu'il y eût des tempéraments – comme le sien – qui rectifient celui de Marc... Et dès lors s'explique cette gêne qui régnait en province depuis quelques temps et dont Marc vous avait déjà parlé. Plus que jamais nous sentions, en sortant de cette réunion, combien ce que nous avions fait était nécessaire... »⁵²²

Dès lors, plus encore qu'auparavant, la direction œuvre à l'unité de pensée, sans pour autant fixer les cadres stricts des actions qui s'en inspirent. Le congrès régional du Sillon de Paris en octobre 1905 vise notamment à rassembler l'ensemble des initiatives éparses qui fleurissaient dans la région et qui ne se côtoyaient pas en raison principalement de la proximité avec le Sillon central. Le congrès national de février 1906, également tenu à Paris, vise là encore à donner une homogénéité de pensée aux actions des groupes de toute la France. Dès lors, quand en 1908 le congrès accepte l'engagement dans la compétition électorale, les opposants savent qu'aucun compromis n'est envisageable et que la séparation s'impose. On pourrait déduire de cette défection que les moments qui la précédèrent ne furent justement pas des périodes où l'homogénéité régnait. Ce serait cependant un mauvais argument parce que ce que nous cherchons à montrer est que les auteurs des principales publications et articles sont substituables les uns aux autres, et qu'au final leurs propos peuvent être attribués au mouvement tout entier. Les différentes exclusions ou séparations montrent alors bien que lorsque l'homogénéité n'est plus certaine, la seule solution est la rupture. Soit on accepte la pensée qui imprègne les principales publications, soit on quitte le mouvement. Un discours de Sangnier, lors des Journées sillonnistes de Soisy-sur-École, qu'il consacre à l'histoire du mouvement, revient sur cette méthode que justifie l'idée de l'âme commune :

⁵²² Lettre de G. Hoog à l'abbé Beaupin, Papiers Beaupin, cité par J. Caron, *op. cit.*, p.359.

« Le Congrès national de Paris, en 1906, montre, d'autre part, que les précisions nouvelles de nos doctrines et de nos méthodes et que les séparations auxquelles elles donnaient lieu n'affaiblissaient en rien notre force même numérique, au contraire. (...) Grâce à des éliminations qui ne vont jamais sans tristesse, et à des adhésions constantes, l'unité du *Sillon* s'est maintenue merveilleusement à travers les tâches extrêmement diverses auxquelles il a donné son effort. ».⁵²³

C'est aussi ce qui s'est passé en 1908. Une lettre de J. Brunhes, chef du Sillon de Dijon, datée du 30 octobre 1907, avait prévenu Sangnier de la position qu'ils tiendraient en cas de candidature du président du mouvement :

« Nous restons en effet résolument opposés à une action électorale, serait-elle limitée à ta candidature (...) J'en conclus que jusqu'au jour où le Sillon prendrait, contre notre vœu, une orientation nettement politique, nous restons avec lui, portant avec lui le poids des attaques. »⁵²⁴

Même les opposants à telle ou telle nouvelle orientation ont parfaitement intégré cette idée de l'âme commune. À l'issue du congrès et notamment de la séance de travail du dimanche 5 avril, au cours de laquelle L. Constant lut le texte d'un rapport intitulé « Le Sillon et la politique », dans lequel il explicitait les raisons pour lesquelles cette nouvelle orientation devait nécessairement être prise⁵²⁵, la séparation fut inévitable. Sitôt après le congrès, Constant rédige une circulaire qui ne fait qu'officialiser la décision du groupe de J. Brunhes :

⁵²³ Constant L., Guiard A., *Les journées sillonnistes de Soisy-sur-École, 2-8 septembre 1907*, Paris, Au Sillon, 1907, p.17.

⁵²⁴ Lettre de J. Brunhes à Marc Sangnier, Papiers Beupin, citée in Caron J., *op. cit.* p.575.

⁵²⁵ Voir l'article « Le Sillon et la politique » dans *Le Sillon* du 10 avril 1908, qui reprend l'intégralité du rapport lu au congrès. Il est reproduit ici en annexe n°4.

« Le Congrès de Paris a marqué une prise de position officielle dans la politique. Le discours du Manège Saint-Paul a été une éclatante manifestation de l'entrée du Sillon dans la politique. Il est vraiment superflu d'en fournir de multiples preuves. (...) Les Sillonnistes de Dijon ne peuvent donc plus rester unis à un mouvement qui pénètre désormais d'une façon résolue dans la politique. Avec une tristesse profonde ils voient venue l'heure de la séparation. »

Il nous semble donc justifié de considérer que l'identité personnelle des auteurs des articles principaux de la revue, du journal et du bulletin est indifférente et que les propos qui y sont tenus peuvent être attribués au mouvement dans son ensemble. Cela, comme on l'a vu, ne présuppose pas que tous les sillonnistes de France soient toujours en accord avec ces auteurs qui forment *grosso modo* le Sillon central, mais cela repose sur le constat que tous obéissent à la règle qui veut que soit l'on accepte et l'on suit ce qui est défini, soit l'on quitte le mouvement. Cette justification est d'autant plus forte que les articles des publications ne définissent une nouvelle orientation qu'après que celle-ci a été discutée en congrès ou lors de journées sillonnistes et a donc fait l'objet d'une décision commune. Ces différents éléments nous permettent aussi d'affirmer que le Sillon est bien un groupe qui possède un esprit selon les critères définis par Pettit et que nous lui empruntons au chapitre III. Le Sillon existe *objectivement*. Faire du mouvement un « sujet intentionnel », comme le dit cet auteur, et adopter vis-à-vis de lui une posture intentionnelle à la manière de la TSI de Dennett, est par conséquent doublement autorisé : pour les raisons empiriques que nous venons d'explicitier, et pour les raisons logiques qui tiennent au succès de la TSI concernant les groupes à objectif.

Par conséquent, les dossiers ou les articles qui ouvrent le *Bulletin*, le *Sillon* et *l'Éveil démocratique* peuvent être interprétés comme émanant tous d'une seule et même entité, d'un seul et même esprit : le Sillon central. De ce fait, et parce que les sillonnistes suivent la règle imposée par l'idée d'« âme commune », ce qui est déclaré, jugé ou proposé par le Sillon central dans ces articles et publications peut être attribué au mouvement dans son ensemble. Peut alors commencer l'analyse des moments et acteurs des étapes de la transformation, qui s'appuie avant tout sur les archives que constituent les publications du Sillon.

B - L'action électorale du mouvement : 1909 ou 1910 ?

Remontant le cours du temps afin de repérer les différents moments du processus de transformation du Sillon, le point de départ évident semble être la fin de la campagne électorale de 1909 dans la quatrième circonscription de Sceaux, et la proclamation des résultats le 4 avril. Ces éléments semblent fournir la preuve que le Sillon a bien été un parti politique puisque Sangnier a fait campagne. Dans cette perspective, la participation aux élections législatives générales de 1910 et la vaste tentative de réorganisation qui suit ces élections ne seraient que des confirmations, des suppléments appuyant la thèse du Sillon-parti politique, mais ne seraient pas nécessaires à la qualification de parti : la transformation aurait déjà eu lieu. Or quelques indices nous incitent à vérifier plus en profondeur une telle reconstruction, car si Sangnier a bien fait campagne, il n'est pas certain que le Sillon, en tant que mouvement, ait bien été mobilisé derrière un candidat. La question est à la fois celle de l'accord des militants et celle d'une candidature autonome de Sangnier, s'appuyant sans le dire sur une organisation et des moyens qui furent ceux du Sillon. Le fait que certains membres du Sillon central présentent cette première candidature comme une « expérience », qu'il faudrait alors interpréter comme n'étant pas la réelle candidature, peut être un indice que la transformation n'intervient qu'avec la campagne de 1910 aux Batignolles. C'est le premier point à déterminer dans la recherche des étapes et acteurs de la transformation.

L'« expérience » de 1909 à Sceaux

Au lendemain de l'échec de Sangnier aux élections de 1910, J. Rödel, rédacteur en chef du *Bulletin d'action et de propagande* adressé aux responsables des ventes de publications et d'abonnements (et qui succède dans cette fonction à H. du Roure en février de la même année) écrit :

« La candidature de Marc Sangnier, dont il était déjà question depuis deux ans (réunion du Gymnase Gardon, le 2 mai 1908 ; banquet des républicains démocrates du XVII^e arrondissement, salle Ludo, le 21 mai 1908, etc.) [...] fut annoncé pour la

première fois par les journaux le 14 décembre 1909 (*Figaro, Peuple Français, puis Siècle, Action, Liberté, Éclair, etc.*) »⁵²⁶

Ce passage semble indiquer qu'entre les moments où la candidature de Sangnier a été discutée, en mai 1908, et le 14 décembre 1909, date à laquelle les journaux en ont parlé, il ne s'est rien passé du point de vue de l'action électorale. La candidature à Sceaux ne compte-t-elle donc pas ? Une phrase de H. du Roure dans le *Bulletin* du 1^{er} avril 1909, c'est-à-dire au lendemain des résultats de l'élection, précise en effet que

« dès qu'il fut décidé que le *Sillon* tentait dans la 4^{ème} circonscription de Sceaux une *expérience* électorale, nous comprîmes que la politique était quelque chose de brutal, d'envahissant et de tyrannique. »⁵²⁷

Le terme « expérience » semble ici révélateur d'une volonté de minimiser l'importance de cette candidature aux yeux des membres du mouvement (rappelons que le *Bulletin* s'adresse, de plus, à la Jeune Garde, c'est-à-dire aux vendeurs des publications du Sillon, par conséquent à des membres particulièrement importants). Le terme est utilisé à de multiples reprises pendant et après la campagne⁵²⁸. De plus, on constate qu'il n'est jamais fait mention de cette candidature dans les numéros précédents. S'est-il agi, alors, de la cacher aux membres du mouvement ? Si tel était le cas, on ne pourrait estimer que la transformation en parti intervient avec les élections de 1909, mais uniquement avec celles de 1910.

La consultation de la revue *Le Sillon* nous apporte sur cette question quelques éléments de réponse. Le numéro du 10 avril 1909, qui suit donc les résultats des élections partielles,

⁵²⁶ *Bulletin d'action et de propagande*, 1^{er} mars 1910.

⁵²⁷ *Bulletin d'action et de propagande*, 1^{er} avril 1909 [nous soulignons].

⁵²⁸ Voir entre autres la circulaire du 27 février 1909 adressée par Sangnier aux camarades et annonçant sa candidature (*in Le Sillon*, 10 avril 1909 ; voir annexe n°7), ainsi que la brochure *Une expérience. La campagne électorale dans la 4^{ème} circonscription de Sceaux* (Paris, Au Sillon, 1909).

consacre une partie de son éditorial ainsi qu'un dossier entier à l'élection, la campagne et les résultats. Y figurent notamment les documents officiels signés par Marc Sangnier, contenant la circulaire qu'il a adressée aux camarades du mouvement le 27 février 1909 annonçant sa candidature, les deux circulaires adressées aux électeurs de la 4^{ème} circonscription de Sceaux, l'affiche d'après 1^{er} tour ainsi que les remerciements adressés aux électeurs. *Le Sillon* du 25 avril 1909 revient lui aussi sur l'élection avec un dossier consacré aux articles de presse parus sur la candidature et la campagne de Sangnier. Il n'est donc pas question de cacher ce qui s'est passé aux yeux des militants, puisque l'on constate même une grande transparence. Mais au-delà de ce que ces documents eux-mêmes révèlent, et sur quoi nous reviendrons, la manière dont les événements sont présentés est particulièrement intéressante :

« d'ici quelques mois (..) nous serons jetés dans les batailles décisives de la politique. »⁵²⁹

« (...) le Congrès national, préparé à la hâte au lendemain d'une expérience politique qui avait réclamé durant six semaines toute l'activité de nos camarades parisiens. »⁵³⁰

Ainsi donc cette « expérience politique » à Sceaux n'a pas été « décisive » comme le seront les élections de 1910. Plus encore, l'article « La discipline du Sillon » qui revient sur la bonne tenue du congrès national et sur son caractère « intime », par la teneur des propos qui y furent tenus, malgré la foule, est alors l'occasion de rappeler que

« il fallait qu'il en fût ainsi après la campagne électorale de Sceaux : il le fallait pour le réconfort de nos amis ; il le fallait surtout pour témoigner que le *Sillon* demeure ce qu'il a toujours été ; que le *Sillon* n'est pas devenu un parti politique ;

⁵²⁹ « À nos amis ! », *Le Sillon*, 10 avril 1909.

⁵³⁰ « La discipline du Sillon », *Le Sillon*, 25 avril 1909.

qu'il est un mouvement moral dont aucune manifestation ne peut épuiser le contenu. »⁵³¹

Le Sillon ne serait finalement pas devenu un parti politique. Sans aucun doute, on retrouve ici un des éléments idéologiques au fondement de la pensée et de l'action du mouvement qui jamais n'entend limiter son œuvre à une seule et unique forme d'action⁵³². Il n'est donc pas question de lire dans cet extrait une tentative de manipulation visant à nier l'expérience qui vient d'avoir lieu. Mais ce rappel témoigne tout de même selon nous du malaise que cette expérience électorale a pu engendrer au sein du mouvement, puisque justement, depuis son origine, le Sillon se refuse à devenir un parti politique. Ce rappel est d'autant plus important, pour apaiser d'éventuelles tensions, que l'expérience a été annoncée par une lettre du 27 février, soit moins d'un mois avant le premier tour (21 mars). Est-ce à dire que les membres ont été mis devant le fait accompli ? On constate en effet que dans les numéros précédents la campagne, seul celui du 10 mars 1909, qui est postérieur à la circulaire de Sangnier annonçant sa candidature, parle de l'action l'électorale. Nous reviendrons sur les deux numéros du 10 et du 25 mars (ce dernier étant paru entre les deux tours) qui donnent de nombreux indices sur les acteurs qui ont décidé de cet engagement. Ce qui doit être noté pour le moment, c'est l'absence de référence à la candidature dans les numéros des 10 et 25 février, principalement consacrés à une étude historique de G. Hoog, en deux parties, sur « l'impuissance monarchique ». Le numéro du 25 janvier, dans l'article « Un examen de conscience », retrace en neuf pages l'histoire du mouvement, de son action, des difficultés rencontrées. Dans le tout dernier paragraphe il évoque l'action électorale, mais fait référence de manière paradoxale à deux temporalités distinctes :

⁵³¹ *Idem.*

⁵³² L'extrait d'un article de Leroy-Debasan (en réalité G. Hoog) du *Sillon* du 25 mars 1909 en donne quelques éléments qui ont été inlassablement répétés depuis l'origine : « Le mouvement du *Sillon* fut au début ce qu'il est encore aujourd'hui : une union d'amis travaillant ensemble pour la même Cause. Voilà le principe, le seul, d'où est né le *Sillon* et dont le *Sillon* vit encore : il n'a pas varié. (...) Le *Sillon* c'est l'effort d'une génération. Or, l'effort d'une génération est essentiellement mobile, changeant dans la forme. (...) L'unité dans la vie n'exige pas l'uniformité dans les moyens et la monotonie dans l'action. »

« Dans quelques mois sans doute, avec le lancement de notre journal quotidien et peut-être aussi l'éclatante trouée faite par nos idées sur ce terrain de la politique française (...) »⁵³³

Ici le succès électoral pourrait avoir lieu avant la mise en place du journal quotidien, donc possiblement aux élections partielles de 1909, mais plus loin :

« (...) ce sera la vigoureuse et rapide pénétration dans le grand public, les brillantes batailles, les flamboyantes campagnes : mais, ne l'oublions pas, tout cela n'aura que la valeur d'un résultat ; et c'est, maintenant, dans l'ombre d'une laborieuse veillée d'armes, qu'il importe de tout préparer. »⁵³⁴

Ici en revanche, le destinataire est invité à un long travail pénible et austère de préparation aux grandes luttes. C'est donc plutôt aux échéances de 1910 qu'il semble être fait allusion. Quoiqu'il en soit, rien n'est dit clairement sur une campagne électorale de Sangnier pour le mois suivant.

Est-ce à dire qu'au plus haut niveau de l'organisation, les membres les plus influents du Sillon préfèrent garder cette candidature sous silence et ne l'annoncer qu'une fois la décision prise ? En réalité, la thèse qui s'impose est celle d'une décision dans l'urgence, en quelque sorte autorisée par les circonstances, car prise et assumée grâce à l'accord général sur la question de l'engagement établi lors du congrès de 1908 (sur lequel il nous faudra revenir par la suite). Plusieurs éléments accréditent cette explication. Premièrement, les sillonnistes savent tous qu'une candidature est possible dès les élections de 1909, ils ne sont donc pas mis devant le fait accompli. En effet, une première possibilité était apparue à l'été 1908 à

⁵³³ « Un examen de conscience », *Le Sillon*, 25 janvier 1909.

⁵³⁴ *Idem*.

Lesparre, en Gironde, mais elle fut finalement abandonnée. Un article de l'*Éveil démocratique* du 27 septembre en témoigne :

« Les journaux ont annoncé que Marc Sangnier serait candidat dans l'arrondissement de Lesparre, au siège laissé vacant par la mort de M. du Périer de Larsan. Il est vrai que quelques électeurs offrirent à Marc Sangnier cette candidature. Le Président du Sillon, près avoir ajourné pendant quelque temps sa réponse, vient, tout en les remerciant d'avoir songé à travailler avec lui pour la cause de la République démocratique, de leur faire savoir qu'il ne jugeait pas opportun d'accepter cette offre. »

Cette note est reprise dans une circulaire adressée aux responsables locaux en octobre 1908⁵³⁵. Tout le mouvement est donc au courant d'une possible candidature, car même si celle-ci a été refusée, l'explication donnée n'est pas un refus de principe. De plus, l'invitation à la réunion trimestrielle à Paris, datée du 21 octobre 1908, mentionne clairement dans son ordre du jour quatre points, dont le troisième est « l'examen des circonscriptions électorales où pourrait se faire la première manifestation sillonniste »⁵³⁶. Enfin, une lettre de correspondance trimestrielle datée du 8 janvier 1909, adressée par Sangnier aux responsables locaux⁵³⁷, indique qu'il est en attente de trouver une circonscription :

« Quant à l'action politique du *Sillon*, elle est, à coup sûr, de plus en plus nette. Nous n'avons pas encore, il est vrai, trouvé le terrain de notre première manifestation électorale, nous comptons que nos amis ne manqueront pas de nous fournir avec soin à ce sujet toutes les indications utiles. »

⁵³⁵ MS-37, dossier 3.

⁵³⁶ *Idem.*

⁵³⁷ *Idem.*

On peut conclure sans hésiter que tout le mouvement s'attend à l'annonce d'une candidature pour les élections partielles de 1909. Il n'y a pas de volonté de cacher l'engagement dans l'action électorale. Qu'est-ce qui explique alors que l'annonce n'ait été faite que par une lettre du 27 février 1909, postérieure au lancement de la campagne ? Le siège n'a été laissé vacant par le député Gervais, suite à son élection au Sénat, que dans le courant du mois de février. La décision de se présenter aurait donc été prise à cette période, comme l'indique J. Caron⁵³⁸. C'est aussi ce que confirme une note tirée des carnets de P. Bresdin⁵³⁹, projetant en 1953 de faire un film sur Marc Sangnier. La date avancée est même celle du 19 février. Elle paraît vraisemblable car le premier discours de la campagne de Sangnier, à Malakoff, où une permanence a été installée, a lieu dès le 24 février. La thèse de l'urgence de la situation comme explication de l'annonce tardive de la candidature semble donc solide.

Candidature du Sillon ou de Sangnier ?

Un dernier point reste à vérifier, que cette thèse de la décision prise en urgence incite à éclaircir : s'agit-il d'une candidature de Marc Sangnier à titre personnel ou d'une candidature attribuable au Sillon, témoignant alors de la transformation du protoparti ? Les documents officiels du candidat durant la campagne ne font jamais mention du mouvement. Non seulement ils sont signés simplement « Marc Sangnier », mention éventuellement complétée par « Licencié en droit », ou « ancien élève de l'École polytechnique »⁵⁴⁰, mais dans le contenu des affiches ou de la profession de foi, aucune référence au Sillon n'apparaît. Sangnier est le candidat de la « République démocratique », soutenu par un journal local bi-hebdomadaire qui commence à paraître dès le 27 février et pour toute la durée de la campagne (intitulé *La Démocratie*). Cependant il serait invraisemblable de conclure que cette candidature ne peut pas être attribuée au mouvement dans son ensemble et qu'elle n'est que l'action d'un homme isolé de son organisation pour le temps d'une campagne, s'appuyant sur

⁵³⁸ Caron J., *op. cit.*, p.561.

⁵³⁹ *L'âme commune*, revue de l'Amitié et Foyer Marc Sangnier, dans son deuxième numéro de 1953 fait mention de ce projet et fournit l'information. MS-19, dossier 3.

⁵⁴⁰ Voir annexes n°7, 8, 9, 10.

des moyens qui ne sont pas ceux du Sillon. L'argument majeur qui permet d'attribuer cette candidature au mouvement est l'accord qui semble avoir émergé au congrès de 1908 quant à l'action électorale. Ce point doit cependant être plus amplement vérifié. Enfin d'autres éléments (logiquement mineurs) viennent étayer la thèse d'une campagne du Sillon et non seulement de Marc Sangnier. Premièrement, les moyens utilisés ne sont pas ceux du candidat à titre personnel mais bien ceux du Sillon de Paris, et même au-delà. L'ampleur de la tâche réalisée indique la taille des moyens humains mobilisés : trois permanences ont été mises en place, à Issy-les-Moulineaux, à Sceaux et à Malakoff, ouvertes de 9 heures à 22 heures, un journal local bi-hebdomadaire a été créé, les réunions publiques ont été multipliées et toutes ont nécessité le recours au service d'ordre de la JG qui, de plus, prenait en charge la distribution des tracts, la vente des journaux et brochures et le collage des affiches.

On pourrait cependant, sur la base de ces seuls arguments, conclure que c'est la candidature du Sillon de Paris, non celle du mouvement tout entier. Mais il faut rappeler la liste des conférenciers venus de toute la France pour mener campagne aux côtés du président du mouvement : aux côtés de membres du Sillon central tels J. Rödel, L. Meyer ou L. Cousin, on comptait L. Constant de Niort, J. Kellersohn de Bordeaux, V. Diligent de Roubaix et G. Renard de Nancy, ainsi qu'un sillonniste syndiqué de la Fédération du Livre et quelques sillonnistes employés de commerce. On pourrait encore rétorquer que c'est une clique, un clan, une tendance au sein du mouvement, constitué des sillonnistes parisiens et des proches de Sangnier qui auraient monté l'opération, et que l'action électorale ne serait que leur propre initiative et leur action collective, mas non celle du Sillon dans son ensemble. C'est pourquoi nous devons maintenant vérifier la solidité du seul argument logiquement suffisant que constitue l'accord obtenu lors du congrès de 1908.

Les éléments qui précèdent permettent au moins, si l'argument de la décision collective prise en 1908 valide la thèse de la transformation en parti en 1909, d'identifier le moment de la *campagne* et des considérations tactiques relatives à la circonscription et aux moyens utilisés. Quant à la question de savoir qui a été acteur de cette dernière étape chronologique des décisions relatives à la transformation, la réponse paraît assez simple : Sangnier et ses proches au Sillon central. Étant donné l'urgence dans laquelle le choix de la circonscription s'est fait, on ne peut imaginer une vaste consultation sur la pertinence de la quatrième

circonscription de Sceaux. Les camarades de Paris qui, d'après la circulaire du 27 février dans laquelle il annonce sa candidature, insistait pour que Sangnier se présentât au plus tôt, ont probablement été consultés, quoiqu'en « insistant vivement »⁵⁴¹ auprès de leur président, ils aient, semble-t-il, donné leur accord et témoigné de leur enthousiasme avant même le choix de cette circonscription. On peut imaginer, de plus, que ce sont eux qui ont informé le Sillon central de cette opportunité, et à qui l'on a demandé une évaluation des chances de succès. Il paraît raisonnable de conclure que la décision concernant ce choix tactique a été prise en dernière instance par le Sillon central et proposée par le Sillon de Paris, au moins par le groupe à la source de l'information, sinon par tout le Sillon de Paris qui a mis l'ensemble de ses forces à disposition pour mener campagne.

C - L'engagement sur le terrain politique et partisan

De quand date la décision du mouvement de s'engager dans l'action électorale ? Qui a proposé, décidé, suivi, obéi ? Suivant le triptyque établi par Hirschmann, qui a fait preuve de loyauté, qui a fait défection, qui a pris la parole ? Dans quelle mesure peut-on attribuer cette décision et l'engagement au Sillon dans son ensemble ? Ce sont les questions qui doivent être abordées à présent. Rappelons que les réponses que nous donnerons conditionnent la thèse de la transformation du protoparti en 1909 : si le congrès de 1908 (ou toute autre manifestation collective) est bien l'occasion d'un accord général engageant tous les groupes et les individus même réticents ou opposés mais qui choisissent pourtant de rester dans le Sillon (*loyalty*), alors cela signifiera que la candidature de Marc Sangnier en février 1909 peut logiquement être attribuée au Sillon et non à un groupe plus restreint.

⁵⁴¹ « Circulaire adressée à nos camarades par Marc Sangnier leur annonçant sa candidature », in *Une expérience. La campagne électorale dans la quatrième circonscription de Sceaux*, Paris, Au Sillon, 1909. Voir annexe n°7.

Le congrès national de 1908

De nombreux textes (publications, articles, conférences) officiels du mouvement témoignent que l'engagement partisan et la décision de présenter un candidat aux élections législatives remontent au congrès de 1908. Dans un article du *Bulletin d'action de propagande* qui suit la défaite de Sangnier aux Batignolles en 1910, J. Rödel écrit :

« Depuis deux ans, leurs efforts [ceux de « nos amis de toute la France »] sont tendus vers deux buts : le journal quotidien et l'élection de Marc Sangnier. Nous n'avons pu atteindre le second »⁵⁴²

Cet article fait donc remonter à 1908 les efforts des sillonnistes vers l'objectif que constituait l'élection de leur chef. Ce regard rétrospectif s'accorde bien avec les éléments découverts lors de la séparation du Sillon de Dijon. On se souvient en effet que le groupe de J. Brunhes a attendu une prise de position officielle du mouvement, autrement dit une décision prise lors d'un congrès, pour quitter le Sillon. La circulaire signée de L. Constant, qui diffuse l'information de cette rupture avec le groupe de Dijon, mentionne aussi que le mouvement a pris une « position officielle » sur la question de l'action électorale. Il ne fait donc pas de doute que le mouvement s'est bien engagé collectivement dans l'action électorale à ce moment précis. Et J. Caron de préciser que « malgré le prestige mérité dont le groupe de Dijon jouissait à l'intérieur du Sillon, son départ n'entraîna pas d'autre démission collective »⁵⁴³. Celui-ci aurait pu en effet être une incitation forte pour les groupes hésitant à suivre le mouvement dans sa nouvelle orientation. Ce ne fut pas le cas, ce qui confirme la thèse de l'accord général et d'une prise de position assumée par tous les sillonnistes.

La répartition des rôles dans cette étape de la transformation semble être le suivant. Le programme du congrès indique que la question de l'engagement politique a été abordée le dimanche 5 avril, lors d'une séance intitulée « Le Sillon et l'action politique » animée par

⁵⁴² *Bulletin d'action et de propagande*, 1^{er} mai 1910.

⁵⁴³ Caron J., *op. cit.*, p.576.

L. Constant. Ce dernier y a présenté un rapport sur ce thème, qui consiste en un long argumentaire en faveur de l'action électorale, avec pour seule et unique candidature celle de Marc Sangnier, et propose une réfutation une à une des objections entendues ici ou là⁵⁴⁴. Deux alternatives principales à la position qu'il exprimait ont été discutées : pourquoi ne pas se transformer très nettement en parti politique en présentant de nombreuses candidatures partout où quelque chance de succès semble espérée ? Ou, à l'inverse, pourquoi se lancer dans l'action électorale ? le *Sillon* ne va-t-il pas y perdre tout ce qui fait sa spécificité et sa légitimité ? C'est sur la base de la position et de l'argumentaire défendus par Constant que l'accord a été trouvé. Le chapitre XII est consacré au contenu de ces discussions. Ce qui importe ici est d'identifier les acteurs. À l'issue du congrès, pour la traditionnelle réunion de clôture, c'est comme toujours Marc Sangnier qui fait le discours. Ses conclusions reprennent très exactement la position de L. Constant⁵⁴⁵.

On serait en droit de se demander comment une telle décision est prise : s'agit-il d'un vote ? selon quelles règles ? à quel moment intervient-il : en séance de travail ou lors de la réunion de clôture ? Ces questions légitimes pour un sociologue du politique d'aujourd'hui appellent quelques éclaircissements indispensables. Tout d'abord, il convient de dire que nous n'avons pas les comptes rendus des séances de travail des congrès. Il arrive que des articles reprenant l'essentiel de certaines propositions soient publiés dans *le Sillon*, mais les travaux de secrétariat de séance ou de synthèse systématique, s'il y en a jamais eu, n'ont à ce jour pas été retrouvés⁵⁴⁶. Ce qu'il convient immédiatement d'ajouter cependant, c'est qu'il est probable que ces documents confirmeraient l'hypothèse que nous formulons, qui est que de telles procédures de décision par vote ou applaudimètre, n'ont probablement jamais existé, ou seulement à titre exceptionnel. Rappelons que le *Sillon* n'a pas de statuts, qu'il n'a pas eu de congrès fondateur et ne s'adosse que très souplement à une organisation *formelle* (ce qui ne signifie pas par ailleurs qu'il ne soit pas très organisé, notamment dans certains domaines

⁵⁴⁴ Voir annexe n°4.

⁵⁴⁵ Voir annexe n°5.

⁵⁴⁶ Lors d'un échange personnel, O. Prat nous a confirmé l'absence de tels documents que nous ne parvenions à trouver dans les archives consultables.

comme la vente des journaux ou la préparation des congrès nationaux et des réunions publiques). Comme le souligne à maintes reprises Marc Sangnier, « le *Sillon* restera ce qu'il a toujours été, non une organisation, mais un esprit qui rayonnera, autour des sillonnistes, dans les organisations où ceux-ci pénétreront. »⁵⁴⁷ Un texte de G. Renard nous livre aussi quelque indice sur les rapports de hiérarchie au sein du mouvement :

« Et c'est en vain aussi que les prétendus « dirigeants » du *Sillon* tenteraient actuellement d'orienter l'effort de nos camarades vers l'action électorale : nos camarades n'acceptent point ce rôle de dirigés, et nous avons assez de confiance dans leur esprit démocratique pour être assurés qu'ils résisteraient avec indignation à tout mot d'ordre que nous aurions l'audace de leur dicter, et qui ne répondrait point aux sentiments intimes de nôtre âme commune, vivante et agissante dans la personne du plus humble et du plus ignoré d'entre eux. »⁵⁴⁸

Bien entendu, on peut lire cette déclaration émanant d'un de ces prétendus dirigeants comme une tentative pour masquer une autorité forte derrière l'idée de l'« âme commune » et d'un accord unanime et spontané entre tous. Il nous semble pourtant qu'une lecture au premier degré est ici plus conforme à l'esprit qui émane de tous les autres textes et surtout des pratiques des sillonnistes⁵⁴⁹.

Ce point est aussi au cœur de la crise d'Hellencourt : la rationalisation et la formalisation des procédures que le secrétaire général entendait imposer dans un souci de clarification et d'homogénéisation, s'oppose à la méthode sillonniste qui s'est toujours appuyée sur l'unanimité propre à l'« âme commune » que tous partagent (jusqu'à ce qu'ils ne la partagent plus et doivent alors se séparer du mouvement). Que nous apprendrait de savoir qu'à la séance du 5 mai 1908, lorsque Constant expose pourquoi et comment il

⁵⁴⁷ L'Éveil démocratique, 29 mai 1910.

⁵⁴⁸ Renard G., « Le Sillon et les élections », *Le Sillon*, 25 mars 1906.

⁵⁴⁹ Voir le chapitre X.

souhaite que le Sillon entre dans l'action électorale, 42%, 53% ou 76% des membres présents et autorisés à s'exprimer votent contre sa proposition ? Comme on l'a vu lors de la séparation du groupe de Dijon, c'est en amont que les discussions et les oppositions se font jour, et lorsqu'un représentant du Sillon central ou un des chefs dont chacun sait qu'il partage entièrement les vues du président s'exprime, il n'y a plus qu'à se laisser convaincre ou à partir. J. Caron, qui est sans aucun doute la personne ayant eu connaissance du plus grand nombre de documents relatifs au Sillon, ne donne aucune information sur les procédures de décision. Si celles-ci avaient existé, elle en aurait probablement eu connaissance, au moins lors d'entretiens avec d'anciens sillonnistes. Nous défendons l'idée que rien ne serait plus incompatible avec la méthode sillonniste et l'« âme commune » que de telles procédures. Imaginons un instant une séance consacrée à l'engagement partisan du mouvement. Voter contre la proposition de Constant reviendrait ni plus ni moins à déclarer quitter le Sillon. Un vote négatif devrait donc être lourdement pesé et signifierait, avant même le moment du vote, que l'on est en désaccord et qu'on entend quitter le mouvement en raison de ce désaccord. Autrement dit, une telle procédure ne changerait rien.

Par conséquent, on doit conclure que la volonté d'engager le Sillon dans l'action électorale, dont même les opposants qui quittent le mouvement s'accordent à dire qu'elle n'a été l'objet d'une déclaration officielle que lors du congrès de 1908, est proposée et argumentée au moins par Sangnier et Constant, c'est-à-dire par le Sillon central et les proches du président. On ne pourrait imaginer en effet, pour toutes les raisons tenant à l'« âme commune » développées plus haut, qu'un membre de la direction du mouvement fût en désaccord avec cette nouvelle orientation. Les congressistes, hormis ceux qui ont choisi de faire défection, ont accepté cet engagement. On sait cependant que certaines inquiétudes ont continué à s'exprimer après cette prise de position officielle. C'est au congrès-retraite de la Pierre-qui-Vire en septembre 1908, notamment, que G. Renard doit à nouveau expliquer que la création d'un parti politique ne signifie pas que le Sillon se confondra avec lui⁵⁵⁰. La répétition des mêmes arguments que ceux de Constant et Sangnier finit par avoir raison des

⁵⁵⁰ *Le Sillon*, 25 septembre 1908.

craintes, et au cours de l'année 1908 la pertinence et les avantages de cette nouvelle orientation semble s'imposer à tous.

La validation de la thèse d'un accord général sur l'action électorale émergeant lors du congrès de 1908 permet de conclure que la candidature de 1909 à Sceaux est attribuable au mouvement et non à un groupe restreint. À ce stade, les deux dernières étapes logiques du processus de décision de transformation ont donc été repérées, et les acteurs en jeu ont été identifiés.

L'évocation de la transformation

La circulaire du 27 février 1909 qui annonce la candidature du président du Sillon nous donne des pistes pour compléter notre recherche de la première étape logique, celle de l'évocation. Le texte débute par ces mots :

« Il y a déjà longtemps que nous sommes, au Sillon, unanimes à considérer comme nécessaire une manifestation électorale nous permettant, non seulement de nous désolidariser d'avec les partis existants, mais encore d'apporter autre chose qu'une critique stérile et purement négative.

Depuis que dans les Congrès nationaux et dans les journées sillonnistes notre résolution a été prise, nous n'avons malheureusement rien fait de nature à nous rapprocher du but. Nous risquons donc d'arriver aux élections générales de 1910 sans aucune préparation, sans aucun entraînement, sans aucune donnée sur l'influence que peuvent avoir les idées et les méthodes du Sillon. »⁵⁵¹

Ainsi la résolution de transformer le Sillon en parti politique, officiellement acceptée en avril 1908, aurait été prise par Sangnier et d'autres membres lors de journées sillonnistes et lors « des » congrès nationaux. Ce pluriel renvoie non seulement au congrès qui précède la

⁵⁵¹ « Circulaire adressée à nos camarades par Marc Sangnier leur annonçant sa candidature », in *Une expérience. La campagne électorale dans la quatrième circonscription de Sceaux*, Paris, Au Sillon, 1909. Voir annexe n°7.

circulaire, celui de 1908, mais aussi à celui de 1907, voire de 1906. Nous les étudions plus loin. Quant aux journées sillonnistes, elles ont été mises en place pour la première fois du 2 au 8 septembre 1907, à Soisy-sur-École. On a de ces journées une bonne connaissance car une publication rédigée par Constant et Guiard en retrace le déroulement et propose les résumés de tous les discours que Sangnier et les autres conférenciers y ont prononcés⁵⁵². Ces journées tiennent un rôle important dans l'histoire du mouvement : elles sont le moment où le Sillon « le plus intime » se retrouve après le lancement du « plus grand Sillon » au congrès national de 1907. Autrement dit, après l'appel à l'action conjointe de tous (catholiques, protestants ou libres-penseurs), il est essentiel aux yeux de Sangnier et de beaucoup d'autres de se retrouver autour de ce qui a donné naissance à leur engagement et qui continue de lui donner sa force morale profonde : la foi catholique⁵⁵³. C'est pour cette raison que les journées sont consacrées à des réflexions sur le mouvement, et tout d'abord sur son histoire, mais surtout qu'elles sont entrecoupées de moments de recueillement, de communion religieuse, de promenades. Ces journées s'apparentent à une retraite. C'est à l'occasion de la séance consacrée au « Sillon et [à] la politique » que Sangnier annonce clairement son souhait de lancer le mouvement dans l'action électorale. Les commentaires des deux auteurs sur cette séance méritent d'être rapportés dans un large extrait :

« Aucune séance ne fut peut-être plus attentivement et plus passionnément suivie que celle-là. Aucune ne manifesta un plus remarquable effort de tous vers l'unanimité morale. Chaque auditeur sentait que l'avenir du Sillon se décidait en ce moment dans l'une de ses plus essentielles orientations et que c'était un devoir impérieux de voir clair, de tenir compte de tous les éléments du problème, de ne s'arrêter enfin qu'à la résolution qui apparaîtrait comme nécessaire. Plusieurs, qui, dès le début de la séance, s'apprêtaient à une discussion prolongée, sentirent, à chaque progrès du raisonnement de Marc Sangnier, se fermer les portes par où leurs arguments devaient s'introduire et ne trouvèrent, à la fin, que des confirmations enthousiastes à apporter aux conclusions

⁵⁵² Constant L., Guiard A., *op. cit.*

⁵⁵³ Voir chapitre X.

énoncées. Murco, que ses camarades d'Abbeville avaient chargé, en l'envoyant à Soisy, d'une note écrite contre l'action politique du *Sillon*, déclara qu'il ne jugeait même pas utile de déplier son papier.

(...) Et le Père Cousin tira la conclusion de tout cela par cette formule concise et claire : "Deux hommes sont assez scandaleux pour faire dans la politique l'entrée unique et retentissante que nous voulons faire : Marc Sangnier et moi. Mais, comme ce ne peut être moi le candidat... ce sera donc lui." »⁵⁵⁴

De nombreux éléments sont fournis ici qui donnent directement ou indirectement des réponses à notre recherche. Tout d'abord, à en croire les auteurs (mais il serait difficile pour eux d'exagérer de manière scandaleuse la fabrication du consensus qu'ils décrivent, car ce texte est publié, lu et vendu par les sillonnistes de toute la France, y compris donc par les personnes présentes à cette séance), les 102 congressistes réunis à Soisy, et qui venaient de 50 groupes répartis sur tout le territoire (jusqu'à Bastia et Alger) ont accepté l'idée d'une action électorale, dans les conditions présentées par Sangnier (à savoir, dans un premier temps, sa seule et unique candidature). Le second point concerne la méthode : la recherche du consensus par discussion. Même si dans le cas présent, il est raconté que la discussion n'a pas été nécessaire tant les raisons invoquées étaient pour tous convaincantes, il semble que certains participants avaient prévu de faire valoir un point de vue opposé. Le troisième point est lié au précédent : on apprend qu'il y a, avant même la tenue de ces journées, des groupes qui se déclarent contre l'action électorale, à l'instar du Sillon d'Abbeville, représenté par le dénommé Murco. Ceci indique que l'idée de l'action électorale, en septembre 1908, est au moins envisageable sinon déjà envisagée par certains. On peut alors suivre la piste indiquée par Sangnier dans la circulaire du 27 février 1909 et regarder de près les déclarations faites lors du congrès de 1907.

⁵⁵⁴ Constant L., Guiard A., *op. cit.*, p.35-36. Voir annexe n°3.

Le congrès d'Orléans, qui se déroule du 1^{er} au 3 février 1907, est celui du « plus grand Sillon »⁵⁵⁵. De quoi s'agit-il ? Sangnier explique qu'

« il ne s'agit, en aucune manière, d'essayer d'englober dans le *Sillon* des groupements libre-penseurs ou des groupements protestants tels que les Unions chrétiennes de jeunes gens. Le pasteur Édouard Soulier, qui a bien voulu récemment écrire un article dans *l'Éveil démocratique*, indiquait, et à fort juste titre, qu'il serait déplorable qu'un groupement prétendît s'imposer et englober tous les autres. Il s'agit, bien au contraire, comme Édouard Soulier le faisait remarquer, de volontés convergentes. »⁵⁵⁶

Le « plus grand Sillon » doit réunir toutes les bonnes volontés qui entendent œuvrer à la réalisation de la République démocratique. Tous ceux qui sont animés par un esprit chrétien et aspirent au même idéal que le Sillon doivent se rassembler dans un même élan. Cela peut se faire au niveau de l'action syndicale, comme Sangnier l'explique à propos du syndicaliste Keüfer⁵⁵⁷, représentant de la Fédération du Livre, rattaché à la CGT, qui participe au congrès syndical du Sillon de décembre 1906, ou au niveau du mouvement d'opinion qu'il s'agit de créer à travers la diffusion de *l'Éveil démocratique*. Au-delà de l'article « Volontés convergentes » que le pasteur Soulier fait paraître dans *l'Éveil démocratique*, celui-ci adresse une circulaire aux Unions chrétiennes, dans laquelle il leur demande explicitement de participer à cette tâche en distribuant le journal et en trouvant des abonnements⁵⁵⁸.

Est-il fait mention, quelque part, de la création d'un parti politique, annonçant son entrée dans l'action électorale pour 1909 ou 1910 ? L'article de Marcel Bergognon qui, au

⁵⁵⁵ *Le Sillon*, 10 février 1907, *L'Éveil démocratique*, 10 février 1907. Voir surtout l'article intitulé « le "plus grand Sillon" » paru dans *Le Sillon* du 25 mars 1907.

⁵⁵⁶ *Le Sillon*, 25 mars 1907. Voir annexe n°2.

⁵⁵⁷ Sangnier M., « Le Sillon et l'Action syndicale », *Discours II (1906-1909)*, Paris, Bloud et Cie, 1910, p.95.

⁵⁵⁸ C'est ce qu'indique une circulaire reproduite dans *Le Sillon* du 10 avril 1907.

lendemain du congrès d'Orléans, présente et résume le discours de clôture de Sangnier, constate qu'autour du Sillon se forme « comme un parti moral et social nouveau »⁵⁵⁹. Cependant, face aux mauvaises interprétations que cette formulation suscite, notamment dans le compte rendu du congrès que propose le *Journal du Loiret* du 8 février, Sangnier met les choses au clair :

« Oui, vraiment il y a place pour un parti nouveau (...) pour un parti républicain et démocratique (...). Ce parti de la Démocratie, il ne peut pas se décréter un beau jour. Seule une profonde vie morale et sociale pourra permettre de l'élaborer. (...) Quand ce parti nouveau existera-t-il autre part que dans le désir de ceux qui pourraient l'enfanter ? Nous ne sommes pas prophètes et n'en savons rien. »⁵⁶⁰

Le congrès de 1907 n'est donc pas celui de l'annonce de la création d'un parti politique comme l'est celui de 1908. Le « plus grand Sillon » n'est pas, en 1907, ce parti nouveau. Mais l'idée n'est absolument pas rejetée, elle est même le désir de certains. L'heure n'est simplement pas à sa réalisation, semble dire Sangnier. Quelques jours plus tard, dans l'article qu'il intitule « le “plus grand Sillon” »⁵⁶¹, il évoque à nouveau la possibilité de l'action électorale, et l'inscrit cette fois-ci dans l'avenir de manière plus assurée :

« Le *Plus grand Sillon*, ce sera peut-être bientôt l'incursion faite sur le terrain d'une politique renouvelée et soumise, elle aussi, aux imprescriptibles exigences de la justice et de la vérité. »

Entre cette déclaration forte qui, bien que restant très vague (quel type d'incursion ? quand ?), crée un nouvel horizon pour l'action du mouvement (qu'on l'accepte ou le rejette), et les

⁵⁵⁹ *Le Sillon*, 10 février 1907.

⁵⁶⁰ « Un parti nouveau », *L'Éveil démocratique*, 17 février 1907.

⁵⁶¹ *Le Sillon*, 25 mars 1907. Voir annexe n°2.

Journées sillonnistes de Soisy-sur-École en septembre, il faut noter la parution dans *le Sillon* du 10 août 1907, d'une lettre d'un certain P.M. Penneck, inconnu, intitulée « École et parti », et présentée comme suit : « La question du “*Sillon* et de la politique” ayant été plusieurs fois discutée pendant ces derniers temps, un de nos amis, professeur de l'Université, nous a envoyé sous ce titre : “École et parti” une étude que nous avons jugé intéressant de communiquer à nos lecteurs. »⁵⁶² Cette lettre consiste en un long argumentaire visant à convaincre de la nécessité et de l'intérêt du Sillon à présenter des candidats aux prochaines élections législatives. On remarque que le point de vue adverse n'est pas présenté et qu'aucun commentaire ou réponse ne viennent accompagner cette lettre. N'ayant trouvé aucune indication ou que ce soit sur l'identité de l'auteur, nous ne savons pas s'il s'agit d'un nom d'emprunt utilisé par l'un des membres du Sillon central ou par un proche de Sangnier. Cette pratique se retrouve en effet plusieurs fois : Hoog écrit sous le nom de Leroy-Debasan, Sangnier sous celui de F. Lespinat. Quelqu'un se cache-il derrière « P.M. Penneck » ? Nous ne le savons pas. C'est pourquoi il est difficile d'interpréter sa présence dans la revue, à cet instant précis. Disons en tout cas que la direction de la revue choisit délibérément de l'insérer. Ceci semble trahir, pour le moins, une opinion proche de celle de l'auteur sur ce sujet. Hoog lui donne une réponse dans *le Sillon* du 10 septembre 1907. Son article, intitulé « Une évolution politique », offre un commentaire intéressant : il s'oppose à la position de Penneck qui attend du Sillon une entrée en masse dans la politique pour les élections de 1910, mais constate cependant que

« l'évolution que tu remarques, je la remarque de même, et, comme à toi, elle me semble fatale. Que, maintenant, elle soit terminée en 1910 ou même suffisamment avancée pour permettre une entrée en masse, si je puis ainsi parler, du *Sillon* dans la politique, à vrai dire je ne le crois pas... »⁵⁶³

⁵⁶² *Le Sillon*, 10 août 1907.

⁵⁶³ *Le Sillon*, 10 septembre 1907.

L'évolution à laquelle il est fait allusion est celle de l'opportunité et de l'urgence qu'un parti neuf entre en politique pour défendre les idées de la République démocratique. Quant à la question de savoir si le Sillon sera ce nouveau parti, Hoog préfère éviter de répondre.

Dans le *Sillon* du 25 octobre 1907, un article intitulé « La politique de demain » présente une seconde lettre du même Penneck, adressée à Sangnier et faisant suite à sa première. Les quelques mots d'introduction des rédacteurs de la revue précisent que ces propos « sont pleins de suggestifs aperçus, et nos amis nous sauront gré de leur avoir fait connaître l'opinion d'un vieux lutteur de la démocratie. »⁵⁶⁴ Tout se passe comme si une campagne de persuasion sur l'intérêt et l'avantage de l'action électorale était lancée par le Sillon central : les quelques réticences que le discours de Sangnier a éliminées lors des journées sillonnistes auraient été prises au sérieux par la direction, qui, avant la tenue du congrès national, semble alors préparer les esprits à recevoir et accepter ses arguments.

L'évocation la plus forte qui suit les journées sillonnistes est celle d'É. Coutan lisant un rapport au congrès du Sillon de Paris, le 17 novembre 1907, repris *in extenso* dans le *Sillon* du 10 décembre, sous le titre « L'œuvre de demain » :

« Irons-nous de la sorte à la politique ? Pourquoi pas si l'on nous appelle ? (...) Il n'y a pas de raison *a priori* que ce terrain nous soit interdit. (...) »

Et ici je m'adresse à ceux de nos camarades qui jusqu'alors n'avaient pas envisagé le *Sillon* sous ce jour : ils ont pris l'habitude de dire – et nous le disons encore – car c'est un présent qui peut durer longtemps : “le *Sillon* ne fait pas de politique” ; et ils se sont imaginé qu'il n'en ferait jamais.

Je crois qu'en limitant l'action morale du *Sillon* au terrain extra-politique ils s'en sont fait à tort une conception arrêtée et comme immobile. Notre effort, toujours le même dans sa direction, doit saisir toutes les opportunités de développement. Que nos amis se demandent donc si l'entrée dans la politique ne peut devenir une de ces opportunités, et si cette perspective qui les dérouta n'est pas dans la ligne générale de

⁵⁶⁴ *Le Sillon*, 25 octobre 1907.

notre mouvement ? Nous ne devons pas perdre l'espoir d'une politique un jour rajeunie et moralisée. »⁵⁶⁵

Dire que « le Sillon ne fait pas de politique » est donc toujours d'actualité pour Coutan, et pourrait l'être longtemps encore. Mais la possibilité de cette nouvelle orientation ne doit plus être un tabou, selon l'auteur, et chacun doit comprendre qu'en cela le Sillon resterait fidèle à lui-même. Cet article continue de préparer les esprits, dans la lignée des propos de Sangnier dans l'article consacré au « plus grand Sillon », à une possible discussion de cette question au prochain congrès national. C'est exactement ce qui arrivera.

Précisons enfin que ce n'est pas plus en amont qu'on trouvera la première évocation franche de la transformation du Sillon en parti politique. En 1906, année d'élections législatives, la position est claire :

« nous ne décidons rien ; nous ne décrétons aucune attitude ; nous constatons que la campagne électorale s'engage en dehors du champ d'action du Sillon (...) »

Il n'est même pas admissible qu'à la faveur d'une situation locale privilégiée, certains groupes du *Sillon* se croient en mesure de pénétrer dans la politique militante, non point pour soutenir une campagne purement défensive, mais pour pousser une candidature résolument conforme à l'esprit du *Sillon*, alors que, dans son ensemble, notre mouvement s'interdit l'action électorale. »⁵⁶⁶.

Reste deux consignes aux sillonnistes, à titre individuel :

« Individuellement, nos camarades rempliront leur devoir électoral ; ils le rempliront suivant les inspirations de leur conscience, et puisqu'ils sont catholiques

⁵⁶⁵ *Le Sillon*, 10 décembre 1907.

⁵⁶⁶ *Le Sillon*, 25 mars 1906.

avant tout, ils se garderont d'oublier les graves intérêts religieux engagés dans la bataille. »⁵⁶⁷

G. Renard ajoute cependant à l'attention de ceux qui souhaiteraient, malgré les consignes de neutralité, prendre part à une campagne, que

« le *Sillon* leur demanderait un dernier et douloureux sacrifice, en témoignage de leur dévouement à la Cause, que les circonstances locales les empêchent de servir comme ils le voudraient : se rendre compte que, pour eux, il est actuellement plus nécessaire de se consacrer à la politique qu'au *Sillon* ; demeurer plus attachés que jamais à notre esprit et à nos méthodes ; mais se résigner à passer à d'autres la charge de collaborer activement à notre mouvement. Ils seront des nôtres sans paraître désormais sur la tribune de nos réunions publiques, sans exercer autour d'eux la propagande qui les désigne à la foule comme vivante incarnation du *Sillon*. Ils resteront des nôtres, car c'est par le cœur qu'on est du *Sillon*, et leurs cœurs vibrent plus que jamais dans la douleur du sacrifice à l'unisson de notre âme commune ».

Les différents discours et articles politiques qui suivent les résultats des élections⁵⁶⁸ ont pour objectif de spécifier la place du Sillon au sein des partis français, constatant qu'aucun parti ne lui correspond et qu'aucun, finalement, ne peut faire la démocratie. Nous reviendrons sur ce point plus longuement. Il nous suffit pour le moment d'observer qu'aucun de ces articles ou discours ne plaide clairement pour l'action électorale du Sillon.

Au terme de cette enquête qui visait à retrouver les moments et acteurs des étapes de la transformation que sont l'évocation, la décision de l'engagement électoral et la campagne, nous pouvons proposer le tableau suivant :

⁵⁶⁷ *Idem.*

⁵⁶⁸ Voir Sangnier M., « Qui fera la démocratie ? », *Discours II, op. cit.* ; « La leçon d'une défaite », *Le Sillon*, 25 mai 1906 ; « La France et les partis », *L'Éveil démocratique*, 4 novembre 1906.

Étapes logiques de la transformation	Moments de l'histoire du Sillon	Acteurs et rôles
<i>Évocation de la transformation</i>	« Le “Plus grand Sillon” » article de Sangnier, <i>Le Sillon</i> , 25 mars 1907 ⁵⁶⁹ ; Discours de Sangnier aux Journées sillonnistes de Soisy-sur-École de septembre 1907 (et publication) ⁵⁷⁰ ;	Sangnier évoque le premier la possibilité de l'action électorale ; Sangnier expose son souhait et les conditions de sa réalisation, et les participants aux Journées acceptent ;
<i>Décision de transformation</i>	Congrès national de 1908 (rapport de Constant ⁵⁷¹ et conférence de Sangnier ⁵⁷²) ;	Constant reprend la pensée de Sangnier et ce dernier l'expose à tous les congressistes qui acceptent, en grande majorité ;
<i>Campagne</i>	Congrès national de 1908 (rapport de Constant) ⁵⁷³ ; Campagne de février mars 1909 ⁵⁷⁴	Constant reprend l'idée de la candidature unique ; Sangnier, le Sillon central et le Sillon de Paris évaluent la pertinence de la circonscription et font campagne.

Tableau 14 – Moments et acteurs de la transformation (Sillon)

Ce tableau amène deux commentaires. Tout d'abord, les lettres de Penneck ont été écartées des éléments empiriques sur lesquels appliquer notre modèle car leur source reste trop

⁵⁶⁹ Texte reproduit en annexe n°2.

⁵⁷⁰ Texte reproduit en annexe n°3.

⁵⁷¹ Texte reproduit en annexe n°4.

⁵⁷² Texte reproduit en annexe n°5.

⁵⁷³ Texte reproduit en annexe n°6.

⁵⁷⁴ Textes reproduits en annexes n°7, n°8, n°9, n°10.

mystérieuse. Deuxièmement, le rapport lu par Coutan au congrès de Paris n'est pas retenu parce qu'il est postérieur aux Journées sillonnistes et qu'il va moins loin dans l'évocation de la transformation que le discours que Sangnier y prononce : là où il ne fait qu'évoquer l'éventualité d'une action électorale et l'absence d'argument valable pour s'y opposer, Sangnier, en septembre 1907, annonce clairement son souhait de participer aux prochaines élections législatives.

Il ne nous reste plus à présent qu'à appliquer notre modèle explicatif sur les acteurs des différents moments repérés. Quelles stratégies ont-ils souhaité suivre ? Dans quel contexte objectif ? Quelles représentations en avaient-ils ? Lesquelles sont mobilisées, et pourquoi ? Reprenons à présent les différentes étapes telles qu'elles ont été identifiées. Pour chacune d'entre elles, nous appliquons le modèle selon la méthode présentée en fin de première partie, à savoir objectif après objectif, chacun étant le point de départ d'une explication en profondeur faisant intervenir les autres niveaux. Rappelons ici que le choix de ce mode de présentation a été fait parce qu'il nous semble qu'il sert davantage notre objectif d'application d'un modèle explicatif multicausal, bien qu'il porte un danger d'apparente réification de ces étapes qui ne sont que des moments logiques. Il est vrai qu'en étudiant des données empiriques afin de voir si elles valident telle ou telle hypothèse explicative, on peut donner le sentiment que les étapes identifiées sont prises pour des espaces chronologiques réels au sein desquels les données empiriques prennent place. Ce ne peut évidemment pas être le cas *a priori*. Nous nous attacherons alors à préciser systématiquement les temporalités réelles (et non logiques) afin que ces deux modes d'appréhension ne puissent être confondus.

Comme indiqué lors des développements relatifs à l'application du modèle, il est indispensable de préciser avant l'analyse un certain nombre de contenus qui entrent ensuite dans l'explication des objectifs et des représentations d'un acteur. À l'issue de l'exposé de ces éléments, nous pourrons étudier les différents objectifs, un à un, à leurs différents niveaux.

Chapitre X – Les pôles cognitifs

Nous avons déjà croisé de nombreuses données empiriques permettant d'identifier la cause défendue par le Sillon, ses stratégies de prédilection ainsi que quelques autres composantes de ses pôles cognitifs. Il s'agit à présent de les exposer clairement afin que l'application du modèle puisse recourir à ces dimensions lors des explications qu'elle produira. Ces différents éléments, bien qu'étant en théorie les plus stables, sont tout de même susceptibles de changement. Il convient alors de ne pas se contenter de données trop anciennes par rapport à 1907, même si celles-ci peuvent constituer des pistes sérieuses, ni uniquement de données coïncidant avec l'étape étudiée. La stabilité étant une des caractéristiques des contenus des pôles cognitifs, c'est en théorie sur la longue durée qu'ils peuvent être repérés. Si une évolution est observée, c'est la version de ce contenu la plus proche de l'étape étudiée qui sera privilégiée. Enfin les différents éléments composant les pôles cognitifs seront puisés dans des discours et des articles et devront être confirmés par les pratiques du mouvement, dont l'étude est indispensable à deux points de vue : d'abord pour nous assurer de la centralité des contenus repérés dans les textes, puis afin d'en identifier d'autres qui resteraient tus (volontairement ou non).

Concernant les croyances religieuses, il nous faut préciser deux points. Elles ne constituent pas dans notre analyse des croyances particulières, d'une nature différente des autres. Elles peuvent éventuellement, comme c'est le cas pour les sillonnistes, posséder une intensité et une centralité toutes particulières mais ces caractéristiques ne sont pas propres aux croyances religieuses en général. Deuxièmement, le rapport qu'elles entretiennent avec les dogmes ne doit pas conduire à faire de l'étude de ces croyances un simple exposé de théologie. Il s'agit donc d'éviter deux pièges : premièrement se contenter des seuls discours des acteurs et deuxièmement se focaliser sur les encycliques ou les sermons des prêtres. Notre objet ici, « ce n'est pas la théorie éthique contenue dans les traités de théologie, qui peut servir seulement d'instrument (sans doute parfois important) mais les incitations pratiques à

l'action enracinées dans les articulations psychologiques et pragmatiques des religions »⁵⁷⁵. Dans la riche étude que consacre Y. Déloye au rôle du clergé catholique dans la pratique du vote aux XIXe et XXe siècles⁵⁷⁶, l'auteur s'accorde avec Weber pour rappeler que ce qui les intéresse l'un et l'autre, ce ne sont pas « les théories et les doctrines officielles qui étaient enseignées dans les *compendia* de morale de l'époque – bien que la discipline ecclésiastique, la cure des âmes et les sermons leur aient conféré un impact pratique – mais [...] l'étude des impulsions *psychologiques* produites par la foi religieuse et la praxis de la vie religieuse, qui orientaient la conduite de la vie et maintenaient l'individu dans un cadre délimité. Ces impulsions étaient en grande partie tributaires de la spécificité des représentations religieuses. »⁵⁷⁷ C'est tout l'objet de notre analyse des pôles cognitifs que de préciser le sens et la fonction psychologiques de ces représentations. Précisons alors pour terminer que ces contenus seront ici simplement exposés puis justifiés par une confrontation avec les pratiques. Il ne s'agit pas encore à ce stade d'expliquer d'où viennent ces croyances fondamentales, axiologiques ou identitaires. Cet aspect de l'étude interviendra logiquement lors de l'application du modèle.

Le texte qui est le mieux à même de servir de point de départ est sans doute *Le « plus grand Sillon »*, ouvrage publié par Sangnier en octobre 1907, et présentant à la fois l'histoire du mouvement, l'ensemble de ses points de vue sur les différents thèmes qui font l'actualité de 1906-1907, et des sujets sur lesquels il est régulièrement interpellé depuis son origine. Cet ouvrage est en grande partie composé de textes antérieurs à octobre 1907, parfois à peine retravaillés, il est donc un point de départ intéressant pour la recherche des contenus des pôles cognitifs du Sillon.

⁵⁷⁵ Weber M., *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard, 1996, p.333.

⁵⁷⁶ Déloye Y., *Les voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral : le clergé catholique français et le vote XIXe – XXe siècle*, Paris, Fayard, 2006.

⁵⁷⁷ Weber M., *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion, 2000, p.156, cité in Déloye Y., *op. cit.*, p.34.

A - La démocratie sillonniste

Au sein du pôle axiologique, l'élément le plus facilement repérable est la cause défendue, que d'ailleurs les sillonnistes nomment eux-mêmes leur « Cause ». Elle peut être présentée ainsi :

« [Les sillonnistes] sont républicains démocrates, c'est-à-dire qu'ils veulent travailler non seulement à accroître le bien-être matériel de la classe la plus nombreuse et la plus déshéritée, mais développer aussi la dignité des individus, leur capacité intellectuelle et morale, en s'efforçant de leur permettre d'acquérir plus de conscience et de responsabilité civiques et sociales.

Voilà le but. »⁵⁷⁸

Conscience, responsabilité, fraternité

La cause défendue est donc indissociablement sociale et morale, visant non seulement à atteindre le bien être pour tous mais aussi la dignité de chacun, définie non comme un droit mais comme une capacité (intellectuelle et morale). Ces deux dimensions sont au cœur de la démocratie sillonniste. Dans le contexte de 1907, tant d'originalité implique que de nombreux points soient éclaircis, comme ne cessera de le faire le président du mouvement. Qu'est-ce alors que la démocratie, pour Sangnier ? On n'a de cesse au Sillon de le répéter :

*« La démocratie est l'organisation sociale qui tend à porter au maximum la conscience et la responsabilité civique de chacun. »*⁵⁷⁹

⁵⁷⁸ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, Paris, Au Sillon, 1907, p.5.

⁵⁷⁹ Sangnier M. *L'esprit démocratique*, Paris, Au Sillon, 1906, p.167.

La véritable démocratie est celle où chaque citoyen participe pleinement et activement à la vie politique, pas seulement au moment des élections. Ainsi « pour être en démocratie, il ne suffit pas d'être gouverné par de bonnes lois sociales, de bénéficier d'une législation sociale ouvrière tutélaire »⁵⁸⁰. Comme Sangnier l'explique lui-même, il ne s'agit pas de la définition étymologique de gouvernement du peuple par le peuple. Plus que politique, la démocratie sillonniste est de nature morale. De ce point de vue, le rapport de la conscience et de la responsabilité à la démocratie n'est pas clair et varie selon les textes : quelquefois la démocratie est considérée comme le moyen de tendre au maximum de conscience et de responsabilité⁵⁸¹, mais le plus souvent celles-ci ne sont pas directement les buts poursuivis par l'instauration de la démocratie, plutôt ses attributs. Autrement dit, la démocratie voulue par les sillonnistes est celle où l'individu tend au maximum de conscience et de responsabilité. Le rapport de cause peut alors être inversé : la démocratie n'existe que parce que les individus ont atteint le maximum de conscience et de responsabilité. C'est là la « démocratie véritable »⁵⁸², sous-entendu une démocratie autre que celle qui est instaurée sous la Troisième République. Ce genre d'imbrication de la cause et de l'effet est fréquent dans la pensée sillonniste, comme on le verra dans le rapport du christianisme à la démocratie.

La conscience et la responsabilité sont les deux conditions de la dignité humaine, pour Sangnier. C'est en ce sens que la dignité est une capacité : être digne, c'est pouvoir travailler en pleine conscience et en pleine responsabilité à la construction de son propre destin. Ce point est évidemment à rapprocher de la notion de liberté, qui cependant n'est pas un terme qui revient fréquemment, sauf dans la défense des libertés publiques, telles la liberté de l'enseignement, la liberté de culte, la liberté d'association, etc. De ce point de vue, tout ce qui limite les libertés individuelles et les libertés collectives limite la conscience et la responsabilité de chacun, et est par conséquent condamnable. On retrouvera cette question de la conscience et de la liberté dans l'opposition au socialisme. L'essentiel est de comprendre

⁵⁸⁰ *Idem.*

⁵⁸¹ Voir par exemple Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, p.128, ou Sangnier M., « Ce que nous voulons », in *Discours II (1906-1909)*, Paris, Bloud et C^{ie}, 1910, p.88-89.

⁵⁸² Voir la très intéressante étude du lexique démocratique de Sangnier menée par D. Charbit (art. cit., p.18-24).

que la démocratie est le mode d'organisation sociale qui permet véritablement à l'homme d'être digne, car pleinement conscient et responsable. En 1898 déjà, à l'occasion d'un discours sur « La famille au point de vue chrétien »⁵⁸³, ces valeurs étaient clairement affirmées :

« Ne nous laissons pas aller à la tentation mauvaise de désespérer de la patrie et de chercher le salut dans je ne sais quelle abdication de nos libertés et de nos devoirs ; souvenons-nous que le salut est au-dedans de nous, que nous devons être les agents de la régénération nationale et que c'est, après Dieu, sur nous seuls qu'il faut compter. »⁵⁸⁴

Conscience et responsabilité, ou plus exactement conscience de sa propre responsabilité. Ce discours peut avoir des accents de philosophie libérale⁵⁸⁵ avec laquelle pourtant il ne faut pas confondre la démocratie sillonniste : celle-ci rejette radicalement toute forme d'individualisme. La conscience est conscience de l'intérêt général, et la responsabilité de chacun est responsabilité du sort d'autrui et de toute la société, non en tant que l'intérêt général est l'intérêt du plus grand nombre et qu'alors j'ai moi-même intérêt à le réaliser, mais plutôt en tant que c'est de la responsabilité morale de chacun d'œuvrer au bien commun⁵⁸⁶. Ainsi la fraternité, source de justice, est-elle au cœur de la démocratie :

⁵⁸³ Sangnier M., « La famille chrétienne au point de vue social », in *Discours I (1891-1906)*, p.25-45.

⁵⁸⁴ *Ibid.*, p.44.

⁵⁸⁵ Au sens où l'entend A. Laurent dans *La philosophie libérale*, Paris, Les Belles Lettres, 2002.

⁵⁸⁶ La rhétorique sillonniste de l'intérêt général est de ce point de vue propice à une certaine confusion, puisqu'il vaudrait mieux parler de « bien commun », concept qui est au fondement de la tradition républicaniste, d'Aristote à Skinner et Pettit, en passant bien entendu par Rousseau. Le bien commun se différencie justement de l'intérêt général en ceci qu'il transcende les intérêts particuliers et n'est pas leur simple agrégation. Voir entre autres Pettit P., *Le républicanisme : une théorie de la liberté et du gouvernement*, Paris, Gallimard, 2003. Nous continuerons cependant à utiliser le concept d'intérêt général afin de ne pas laisser sous-entendre de décalage critique entre nos analyses et le contenu sémantique de la croyance sillonniste.

« Républicains et démocrates non pas tant encore à cause de l'amélioration du sort matériel des travailleurs que nous attendons de la République démocratique qu'en raison de la dignité civique plus haute et de l'accroissement de la capacité intellectuelle et morale que nous en espérons pour chaque citoyen, ardemment catholiques et passionnément convaincus que la solidarité humaine n'est qu'une transcription pâlie de la fraternité chrétienne et que le lien religieux qui unit entre elles des âmes libres, la foi religieuse qui donne une réalité personnelle et vivante à ce qu'il y a de plus généreux et de plus pur dans nos rêves, sont non seulement par eux-mêmes des biens supérieurs à tout, mais encore d'incomparables moyens d'activité démocratique ».⁵⁸⁷

C'est par fraternité avec les ouvriers et non par intérêt personnel que les sillonnistes travaillent à l'instauration de la démocratie. Et cette fraternité est plus grande que la simple solidarité économique, elle est une lutte morale pour la conquête de la dignité de chacun, ou plus exactement la conquête d'une esprit (conscience et responsabilité) qui seul permet la dignité. C'est en ce sens que la conscience, la responsabilité et la fraternité sont des biens en eux-mêmes et des moyens d'instauration de la démocratie.

C'est donc une conviction morale qui doit constituer le moteur de l'action démocratique de chaque citoyen, car elle seule permet la fusion et l'identification en chacun de l'intérêt particulier et de l'intérêt général. Or cette conviction, cette force, cette énergie morale, les sillonnistes la trouvent dans le christianisme :

« la démocratie n'est possible que si les citoyens sur le terrain politique, que si les ouvriers sur le terrain économique se sentent personnellement intéressés à maintenir la justice, à orienter tous leurs efforts dans le sens des véritables progrès sociaux. Il s'agit donc [...] de trouver le moyen d'incliner devant l'intérêt général l'intérêt particulier [...] il s'agit enfin que la justice et que la vérité descendent de l'inaccessible ciel pour s'emparer de l'humanité et pour la traîner vers le progrès

⁵⁸⁷ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, p.271.

moral le plus généreux et le plus hardi. Il faut donc que le ciel descende, en quelque sorte, sur la terre, il faut que Dieu s'incarne, et cela, camarades, c'est le christianisme ! »⁵⁸⁸

Selon le public auquel il s'adresse et selon le sujet qu'il traite, Sangnier rapproche de façons très différentes christianisme et démocratie. Le plus souvent, c'est pour faire du premier le ressort de l'action, la ressource morale dans laquelle puiser l'énergie et la conviction de l'identité de l'intérêt particulier et de l'intérêt général⁵⁸⁹. Le christianisme rend alors possible la démocratie véritable ; en d'autres termes, c'est la croyance, la foi, et non le contenu de cette foi, qui est l'argument majeur. Ailleurs, Sangnier admet une confusion plus grande entre les deux piliers de la pensée sillonniste. L'extrait qui suit est explicite quant à cette confusion :

« Notre foi chrétienne et nos aspirations démocratiques sont même si intimement unies qu'il nous serait difficile de dire si nous aimons la démocratie avec prédilection parce qu'il nous apparaît qu'elle n'est intelligible et réalisable qu'avec le christianisme, ou bien si, au contraire, nous nous sommes attachés au christianisme, tandis que nous cessons d'être des enfants pour devenir des hommes, avec d'autant plus de passion et de reconnaissance que nous trouvons en lui les indispensables forces réclamées par une organisation sociale qui correspondait très exactement à nos besoins d'hommes et de citoyens. À vrai dire, ce qui nous séduisait et nous donnait un inlassable courage dans l'action, c'était justement cette harmonie, cette convenance réciproque, bien faite pour nous établir dans une invincible sécurité. »⁵⁹⁰

⁵⁸⁸ Sangnier M., « Qui fera la Démocratie ? », in *Discours II (1906-1910)*, Paris, Bloud et C^{ie}, 1910, p.15.

⁵⁸⁹ Voir par exemple Sangnier M., *L'esprit démocratique*, p.171.

⁵⁹⁰ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, p.77-78.

Démocratie chrétienne et démocratie sociale

Que la foi en l'un soit l'origine de la foi en l'autre, ou inversement, démocratie et christianisme sont donc intrinsèquement liés dans la pensée sillonniste. Ne devrait-on pas alors parler, en ce sens, de *démocratie chrétienne* ? Ce point est d'importance, puisque, comme nous allons le voir, la nouvelle définition de la démocratie proposée par Sangnier en 1904 traduit bien le changement qui s'opère entre 1905 et 1907 et qui consiste justement pour le Sillon à se séparer du mouvement qui en France a pris pour nom Démocratie chrétienne. Sangnier définit cette dernière (et non le mouvement social puis politique des années 1890, lancé entre autres par Léon Harmel et les abbés démocrates) comme « la forme moderne de la justice et de la charité sociale du catholicisme »⁵⁹¹, que tout catholique doit admettre du fait même qu'il est catholique. Ses principes sont définis par le pape, mais c'est à chaque groupe, à chaque peuple, à chaque citoyen de définir pour son époque les modalités concrètes de sa mise en œuvre. La définition que Sangnier donne du concept de démocratie chrétienne est directement reprise des encycliques des papes Léon XIII et Pie X⁵⁹² consacrées à cette question. On retrouve bien en effet la définition proposée par Léon XIII dans son encyclique *Graves de Communi*⁵⁹³ en 1901, pour qui

« il serait condamnable de détourner à un sens politique le terme de *démocratie chrétienne*. Sans doute, la *démocratie*, d'après l'étymologie même du mot et l'usage qu'en ont fait les philosophes, indique le régime populaire ; mais, dans les circonstances actuelles, il ne faut l'employer qu'en lui ôtant tout sens politique, et en ne lui attachant aucune autre signification que celle d'une bienfaisante action chrétienne parmi le peuple. En effet, les préceptes de la nature et de l'Évangile étant, par leur autorité propre, au-dessus des vicissitudes humaines, il est nécessaire qu'ils ne dépendent d'aucune forme de gouvernement civil ; ils peuvent pourtant s'accommoder

⁵⁹¹ Sangnier M., *L'esprit démocratique*, p.166

⁵⁹² *Ibid.*, p.134-145.

⁵⁹³ Texte reproduit en totalité en annexe n°12.

de n'importe laquelle de ces formes, pourvu qu'elle ne répugne ni à l'honnêteté ni à la justice.

Ils sont donc et ils demeurent pleinement étrangers aux passions des partis et aux divers événements, de sorte que, quelle que soit la constitution d'un État, les citoyens peuvent et doivent observer ces mêmes préceptes qui leur commandent d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et leur prochain comme eux-mêmes. Telle fut la perpétuelle discipline de l'Église ; c'est celle qu'appliquèrent toujours les Pontifes romains vis-à-vis des États, quelle que fût pour ceux-ci la forme de gouvernement. »

La démocratie chrétienne n'a donc rien à voir avec la question politique. L'action sociale de l'Église doit se faire partout, de tout temps et en tout lieu, parce qu'elle est le devoir de tout catholique. Bien au contraire, la démocratie sillonniste, bien qu'elle se définisse comme une « organisation sociale », est très clairement de nature politique. L'action du Sillon va au-delà du simple fait de soulager de leur misère les classes les plus pauvres, elle vise l'instauration d'une nouvelle politique, d'un nouveau rapport à l'intérêt général et à la participation de tous.

Enfin la démocratie sillonniste se distingue, bien que Sangnier utilise ce terme à de nombreuses reprises, de la « démocratie sociale » telle que Léon XIII la condamne⁵⁹⁴.

« Que prétend la *démocratie sociale*, et quel doit être le but de la *démocratie chrétienne* ? Il ne peut y avoir de doute sur ce point. L'une, en effet - qu'on se laisse aller à la professer avec plus ou moins d'excès - est poussée par un grand nombre de ses adeptes à un tel point de perversité, qu'elle ne voit rien de supérieur aux choses de la terre, qu'elle recherche les biens corporels et extérieurs, et qu'elle place le bonheur de l'homme dans la poursuite et la jouissance de ces biens. »

⁵⁹⁴ Voir annexe n°12.

La démocratie sociale, pour Léon XIII, c'est donc « le système défendu par les socialistes ». En quoi doit-elle être distinguée de la démocratie sillonniste ? On retrouve tout d'abord chez Sangnier le même argument anti-matérialiste que dans l'encyclique de 1901 :

« le positivisme matérialiste et athée qui ne donne comme mobile au travail humain que le désir de satisfaire un besoin ou appât d'une jouissance personnelle ne peut ni expliquer ni inspirer le dévouement démocratique qui consiste à faire prédominer l'intérêt général sur l'intérêt particulier. »⁵⁹⁵

C'est le point de départ de tous désaccords, fondamental et indépassable, entre les aspirations à la démocratie telle que l'espèrent les socialistes et celle dont rêvent les sillonnistes. En effet, lors de la controverse qui opposa Sangnier à Jules Guesde le 9 mars 1905 à l'Hippodrome de Roubaix, le président du Sillon expliqua clairement ce qui rapproche l'idéal social et économique des uns et des autres :

« Nous ne venons pas défendre le capitalisme, et pour cause. Nous sommes convaincus, quant à nous, que les différents régimes de propriété sont appelés à se succéder les uns aux autres, et il nous semble que seuls les esprits étroits et bornés peuvent découvrir je ne sais quelle étrange et malfaisante immortalité dans le capitalisme contemporain. Nous ne craignons pas de l'affirmer, nous sommes convaincus que le salariat n'aura qu'un temps et que l'humanité verra un jour une organisation sociale meilleure, plus libre, plus humaine, correspondant mieux aux besoins d'une société régénérée. »⁵⁹⁶

⁵⁹⁵ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, p.7.

⁵⁹⁶ Sangnier M., « Christianisme et socialisme », in *Discours I (1891-1906)*, Paris, Bloud et C^{ie}, 1910, p.338.

Les formes nouvelles de propriété et d'organisation sociale, pour Sangnier, sont en partie déjà connues, et déjà expérimentées, notamment au Sillon :

« il faut que la société future commence à s'organiser autour des syndicats, des coopératives, des œuvres sociales qui doivent être comme des germes et non comme des remèdes. »⁵⁹⁷

Dans la cité démocratique sillonniste, l'État d'ailleurs sera absorbé par ces groupements sociaux libres. L'État démocratique ne sera plus que « l'expression harmonieuse et organique des libres groupements sociaux. Une coopérative, par exemple, n'appartiendra pas à l'État mais sera une des forces constitutives de l'État. »⁵⁹⁸ Celles-ci seront tellement développées et fortes de leur esprit démocratique qu'elles se substitueront à lui, « qui se sentira impuissant face à une telle et si conquérante explosion de vie »⁵⁹⁹. Les formes organisationnelles des démocraties idéales auxquelles sillonnistes et socialistes consacrent leur travail sont donc proches, si l'on prend en compte le stade final de la révolution prolétarienne chez Marx : le communisme, qui voit disparaître l'État, devenu inutile après la redistribution générale des moyens collectifs de production. Ces coopératives cependant se distinguent encore par l'esprit qui les anime et meut les individus. Dans une lettre au directeur du *Temps*, datée du 14 août 1906, Sangnier entend corriger un certain nombre d'erreurs commises par l'auteur d'un article consacrée au Sillon quelques jours auparavant :

« Il nous croit socialistes, collectivistes même, alors que nous dénonçons le collectivisme comme une doctrine rétrograde et césarienne, puisqu'elle remet tout

⁵⁹⁷ *Ibid*, p.341.

⁵⁹⁸ *Le Sillon*, 10 février 1905.

⁵⁹⁹ *Idem*.

aux mains d'un État-providence omnipotent et qui encasernerait le travailleur, tuant son initiative et n'en faisant plus qu'un fonctionnaire sans dignité. »⁶⁰⁰

Cette courte lettre dit clairement ce qui oppose sillonnistes et socialistes, d'après Sangnier : le rapport à la dignité, c'est-à-dire à la conscience et à la responsabilité, que le système socialiste affaiblit⁶⁰¹.

Le discours de la méthode sillonniste

Par conséquent, ces deux mouvements et ces deux pensées diffèrent encore sur la question de la méthode. Le Sillon, de ce point de vue, n'en suit qu'une seule : l'éducation populaire. L'idée tient tout entier dans ces mots : « émanciper moralement et intellectuellement la classe ouvrière, de manière à pouvoir ensuite l'émanciper économiquement. »⁶⁰² Alors que les socialistes, d'après Sangnier, veulent immédiatement la révolution de manière à renverser l'ordre capitaliste et bourgeois, les sillonnistes insistent sur le fait que la véritable lutte n'est pas entre les classes, mais au sein de chaque classe, y compris au sein de la classe ouvrière, entre d'un côté les vrais révolutionnaires capables d'atteindre le plus haut degré de conscience et de responsabilité, et de l'autre les peureux, les conservateurs et les réactionnaires. Sangnier appuie cette idée sur le constat que nombre de coopératives sont devenues en réalité de nouvelles entreprises capitalistes, chacun prenant sa part, personne ne travaillant plus pour la collectivité, dans le sens de l'intérêt général. Ce n'est

⁶⁰⁰ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, p.283.

⁶⁰¹ Il nous paraît intéressant de signaler, de ce point de vue, le rapprochement possible entre la pensée de Sangnier et celle de P.J. Proudhon. Le refus de la révolution violente et le choix de la transformation morale et intellectuelle comme stratégie privilégiée, la méfiance vis-à-vis de l'État, la rigueur morale de chacun fondant le principe d'ordre, ou encore la défense absolue de la propriété privée sont autant de points de convergence qui nous semblent tisser plus de liens entre Sangnier et Proudhon qu'entre le président du Sillon et n'importe quel autre penseur de l'extrême gauche. Il ne s'agit pas cependant de masquer les divergences indépassables que constituent l'individualisme radical et la justification scientifique prônés par le père de l'anarchisme français. Les rapports à la religion, à l'Église et à la transcendance seraient en revanche à analyser avec beaucoup de prudence et de précision.

⁶⁰² Sangnier M., « Christianisme et socialisme », p.360.

pas ainsi, pense-t-il, que la démocratie pourra être créée. La première révolution à faire est une révolution morale.

« Voilà notre méthode : constituer une élite qui se transformera d'abord, pour ensuite transformer les autres. Et je ne parle pas ici d'une élite aristocratique, parce qu'une élite aristocratique n'est forte que dans la mesure même où elle est limitée, tandis que l'élite démocratique est forte dans la mesure où elle est ouverte et accessible à tous les hommes de bonne volonté. »⁶⁰³

Rien de commun, on le voit, avec la révolution et la dictature du prolétariat. L'élite sillonniste, qui n'est pas sans rappeler l'avant-garde du prolétariat, n'a pas ici pour rôle de guider les masses ouvrières vers la révolution, de faire la révolution et de prendre directement le pouvoir pour l'imposer et la maintenir, mais elle doit guider les classes populaires vers une nouvelle morale et de nouvelles formes d'organisation qui seront à même de servir d'écoles, de lieux d'apprentissage de cet esprit nouveau. L'essentiel peut être résumé par ces mots de Sangnier : « Je crois, quant à moi, qu'il ne suffit pas de vouloir faire la révolution, mais qu'il faut être capable de la faire, et je crois, camarades [...] que les milieux ouvriers, et en particulier ceux que je connais, ne sont pas encore capables de remplacer le patronat ». ⁶⁰⁴ On se souvient que la dignité est définie par la pensée sillonniste comme une capacité. C'est cette même capacité intellectuelle et morale qu'on retrouve dans ce passage.

Est-ce à dire alors que le Sillon est un mouvement réformiste, que la méthode s'apparente au réformisme ? Non, en aucun cas. Tout comme il condamne ouvertement et radicalement les syndicats de jaunes de Biétry⁶⁰⁵, Sangnier rejette la voie réformiste, et pour deux raisons : parce que les classes qui ont le pouvoir n'accepteront jamais les réformes nécessaires, et deuxièmement parce que ces réformes s'appuieraient sur le pouvoir de l'État,

⁶⁰³ *Ibid*, p.361.

⁶⁰⁴ *Ibid*, p.355.

⁶⁰⁵ Pour un exposé de cette opposition et une mise en perspective avec le traitement de la question syndicale et les liens avec la CGT, voir entre autres Caron J., *op. cit.*, p.477-507.

et que Sangnier rejette tout autant la dictature politique de la classe bourgeoise et économique du capitalisme, que celle d'un État socialiste tout puissant qui interdirait la propriété privée, que Sangnier considère comme un droit naturel, et se substituerait aux ouvriers pour faire soi-disant leur bonheur à leur place. Ce dernier point est inacceptable pour un sillonniste, car c'est contraire à l'esprit démocratique : il ne fait pas tendre les individus vers le maximum de conscience et de responsabilité⁶⁰⁶.

Il faut noter que le terme « démocratie sociale » a changé de signification et que son emploi a changé de sens au cours de l'existence du mouvement. Si dans les premières années du Sillon, le qualificatif « sociale » permet d'insister sur le rejet de l'individualisme et de diminuer les peurs que le mot de démocratie suscitait dans les milieux catholiques anti-libéraux, en revanche à partir de 1906-1907, le Sillon s'engageant de plus en plus sur le terrain politique, il s'agit de ne plus limiter celle-ci à la seule question du régime politique, des élections, des institutions. La véritable démocratie est sociale en ce sens qu'elle est aussi et même avant tout un mode d'organisation socio-économique, et un esprit. Sangnier précise d'ailleurs lors d'une conférence de mars 1906 consacrée à la question syndicale :

« ce que nous voulons, c'est être nous-mêmes les maîtres de notre propre sort ; nous ne voulons pas qu'on fasse notre bonheur malgré nous ; nous voulons posséder les instruments de notre travail ; nous voulons, en un mot, vivre de plus en plus dans la plénitude de notre conscience et de notre responsabilité, non seulement sur le terrain politique par la République, mais encore sur le terrain social et économique par la véritable démocratie. »⁶⁰⁷

Aussi la république serait-elle la démocratie dans sa dimension *politique* et la démocratie véritable se jouerait-elle en dehors du politique. Une telle interprétation est justifiée, car elle montre qu'en mars 1906 (et devant un public venu écouter Sangnier sur la

⁶⁰⁶ Voir Sangnier M., « Les syndicats et la démocratie », in *Discours II (1906-1909)*, p.40-42.

⁶⁰⁷ *Ibid*, p.42.

question syndicale) l'action du Sillon se limite à la seule réalité socio-économique, ce que nous avons montré lors de l'étude des étapes de la transformation, et que par ailleurs l'essentiel qui se joue dans la conquête de la démocratie n'est pas tant la question du régime et du gouvernement mais celle des rapports sociaux et de l'esprit qui les anime. C'est là la « véritable démocratie ».

La place que tient la République au sein du pôle axiologique peut alors être appréhendée de manière plus fine. Si le Sillon a été créé dans le double but de réconcilier la République avec l'Église et d'ouvrir les classes populaires au christianisme, à partir de 1904 la conception que Sangnier se fait de la démocratie, et dont il a l'intuition depuis son adolescence⁶⁰⁸, permet de concilier les deux efforts, comme on l'a vu. Dès lors la République n'est plus qu'une dimension parmi d'autres de la démocratie. Pourquoi dans ces conditions continuer à se présenter comme « républicains démocrates » ? Pour cette raison principale que tous les démocrates ne sont pas toujours des républicains, notamment les démocrates chrétiens. L'étiquette républicaine permet alors de se distinguer des catholiques sociaux réactionnaires qui font œuvre de charité auprès des ouvriers mais attendent le retour de la monarchie qui, selon eux, est seule à donner à la religion catholique la place qui lui est due. Cette clarification est importante non seulement vis-à-vis des républicains anticléricaux qui rejettent systématiquement tout catholique dans le camp des réactionnaires et des ennemis de la République, mais aussi vis-à-vis des démocrates chrétiens qui choisissent la stratégie d'union, regroupant aussi les bruyants partisans d'un retour à la monarchie sous l'égide de l'Action française notamment. La République doit donc être défendue, mais dans son principe plus que dans sa réalisation telle que la connaît le mouvement, qui ne se prive pas de lui adresser d'innombrables critiques, relatives à la corruption, à l'intolérance, au non respect des libertés fondamentales comme la liberté de culte, la liberté d'enseignement, etc. En se disant républicains démocrates, les sillonnistes s'affichent donc ouvertement ralliés à la République, conformément à la demande de leur chef spirituel Léon XIII, mais entendent bien lui substituer la démocratie, qui est bien plus qu'un simple régime politique. En 1906, la République ne constitue en quelque sorte qu'un élément secondaire du pôle axiologique

⁶⁰⁸ Voir Caron J., *op. cit.*, p.37-44.

puisqu'elle est englobée dans le concept de démocratie sillonniste, et que cette dernière est plus exigeante que la République. C'est en tout cas la perception qu'en a et qu'en donne Sangnier. Nous laissons de côté la question de la justesse conceptuelle de cette architecture, qui ne nous intéresse pas ici, puisque ce qui nous importe est la mise en lumière de croyances.

Croyances et pratiques

Pour qu'une croyance soit un élément d'un pôle cognitif, il faut entre autres qu'elle soit un moteur de jugement et d'action. C'est à ce pouvoir causal et à son étendue que nous ferons référence ensuite lors de l'application du modèle à la question de la transformation, seul, en parti. Pour qu'une croyance soit une valeur au sens psychologique du terme, il ne suffit pas qu'elle fasse l'objet, dans les discours, d'une vénération ou d'un respect particulier, ou qu'elle soit présentée comme telle, en toute conscience. Une valeur est un moteur pour l'action et le jugement. Elle doit donc se retrouver dans les pratiques, à deux conditions : que la signification de cette valeur attribuée par l'observateur sur la base des pratiques observées soit bien celle de la valeur effectivement possédée par l'acteur (les signifiés doivent coïncider, peu importe les signifiants ; il se peut en effet que l'observateur et l'acteur n'accordent pas la même signification à la « vérité », la « patrie », « la solidarité »), et deuxièmement que le sens que l'observateur donne à la pratique observée soit bien celui que lui donne aussi l'acteur (le partage de la même salle de travail par tous les membres du groupe, quels que soient leur âge, leur sexe ou leur fonction au sein de l'organisation, peut être interprété comme le souci scrupuleux de l'égalité entre tous alors qu'il n'est vécu que comme une pratique de camaraderie). Telles sont les deux conditions logiques pour qu'une attribution de valeur soit justifiée par l'observation de pratiques. Qu'en est-il alors de ces pratiques qui confirmeraient que les éléments interprétés lors de l'étude des discours comme des composantes du pôle axiologique le sont bien ?

Les deux éléments retenus pour le moment sont la *cause* pour laquelle se bat le Sillon, à savoir l'instauration de la démocratie véritable avec tout ce que sa conception de la démocratie comporte notamment la référence à trois valeurs que sont la conscience, la responsabilité et la fraternité, et la *méthode*, la stratégie choisie pour y parvenir, c'est-à-dire l'éducation populaire, la transformation morale de la classe ouvrière à travers la formation

d'une élite démocratique. La question qui se pose alors est de savoir s'il s'agit de vains mots, de croyances peu ancrées dont les acteurs aimeraient simplement à se gargariser pour se grandir ou se donner bonne conscience. Concernant tout d'abord la cause défendue, il ne fait aucun doute que la démocratie sillonniste présentée à longueur de pages et dans chaque conférence est bien davantage qu'un simple discours, c'est un moteur de jugement et d'action. Deux intéressantes études ont été menées sur les pratiques de la démocratie au sein du Sillon, l'une consacrée aux pratiques de sociabilité⁶⁰⁹ et l'autre aux coopératives du mouvement, qui représentent pour l'auteur une « étape vers le sillonnisme intégral »⁶¹⁰. Elles fournissent les preuves que les sillonnistes étaient bien des démocrates en acte, et par conséquent que la démocratie est bien pour eux une valeur. Cela est du reste parfaitement conforme à la méthode qu'est l'éducation populaire, pour laquelle les cercles d'études (CE) sont des lieux d'échange et de formation intellectuelle, mais aussi des lieux où les manières d'être et de faire doivent incarner la démocratie véritable et ainsi former par la pratique les sillonnistes à devenir l'élite démocratique. Les CE étaient d'abord des lieux de rencontre entre jeunes gens de classes différentes mais partageant la même foi (rappelons que les CE se forment sur une base confessionnels, alors que les instituts populaires – IP – sont ouverts à tous et où est absent tout enseignement religieux). D. Charbit écrit alors :

« Ces rencontres qui font l'essentiel des pratiques pédagogiques appliquées au Sillon remplissent une fonction civique manifeste : la formation du citoyen et, par là, le fonctionnement de la démocratie se définit par un certain type de relations sociales plutôt que par l'exercice rationnel du suffrage universel. L'écart entre les classes doit être pallié, atténué par une proximité qu'entretient le Sillon. »⁶¹¹

⁶⁰⁹ Charbit D., « Coutumes et pratiques conviviales du Sillon. La construction d'une sociabilité démocratique », in Mayeur J.-M. (dir.), *Le Sillon de Marc Sangnier et la démocratie sociale*. Actes du colloque des 18 et 19 mars 2004. Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2006, p.15-36.

⁶¹⁰ Rogard V., « Les coopératives sillonnistes. Une étape vers le sillonnisme intégral », in Mayeur J.M. (dir.), *op. cit.*, p.37-51.

⁶¹¹ Charbit D., art. cit., p.23.

Le fait que chacun a à faire un exposé sur un thème qui l'intéresse et à le présenter devant tous ses camarades, les pratiques de prise de parole, le tutoiement obligatoire entre tous quelle que soit la fonction exercée au sein du mouvement, alors qu'à cette époque il est proscrit des codes de la culture bourgeoise, tous ces éléments favorisent mieux que n'importe quel discours l'émergence en chacun de l'idée d'égalité. Les pratiques plus conviviales telles que les représentations des pièces de théâtre écrites par Sangnier, ou les chansons d'Henri Colas, poète sillonniste, spécialement conçues pour favoriser l'émergence de cette élite démocratique, participent aussi à l'aspect fusionnel, à la camaraderie à laquelle le Sillon tient tant. Comme le remarque D. Charbit,

« la camaraderie sillonniste est élevée à la dignité du sacrement conjugal. [...] »
Ce désir de fusion, qui génère aussi « l'âme commune », vise « à nourrir des aspirations à la solidarité, à la justice, à l'universalisme. Il se rattache à une conception idéaliste de la démocratie, au sens où on exclut au Sillon l'idée que la démocratie puisse être une coalition de personnes privées mues par leur seul intérêt particulier. La vie du Sillon est censée produire cette identité de vues et de comportement – cette « âme commune » selon le terme consacré –, qui transcende les différences sociales, culturelles et religieuses et se déploie dans une profusion de signes verbaux et des gestes extérieurs. »⁶¹²

Concernant les coopératives, l'élément le plus significatif du fait que la démocratie sillonniste est une réelle valeur tient à la question des bonis. Comment utiliser ces bénéfices nets dégagés par l'activité de la coopérative ? Sangnier les définit comme « une sorte d'impôt perçu pour le bien commun de la collectivité [qu'il] sera très évidemment loisible de consacrer à la propagande démocratique »⁶¹³. Les sillonnistes dénoncent fréquemment les coopératives qui se ferment aux nouveaux arrivants, qui se partagent les bénéfices sans constituer de capital collectif, etc. À l'inverse, les coopératives sillonnistes et notamment

⁶¹² *Ibid.*, p.28-29.

⁶¹³ Sangnier M., « Coopérative et démocratie », *Le Sillon*, 10 février 1905.

celles que le mouvement crée lui-même pour tenter d'assurer sa propre indépendance (coopératives de consommation, de production, restaurants coopératifs) reversent une grande partie des bonis à la propagande démocratique. V. Rogard donne l'exemple de *La Laborieuse*, coopérative de peinture fondée à Morlaix en 1905, qui consacre 20% de ses bénéfices à la consolidation de l'activité (investissement), 5% reviennent aux associés et ouvriers, et 16% à la solidarité, autrement dit au soutien d'autres œuvres sociales et à la propagande.

Il n'est pas nécessaire de mener une étude supplémentaire sur les pratiques qui confirmeraient le second élément du pôle axiologique repéré, qui est la méthode d'éducation populaire. Les pratiques de la sociabilité démocratique, principalement dans les CE, présentées plus haut suffisent à le montrer.

B - Deux valeurs : la vie, l'unanimité.

Deux autres valeurs peuvent être repérées, qui nous semblent fondamentales dans les jugements opérés par le Sillon comme dans ses actions et sont intimement mêlées : la vie et l'unanimité. Rappelons que ces développements ne visent pas à présenter la pensée politique de Sangnier dans son ensemble, ce qui sera fait au cours de l'application du modèle, mais à isoler les éléments constitutifs des pôles cognitifs qui servent de référence aux processus cognitifs rencontrés lors de l'analyse au niveau représentationnel.

La vie, l'intuition, l'action

La première valeur, « la vie », qui est certainement la plus originale, renvoie à un réseau conceptuel dense qui s'articule principalement autour de l'action, l'intuition, la spontanéité et l'ardeur. L'idée est que le Sillon évolue en se laissant porter par la vie, sans définir à l'avance l'étendue ou les formes de son action, sans chercher *a priori* les principes et les règles qui doivent le guider. Comme le rappellent Constant et Guiard, « le *Sillon* n'étant pas limité à une tâche particulière, étant *une vie*, on ne peut jamais dire *a priori* : tel terrain ne sera, par lui,

jamais abordé. »⁶¹⁴ L'action remplace la spéculation : c'est spontanément, dans l'élan guidé par leurs intuitions que les sillonnistes inventent de nouvelles formes de lutte, s'engagent dans de nouveaux combats. L'ardeur de leur engagement, même dans une voie périlleuse qui s'avèrerait finalement erronée, est préférable à la mollesse et à l'hésitation. Vivre s'oppose ici non pas à réfléchir, mais à spéculer, attendre, se perdre en conjectures, en détails d'organisation et d'administration. On retrouve l'une des raisons de la crise d'Hellencourt.

« Le *Sillon* – ne nous lassons pas de le répéter – est une vie : cette expression n'est pas une métaphore littéraire ; rien n'est plus rigoureux, plus expérimental, plus scientifique. [...] On comprend aisément qu'il ne saurait y avoir ni constitution rigide, ni statuts, ni engagements à prendre, ni administration, ni radiations de membres. C'est par voie de sélection, c'est-à-dire par voie d'accessions et d'éliminations successives, que le *Sillon* se recrute, se développe : de même que les êtres vivants s'enrichissent sans cesse des éléments qu'ils peuvent absorber et rejettent ceux qui son inassimilables.

On est donc du *Sillon* dans la mesure même où l'on juge et où l'on sent toutes choses comme le *Sillon*, bien plutôt encore que dans celle où l'on travaille matériellement pour lui. »⁶¹⁵

Sangnier apprécie cette analogie avec un corps vivant, qu'il utilise à de nombreuses reprises. Le *Sillon* est d'ailleurs présenté comme un « organisme de conquête »⁶¹⁶, non pas une organisation. Ailleurs, il détermine ses formes et ses méthodes non *a priori*, mais en vivant, en servant sa cause, comme la fonction crée l'organe. Cette analogie biologique tend aussi à expliquer l'union des membres par la fusion, un rapport au corps, au sentiment, au ressenti bien plus qu'à l'intellect et à la discussion savante. Le lien organique qui lie les membres et qui lie le mouvement à la cause démocratique explique alors que l'essentiel soit

⁶¹⁴ Constant L. et Guiard A., *op. cit.*, p.32.

⁶¹⁵ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, p.37-39.

⁶¹⁶ *Ibid.*, p.1. [nous soulignons]

dans l'énergie qu'on met dans « lutte pour la démocratie »⁶¹⁷ plus que dans la science censée guider l'action :

« Il y a des idées et des concepts intellectuels qui ne peuvent sortir que de la vie, que de l'expérience, que de l'action, et n'est-ce pas justement à s'efforcer de les découvrir et de les traduire que doit consister l'effort de la pensée ?

[...] Nous sommes condamnés à chercher toujours comme à tâtons. Ce n'est pas du premier coup que nous atteignons la vérité. Nous ne pouvons que l'entourer peu à peu comme par une *méthode d'approximations successives*. »⁶¹⁸

Apparaît alors clairement le lien avec la valeur suivante, l'unanimité, puisque c'est l'ardeur des membres et leur unité qui devient la garantie que la voie suivie est la bonne :

« Les moyens de diffusion de nos idées, comme la technique de notre propagande, doivent être neufs et originaux comme le Sillon lui-même. C'est nous et nous seuls qui pouvons les découvrir de l'intérieur... Encore une fois, ayons donc le courage de ne faire aucune concession aux idées reçues et aux conventions ambiantes. Restons fidèles à nous-mêmes. Au reste la vie du *Sillon* est si forte qu'elle suffit à rectifier nos erreurs et à nous mettre dans la bonne voie : nous sommes avertis de la moindre déviation par une crise intérieure qui ne se solutionne que lorsque nous recommençons à marcher dans le droit chemin. »⁶¹⁹

La lutte pour la démocratie nécessite « beaucoup plus d'énergie sociale que de science sociale »⁶²⁰.

⁶¹⁷ Sangnier M., *La lutte pour la démocratie*, Paris, Perrin, 1908.

⁶¹⁸ *Ibid.*, p.184-185.

⁶¹⁹ *Ibid.*, p.67-68.

⁶²⁰ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, p.269.

Principe unanimiste et homogénéité

La quatrième et dernière valeur est l'unanimité, qui renvoie aux notions d'homogénéité et surtout d'« âme commune ». Ce point a déjà été largement abordé lors de l'analyse des étapes de la transformation. On soulignera simplement ici le lien fort que cette valeur tisse avec celle de vie, puisqu'elle en est en quelque sorte l'une des conditions. Cette « âme commune » ne résulte pas du vote d'une majorité s'imposant à une minorité obligée de la suivre, mais naît de l'évidence qui s'impose à chacun, en même temps, de la voie à suivre, que chacun accepte parce qu'il en est lui-même convaincu. De ce fait, « l'unanimité n'y est jamais imposée mais toujours seulement constatée »⁶²¹. Elle contraint alors le mouvement à une certaine indépendance vis-à-vis des autres organisations, mais qui n'est suivie comme ligne de conduite que tant qu'elle garantit la préservation de l'âme commune. On voit avec l'élargissement du « plus grand Sillon » que cette indépendance n'est pas une valeur en soi. Elle est de plus relative aux types de rapport que le mouvement entretient avec l'extérieur, puisque le plus grand Sillon n'exclut pas, bien au contraire, l'existence et même la priorité de maintenir un groupe plus étroitement uni encore autour de la foi catholique. Comme le rappelle Sangnier :

« Puisque nous entendons généreusement travailler à élargir *le plus grand Sillon*, ayons, pour nous y abriter, nous y consoler, nous y fortifier surtout, la douceur et le réconfort du *plus intime Sillon*. »⁶²²

Ces deux valeurs sont sans conteste présentes depuis le tout début du mouvement, elles sont au fondement même de sa méthode. Dans le long passage qui suit où Sangnier retrace l'histoire du Sillon, on voit nettement que la vie et l'unanimité sont au cœur de l'existence et des développements du mouvement :

⁶²¹ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, p.49.

« Depuis ses origines dans la crypte d'une collège et dans les casernements de l'École Polytechnique, notre mouvement a toujours obéi à une même loi. Il s'est d'abord développé sans ordre et comme au hasard, obéissant à un même instinct, à une sorte d'impulsion intérieure, se mêlant successivement aux milieux sociaux les plus divers, y découvrant des auxiliaires insoupçonnés, précisant son programme au fur et à mesure qu'il le réalisait, s'instruisant par l'expérience, s'ouvrant à tous, mais ne retenant que ceux pour qui il était fait, parce qu'ils étaient capables de concevoir son idéal et de vivre sa vie.

Et toujours quand il s'est senti très un et très fort, très affranchi du souci de toute difficulté intérieure, alors, il s'est épanoui, a réclamé des concours nouveaux, a fait tomber les barrières trop étroites dont il s'était entouré et s'est vigoureusement développé.

Aujourd'hui donc, après avoir, pendant des deux ou trois dernières années, traversé bien des crises de croissance dont le souvenir ne peut pas ne pas nous être douloureux puisqu'elles ont fait souffrir plusieurs de ceux que nous aimons, après nous avoir conduits à accepter les plus durs sacrifices pour sauvegarder l'unité et pour maintenir l'homogénéité parfaite, notre mouvement nous a amenés, Dieu aidant, à prendre enfin sérieusement contact avec le pays lui-même. »⁶²³

Cet extrait indique qu'en 1907 la présentation de soi du Sillon s'articule autour des deux valeurs que sont la vie et l'unanimité. Elles sont cependant bien présentes tout au long de son existence, puisqu'en 1900 déjà, alors qu'il parcourt la France de cercles d'études en cercles d'études, Sangnier tient à l'Assemblée générale des Œuvres de jeunes gens de Nancy le discours de la vie et de l'unanimité mêlées :

« Tâchons donc de constituer des groupes solides et nombreux ; car on ne peut fédérer ce qui n'existe pas ; attachons-nous à multiplier entre ces groupes d'utiles et

⁶²² *Ibid*, p.95.

⁶²³ *Ibid.*, p.82-83.

bienfaisants traits d'union. Que les liens d'amitié qui les resserrent entre eux soient de plus en plus sentis, que la conformité du but et des aspirations apparaisse de plus en plus clairement ; et l'union, née d'elle-même, se fortifiera de jour en jour si bien qu'un moment viendra, peut-être, où la fédération naîtra comme d'elle-même. On en l'aura pas décrétée, on n'aura fait que la constater. »⁶²⁴

Alors même que le mouvement est en pleine constitution, depuis un an à peine, on rejette déjà les plans à long terme (la stratégie fédérative de l'AJCF) au profit de l'action et de l'effort immédiat, de la confiance en « la vie ». Sangnier insiste aussi sur l'homogénéité nécessaire à créer autour « du but et des aspirations » communs, non autour de la religion positive ou de l'appartenance de classe. On ne reviendra pas sur les pratiques qui confirment le statut psychologique de *valeur* des croyances en la vie ou en l'unanimité. Les développements consacrés à l'« âme commue » suffisent à en apporter les preuves.

C - Le catholicisme : identité personnelle et sociale.

Comme nous l'avons montré dans le chapitre VI, l'identité personnelle (les caractéristiques que l'on s'attribue) et l'identité sociale (les caractéristiques que l'on attribue au groupe auquel on appartient) sont intimement liées, notamment en raison du moteur cognitif qu'est la défense de l'estime de soi. Cependant, ces deux identités peuvent aussi être en tension. C'est très exactement le cas de l'identité catholique telle que le Sillon la vit : la première identité qu'il décline lorsqu'il se présente est d'être catholique, mais le groupe auquel il appartient – les catholiques – est jugé par lui de manière très critique, et même sévèrement. Pour le dire autrement, le Sillon est tiraillé entre d'un côté le fait d'être et de se sentir profondément catholique, de le revendiquer haut et fort, et de l'autre côté la représentation qu'il se fait des catholiques français en général, dont il se sent parfois très éloigné, aussi bien dans les valeurs défendues que dans les stratégies de lutte adoptées.

⁶²⁴ Sangnier M., « L'action de la jeunesse catholique », in *Discours I*, p.110.

Étudions alors successivement l'identité catholique personnelle puis l'identité catholique sociale du mouvement.

L'identité personnelle catholique

« Nous sommes catholiques. Nous admettons donc avec tout notre cœur la réponse du Catéchisme :

- Pourquoi sommes-nous sur la terre ?

- Pour connaître Dieu, l'aimer, le servir et, par ce moyen, obtenir la vie éternelle.

Le but suprême de notre vie, c'est de travailler au règne de Dieu sur la terre. Les intérêts temporels si respectables soient-ils, doivent toujours passer après les intérêts spirituels. C'est en ce sens que nous avons dit et répété maintes fois :

Nous sommes catholiques avant tout, catholiques même avant d'être Français. »⁶²⁵

Les témoignages de cette foi et de sa primauté absolue dans l'identité personnelle du mouvement sont innombrables. Depuis les premières réunions de la Crypte, les sillonnistes se sont toujours présentés avant tout comme des catholiques. Mais que signifie pour eux, en 1907, « être catholique » ? Plusieurs dimensions de cette identité doivent être précisées, notamment ce qu'elle implique dans ses rapports avec la hiérarchie ecclésiastique, avec les autres catholiques et les non catholiques, avec le politique enfin. Rappelons qu'il ne s'agit pas de proposer une étude de nature théologique sur ces différents points, ou d'histoire des dogmes et de leurs interprétations, mais simplement de déterminer les croyances du Sillon sur ces questions.

Le rapport du Sillon à l'Église et à la hiérarchie catholique est d'abord pensée à travers la notion de laïcité. « Le *Sillon* est un mouvement laïque. Son but immédiat est un but

⁶²⁵ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, p.137.

temporel. »⁶²⁶ En d'autres termes, le Sillon n'est pas une œuvre catholique qui devrait alors, par définition, être soumise directement à l'autorité d'un prêtre. Pour autant, Sangnier précise que les fondateurs du Sillon, qui sont des catholiques,

« veulent demeurer fidèles à la foi et soumis à l'Église ; et par conséquent, non seulement ils acceptent le dogme et reconnaissent la morale, mais ils n'ont jamais prétendu affranchir leur mouvement de ce contrôle religieux que l'Église se reconnaît le droit d'avoir même sur les œuvres laïques et temporelles. »⁶²⁷

Dans la pensée sillonniste, le principe du lien unissant le mouvement aux prêtres est subtil. L'essentiel réside dans la distinction du temporel et du spirituel, pierre angulaire de l'identité catholique du mouvement. Le contrôle que l'Église peut exercer est un contrôle *religieux*. Sangnier s'en explique en ces termes :

« Les sillonnistes auront toujours avec les prêtres les rapports que tous les catholiques doivent avoir avec les représentants de Jésus-Christ sur la terre. Ils se confesseront, ils communieront, ils iront aux offices et entendront le sermon aussi souvent qu'ils le voudront. Si, par malheur, il se glissait des opinions religieuses fausses et condamnables dans le *Sillon*, qui – répétons-le avec force, puisqu'on a méchamment soutenu que nous prétendions le contraire, – n'échappe en aucune façon, comme groupement, au contrôle religieux de l'Église, cette Église elle-même, par la voix de ses pontifes et de ses pasteurs, signalerait et redresserait l'erreur ; et mettre en doute, même un instant, notre soumission, ce serait nous faire gratuitement la plus grave injure, ce serait suspecter la sincérité de notre catholicisme. »⁶²⁸

⁶²⁶ *Ibid.*, p.128-129.

⁶²⁷ *Ibid.*, p.129.

⁶²⁸ *Ibid.*, p.131.

Le contrôle auquel le mouvement se soumet est donc un contrôle exclusivement religieux. Cela signifie qu'aucune condamnation ou accusation de nature politique ne saurait entrer dans le cadre de cette soumission du mouvement à l'autorité ecclésiastique. Les options politiques des prêtres ou des évêques par exemple, comme la décision de soutenir tel ou tel candidat lors d'élections, n'auront pas d'effet sur les choix et les actions du Sillon. C'est bien parce que le politique est du côté du temporel, pour Sangnier, que cette autonomie est possible. Cependant, si l'action temporelle d'une œuvre laïque conduite par des catholiques est jugée par l'Église comme condamnable d'un point de vue religieux, alors celle-ci doit cesser. C'est bien ce qui arrivera en 1910, lorsque Pie X condamnera le mouvement⁶²⁹ : celui-ci se dissoudra immédiatement. Il convient ici de préciser que la soumission hiérarchique à l'Église, pour les questions ne touchant pas directement à la religion, s'appuie sur un ultramontanisme radical. Seule la parole du pape en personne peut obtenir des sillonnistes leur obéissance sur le terrain temporel. Ce point est d'importance car le nombreux conflits qui opposent le mouvement à des évêques intégristes ou simplement réactionnaires ne le conduit à aucune concession. Lorsque l'orthodoxie du Sillon se trouve remise en cause par de hauts dignitaires du clergé catholique, c'est auprès du pape que Sangnier tente d'obtenir une prise de position officielle de l'Église derrière laquelle se protéger, ou à laquelle se plier. Si les articles et les discours sont sans ambiguïté sur cet ultramontanisme, ce sont surtout les pratiques qui nous confirment l'importance de cette dimension de l'identité catholique sillonniste. Par trois fois, en 1903, 1904 et 1907 Sangnier accompagné d'une petite délégation, se rend à Rome pour tenter d'obtenir du pape une bénédiction, des encouragements, mais surtout l'assurance que le Sillon n'est pas menacé malgré les oppositions avec l'ACJF ou certains évêques français. Nous reviendrons en détail sur ce point par la suite, et principalement sur le dernier voyage de Sangnier à Rome (dans l'histoire du Sillon), en 1907, qui illustre parfaitement l'importance de l'ultramontanisme pour le mouvement.

⁶²⁹ Précisons que si la condamnation du mouvement par Pie X est faite au nom d'une conception intégriste, alors elle ne suit pas cette logique du contrôle religieux, car l'intégrisme refuse la distinction entre les deux sphères. La question de savoir si la condamnation du Sillon est le fruit d'une réflexion intégriste est un point difficile que nous ne pouvons aborder pour le moment.

Le contrôle religieux sur les œuvres laïques est logiquement possible, pour Sangnier, parce que le temporel et le spirituel n'ont pas été *séparés* mais seulement *distingués* par Jésus Christ. Dès lors, aucune de ces deux sociétés « ne saurait s'affranchir de sa loi, et, si la première [la société temporelle] a reçu de lui la divine promesse d'une constante et toute particulière assistance qui l'empêche d'errer, la seconde n'en a pas moins le devoir non seulement de reconnaître la première comme divine, d'accepter son magistère religieux, mais de poursuivre elle aussi, sur le terrain qui lui est propre, un bien qui, pour être temporel, n'en est pas moins encore une conformité à la volonté de Dieu ». ⁶³⁰ C'est donc le bien temporel poursuivi par les laïcs qui peut être condamné pour des raisons religieuses. En revanche, sitôt que ce bien est acceptable d'un point de vue religieux, les méthodes, les formes, les moyens mis en œuvre pour le réaliser sont, eux, du ressort des seuls laïcs. Les prêtres, en tant que prêtres (et non tant que citoyens), n'ont pas à émettre d'opinions particulières, autres que purement religieuses, sur les méthodes choisies par les catholiques pour tenter de réaliser un bien conforme à la volonté de Dieu. Pour Sangnier, les catholiques poursuivent, ou devraient poursuivre, nécessairement les mêmes buts et ne s'opposent que sur des questions stratégiques, ou de techniques de lutte. Pas plus qu'il ne peut conseiller un agriculteur ou un médecin dans les travaux que ceux-ci effectuent pourtant pour l'amour de Dieu, le prêtre n'a-t-il de compétence particulière pour définir les méthodes à suivre sur le terrain social et politique. ⁶³¹

En revanche, sur le terrain religieux, les sillonnistes se mettent entièrement aux ordres des prêtres et des évêques. Ce point est important car il permet de comprendre que l'argumentaire qui précède ne vise pas simplement à justifier l'autonomie du mouvement dans l'action politique, mais qu'il est parfaitement rationnel de faire de cette croyance dans la séparation du temporel et du spirituel telle que Sangnier la présente, une dimension fondamentale de l'identité personnelle catholique des sillonnistes. C'est au cours de l'épisode des inventaires qu'elle apparaît le plus nettement : alors que les forces de l'ordre viennent s'emparer des églises et de leurs biens matériels, nombre de catholiques décident contre l'avis des curés de monter des barricades, d'organiser la résistance par la violence. Pourtant, le mot

⁶³⁰ *Ibid.*, p.138.

⁶³¹ *Idem.*

d'ordre de Pie X a été de n'opposer aucune résistance. Dans son discours du 9 février 1906 intitulé « Les catholiques de France et la Séparation », Sangnier donne de nombreux exemples d'articles tirés de la presse catholique critiquant l'attitude passive des curés⁶³². Son commentaire est le suivant :

« Nous sommes convaincus que les catholiques ne pourront rien faire d'utile et de sérieux sur le terrain religieux et pour la défense de la liberté catholique elle-même, s'ils ne sont d'abord disciplinés et s'ils n'acceptent une hiérarchie, non pas une hiérarchie que j'appellerais d'à-côté, mais la véritable hiérarchie officielle de l'Église, instituée par Jésus-Christ.

C'est pourquoi nous avons été quelque peu étonnés et je dirai même scandalisés de l'attitude de plusieurs journaux, lus dans certains milieux catholiques, qui reprochaient amèrement aux prêtres leur... comment dirai-je ? leur apathie, leur nullité, et se sont figurés qu'ils étaient beaucoup plus qualifiés que les membres du clergé pour donner des indications aux fidèles sur la conduite à tenir. »⁶³³

Il conclut plus loin,

« Le devoir des catholiques, le premier devoir des catholiques [...] c'est donc de s'assembler autour de l'autorité légitime, pour la défense de la religion, dans la mesure où et suivant les indications même que le Pape, les évêques, et le clergé nous donneront. »⁶³⁴

Sur le terrain religieux, il n'y a qu'une autorité, qu'une voie à suivre, et l'unité de tous doit transcender toutes les oppositions politiques. C'est l'attitude qu'ont eue les sillonnistes

⁶³² Voir Sangnier M., *Discours I, op. cit.*, p.459-494.

⁶³³ *Ibid.*, p.470-471.

⁶³⁴ *Ibid.*, p.483.

pendant les événements relatifs aux inventaires, et par laquelle ils donnent la preuve que la distinction du temporel et du spirituel n'est pas pour eux qu'un exercice rhétorique ou intellectuel, mais une dimension fondamentale de leur identité personnelle catholique.

La laïcité, pour Sangnier, c'est alors la reconnaissance effective, en acte, de cette distinction entre temporel et spirituel. Mais non leur séparation. Le domaine des fins, des buts, reste, même dans la société temporelle, défini par le religieux. Et le religieux est l'affaire de l'Église. C'est cette représentation de la laïcité qui permet qu'une œuvre de catholiques ne soit pas, sur le terrain temporel, une œuvre catholique⁶³⁵. Il reste cependant à préciser ce qui relève du domaine des fins, le domaine religieux, et ce qui relève du domaine des moyens, le domaine politique. Sur ce point, Sangnier se situe dans la ligne tracée par Léon XIII dans son appel au ralliement des catholiques français à la République⁶³⁶, et plus tard dans *Graves de Communi*⁶³⁷. L'Église se situe au-dessus des oppositions de partis, au-dessus des questions de régimes politiques. De ce point de vue d'ailleurs, le ralliement à la République demandé aux catholiques n'est pas une prise de position en faveur de la forme républicaine de gouvernement et moins encore en faveur de la souveraineté et de la légitimité populaires.⁶³⁸ Non seulement, Léon XIII précise, concernant les formes de gouvernement, que « chacune d'elles est bonne pourvu qu'elle sache marcher droit à sa fin, c'est-à-dire le bien commun pour lequel l'autorité sociale est constituée »⁶³⁹ mais il ajoute dans une lettre aux cardinaux français du 3 mai 1892 que « le bien commun de la société l'emporte sur tout autre intérêt. [...] C'est pour ces motifs et dans ce sens que nous avons dit aux catholiques français : acceptez la république, c'est-à-dire le pouvoir constitué et existant parmi vous ; respectez-la,

⁶³⁵ A. Lamy propose cette formule : « Le Sillon est une œuvre de catholiques, non pas, à proprement parler, une œuvre catholique. », in *Le Sillon*, 10 août 1906.

⁶³⁶ Léon XIII, *Au milieu des sollicitudes*, 20 février 1892.

⁶³⁷ Voir annexe n°12.

⁶³⁸ Sur la question de l'origine du pouvoir, voir surtout l'encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII (1885) ainsi que le texte « *Diuturnum illud* », promulgué en 1881.

⁶³⁹ *Idem*.

soyez-lui soumis comme représentant le pouvoir venu de Dieu. »⁶⁴⁰ Ainsi le ralliement n'est en aucune façon une préférence théorique pour la régime politique de la république. Il s'agit plutôt d'un choix tactique, pragmatique. En effet, en 1879 l'encyclique *Aeterni Patris* de Léon XIII⁶⁴¹ pose les bases de la nouvelle orientation doctrinale néo-thomiste⁶⁴², qui devient à la fin du siècle la base de l'enseignement des séminaires. Or cette pensée subordonne le temporel au spirituel⁶⁴³. Le ralliement à la république et la reconnaissance des institutions en place n'est alors plus que « l'hypothèse », conçue comme la stratégie du moindre mal, car « la thèse » du refus du caractère contractuel de l'origine et du fondement du pouvoir n'est pas applicable en ce monde. Comme le note J.-M. Garrigues :

« Quand le magistère de l'Église rappelle dans sa doctrine sociale l'ensemble des exigences morales découlant de la finalité naturelle et surnaturelle de l'homme en société, il énonce ce que les théologiens appellent "la thèse". Mais comme le magistère sait que la nature humaine, blessée par le péché originel, ne peut atteindre pleinement sa fin personnelle et sociale que dans sa fin ultime et surnaturelle, c'est-à-dire dans le Royaume de Dieu méta-historique, il énonce parallèlement ce que les théologiens appellent "l'hypothèse" : le perfectionnement moral proposé de manière prudentielle à un ordre social ou à un régime politique donnés pour qu'ils s'orientent de manière asymptotique vers la finalité sociale de l'homme, qu'ils ne pourront jamais accomplir historiquement de manière parfaite. »⁶⁴⁴

⁶⁴⁰ Cité par J.L. Pouthier, dans « Émergence et ambiguïtés de la culture politique démocrate-chrétienne », in Berstein S. (dir.), *Les cultures politiques en France*, Paris, Seuil, 1999, p.309.

⁶⁴¹ Léon XIII, *Aeterni Patris*, 1879, « http://www.vatican.va/offices/papal_docs_list_fr.html »

⁶⁴² Voir Gilson É., *Le Thomisme. Introduction au système de St Thomas*, Paris, Vrin, 1964, ainsi que Poulat É., « L'Église catholique, le savoir et le pouvoir », *Archives de sciences sociales des religions*, 37, 1974, p.5-21.

⁶⁴³ Voir sur ce point l'article de P. Portier, « La philosophie politique de l'Église catholique : changement ou permanence ? », *Revue française de science politique*, 36(3), 1986, p.325-341.

⁶⁴⁴ Garrigues J.-M., *La Politique du meilleur possible*, Paris, Mame, 1994, p.64. On renverra aussi à Theobald C., *Histoire des dogmes*, tome 4, *La Parole du Salut*, Paris, Desclées de Brouwer, 1996.

Dans quelles mesures Sangnier suit-il jusqu'au bout cette vision néo-thomiste et souscrit-il à « la thèse », c'est là une question difficile pour plusieurs raisons : d'abord parce que l'imbrication du christianisme et de la démocratie dans la pensée sillonniste rend leur distinction, et plus encore leur hiérarchisation, quasiment impossible, pour Sangnier lui-même comme on l'a vu, et pour l'observateur ; deuxièmement, parce qu'elle touche à des degrés de raffinement dogmatique qui n'intéressent pas Sangnier et que le Sillon en général se refuse à étudier, préférant se consacrer comme on l'a vu précédemment, à vivre sa vie, à agir ; troisièmement enfin, parce que cette prédilection pour l'action suivie par le mouvement, qui l'éloigne des considérations qualifiées de spéculatives, est inspirée par la pensée de M. Blondel⁶⁴⁵, professeur de philosophie au collège Stanislas lorsque Sangnier y était élève. Or celui-ci était un ferme opposant du néo-thomisme, ce qui lui a valu notamment d'être condamné lors de la crise moderniste⁶⁴⁶. Il semblerait finalement que Sangnier s'en tienne, conformément à l'idée qu'il se fait de son identité catholique d'ailleurs, à la lecture des encycliques et des lettres papales, et qu'il s'y conforme, bref, qu'il obéisse⁶⁴⁷. Sa pensée s'en tient à cette proposition :

« Les catholiques, comme les autres citoyens, ont toute liberté d'user de leur droit et de leur initiative civiques. L'idéal catholique qui est universel, reçoit ainsi des applications multiples et variées. »⁶⁴⁸

⁶⁴⁵ Contrairement à l'interprétation de J. Caron, nous n'insistons pas davantage sur les rapports entre la pensée de Blondel et le Sillon, car d'une part la philosophie de l'ancien professeur au collège Stanislas n'est pas du tout d'inspiration thomiste, à l'inverse de la pensée de Sangnier, et d'autre part nous avons trouvé extrêmement peu de références à Blondel dans les écrits sillonnistes. Le point commun entre les deux pensées tient sans aucun doute au privilège accordé à l'action, mais s'il y a bien adéquation quant au sens, en revanche, il n'est pas attesté qu'il y ait causalité adéquate. La présence de Blondel et de Sangnier au même moment à Stanislas nous paraît insuffisante pour l'établir.

⁶⁴⁶ Poulat É., *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*, Paris, Albin Michel, 1962.

⁶⁴⁷ Sangnier insiste d'ailleurs sur ce point : « l'obéissance pour un chrétien est une vertu, non un esclavage [...] elle honore ceux qui savent en être capables », in *Le « plus grand Sillon »*, p.145-146.

⁶⁴⁸ Sangnier M., *L'esprit démocratique*, p.166.

La nature laïque du mouvement n'empêche pas cependant qu'on voie des prêtres parmi les sillonnistes ou à leurs côtés, bien au contraire. Sangnier a toujours formulé explicitement le vœu qu'ils accompagnassent le mouvement, car « le prêtre, dans les groupes du *Sillon*, maintient la piété et la pureté. »⁶⁴⁹ En 1907, la formulation de ce souhait devient même une prière adressée à Dieu, au pape et surtout aux évêques qui sont de plus en plus nombreux à interdire aux prêtres sous leur autorité de travailler aux côtés du Sillon, à moins que ces groupes n'acceptent de se mettre entièrement sous leur autorité. Sangnier déclare alors

« Notre bon Pape Pie X, nos évêques ne voudront pas nous priver de l'appui, du conseil, de la direction religieuse du prêtre, comme pour nous punir d'user de la liberté que l'Église nous reconnaît et de travailler à faire du gouvernement établi dans notre pays quelque chose d'honnête, de noble et de chrétien.

Avec confiance, nous nous en remettons au zèle, à la sagesse, à la prudence de nos évêques. C'est à eux de décider quelle doit être la place du prêtre dans le Sillon, et nous avons toujours, même en des circonstances difficiles, proclamé les droits de la hiérarchie et les devoirs de la discipline [...]

Nous pouvons aussi demander à Dieu dans une ardente prière qu'il ne permette pas qu'on retire les prêtres de notre *Sillon*. »⁶⁵⁰

Si les prêtres sont les bienvenus parmi les sillonnistes, doit-on en conclure que les non catholiques sont exclus ? Comme nous l'avons déjà vu, le lancement du « plus grand Sillon » répond directement à cette question. Celui-ci regroupe tous ceux qui entendent lutter activement pour la cause, l'instauration de la véritable république démocratique telle que définie par le Sillon, et peut donc intégrer des protestants comme des libres-penseurs. La foi catholique n'est pas le fondement de l'identité du « plus grand Sillon ». C'est davantage l'esprit chrétien qui en est le pilier. En revanche, le « plus intime Sillon » se compose de

⁶⁴⁹ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, p.134.

⁶⁵⁰ *Ibid.*, p.145-146.

catholiques qui partagent non seulement les aspirations démocratiques, mais qui puisent leur énergie dans leur foi. Au sein du « plus grand Sillon », œuvre laïque, les prêtres et les pasteurs protestants comme les athées s'unissent dans un même combat. Être catholique, pour le Sillon, n'implique donc aucun sectarisme sur le terrain temporel, aucune exigence d'exclusion vis-à-vis de tout ce qui n'est pas catholique. Au contraire, l'œuvre du mouvement doit être un travail de conquête, de pénétration dans tous les milieux même non catholiques, pour gagner à la cause et ouvrir à l'Église toutes les bonnes volontés. C'est ainsi que les sillonnistes, affichant ouvertement leur foi catholique et leur profession de foi républicain démocrate, grossissent les rangs de syndicats non catholiques, notamment la CGT. Cette manière ouverte et active de vivre son identité catholique est présente dès l'origine, puisqu'elle est au principe de la création des instituts populaires, qui, contrairement aux CE, sont non confessionnels. Cette distinction préfigure en quelque sorte celle des « plus grand » et « plus intime » Sillons. Ce point permet aussi de comprendre l'articulation entre esprit chrétien et foi catholique. Pour Sangnier, le christianisme est un esprit, c'est-à-dire une éthique, une morale, un mode de vie ; le catholicisme est quant à une foi positive, qui intègre l'esprit chrétien dans une tradition et des institutions, des rapports de pouvoir.

La dernière dimension de cette identité personnelle catholique tient dans le rapport de cette identité, telle qu'elle est vécue, avec le domaine politique. Nous avons déjà largement abordé ce point dans l'étude de la cause que défend le mouvement. Afin de poser clairement les termes du débat qui opposent le Sillon à ses détracteurs sur la question de la compatibilité de l'identité catholique et du combat pour la république démocratique, Sangnier expose les arguments de chacun dans un texte intitulé « l'inutile équivoque »⁶⁵¹ :

« Voici, par exemple, le grand argument que mettent en avant les plus sérieux de nos adversaires et la machination savante qu'ils ont inventée pour nous perdre :

Nous sommes catholiques : ils le savent. Et comme nous ne nous mêlons pas de théorie et acceptons en fils soumis l'autorité de l'Église, ils ne peuvent voir en nous

⁶⁵¹ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, p.119.

des hérétiques. D'autre part, nous sommes républicains démocrates : ils le savent également. Or, l'Église a toujours affirmé qu'elle dominait les contingences politiques et économiques, et Léon XIII n'a-t-il pas lui-même rappelé avec énergie le respect dû au gouvernement établi, c'est-à-dire à la République française ? Impossible donc de nous défendre d'être républicains démocrates. Et cependant, qu'il y ait en France des catholiques qui soient républicains, non par tactique et résignation, mais bien sincèrement et par goût : c'est là un intolérable scandale et qu'il faut faire cesser au plus tôt. »⁶⁵²

Il expose ensuite l'argumentaire le plus souvent suivi pour mettre le Sillon en difficulté : la démocratie chrétienne ne s'occupe pas de politique, elle est simplement la bienfaisante action de l'Église dans les milieux populaires. Or le Sillon étant constitué de catholiques et travaillant dans les mêmes milieux populaires, il appartient nécessairement à la démocratie chrétienne. Par conséquent, le Sillon, appartenant à la démocratie chrétienne, ne peut s'occuper de politique. La réponse de Sangnier est alors simple : certes le Sillon est *composé* de catholiques (dans son immense majorité), mais il est une œuvre *laïque*. Le contrôle exercé par l'Église sur le mouvement ne peut donc être que de nature *religieuse*.

L'identité sociale catholique

Abordons à présent l'identité catholique du Sillon dans sa dimension sociale. Quelle représentation le mouvement se fait-il du principal groupe auquel il appartient, du seul en tout cas qui participe de la définition de son identité ? Une nouvelle fois, il ne s'agit pas de dresser un bilan historique objectif de la situation des catholiques en France en 1907⁶⁵³, mais de mettre au jour la représentation qu'en ont les sillonnistes. En 1906, au lendemain de l'échec

⁶⁵² *Ibid*, p.120-121.

⁶⁵³ Sur ce point, on consultera utilement le « Tableau de la France cléricale » que propose Y. Déloye (*in Les voix de Dieu...*, *op. cit.*, chapitre VI), qui permet, dans la prise en compte du rôle politique des cléricaux à l'échelle des diocèses puis à celle des paroisses, une mise en perspective de la période à laquelle nous étudions le Sillon.

de l'ALP aux élections législatives qui, rappelons-le, avait pour objectif de rassembler tous les catholiques face au Bloc anticlérical, Sangnier dresse le constat suivant :

« Les milieux incrédules sont difficilement atteints ; au lieu des de ces conversions en masse que semblaient prédire les démocrates chrétiens, c'est à peine si quelques individualités isolées ont passé du socialisme au catholicisme : bien au contraire, les foules anticléricales de plus en plus irréligieuses et sectaires, dénoncent ces agissements nouveaux d'une Église discréditée qui essaye de regagner par l'hypocrisie ce qu'elle n'a su maintenir par la force.

Quant aux milieux catholiques, ils se montrent, trop souvent, indifférents ou rebelles ; il est si difficile d'aller contre des habitudes anciennes et qui s'accordent si merveilleusement avec la paresse d'agir et le besoin de protester éloquemment contre les injustices du siècle !... »⁶⁵⁴

Trois points nous semblent constituer l'essentiel de cette représentation : la France n'est pas antichrétienne, elle est anticléricale ; les catholiques sont divisés ; les catholiques sont eux-mêmes responsables, en grande partie, de cet état de fait. Ces trois éléments sont évidemment parfaitement liés. Sangnier est persuadé, tout d'abord, que la France garde dans l'ensemble un esprit chrétien, qu'elle reste attachée aux valeurs chrétiennes, mais qu'elle ne voit plus dans le catholicisme et dans ses membres l'incarnation de ces valeurs :

« La plupart de nos contemporains ont coutume de confondre le catholicisme avec l'état d'esprit politique et social, les regrets et les aversions, les enthousiasmes et les haines, tout le tempérament civique des catholiques d'aujourd'hui. Et comme cette clientèle ne leur est que médiocrement sympathique, ils s'éloignent d'elle et, du même coup, de l'Église. »⁶⁵⁵

⁶⁵⁴ Sangnier M., *L'Esprit démocratique*, op. cit., p.120-121.

⁶⁵⁵ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, op. cit., p.164.

Sangnier ne s'oppose pas cependant au constat et aux reproches qu'il pense déceler chez ses compatriotes. Bien au contraire, il est souvent le premier à imputer aux catholiques la responsabilité de la sécularisation en marche, ce qui lui est d'ailleurs souvent reproché comme il l'avoue lui-même⁶⁵⁶. Si les Français se détournent loin de l'Église depuis de nombreuses années, c'est parce que celle-ci est perçue comme « l'amie nécessaire des oppresseurs et l'adversaire de la Démocratie »⁶⁵⁷. Au Sillon, on fait le même amer constat :

« Alors que, logiquement, les catholiques devraient être à l'avant-garde des réformes démocratiques, nous les voyons, le plus souvent, se traîner lamentablement à l'arrière-garde avec tous les bagages des anciens régimes. »⁶⁵⁸

Les Français confondent en réalité catholicisme et cléricisme, catholicisme et gouvernement des curés. Mais si cette confusion est une erreur, pense Sangnier, il n'est pas non plus erroné de croire que « la majorité des catholiques de France est peut-être encore anti-républicaine, ou, tout au moins hostile à la Démocratie. »⁶⁵⁹ C'est le point qui marque la division fatale aux catholiques : ils comptent aussi bien des réactionnaires que des républicains démocrates, des cléricaux que des anticléricaux. L'amalgame s'opère alors dans le sens habituel d'une confusion de l'Église et de tous ses fidèles avec le camp conservateur, en l'occurrence en 1906-1907 avec les monarchistes de l'Action française qui utilisent habilement la religion catholique pour attirer à eux tous ceux qui entendent défendre leur religion contre les anticléricaux au pouvoir.

Une autre raison à ce rejet massif de l'Église, selon le président du Sillon, tient dans l'attitude des catholiques eux-mêmes sur certains sujets. « Si la France n'est pas

⁶⁵⁶ *Idem.*

⁶⁵⁷ *Ibid.*, p.143.

⁶⁵⁸ Sangnier M., « Qui fera la Démocratie ? », in *Discours II, op. cit.*, p.16.

⁶⁵⁹ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, *op. cit.*, p.162.

antichrétienne, elle est anticléricale »⁶⁶⁰, c'est aussi parce que le discrédit est jeté sur le catholicisme à cause du comportement de certains bourgeois, d'industriels et de notables, qui ne pratiquent aucunement le culte catholique mais s'opposent publiquement au gouvernement anticléric, donnent des leçons, se servant de leur faux engagement au côté de l'Église à des fins personnelles, ou encore le comportement de « la foule de ces catholiques, pratiquant ceux-là, mais toujours et systématiquement opposés à toute idée de fraternité sociale (...) repliés sur eux-mêmes dans une attitude de bouderie hargneuse ». ⁶⁶¹ Tout rassemblement catholique autour d'un parti souffrirait nécessairement de cette image dont les catholiques sont les premiers responsables :

« les égarements publics des catholiques, surtout quand, loin de les regretter, ils en font vanité, comme lorsqu'il s'agit du duel, rejaillissent, en quelque sorte, sur la religion elle-même et fournissent à ses adversaires des prétextes à la mépriser et à la calomnier. »⁶⁶²

C'est donc que la religion elle-même n'est pas en cause. Telle est du moins la pensée profonde de Sangnier : contrairement aux apparences, la France n'est pas anti-chrétienne. C'est là un des fondements de l'action du Sillon, qui justifie de partir à la conquête de ces âmes qui sont prêtes à accueillir le christianisme, puisqu'elles y sont en réalité, au plus profond d'elles-mêmes, déjà préparées. C'est la tâche du Sillon :

« nous rendant dans les milieux même les plus anticléricaux, essayer de montrer à nos adversaires qu'il y a sans qu'ils le sachent, un rêve chrétien qui

⁶⁶⁰ Sangnier M., *La lutte pour la démocratie*, p.172.

⁶⁶¹ *Idem*, p.173.

⁶⁶² Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, p.165.

sommeille en eux ; enfin, nous efforcer d'arracher la démocratie naissante à l'anti-catholicisme stérilisant qui l'étouffe et menace de la tuer. »⁶⁶³

Il suffirait alors aux catholiques de retrouver et de témoigner par leur action du véritable esprit chrétien, pour qu'enfin l'Église retrouvât auprès du peuple le crédit et le magistère moral qui lui reviennent, mais qu'elle a perdus par les errements des catholiques eux-mêmes (au premier chef leur caractère réactionnaire). Malheureusement, ces derniers sont divisés et l'œuvre de conquête indispensable n'est pas en 1907 à l'ordre du jour, parce qu'une autre dimension de l'identité sociale catholique, telle que vécue par les sillonnistes, est de se sentir persécutés. C'est alors une lutte pour la défense de la religion, une révolte, et non une œuvre de conquête, qui anime les catholiques français :

« je comprends que beaucoup de catholiques, en France, se figurent qu'ils ont assez enduré de vexations de toutes sortes et s'imaginent que l'heure de la révolte a enfin sonné. Ils trouvent que, depuis vingt-cinq ans et plus, les franc-maçons ont assez dominé ; et, maintenant que, non contents de tenir le pouvoir, ceux-ci veulent empêcher les citoyens catholiques de demeurer sur un pied d'égalité avec les autres, cette révolte du bon sens populaire n'est pas faite pour nous étonner. »⁶⁶⁴

Au meeting du Sillon en 1906, lorsque Sangnier prononce ces paroles, les persécutions auxquelles il fait référence sont celles que les anticléricaux font subir aux catholiques depuis l'instauration de la Troisième République, principalement les lois sur l'enseignement, la loi de 1901 sur les associations, qui vise directement les congrégations religieuses, puis la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État et son application à travers les inventaires des biens de l'Église. Comme il n'aura de cesse de la répéter, le président du Sillon estime qu'on

⁶⁶³ Sangnier M., « Ce que nous voulons », art. cit., p.101.

⁶⁶⁴ Sangnier M., « Les catholiques de France et la Séparation », in *Discours I, op. cit.*, p.461.

a déclaré la guerre aux catholiques, « traités en parias dans leur propre pays »⁶⁶⁵, une guerre à mort : « vous assistez à cette lutte profonde, à cette cruelle persécution que fait subir la majorité qui gouverne le pays à la minorité catholique qui voudrait rester libre, tout au moins, de pratiquer la religion en laquelle elle a foi. »⁶⁶⁶ Mais des deux tactiques que sont la défense et la conquête, le Sillon opte pour la seconde. Pourquoi ? Parce qu'il a conscience de vivre dans un pays où les catholiques sont devenus minoritaires, et que ce n'est qu'en gagnant de nouvelles bonnes volontés à la défense de leur cause que les catholiques pourront espérer sauvegarder leur liberté de culte. La tactique de défense consistant simplement à s'unir, se rassembler, est une erreur à deux titres : elle ne fera que conforter dans leur idée les opposants à l'Église, la voyant se recroqueviller sur elle-même, elle apparaîtra toujours davantage comme une communauté à part, donc dangereuse, ne travaillant que dans son seul intérêt ; et deuxièmement, les chefs de file d'un tel rassemblement seraient probablement les monarchistes de l'Action française, tout au moins des réactionnaires. Et c'est là le pire danger que le Sillon entrevoit pour l'avenir de la démocratie.

Telle est la dernière caractéristique de l'identité sociale catholique des sillonnistes : la division interne. En vérité, il faudrait dire *les* divisions, même si toutes s'articulent plus ou moins autour de celle, fondamentale, qui oppose, d'après Sangnier, d'un côté les républicains démocrates, laïcs et entièrement soumis à la hiérarchie catholique dans les questions religieuses, qui sont donc les seuls catholiques pleinement en accord avec l'esprit chrétien, et de l'autre les catholiques réactionnaires, cléricaux, irrespectueux de la hiérarchie dans l'Église, incarnés par l'Action française. Cette division se retrouve non seulement à l'intérieur des groupes, tels les catholiques sociaux, les démocrates chrétiens ou l'ALP, mais encore lors d'événements particuliers, comme le fut la défense des églises au moment des inventaires. À cette occasion, Sangnier écrit d'ailleurs que « l'excès de zèle de certains catholiques batailleurs prouve qu'ils n'ont pas très bien compris quel est l'esprit du catholicisme. »⁶⁶⁷ C'est là un des traits de la pensée de Sangnier que de juger les actions des catholiques en

⁶⁶⁵ Sangnier M., « Ce que nous voulons », art. cit., p.92

⁶⁶⁶ *Ibid.*, p.91.

⁶⁶⁷ Sangnier M., « Les catholiques de France et la Séparation », in *Discours I*, p.481.

fonction de leur conformité à ce qu'il estime, lui, être le véritable esprit chrétien et le respect de l'Église. En effet, que les divisions internes apparaissent sur la question du cléricalisme, de la république, des cultuelles, de la défense des églises, c'est toujours en référence au véritable esprit chrétien qu'il défend ses positions et rejette celles des autres. Cette remarque ne vise pas à disqualifier les jugements du président du Sillon, car étant catholique avant tout, il est normal qu'il juge les comportements et les événements à la lumière des exigences de sa foi. Cette remarque vise plutôt à expliquer les raisons de la représentation que le Sillon se fait d'une population catholique profondément divisée. C'est justement parce qu'il est fondamentalement catholique que Sangnier perçoit l'ensemble de ses coreligionnaires comme un groupe profondément divisé, là où les non catholiques, et plus encore leurs opposants, ne voient que des nuances impropres à remettre en question l'habituelle et très pratique catégorie générale « catholique », dans laquelle ils placent indistinctement tous les membres de ce groupe. Cette confusion est habilement entretenue par le gouvernement, nous y reviendrons.

Dans ce tableau que dresse Sangnier du catholicisme français, quelle place tient le Sillon ? On l'a vu, à l'heure où la République livre une bataille féroce contre l'Église, le mouvement se dit républicain, et sur le terrain religieux, alors que les églises sont attaquées et que les curés refusent d'intervenir, ils prônent l'obéissance absolue à la hiérarchie catholique. Sangnier sait pertinemment que le mouvement n'entre pas dans les catégories habituelles qui gouvernent en France les questions politiques et religieuses, malgré la logique, la rigueur catholique et la droiture morale de ses prises de position. Il répète alors presque à chaque discours, à chaque article, que le Sillon est incompris, détesté, craint par ses adversaires. Cette représentation, qui n'est pas sans fondement, s'accorde avec une autre caractéristique de l'identité personnelle du Sillon, qui dépasse la seule appartenance catholique : il est l'avant-garde, la nouvelle génération.

D - L'avant-garde de la nouvelle génération

Trois traits relatifs à l'identité sociale du mouvement doivent à présent être étudiés : le Sillon appartient à une nouvelle génération, les sillonnistes en sont l'avant-garde, mais

doivent cependant préserver leur indépendance. Les développements relatifs à l'unanimité, à l'« âme commune », à l'amitié sillonnistes disent assez bien en quoi le mouvement peut se concevoir comme une génération, dont l'homogénéité en termes d'âge s'explique par le fait que les CE sont constitués de jeunes gens. Ce point relève cependant de l'identité personnelle, comme nous l'avons vu précédemment. La dimension générationnelle qui nous importe ici relève plutôt de l'identité sociale. Il est un marqueur non seulement de définition de soi (identité personnelle) mais aussi de distinction par rapport et au sein du groupe d'appartenance (identité sociale). Les concepts d'avant-garde et d'indépendance viennent alors compléter ce mouvement d'association/séparation.

Une nouvelle génération

En quoi cette génération est-elle différente, c'est-à-dire nouvelle ? Il convient d'abord de signaler qu'il ne s'agit pas simplement d'une métaphore, qui ferait référence à une idéologie neuve transcendant les différences d'âge. Si tel est bien le cas pour quelques rares sillonnistes qui étaient déjà plus âgés que les membres de la Crypte à sa création en 1893, la nouvelle génération est bien homogène au regard du temps biologique. En effet, les premiers sillonnistes naissent comme Sangnier (le 3 avril 1873) au début ou au milieu des années 1870, et grossit des troupes des CE dont en 1907 les plus jeunes, qui ont environ 16 ans, sont donc nés en 1891. Il y a moins de vingt années d'écart entre l'immense majorité des sillonnistes. Comme le rappelle Sangnier, dans l'extrait qui suit, les premiers camarades étaient tous de jeunes gens au commencement du mouvement :

« il est bienfaisant de revoir en esprit ces jeunes prêtres, si intimement mêlés au peuple dont sortent beaucoup d'entre eux [...] Et vous aussi, qui, au milieu de vos études, dans les Facultés ou dans les grandes écoles, avez conçu l'ambition de donner votre vie la Cause sacrée, vous, mes premiers camarades, vous savez combien le souvenir de nos enthousiasmes d'autrefois me met au cœur d'espérance »⁶⁶⁸

⁶⁶⁸ Sangnier M., *L'esprit démocratique*, *op. cit.*, p.13-14.

Par rapport à quelle génération celle-ci est-elle alors nouvelle ? Quand Sangnier rappelle, en présentant le Sillon, qu'« enfin une génération se lève, passionnément éprise de cet idéal républicain dont on s'était servi pour combattre l'Église »⁶⁶⁹, il pense à une génération de jeunes catholiques :

« toute cette hurlante coalition que le génie même de Léon XIII n'est pas parvenu à museler, ne réussira pas à arrêter l'élan de la génération nouvelle »⁶⁷⁰

Le Sillon est donc une génération de jeunes catholiques, épris de l'idéal républicain, et c'est par rapport à une précédente génération de catholiques, dépourvu de cet idéal, qu'il entend se mouvoir. On touche ici à un élément fondamental de l'identité et du combat sillonnistes. Pour le comprendre, il est indispensable de revenir sur l'histoire du catholicisme au XIXe siècle, non pour refaire une histoire de la pensée ou du catholicisme, mais pour comprendre les références historiques auxquelles les sillonnistes s'attachent afin de se définir eux-mêmes.

En 1864, le pape Pie IX rédige le *Syllabus* contenant quatre-vingt propositions qui correspondent aux « principales erreurs de notre temps ». La dernière erreur est la suivante : « le pontife romain peut et doit se réconcilier avec le progrès, le libéralisme et avec la nouvelle civilisation. »⁶⁷¹. Cette nouvelle civilisation, qu'on appelle aussi dans les milieux catholiques « la société moderne », ou « le monde moderne », est celle issue de la Renaissance, de la Réforme et plus encore de la Révolution française, qui consacre le règne de l'individualisme (le confinement de la religion à la sphère privée et à la conscience individuelle), du libéralisme (la démocratie consacrant la souveraineté du peuple à travers le suffrage universel ; l'idéologie bourgeoise divinisant l'argent et le capitalisme ; les droits de l'homme s'opposant aux droits de Dieu) et du rationalisme (la science supplantant la foi dans

⁶⁶⁹ *Ibid.*, p.143.

⁶⁷⁰ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, p.25.

⁶⁷¹ Pie IX, *Quanta Cura et Syllabus*, Paris, Pauvert, 1967.

l'ordre du vrai et la réduit à une superstition)⁶⁷². Accepter cette nouvelle civilisation, ce serait renier les principes chrétiens, or sur ce terrain on ne peut transiger, car leur justesse et leur nécessité sont une question de vérité. Les catholiques « intransigeants », comme on les nomme alors, s'opposeront donc dès la Révolution française aux catholiques « libéraux »⁶⁷³, qui au moins acceptent le nouveau monde tel qu'il est, et au plus s'en réjouissent. Il faut dire ici la grande perméabilité de ces catégories qu'il faut bien se garder de réifier⁶⁷⁴. On ne peut même pas se fonder sur l'usage qu'ont fait de ces qualificatifs les acteurs eux-mêmes, celui-ci étant extrêmement variable et toujours fonction de jugements de valeur. On peut avancer cependant que pour les catholiques, l'intransigeantisme se confond, au départ et à l'époque du Syllabus, avec la contre-révolution et tout ce qu'elle comprend de courants multiples. Pour la majorité des catholiques intransigeants français, refuser le « monde moderne » implique jusque dans les années 1880 de revenir à l'Ancien Régime qui garantissait la primauté sociale et morale de l'autel. En réalité, comme ne cesseront de le dire Sangnier et beaucoup d'autres, à commencer par Rome, si certains catholiques sont réactionnaires et monarchistes, c'est le plus souvent pour que le trône restaure l'autel et la civilisation chrétienne, ce que Maurras a parfaitement compris et sur quoi il joue en proposant explicitement, comme on l'a vu, une alliance de raison entre monarchistes et catholiques.

Lorsque Léon XIII succède à Pie IX en 1878, sa situation est infiniment compliquée : il partage les propositions du *Syllabus*, il est clairement anti-libéral et « anti-moderne » (l'expression restera jusqu'en 1922, année de la parution du livre de l'intransigeant J. Maritain⁶⁷⁵), mais l'Église se trouve devant la fin d'un monde, ou d'une époque.

⁶⁷² Mayeur J.-M., « Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne », *Annales*, 27(2), 1972, p.483-499.

⁶⁷³ Weill G., *Histoire du catholicisme libéral en France*, Paris, Alcan, 1909..

⁶⁷⁴ On peut lire les deux portraits que présente Y. Déloye (*Les voix de Dieu...*, *op. cit.*, chapitre premier) de Mgr Guibert, évêque de Gap et de Mgr Freppel, évêque d'Angers, comme deux figures en quelque sorte idéal-typiques du catholique libéral et du catholique intransigeant. Le passage par ces singularités permet de ne pas penser ces catégories de manière réifiée, que tous les spécialistes s'attachent à nuancer. Voir sur ce point le travail d'enquête qu'a mené J.-M. Donégani sur les catholiques contemporains, *La liberté de choisir. Pluralisme religieux et pluralisme politique dans le catholicisme contemporain*, Paris, Presses de la FNSP, 1993.

⁶⁷⁵ Maritain J., *L'Antimoderne*, Paris, Éditions de la Revue des Jeunes, 1922.

L'unification italienne en 1870 a privé le pape de ses états pontificaux, et par là-même de son pouvoir temporel. Il se retrouve alors enfermé au Vatican (notamment après l'excommunication du roi). Parallèlement, le *Zentrum* allemand qui regroupe les catholiques est en difficulté face à Bismarck, et en France la fin du Second Empire en 1870 puis la Commune en 1871 laissent présager que la place de l'Église dans la société sera de plus en plus difficile à tenir. Léon XIII n'a qu'une ambition : restaurer l'ordre social chrétien. Cependant, il n'a plus de pouvoir effectif que spirituel. Ce sera sa seule arme. Comme le note É. Poulat, « la restauration chrétienne de la société passait par la restauration de l'intelligence chrétienne »⁶⁷⁶. Cette tentative de restauration suit trois étapes : l'imposition d'un nouveau cadre philosophique commun à toutes les écoles catholiques, qui donne sens à l'ordre social chrétien – c'est le néo-thomisme de l'encyclique *Aeternis Patris* de 1879 ; la définition d'une nouvelle conception des rapports avec l'autorité publique et les libertés sociales – ce sont les encycliques *Immortale Dei* de 1885 et *Libertas Praestantissimum*⁶⁷⁷ de 1888 ; enfin la prise en compte des réalités sociales du siècle – c'est l'objet de *Rerum Novarum* en 1891⁶⁷⁸. Ce nouvel ordre chrétien est fondé sur un catholicisme qui se dit lui-même « intégral »⁶⁷⁹, c'est-à-dire nécessairement social : ce sont tous les aspects de la vie sociale qui sont repensés à la lumière de ce catholicisme. Or le système néo-thomiste laisse, comme on l'a vu une certaine autonomie à la sphère politique, il est donc logique que, bien qu'il soit et parce qu'il est intégral, le catholicisme néo-thomiste conduise à la neutralité de l'Église en matière gouvernementale et institutionnelle. C'est ici qu'analytiquement, intégrisme et cléricisme d'un côté et catholicisme intégral de l'autre se séparent.

⁶⁷⁶ Poulat É., « L'Église romaine, le savoir, le pouvoir. Une philosophie à la mesure d'une politique », *Archives des Sciences Sociales des Religions*, 37(1), 1974, p.9.

⁶⁷⁷ Léon XIII, *Immortale Dei*, 1885 ; *Libertas Praestantissimum*, 1888.
« http://www.vatican.va/offices/papal_docs_list_fr.html »

⁶⁷⁸ Voir annexe n°11.

⁶⁷⁹ Poulat É., *Intégrisme et catholicisme intégral*, Paris, Casterman, 1969.

Mais les premiers catholiques sociaux et le travail qu’ils ont accompli, qu’on appelle l’Œuvre des Cercles⁶⁸⁰, sont issus du plus pur intransigeantisme et adoptent la vision du monde telle que le *Syllabus* la propose. Ils sont donc pour l’immense majorité réactionnaires, contre-révolutionnaires. Ils trouveront dans le thomisme surtout un christianisme intégral et une pensée économique⁶⁸¹. M. Maignen, le directeur du cercle de Montparnasse, qui est légitimiste, le comte A. De Mun, qui finira par se rallier, ou le marquis R. de La Tour du Pin, ouvertement et définitivement royaliste, sont les chefs de file de ces catholiques sociaux première génération⁶⁸², et le sont encore pour une partie de la deuxième génération, à la tête de l’ACJF entre autres. Pour eux, l’intransigeantisme et le catholicisme intégral se conjuguent dans un mouvement réactionnaire, auquel la Restauration fournit au départ une preuve de sa rationalité. La nouvelle génération à laquelle le Sillon dit appartenir sait ce qu’elle doit à ces illustres prédécesseurs dans la vaste entreprise de « réorganisation chrétienne de la société contemporaine »⁶⁸³ :

« Ce fut la gloire de l’Œuvre des cercles d’avoir donné le signal ; et en affirmant, à une époque où cette prétention semblait encore étrange à beaucoup, que les riches avaient un devoir social, l’Œuvre des cercles a rendu à notre pays un service que l’on est aujourd’hui trop porté à méconnaître, comme si la plus belle victoire de ce généreux mouvement n’était pas justement de s’être répandu partout au point d’en devenir méconnaissable, et d’avoir triomphé de la façon la plus noble et la plus

⁶⁸⁰ Mun A. de, *Ma vocation sociale. Souvenirs de la fondation de l’œuvre des cercles catholiques d’ouvriers (1871-1875)*, Paris, Lethielleux, 1911 ; Talmy R. (abbé), *Aux sources du catholicisme social. L’École de La Tour du Pin*, Tournai, Desclée de Brouwer, 1963.

⁶⁸¹ J.-M. Mayeur le rappelle : « Il faudra bien montrer quelque jour ce que la pensée économique des catholiques sociaux et des démocrates-chrétiens, et notamment leur conception de la valeur économique, le refus de la productivité du capital, la condamnation de l’usure, doit à St Thomas, en qui l’abbé Naudet voyait “un maître de la science économique” », in Mayeur J.-M., art. cit., p.489.

⁶⁸² Le qualificatif de « première génération » peut paraître contestable sur le plan historique, ce dont nous convenons. Il vise plutôt ici à opérer la distinction avec la génération nouvelle de Sangnier. De même les références à la « démocratie chrétienne » laissent de côté l’existence d’un précédent mouvement social portant ce nom, celui des années 1848 autour de l’abbé Maret, d’Ozanam, de Lacordaire et du quotidien *L’Ère nouvelle*.

⁶⁸³ Sangnier M., *L’esprit démocratique*, op. cit., p.128

désintéressée du monde : je veux dire en semblant perdre son originalité et être dépassée de toutes parts.

Et maintenant on comprend combien, en dépit des apparences, notre génération est privilégiée, et que, suivant la parole des saints livres, elle est appelée à récolter là où elle n'a pas semé. »⁶⁸⁴

Plus d'une fois Sangnier dira l'admiration qu'il a pour de Mun ou La Tour du Pin, malgré leurs divergences politiques : « Je suis heureux de vous voir saluer un homme tel que M. de la Tour du Pin, qui a toujours et malgré tout eu le courage et la franchise de ses opinions. »⁶⁸⁵ Une fois encore, c'est moins ce que l'on fait qui importe que l'esprit dans lequel on le réalise et la vertu de nos aspirations. Or de ce point de vue, l'immense majorité des catholiques sociaux s'accordent sur un point : l'action sociale n'est que « la forme actuelle d'un christianisme intégral »⁶⁸⁶. Cette conception commune, tout entière répétée dans les encycliques néo-thomistes de Léon XIII, selon laquelle les catholiques se doivent « en un mot d'être intégralement, c'est-à-dire, par cela-même, socialement catholiques »⁶⁸⁷, trouve une explication dans la manière même dont Léon XIII a souhaité diffuser sa pensée. Comme le rappelle Poulat,

« le lieu véritable où on l'a discuté passionnément [l'enseignement néo-thomiste], ce sont les cercles d'études et toute une littérature en partie oubliée ou même disparue, destinée aux militants d'innombrables sections. De fait, c'est au sein du mouvement social catholique – catholiques sociaux et démocrates chrétiens – qu'a été le mieux saisie, selon une expression de l'abbé Six, un de ses animateurs et théoriciens, la “nécessité d'une philosophie intégrale”. Nulle part l'intention du pape n'a été plus vite

⁶⁸⁴ Sangnier M., *L'esprit démocratique*, op. cit., p.128-129.

⁶⁸⁵ Sangnier M., *Discours II*, op. cit., p.9

⁶⁸⁶ Sangnier M., *L'esprit démocratique*, op. cit., p.130.

⁶⁸⁷ ED, p.72.

comprise et assimilée, et sur la portée de la restauration qu'il ambitionnait, rien n'est finalement plus éclairant que cette rencontre. »⁶⁸⁸

Léon XIII a en effet privilégié une stratégie beaucoup plus directe pour lancer son vaste chantier d'édification d'un ordre chrétien, que Pie X, par exemple, ne le fera à travers la création d'un Institut biblique. Léon XIII s'adresse directement aux catholiques, c'est eux qu'il veut convaincre et c'est sur eux que son projet repose. L'armée des croyants doit remplacer la diplomatie vaticane désormais inutile. Le pape encourage les cercles d'études, et se réjouit de ce mouvement. Son successeur reste dans cette lignée et cet enthousiasme bénéficie au Sillon qui se voit salué et encouragé par le souverain pontife lui-même au cours de deux pèlerinages en 1903 et 1904⁶⁸⁹.

Cependant, si le Sillon est en quelque sorte le fruit du mouvement catholique social, de son intransigeantisme et de son catholicisme intégral, il s'en distingue, en tant que génération, sur la question de la mise en œuvre et sur la question politique. De ce point de vue la lecture et l'assimilation du néo-thomisme de Léon XIII a été bien plus entière et plus profonde dans la seconde génération (y compris chez les adversaires du Sillon, comme à l'ACJF) que dans la première (par exemple La Tour du Pin). En effet, la philosophie néo-thomiste implique une certaine indifférence (« neutralité ») à l'égard du mode de désignation des gouvernants, parce que tout pouvoir procédant de Dieu, que le gouvernant soit choisi par la voie du suffrage universel, par celui de l'hérédité royale ou d'une élection entre aristocrates, peu importe. L'Église conserve son magistère en matière morale et religieuse. Voilà qui n'est absolument pas compatible avec la théorie du droit divin. La théorie thomiste du pouvoir temporel indirect⁶⁹⁰ est même en contradiction avec celle-ci. Il est cependant possible de défendre un retour à l'Ancien Régime ou à la monarchie, comme le font beaucoup de catholiques sociaux

⁶⁸⁸ Poulat É., art. cit., p.15.

⁶⁸⁹ Pour un récit du pèlerinage de 1904 par un témoin direct, voir Hoog G., *Le Sillon à Rome, 8-12 septembre 1904*, Paris, Au Sillon.

⁶⁹⁰ Gilson É., *Le Thomisme. Introduction au système de St Thomas*, Paris, Vrin, 1919, ainsi que *Le philosophe et la Théologie*, Paris, Vrin, 1960.

première génération, dans un cadre néo-thomiste, puisque celui laisse libre le mode désignation du gouvernant. Mais l'esprit de la restauration thomiste, pour Léon XIII et ceux qui l'ont le mieux compris, dont les sillonnistes, n'est pas celui de la Restauration, mais celui d'un retour au Moyen Âge, qui seul était authentiquement, c'est-à-dire intégralement, chrétien, et dont on loue les formes d'organisation sociale. Sangnier ne s'y trompe pas lorsqu'il invoque la France du Moyen Âge face aux conservateurs contemporains : contre « la vieille barbarie » apparue sur les ruines de l'empire romain,

« des hommes plus forts ont élevé des donjons contre l'invasion, et leur cœur contre l'injustice, afin de libérer le peuple qui, reconnaissant, en a fait les grands barons féodaux de la France du Moyen Âge. Ce que nous vous demandons, à vous, conservateurs, c'est de faire la même chose, Non, non, nous ne vous demandons pas de renoncer à vos vieilles traditions, mais seulement de les comprendre et d'être dignes d'elles. Ah ! ne nous forcez pas, nous, républicains démocrates, à défendre la vieille France contre vous qui ne la connaissez plus. »⁶⁹¹

La lecture historique pour le moins originale qui est faite de cette période se passe de commentaires. Ce qui nous importe, c'est bien une nouvelle preuve du fossé générationnel que les sillonnistes construisent entre eux et la première génération de catholiques sociaux. Le ralliement à la République ayant été décrété, les sillonnistes se sentent alors légitimes, y compris d'un point de vue religieux, à s'opposer à toute forme de réaction, c'est-à-dire d'anti-républicanisme. Il eût été justifié dans le seul cadre néo-thomiste, de préférer la monarchie ou l'Ancien Régime. Mais dès lors que le pape a exigé l'acceptation du pouvoir institué, le rejet de la République n'est plus possible. Notons cependant que l'ACJF, l'ALP ou d'autres organisations ralliées peuvent se dire conservatrices (sur les questions morales ou économiques) et en même temps respectueuses des institutions de la République et ne pas se voir taxées d'hérésie. La neutralité de l'Église n'implique pas du tout que les catholiques ne jouent pas le jeu politique et notamment celui du suffrage universel. Bien au contraire, comme

le montre très nettement Y. Déloye, l'acte de vote est présenté par les ecclésiastiques comme une acte sacré, comme une œuvre, comparable à la communion ou à la prière, et surtout comme un commandement auquel tout catholique doit obéir et dont il devra répondre devant Dieu. Libéraux comme réactionnaires, tous usent de ces arguments pour convaincre les croyants de voter (certains évêques allant jusqu'à diffuser des catéchisme électoraux), de se saisir du « glaive électoral ». Mais il faut préciser que l'acte de vote n'est pas conçu comme l'acte individuel, cette émanation du libre-arbitre moderne :

« Contrairement à la culture républicaine qui valorise l'image d'un électeur libre, désintéressé, capable d'oublier ses distinctions de classe et de religion au moment de voter pour se faire l'interprète éclairé de la volonté générale, la culture catholique entend imposer l'image d'un citoyen qui reste le porte-parole de sa communauté d'appartenance religieuse. [...] La transformation du discours politique de l'Église qui s'observe à l'époque et principalement l'acceptation du système politique pluraliste, que confirmera l'encyclique sur le Ralliement du 10 février 1892, ne renforcent donc pas la liberté du citoyen catholique qui ne saurait sous peine de péché grave, voter pour un candidat n'ayant pas fait une profession de foi conforme aux vœux de l'Église. L'appartenance religieuse du citoyen interdit encore, de la façon la plus stricte, certaines opinions politiques jugées contraires à l'orthodoxie catholique et lui commande de « voter chrétiennement ». Bien qu'elle tente d'adopter une attitude nouvelle envers la république, l'Église ne cesse de revendiquer la primauté de l'allégeance religieuse. »⁶⁹²

La « génération nouvelle » que constitue le Sillon n'est donc pas simplement celle de jeunes catholiques sociaux ralliés, qui sont nombreux et se retrouvent dans de multiples courants souvent politiquement opposés, mais bien celle de « jeunes catholiques

⁶⁹¹ Sangnier M., « Ce que nous voulons », in *Discours II, op. cit.*, p.108.

⁶⁹² Déloye Y., *op. cit.*, p.41-42.

démocrates »⁶⁹³. Car ce qui distingue finalement les sillonnistes des autres catholiques sociaux de la deuxième génération, ainsi que des démocrates chrétiens, malgré les racines communes que sont l'intransigeantisme, le catholicisme social et le catholicisme intégral, c'est bien leur conception si particulière de la démocratie. Au sein de cette jeunesse catholique il faut alors distinguer ceux qui taxeront les autres d'être des réactionnaires ou des intégristes, des seconds qui accuseront les premiers de libéralisme ou de modernisme⁶⁹⁴. À nouveau les catégories sont ici difficiles à manier. Il est plus aisé de s'attacher au fond des arguments plutôt qu'aux condamnations, aux polémiques et aux catégorisations opérées par les acteurs eux-mêmes.

L'avant-garde

On touche ici au deuxième trait relatif à l'identité sociale du mouvement étudié dans cette section : l'avant-garde. La démocratie sociale sillonniste et ses méthodes placent le mouvement à une extrémité du spectre idéologique qui parcourt le catholicisme social dans son ensemble. Sur l'échelle de l'égalitarisme comme principe d'organisation militante et comme horizon social, le Sillon est à l'opposé, par exemple, de l'ACJF, à condition de placer ces deux organisations au sein du camp que J.-M. Mayeur nomme « réformiste »⁶⁹⁵. Dans la recherche d'une troisième voie entre libéralisme et socialisme, les différents courants du catholicisme social vont choisir des options divergentes. Face aux positions radicales et révolutionnaires de La Tour du Pin ou de ceux qu'on nomme les « abbés démocrates », « les Semaines sociales, l'Action populaire, l'A.C.J.F. et même *le Sillon* représentèrent en effet une ligne moins critique vis-à-vis du capitalisme »⁶⁹⁶. C'est au sein de cette mouvance que le Sillon se pense (et est considéré) comme une avant-garde. Hormis l'ACJF qui reste de

⁶⁹³ Sangnier M., *L'esprit démocratique*, op. cit., p.71.

⁶⁹⁴ Sur la querelle du modernisme, voir Poulat É., « “Modernisme” et “intégrisme”. Du concept polémique à l'irénisme critique », *Archives des Sciences Sociales des Religions*, 27(1), 1969, p.1-28. C'est l'encyclique *Pascendi* de Pie X, en 1907, qui condamne le modernisme.

⁶⁹⁵ Mayeur J.-M., art. cit., p.496.

⁶⁹⁶ *Idem*.

tendance plutôt paternaliste, tous ces mouvements (*la Chronique du Sud-Est*⁶⁹⁷, le Sillon, les abbés démocrates, les groupes autour du vieux Léon Harmel et de son usine modèle du Val des bois – dont le Sillon est proche depuis toujours⁶⁹⁸ –, ou la plupart des groupes qu'on retrouve aux Semaines sociales⁶⁹⁹) sont d'accord sur le rejet d'une société hiérarchisée et paternaliste et sur la nécessaire participation des ouvriers à ses œuvres. Les pratiques démocratiques au sein même des organisations⁷⁰⁰ en témoignent. Cependant, tous ne vont pas aussi loin que les sillonnistes (ce qu'indique la nuance apportée par Mayeur, lorsqu'il précise « et même *le Sillon* »).

Ce point est nettement explicité, en 1907, dans un article que V. Diligent consacre à la Semaine sociale à Amiens⁷⁰¹. Cette année, les professeurs exposent des doctrines sociales très réformistes, ne visant pas à supprimer le salariat tel que le Sillon, lui, y invite depuis 1905. Cette distinction inspire à Diligent le commentaire suivant :

« Il existe dans l'œuvre des Semaines sociales et celle du Sillon d'utiles concordances que les journées d'Amiens ont bien mises en valeur. Le programme logique et cohérent qu'élaborent les catholiques sociaux, se présente en effet, dans son ensemble, comme une sorte de programme minimum que le Sillon se doit d'essayer à pousser dans les faits. »⁷⁰²

⁶⁹⁷ *La Chronique du Sud-Est*, dirigée par M. Gonin à Lyon, et le Sillon tiennent ensemble des congrès nationaux de cercles d'études (Paris en 1902, Tours en 1903 et Lyon en 1904).

⁶⁹⁸ Rappelons que les deux pèlerinages des sillonnistes à Rome se font dans le cadre de celui de « La France au travail », organisé par Harmel. Cette « figure tutélaire », comme le dit O. Prat (*in* Prat O., art. cit., p.55), est un catholique rallié, cofondateur de la démocratie chrétienne en 1896.

⁶⁹⁹ Les Semaines sociales sont des universités d'été du catholicisme social, inspirées de l'exemple allemand de l'abbé Hitze et de l'industriel Brants à Mönchen-Gladbach, que relate l'abbé Cetty dans « En Allemagne. Le cours social pratique du *Volksverein* », *Le Sillon*, 10 août 1900. Lancées en 1904 par H. Lorin, catholique rallié, A. Boissart et E. Duthoit, venant de l'ACJF, elles ont pour objectif de faire partager les expériences de chacun, et de discuter les points fondamentaux de l'action sociale de l'Église tels qu'ils apparaissent dans les encycliques de Léon XIII.

⁷⁰⁰ Montuclard M., *Conscience chrétienne et démocratie*, Paris, Seuil, 1965.

⁷⁰¹ Diligent V., « À la Semaine sociale d'Amiens », *Le Sillon*, 25 août 1907.

⁷⁰² *Idem*, p.157.

Il s'agit bien pour le Sillon, en effet, d'aller au-delà de ce sur quoi s'accordent les participants à Amiens, qui notamment s'appuie trop sur les structures étatiques. Non seulement le mouvement est une avant-garde vis-à-vis de l'ensemble des catholiques, mais il l'est encore vis-à-vis des catholiques sociaux et des démocrates chrétiens par la radicalité de certaines de ses positions. Ce que les sillonnistes jugent comme une avance, que Sangnier lui-même revendique depuis le début du mouvement à travers l'image du « pauvre petit franc-tireur [...] appelé par les illustres états-majors »⁷⁰³, placé aux avant-postes, qui n'a que sa jeunesse et son enthousiasme à faire valoir face à la sagesse de ses aînés. J. Caron reprend cette même image dans la présentation croisée du Sillon et de l'ACJF :

« L'image d'un corps de francs-tireurs combattant en avant-garde, avec la marge d'initiative individuelle que cela suppose, et celle d'une puissante armée bien entraînée et encadrée, expriment assez exactement la situation respective de la Crypte et de l'ACJF, telle que la concevait Marc Sangnier. »⁷⁰⁴

Ajoutons que cette image continue de valoir en 1907, notamment en raison des réunions controversées au cours desquelles Sangnier affronte les opposants les plus virulents du catholicisme social et de la démocratie chrétienne. Si le mot ne fait pas partie du vocabulaire sillonniste, on pourrait cependant proposer qu'à l'image du franc-tireur succède celle du martyr, qui n'est évidemment pas éloignée de la manière qu'a Sangnier de concevoir sa foi et son combat :

« il faut peut-être bien qu'une génération d'hommes, encore mal instruite et inexpérimentée, s'immole et creuse dans les larmes et dans le sang les fondements de la cité future. »⁷⁰⁵

⁷⁰³ Sangnier M., « L'éducation populaire », in *Discours I*, op. cit., p.63.

⁷⁰⁴ Caron J., op. cit., p. 258.

⁷⁰⁵ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, op. cit., p.13.

C'est évidemment aussi de sa part une manière de donner au mouvement ce rôle de porte-parole, d'avant-gardiste, de meneur que le Sillon a toujours entendu jouer au sein de sa génération.

L'indépendance

Ce point nous amène au dernier trait de l'identité sociale du mouvement que nous souhaitons mettre en avant : son indépendance. Rester seul en tête, et ramener à soi, par la force de l'exemple et la fermeté de l'engagement, les autres groupes qu'il faut alors guider, telle est l'ambition non avouée du Sillon, et qu'on aurait tort de négliger dans une tentative d'explicitation des pôles cognitifs. Indépendance et tentation hégémonique vont ici de pair. En effet, comme nous l'avons montré avec la crise d'Hellencourt en 1905, comme ce fut aussi le cas lors des séparations d'avec le Sillon de Dijon en 1906 et celui de Limoges en 1907-1908, les sillonnistes préfèrent l'homogénéité d'un petit groupe à la force impure du grand nombre. Il faut ici faire une place particulière aux rapports que le Sillon entretient avec le mouvement de la démocratie chrétienne. C'est sans aucun doute la tendance catholique sociale dont il est le plus proche. Pour présenter brièvement ce mouvement du point de vue qui nous intéresse ici, rappelons que la démocratie chrétienne est au départ un rassemblement d'actions catholiques sociales inspirées directement de l'encyclique *Rerum Novarum* de 1891⁷⁰⁶. Les chefs de file en sont Léon Harmel, un industriel, et ceux que l'on nomme les « abbés démocrates ». Comme le dit justement L. Medler, « la vague des abbés démocrates, c'est la génération de Léon XIII – celle qui, lancée dans l'apostolat sous son pontificat, prétend (à tort ou à raison) suivre ses directives »⁷⁰⁷. D'un point de vue chronologique, il ne s'agit donc ni de la génération des de Mun (né en 1841) ou La Tour du Pin (né en 1834), ni de celle des sillonnistes : les plus célèbres abbés démocrates que sont entre autres l'abbé Lemire⁷⁰⁸, élu député en 1898, l'abbé Gayraud⁷⁰⁹, l'abbé Garnier (fondateur en 1892 et

⁷⁰⁶ Voir annexe n°11.

⁷⁰⁷ Medler L., *Mgr Delassus (1836-1921) face à la conjuration anti-chrétienne : un maître contre-révolutionnaire*, Avrillé, Le Sel de la terre, 2005, p.99-100.

⁷⁰⁸ Mayeur J.-M., *Un prêtre démocrate : l'abbé Lemire (1853-1928)*, Paris, Casterman, 1968.

directeur du quotidien *Le Peuple français*), l'abbé Naudet (qui dirige la revue *La Justice sociale*, ainsi que le quotidien *Le Monde* de 1894 à 1896), l'abbé Dabry (fondateur en 1898 de *La Vie catholique*) ou encore l'abbé Six (directeur de la revue *La Démocratie chrétienne*), sont tous nés entre 1851 et 1859 et ont été ordonnés entre 1874 et 1883. Rappelons cependant que les abbés démocrates eux-mêmes se considèrent comme d'une génération précédente, et considèrent les sillonnistes comme l'un des groupes de jeunes de la Démocratie chrétienne.

L'année 1905 est non seulement celle de la crise d'Hellencourt et de la rupture avec *la Chronique sociale*, mais aussi celle d'une prise de distance forte marquée vis-à-vis des démocrates chrétiens. Comme le rappelle justement J. Caron,

« l'union du Sillon et de la Démocratie chrétienne avait toujours reposé sur un malentendu. Les ruptures de 1905 ne sont guère que la prise de conscience rendu inévitable par le développement nécessaire des principes que le Sillon contenait en germe dès le début. »⁷¹⁰

En 1896, le mouvement très hétérogène que constitue la Démocratie chrétienne se réunit au congrès de Reims pour devenir le « parti démocrate chrétien ». En 1897 à Lyon, Léon Harmel est élu président, l'abbé Lemire est secrétaire général, et le mouvement opte pour le ralliement à la République. Aux élections de 1898, il se joint à six autres groupes rassemblés autour d'É. Lamy pour faire opposition à la politique anticléricale, sans succès. Non seulement la ligne politique de la Démocratie chrétienne n'est pas clairement définie, mais son ouverture éventuelle à des non-chrétiens, bref la question confessionnelle, ne fait pas non plus l'objet d'un consensus. En 1901 l'encyclique *Graves de Communi*⁷¹¹ met fin à beaucoup d'interrogations : il n'est plus question selon le pape de se consacrer à la politique,

⁷⁰⁹ L'un des théoriciens du mouvement, il publie en 1899 *Les démocrates chrétiens : doctrine et programmes* (Paris, Lecoffre, 1899), qui cependant ne s'imposera pas comme programme et pensée officiels.

⁷¹⁰ Caron J., *op. cit.*, p.323.

⁷¹¹ Voir annexe n°12.

la démocratie chrétienne, comme on l'a vu, n'est que l'action bienfaisante de l'Église auprès du peuple. De ce point de vue, la Démocratie chrétienne en 1901 est déjà une vraie réussite : les œuvres sociales qu'elle rassemble en tant que simple mouvance, le réseau de presse très dynamique qu'elle a généré, principalement autour de la revue *La Démocratie chrétienne* et du quotidien breton l'*Ouest-Éclair* (dirigé par Desgrées du Loû, l'un des intellectuels de la démocratie chrétienne). Après *Graves de Communi*, les dirigeants de la *Chronique sociale* se réclament ouvertement de ce même mouvement.

On constate que la revue le Sillon naît la même année que *La Démocratie chrétienne*. Les relations entre les deux mouvements sont bons jusqu'en 1905 : aux réunions et congrès de la Démocratie chrétienne (comme celui de Plaisance les 14 et 15 juillet 1900), le Sillon est assimilé aux groupes de jeunesse de ce vaste mouvement, mais se comporte comme invité. D'ailleurs, Sangnier ne fait partie des organisateurs ou des membres de bureaux de séance, et le ton avec lequel *Le Sillon* rend compte ici ou là de discours de démocrates chrétiens laisse clairement voir qu'il se situe à l'extérieur du grand mouvement⁷¹². Des réalisations pratiques communes sont réalisées⁷¹³, mais le Sillon reste indépendant et n'accepte pas le programme démocrate chrétien (établi en 1896), comme on l'y incite pourtant. Il reste malgré tout très proche de certains des groupes constituant le mouvement (par exemple avec la Fédération des Travailleurs chrétiens du Centre et de l'Ouest⁷¹⁴), qui se disloque petit à petit, cette désagrégation entretenant alors la confusion au sujet des rapports du Sillon avec la Démocratie chrétienne.

La rupture nette intervient finalement en 1905. C'est le discours de Sangnier à Roubaix qui fait apparaître les raisons de la séparation. Nous ne reviendrons pas en détail sur ces éléments qui ont été présentés dans la section relative à la démocratie sillonniste. Rappelons

⁷¹² *Le Sillon*, 25 mai 1899.

⁷¹³ Les dirigeants de la démocratie chrétienne se rencontrent en novembre 1902 dans les locaux du Sillon afin de préparer un grand congrès de réorganisation à la suite des élections de la même année. Le Sillon entend bien prêter son concours matériel et humain, mais sans pour autant accepter de porter le projet. Voir Rollet H., *L'action sociale des catholiques en France (1871-1914)*, tome 2, Bruges Desclée de Brouwer, 1958, p.444-445.

⁷¹⁴ *Le Sillon*, 10 juin 1903.

simplement que conformément à *Graves de Communi*⁷¹⁵, si la Démocratie chrétienne n'a pas une dimension politique, alors les sillonnistes ne seront pas des démocrates chrétiens, parce que leur but final, l'instauration de la véritable République démocratique, est entièrement politique. Ne pouvant cependant renier l'esprit de la Démocratie chrétienne tel que nouvellement défini, Sangnier propose la formule suivante :

« Démocrates chrétiens, nous le sommes comme tous les catholiques qui s'occupent d'action populaire. Mais, jeunes démocrates français du XXe siècle, nous avons une conception très nette de la démocratie républicaine. » Les sillonnistes ne peuvent donc être des démocrates chrétiens au sens strict, mais Sangnier ajoute « nous mériterions bien de la Démocratie chrétienne »⁷¹⁶.

Après ce discours, l'abbé Six répond dans un article de la *Démocratie chrétienne* du 8 avril 1905. Il propose d'ajouter un second élément à la différence entre Sillon et Démocratie chrétienne, après la question de la dimension politique évoquée par Sangnier. Ce point est particulièrement intéressant sur le fond des idées et sur le climat de tension et de controverse de l'époque : selon l'abbé Six, contrairement au Sillon qui n'a à proposer qu'une méthode, la Démocratie chrétienne propose une doctrine sociale complète. Il fait d'ailleurs le reproche à Sangnier de ne pas avoir présenté face à J. Guesde la sociologie que le catholicisme social a conçue qui était justement la meilleure réponse à faire à ses objections. Le christianisme a une doctrine sur la propriété, sur le juste salaire, sur les associations ouvrières (notamment tirées de St Thomas). Contrairement alors aux démocrates chrétiens qui tendent à la fois à réformer l'individu et le milieu social par une législation, un code du travail, etc., le Sillon, lui, n'a pas de doctrine sociale et ne formule aucune proposition en ce sens. Il se contente d'une méthode qui se base uniquement sur l'individu. En cela, pour l'abbé Six, le mouvement de Sangnier est coupable d'individualisme. L'article se termine par une dernière critique : afin de préserver

⁷¹⁵ Voir annexe n°12.

⁷¹⁶ Sangnier M., « Christianisme et socialisme », in *Discours I, op. cit.*, p.349.

son indépendance, le Sillon se prive, se refuse à établir une doctrine sociale précise. C'est là une erreur, et même un pur péché d'orgueil, sans justification, semble dire l'abbé Six. Il faut noter qu'à la suite de ces débats (qui se prolongent jusqu'au congrès du Sillon du Nord, le 21 mai 1905, où se rend l'abbé Six pour expliquer son point de vue lors d'une réunion contradictoire avec Sangnier), le Sillon va nuancer sa position sur la législation sociale, comme on le verra plus loin. Cet aménagement, pour autant, ne pousse pas Sangnier à se rapprocher de la Démocratie chrétienne ; leur différence reste indépassable, notamment sur la question politique.

Si que Sangnier vise dans son discours de mars 1905 à Roubaix, c'est bien la Démocratie chrétienne telle qu'elle est définie par Léon XIII en 1901, ce qui nous intéresse ici c'est davantage les rapports du Sillon aux groupes démocrates chrétiens, plus qu'à l'idée. C'est par rapport à ces catholiques sociaux qui ont mené une expérience électorale en 1898 que nous cherchons à évaluer les liens constitutifs de l'identité sociale du Sillon. De ce point de vue, il faut plutôt se référer à une première polémique, datant de janvier 1905, entre Sangnier et l'abbé Naudet⁷¹⁷. Celle-ci a peu d'importance pour comprendre l'évolution de la pensée politique du Sillon, mais elle nous fournit des éléments relatifs à l'identité personnelle et sociale du mouvement qui s'avèrent très importants. Dans un article intitulé « La force de l'idée », en date du 12 janvier 1905 et paru dans l'*Univers* (auquel Sangnier collabore souvent), le président du Sillon émet de sévères critiques à l'encontre des démocrates chrétiens. Son objectif, comme toujours, est de distinguer le Sillon, c'est-à-dire « la génération nouvelle »⁷¹⁸, des démocrates chrétiens :

« Je le sais, les premiers démocrates chrétiens se sont fait vaincre partout. Il était de leur rôle d'être des pionniers et des martyrs. Ils ont été des victimes de la méchanceté de plusieurs, de leurs propres maladresses, de la tentation, à laquelle ils ont succombé sous le pontificat de Léon XIII, d'essayer d'imposer leur conception de

⁷¹⁷ Pour une présentation détaillée, voir Caron J., *op. cit.*, p.333-337.

⁷¹⁸ Sangnier M., « La force d'une idée », in l'*Univers*, 12 janvier 1905, cité dans Caron J., *op. cit.*, p.334.

la démocratie au nom de l'obéissance due au Pape, victimes surtout des circonstances et de la fatalité qui devait écraser ces premières troupes d'avant-garde sous le poids des inintelligences et des rancunes. »⁷¹⁹

L'abbé Naudet trouvera le constat très sévère et opposera à Sangnier, qui vise surtout l'échec aux élections de 1898 et l'incapacité à réorganiser efficacement le mouvement par la suite, non seulement la grande influence des abbés démocrates et leurs succès dans le domaine de l'action sociale, mais aussi la grande nouveauté de leur combat lorsqu'ils allaient, les premiers, rencontrer socialistes, anarchistes et anticléricaux⁷²⁰. Il n'avaient pas, comme les sillonnistes, de prédécesseurs pour leur montrer la voie et commencer à faire entendre dans les milieux les plus hostiles le son de cloche que la nouvelle génération fait sonner à son tour. Ce qui nous intéresse ici, c'est qu'une nouvelle fois la définition que le Sillon donne de lui-même s'appuie sur une lecture de l'histoire du mouvement catholicisme social en termes de génération, le Sillon constituant évidemment la nouvelle. Il est intéressant ici de voir que ce découpage est utilisé de la même manière par ceux qui passent pour être de la génération précédente. Quoiqu'il en soit, le Sillon ne commettra pas les mêmes fautes que celles que la génération précédente n'a pas su éviter et qui l'ont conduite à la défaite : avant tout le manque de cohérence idéologique interne, et le manque d'unanimité au sein des stratégies et des méthodes choisies. Les sillonnistes formeront ces nouvelles « troupes d'avant-garde », mais qui ne répéteront pas les mêmes erreurs tactiques que leurs aînés démocrates chrétiens. C'est là un des éléments importants de l'identité sociale du mouvement, parce qu'il a pour fonction de distinguer le Sillon d'une mouvance qui est sans aucun doute possible la plus proche de lui, et à laquelle il emprunte le plus et sait être le plus redevable.

Mais toutes ces ruptures, toutes ces mises à distance, toutes ces séparations n'écartent pas paradoxalement les tentatives d'annexion que le mouvement a multipliées au cours de son

⁷¹⁹ *Idem.*

⁷²⁰ *La Justice sociale*, 28 janvier 1905.

histoire. L'exclusivisme dont fait preuve le Sillon, et qu'on lui reproche de toutes parts⁷²¹, se mêle à un certain « impérialisme »⁷²². Cette image peut à première vue sembler en contradiction avec la méthode de conquête que prône Sangnier et qu'il oppose à la méthode défensive, à la stratégie de simple fédération des forces catholiques existantes telle que la met en œuvre l'ACJF. Le Sillon, il est vrai, s'adresse avant tout aux non catholiques, pour les ramener dans l'Église, pour les rallier à la cause démocrate et à l'ordre social chrétien. Mais cela n'exclut pas de regrouper sous sa bannière les organisations et toutes les bonnes volontés qui partagent sa cause et sa méthode. C'est bien ce qu'il essaie de faire avec la *Chronique* en 1905. C'est encore ce qui apparaît avec le « plus grand Sillon ». Les deux mouvements d'exclusion et d'annexion sont indissociables.

L'explication de cette dialectique ne tient pas simplement dans le fait que l'annexion est réservée au *même* que le Sillon, ce qui préserve l'âme commune, plutôt qu'à *l'autre*, qui brise l'homogénéité. Il nous semble qu'une distinction plus fine doit être faite et qui tient au regard que les autres portent sur ces regroupements. L'impératif pratique qui consiste à préserver l'amitié, l'« âme commune », etc. se double d'un impératif de distinction⁷²³. Or celui-ci vaut principalement, et presque exclusivement avec d'autres formations catholiques. C'est bien le sens du « plus grand Sillon » : on n'éprouve aucune difficulté, sitôt que la méthode et l'objectif sont partagés, à travailler avec des libres-penseurs, des socialistes, des protestants. Mais lorsqu'il s'agit de faire front commun avec des catholiques, les différences sont plus difficiles à marquer et le risque d'une assimilation indue, dont souffrent perpétuellement les sillonnistes, est alors trop important. Aux côtés des protestants ou des CGTistes, les sillonnistes préservent leur spécificité et la soulignent encore davantage vis-à-

⁷²¹ O. Prat cite des extraits de la correspondance personnelle de Gonin, entre autres avec l'abbé Lemire, qui témoignent de cette image que suscite le Sillon (*in* Prat O., art. cit., p.60)

⁷²² Le mot est de J. Folliet, *in Chronique sociale de France*, n°3, 1957, p.193, cité par O. Prat, art. cit., p.60.

⁷²³ Au sujet du rapprochement proposé par l'ALP, les sillonnistes rappellent le principe qu'ils avaient suivi : « ne jamais mêler le *Sillon* avec les choses auxquelles il pouvait être dangereusement confondu » (Constant L., Guiard A., art. cit., p.33).

vis des catholiques que l'opinion publique⁷²⁴ opposent en général à ces mêmes protestants ou libres-penseurs, ou plus généralement aux républicains démocrates. L'indépendance est donc un élément de l'identité du mouvement vis-à-vis de son groupe d'appartenance qui régule les tensions entre identité personnelle catholique et identité sociale catholique. C'est un élément indispensable au maintien de l'estime de soi, car la non prise en compte de cette tension aux yeux des sillonnistes (s'ils choisissaient vis-à-vis des catholiques un comportement de *silence* ou de *loyalty* plutôt que de *voice* ou si, vis-à-vis de l'opinion, ils ne s'attachaient pas publiquement pas à afficher leur spécificité) reviendrait à renier les valeurs fondamentales qu'ils défendent et que leur groupe ne partage pas. Cette tension n'existe pas avec des organisations non catholiques.

Bilan : valeurs consistantes et inconsistantes

Nous pouvons à présent dresser le bilan de l'étude des pôles cognitifs du Sillon, qui nous permet d'appliquer le modèle explicatif multicausal qui s'appuie en effet sur les croyances fondamentales de l'acteur. Suivant l'exemple de Schwartz dans son approche des valeurs⁷²⁵, nous présentons dans le tableau qui suit les éléments positifs et négatifs présents au sein des pôles cognitifs analysés. Les éléments positifs, autrement dit les valeurs défendues et estimées par les sillonnistes, sont nommées « valeurs consistantes », et les valeurs rejetées et condamnées par les sillonnistes « valeurs inconsistantes ». Précisons bien qu'il ne s'agit pas d'articuler ces oppositions à la manière des qualités et des défauts. Il serait inutile, pour la compréhension comme pour le travail d'enquête et d'analyse qui suit, d'opposer par exemple à l'ardeur la mollesse, à la moralité l'immoralité ou au courage la couardise. Quel groupe politique fait l'éloge de la couardise ou de la mollesse ? Tout élément que le sens commun

⁷²⁴ Nous faisons ici référence à « l'opinion » telle que le Sillon la conçoit, et non à ce mélange complexe de résultats électoraux, d'articles de presse, d'ouvrages et de mobilisations collectives que chacun perçoit à sa manière et interprète comme étant représentatif du sentiment d'une majorité de citoyens. L'opinion, dans le discours sillonniste, est réifiée. Il suffit de regarder autour de soi avec quelque méthode rigoureuse, « expérimentale », pour la percevoir. On retrouve ici une justification de la connaissance de cette opinion par la proximité que le mouvement entretient avec elle, ce qui le distingue évidemment, d'après lui, des autres partis.

⁷²⁵ Schwartz S.H., art. cit.

placerait systématiquement du côté négatif, comme la corruption ou la trahison, n'a aucun intérêt à être relevé et opposé aux éléments positifs observés au sein du Sillon. Ce qui nous intéresse est de clarifier les enjeux du combat qu'il mène en montrant les valeurs qu'il rejette, bien que celles-ci puissent être considérées par d'autres groupes comme fortement positives. Ainsi l'étude du pôle axiologique a montré que « l'intérêt général » (tel qu'il le définit) était une valeur importante pour le mouvement, un moteur de jugement et d'action. Il ne s'agit pas alors de l'opposer à l'égoïsme, mais par exemple à la lutte des classes, que les sillonnistes considèrent comme une lutte d'intérêts particuliers (ceux des prolétaires) contre d'autres intérêts particuliers (ceux des bourgeois). De même l'amitié doit être opposée non à l'indifférence ou au mépris mais au professionnalisme, la vie à la stratégie, et conquérir à fédérer. Les contenus des pôles cognitifs étant ainsi entièrement cartographiés, nous pouvons procéder à l'application du modèle.

POLES COGNITIFS	VALEURS CONSISTANTES	VALEURS INCONSISTANTES
<i>Pôle axiologique</i>	Démocratie	Monarchie, Socialisme
	Fraternité <i>Justice, solidarité, intérêt général</i>	Lutte de classes, individualisme, capitalisme
	Conscience <i>Liberté, travail, effort</i>	Paternalisme, assistance, jacobinisme
	Responsabilité <i>Dignité, république</i>	Responsabilité collective, cléricisme, État-providence
	Idéalisme <i>Morale, valeurs</i>	Matérialisme, relativisme, argent
	Éducation	Révolution, violence, politique
	Transformation morale <i>Profondeur, long terme</i>	Législation, réformisme
	Organisation économique <i>Coopération, syndicalisme</i>	État-providence, dictature du prolétariat, capitalisme
	Vie	Stratégie, planification
	Action <i>Ardeur, énergie</i>	Science, retenue
	Intuition <i>Spontanéité, sentiment</i>	Théorie, réflexion
	Conquérir <i>Offensive</i>	Fédérer, rassembler, défendre
	Unanimité	Quantité
	Amitié <i>Camaraderie, intimité</i>	Intérêt partagé, administration, professionnalisme
	Homogénéité <i>Pureté, sincérité</i>	Hiéarchie, force du nombre
<i>Pôle identitaire</i>	Catholicisme	Positivismisme, matérialisme, athéisme
	Christianisme <i>Intégralisme, collaboration entre chrétiens</i>	Libéralisme, sécularisation
	Distinction spirituel/ temporel <i>Laïcité, liberté politique, ralliement</i>	Intégrisme, cléricisme, nationalisme intégral
	Orthodoxie <i>Soumission religieuse, ultramontanisme</i>	Rationalisme, modernisme, gallicanisme
	Indépendance	Concession, compromis

Tableau 15 – Valeurs consistantes et inconsistantes au sein des pôles cognitifs

Chapitre XI – L'évocation de la transformation

Quel objectif Sangnier assigne-t-il à cette nouvelle stratégie ? Qu'est-ce qui l'amène à entrevoir, un beau jour, cette possibilité ? Comme tout mouvement social tel que défini dans notre recherche, le Sillon a un objectif politique. La stratégie nouvelle que constitue la transformation en parti répond-elle, au moment de son évocation, à un nouvel objectif politique ? Passe-t-on d'une logique de la revendication à une logique de la représentation ? Cette nouvelle stratégie, ou cette stratégie supplémentaire par rapport à l'éducation démocratique des jeunes et des ouvriers notamment, vise-t-elle la réalisation de l'objectif politique ou celle d'un objectif pratique, symbolique ou interne ? Rappelons que les dix objectifs étudiés dans le second chapitre, qui constituent l'hypothèse stratégique, sont les suivants : l'objectif politique de représentation, l'objectif politique de revendication, les objectifs pratiques d'obtention de ressources matérielles, d'obtention de droits, d'obtention d'un accès aux médias et d'obtention d'un accès à l'information, l'objectif symbolique de légitimation, les objectifs internes de modification du rapport de force, de glorification et d'obtention de ressources, droits et accès à titre personnel.

Les données empiriques que nous traiterons sont constituées, au départ, des deux textes identifiés comme étant les deux premières évocations de la transformation du Sillon en parti, à savoir l'article de Sangnier intitulé « Le "Plus grand Sillon" » paru dans *Le Sillon* du 25 mars 1907 et le résumé que Constant et Hoog font de son discours aux Journées sillonnistes de septembre 1907 à Soisy-sur-École. Ils sont tous les deux l'œuvre du même auteur si l'on considère que le résumé de Constant et Hoog est exact, ce qui laisse peu de doute étant donné qu'il est publié plus tard par le Sillon. Sangnier a donc tout loisir de le relire et de le corriger si ses propos sont mal rapportés. Si, de plus, on accorde du crédit à l'unanimité propre au mouvement, comme nous pensons qu'il est rationnel de le faire au regard de ce que la recherche empirique a déjà montré, alors les deux textes peuvent là aussi être considérés comme étant du même auteur.

A - Le rejet de la logique de représentation

Le premier objectif politique est celui de la représentation. Trouve-t-il quelque confirmation que ce soit dans les éléments empiriques retenus ? L'action électorale, telle qu'elle est évoquée, porte-t-elle un objectif de représentation ? Dans aucun des deux textes cet objectif n'est endossé, bien au contraire. Si l'article du *Sillon* précise avec la force de la concision :

« Nous sommes catholiques. Nous considérons qu'il ne nous est pas permis de refuser à la grande cause démocratique les énergies que la foi du Christ a déposées dans nos âmes ; »

il ajoute immédiatement après

« mais nous nous jugerions impies si nous avions jamais la pensée de rabaisser le catholicisme en n'en faisant plus qu'un parti et de nous servir de la religion pour défendre des intérêts égoïstes. »⁷²⁶

Raisons contre représentation

Les deux premières croyances relatives à l'absence d'objectif politique de représentation sont premièrement l'idée que ce serait rabaisser le catholicisme que d'en faire un parti, et qu'il est condamnable du point de vue religieux (c'est le sens de « impie ») de se servir de la religion pour défendre des intérêts particuliers. Dans le premier texte, ces croyances servent de justification au refus de créer un parti catholique, c'est-à-dire de suivre une logique de représentation des catholiques (il s'agirait en effet, comme le dit Sangnier, de défendre les *intérêts* des catholiques). S'agit-il du même argument ou de deux idées

⁷²⁶ *Le Sillon*, 25 mars 1907.

différentes ? La construction grammaticale de la phrase laisse ouvertes les deux possibilités. C'est aux niveaux 2 (SIP) et 3 (niveau représentationnel) que nous pourrions répondre à cette question, lorsque nous nous demanderons pourquoi Sangnier affirme ces deux propositions. Dans le résumé de Constant et Guiard, on retrouve le même rejet de constitution d'un parti confessionnel, puisque Sangnier rappelle les refus du Sillon de céder aux avances faites par tous les partis, « en particulier par *l'Action libérale populaire* »⁷²⁷.

Les deux textes de référence n'offrent donc que deux arguments assez vagues pour justifier le rejet de la logique de représentation, et notamment de défense des catholiques. Une série d'arguments est donnée à travers quatre autres textes, qui fournissent alors les éléments amenant à penser qu'au moment de l'évocation de la transformation, seul, en parti, l'objectif assigné à cette stratégie n'est pas un objectif de représentation des catholiques. Ces quatre textes⁷²⁸ précèdent les deux documents mentionnant l'évocation de la transformation. Il n'y a donc aucun danger d'anachronisme à y puiser des raisons attribuables. Les éléments attestant du refus du Sillon de constituer ce parti catholique, seul ou avec d'autres formations, sont les arguments que le mouvement livre à ceux qui le pressent de participer à une telle union, ou à ses adversaires. Le premier consiste à dire que toutes les tentatives d'union, les grands rassemblements d'opposition aux gouvernements qualifiés de jacobins et d'anticléricaux que la République a connus, se sont soldés par des échecs. Le dernier en date, en 1906, est celui de l'ALP :

« La formidable coalition qui devait briser le bloc et délivrer la France a piteusement échouer et le ministère sort triomphant de la lutte. Le "réveil catholique" célébré par *la Croix*, la défense héroïque des églises n'ont fait qu'accroître la fièvre anticléricale dont souffre notre pays.

⁷²⁷ Constant L., Guiard A., *op. cit.*, p.33.

⁷²⁸ Sangnier M., « La leçon d'une défaite », *Le Sillon*, 25 mai 1906, reproduit in Sangnier M., *La lutte pour la démocratie*, Paris, Perrin, 1908, p.167-190 ; Bénard R., « La France et les partis », *Éveil démocratique*, 4 novembre 1906 ; Bergognon M., « Ce que nous voulons », *Le Sillon*, 10 février 1907 ; Hoog G., « Les deux tactiques », *Le Sillon*, 10 juin 1907. Tous ces auteurs sont des membres du Sillon central au moment où ils écrivent leur texte.

Sans doute, c'est tous les quatre ans la même chose.»⁷²⁹

La faute est imputable aux catholiques eux-mêmes, explique Sangnier dans cet article, qui s'attachent aux « vieux errements inféconds » que constituent les tentatives de grande coalition, et leur « inféconde uniformité »⁷³⁰. Le cœur de l'argument est tout entier dans le passage suivant :

« un bloc d'opposition ne sert à rien qu'à renforcer la puissance du gouvernement, à moins qu'il ne soit assez fort pour écraser celui-ci. Or, une expérience bien des fois répétée, et par l'*Union conservatrice*, et par le boulangisme, et par le nationalisme, et par l'*Action libérale populaire* prouve qu'il n'en est rien. Les mêmes chances de succès diminuent à chaque nouvelle tentative. (...) À vouloir à tout prix faire l'union, on prépare une masse inconsistante, très apparente, et toute prête à être taillée en pièces par l'adversaire. Ce n'est pas ainsi que l'on conquerra. Or, c'est bien d'une action de conquête qu'il s'agit, puisque les catholiques sont de beaucoup les moins nombreux, les moins forts ».⁷³¹

C'est ici un argument *stratégique* que Sangnier oppose à la création d'un parti catholique : il regrouperait nécessairement des personnes n'ayant à peu près rien en commun et serait alors facilement attaquant par n'importe quel adversaire, facilité dans son souhait de mettre en avant les incohérences, les malentendus, les oppositions internes à un tel regroupement.

Le second argument opposé à la création d'un grand parti catholique est le danger, pour les prochaines élections de 1910, que celui soit récupéré par les monarchistes et les réactionnaires :

⁷²⁹ Sangnier M., art. cit., p.167.

⁷³⁰ *Idem*, p.169.

« Un parti catholique, incontestablement, pourrait être un merveilleux instrument dans la main des réactionnaires. Car dans l'esprit de plusieurs – comment se le dissimuler – il s'agirait ici d'entraîner la masse des catholiques, sans même qu'ils s'en doutent très souvent, pour la défense de l'autel, vers la conquête du trône. »⁷³²

Ainsi Hoog pense-t-il que l'Action française chercherait par tous les moyens à mettre la main sur un tel rassemblement. Or, et c'est là qu'est l'argument contre la création d'un tel parti, l'auteur craint d'assister, en 1907, au réveil des réactionnaires. Espérant que les catholiques exaspérés par les mauvais traitements que leur font subir les républicains anticléricaux (ce qui, pour un sillonniste, n'est pas un pléonasme) se retourneront contre la République, les conservateurs les plus radicaux tenteront de leur faire croire que seul un changement de régime, et un retour à la royauté, garantira aux catholiques la paix sociale et politique. Tel est l'argumentaire proposé par Hoog à l'encontre de l'idée d'un rassemblement des catholiques dans un même parti. Bénard va même plus loin : c'est le rôle du Sillon que de s'opposer à cette récupération d'un parti catholique par les royalistes, car il est seul à pouvoir faire barrage :

« notre rôle à nous, républicains, n'est-il pas d'interdire aux réactionnaires de détourner tout mouvement de défense religieuse dans le sens de leurs intrigues politiques : “Si, sous les hommages des royalistes, sous leurs exhortations, écrivait récemment *L'Osservatore Romano*, se cachaient d'autres buts et d'autres desseins, étrangers à celui-ci (celui de la défense religieuse), le Pape ne serait pas en situation de les en empêcher.” Eh bien, nous, nous sommes en situation de le faire. Et nous concevons fort bien que ce n'est pas la mission du Pape de briser l'équivoque réactionnaire : cette mission, elle est nôtre. »⁷³³

⁷³¹ *Idem*, p.170.

⁷³² Hoog G., art. cit.

⁷³³ Bénard R., art. cit.

Dans son article, Hoog pose la question du parti catholique sous la forme d'un dilemme qui ne trouve aucune solution, parce qu'il est mal posé dès le début. C'est là le troisième argument :

« - Ou bien tous les catholiques entreront dans le parti catholique, seront même contraints d'y entrer ; et alors, dans ce cas, il n'y faudra pas faire de la politique, puisque les catholiques ne se rencontrent pas, ne sont point obligés de se rencontrer sur ce terrain ; et alors, en second lieu, le parti devra être dirigé par la hiérarchie ecclésiastique officielle, seule garante de cette neutralité politique ; et alors, enfin, le parti est inutile, puisque, dans ces conditions-là, il se confond avec l'Église elle-même.

- Ou bien, le parti catholique, parce qu'il poursuit une œuvre politique particulière, ne saurait exiger d'adhésion de tous les catholiques ; et alors, dans ce second cas encore plus simple que le premier, le parti n'a pas le droit d'accaparer à son seul profit l'étiquette de "catholique" »⁷³⁴

Un « parti catholique » est ni plus ni moins une contradiction dans les termes, d'après Hoog. Le postulat qui fonde cette analyse est que le catholicisme n'a pas de doctrine politique, de théorie politique, économique, sociale, il propose seulement les principes de la justice sociale. Dès lors, aucun parti politique ne pouvant tirer uniquement du catholicisme ses positions politiques, il ne peut se confondre ni avec l'Église, puisque qu'il apporte nécessairement plus qu'elle ne lui offre sur le terrain politique, et il ne peut se confondre avec le regroupement de tous les catholiques, puisque tous les catholiques ne partagent pas les mêmes positions politiques. D'après ce dilemme, le « parti catholique » est un non sens. Soit on est un parti politique, et on ne peut être simplement catholique ; soit on est catholique, et cela ne suffit pas à être un parti. Comme l'énonce clairement Sangnier,

⁷³⁴ *Idem.*

« Ce n'est pas au Vatican qu'il appartient d'ouvrir à nos compatriotes les routes d'une politique renouvelée. L'Église, qui a la garde des intérêts spirituels, ne saurait, sans se départir de sa nécessaire réserve, se mêler aux luttes actives de la politique ; et je ne vois pas bien comment, pour lutter de façon victorieuse, on pourrait s'en tenir à ses seuls conseils, nécessairement généraux et en quelque sorte platoniques, puisqu'elle doit se contenter toujours de rappeler aux hommes les exigences de la morale chrétienne, et les droits imprescriptibles de l'Église, sans prendre aucune part dans les débats particuliers qui mettent aux prises les citoyens des divers pays. »⁷³⁵

L'idée fondamentale ici, répétons-le, est bien que le catholicisme n'est pas, n'offre pas, ne garantit pas de doctrine politique, comme nous l'avons vu à travers l'étude des pôles cognitifs que sont la cause démocratique et l'identité catholique. Il se joue de plus une question stratégique de lutte politique :

« Jamais nous ne nous croirons contraints d'avoir les mêmes opinions politiques que notre curé ou que notre évêque, jamais nous n'admettrons que l'Église soi un parti politique, jamais nous ne tomberons ainsi pitoyablement dans les pièges de nos adversaires anticléricaux, qui, en brandissant l'arme de telles et aussi fausses affirmations, commencent à décatoliser la France tout entière. »⁷³⁶

Un quatrième argument vient s'opposer à la dernière possibilité : celle d'un parti de défense des catholiques créé par, et uniquement par, le Sillon. On sait en effet que celui-ci entend préserver farouchement son indépendance. Mais qu'en serait-il si la défense de la cause catholique n'impliquait alors aucune union, fusion ou annexion ? Les années 1906 et 1907 marquent sur ce point une étape décisive, que symbolise la référence au « plus grand Sillon ». On passe en effet d'une rhétorique centrée sur la foi catholique à une rhétorique

⁷³⁵ Sangnier M., art.cit., p.187-188.

⁷³⁶ Sangnier M., art. cit., p.175.

fondée sur « l'esprit chrétien ». Cet extrait de l'article de Bergognon illustre non sans une certaine violence ce changement :

« Et voilà pourquoi nous considérons que le groupement des partis est mal fait à l'heure actuelle. Tous ceux qui ont l'esprit chrétien ne sont pas parmi les catholiques, et tous ceux qui sont parmi les catholiques n'ont pas l'esprit chrétien (...). L'œuvre qui s'impose, c'est de rallier toutes les forces qu'anime consciemment ou inconsciemment l'esprit chrétien, et de les conduire à la victoire contre les débris coalisés de l'armée païenne. »⁷³⁷

On retrouve la thématique du « plus grand Sillon », qui entend accueillir des non catholiques, mais on remarque une fois de plus une critique portée à l'encontre de certains catholiques, dépourvus ici d'esprit chrétien. Qui sont-ils ? Sangnier en donne un indice lorsqu'il annonce son souhait de « faire éclater les divergences qui séparent, sur le terrain politique et social » les catholiques, et « d'écarter avec vigueur et de chasser du sanctuaire les hommes qui ne voient dans l'Église qu'une force qu'ils entendent utiliser et non servir. »⁷³⁸ Ceux qui utilisent le catholicisme sont les conservateurs, les réactionnaires, autrement dit les opposants à la République et à la démocratie qui cherchent à rallier à leur cause les catholiques se sentant en danger. On comprend alors pourquoi le « parti catholique » ne peut être un objectif pour le Sillon, pourquoi l'objectif politique de représentation (qui n'aurait de sens pour le mouvement qu'à travers la représentation des catholiques), ne peut pas rationnellement être un objectif attribuable. Il intégrerait les pires opposants des sillonnistes, qui ne sont pas de bons, c'est-à-dire de vrais, catholiques.

On peut résumer l'ensemble de ces arguments dans le tableau suivant :

⁷³⁷ Bergognon M., art. cit.

⁷³⁸ Sangnier M., art. cit., p.174.

Argument 1	Un parti catholique rabaisserait le catholicisme
Argument 2	Il est impie d'utiliser la religion pour servir des intérêts égoïstes
Argument 3	L'union de l'opposition est une stratégie vouée à l'échec
Argument 4	Le danger existe d'une récupération d'un tel parti par les réactionnaires
Argument 5	Le concept de parti catholique est une contradiction
Argument 6	Nombre de catholiques n'ont pas l'esprit chrétien indispensable, alors que des non catholiques en font preuve

Tableau 16 – Croyances du Sillon liées à l'objectif de représentation

Telles sont les croyances liées à l'objectif politique de représentation qui, dans le cas du Sillon, se posent pour la représentation des catholiques. Il convient à présent de poursuivre l'analyse en essayant de comprendre pourquoi Sangnier s'appuie sur de tels arguments. Conformément à notre méthode d'opérationnalisation et d'application du modèle, il s'agirait à présent de rechercher au niveau 2 quelles incitations politiques produit le contexte dans l'esprit des sillonnistes, qui viendraient renforcer le refus de cet objectif et de ces croyances. Puis au niveau 3, nous aurions à comprendre pourquoi ils croient ce qu'ils croient, au-delà du fait que ces croyances sont renforcées par leur interprétation du contexte. Enfin, au niveau 4, la question serait celle du rôle que joue le contexte dans la production de ces représentations. Nous conservons ce schéma, mais devant le nombre de croyances mobilisées par les raisons invoquées par le mouvement, il nous semble préférable d'intégrer un niveau de différenciation supplémentaire entre arguments, à partir du niveau 3. En effet, il serait probablement difficile de suivre l'analyse si celle-ci était présentée par niveau, regroupant pour chacun d'eux toutes les croyances. Seul le niveau 2 (incitations politiques) est relatif à tout l'objectif de représentation et n'entre pas dans le détail des croyances ; il peut donc être étudié en un bloc. En revanche, à partir du niveau 3, celui des représentations mobilisées par les différents arguments, il apparaît bien plus conforme à l'esprit de notre modèle de procéder argument après argument, chacun étant analysé sur l'ensemble des niveaux restants (3 et 4) avant de passer à l'étude d'un nouveau. Cette présentation ne remet pas en cause la méthode proposée

plus haut, elle détaille simplement l'objectif de représentation en différents arguments (pour les niveaux 3 et 4) qui suivent la méthode proposée.

SIP et objectif de représentation

Les différentes incitations et dissuasions relatives aux objectifs politiques ont été répertoriées dans la deuxième partie. Leur application ici doit être légèrement modifiée, puisqu'il s'agit non plus d'expliquer le choix d'un objectif mais son rejet. Ainsi les facteurs à étudier deviennent la perception d'une SPP *défavorable*, *l'absence* de perception de chances de succès, *l'absence* de perception d'une urgence de la situation, *l'absence* de perception de difficultés dans la poursuite des autres stratégies et *l'absence* de sentiment d'échec des autres stratégies. La question à laquelle ces développements doivent répondre est la suivante : quels événements ou états du contexte (tel qu'il est perçu en 1907) renforcent ou affaiblissent le rejet de l'objectif de représentation des catholiques ?

Concernant le premier facteur, à savoir la perception d'une SPP favorable, il n'y a guère de doute sur le fait que Sangnier considère la création d'un parti catholique comme politiquement autorisée. Que ce soit effectivement le cas est une autre question. Mais la récurrence du débat sur l'opportunité stratégique de la création d'un parti catholique, seul ou à plusieurs, sans que jamais ne soit évoquée la question de son éventuelle illégalité, est révélateur du fait que la question ne se pose tout simplement pas. De plus, en 1906, l'ALP tente sa chance dans la constitution d'un tel rassemblement des catholiques et obtient des résultats qui sont officiellement validés par le pouvoir. On ne peut donc attribuer à Sangnier la perception d'une quelconque interdiction de suivre l'objectif de représentation au sein du système politique de la III^{ème} République, qu'il s'agisse du cadre législatif ou du pluralisme des gouvernants. Le rejet de l'objectif de représentation n'a rien à voir non plus avec l'éventuel isolement du mouvement, puisque rien ne l'empêche, du point de vue du contexte politique, de créer un tel parti seul, et rien ne l'empêche non plus de s'allier à d'autres comme l'y invitent les conservateurs et une partie du clergé. Enfin le Sillon n'est pas menacé d'interdiction dans sa forme actuelle (en 1906-1907). La création d'un parti catholique n'est donc absolument pas une nécessité du point de vue de la survie du mouvement. La perception que Sangnier se fait de la SPP apporte donc cette seule dernière incitation par rapport au rejet

de l'objectif de représentation des catholiques : refuser la transformation en parti catholique, seul ou à plusieurs, ne fait pas courir au mouvement de risque d'interdiction.

Le second facteur tient à l'absence de perception de chances de succès. Ici on a très clairement une incitation forte du contexte politique à rejeter la création d'un parti représentant les catholiques (c'est-à-dire défendant leurs intérêts de manière continue, sur tous les sujets, en toute situation), comme en témoigne l'argument 3 relatif à l'inefficacité d'une stratégie de rassemblement. En effet, aux élections législatives de 1906, l'ALP n'obtient que 20 sièges alors qu'elle en avait 35⁷³⁹ au lendemain des législatives de 1902. Non seulement cette organisation perd des sièges, mais l'ensemble des forces d'opposition, dont Sangnier estime qu'elles sont plus ou moins guidées par l'ALP, est en net recul, puisque la droite obtient 40,73% des suffrages exprimés et perd environ 70 sièges par rapport à 1902, soit seulement 180 contre 420 pour la gauche. Interprétant la campagne de l'ALP comme cherchant à rassembler les forces d'opposition de la droite, on comprend que Sangnier juge ces résultats comme une défaite et la preuve, une nouvelle fois, de la non pertinence d'une stratégie de rassemblement. Le contexte fournit ici une incitation forte à ne pas opter pour la création d'un parti de rassemblement des catholiques, puisqu'il renforce une croyance relative à cette stratégie.

L'étude de l'argument 3 et de l'incitation que génère le contexte perçu doit cependant être approfondie à travers deux autres questions : premièrement, si la défaite de l'ALP est interprétée à juste titre comme une défaite lourde, comme on l'a vu, l'idée que l'ALP était à la tête de l'opposition et singulièrement à la tête des catholiques est-elle une interprétation correcte des faits ? Autrement dit, la représentation que se fait Sangnier de l'ALP à travers les textes recueillis n'est-elle pas aussi le produit de processus cognitifs déformant les faits tels que le sens commun pourrait les établir ? Et deuxièmement, l'attribution de la défaite de l'ALP à la stratégie de rassemblement est-elle justifiée ? Nous abordons ici les niveaux 3 et 4 de l'analyse multicausale uniquement afin de terminer l'étude de l'incitation politique que

⁷³⁹ Des incertitudes existent au sujet du nombre exact de sièges à attribuer à l'ALP. Nous suivons sur ce point la position de J.-M. Mayeur (*La vie politique sous la Troisième République 1870-1940*, Paris, Seuil, 1984).

constitue la défaite de l'ALP en 1906. Il ne s'agit pas de l'ensemble des éléments intervenant à ces niveaux, qui seront abordés plus loin.

Tout d'abord, les travaux des historiens semblent confirmer en tout point l'interprétation de Sangnier quant au statut de l'ALP de chef de file de l'opposition en 1906⁷⁴⁰. À partir de 1902, la compétition bipolaire s'instaure, donnant sens à la constitution d'une majorité et d'une opposition. En effet, la tentative de Méline, chef des Républicains modérés, de réunir les différents centres, s'appuyant notamment depuis 1896 sur les catholiques ralliés, échoue définitivement en 1902. Dès 1898, lorsqu'il apparaît nettement que le capitaine Dreyfus est innocent, se constituent deux camps : dreyfusards et anti-dreyfusards. Le gouvernement Waldeck-Rousseau constitué le 22 mai 1899 se présente alors comme le « gouvernement de défense républicaine », jugeant celle-ci menacée. Il s'étend, sur le spectre politique, des socialistes à l'aile gauche des républicains modérés. Méline, lui, n'accepte pas cette alliance et sa politique de « conjonction des centres » n'est dès lors plus possible. Avec une partie de ses troupes il se retrouve inévitablement inclus dans une opposition située à droite, et ils prennent pour nom les Progressistes. Seuls ceux qui se nommeront les Indépendants parviennent à se maintenir plus ou moins au centre. Bien qu'ils comportent de grands noms tels A. Ribot, L. Barthou, R. Poincaré ou E. Étienne, ils sont peu nombreux. Ainsi comme le déclare J. Piou en 1901, année où il fonde l'ALP avec A. de Mun :

« Aujourd'hui la France est divisée en deux camps : d'un côté les internationalistes, les collectivistes, les ministériels, les sectaires, les jacobins ; de l'autre, les patriotes, les conservateurs, les indépendants, les libéraux, les républicains modérés. Il faut désormais choisir entre ces deux camps (...) À la coalition ministérielle et collectiviste, il faut opposer la coalition patriotique et libérale. »⁷⁴¹

⁷⁴⁰ Les développements qui suivent sont empruntés à Martin B.F., art. cit. ; Mayeur J.-M., *Des partis catholiques à la Démocratie chrétienne, XIXe-XXe siècles*, Paris, Armand Colin, 1980 ; Quagliariello G., « L'Action libérale populaire et l'illusion du parti politique », in Andrieu C., Le Béguec G., Tartakowski D., *op. cit.*, p.247-264.

La dichotomie majorité-opposition, implicite dans l'interprétation que fait Sangnier de la défaite de l'ALP, est donc bien confirmée, puisqu'elle dure jusqu'en 1906 et au-delà.

Peut-on soutenir ensuite l'idée que l'ALP, en 1906, a tenté de prendre la tête de cette opposition, et qu'elle l'a menée à la défaite ? À nouveau, ce constat semble parfaitement justifié. Comme le montre bien G. Quagliariello, non seulement J. Piou entend capter l'héritage des ligues qui sortent très affaiblies des élections de 1902, mais les événements relatifs à la séparation de l'Église et de l'État en 1905 placent l'ALP à la tête de la lutte anti-jacobine. Un informateur témoigne dans un rapport de police que « le but de M. Piou paraît être d'arriver à supplanter la Patrie française »⁷⁴². La Ligue des patriotes⁷⁴³ et la Ligue de la patrie française⁷⁴⁴, deux des principales ligues de la droite conservatrice, manquent cruellement de ressources financières. J. Piou dirige dans un premier temps l'effort de l'ALP vers la province, où son organisation devient une véritable machine à collecter des fonds, entrant directement en concurrence avec la Ligue de la patrie française, pivot de la coalition nationaliste, qui est la ligue la plus solidement installée en province. Dès les élections partielles de 1903, l'ALP semble l'avoir détrônée à la tête de l'opposition anti-jacobine. Le parti de Piou s'attaque ensuite avec plus de détermination à Paris. Quagliariello conclut alors :

« En 1904, en tout cas, l'ALP semble avoir définitivement gagné contre les ligues : Syveton lui-même [l'un des chefs de la Ligue de la patrie française] est contraint d'admettre la défaite en province et l'avantage que Piou a désormais acquis dans la capitale. Ici, selon ce que rapporte un indicateur de police dans la retranscription d'un entretien avec Syveton, toutes les ligues et la quasi-totalité des organisations d'opposition auraient désormais été conquises par l'ALP. À la même

⁷⁴¹ *Le Figaro*, 6 juillet 1901, cité dans Martin B.F., art. cit., p.665.

⁷⁴² Quagliariello G., art. cit., p.254.

⁷⁴³ Voir Rutkoff P.M., « The Ligue des Patriotes : the nature of Radical Right and the Dreyfus Affair », *French Historical Studies*, 1974, p.585-603.

⁷⁴⁴ Voir principalement Rioux J.-P., *Nationalisme et conservatisme. La Ligue de la patrie française 1899-1904*, Paris, Beauchesne, 1977.

période, une correspondance se réfère à la crise financière de la Ligue des patriotes, qui aurait mis l'organisation à la merci absolue de l'Action libérale. »⁷⁴⁵

Non seulement l'ALP a conquis l'espace politique sur sa droite, mais elle a rallié à son combat une partie des forces situées sur sa gauche. Martin montre bien comment une partie des Indépendants, environ la moitié, ont eux aussi accepté le soutien des comités électoraux de l'ALP et ses promesses de financement pour l'élection⁷⁴⁶. Il convient cependant de préciser avec Quagliariello que « la pression du parti de Piou envers les ex-opportunistes reste beaucoup moins forte que celle exercée envers les ligues. Pour l'essentiel, elle se concrétise en la tentative de soustraire aux alliés le contrôle de la Ligue des contribuables de J. Roche et celle de l'Union du Commerce. »⁷⁴⁷ De ces éléments on peut conclure sans hésiter que placer l'ALP à la tête de l'opposition aux élections de 1906, comme le fait Sangnier, n'est pas exagéré.

La dernière question concerne l'explication de la défaite de l'ALP en 1906, due selon Sangnier à la stratégie de rassemblement. La loi de séparation de l'Église et de l'État est promulguée le 9 décembre 1905. Les 29 décembre et 2 janvier suivants, les préfets reçoivent des ministères les directives leur commandant de procéder aux inventaires des biens de l'Église. À l'appel notamment de de Mun et des chefs de l'ALP, des résistances apparaissent partout, s'opposant aux forces de l'ordre. Devant le multiplication des troubles, Rouvier démissionne de la direction du gouvernement et laisse sa place à Sarrien qui nomme Clémenceau au ministère de l'Intérieur. Ce dernier exploite habilement les dissensions internes d'une opposition trop hétéroclite, puisqu'il choisit de terminer rapidement les inventaires afin de retrouver le calme. Ce faisant, il montre que les radicaux et les socialistes ne mènent pas une guerre religieuse et que s'ils sont anticléricaux, ils ne sont pas anti-catholiques. Ainsi Sangnier est justifié à expliquer la défaite de l'ALP de la manière suivante :

⁷⁴⁵ Quagliariello G., art. cit., p.255.

⁷⁴⁶ Martin B.F., art. cit., p.683.

⁷⁴⁷ Quagliariello G., art. cit., p.259.

« À vouloir à tout prix faire l'union, on prépare une masse inconsistante, très apparente, et toute prête à être taillée en pièces par l'adversaire. »⁷⁴⁸

Mais une difficulté se pose tout de même ici : Sangnier ne dit pas un mot sur les manœuvres de Clémenceau pour déstabiliser l'ALP, et qui expliquent aussi en partie sa défaite. En effet, le ministre de l'Intérieur dit apprendre dans un rapport de la Sûreté générale que J. Piou aurait donné de l'argent à la Confédération générale du Travail (CGT) pour qu'elle organisât des manifestations quelques semaines avant les élections de 1906 afin d'entamer la confiance des électeurs dans ce gouvernement. Cet accord entre les deux organisations est une pure invention. Clémenceau diffuse l'information et la presse de gauche en fait ses gros titres, affirmant que l'ALP, les groupes de la droite réactionnaire anti-républicaine et la CGT ont planifié des actions révolutionnaires. Afin de donner encore plus de réalisme à ces accusations, le nouveau ministre rappelle des troupes militaires de province, comme pour prévenir des émeutes. Des journaux rapportent que dans les quartiers riches les femmes font des provisions craignant l'état de siège⁷⁴⁹. Si l'opposition avait encore eu une chance de l'emporter en 1906, c'eût été en récupérant les voix d'anciens opportunistes passés aux radicaux, qui auraient soutenu une ALP perçue comme une alternative crédible à un gouvernement anti-catholique. Mais les manœuvres de Clémenceau ont réduit à néant cette possibilité. Au lendemain de cette affaire, les plans révolutionnaires prêtés à l'ALP font peur aux modérés, et le gouvernement se présente, après avoir mis fin rapidement aux Inventaires, comme anticlérical mais raisonnable.

La question est alors la suivante : comment se fait-il que Sangnier n'en dise mot lorsqu'il explique la défaite de l'ALP ? Comment interpréter un tel silence ? Selon nous trois explications sont possibles : soit il préfère ne pas entrer dans la polémique en mentionnant des éléments peu valorisants pour les protagonistes et placer le débat à un niveau plus élevé ; soit il s'agit d'un choix délibéré que de passer sous silence cette circonstance qui atténue la charge de responsabilité de l'ALP dans son échec politique ; soit enfin Sangnier est victime d'un

⁷⁴⁸ Sangnier M., « La leçon d'une défaite », *Le Sillon*, 25 mai 1906, reproduit in Sangnier M., *La lutte pour la démocratie*, Paris, Perrin, 1908, p.169.

⁷⁴⁹ Martin B.F., art. cit. p.686.

biais d'attribution qui trouverait ici un cas d'application évident, consistant à accentuer ou privilégier inconsciemment, dans l'échec de personnes extérieures (et qui plus est des adversaires dont on entend démontrer qu'ils ont tort), les facteurs personnels et à négliger les facteurs situationnels. Le problème est difficile à trancher, même si l'enjeu n'est pas crucial sachant que pour Sangnier d'autres arguments participent du rejet de l'objectif de représentation des catholiques, et que d'autres éléments expliquent aussi la défaite de l'ALP. Cependant, si l'explication choisie se révélait pertinente en d'autres occasions, elle dessinerait un pattern intéressant.

La première explication nous semble assez cohérente avec le souci permanent du Sillon de ne pas entrer dans les polémiques de ce qu'il considère comme la basse politique, les petits arrangements, les mauvais coups. Cependant, si Sangnier croit Piou innocent, il ne devrait pas se priver d'une nouvelle attaque contre les jacobins. J. Caron note d'ailleurs que « Marc Sangnier s'efforce pendant cette période [l'année 1906] de désolidariser J. Piou, dont certaines positions sont proches de siennes, de l'ALP que dirige J. Piou. »⁷⁵⁰. Il devrait alors trouver l'occasion, évoquant la défaite de l'ALP, de préciser que son chef qu'il apprécie est innocent de ce dont on l'accuse et que les gouvernants anticléricaux prouvent par cette affaire, une nouvelle fois, leur bassesse et le peu de considération qu'ils ont pour la démocratie. Mais Sangnier n'en dit mot. La seconde explication est plus stratéliste : Sangnier livre un argumentaire qui renforce le poids de la stratégie de rassemblement dans l'explication de la défaite, en écartant les explications qui ne la mettent pas en cause. C'est évidemment une hypothèse très plausible. La dernière explication, au contraire, suppose que le fait de ne pas mentionner cette affaire n'est pas un choix délibéré mais l'effet d'un biais d'attribution. L'estime sincère dans laquelle le président du Sillon tient J. Piou et A. de Mun ne permet pas d'apporter d'éléments renforçant la pertinence de l'une ou de l'autre de ces deux dernières explications. La solution est donc indécidable dans l'attente de données empiriques nouvelles. On peut tout de même conclure de cette étude que la défaite de l'ALP joue bien un rôle d'incitation dans le rejet de l'objectif de représentation des catholiques.

⁷⁵⁰ Caron J., *op. cit.*, p.415.

Le troisième facteur composant la SIP est la perception d'une urgence de la situation, transformé ici (pour un cas de rejet de l'objectif de représentation) en absence de perception d'une urgence à représenter les catholiques. On a dit pour quelles raisons le Sillon rejetait la stratégie de représentation des catholiques. Une urgence à la suivre ne peut ici jouer aucun rôle incitatif pour le mouvement. De plus, la logique de représentation, consistant dans notre recherche à défendre les intérêts d'un groupe de manière permanente sans se résoudre après l'obtention d'une quelconque satisfaction, s'accorde assez mal avec une explication en termes d'urgence, qui convient mieux à la logique de revendication.

Les quatrièmes et cinquièmes facteurs de la SIP à étudier sont la perception de difficultés relatives aux autres stratégies, et par conséquent ici, l'absence d'une telle perception, et d'un sentiment d'échec des autres stratégies, qui ici devient l'absence d'un tel sentiment d'échec. L'explication reviendrait alors à dire que le Sillon peut rejeter l'idée de devenir un parti représentant les catholiques parce que les autres stratégies qu'il mène pour atteindre son objectif final fonctionneraient suffisamment bien. Il n'y aurait alors pas d'incitation/dissuasion politique relative aux autres stratégies. Est-ce bien le cas ? Entre mars et septembre 1907, mois des deux premières évocations de la transformation du Sillon en parti politique, la stratégie de mobilisation du mouvement fonctionne bien. Depuis 1899, le nombre de CE a considérablement augmenté, puisque on passe d'une vingtaine de groupes affiliés au Sillon en 1900, à plus de 50 en 1904 et, en raison de la rupture avec la démocratie chrétienne au congrès de 1905, ce sont au début de 1906 environ 650 CE qui sont considérés comme étant du Sillon. Les motifs de satisfaction quant aux stratégies choisies pour le moment par le Sillon ne manquent pas : le mouvement sort fier, renforcé et enthousiaste de la campagne d'opinion contre « la Taupe »⁷⁵¹ ; le « meeting sanglant des Mille colonnes »⁷⁵² du 23 mai 1903, où les sillonnistes se sont violemment heurtés aux militants venus soutenir l'ex-abbé

⁷⁵¹ Brièvement, il s'agit d'une campagne d'opinion menée par le Sillon entre autres, mais il fut à la pointe de l'accusation et de la condamnation de cette organisation d'étudiants aux pratiques qu'il juge tyranniques.

⁷⁵² Pour une présentation complète de cette soirée par l'un de ses protagonistes, voir Lestrat G., *op. cit.* Ce meeting constitue un tournant dans l'identité personnelle et sociale du mouvement et dans ses pratiques de lutte (réunions contradictoires respectant scrupuleusement la parole du contradicteur, refus de toute forme de violence, etc.).

Charbonnel ayant renié sa foi ; le succès de la réunion controversée avec Guesde à Brest ; enfin le succès économique et démocratique du restaurant coopératif du mouvement, installé rue de Cléry. De même, les résultats des ventes et des abonnements des publications du mouvement sont très encourageants : en 1902, on compte 400 abonnés à la revue *Le Sillon*, ils sont 4000 en 1906 ; à son lancement en octobre 1905, *l'Éveil démocratique* tire à 11 000 exemplaires, et compte 780 abonnés, mais après les efforts de la JG chargée de la vente du journal et des abonnements partout en France, on passe en février 1906 à 1800 abonnés et 27000 exemplaires, et ce sera même 60 000 exemplaires en octobre 1906⁷⁵³. Ainsi on ne peut rationnellement attribuer aux sillonnistes aucun sentiment d'échec relatif aux autres stratégies (facteur 5 de la SIP).

Mais existe-t-il la perception de difficultés s'accroissant, ou à venir, concernant ces mêmes stratégies actuellement poursuivies ? Autrement dit, est-ce que le Sillon ne rejette pas aussi la création d'un parti de défense des catholiques, seul ou avec d'autres, parce qu'il ne voit aucun nuage à l'horizon de ses actuelles stratégies de lutte ? C'est un argument qui est là aussi tout à fait plausible. Pour les mêmes raisons que celles données précédemment, nous n'avons aucun indice nous permettant d'attribuer rationnellement au Sillon la perception de difficultés à venir concernant les succès de ses actuelles stratégies. Au-delà donc des arguments présentés comme étayant le refus de suivre un objectif de représentation, on peut conclure qu'il n'y a, dans l'expérience du Sillon à cette époque, aucune incitation à préférer la logique de représentation à celles que le mouvement suit depuis le début.

Représentations mentales et publiques de la représentation politique

Nous devons à présent interroger les croyances principales qui constituent les arguments avancés par le Sillon pour justifier son rejet de la logique de représentation. Comment en arrive-t-il à former de tels arguments ? Quelles inférences mettant en jeu quelles représentations, peut-on déceler ? Afin de faciliter la lecture, pour chaque argument, l'analyse du niveau 4 (représentations publiques) suivra directement celle du niveau 3 (représentations mentales). On s'aperçoit que les représentations impliquées dans les raisons que constituent

⁷⁵³ Tous ces chiffres sont tirés du *Bulletin d'action et de propagande* dirigé par H. du Roure.

différents arguments sont parfois les mêmes. Ainsi dans les arguments 1 et 2, on retrouve la même représentation : celle de l'incompatibilité entre l'universalisme catholique et la nécessaire particularité des intérêts défendus par un parti qui se dirait catholique. En effet, si pour Sangnier faire un parti catholique, c'est rabaisser cette religion, c'est bien parce qu'on la réduirait à n'être que la défense de quelques-uns, les catholiques, alors que l'Église ne vise pas la défense de ses seuls membres. D'où la deuxième partie de l'argument qui explicite la croyance d'abord implicite mais fondamentale : tout « parti catholique » serait nécessairement un parti de défense des intérêts des catholiques. Les deux croyances à expliquer sont donc l'universalisme du catholicisme et le nécessaire particularisme des intérêts défendus par un parti catholique.

Sur la première, il n'est pas nécessaire de s'étendre. Elle est pour le Sillon une évidence, comme pour tout catholique. C'est le sens profond de la charité. Comme le rappelle Léon XIII dans l'encyclique *Graves de Communi* :

« Celle-ci [la charité] ouvre ses bras pour accueillir tous les hommes, quelle que soit leur condition, comme étant les enfants d'une seule et même famille, créés par le même Père très bon, rachetés par le même Sauveur et appelés au même héritage éternel. »⁷⁵⁴

La seconde croyance qui constitue cet argument est plus problématique : pourquoi Sangnier croit-il que tout parti catholique serait nécessairement un parti de défense des intérêts de ce groupe ? Les partis d'aujourd'hui qui se nomment républicains, démocrates, ou chrétiens, n'avancent pas nécessairement représenter tous les républicains, tous les démocrates, tous les chrétiens. Le qualificatif qui suit le nom « parti » vise davantage à donner la ligne d'inspiration majeure du projet⁷⁵⁵ de cette organisation. Dans cette acception, un parti catholique pourrait très bien être un parti d'inspiration catholique, d'idéologie

⁷⁵⁴ Voir annexe n°12.

⁷⁵⁵ Voir Seiler D.-L., *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 2000, chap.3.

catholique, qui n'entendrait pas regrouper ou représenter tous les catholiques. Or ce n'est visiblement pas de cette manière que Sangnier comprend la question d'un « parti catholique ». Pourquoi ? Deux explications se complètent : le concept de parti, en 1907, est à un moment de basculement, il n'a pas encore systématiquement la signification qu'il aura avec les grandes organisations politiques modernes⁷⁵⁶ telles qu'on les connaît aujourd'hui, qui sont des organisations disciplinées, au sein desquelles le projet autour duquel elles se construisent se traduit, en fonction du contexte, en différents programmes de campagne ou de gouvernement. Le projet joue plus ou moins au sein des partis modernes l'inspiration que joue le catholicisme dans l'action politique du Sillon. Le programme, lui, est une déclinaison relative à la situation, aux besoins, aux lois en vigueur, aux contraintes et possibilités sociales. Pour les sillonnistes, le sens du concept de parti est différent : il s'agit davantage de « prendre parti pour », ce qui signifie être du côté de. On retrouve l'ancienne signification de « faction politique »⁷⁵⁷. Dès lors, le parti catholique est, par définition, pour le Sillon, le parti, le côté, la défense des catholiques. Un parti catholique ne peut être conçu comme une simple entreprise électorale d'inspiration catholique ne visant pas nécessairement à regrouper ou représenter tous les croyants concernés.

Dans les termes de la PSC, nous dirons que la catégorie « parti » joue à plein sa fonction de schématisation, qu'elle est le fruit d'une attitude fortement ancrée chez les sillonnistes, qui éprouvent pour le terme comme pour le concept de parti dans la signification qu'il lui donne, un rejet violent. Le concept de parti entre pour Sangnier en parfaite contradiction avec l'idée d'intérêt général qui est au cœur de la cause qu'ils défendent. Plus profondément encore, M. Sadoun et J.-M. Donégani rappellent que

« hors de l'ancienne logique organique, les partis doivent constituer des corps intermédiaires entre le lieu de l'activité sociale et celui de la représentation de l'opinion, ils sont là pour rendre opérante la logique de séparation mais aussi pour la surmonter et conduire de la division naturelle et sociale des monades à l'unité

⁷⁵⁶ Voir Huard R., *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

⁷⁵⁷ *Ibid*, p.8-10.

artificielle et politique de la collectivité. Dans la logique nouvelle de l'individualisme et de la séparation, les partis doivent agréger des opinions et des suffrages, surmonter la multiplicité des préférences individuelles et intégrer dans une totalité construite l'errance indéfinie des positions singulières. »⁷⁵⁸

Comment alors un sillonniste peut-il accepter de se réclamer d'un parti ? Rompant définitivement avec la logique de l'Un, la logique organique et unanimiste si intimement sillonniste, le parti tel qu'il est ici défini est inacceptable. Le parti paraît même impensable dans une vision cosmologique telle que le christianisme la propose. Ici la distinction du temporel et du spirituel n'y change rien, car la question n'est plus celle du pouvoir et de l'autorité, mais celle de l'unité organique du corps social. Ici les partis « font alors figure d'agents de division dans une sphère politique dont l'essence est de tendre vers l'unité. »⁷⁵⁹ Accepter d'être un parti, de se revendiquer comme tel, c'est « placer l'universel en dehors du débat politique et donner comme but à celui-ci la recherche du général, c'est fonder la société sur le postulat d'une liberté individuelle imprescriptible et dès lors abandonner le désir d'une définition unitaire et abstraite de l'existence sociale. »⁷⁶⁰ Par son rejet radical de la forme partisane, l'orthodoxie sillonniste sur ce point ne cède rien au libéralisme.

La perception et l'interprétation de toute représentation publique contenant une référence au parti est alors biaisée, et sélectionne les éléments au sein d'une information en fonction de leur compatibilité et de leur utilité pour la thèse anti-partisane du Sillon. Cette attitude (au sens de la PSC) explique la difficulté à présenter ouvertement le « plus grand Sillon » comme un parti, ou à le qualifier comme tel. On a ici un bon exemple de superposition d'une explication rationaliste et d'une explication cognitiviste (type PSC), puisque les sillonnistes ont de bonnes raisons, d'un point de vue conceptuel, de rejeter l'idée de parti, qui se doublent de processus cognitifs intervenant en amont, dès les phases de

⁷⁵⁸ Sadoun M., Donégani J.-M., *La démocratie imparfaite. Essai sur le parti politique*, Paris, Gallimard, 1994, p.13-14.

⁷⁵⁹ *Ibid.*, p.14.

⁷⁶⁰ *Ibid.*, p.20.

perception, d'interprétation, et probablement aussi de rappel. Cette explication permet par ailleurs de corroborer la thèse du biais d'attribution expliquant le silence de Sangnier sur la tentative réussie de déstabilisation de l'ALP par Clémenceau, avant les élections de 1906, présentée plus haut.

Le contexte culturel intervient donc ici comme SPC (niveau 4), puisque la signification moderne du parti n'est tout simplement pas encore disponible en France à cette époque, au moins chez les catholiques. À titre d'exemple, on peut rappeler que les démocrates chrétiens, dès leurs congrès fondateurs de 1896 et 1897, et encore par la suite, hésitent entre les dénominations de « parti politique » et « parti social ». C'est dire que le « parti » ne renvoie pas pour eux à ce à quoi il renvoie aujourd'hui⁷⁶¹.

La deuxième explication qui permet de comprendre pourquoi le mouvement pense le parti de cette manière est évidemment la perception qu'il a de l'expérience de l'ALP (niveau 3), qui entend bien, elle, être le parti de défense du catholicisme, rassemblant tous les catholiques, face à un gouvernement perçu comme antireligieux. Cette représentation vient alors renforcer l'attitude plus générale du mouvement au sujet du concept de parti, en lui donnant une confirmation éclatante : non seulement le parti est bien ce que les sillonnistes en pensent (une faction, pensée comme telle), mais ce type de rassemblement est à condamner, en général et plus encore dans le cas d'un parti catholique, car il est doublement coupable : d'impiété d'abord, ensuite d'inefficacité et par là de préjudice porté au catholicisme. L'incitation forte que joue le contexte est de nature politique (SIP) et non culturel, selon la distinction analytique que nous avons proposée en deuxième partie, elle a donc été étudiée précédemment.

L'argument 3 consiste à dire que la création d'un parti catholique serait une mauvaise stratégie parce que, premièrement, il rassemblerait une masse inconsistante et donc vulnérable aux attaques des adversaires, et deuxièmement, il s'agirait d'une stratégie de défense alors qu'il faudrait entreprendre un œuvre de conquête. Les deux représentations qui constituent les prémisses de cette raison stratégique sont alors l'idée qu'un parti catholique formerait une

⁷⁶¹ *Ibid.*

masse inconsistante, puis que les catholiques sont à cette époque les moins nombreux (ce qui justifie la primauté d'une tactique conquérante plutôt que défensive). On retrouve ici des représentations présentes au sein du pôle identitaire. L'argument est donc conforme aux croyances fondamentales du mouvement quant à l'identité sociale catholique telle que nous l'avons déjà analysée plus haut : les catholiques sont bien pour le Sillon, comme on l'a vu, une masse inconsistante et minoritaire en France.

Dans l'argument 4 relatif au danger d'une récupération de ce parti catholique par les monarchistes et les réactionnaires, les deux croyances qui fondent cette raison sont d'une part que les monarchistes auraient de telles intentions, d'autre part que les forces constitutives de ce parti seraient prêtes à suivre la voie tracée par l'Action française (principalement). Pourquoi, premièrement, les sillonnistes prêtent-ils de tels desseins à Maurras et à son mouvement ? Ces intentions de récupération, Sangnier les voit dans le discours même de Maurras, qu'il a l'occasion de discuter assez directement avec son auteur entre 1904 et 1906, lors du débat auquel Maurras consacre un ouvrage qu'il intitule *Le dilemme de Marc Sangnier*⁷⁶². Cette longue discussion, par articles interposés et lettres diffusées dans les journaux des deux mouvements, entre véritablement dans les questions de fonds qui opposent les deux pensées. C'est à cette occasion que Sangnier se forge une idée claire de la manière dont les royalistes entendent utiliser l'Église et la religion catholiques à leurs fins politiques et sociales. Dans un article du Sillon du 25 mai 1904, Sangnier expose ce dilemme de la manière suivante :

« Pour un esprit dégagé de toutes les superstitions, ennemi des équivoques, un impérieux dilemme doit tôt ou tard se poser : ou le positivisme monarchique de l'Action française, ou le christianisme social du Sillon. »⁷⁶³

⁷⁶² Maurras C., *Le Dilemme de Marc Sangnier, essai sur la démocratie religieuse*, Paris, 1907.

⁷⁶³ *Le Sillon*, 25 mai 1904.

Le débat sur le « dilemme » s'engage alors avec la réponse de Maurras publiée le 1^{er} juillet 1904 dans l'*Action française*, qui entend démontrer qu'il n'y a pas de dilemme et que les deux pensées et que les deux actions, surtout, sont parfaitement compatibles. Comme le note très justement J. Caron⁷⁶⁴, ce serait peut-être le cas si Sangnier avait du christianisme social une vision institutionnelle, organisationnelle, juridique, ce qui, on le sait, n'est absolument pas le cas, puisqu'il place celui-ci dans la conscience et la responsabilité de chacun, et dans l'effort moral commun vers la justice sociale. Ainsi la tentative de Maurras de rapprocher les deux mouvements autour du concept de christianisme social échoue nécessairement. Le passage qui suit témoigne à la fois de cette volonté de rapprochement et son impossibilité apparaît clairement sitôt qu'on garde à l'esprit les contours de l'idéal sillonniste et les principes de la lutte pour la démocratie :

« La pensée politique d'un monarchiste peut être « chrétienne avant tout ». Cela veut dire qu'avant toute autre justification de la monarchie il fera valoir la volonté, les desseins de Dieu et parlera du droit divin. Mais en quoi ce monarchiste persuadé du droit divin peut-il être gêné d'entendre dire à tel autre royaliste qui ne croit pas en Dieu que le droit des rois vient de la nature et de l'histoire ? Il lui suffira de gémir de l'irrégion de son frère. Et en quoi ce dernier monarchiste, ce monarchiste libertin, peut-il être offusqué de voir son collègue déiste rattacher à Dieu une institution et une loi naturelles ? L'un dit : – Voici la loi de la nature ; l'autre : Voici la loi de Celui qui a fait la nature. Divisés sur l'origine des choses, ils conviennent cependant de la loi qu'elles ont reçue. Pour des raisons diverses, mais nullement contraires, ils adhèrent aux vérités historiques et politiques qu'ils ont observées et découvertes en commun. »⁷⁶⁵

Ainsi donc un sillonniste pourrait être un excellent monarchiste, et s'entendre parfaitement, pour ce qui est de l'action et du but à atteindre, avec son « frère » de l'Action

⁷⁶⁴ Caron J., *op. cit.*, p. 380.

⁷⁶⁵ L'*Action française*, 15 juillet 1904, cité par Caron J., *op. cit.*, p.380.

française. Ce serait oublier que l'origine qui pour Maurras, en parfait positiviste qu'il est, n'importe pas, alors qu'elle est pour Sangnier l'essentiel : l'intention qui génère l'action est plus importante encore que les résultats, comme nous l'avons vu à travers l'étude de « la Vie » au sein du pôle axiologique. Pour Maurras, c'est trop d'idéalisme et d'individualisme, dont pourtant Sangnier se défend⁷⁶⁶. C'est alors sur les questions de la hiérarchie et de la tradition que se déplace la discussion. Ce débat sur le dilemme continue en 1905, puis 1906, sans conciliation possible. C'est donc au cours de ces échanges que Sangnier s'est forgé la conviction que les royalistes de l'Action française se servaient de la religion dans leur projet politique et social comme d'un outil, d'un instrument de contrôle social, de pacification et de légitimation du pouvoir monarchique, non pas en référence à un quelconque droit divin, mais par le respect que le catholicisme exige de ses fidèles envers les pouvoirs établis⁷⁶⁷.

Que l'Action française dise clairement son intention de mettre la main sur un éventuel parti catholique à des fins de restauration de la royauté, cela ne suffit pas à voir dans ces velléités un réel danger. En 1906-1907, le mouvement de Maurras est certes très bruyant mais ses effectifs sont encore faibles⁷⁶⁸. C'est qu'il faut en réalité distinguer deux projets de parti catholique. Un premier fut diffusé par des journaux réactionnaires comme la *Gazette de France*, *L'Autorité* ou *Le Soleil* au cours du printemps 1906 : un nouveau parti se constituerait autour de l'abbé Barbier, une des figures les plus en vue de l'intégrisme catholique du début du siècle. Mgr Turinaz, chef de file des réactionnaires français au sein du clergé, présiderait la réunion de fondation de cette organisation, salle Wagram. Cette rumeur ne dura pas longtemps après le démenti de Mgr Turinaz. Si une telle formation voyait le jour, l'Action française n'aurait guère les moyens, face aux personnalités à sa tête, d'en prendre la direction. En revanche, le danger que voient les sillonnistes concerne un autre parti catholique, officieux, celui que l'ALP entend être et qui reçoit sur ce point le soutien de Rome. Ce sont

⁷⁶⁶ L'Action française, le 15 août 1904, publie la lettre de Sangnier adressée à Vaugeois où il conteste l'accusation d'individualisme.

⁷⁶⁷ Voir entre autres de Ch. Maurras, *Le Dilemme de Marc Sangnier*, ainsi que *L'enquête sur la monarchie*, Paris, 1900.

⁷⁶⁸ Weber E., *L'Action française*, Paris, Stock, 1964, qui précise que « l'année 1905, à beaucoup d'égards, fut celle des commencements », p.55.

ces deux éléments mêlés qui font craindre à Sangnier la main mise des monarchistes sur cette formation. Bien que l'ALP se présente comme un parti non confessionnel, le parcours politique de ses fondateurs Piou et de Mun dit clairement l'orientation catholique sociale, et la présence des leaders de l'ACJF, H. Bazire et J. Lerolle ne fait que confirmer le lien étroit qui existe entre cette organisation et l'Église. De plus, comme le rappelle P. Lévêque⁷⁶⁹, tout le réseau de la Bonne Presse, qui regroupe de nombreux journaux, est sous la direction de Paul Féron-Vrau, qui après avoir repris *La Croix* en 1900, la met au service de l'ALP et devient son journal officiel. En 1904, le même Féron-Vrau fédère au sein de *La Presse régionale* (agence centrale de publicité et d'information) une douzaine de journaux catholiques modérés, comme *Le Nouvelliste de Bretagne*, *le Télégramme de Toulouse*, *l'Express de Lyon*, etc. Enfin les moyens considérables que la propagande menée par l'ALP exige ne peut assurément pas venir de ses financements propres, bien qu'elle soit rapidement devenue une véritable organisation de masse. Lévêque note alors :

« Le complément paraît bien avoir été secrètement fourni par les congrégations, dont le parti avait pris la défense : comme le montent les papiers du duc Xavier de La Rochefoucauld, trésorier à partir de 1912, six millions avaient ainsi pu être déposés à la banque londonienne Coutts ; l'argent avait été transféré discrètement, par petites sommes, à des membres du parti. »⁷⁷⁰

Tous ces éléments attestent de la volonté de l'ALP de jouer le rôle du parti catholique, d'autant plus que l'*Osservatore Romano* lui apporte son soutien, comme le rapporte l'*Éveil démocratique* :

⁷⁶⁹ Lévêque P., *Histoire des forces politiques en France, 1880-1940, tome 2*, Paris, Armand Colin, 1994, p.37.

⁷⁷⁰ *Idem.*

« Il serait à la vérité hautement à déplorer que, soit par désir de nouveauté, soit par tout autre mobile, les catholiques français dans la recherche intempestive de nouveaux moyens de légitime défense, négligeassent ceux que l'organisation, déjà fondée et bien avancée des forces catholiques groupées sous la bannière de l'Action libérale populaire, leur met, pour ainsi dire, à portée de main. »⁷⁷¹

Sangnier est donc parfaitement au courant de l'accord et des encouragements que le Saint Siège apporte à l'ALP, et il le déplore dans le même article, sous son pseudonyme habituel de F. Lespinat. Dès lors, c'est bien parce que l'ALP tend à devenir ce parti de rassemblement des catholiques que la participation de plus en plus grande des réactionnaires et notamment des monarchistes fait craindre pour l'indépendance de l'Église et de la religion catholique. En 1906 en effet, à la veille des élections, l'organisation se doit de rassembler le plus largement possible, et les royalistes saisissent cette chance d'infiltrer efficacement l'ALP. C'est de là que vient le danger majeur. *L'Éveil démocratique* rapporte alors, dans le fameux article « La France et les partis » du 4 novembre 1906, un passage de *l'Osservatore Romano* qui s'inquiète de ce risque de récupération par les réactionnaires :

« “Si sous les hommages des royalistes, sous leurs exhortations, écrivait récemment *L'Osservatore Romano*, se cachaient d'autres buts et d'autres desseins, étrangers à celui-ci (celui de la défense religieuse), le Pape ne serait pas en situation de les empêcher.” Eh bien, nous, nous sommes en situation de le faire. Et nous concevons fort bien que ce n'est pas la mission du Pape de briser l'équivoque réactionnaire. Cette mission : elle est la nôtre. »⁷⁷²

Enfin, le danger de cette mainmise de la droite radicale est représentée, pour les sillonnistes, par le lien très étroit qui unit l'ALP à l'ACJF, que Sangnier décrit justement

⁷⁷¹ Cité dans *l'Éveil démocratique*, 15 avril 1906.

⁷⁷² *L'Éveil démocratique*, le 10 novembre 1906.

comme une organisation réactionnaire et non confessionnelle (ses chefs sont des laïcs élus). Si celle-ci devenait la base de recrutement du parti catholique, ce serait en fait une nouvelle fois l'annexion par une organisation politique et social réactionnaire de l'Église et de la religion catholiques. Or l'ACJF ne peut légitimement opérer de la sorte, puisque son nom même, comme le concept de parti catholique et pour les mêmes raisons exactement, présuppose « un monopole injustifié »⁷⁷³ sur la jeunesse catholique.

Mais ces craintes concernant l'ACJF sont davantage l'effet conjugué du stéréotype que les sillonnistes possèdent de l'organisation fondée par de Mun et la Tour du Pin (le second étant ouvertement réactionnaire), et d'une heuristique de disponibilité (privilégiant les éléments saillants de l'information) opérée par l'attitude de rejet vis-à-vis de l'idée de parti catholique et des thèses réactionnaires. En effet, rien ne laisse véritablement supposer que l'ACJF ait de telles intentions en 1906. Aucun événement ne permet rationnellement de défendre une telle théorie, hormis les caractéristiques attribuées généralement à l'ACJF (réactionnaire et proche de nombreux prêtres et évêques) et la tension générale autour de la question du parti catholique, qui sont les seuls éléments saillants à disposition. Mais les craintes des sillonnistes sont tellement fortes, parce qu'elles entreraient directement en contradiction avec les croyances et les valeurs les plus fondamentales de leurs pôles cognitifs, qu'ils opèrent ce raccourci, cette assimilation injustifiée.

Dans l'argument 5 qui expose la contradiction interne à la formule « parti catholique », ce n'est pas la représentation du catholicisme comme religion universelle qui est mobilisée, comme dans les arguments 1 et 2, mais celle de sa neutralité politique. Cet élément explique en effet qu'un regroupement de tous les catholiques ne puisse en tant que tel faire de la politique. Mais la deuxième proposition qui est elle aussi inconcevable pour le Sillon, réfère à un parti catholique ne regroupant pas tous les catholiques, et qui entendrait pourtant faire œuvre politique : celui-ci ne pourrait alors légitimement « accaparer à son seul profit l'étiquette “catholique” »⁷⁷⁴. La question de la neutralité politique du catholicisme a été

⁷⁷³ Titre de l'article que F. Lespinat (Sangnier) consacre à cette question dans *L'Éveil démocratique* du 16 septembre 1906.

⁷⁷⁴ Bénard R., art. cit.

largement exposée dans l'étude de l'identité personnelle du mouvement, il n'est pas nécessaire de revenir dessus. La deuxième croyance qui est au fondement de cet argument est qu'un parti qui ne regrouperait pas tous les catholiques ne pourrait revendiquer le nom de « parti catholique ». On retrouve ici la question de la signification du concept de parti politique pour le Sillon. À nouveau donc, pour Sangnier, le syntagme « parti catholique » fait nécessairement référence à la défense des catholiques, à une *faction* catholique, et par conséquent à tous les catholiques. Dans cette acception, et complétée par la croyance en la neutralité de cette religion, le parti catholique devient effectivement une contradiction. Mais celle-ci est dépendante de deux autres croyances, qui, elles, ne sont pas nécessaires mais contingentes.

Enfin dans l'argument 6 opposant les mauvais catholiques aux non catholiques qui, eux, possèdent le véritable esprit chrétien, il s'agit à la fois de proposer une nouvelle critique des coreligionnaires du Sillon pour justifier du refus de fonder avec eux un parti catholique, et de se donner la possibilité de travailler avec des républicains démocrates de confessions différentes ou athées. La première représentation qui fonde cet argument est alors qu'il existe des mauvais catholiques et des partisans du catholicisme qui ne sont pas de vrais, de sincères croyants. On retrouve les attaques contre les royalistes de l'Action française d'un côté et contre les catholiques non vertueux de l'autre, rencontrés précédemment en tant qu'ils participent de cette « masse inconsistante ». Quant aux non catholiques partageant les idées politiques et sociales du mouvement, on retrouve là aussi l'opposition entre esprit chrétien et foi positive catholique, c'est-à-dire appartenance confessionnelle à une institution religieuse, que nous avons étudiée lors de l'analyse du pôle identitaire. Ces croyances sont donc bien cohérentes entre elles, et leur poids et leur fonction cognitifs sont connus.

Il est nécessaire cependant de rappeler que le constat opéré au sujet de ces deux populations (mauvais et non catholiques) est permis par une autre croyance, plus organisatrice que descriptive, qui est que la foi positive et l'esprit ne sont pas nécessairement congruents. Cette idée n'a rien d'évident et nécessite d'être expliquée, ce qui finalement est assez simple. Cette croyance se retrouve de nombreuses fois, elle est même au principe psychologique de la diversité politique des catholiques. Elle vient d'une part du fait que le catholicisme n'est pas une doctrine politique (neutralité), et d'autre part du fait que les individus, ici les Français, ne

sont pas antichrétiens, et qu'ils ont gardé, sans le savoir, les mêmes aspirations que les chrétiens. Celles-ci réapparaissent lorsqu'on leur montre la voie :

« La France est républicaine. Nous la jugeons même capable de comprendre un jour et d'aimer sérieusement la Démocratie. Il est faux qu'elle soit dans son ensemble anti-chrétienne [...] Il y a du christianisme latent dans les rêves humanitaires, dans les visions utopiques, et jusque dans les enthousiasmes communistes de nos contemporains. »⁷⁷⁵

Cette croyance sillonniste, qui explique que l'œuvre de conquête du mouvement ne soit pas considérée comme vaine, a trouvé au cours de l'histoire du mouvement plusieurs confirmations qui la renforcent : le succès d'abord des IP, non confessionnels, puis le succès des CE auprès d'une jeunesse ouvrière qui était *a priori* considérée comme socialisante et donc hostile au catholicisme, ou en tout cas indifférente à lui, ou encore les actions communes avec des ouvriers syndiqués non catholiques, principalement ceux de la Fédération du Livre.

À cette série d'arguments évoqués par le mouvement, il convient cependant d'ajouter les explications qui ne sont pas données dans les textes et les discours des sillonnistes. Ce serait en effet une erreur méthodologique que de s'en tenir à leurs seules déclarations, même en les expliquant aux différents niveaux. Il existe notamment une explication, fondamentale selon nous, du refus du Sillon de créer ce parti catholique : sa volonté de sauvegarder son indépendance. Comme on l'a vu lors de l'étude du pôle identitaire, la question de l'indépendance et de la pureté du mouvement et de son action est à nuancer selon que qu'elle est menacée par le risque de fusion avec des catholiques ou avec des non-catholiques. Sur la question du parti catholique, justement, la défense de l'estime de soi passe nécessairement par une mise à l'écart de toute confusion possible entre sillonnistes et autres catholiques, donc une mise à l'écart de tout projet de rassemblement au sein d'une même organisation, fût-elle réellement pluraliste et vigoureusement démocratique.

⁷⁷⁵ Sangnier M., « La leçon d'une défaite », art. cit., p.172.

B - Ambiguïtés de l'objectif politique de revendication

Si l'objectif de représentation n'est pas visé par le mouvement, c'est nécessairement un objectif politique de revendication qui constitue son objectif final. Comme il a été exposé dans l'étude du pôle axiologique, le Sillon entend lutter pour l'instauration de la République démocratique. Mais si c'est là son objectif final, rien ne dit que c'est aussi celui qu'il assigne à sa nouvelle stratégie, qu'il ne fait pour le moment qu'évoquer.

Arguments et croyances

En effet, le mouvement peut œuvrer à une transformation sociale, donc suivre une logique de revendication, sans pour autant assigner directement à la nouvelle stratégie qu'est la transformation en parti ce même objectif. Celui-ci peut rester le but à réaliser à travers d'autres stratégies, la transformation, seul, en parti n'étant alors qu'un moyen au service des autres stratégies. Sur ce point, les textes de référence sont peu clairs. L'article que Sangnier consacre au « plus grand Sillon » présente les trois dimensions de ce large mouvement visant à « l'élaboration de la démocratie en France »⁷⁷⁶ : la publication toujours plus importante de *l'Éveil démocratique*, l'effort syndical tendu vers la promotion des vertus morales et de la fraternité, et « bientôt l'incursion faite sur le terrain d'une politique renouvelée et soumise, elle aussi, aux imprescriptibles exigences de la justice et de la vérité. »⁷⁷⁷ Autrement dit, le *comment* de la nouvelle stratégie est précisé : l'action électorale devra être irréprochable moralement, mais rien n'est dit sur le *pour quoi* de cette stratégie, ni ce en quoi consisterait l'action politique du candidat une fois élu. Le second texte n'apporte que peu de précision supplémentaire : il s'agit cette fois de décrire précisément les conditions à réunir pour que cette action électorale ait lieu, puis la méthode adoptée une fois ces conditions réunies. Mais à nouveau, sur l'objectif assigné à cette stratégie, rien n'est dit de manière positive. Le seul élément fourni tient à un objectif qu'il s'agit justement de ne pas assigner à l'action électorale, à savoir moraliser les principes et les habitudes de la politique actuelle :

⁷⁷⁶ *Le Sillon*, 25 mars 1907.

« Que fera donc le *Sillon* ? Mêlera-t-il à la politique actuelle quelques-uns de ses amis pour qu'une fois entrés dans la place ils essayent de la purifier ? Toutes nos méthodes, toutes nos expériences antérieures s'opposent à cette tactique. Si nous avons jusqu'à présent aussi énergiquement repoussé toutes les avances faites par les partis – en particulier par l'*Action libérale populaire*, - c'est parce que nous sommes résolus à ne jamais mêler le *Sillon* aux choses avec lesquelles il pourrait être dangereusement confondu. »⁷⁷⁸

L'engagement social du Sillon sur les questions de conditions de travail ou de mœurs apporte-t-il des éléments plus précis quant à l'action positive des éventuels élus du Sillon au Parlement ? On sait que dans l'action syndicale, le mouvement de Sangnier s'oppose à toute stratégie révolutionnaire au sens qu'accordent notamment les socialistes à cette expression. On pourrait en conclure que le mouvement entend suivre une voie réformiste. Or l'étude de la méthode relative à la cause défendue, menée dans l'analyse du pôle axiologique, a montré que ce n'était pas le cas. Les échanges et débats avec les représentants de la Confédération générale du Travail, ou avec J. Guesde lors de la conférence-controverse qui eut lieu à Roubaix le 9 mars 1905, apportent sur ce point des éclaircissements fondamentaux pour la compréhension de la pensée et de l'action du Sillon :

« Nous considérons donc que la société doit évidemment évoluer et se transformer, mais nous sommes convaincus, et nous l'ajoutons nettement, qu'il ne suffit pas de faire des lois pour transformer une société. Il faut d'abord que celle-ci soit intérieurement modifiée. Les lois ne peuvent que constater les révolutions accomplies dans l'intimité économique, et j'ajouterai dans l'intimité morale des sociétés. Croire le contraire nous semble la grande erreur de beaucoup de réformistes

⁷⁷⁷ *Idem.*

⁷⁷⁸ Constant L., Guiard A., *op. cit.*, p.33.

pour qui la démocratie est simplement une organisation sociale bienfaisante et tutélaire pour les travailleurs.

Nous voulons quant à nous, camarades, quelque chose de plus ; nous n'accepterions pas le don d'un bon tyran qui jetterait sur nous la manne des réformes prolétariennes, parce que nous réclamons d'être nous-mêmes les propres artisans de notre relèvement social et de pouvoir développer en nous l'intégrité de notre vie de citoyen, l'intégrité de notre vie humaine toute entière.

Changez les mœurs avant de changer les lois (...). Ce que nous demandons, nous, ce n'est pas qu'on transforme d'abord la société politique, mais bien la société économique et la société morale. »⁷⁷⁹

Sangnier n'est pas partisan d'un réformisme qui ferait appel avant tout à l'État pour réglementer, réguler et soulager la misère des classes laborieuses. Il entend réformer d'abord les mentalités. Les lois suivront, car les lois ne font toujours qu'officialiser les usages, les pratiques déjà en place. Outre la conception particulière que le président du Sillon se fait du réformisme, cet extrait nous apprend surtout que les combats à mener ne se font pas dans les arènes décisionnelles de la politique nationale. Par conséquent, il apparaît difficile, sur la base de ces premiers éléments, de conclure que la transformation en parti a pour finalité l'action législative. On peut cependant rétorquer que ce discours date de mars 1905, alors que les premières évocations de l'action électorale sont plus tardives. Or, comme on l'a vu lors de l'étude des rapports entre le Sillon et le mouvement de la démocratie chrétienne, les débats menés avec l'abbé Six conduisent Sangnier à modifier légèrement sa pensée au sujet de la législation sociale, notamment afin d'éviter les attaques sur un prétendu individualisme. Un discours du 5 août 1906, à Brest, nuance effectivement sa première position :

« Nous croyons que les lois, à elles toutes seules, sont insuffisantes, parce qu'elles ne peuvent pas, mécaniquement, transformer les individus. Nous réclamons,

⁷⁷⁹ Sangnier M., « Christianisme et socialisme », *Discours II*, Paris, Bloud et Cie, 1910, p.338-339.

certes, une législation du travail ; nous réclamons le repos hebdomadaire et, cela va sans dire, les retraites ouvrières, et même dans certaines industries, un minimum de salaire. Nous réclamons tout cela. Mais ce n'est pas parce que nous désirons une législation qui encasernerait le travailleur dans une série de lois rigides, c'est parce que nous voulons que la société capitaliste actuelle répare les crimes qu'elle a commis et mette à même l'ouvrier de devenir un citoyen vraiment conscient. (...) Nous considérons que la loi remplit, en quelque sorte, auprès du citoyen, un rôle de tuteur ; et l'arbre a d'autant moins besoin de tuteur qu'il est plus robuste. »⁷⁸⁰

Se dessine ici une conception moins radicale de l'action législative, qui pourrait justifier un objectif politique de revendication assigné à la transformation en parti. Il s'agirait en effet d'obtenir la rédaction d'un code du travail favorable aux ouvriers, des améliorations de conditions de travail et de rémunération. En ouverture de *Le « plus grand Sillon »*, Sangnier présente les trois stratégies du « plus grand Sillon » pour atteindre son objectif d'instauration de la République démocratique. La première est « l'œuvre législative »⁷⁸¹, qui reprend exactement les mêmes éléments que le discours de Brest, autrement dit uniquement des revendications relatives au travail. La seconde stratégie est « un travail *d'organisation sociale*. Les lois ne suffisent pas. À elles seules, elles ne peuvent pas transformer les mœurs. On ne décrète pas la *cité future*. »⁷⁸² Cette organisation repose sur l'action des syndicats, des coopératives et de toutes les œuvres sociales. Mais ces dernières ne sont que des instruments : « elles n'auront toute leur utilité que si elles sont animées d'un esprit démocratique. »⁷⁸³ La troisième stratégie est donc l'éducation démocratique. Ainsi, la seule finalité assignée à l'action législative concerne la défense des ouvriers. Elle ne touche à aucun autre domaine. C'est ce que confirme une étude rapide des autres combats que le Sillon a menés, des autres campagnes d'opinion qu'il a engagées. Ainsi, la campagne menée contre la pornographie est

⁷⁸⁰ Sangnier M., « Les syndicats et la démocratie », in *Discours II*, op. cit., p.44.

⁷⁸¹ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, Paris, Au Sillon, 1907, p.6.

⁷⁸² *Idem*. Souligné par l'auteur.

⁷⁸³ *Idem*, p.7.

l'occasion d'un discours prononcé à la Sorbonne le 4 février 1906, dans lequel Sangnier déclare :

« D'aucuns pensent qu'il y aurait lieu de demander à la loi de protéger la morale. J'estime, quant à moi, que la législation sera toujours impuissante à rien faire d'efficace en cette matière, si elle n'est en concordance absolue avec les mœurs de la majorité. N'allez pas croire, en effet, que la législation fasse les mœurs ; il est beaucoup plus vrai de dire que ce sont les mœurs qui s'imposent à la législation, et que celle-ci n'intervient que pour coordonner les règles posées par la coutume. »⁷⁸⁴

On retrouve les mêmes considérations et les mêmes méthodes employées lors de la campagne contre la « Taupe »⁷⁸⁵ (novembre 1905), ou lors de la campagne contre les conditions de travail des ouvrières en confection travaillant à domicile, en 1907. Là encore, il ne s'agit pas de faire du lobbying auprès des ministres ou de faire jouer des relais pour intercéder en faveur de la cause défendue. Le Sillon entend agir par lui-même, en direction de l'opinion publique, et c'est bien ce qu'il fait : l'abbé Beaupin mène des enquêtes auprès de ces ouvrières de Rouen et en rend compte lors de conférences. À Nancy, on organise une exposition des objets confectionnés présentant surtout leurs étiquettes, qui révèlent le décalage entre le prix de vente des objets et le salaire des ouvrières, et entre le nombre d'heures passées et le salaire gagné. *L'Éveil démocratique* prend ensuite le relais⁷⁸⁶, avec plusieurs articles, etc. J. Caron résume avec justesse la méthode suivie pendant cette campagne :

« Au mal social qu'ils dénonçaient ici, quel remède proposaient les sillonnistes ? Le syndicalisme était impraticable, du moins dans l'immédiat, à l'intérieur d'une profession aux éléments nécessairement dispersés et qui n'avaient pas même reçu un

⁷⁸⁴ Sangnier M., « La lutte contre la pornographie », in *Discours I*, op. cit., p.450.

⁷⁸⁵ Voir le récit que fait Sangnier de cette campagne dans *Le « plus grand Sillon »*, op. cit., p.216-226.

⁷⁸⁶ « Celles qu'on oublie », *Éveil démocratique*, 24 novembre 1907, en première page. Suivent d'autres articles dans les numéros de décembre, puis au cours de l'année 1908.

commencement d'éducation sociale. Le rayon d'action des coopératives était par ailleurs limité (...). Restait le remède de prédilection du Sillon : l'éducation de l'opinion publique. Ne pouvant organiser la profession des ouvrières en confection, il fallait former la conscience des clients. À cet objectif correspondait la multiplication des conférences de propagande, les expositions itinérantes, la diffusion d'une littérature destinée à émouvoir la sensibilité du public au moyen de romans et de nouvelles. »⁷⁸⁷

On constate ici qu'il n'est fait mention d'aucune action relative à la législation. Ainsi on peut conclure de l'étude des argumentaires du Sillon concernant l'enjeu qu'est la législation, et le rôle que celle-ci doit avoir dans la transformation sociale voulue par le mouvement, que la législation, c'est-à-dire l'obtention de droits, de codes, de règlements favorables à la cause et votés par les représentants ou décrétés par l'État, n'est pas un but en soi. Les raisons avancées sont les suivantes : premièrement, les lois seules ne peuvent transformer les individus, donc elles ne peuvent transformer la société – d'où il suit logiquement d'une part que les lois ne peuvent que constater les transformations réalisées dans les sphères économique et morale, et d'autre part que les lois sont impuissantes dans le domaine moral ; deuxièmement, les lois sur le travail, et uniquement celles-la, ne peuvent être au mieux que des instruments permettant aux individus de poursuivre leur développement moral en facilitant leur vie économique.

Si l'argumentation des sillonnistes est bien celle que nous venons de décrire, ce que nous pensons parce que les différents domaines de lutte dans lesquels le Sillon a mené des actions (économique, moral) ont été l'occasion de commentaires différents sur la question de la législation, alors nous interprétons la présentation qu'il fait à plusieurs reprises de son programme d'action (une œuvre législative, un travail d'organisation des rapports économiques et sociaux, un travail d'éducation morale⁷⁸⁸) comme la démonstration quasi-mathématique de l'absolue primauté du travail d'éducation morale, bien plus que comme la présentation des trois domaines dans lesquels le mouvement entendrait œuvrer. On pourrait

⁷⁸⁷ Caron J., *op. cit.*, p.524.

⁷⁸⁸ Voir l'extrait de *Le « plus grand Sillon »* cité plus haut.

alors, en poussant probablement la rationalisation trop loin, interpréter la transformation de ce protoparti comme la dernière étape logique du programme d'action qu'il s'est fixé *depuis le début*. Conformément au plan d'action suivi, l'éducation populaire étant d'ores et déjà sur la bonne voie (CE et publications), les réussites dans le travail d'organisation économique étant elles aussi en passe d'aboutir (coopératives, syndicats), le mouvement se tournerait en 1907 vers l'étape finale, celle de l'action législative, qui est la dernière parce qu'elle est la moins importante tant son efficacité est dépendante de celle des travaux des étapes précédentes. Ce serait cependant opérer une lecture *a posteriori* proposant une reconstruction rationaliste abusive parce qu'elle négligerait le sens profond de la méthode expérimentale du Sillon, son souhait et sa tendance réels à se laisser porter par la vie.

Comment alors comprendre que le parcours, vu d'une certaine hauteur, soit si parfaitement cohérent avec le programme et la pensée du mouvement ? Deux explications sont possibles : le poids des dispositions et la rationalisation *a posteriori*. La première signifie que des éléments les plus fondamentaux des pôles cognitifs, qui sont présents dès les premières heures du Sillon, l'ont guidé malgré lui dans une direction qui leur était conforme. Cette explication fait certes la part belle à l'image que le mouvement a de lui-même, de cette unanimité, de cette constance intellectuelle, de cette fidélité à ses principes et de la profondeur de son engagement et de ses croyances. Elle suppose que les événements ont imposé de faire des choix, et que ceux-ci, en raison de la volonté même de ne jamais définir ou borner à l'avance le champ de son action, ont été inconsciemment effectués de manière parfaitement conforme à une logique profonde. On retrouve ici une explication purement dispositionnaliste. L'apparente liberté, le choix assumé de l'improvisation et de l'absence de planification aurait eu l'effet (rigoureusement inverse à celui escompté) de calibrer les répertoires d'action utilisés en fonction des croyances les plus profondément inscrites. Dans cette perspective, la revendication d'une méthode expérimentale, par tâtonnements, est un leurre : la spontanéité n'est ni plus ni moins que le règne des dispositions. En quoi d'ailleurs la revendication de cette spontanéité n'est pas un mensonge, parce que cette méthode est bien vécue telle qu'elle est décrite.

La seconde explication, si elle entend ne pas reposer sur la première (ce que les théories de la rationalisation en PSC par exemple soutiennent) doit faire la preuve que ce sont

davantage les évènements (SPP surtout – car la SIP implique les processus de nature dispositionnelle de la PSC au moment de la perception et de l'interprétation) qui ont poussé le mouvement à suivre la voie qu'il a empruntée. Il nous semble que cette lecture manque de solidité, parce que le passage de l'éducation populaire au travail d'organisation sociale aurait pu trouver bien d'autres possibilités de se réaliser avant 1903-1904, comme en témoignent les contacts nombreux que Sangnier a toujours tissés avec le milieu catholique social. De même le passage à la troisième étape qu'est l'action législative aurait pu être suscité par bien d'autres luttes menées par les travailleurs entre 1899 et 1907.

Les deux arguments majeurs du rejet de l'objectif de revendication au sens étroit (obtention auprès de l'arène décisionnelle – ici les gouvernants – de droits ou de ressources matérielles précis) ayant été identifiés, il s'agit à présent de reprendre l'application du modèle, par niveau, en commençant par les incitations politiques (niveau 2) que le contexte a éventuellement générées, avant de différencier l'analyse en opérant croyance par croyance, aux niveaux 3 et 4.

SIP et objectif de revendication

De la même manière que lors de l'étude de l'objectif précédent, ce sont davantage des absences d'incitations (voire des dissuasions) à poursuivre cet objectif que nous devons chercher, puisque celui-ci est globalement rejeté par le mouvement. La question est alors simple : quel rôle joue le contexte politique dans le rejet de l'objectif de revendication (au sens étroit) ? Si d'une part les lois ne peuvent seules transformer les individus et les sociétés, et si d'autre part une législation du travail plus favorable aux travailleurs sur un certain nombre de points doit faciliter leur développement moral, quelles incitations et dissuasions émanant de l'environnement politique peut-on observer ?

Le seul élément qui nous semble de nature à effectivement jouer un rôle incitatif dans ces croyances est le fait que les socialistes, en 1906 et 1907, ont acquis une position et une popularité non négligeables au Parlement. L'absence d'incitation à poursuivre l'objectif de revendication tient alors dans le fait que l'action législative peut être et est déjà menée par d'autres. Dès 1893, le socialisme, toutes tendances et organisations confondues, obtient une cinquantaine d'élus (avec seulement 5% des suffrages au premier tour). Les municipales de

1896 voient de nouvelles victoires dans des villes importantes (Lille, Calais, Dijon), et Millerand profite du banquet fêtant la victoire le 30 mai à Saint-Mandé pour tenter de mettre fin aux querelles. Il propose un programme minimum commun, assez largement accepté. Les résultats des élections de mai 1898 sont décevants car même si on voit se maintenir le nombre de députés, les socialistes assistent parallèlement aussi à la défaite de grandes personnalités, comme Guesde ou Jaurès. Début décembre 1899, l'ancien député de Carmaux tente d'organiser l'union au congrès général qui se tient à Paris. Mais la participation de Millerand au gouvernement Waldeck-Rousseau à partir de juin 1899, les divergences entre partisans de l'autonomie des fédérations (Jaurès et Briand) et opposants (guesdites et vaillantistes, notamment) débouchent sur l'éclatement de cette ébauche d'organisation, dont naissent en 1902 deux formations principales : le Parti socialiste de France, de tradition guesdite, et le Parti socialiste français qui, lui, soutient Waldeck-Rousseau puis Combes. Le 30 décembre 1904 un texte commun est accepté par les deux organisations, sommées par l'Internationale de s'unir. Au congrès d'unification à Paris, les 23, 24 et 25 avril 1905, naît la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO), refusant sauf à titre accidentel sur une revendication particulière, de s'allier avec les partis bourgeois (les radicaux notamment). Mais elle ne rassemblera jamais tous les socialistes : Briand devient ministre du cabinet Sarrien en mars 1906 et les opposants à l'orientation révolutionnaire de l'Internationale font élire un groupe de 24 députés la même année. La SFIO, aux élections législatives, obtient tout de même 10% des suffrages exprimés et 53 sièges à la Chambre⁷⁸⁹. De plus, la question sociale est devenue la principale question d'actualité et les grandes figures, comme Jaurès, deviennent les orateurs en vue de l'Assemblée.

Ces différents éléments permettent alors d'accréditer la thèse selon laquelle le contexte politique ne fournit aucune incitation au Sillon pour suivre un objectif de revendication (au sens étroit) pour la défense des travailleurs. Les avancées possibles en matière de code du travail, de salaire minimum dans certaines industries, etc. ont quelque chance d'être portées sur l'agenda politique au sein du Parlement et dans les ministères. Les récents progrès sur ce terrain et les possibilités que de nouvelles demandes soient formulées par des forces

⁷⁸⁹ Tous les chiffres sont tirés de Lévêque P., *op. cit.*, p.148-159.

politiques relativement nombreuses au sein des arènes décisionnelles (bien davantage en tout cas que ne le serait le Sillon, surtout s'il respectait la méthode qu'il s'est fixée d'un seul et unique candidat : Marc Sangnier), génèrent certainement une absence d'incitation à réclamer en urgence une nouvelle législation et à en porter soi-même la demande en tant que député. Dans la lignée de l'argumentaire sillonniste, on pourrait éventuellement imaginer que si la législation courante était trop défavorable pour que puisse être entrevue la possibilité pour les travailleurs d'un quelconque développement moral, la position du mouvement serait plus volontariste vis-à-vis de l'œuvre législative à réaliser. Ce n'est cependant pas le cas.

Représentations mentales et publiques de la revendication et de la législation.

Se pose à présent la question de l'origine des croyances qui constituent les arguments exposés par les sillonnistes. Le premier argument affirme que les lois seules ne pouvant transformer les individus, elles ne peuvent transformer la société, ce qui est l'objectif du Sillon. Deux conséquences logiques en sont tirées : les lois ne peuvent que constater les transformations réalisées dans les sphères économique et morale, et elles sont impuissantes dans le domaine moral. L'argumentaire repose avant tout sur une tripartition du monde en sphères relativement autonomes : le politique et le juridique, l'économique et le social, la morale et le religieux. C'est parce que ces domaines sont autonomes (et non indépendants), mais hiérarchisés selon leur importance pour la cause que défend le mouvement, qu'un tel jugement sur la législation et son faible pouvoir causal est possible. Il nous faut alors interroger ce schéma dans la mesure où il n'a rien de naturel ou d'évident. On connaît par exemple la distinction marxiste bipartite (dialectique) entre superstructure et infrastructure qui rejette le moral, le religieux, le spirituel, le politique et tout l'univers de la conscience à la surface des choses, les privant du pouvoir explicatif qui est confié aux seuls rapports de production économique. S'opposant à l'idéalisme hégélien pour lequel c'est l'Esprit qui détermine le réel (position fondamentale de toute phénoménologie), Marx et Engels rétorqueront que le monde hégélien marche la tête à l'envers, puisque « ce n'est pas la

conscience qui détermine la vie, mais la vie qui détermine la conscience. »⁷⁹⁰ Questionnant la tripartition pensée par les sillonnistes, il semble qu'elle soit, elle, davantage une position normative sur la hiérarchie de ces trois sphères que le résultat d'une description à prétention objective du monde. Ce sont les fonctions de chacune de ces sphères qui fondent leur importance différentielle. Mais ces fonctions sont relatives à la cause et à la méthode sillonniste. En effet, pense Sangnier, la législation n'a d'intérêt qu'en tant qu'elle facilite l'organisation économique dans le sens d'une plus grande possibilité pour les travailleurs de poursuivre leur développement moral. On retrouve ici, bien évidemment l'idéal sillonniste d'une organisation sociale tendant au maximum de conscience et de responsabilité. Cette organisation est bonne dans la mesure où elle est guidée par l'esprit démocratique, et la législation n'est profitable qu'en tant qu'elle permet une organisation sociale propice à l'épanouissement individuel des individus. Mais la question qui nous intéresse ici est celle de l'origine de ce schéma tripartite que les sillonnistes appliquent sur le monde⁷⁹¹.

C'est au cœur de la philosophie néo-thomiste qu'on trouve une telle architecture normative du monde, telle qu'elle a été véhiculée par les encycliques de Léon XIII et longuement discutée dans les CE. Les sphères temporelle et spirituelle étant distinctes, et non séparées, l'Église n'exerce dans la première qu'un magistère moral, laissant le pouvoir temporel libre de ses choix politiques. L'action sociale, en revanche, qui reste en théorie indépendante de l'autorité du pouvoir temporel, peut suivre les commandements moraux de l'Église qui élabore pour l'occasion une doctrine économique (Thomas d'Aquin y consacre

⁷⁹⁰ Marx K. et Engels F., *L'idéologie allemande*, Paris, Éditions sociales, 1974, p.23.

⁷⁹¹ Nous écartons l'explication qui consisterait à dire que la tripartition en domaines autonomes (mais non indépendants) est le fruit du schéma (au sens de la PSC) triadique chrétien, qui depuis les premiers débats sur la Trinité jusqu'à Thomas d'Aquin, permet d'échapper, dans plusieurs domaines, aux apories de la dualité toujours conflictuelle. Comme le rappellent Sadoun et Donégani, « la pneumatologie chrétienne s'est développée à partir des difficultés logiques nées de la conciliation entre le monothéisme, c'est-à-dire l'affirmation de la suprématie de l'Un, et le dogme de l'incarnation et de la filiation christique, c'est-à-dire le rappel de la réalité ontologique du deux. » (*in* Sadoun M., Donégani J.-M., *op. cit.*, p.167.) Voir également Dufour D.-R., *Les mystères de la trinité*, Paris, Gallimard, 1990. Si la pertinence explicative générale de ce schéma cognitif présent au cœur de l'esprit chrétien nous semble forte, en revanche elle ne paraît pas ici mobilisable car ce schéma n'intervient pas pour échapper à une dualité problématique. Lorsque les conditions fondamentales de la situation d'apprentissage d'une disposition (ici le schéma triadique) ne sont pas réunies dans une situation ultérieure, celle-ci ne s'actualise pas.

d'ailleurs de longs passages très précis). La distinction des sphères et des pouvoirs reste établie, mais sur la base de cette dualité il faut lire une tripartition fondée sur l'éloignement progressif de l'activité vis-à-vis du pouvoir direct de l'Église : dans le domaine spirituel, elle exerce pleinement et seule son magistère ; dans le domaine temporel, elle guide entièrement l'action sociale non politique (c'est le catholicisme social ou la démocratie chrétienne telle que la définit Léon XIII) ; elle n'intervient que relativement aux questions morales dans la sphère d'influence réservée au pouvoir politique. Il s'ensuit que tout catholique voulant travailler au salut de son âme et à la gloire de Dieu le fera mieux et plus complètement avant tout dans la sphère spirituelle, puis au sein du domaine temporel, d'abord à travers l'action sociale, seulement enfin à travers l'action politique.

Comment ensuite, passer de cette tripartition normative implicite dans l'argument et le pôle axiologique sillonniste, à l'idée que les lois ne peuvent pas transformer les individus et donc la société ? Qu'est-ce qui justifie de tirer ainsi d'un jugement normatif une explication en termes de pouvoir causal effectif ? En effet, de ce que la sphère morale a une fonction primordiale dans la réalisation (toute morale) de la cause sillonniste, à laquelle sont subordonnées les fonctions des sphères socio-économique et politique, peut-on en déduire que dans la réalité les lois n'ont effectivement pas de pouvoir causal en termes de moralité ? Notre interprétation est la suivante : il n'y a en réalité aucun passage d'un discours normatif à un discours descriptif. C'est ici un effet de la grammaire que de nous laisser croire à ce glissement. Pourquoi ? Parce que la conception cosmologique du monde au fondement du christianisme sous-entend que chaque chose dans l'univers a sa place et sa fonction. L'homme étant sur terre pour glorifier Dieu et travailler au salut de son âme, toute action humaine n'a de sens que par rapport à cette fonction. C'est pourquoi tout comportement, toute action n'a de sens que par rapport au mobile, à l'intention qui le produit (qui pour être bonne doit être conforme à la fonction attribuée par Dieu dans l'ordre du monde). Cette conception autorise d'ailleurs la méthode expérimentale du mouvement, qui s'inquiète toujours moins des conséquences de ses actes, ou des résultats de son action, que de la perfection morale de sa volonté. Tout peut être pardonné sitôt que ceci a été fait avec une intention bonne. Plus encore, peu importent les résultats, tant que la volonté qui les a guidés est vertueuse.

Ainsi, dire que les lois ne peuvent transformer les individus ne signifie pas que la législation n'a pas de pouvoir réel sur les hommes, mais plutôt qu'elle n'a pas le pouvoir de les transformer dans le sens exigé par la religion chrétienne, c'est-à-dire de les conduire sur le chemin du salut. Cette voie, ils ne peuvent l'emprunter que seuls, en toute conscience, qui est le seul critère sur ce chemin. C'est pour cette raison que les lois ne peuvent avoir aucun rôle direct dans ce système moral, puisque ce qu'une loi peut faire de plus concret, c'est de d'aménager des espaces de liberté ou à l'inverse de contraindre les hommes, mais que ces contraintes ne disent rien et ne font rien de la moralité des individus pris dans ces filets. Au mieux les lois peuvent-elles libérer du temps et améliorer les conditions de vie des hommes pour que ceux-ci travaillent avec plus de conscience et de responsabilité à leur travail d'homme digne. Retirer aux lois leur pouvoir causal dans la transformation des individus et des sociétés n'est pas les priver d'une causalité efficiente, pour parler en termes aristotéliens, mais d'une causalité finale. Dans une perception cosmologique du monde, tout jugement sur les activités humaines est de nature téléologique (et plus exactement téléofonctionnaliste). Le rôle que joue alors le contexte culturel (niveau 4) dans la production de ces croyances est évidemment immense, puisque c'est toute la tradition chrétienne qui véhicule et met à disposition cette cosmologie et cette tripartition.

Le deuxième argument qui appuie le rejet de l'objectif de revendication au sens étroit, pose que les lois sur le travail, et uniquement celles-la, ne peuvent être au mieux que des instruments permettant aux individus de poursuivre leur développement moral en facilitant leur vie économique. La justification de ce pouvoir effectif très restreint de la législation a été développée ci-dessus. En revanche, l'origine de l'idée selon laquelle les lois peuvent concourir à faciliter la poursuite du développement personnel est à rechercher dans les exigences de conscience et de responsabilité. En effet, pour qu'une action soit réellement conforme à ces exigences, il est nécessaire qu'elle soit réalisée à titre bénévole, sans qu'aucun intérêt économique ne puisse venir salir la perfection morale de cet engagement. Dès lors, ces activités ne peuvent être réalisées qu'après les heures de travail, sur les temps libres. C'est ici que la législation sur le travail intervient : un salaire décent permet de ne pas consacrer le temps libre à l'accomplissement d'autres tâches rémunérées indispensables financièrement, une limitation du temps de travail journalier et hebdomadaire permet de dégager du temps

pour la poursuite de son développement personnel. Il ne s'agit pas ici d'une vue de l'esprit ou d'une aspiration vague, puisque tous les individus travaillant au Sillon pour la cause, ne touchent aucune rémunération pour leur travail : des conférenciers, aux membres du Sillon central, aux membres de la JG qui vendent journaux, publications et abonnements tout au long de l'année, personne ne perçoit la moindre récompense pour le travail effectué. Ceux que leur bénévolat, indispensable au mouvement, empêche de travailler suffisamment (voire totalement) pour subvenir à leurs besoins reçoivent une somme d'argent calculée sur la base de ces besoins, en aucun cas en fonction du travail réalisé. L'idée du salariat est effectivement pensée comme incompatible avec l'engagement de chacun pour la cause et pour le développement de sa vie de citoyen.

Sans aucun doute, la revendication prise dans son sens le plus large, celui de transformation sociale, est-elle un des objectifs de la transformation, seul, en parti, puisque cette revendication n'est qu'un moyen parmi d'autres en vue de réaliser l'objectif final du mouvement. Mais pris dans le sens plus retreint d'une exigence précise de droits ou de ressources pour les ouvriers, la revendication semble un objectif difficilement attribuable à la stratégie de transformation. On a vu non seulement que le rôle dévolu à l'éventuel député du mouvement ne servait pas, par son action ou son exemple, à modifier les mœurs de la vie politique, mais surtout que l'action législative était limitée aux questions de réglementation du travail (code, salaire minimum, repos) et qu'elle n'était intéressante qu'en tant qu'elle facilitait le travail des individus dans la poursuite de leur développement personnel.

Cette étude nous permet aussi de conclure que la finalité du combat des sillonnistes (l'instauration de la République démocratique) n'est pas assignée, lors de l'évocation de la transformation en parti, à cette seule stratégie mais bien au contraire à toutes les autres stratégies suivies depuis le début ou apparues progressivement, que le mouvement entend faire perdurer, et au premier rang desquelles l'éducation démocratique des ouvriers et des jeunes. C'est là un argument qui va à l'encontre du choix initial du terme « transformation » en parti car, comme le Sillon le montre, l'essentiel de son activité et de ses objectifs fondamentaux ne changent pas. Il importe de préciser alors que la « transformation » n'implique aucun abandon des formes précédentes de l'action.

C - Les objectifs pratiques

Puisque la transformation, seul, en parti, n'obéit pas à une logique de représentation des catholiques ni véritablement à une logique de revendication, entrer dans la compétition électorale répond-il alors davantage à un objectif d'obtention de ressources, de droits ou d'accès aux médias ou à l'information ? Pour le dire autrement, s'agit-il de réaliser des objectifs pratiques visant à faciliter ou rendre plus efficace l'action du mouvement ?

Raisons pratiques

Étudions les différents objectifs pratiques un par un. Au moment de son évocation, l'action électorale a-t-elle pour but l'obtention de ressources matérielles ? Les textes de référence, pas plus qu'aucun autre d'ailleurs, ne font allusion à ce point. N'apparaissent en outre à nos yeux que des arguments qui s'opposent radicalement à une telle interprétation de l'évocation de la transformation. On aurait peine, tout d'abord, à concilier l'idéalisme et la rigueur morale du Sillon avec un changement stratégique d'une telle importance motivé par la quête de ressources matérielles, fussent-elles pour l'organisation des moyens de subsister. Ensuite, la méthode proposée dès l'évocation, qui consiste à ne présenter que la candidature de Sangnier discrédite l'hypothèse d'une attente de ressources supplémentaires. Une campagne coûte cher, quand bien même, comme au Sillon, les militants qui y travaillent le font à titre gratuit. Par quelle ressource, obtenue grâce à l'élection, seraient compensées la location des salles de conférence, le paiement des trajets pour les conférenciers venant de loin, l'achat du papier pour les tracts, les affiches et le journal local, qui sont des charges auxquelles le Sillon est déjà bien habitué puisqu'elles constituent les coûts de son activité habituelle ? Sans compter que la victoire n'est pas assurée. Dans le régime politique de 1907, il n'y a pas non plus de dispositifs prévus pour rembourser les campagnes électorales, ou pour dédommager les candidats. On voit mal, dans ces conditions, en quoi l'obtention de ressources matérielles pourrait constituer un objectif rationnellement attribuable. Enfin, le succès éventuel aux élections ne peut viser une alliance avec d'autres candidats ou organisations, qui elle-même aurait pour finalité un partage de frais, un soutien financier, une collaboration qui entraînerait une obtention de ressources matérielles. Comme nous l'avons montré dans l'étude du pôle identitaire, le Sillon attache beaucoup trop d'importance à son

indépendance, y compris financière, comme l'indiquent cette fois les campagnes de souscription et d'abonnement pour *L'Éveil démocratique* ou, plus tard, pour *La Démocratie*.

Au stade de l'évocation de la transformation, les textes ne fournissent pas non plus d'éléments relatifs à un objectif d'obtention de droits. Plusieurs points sont ici à préciser. Tout d'abord, il n'existe pas sous la III^{ème} République de statut légal du parti politique⁷⁹². Ces simples organisations, dotées ou non de statuts, selon leurs volontés, peuvent depuis la loi de 1901 prendre le statut d'association déclarée. Si ce sont davantage les partis de droite qui recourent à la loi sur les associations, quelques groupements de gauche choisissent aussi de se déclarer⁷⁹³. Le Sillon est, on l'a vu, parfaitement hostile à l'idée de se donner des bornes, des limites (à travers une profession de foi) et même une forme juridique quelconque. L'ALP ou l'Alliance républicaine démocratique (ARD) opteront, elles, pour la voie associative, avec des fortunes et selon des modalités et stratégies différentes⁷⁹⁴. Mais la transformation en parti qu'implique l'action électorale ne donne à l'organisation aucun droit particulier. Il ne peut s'agir alors, pour le Sillon, d'un objectif rationnellement attribuable.

En revanche, l'objectif d'obtention d'un accès aux médias est probablement la principale finalité de cette transformation en parti. Elle est en tout cas explicitement formulée par la conférence prononcée aux Journées sillonnistes :

⁷⁹² Celui-ci ne se voit reconnaître la personnalité morale et la capacité juridique qu'en 1988, avec la loi relative à la transparence financière de la vie politique (Article 7 de la loi relative à la transparence financière de la vie politique, *Journal officiel de la République française*, 12 mars 1988, p.3290-3292). Rappelons que les partis n'apparaissent dans un texte officiel que dans la Constitution de 1958, à l'article 4 qui précise que si « les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage universel », « ils se forment et exercent leur action librement ». Les seules restrictions sont le respect de la souveraineté nationale et de la démocratie (Constitution de la Ve République), et, depuis la promulgation de la loi sur la parité en 1999, ils doivent contribuer à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

⁷⁹³ Andrieu C., « La concurrence des légitimités partisane et associative », in Andrieu C., Le Béguec G., Tartakowski D., *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p.25-45.

⁷⁹⁴ Pour l'ALP, voir Quagliariello G., « L'Action libérale populaire et l'illusion du parti politique », in Andrieu C., Le Béguec G., Tartakowski D., *op. cit.*, p.247-264. Pour l'ARD, voir la thèse de Sanson R., *L'Alliance républicaine démocratique (1901-1920). Une formation de centre*, Université de Paris IV, 2000.

« il paraît bien opportun de mettre en pleine lumière, au moins par un exemple de propagande électorale et d'activité parlementaire réelle, ce que serait la politique du Sillon »⁷⁹⁵

C'est donc bien de mettre en lumière les propositions et le comportement politique du Sillon qu'il est question, autrement dit de le donner à voir plus largement, à une audience plus grande, à l'opinion publique. Cet objectif pratique est d'autant plus attribuable qu'il est aussi celui de la parution d'un journal quotidien que Sangnier appelle de ses vœux. On retrouve ici la méthode privilégiée du Sillon qui est de faire naître autour de lui un mouvement d'opinion, qui prend pour nom le « plus grand Sillon », afin d'œuvrer à la transformation morale des citoyens, non plus seulement à travers l'éducation populaire des jeunes et des ouvriers comme à ses origines, mais de plus en plus en rassemblant toutes les bonnes volontés qui partagent sa conception de la démocratie. Dans cette optique, obtenir un siège au Parlement est de toute évidence une formidable opportunité tactique. Notons cependant que ce n'est pas de siéger à l'assemblée qui a un intérêt, mais plutôt de montrer lors de la campagne et lors du travail parlementaire que les sillonnistes ne font pas de la politique comme les autres, qu'ils œuvrent véritablement pour l'intérêt général, avec les armes et selon les principes de la justice et de la vérité. Il ne s'agit de donner l'exemple aux autres politiciens, cet objectif est explicitement rejeté⁷⁹⁶, mais bien de donner à voir à tous la manière et la morale sillonnistes. C'est bien en cela que la transformation suit ici un objectif d'accès aux médias, d'extension de l'audience du mouvement.

SIP et objectif d'accès aux médias

Quel rôle joue le contexte politique dans l'adoption de cet objectif ? À nouveau, la perception que les sillonnistes ont de la SPP en fait une incitation à poursuivre cet objectif,

⁷⁹⁵ Constant L., Guiard A., *op. cit.*, p.34. Le second texte de référence, l'article du 25 mars 1907, ne mentionne pas cet objectif.

⁷⁹⁶ *Ibid.*, p.33.

puisque aucune impossibilité n'est perçue : le pluralisme des gouvernants et du cadre institutionnel semblent assurés. En revanche, ce n'est ni en raison d'un isolement politique ni en raison d'une interdiction de l'organisation dans sa forme actuelle que le Sillon se sent contraint de se transformer, seul, en parti. En ce qui concerne les incitations, la perception d'une facilitation de l'obtention d'un accès aux médias est un indiscutable facteur explicatif. On a montré précédemment que les sillonnistes étaient conscients des succès obtenus et conscients surtout de l'accroissement de leur audience. Il est inutile de citer les nombreuses pages au cours desquelles Sangnier se réjouit de « la foule chaque jour accrue des collaborateurs »⁷⁹⁷, car on connaît peu de chef de mouvement qui ne tiennent ce genre de propos, sincèrement ou non, parfois aussi contre les évidences les plus immédiates. Il nous a suffi de donner les chiffres attestant de ce réel succès, que les sillonnistes eux-mêmes ne sauraient ignorer.

Deux signes sont pour eux particulièrement forts de ce point de vue : l'affluence de plus en plus importante aux différents congrès (la réunion de clôture du congrès de février 1907 rassemble plus de 4000 personnes selon la presse locale) et l'augmentation significative des ventes des publications du mouvement. La volonté d'élargir le mouvement au « plus grand Sillon », de se lancer dans l'aventure d'un journal à grand tirage et l'entrée sur le terrain politique ne sont pas les résultats d'une fuite en avant, mais bien les signes d'une confiance ferme dans l'avenir. Un autre indice conforte encore les sillonnistes dans l'idée qu'ils sont de plus en plus écoutés, avec ou sans bienveillance, c'est le fait qu'ils font de plus en plus l'objet, selon eux, de l'attention des journaux et des forces politiques en général. Les lettres que Sangnier adresse régulièrement à des directeurs de journaux en témoignent, et dont certaines sont reproduites au sein de *Le « plus grand Sillon »*⁷⁹⁸. C'est là l'effet conjugué des

⁷⁹⁷ Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, op. cit., p.IV.

⁷⁹⁸ Ces lettres visent à exiger des corrections ou un droit de réponse face à des récits jugés erronés ou à des accusations infondées. Ainsi Sangnier adresse une « Lettre au rédacteur en chef du *Matin* », le 7 août 1906, au sujet de l'article relatant le congrès de Brest qui stipule que le Sillon est une association catholique, ce que Sangnier s'empresse de démentir. Une « Lettre au directeur du *Temps* » du 14 août 1906 conteste l'accusation selon laquelle Sangnier n'aurait pas combattu contre le nationalisme et l'anti-dreyfusisme. Le président du Sillon précise qu'il était à l'École Polytechnique puis à l'armée à cette époque. Une autre « Lettre au directeur de *La Croix* », du 11 août 1906, apporte des

campagnes d'opinion et des grandes réunions publiques qui suscitent toujours des comptes rendus dans les journaux locaux. Il faut ici signaler que la presse parisienne, en revanche, de l'aveu même du président du mouvement, parle extrêmement peu du Sillon⁷⁹⁹. Cela constitue alors un argument supplémentaire en faveur de la thèse d'un objectif d'accès à ces médias (à ceux qui ignorent le Sillon) assigné à la transformation, seul, en parti. Sangnier ajoute une autre explication : c'est parce que « l'existence même du Sillon est un scandale »⁸⁰⁰. Telle est l'opinion qu'il prête à la majorité des autres forces politiques et principalement, comme toujours, aux catholiques : « Ils ne nous ont jamais excusés d'avoir pu réussir à nous passer d'eux. Ce crime-là est irrémissible. »⁸⁰¹ Non seulement le Sillon est une incongruité en ceci qu'il met sur un pied d'égalité tous ses membres, quels que soient leur origine sociale et leur niveau d'études, mais de plus il avance seul en préservant farouchement son indépendance, et en ralliant à lui un nombre toujours plus important de sympathisants. Tels sont, d'après les sillonnistes, les griefs qui leur sont adressés. Quoiqu'il en soit le mouvement a la nette impression, qu'un travail d'historien incite à valider, d'intéresser de plus en plus de gens, et ce pour toutes les raisons.

Ainsi la perception d'une facilitation de l'obtention d'accès aux médias prend la forme d'une perception des chances de succès d'audience lors de la campagne, ainsi que la perception de chances de succès électoral, qui sont vécues comme des incitations à se transformer pour obtenir un accès aux médias. La différence entre presse locale et presse nationale est l'un des moteurs de cette incitation : avoir un député permettrait d'être aussi présent dans les titres des journaux parisiens que dans ceux des journaux locaux. On ne relève pas en revanche de perception d'un élargissement de l'accès aux médias (second facteur), qui pourrait résulter par exemple de la création d'un nouveau grand journal quotidien consacré aux débats parlementaires (assurant alors un relais encore plus large et systématique aux idées

éclaircissements sur la cause et la méthode du mouvement. Voir Sangnier M., *Le « plus grand Sillon »*, p.280-290.

⁷⁹⁹ Sangnier M., « Ce que nous voulons », in *Discours II*, op. cit., p.112.

⁸⁰⁰ *Ibid.*, p.16.

⁸⁰¹ *Ibid.*, p.24.

sillonnistes), ou d'un nouveau règlement à l'assemblée qui permettrait une expression plus longue ou mieux relayée. On ne peut attribuer d'incitations de ce genre au contexte tel que le Sillon le perçoit. Le seul facteur incitatif pertinent est donc la perception de chances d'une bonne audience lors de la campagne et de chances de succès électoral.

Il n'est pas nécessaire de poursuivre l'analyse aux niveaux suivants, parce que les croyances mises en jeu dans les raisons et les perceptions/interprétations du contexte semblent triviales. Les chiffres des ventes ou le nombre d'articles consacrés au Sillon ne prêtent pas vraiment à débat. Bien entendu, ces éléments renforcent un certain nombre de croyances ancrées, mais à l'inverse, on n'observe ni biais, ni heuristique, ni inférences particulières qui modifieraient de manière significative la signification des faits bruts que les sillonnistes perçoivent.

Concernant enfin le dernier objectif pratique d'obtention d'un accès à l'information, les textes de référence n'y font aucunement mention. Par ailleurs, on ne voit pas bien, étant donné l'absence d'objectif de revendication au sens strict et la méthode du mouvement (notamment son refus de s'appuyer sur l'État pour réaliser son but politique), en quoi il pourrait s'agir pour celui-ci d'obtenir des informations particulières. Que le Sillon cherche à s'informer de la solidité et de la permanence de ses soutiens auprès du pape ou de certains cardinaux, c'est là une certitude et un comportement dont il est aisé de justifier l'attribution. Mais ce n'est pas le cas en ce qui concerne d'éventuelles informations qu'un mandat de parlementaire pourrait servir à acquérir.

L'étude des objectifs pratiques que le mouvement pourrait assigner à sa stratégie de transformation, seul, en parti, permet de conclure qu'au moment de l'évocation de cette nouvelle stratégie, le seul objectif d'accès aux médias constitue une finalité clairement attribuable.

D - Se transformer pour se légitimer ?

Dans le chapitre IV, l'objectif symbolique de légitimation a été défini comme la volonté de se transformer en parti politique afin d'obtenir d'autrui la reconnaissance de son droit à

exister, à s'exprimer, à participer à la vie politique, et la reconnaissance de l'intérêt de sa parole, c'est-à-dire de sa responsabilité (dans le sens d'une vertu). Une entreprise de légitimation est donc une entreprise de justification *aux yeux de quelqu'un*.

Ce que nous devons à présent rechercher, ce sont premièrement les personnes (ou les organisations ou les institutions) que le Sillon, en se transformant, voudrait voir admettre le droit qu'il a d'être, de faire et de dire ce qu'il est, ce qu'il fait et ce qu'il dit ; deuxièmement, ce sont les principes au nom desquels la transformation pourrait permettre, selon les sillonnistes, une mise en cohérence. Ces principes dépendent des personnes dont on essaie d'obtenir la reconnaissance. Afin donc de savoir si le Sillon se transforme dans un objectif symbolique de légitimation, il nous faut aussi établir quels principes les sillonnistes attribuent à ces personnes et dans quelle mesure les sillonnistes pensent que la transformation, seul, en parti, pourrait (à tort ou à raison) permettre de s'y conformer. Autant dire qu'un tel travail repose sur une large palette d'attributions, dont la recherche empirique a peu de chances de nous apporter des preuves irréfutables. En effet, il est par définition assez difficile de trouver des preuves formelles d'entreprises de légitimation (par exemple sous la forme de déclarations d'intention), car lorsque celles-ci sont publiques ou menacent de le devenir, elles peuvent rapidement être interprétées comme de simples stratégies, des manipulations masquant un mépris ou une indifférence plus profonds pour le principe auquel on se conforme, entraînant finalement une attitude de la part d'autrui parfaitement opposée à celle espérée. Ceci est particulièrement vrai en matière morale : crier haut et fort qu'on cesse tel comportement pour que notre activité générale soit conforme à une éthique ou une déontologie particulières, laisse sous-entendre un effort intéressé, et peut-être alors que ledit comportement est abandonné avec regret, alors que la légitimité en matière morale repose sur la sincérité (référence au vrai), non sur la seule conformité positive à une loi (référence au bien).

Les raisons de l'objectif de légitimation

L'un des deux textes de référence concernant l'évocation de l'action électorale du Sillon, celui de Soisy-sur-École, fournit une première piste sur les personnes dont le mouvement peut attendre cette forme de reconnaissance :

« Depuis deux ans, contre tous les partis de droite ou de gauche nous n'avons cessé d'exercer notre force de critique. Nous avons montré les erreurs les compromissions ou les mensonges qui rendaient inféconde la politique ou la propagande des autres. Mais ne risquons-nous pas de laisser l'opinion publique qui attend de nous autre chose ? D'autre part, notre attitude électorale est bien difficile à comprendre pour le gros public et peut facilement l'induire en erreur sur nos intentions réelles. En demandant à nos camarades aux dernières élections, de voter pour les candidats qui offraient le plus de garantie au point de vue religieux, qu'avons-nous semblé faire ? Nous avons semblé dépenser beaucoup d'efforts pour conquérir des voix républicaines à des candidats réactionnaires. Sans doute certains adversaires intelligents ont compris les raisons profondes que nous avons d'agir ainsi, et que sauvegarder les forces morales qui, pour nous, rendent la Démocratie possible, c'est encore faire œuvre démocratique. Mais c'est vraiment trop demander à la masse des citoyens que de vouloir lui faire comprendre qu'il n'y a là ni hypocrisie ni inconséquence. Et il paraît bien opportun de mettre en pleine lumière, au moins par un exemple de propagande électorale et d'activité parlementaire réelle, ce que serait la politique du *Sillon*. »⁸⁰²

Deux arguments sont ici donnés en faveur de la transformation (à condition toutefois que les circonstances assez restrictives qui sont émises à cet engagement électoral soient présentes⁸⁰³) : le risque, en l'absence de cette transformation, de décevoir l'opinion qui attend plus du mouvement que de simples critiques à l'égard des autres forces politiques, et le manque de clarté, de cohérence du positionnement politique du Sillon face à cette même opinion (« le gros public », « la masse des citoyens »). Ces deux dangers prennent pour nom « hypocrisie » et « incohérence ». Notons que le premier est une référence au bien, le second au vrai. Ce sont là les deux principes auxquels Sangnier espère pouvoir conformer l'action du mouvement aux yeux de l'opinion. En effet, « mettre en pleine lumière [...] ce que serait la

⁸⁰² Constant L., Guiard A., *op. cit.*, p.34.

⁸⁰³ *Ibid.*, p.32-34.

politique du *Sillon* », à travers une campagne électorale et l'activité du parlementaire sillonniste une fois élu devrait montrer à tous de manière nette que le Sillon n'est pas qu'une force de critique mais aussi une force de proposition et d'action, et que son positionnement vis-à-vis des forces en compétition, notamment lors d'élections, est maintenant parfaitement clair : il demande de voter Sillon, et à défaut de candidat sillonniste dans la circonscription, le député sillonniste dira clairement pour qui voter, et pourquoi.

Voilà identifiés les éléments nécessaires à l'attribution d'un objectif de légitimation. L'opinion, telle que le Sillon la conçoit, est en réalité la personne qu'il faut convaincre de la légitimité du mouvement et de son action ; les principes justificateurs nécessaires pour la convaincre sont, d'après Sangnier, la clarté et la cohérence d'un côté et la sincérité de l'autre ; enfin dans cette situation, l'engagement dans l'action électorale est bien pour le mouvement un moyen de se légitimer : à travers une campagne électorale conforme à ses valeurs et à travers l'activité d'un député en tout point conforme à son combat, le mouvement ne lassera pas et montrera qu'il était, qu'il est et qu'il sera légitime à critiquer les autres formations parce qu'il est aussi une force de proposition et d'action – son comportement est donc cohérent et sincère – et il montrera un positionnement politique clair et compréhensible par tous.

SIP et représentations de l'objectif de légitimation

Au regard des arguments exposés ci-dessus, on devrait déduire que deux facteurs de la SIP participent de l'explication de l'assignation d'une fonction de légitimation à la transformation en parti : du côté des incitations, on lit dans le texte de Soisy-sur-École la perception d'une valorisation de la transformation prise pour elle-même (la transformation, seul, en parti est en soi un bon moyen de légitimation), et en même temps, du côté des dissuasions, ressort nettement le sentiment d'échec des autres stratégies (puisque avec ces seules stratégies apparaît le risque de lasser l'opinion et l'impression que les prises de position du mouvement ont été mal comprises). Y a-t-il des éléments du contexte politique qui incitent Sangnier à un tel constat ? Les plus évidents sont les témoignages et les accusations relatifs au manque de clarté ou à l'inaction politiques. Comme le rappelle Sangnier lui-même dans le discours que résumait Guiard et Constant, la consigne de vote qu'il indiqua aux sillonnistes

lors des élections de 1906, à savoir de privilégier la défense des intérêts religieux⁸⁰⁴, a généré beaucoup d'incompréhensions et conforté les autres formations et les observateurs de la politique dans l'idée d'une certaine incohérence du discours sillonniste. Ce point déjà été abordé à de nombreuses reprises : beaucoup de catholiques ne comprennent pas le ralliement du Sillon à la République qui se montre pour le moment avant tout anticléricale, ils ne comprennent pas le refus de faire alliance avec les catholiques lors des élections et pourtant en 1906 d'appeler les sillonnistes à voter conformément aux intérêts de l'Église. À gauche, on continue de mettre en doute la sincérité républicaine et démocratique de catholiques ouvertement si fervents et ultramontains. En grossissant le trait, on pourrait dire que l'essentiel des attaques et critiques formulées à l'égard du positionnement politique du Sillon concerne sa sincérité et la clarté de ses opinions.

Il est peu probable cependant que ces témoignages ne soient le fait que de l'« opinion », autrement dit de la presse en général, des contradicteurs que rencontrent les conférenciers du Sillon, ou des connaissances que les sillonnistes se sont faites dans les organisations auxquelles ils participent. On peut aisément imaginer que ces critiques émergent aussi de l'intérieur même du mouvement. Les mises au point que constituent les deux textes de références de la première étape de la transformation, l'évocation, font référence d'ailleurs à l'incompréhension, aux réticences et aux attentes insatisfaites des sillonnistes eux-mêmes quant à la question politique. On ne citera ici que quelques exemples :

« nous espérons que l'on saisira mieux maintenant comment il faut comprendre l'extension actuelle du Sillon qui n'est que la réalisation de ce que nous avons toujours annoncé et même essayé, et que l'on ne considèrera pas *le plus grand Sillon* comme une nouveauté dangereuse »⁸⁰⁵

⁸⁰⁴ *Le Sillon*, 25 mars 1906 : « Individuellement nos camarades rempliront leur devoir électoral ; ils le rempliront suivant les inspirations de leur conscience, et puisqu'ils sont catholiques avant tout, ils se garderont d'oublier les graves intérêts religieux engagés dans la bataille. » Cette prise de position est celle que commande Léon XIII dans l'encyclique sur le *Ralliement* du 10 février 1892.

⁸⁰⁵ Sangnier M., « Le “plus grand Sillon” », art. cit., p.207-208.

« Toutes ces idées sont simples et claires. D'où vient donc que certains de nos camarades redoutent de les examiner et paraissent pris de malaise lorsqu'ils songent aux résolutions pratiques qu'elles doivent entraîner ? »⁸⁰⁶

Le commentaire de Constant et Guiard qui suit le résumé du discours de Sangnier mentionne explicitement les réticences de certains⁸⁰⁷. Parallèlement, les lettres de Penneck, parues dans *le Sillon* des 10 août et 25 octobre 1907 indiquent que d'autres sillonnistes sont au contraire favorables à une entrée en masse du Sillon sur le terrain politique, dès la prochaine échéance électorale. Par conséquent, si les sillonnistes eux-mêmes ne sont pas d'accord sur l'action politique que le mouvement doit mener, si celle-ci n'apparaît pas clairement à l'esprit des sillonnistes, c'est qu'elle doit apparaître encore moins clairement à l'esprit du « gros public ». Ces deux types de témoignages se renforcent donc pour faire conclure à Sangnier qu'une entreprise de légitimation est indispensable. Il est cependant une dernière personne auprès de laquelle on peut attendre du mouvement qu'il cherche à faire reconnaître le bien fondé de son action : le pape Pie X.

SIC, représentations et objectif de légitimation

La deuxième question à laquelle il s'agit maintenant de répondre est la suivante : la transformation, seul, en parti vise-t-elle à rendre le Sillon, son action et ses idées, légitimes aux yeux de Rome ? Trois points doivent être établis pour y répondre : pourquoi en 1907 attendre du pape cette forme de reconnaissance ? À quel principes justificateurs le Sillon pense-t-il devoir se conformer ? La transformation permet-elle alors cette mise en cohérence ? J. Caron résume bien ce qui constitue le point de départ de cette étude :

« Pour concilier les deux aspects apparemment antagonistes de leur mouvement à la fois laïque et religieux, ils souhaitaient l'établissement, ou tout au moins la

⁸⁰⁶ Constant L., Guiard A., *op. cit.*, p.35.

⁸⁰⁷ Voir annexe n°3.

reconnaissance tacite par l'Église, d'un statut absolument inusité qui admettrait légitime et consacrerait l'action de catholiques laïques agissant en dehors de tout mandat officiel et sous leur seule responsabilité, pourvu que leur attachement personnel à l'Église fût par ailleurs assuré. »⁸⁰⁸

Rappelons tout d'abord que les sillonnistes sont radicalement ultramontains, qui est un élément de leur identité catholique. Les conflits avec les évêques dans les différents diocèses, qui jalonnent toute l'histoire du mouvement, ne sont vécus que comme des obstacles pratiques et tactiques, en aucun cas comme de graves crises mettant en danger le Sillon, ses méthodes, sa pensée. La seule référence au sein de la hiérarchie ecclésiastique à laquelle les sillonnistes entendent obéir aveuglément est le pape lui-même. C'est pour cette raison que Sangnier a fait deux fois le pèlerinage à Rome, en demandant à chaque fois une entrevue avec Pie X. Il cherche à obtenir la légitimation religieuse suprême, afin de prévenir et de faire face aux conflits avec les évêques, dont il sait que certains sont farouchement opposés à son mouvement, pour des raisons politiques principalement.

Afin d'établir si en 1907 le Sillon évoque sa transformation pour se légitimer vis-à-vis du pape, il nous faut déterminer la représentation qu'il se fait de sa propre situation vis-à-vis de l'Église, autrement dit l'idée qu'il se fait de ce que pense de lui la hiérarchie catholique. Entre 1906 et 1907, une série de conflits locaux vont opposer le Sillon aux autorités catholiques locales. Le débat est toujours le même : le Sillon doit-il être sous l'autorité des prêtres ou des évêques ? Où commence et où s'achève leur contrôle moral ? Un premier conflit a lieu à Quimper. Le 3 août, l'évêque Mgr Dubillard publie dans la *Semaine religieuse* une interdiction faite à tous les ecclésiastiques et aux élèves de séminaires de se joindre au congrès du Sillon prévu dans le diocèse. Les associations attachées à la Fédération diocésaine sont elles aussi priées de ne pas s'y faire représenter, et il est stipulé qu'aucun lieu de culte ne peut être mis à la disposition des congressistes pour quelque célébration que ce soit⁸⁰⁹. Plusieurs raisons peuvent être attribuées à cette interdiction émise par Mgr Dubillard : le souci

⁸⁰⁸ Caron J., *op. cit.*, p.593-594.

⁸⁰⁹ *Semaine religieuse de Quimper*, le 3 août 1906, reproduit dans *le Sillon* du 25 août 1906.

de ne pas faire resurgir les tensions entre catholiques apparues lors des élections du printemps, et un choix politique. En effet, le nouveau député de Brest n'est autre que Biétry, leader des Jaunes, et ennemi déclaré du Sillon. Cependant, Biétry était le seul candidat d'opposition au candidat anticlérical. Nombre de catholiques ont alors dû se résigner à voter pour lui malgré leurs réticences. Ces tensions auraient pu ressurgir lors du congrès du mouvement, alors que le temps doit être à l'union des catholiques. Deuxièmement, le haut clergé du diocèse de Quimper, dont Mgr Dubillard, a de fortes sympathies conservatrices, alors que le Sillon de Quimper est un des plus actifs hors de Paris. Là encore, la participation au congrès est propice à exacerber les tensions. Une polémique s'enclenche, sur fond de fausses rumeurs. Cette histoire est une simple illustration de conflits tels que le Sillon en connaît beaucoup, mais elle a des conséquences importantes : certains évêques prennent alors position⁸¹⁰ et certains concluent qu'ils interdiront désormais à leurs prêtres de se mêler au Sillon. Face à la multiplication de ces interdictions, Sangnier décide de se rendre à Rome pour demander une prise de position claire du pape sur les relations entre les prêtres et le mouvement laïque. Le 25 mai 1907, *le Sillon* publie les principaux éléments qui ressortent de la conversation que Sangnier a eue avec Pie X et le cardinal secrétaire d'État Merry del Val, à qui il a demandé une relecture de son article pour s'assurer qu'il n'avait pas déformé les propos du pape. Le texte prend la forme des « conclusions » suivantes :

« 1° Le Sillon, mouvement laïque, se propose de réaliser en France la République démocratique honnête, juste et fraternelle. Sa situation est parfaitement légitime. Il use d'un droit que nul ne saurait songer à lui contester.

2° Le Sillon veut puiser dans le christianisme une force et des vertus sociales autant qu'individuelles. Les prêtres se doivent aux sillonnistes comme à tous ceux qui recourent à leur ministère. Ils ne peuvent que souhaiter voir, grâce au Sillon, le peuple se rapprocher de l'Église, et que se féliciter de l'utile influence religieuse du Sillon, partout où ils la constatent.

⁸¹⁰ Sangnier expose la sienne dans l'article du 10 septembre 1906 intitulé « Le prêtre et le Sillon », repris presque à l'identique dans *Le « plus grand Sillon »*, *op. cit.*, p.127-146.

3° Si, comme citoyens, les prêtres peuvent avoir des opinions et des préférences politiques et sociales particulières, comme prêtres ils sont à tous, et, par conséquent, leur place n'est pas, d'une façon générale, parmi les propagandistes publics ni les membres militants du Sillon.

4° Dans des cas particuliers, ils peuvent se départir de cette réserve et prendre part à la propagande extérieure du Sillon, mais alors il faut évidemment que leur évêque y consente. »⁸¹¹

Les sillonnistes se félicitent de ces éclaircissements qui correspondent à leurs attentes. On a ici une première entreprise de légitimation après du Saint-Siège, qui la lui accorde. Mais Sangnier sait clairement désormais que nombre d'évêques lui sont opposés⁸¹².

Un second conflit d'importance a lieu en 1907 à Cambrai. La situation est la suivante : le Sillon du Nord est le plus vigoureux de tous les Sillons de province, la démocratie chrétienne et la Jeunesse catholique y sont aussi bien installées. L'évêque, Mgr Delamaire, est un sympathisant de la démocratie chrétienne mais ne peut exprimer son soutien que dans *La Croix du Nord*, car la *Semaine religieuse* de Cambrai est la propriété de Mgr Delassus, chef de file des intégristes de la région, qui sont les plus virulents vis-à-vis du Sillon. Dans ce contexte, la concurrence entre le Sillon et l'ACJF amène Mgr Delamaire à évoquer publiquement son mécontentement à l'égard des tentatives sillonnistes de créer un groupe à Armentières, où l'ACJF est déjà bien établie. Les tensions qui naissent au sein des collègues ecclésiastiques entre partisans d'un mouvement ou de l'autre amènent l'évêque à exiger que l'*Éveil démocratique* n'y soit plus lu, mettant en cause l'orthodoxie du journal sillonniste. Dans une « Lettre à un Supérieur de Collège », publiée dans *La Croix du Nord* le 13 juillet, il dit clairement sa pensée : l'indépendance réclamée par le Sillon vis-à-vis des autorités catholiques pose problème. L'idée qu'il défend est que la liberté de jugement de chacun concernant les questions sociales et politiques ne peut être remise en cause, mais sitôt qu'on

⁸¹¹ *Le Sillon*, 25 mai 1907.

⁸¹² J. Caron donne une liste assez précise des évêques qui rompent avec le mouvement entre 1906 et 1910, qu'elle reprend à *La Chronique de la Presse* du 31 mars 1910. On en compte une quarantaine.

passé du côté de l'action, alors on pose des actes dont il appartient bien à l'Église de juger la qualité morale. Le prêtre et l'évêque ont donc un rôle à jouer au sein du Sillon beaucoup plus important que celui auquel ils sont confinés le plus souvent. Il ne précise pas cependant s'il s'agit pour eux de diriger, de contrôler, d'influencer, etc. Le fond du problème, en réalité, est l'attitude de défiance que Mgr Delamaire perçoit de la part des sillonnistes sitôt que leur indépendance semble être remise en cause. Ils sont, d'après lui, obsédés par leur liberté et s'écartent alors du droit chemin pour de simples questions de forme. Cette tendance à privilégier leur indépendance plutôt que la voie catholique les mène vers des alliances extra-religieuses douteuses et les éloigne des autres catholiques de l'ALP, l'ACJF, etc. C'est donc bien, au final, leurs positions politiques et sociales qui posent problème, pas seulement le rôle du prêtre au sein du mouvement. Sangnier répond par une lettre publiée dans *Le Sillon* du 25 juillet 1907⁸¹³, dans laquelle il ne cède rien sur le fond malgré le respect et la déférence dans la forme. Or, Mgr Delamaire ne se résout pas à entretenir avec ses diocésains (et se son aveu même, les sillonnistes comptent parmi les meilleurs) des relations ambiguës. Désormais, les prêtres du diocèse se verront interdire toute participation à une manifestation sillonniste.

Une autre rupture enfin est en passe de se produire avec le Sillon de Limoges. Un précédent avait eu lieu en avril 1906, lorsque le Sillon central avait demandé à toutes les publications des sillons de province quelles cessent leur activité qui faisait du tort à l'*Éveil démocratique*, qui devenait l'organe du mouvement et dont le développement était une priorité. *Le Petit Démocrate*, revue des sillonnistes limousins, dirigée par l'abbé Desgranges, devait donc cesser, ce qui fut vécu comme une marque d'accaparement par le Sillon central des Sillons de province et le signe d'une tendance autoritaire dangereuse. La crise de 1907 révèle elle aussi bien davantage qu'une tension localisée. Disons simplement, au-delà de tous les événements propres à l'histoire du Sillon limousin, que le clergé a fourni à tout le Sillon du Centre la grande partie de ses cadres et que depuis le départ, ce sont bien des abbés qui dirigent les différentes organisations. Or en 1907, après la publication des « conclusions » que Sangnier a tirées de sa visite à Rome, et après le tournant politique que le mouvement semble prendre depuis le congrès de 1907, les prêtres qui sont à la direction des CE se retrouvent

⁸¹³ Cette lettre est reproduite dans *Le « plus grand Sillon »*, op. cit., p.291-305.

dans une situation difficile. Pour l'abbé Desgranges, qui est l'âme et la tête pensante du Sillon limousin, le dilemme est le suivant : soit le Sillon devient un mouvement laïque poursuivant un but politique, et alors les prêtres qui sont à la tête des sillons ne peuvent plus que démissionner de leurs œuvres de jeunesse ; soit les groupes locaux se séparent du Sillon central, ce qui permet aux prêtres, qui leur sont indispensables, de rester à leur tête. À l'étape de l'évocation, le sort du Sillon du Centre n'est pas encore tranché.

Ce qu'il faut tirer de ces différentes crises, c'est la grande difficulté, malgré le jugement de légitimité offert par Rome au Sillon, que le mouvement a à concilier indépendance sur les questions politiques et sociales et autorité morale et religieuse de l'Église et de ses prêtres. Quoiqu'il en soit, la transformation en parti ne peut avoir vis-à-vis de l'épiscopat français une quelconque fonction de légitimation. Au contraire, les sillonnistes savent que celle-ci ne fait qu'augmenter les tensions déjà présentes, comme on le voit à Limoges. La dernière question est alors celle de savoir si cette transformation peut avoir vis-à-vis de Rome, en février ou en octobre, une fonction de légitimation.

Sur ce point, les événements obligent à distinguer nettement les deux moments, car la représentation que se fait le mouvement de sa situation aux yeux du Vatican va changer sous l'influence d'une SIC peu favorable. Les troubles avec une partie de l'épiscopat français, comme on l'a vu, commencent vraiment en 1906. À cette époque, Sangnier sait que la situation du Sillon n'est pas assurée auprès du pape, mais il n'a pas non plus d'indications claires sur des reproches ou des accusations émanant de Rome. Lors du pèlerinage de 1904, l'entrevue des sillonnistes avec Pie X et le cardinal Merry del Val avait été vécue comme un signe d'encouragement à continuer l'œuvre entreprise selon les méthodes propres au mouvement, à « rester fidèles à [leur] bannière »⁸¹⁴. Depuis, les avis émanant d'autorités ecclésiastiques provenaient surtout des différents évêques. Ainsi en février 1907, lorsque Sangnier évoque pour la première fois la transformation du Sillon, seul, en parti politique, ce ne peut être pour tenter d'obtenir de Rome une quelconque reconnaissance, qu'il estime avoir déjà obtenue deux ans auparavant.

⁸¹⁴ *Le Sillon*, 25 décembre 1904.

Au printemps et à l'été 1907 en revanche, beaucoup d'évènements changent la situation. Les conflits avec les évêques poussent Sangnier à se rendre à Rome pour obtenir une position officielle du pape sur les relations entre les groupes du Sillon et les prêtres. En mars ce voyage est décidé ; il aura lieu le mois suivant. Mais au début du mois d'avril éclate l'affaire des papiers Montagnini. Il est inutile de détailler longuement cet épisode qui sur le fond n'a pas l'effet escompté par les opposants au mouvement. Entre le 30 mars et le 9 avril 1907, le *Figaro*, le *Petit Parisien*, le *Matin*, et l'*Autorité* publient des papiers saisis à la nonciature, qui contiennent des renseignements sur le Sillon, envoyés à Mgr Montagnini qui était chargé alors d'en informer le Vatican. Mais les sillonnistes ne s'inquiètent pas des accusations infondées et très peu informées qui sont adressées à leur encontre. Sangnier répond aux journaux qui ont divulgué ces informations, soit par la voie du *Sillon*⁸¹⁵, soit directement dans une lettre publiée par le journal en question. Mais ces papiers contenaient aussi des éléments beaucoup plus dérangeants : une série de jugements que le cardinal Merry del Val avait portés depuis quelques années sur le mouvement de Sangnier. L'essentiel concerne le mécontentement du cardinal devant l'opposition qu'avait manifestée le Sillon à l'égard de l'ALP et de l'ACJF dans les années 1905 et 1906. Cette divulgation publique est un coup dur pour les sillonnistes qui se croyaient plus ou moins à l'abri à Rome. Sangnier commente cette affaire de la manière suivante :

« Certes, nous aurions ri de bon cœur des mauvaises plaisanteries accumulées à chaque page du dossier Montagnini, nous nous serions amusés d'être accusés « “de ne pas croire à l'enfer”, d'être traités de “révolutionnaires”, d'“énergumènes”, d'être soupçonnés d'acheter le Pape par de magnifiques présents et d'être parvenus à payer le dévouement de camarades salariés, si toutes ces invraisemblables sottises n'eussent pas été gravement envoyées à Rome par un représentant du Saint-Siège, en qui le cardinal Merry del Val avait eu la naïveté de mettre toute sa confiance.

Au moins ce sera une consolation et un réconfort pour nos amis de savoir maintenant plus nettement que jamais d'où venaient cette réserve et cette froideur, qui

⁸¹⁵ *Le Sillon*, 25 avril 1907.

nous avaient souvent peiné depuis quelque temps, et cette désaffection constante de plusieurs hauts dignitaires ecclésiastiques. »⁸¹⁶

C'est donc dans ces conditions, avec ces représentations, que Sangnier se rend à Rome pour obtenir satisfaction au sujet des conflits locaux. Mais l'enjeu est évidemment aussi de mesurer la solidité des propos qu'on fait tenir au cardinal Merry del Val ou qu'on prête au pape. On a vu les « conclusions » que Sangnier avait tirées de cette entrevue concernant les conflits avec les évêques. Au sujet des papiers Montagnini, l'impression réelle que lui a laissée cette rencontre n'est pas tout à fait celle qu'on peut lire à son retour dans *L'Éveil démocratique* du 19 mai. Y sont en effet passées sous silence des impressions moins sereines, et le soulagement qui en ressort est bien supérieur à celui qui se laisse deviner dans l'article du Sillon du 25 mai, qui, lui, est destiné à un public moins large, aux sillonnistes des CE, des IP, de la JG :

« Nous avons été reçus par le Pape, par le Secrétaire d'État, par plusieurs cardinaux. Nous savons donc que jamais l'on n'a mis en doute deux choses : d'abord l'orthodoxie et la fidélité à l'Église des catholiques qui ont fondé et qui s'efforcent de développer le mouvement du Sillon ; ensuite, la légitimité de leur effort pour tâcher d'instaurer dans leur pays une véritable République démocratique.

Sans doute, on leur recommande la prudence, on leur montre de quels écueils peut être semée la route qu'ils ont choisie, on leur signale les dangers pour qu'ils les évitent. Mais ne doivent-ils pas justement accueillir avec reconnaissance une si paternelle et si affectueuse sollicitude ? »

Nous n'avons malheureusement pas le détail de ce qui s'est dit de ces écueils et de ces dangers concernant l'action politique du mouvement. Une lettre inédite de Mgr de Vanneufville, ami du Sillon établi à Rome, qu'il a envoyée à M. Even le 22 avril 1907 dessine un peu plus clairement ce qu'on y pense du Sillon :

⁸¹⁶ *L'Éveil démocratique*, 14 avril 1907.

« Le voyage de Marc a été bon. Nos amis de l'*Ouest-Éclair* ne doivent cependant pas croire que tout est définitivement affermi. Ils causeront avec Marc Sangnier à son retour et se rendront compte qu'il importe de continuer une grande circonspection. [...] Il importe *extrêmement* que l'abbé Desgranges reste uni au Sillon de Paris, c'est à vous, des Sillons de province, de contrebalancer fraternellement certaines influences du Sillon central... Vous devriez souvent voir Marc Sangnier, lui donner l'impression de la *responsabilité* qui pèse sur lui par rapport aux sillonnistes de province, lui donner amicalement et fortement votre avis. Le Sillon traverse une crise de croissance – ou si vous le préférez, il passe un tournant d'une histoire... »⁸¹⁷

On ne peut manquer d'interpréter la demande faite à l'abbé Desgranges de rester uni au Sillon de Paris, au moins à titre de conséquence, comme une réticence à l'égard des velléités de transformation du mouvement en parti politique. On sait en effet que l'abbé Desgranges y est opposé, et surtout qu'il est un sillonniste de la première heure et très influent. Demander alors à ce qu'il ne quitte pas le Sillon, ne serait-ce que pour tenter de contrebalancer la volonté et l'influence de Sangnier, c'est *in fine* émettre des doutes quant à l'opportunité pour le mouvement de s'engager dans l'action électorale sous la direction de son seul président.

On peut d'autant plus attribuer au Vatican des réserves sur l'action politique du Sillon et sa persévérance à être indépendant, que l'année 1907 est l'apogée de la crise moderniste⁸¹⁸, qui constitue un élément important de la SIC pour tous les catholiques, clergé et laïques. Le courant intégriste est déjà installé à Rome depuis plusieurs années et s'oppose au Sillon pour des questions politiques : les intégristes sont farouchement cléricaux dans le sens que condamne le Sillon, celui d'une ingérence des prêtres dans le domaine politique, au nom de leur qualité de prêtre. Mgr Benigni en est le chef de file à Rome, et l'abbé Barbier l'un des

⁸¹⁷ Cité dans Caron J., *op. cit.*, p.653. Les mots soulignés l'ont été par Mgr Vanneufville.

⁸¹⁸ Poulat É., « "Modernisme" et "intégrisme". Du concept polémique à l'irénisme critique », *Archives des Sciences Sociales des Religions*, 27(1), 1969, p.1-28, ainsi que Poulat É., *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*, Paris, Albin Michel, 1962.

fers de lance des intégristes anti-sillonnistes français. Avant même l'encyclique *Pascendi*⁸¹⁹, leur action consiste, en ce qui nous concerne, à trouver tous les arguments possibles pour assimiler le Sillon au mouvement moderniste. Sangnier sait pertinemment qu'il a auprès du pape ses ennemis les plus convaincus, mais il espère que la querelle théologique à l'origine de la crise moderniste ne sera pas mêlée à une confrontation politique. C'est ce qui ressort d'un article de Desgrées du Loû paru dans *l'Éveil démocratique* le 2 juin 1907 :

« À cette heure, en effet, il n'est pas niable que l'esprit réactionnaire tente, à l'intérieur du catholicisme français, un effort désespéré pour reconquérir son ancienne prédominance. Les initiateurs de cette campagne, dont le but inavoué est d'annihiler les uns après les autres tous les résultats si péniblement acquis du pontificat de Léon XIII, n'osent pas encore proclamer le péché de République [...] Mais c'est déjà trop qu'on puisse se venger, comme on le fait, de nos convictions politiques et de nos aspirations sociales, en nous attribuant, au point de vue philosophique et religieux, des idées et des opinions que l'on sait fort bien n'être pas les nôtres. »⁸²⁰

Plusieurs évêques (Mgr Delassus, Mgr Dubillard, Mgr Turinaz, Mgr Gieure, Mgr de Cabrières, et bien d'autres) participeront à cette campagne anti-moderniste, mettant en cause les sillonnistes. L'espoir, qui se maintient en 1907, que Rome malgré les efforts des intégristes n'assimile pas de cette manière théologie et politique est cependant écorné lorsque le 8 septembre paraît l'encyclique *Pascendi*. L'essentiel de ce texte est une condamnation du modernisme relativement à des questions théologiques et d'exégèse. Un lien est fait cependant avec la conception de la démocratie telle qu'on peut la trouver, penseront ses adversaires, dans la pensée du Sillon. Le lien entre modernisme et démocratie est établi de la sorte :

⁸¹⁹ Voir annexe n°13.

⁸²⁰ *L'Éveil démocratique*, 2 juin 1907.

« Nous sommes à une époque où le sentiment de la liberté est en plein épanouissement dans l'ordre civil, la conscience publique a créé le régime populaire. Or il n'y a pas deux consciences dans l'homme, non plus que deux vies. Si l'autorité ecclésiastique ne veut pas, au plus intime des consciences, provoquer et fomenter un conflit, à elle de se plier aux formes démocratiques. Au surplus, à ne le point faire, c'est la ruine. Car il y aurait folie à s'imaginer que le sentiment de la liberté, au point où il en est, puisse reculer. Enchaîné de force et contraint, terrible serait son explosion; elle emporterait tout, Église et religion. Telles sont, en cette matière, les idées des modernistes, dont c'est, par suite, le grand souci de chercher une voie de conciliation entre l'autorité de l'Église et la liberté des croyants. »⁸²¹

Ainsi, de même que les démocrates ont détruit l'autorité pour la placer dans la « conscience publique », c'est-à-dire dans les consciences individuelles des citoyens, les modernistes qui voient comme une loi de l'histoire l'extension du règne de la liberté, entendent placer l'autorité religieuse dans la conscience de la communauté de croyants, non plus dans l'Église. Il est impossible, lorsqu'on connaît dans le détail la pensée sillonniste, de faire avec cette position moderniste la moindre assimilation. Pourtant, l'encyclique *Pascendi* va devenir le texte de référence sur lequel les intégristes vont alors appuyer la thèse du modernisme des sillonnistes. C'est aussi en raison d'un autre passage du texte :

« Autrefois, on a pu subordonner le temporel au spirituel; on a pu parler de questions mixtes, où l'Église apparaissait comme reine, maîtresse. La raison en est que l'on tenait alors l'Église comme instituée directement de Dieu, en tant qu'il est auteur de l'ordre surnaturel. Mais cette doctrine, aujourd'hui, philosophie et histoire s'accordent à la répudier. Donc séparation de l'Église et de l'État, du catholique et du citoyen. Tout catholique, car il est en même temps citoyen, a le droit et le devoir, sans se préoccuper de l'autorité de l'Église, sans tenir compte de ses désirs, de ses conseils, de ses commandements, au mépris même de ses réprimandes, de poursuivre le bien public en la manière qu'il estime la meilleure. Tracer et prescrire au citoyen une ligne

⁸²¹ Voir annexe n°13.

de conduite, sous un prétexte quelconque, est un abus de la puissance ecclésiastique, contre lequel c'est un devoir de réagir de toutes ses forces. »⁸²²

Ce qu'il faut noter concernant l'objectif de légitimation qui est le fond du conflit entre le mouvement et l'épiscopat et une partie de la curie romaine (mais non les intégristes qui s'opposent au Sillon pour des raisons politiques), c'est que malgré les tensions, les mises en garde, les menaces d'assimilation au modernisme, le Sillon publie en octobre le résumé du discours de Sangnier qui évoque de la manière la plus claire et la plus précise la transformation possible en parti, ses conditions, et la méthode à suivre. Or cette transformation met nécessairement en difficile posture les prêtres sillonnistes, ce qui constitue l'une des principales sources de tension avec la hiérarchie catholique. On ne peut donc attribuer à la transformation en parti une quelconque fonction de légitimation vis-à-vis de l'Église. C'est bien au contraire parce que cette transformation pose problème et menace la légitimité du mouvement aux yeux de nombreux évêques que Sangnier se rend à Rome pour obtenir une prise de position claire du pape sur le rôle des prêtres au sein du mouvement. Sur la base des conclusions qu'il tire, et que le Saint-Siège (en l'occurrence le cardinal Merry del Val à qui Sangnier avait demandé confirmation) ne dément pas, la transformation peut continuer.

Pour conclure, on peut attribuer à la nouvelle stratégie d'engagement électoral du Sillon (dans la première étape d'évocation) une fonction de légitimation auprès de l'opinion, parce que la transformation, seul, en parti politique donnera à l'action du mouvement une cohérence, une clarté et un gage de sincérité. Les témoignages d'incompréhension ou de mise en doute provenant de l'extérieur comme de l'intérieur du mouvement constituent sans aucun doute des incitations fortes. En revanche, cette stratégie ne peut poursuivre un objectif de légitimation vis-à-vis de l'Église. Il n'y a ici aucune incitation ou dissuasion culturelles à porter au crédit de cette thèse. Bien au contraire, la nouvelle stratégie nécessite même que les

⁸²² *Idem.*

sillonnistes obtiennent du pape en 1907, face à une partie de l'épiscopat français, une nouvelle assurance de la légitimité de leur action.

E - Transformation et objectifs internes

Un dernier faisceau d'explications doit être analysé dans l'étude des causes de l'évocation de la transformation, seul, en parti. Trois objectifs internes ont été identifiés dans le chapitre IV : la modification des rapports de forces internes, la glorification des leaders et l'obtention de ressources, droits et accès à titre personnel. Nous abordons successivement chacun de ces objectifs.

Ni arguments, ni raisons, ni explication

La nouvelle stratégie qui n'est pour le moment qu'évoquée vise-t-elle en réalité à ce que ses défenseurs puissent, en la réalisant, modifier à leur avantage les rapports de forces entre clans, factions, ou tendances au sein du mouvement ? Il n'y a dans les deux textes de référence aucun passage permettant de répondre à cette interrogation. Il nous faut donc chercher ailleurs des éléments de réponse. Du côté des représentations et des pôles cognitifs, on a vu que depuis 1905 et les crises d'Hellencourt et de Dijon, l'homogénéité interne du mouvement avait été nettement renforcée. Les seules séparations qui ont lieu depuis le sont avec des groupes extérieurs au mouvement qui ne souhaitent pas lui être assimilés. De plus, le principe unanimiste tient en principe le mouvement à l'écart de tendances ou de factions de longue durée et de grande intensité, puisque tout groupe qui porte un jugement ou une proposition non consensuels soit rentre dans la ligne après discussion, soit quitte le mouvement. Encore une fois, l'âme commune ne se confond pas avec une tyrannie imposée par le Sillon central. Toute voix dissonante peut être entendue et défendue, mais après des discussions sérieuses, notamment lors des congrès, soit on crée un nouveau consensus, soit on rétablit l'ancien à travers le départ de ceux qui se distinguaient du groupe.

C'est très exactement ce qui se passe avec le Sillon limousin : depuis 1906 et la suppression du *Petit Démocrate*, l'abbé Desgranges, qui avait fait profil bas et s'était plié aux

directives du Sillon central, craint que celui-ci ne devienne de plus en plus indifférent à l'égard des positions et spécificités des sillons de province. Or le congrès de février 1907 est l'occasion pour Sangnier d'évoquer pour la première fois une possible transformation du mouvement, seul, en parti, alors que l'abbé Desgranges est contre, pour les raisons expliquées précédemment (liées à la difficile posture du prêtre dans un mouvement laïque poursuivant un objectif politique). Il paraît peu raisonnable d'attribuer entièrement la nouvelle stratégie évoquée par Sangnier comme la simple résultante d'une lutte interne. L'évolution du mouvement est trop évidemment politique depuis 1905 et 1906 surtout, pour qu'on restreigne sa portée à un unique conflit avec l'abbé Desgranges. En revanche, on pourrait estimer que la persévérance dans la nouvelle orientation, qui se dessine à travers le voyage de Sangnier à Rome puis surtout l'exposé clair et précis aux Journées sillonnistes, est une manière de pousser le conflit jusqu'à sa résolution (par homogénéisation ou par séparation). En effet, on peut interpréter le voyage du président du Sillon à Rome comme une tentative pour trouver aussi une solution à la crise de Limoges et faire en sorte que les abbés du Sillon du Centre trouvent plus facilement leur place au sein du mouvement. Il faut noter que le 15 mai 1907 l'abbé Desgranges envoie sa lettre de démission du Sillon central et qu'aussitôt Sangnier et du Roure se rendent à Limoges pour la lui faire reprendre. Le but n'est donc pas de se séparer de ce groupe sillonniste ni de ses leaders. On peut en conclure que l'évocation de la transformation du Sillon, seul, en parti politique ne répond pas à un objectif de modification de rapports de forces internes.

Le second objectif interne à étudier est la glorification des leaders. L'idée est ici que l'engagement dans l'action électorale viserait soit à faire reconnaître à tous (au sein du mouvement et ou vis-à-vis de l'extérieur) que Sangnier est un héros, un champion de la cause défendue, soit à l'honorer, en d'autres termes à lui procurer un rôle, une fonction, une qualité qui siéent à un tel chef, à un tel militant. Cet objectif pouvant être porté aussi bien par les leaders eux-mêmes, qui cèdent alors à ce qu'on pourrait appeler un élan de mégalomanie, que par des militants cherchant à glorifier leur(s) chef(s), il s'agirait nécessairement, dans le cas du Sillon, de la première hypothèse, puisque c'est le président lui-même qui évoque la transformation. Les textes de référence ne procurant aucun élément solide sur ce point, a-t-on par ailleurs des indices permettant d'attribuer un tel objectif à l'évocation de la nouvelle

stratégie ? Il ne s'agit pas nécessairement d'expliquer la transformation du mouvement, seul, en parti, par les tendances mégalomaniaques du président, ce qui paraîtrait totalement invraisemblable au regard de tous les éléments à notre connaissance au sujet du Sillon. En revanche, conformément à l'orientation multicausale, elle pourrait être une explication parmi d'autres. Cette piste-ci ne peut donc être écartée sans examen sérieux, et c'est une des accusations récurrentes des intégristes. La difficulté est cependant que lorsqu'on fait l'hypothèse de dispositions aussi vagues que la mégalomanie, il devient aisé d'en découvrir dans chaque comportement pris isolément (dans tout acte il y aurait toujours un soupçon de mégalomanie, ce qui prive finalement ce concept de tout intérêt explicatif), ou à l'inverse, sur la base d'un préjugé général sur la personne, d'en voir là où pourtant elle n'apparaît évidente à personne (derrière les apparences aussi lui semblent contraires, se cache en réalité une tendance mégalomaniaque). En l'absence de tout comportement caricatural récurrent, qu'on peut effectivement rencontrer chez certains chefs politiques (en quoi cette explication a en soi une valeur), il est difficile d'établir ce genre de diagnostic, même si ce n'est pas une enquête psychiatrique qui est menée, mais plus simplement une recherche d'indices sur un caractère, une tendance personnelle. Le seul élément qu'on peut prendre en compte dans les textes de référence, c'est la description du candidat idéal que le mouvement présenterait, si les conditions étaient réunies, aux prochaines élections. Le portrait qu'en fait Sangnier, personne n'y voit quelqu'un d'autre que lui-même :

« tout le *Sillon* poussant un individu assez peu compromis par ses relations ou son passé avec des mouvements autres que le Sillon, assez scandaleux en un mot pour que l'expérience soit significative. »⁸²³

Puis, dans le commentaire des deux auteurs :

⁸²³ Constant L., Guiard A., *op. cit.*, p.34

« C'est ainsi que l'on constata combien il était important de faire entrer d'abord au Parlement celui de nos camarades qui représenterait le plus violemment aux yeux de tous l'idéal du *Sillon*. »⁸²⁴

Il est en outre précisé, implicitement, que le candidat ne peut être trop jeune, car il tomberait trop facilement dans les pièges et les difficultés de la politique locale alors que le candidat doit, c'est là le « scandale », être élu en dehors de toute considération pour les intérêts particuliers des électeurs de sa circonscription. Il ne reste donc plus guère de candidats possibles, comme le fait remarquer le Père Cousin⁸²⁵.

On pourrait attribuer ici à Sangnier le souhait de proposer le portrait d'un individu à la fois héros et héraut du Sillon tout en sachant à l'avance qu'il sera cet élu. Manière donc de se grandir, ou plutôt de dire haut et fort sa grandeur. On serait partagé entre cette interprétation et d'autres, l'une qui poserait une multiplicité des candidats égaux face à de tels critères (Constant, du Roure, Diligent, Hoog, etc.), l'autre qui insisterait sur la rationalité stratégique de ces critères de sélection. Non seulement on se retrouve devant des explications sous-déterminées par l'expérience, mais de plus rien n'obligerait logiquement à choisir parmi ces trois interprétations. On est typiquement devant un cas d'indécidabilité. Il est vrai que l'explication par la mégalomanie peut difficilement s'appuyer sur le seul moment de 1907. Si c'est là un trait de caractère, voire une disposition du président du Sillon, on peut espérer (même si ce n'est pas absolument nécessaire, comme l'a montré l'étude de la logique dispositionnelle) qu'elle soit observable avant, et peut-être à plusieurs reprises. Or, on remarque que Sangnier se fait parfois représenter à des congrès d'autres organisations, qu'il n'est pas l'éditorialiste unique et permanent de l'*Éveil démocratique*, pas plus que du *Sillon*, que d'autres conférenciers sillonnistes font œuvre de propagande, et qui plus est dans de grandes salles, etc. Faut-il y voir alors un trait récurrent des personnalités mégalomaniaques qui aiment à se sentir entourées de lieutenants fidèles et capables, plutôt que l'acceptation de n'être pas la seule personnalité en vue du mouvement, la seule vedette ? À nouveau, sous-

⁸²⁴ *Ibid.*, p.36.

⁸²⁵ *Idem.*

détermination et indécidabilité. Puisqu'il faut trancher, nous ne pensons pas que l'évocation de la transformation soit explicable, même seulement en partie, par la référence à un objectif de glorification du leader. C'est là une hypothèse trop peu solide (consistance interne) et trop mal étayée empiriquement pour compenser la première faiblesse. Les quelques éléments qui suivent, relatifs au dernier objectif, nous confortent dans cette prise de position.

Le dernier objectif qu'il s'agit d'étudier est celui de l'obtention de droits, de ressources ou d'accès à titre personnel. L'idée est que Sangnier évoquerait la nouvelle stratégie dans le but de faire des gains matériels et ou immatériels, à titre personnel. Cette interprétation n'a cependant rien de solide : on sait d'abord que le Sillon fonctionne en grande partie grâce à la fortune de son président, ce qui écarte la poursuite d'obtention de ressources à titre personnel, puisqu'une campagne coûte très cher, sans aucune certitude de victoire. Pour ce qui est des autres gains possibles, en droits, en accès à l'information ou aux médias, il faut rappeler que Sangnier a refusé en 1902 plusieurs projets de candidature⁸²⁶. Malgré les avances, les propositions et les empressements de la Ligue de la Patrie française, de l'ALP ou encore de la Démocratie chrétienne, qui toutes voyaient en lui un catholique laïque de grande valeur, Sangnier ne se présente dans aucune des circonscriptions qu'on lui propose. Pour faire œuvre d'éducation démocratique, on pourrait croire cependant que la députation offre une position de choix pour mener à bien des projets d'envergure. C'est en tout cas le chemin que prirent les principaux catholiques sociaux, le comte de Mun, J. Piou, É. Lamy, D. Cochin, l'abbé Lemire et d'autres. Il s'agit donc ici d'un répertoire d'action bien ancré dans la culture des catholiques sociaux, notamment des laïques. Pourtant ces projets sont refusés par Sangnier. De nombreuses explications sont plausibles. J. Caron insiste sur une approche psychologique : comme en témoignent les lettres de Sangnier – celles qu'il reçoit des organisateurs sur place, avant ou après son passage, ses refus sont très instinctifs, peut réfléchis, comme si un malaise, une gêne, une inadéquation fondamentale avec la politique, ses petites servitudes, ses efforts de compromis, d'alliances, et le travail de campagne au plus près dans citoyens, sur les

⁸²⁶ Les éléments qui suivent sont tirés de Caron J., *op. cit.*, p.121-128. Ils ont été établis tardivement (1961), grâce à la découverte par la fille de Sangnier d'une correspondance encore inédite. Étant donné qu'aucun projet de candidature n'a abouti à une campagne, il n'y a aucune autre trace de ces faits. Sangnier ne les mentionne jamais au cours de l'existence du Sillon.

marchés notamment, étaient pour lui d'indépassables repoussoirs. Les grandes conférences où l'intervenant a le temps d'expliquer sa pensée, d'en montrer le bien fondé, voilà le seul travail qui siérait à sa personnalité. Une autre explication met l'accent sur la prise de conscience progressive de l'incompatibilité entre un travail d'éducation démocratique au plus près du terrain, au milieu des jeunes ouvriers, et le métier politique tel qu'il se dessine dans son esprit, avec la présence à la Chambre, les réunions politiques, les tactiques électorales, etc. Enfin une troisième explication consiste à s'intéresser davantage à l'offre politique qu'aux demandes, souhaits ou exigences de Sangnier, et met en avant l'inadéquation entre ses idées politiques et les formations qui le soutiennent dans telle ou telle circonscription. Comme le note J. Caron :

« son recul d'abord instinctif, puis de plus en plus lucide à l'égard de la politique électorale dans les années 1900-1901 ne provient-il pas du fait que pas une des formations existantes ne lui offrait un programme qui correspondait à ses aspirations les plus profondes ? Il voulait réconcilier l'Église et le siècle et il pressentait que leur rapprochement impliquerait tôt ou tard que des catholiques fassent une politique de gauche. Or dans la conjoncture politique des élections de 1902, il lui était impossible d'échapper à l'emprise des formations de droite. »⁸²⁷

Ces éléments montrent qu'en 1901-1902 au moins, l'obtention de ressources, de droits et accès n'est pas l'objectif assignable à sa candidature à la députation, car si tel avait été le cas il se serait certainement présenté étant donné les conditions très favorables qu'on lui fournissait. Ce ne fut pas le cas. Peut-on alors extrapoler et induire qu'il en est de même cinq ou six années plus tard ? Rien ne permet d'asseoir solidement une telle interprétation. Cependant, l'ensemble des informations recueillies pour le moment nous procure un tableau assez cohérent de ses valeurs, de ses aspirations, de ses idées et de sa personnalité, qui ne peut véritablement faire de place à un objectif d'obtention de gains à titre personnel. Dans cette situation, nous privilégions la cohérence avec l'interprétation générale qu'on a pu induire de l'étude des pôles cognitifs, des pratiques et des événements déjà analysés. Par conséquent,

nous rejetons l'explication, même très partielle dans un cadre multicausal, de l'évocation de la transformation du Sillon par l'assignation à cette nouvelle stratégie d'un objectif d'obtention de gains à titre personnel. Il apparaît, en conclusion de cette étude des objectifs pratiques, que ceux-ci ne constituent pas des explications convaincantes.

Conclusion intermédiaire

À l'issue de l'étude de la première phase de la transformation du protoparti, nous pouvons dresser un premier bilan. Le tableau suivant indique quels objectifs potentiellement assignables à l'engagement dans l'action électorale l'ont effectivement été au cours de la phase d'évocation.

⁸²⁷ Caron J., *op. cit.*, p.125.

Objectifs	Pertinence explicative	Intensité du facteur
<i>Objectif politique de représentation</i>	Non	-
<i>Objectif politique de revendication</i>	Oui	Très faible
<i>Objectif pratique d'obtention de ressources matérielles</i>	Non	-
<i>Objectif pratique d'obtention de droits</i>	Non	-
<i>Objectif pratique d'obtention d'accès à l'information</i>	Non	-
<i>Objectif pratique d'obtention aux médias</i>	Oui	Très forte
<i>Objectif symbolique de légitimation</i>	Oui	Forte
<i>Objectif interne de modification des rapports de forces</i>	Non	-
<i>Objectif interne de glorification des leaders</i>	Non	-
<i>Objectif interne d'obtention de ressources, droits et accès à titre personnel</i>	Non	-

Tableau 17 – Objectifs explicatifs de la transformation en phase d'évocation

Ne mentionner ici que les objectifs ne signifie pas que nous privilégions l'explication par les raisons. Chaque objectif doit être compris comme impliquant l'ensemble des éléments des niveaux 2 (SIP), 3 (niveau représentationnel) et 4 (SPC et SIC) qui lui sont attachés.

À l'issue de ces premières recherches, on peut rationnellement attribuer au Sillon l'assignation de trois objectifs à la transformation du mouvement, seul, en parti politique, lors

de la phase d'évocation de cette nouvelle stratégie. Il s'agit d'un objectif politique de revendication, d'un objectif pratique d'obtention d'accès aux médias et un objectif symbolique de légitimation. Le premier est aussi le plus faible des facteurs explicatifs, car le travail de réforme de la législation sociale n'est pas la méthode de prédilection du Sillon dans la réalisation de son but final d'instauration de la République démocratique. Celle-ci ne vient qu'après le travail d'éducation démocratique de la jeunesse ouvrière, et après la réalisation d'œuvres qui vise moins à améliorer la situation économique des travailleurs qu'à leur fournir un cadre pour acquérir le maximum de conscience et de responsabilité. Se méfiant de l'État, Sangnier n'évoque pas la transformation, seul, en parti dans une logique réformiste. L'obtention de lois et d'un code du travail plus favorables aux ouvriers doit servir avant tout à leur permettre de se dégager du temps et des moyens de subsistance suffisants pour assurer eux-mêmes leur part du travail démocratique.

Le second objectif est le facteur le plus influent dans l'évocation de la nouvelle stratégie. L'engagement dans l'action électorale doit surtout permettre de rendre visible au plus grand public possible le combat du Sillon, ses valeurs, son action. L'obtention d'un siège de député est un moyen de continuer l'œuvre d'éducation démocratique. Non seulement la campagne électorale sera l'illustration de la politique renouvelée telle que l'attendent les sillonnistes, mais le travail parlementaire du député sera lui aussi la mise en application des valeurs et des méthodes du mouvement, qui contribueront par là même à l'œuvre d'éducation commencée dans les CE et prolongée dans les publications sillonnistes.

Enfin le troisième et dernier objectif est un autre facteur très important de l'évocation de la transformation seul, en parti, bien que probablement moins influent que l'objectif de médiatisation. Il s'agit, à travers la nouvelle stratégie, de légitimer l'action et le discours du Sillon aux yeux de l'opinion, c'est-à-dire aux yeux du plus grand nombre tel que les sillonnistes le conçoivent et le perçoivent, principalement à travers les jugements présents dans la presse et les conversations que les membres, individuellement, peuvent avoir entre eux et avec leur entourage social (familial, amical, confessionnel, professionnel, etc.).

Rappelons enfin que, comme l'a montré l'analyse de la double aspiration chrétienne et républicaine, l'une des incitations majeures de la transformation, seul, en parti, est l'absence

de formation politique en accord avec la pensée sillonniste : pour le dire rapidement, le parti catholique est trop peu républicain et démocrate, et les partis du Bloc républicain sont anti-chrétiens. C'est en tout cas la perception qu'en a le Sillon, comme nous l'avons montré.

Une dernière question doit être traitée concernant la phase d'évocation de la transformation : pourquoi n'assiste-t-on pas dès 1907 à la décision de s'engager dans l'action électorale ? Pourquoi intervient une première phase d'évocation distincte de la phase de décision ? On peut proposer de cette dynamique en deux temps (évocation, décision) l'interprétation suivante. Rappelons tout d'abord que c'est Sangnier qui est l'auteur des deux textes d'évocation. On sent dans le premier, qui est le discours de clôture du congrès de février 1907, que l'évocation est très fugitive, rapide, sans détails, presque anecdotique. En revanche en septembre, dans l'intimité du plus petit Sillon, le président du mouvement est nettement plus précis et c'est là, très certainement, qu'il met à l'ordre du jour du prochain congrès de 1908 cette question de l'action électorale. Dans l'hypothèse où la volonté de voir se transformer le mouvement est réelle, y a-t-il urgence à l'évoquer dès février 1907 ? Les prochaines législatives générales ne sont qu'en 1910. Le congrès de 1909, précédant d'une année le prochain scrutin, paraît encore suffisamment éloigné de l'échéance pour se lancer sereinement dans l'aventure. En effet, étant donné la méthode sillonniste et le choix d'une politique renouvelée entièrement tournée vers l'intérêt général, il n'est pas nécessaire de mener campagne sur le terrain et d'y faire une active propagande une année durant avant l'élection. On sent alors comme un empressement à poser la question de l'action électorale à cette réunion de clôture en février 1907. Notre explication serait que le projet, même encore vague dans l'esprit de Sangnier, date de 1906. On voit à quel point les questions politiques, voire partisans, remplacent petit à petit les questions sociales ou religieuses en 1906 et 1907. L'évocation, en février est en fait l'issue logique de l'activité politique menée depuis les résultats des législatives de 1906. Ce qui suit tient alors pour beaucoup, selon nous, à un emballement autour de cette nouvelle stratégie.

Il faut restituer ici la dynamique de cette phase d'évocation : elle est à peine abordée en février, presque au détour d'une phrase, puis s'imposent le conflit avec l'abbé Desgranges, la multiplication des prises de position d'évêques, le voyage à Rome qui permet d'obtenir une réassurance de la légitimité du combat et de la méthode sillonnistes ; tous ces éléments créent

un climat propice à une focalisation sur la question de l'action électorale. Les deux lettres de Penneck, et le fait qu'elles soient diffusées et commentées, le montrent aussi. Pourquoi alors ne pas enclencher cette discussion dès le congrès de février 1907 ? Probablement est-ce trop tôt après la consigne de vote aux dernières élections. Le mouvement donnerait peut-être l'impression de se contredire, au moins de changer rapidement de point de vue en se lançant dès l'année suivante dans la compétition, et ce d'autant plus qu'il a décliné toutes les propositions qui lui étaient faites l'année précédente, avec des arguments qui soudain ne vaudraient plus. On a peut-être ici, dans l'esprit de Sangnier, un bon exemple de dilemme discursif⁸²⁸. Dans l'impatience cependant de voir aborder ce point, il l'évoque rapidement en clôture du congrès, probablement dans l'espoir de susciter des débats qui le placeraient au cœur du congrès suivant de 1908. Cela est du reste parfaitement cohérent avec le principe de l'unanimité et la volonté de discuter ensemble, et en congrès, des questions touchant l'identité et l'avenir même du mouvement.

Si la phase de décision n'intervient pas dès février 1907 (puisque'elle ne peut intervenir qu'en congrès), c'est certainement aussi parce que Sangnier connaît les réticences, les réserves de beaucoup de sillonnistes sur cette question. Il faut alors du temps pour les convaincre, qu'ils se fassent à l'idée, et que les faits puissent être efficacement mobilisés pour donner raison aux partisans de cette nouvelle stratégie. Telle serait pour conclure cette étude notre interprétation générale sur cette première phase : au vu de toutes les informations abordées au cours de l'application du modèle, nous dirions que le tournant politique des années 1905-1906, qui s'affirme encore avec les élections législatives de 1906 et les commentaires, bilans et règlements de compte qui suivent, rend de plus en plus prégnante la question de l'engagement électoral du Sillon. Ne pouvant l'affronter directement dès février 1907 en raison de la proximité avec la neutralité affichée en 1906, Sangnier ne fait qu'évoquer cette question en réunion de clôture, dans l'espoir probablement de faire de ce thème un point de discussion du congrès suivant. Une succession d'évènements (crise de Limoges, opposition de certains évêques, voyage à Rome, etc.) crée un emballement autour

⁸²⁸ Voir chapitre III.

de l'action politique du mouvement qui rend la discussion de plus en plus inévitable. C'est dans ce climat tendu qu'est proposée la deuxième évocation, nettement plus précise quant à la méthode, l'intérêt et l'enjeu : nécessité de légitimer l'action et le discours sillonnistes auprès du public, intérêt d'une médiatisation plus importante, et objectif de revendication d'un nouveau code du travail, à la fois pour des conséquences sociales en termes d'amélioration des conditions de travail et de vie des ouvriers, plus disponibles pour mener leur travail démocratique, et en même temps pour éviter d'être accusé d'individualisme, comme l'avait déjà fait l'abbé Six. Conformément à la méthode et aux principes du Sillon, la prise de décision sur un sujet si important ne peut avoir lieu qu'à l'issue d'un congrès national. Ce sera celui de 1908.

Chapitre XII – La décision de la transformation

Le congrès d'avril 1908 est celui au cours duquel est discuté pour la première fois l'engagement dans l'action électorale, dans l'optique de *décider* si oui ou non le mouvement adopte cette nouvelle stratégie. Il ne s'agit pas d'envisager simplement l'éventualité d'un tel changement, mais bien de déterminer si oui ou non le Sillon fera campagne aux prochaines législatives, et si oui, quelle méthode devra être suivie. Les deux textes de référence qui nous servent de points de départ dans cette étude sont alors le rapport que L. Constant lit le dimanche 5 avril, lors de la séance de travail sur la question de la politique sillonniste⁸²⁹, puis le discours de clôture de Sangnier⁸³⁰.

Ces deux documents ont des statuts très différents qu'il est indispensable de préciser pour comprendre leur contenu. Le premier est un texte argumentatif rigoureusement construit, qui expose avec la plus grande clarté des définitions, des propositions et des objections. Il sert de base de travail pour la séance qu'il ouvre, au cours de laquelle les partisans de l'engagement électorale et ses opposants doivent s'affronter. Quand on sait l'importance du principe unanimiste, on comprend tout l'intérêt d'une argumentation solide. Au sein d'un groupe de réflexion relativement restreint, les prises de parole étant relativement aisées, ce sont probablement les questions de fond et la pertinence des arguments qui permettent d'emporter la conviction des plus réticents. Il en va tout autrement pour le discours de Sangnier : la réunion de clôture est une grand-messe, le moment de réconciliation, le moment de communion autour du chef. Personne d'autre que lui ne prend la parole. On n'y vient plus pour discuter mais pour écouter, acquiescer, prendre les directives. C'est aussi un moment d'émotion, à plusieurs titres : non seulement il s'agit du dernier grand rassemblement avant le prochain congrès, où chacun peut mesurer l'étendue des troupes, s'imprégner de l'esprit commun, mais dans le cas qui nous intéresse ici, il s'agit de plus d'une réunion privée, ce qui

⁸²⁹ Voir annexe n°4.

⁸³⁰ Voir annexe n°5.

rend encore plus prégnant le sentiment de communion. Seuls les sillonnistes y sont présents, mais ils sont tout de même plusieurs milliers au Manège Saint Paul, ce qui probablement tend à renforcer encore le sentiment d'appartenance. Le contenu du discours de Sangnier ne se veut pas une reprise des arguments en faveur de l'action électorale, mais simplement le constat que le choix a été fait de s'engager dans la nouvelle stratégie : « Donc, il est entendu, camarades, que nous travaillerons tous à la constitution d'un grand mouvement républicain démocratique. »⁸³¹

Ce qui est commun aux deux textes en revanche, c'est la référence très fréquente et appuyée à l'unanimité. On ne peut s'empêcher d'interpréter cette insistance comme une stratégie, un outil de persuasion. En effet, plusieurs groupes sont clairement opposés à l'action électorale du Sillon, principalement le groupe de Dijon et des groupes du Sillon du Centre après la crise qui a conduit à la démission de l'abbé Desgranges quelques mois plus tôt. Face au refus appuyé de certains opposants (par exemple, J. Brunhes), l'invocation de l'unanimité semble être le dernier argument pour tenter de les faire plier et éviter ainsi la séparation. Dans son argumentaire concernant la méthode à employer, Constant se range explicitement derrière l'unanimité :

« Sur ce point qui est évidemment le plus grave de tous, puisqu'il engage immédiatement notre responsabilité, je n'ai qu'à vous rappeler ce qui a été l'objet des réflexions absolument unanimes des cent dix camarades venus de tous les points de la France aux journées sillonnistes de Soisy-sur-École. »⁸³²

Comment refuser, dans ces conditions, de suivre le mouvement ? Si Constant use de ce procédé plusieurs fois, Sangnier en fait presque le leitmotiv de son discours, non plus sur le mode d'un quasi-argument d'autorité, mais sur celui du ressort émotionnel, à la limite du pathos. L'une des illustrations en est, à la conclusion de son discours, le récit des derniers

⁸³¹ Sangnier M., « La France et la République », in *Discours II*, op. cit., p.255.

⁸³² Constant L., art. cit., p.262.

mots qu'un sillonniste de la première heure, A. Lamy, lui a confiés sur son lit de mort⁸³³. Un autre élément est remarquable de ce point de vue, ce sont les remerciements qu'il adresse aux prêtres présents à la réunion :

« Tenez, je ne puis pas aussi ne pas remercier avec toute la chaleur de mon cœur les prêtres que je vois si nombreux dans cette salle. (*Applaudissements prolongés*) Je ne peux pas ne pas sentir tout le prix de leur fidélité. Oui, ils sont fidèles à l'idéal du *Sillon*, parce que, d'abord, ils sont fidèles à toute discipline légitime qui pèse sur eux. Un prêtre qui est du *Sillon* doit avant tout être fidèle aux obligations de son sacerdoce, et tout prêtre qui s'éloigne temporairement de nos groupes et de nos réunions pour obéir à l'autorité qui le commande, ne s'éloigne pas de l'âme commune, mais s'en rapproche, au contraire, puisqu'en réalité, il souffre, il prie pour elle. »⁸³⁴

Alors que chacun a en tête la séparation du Sillon du Centre, alors que chacun sait les conflits qui opposent le mouvement à une partie de l'épiscopat français au sujet de la place des prêtres dans le Sillon, malgré le voyage de Sangnier à Rome et son entretien avec Pie X, la gratitude que le président du mouvement adresse aux prêtres revêt une dimension toute particulière. Il ne s'agit pas de voir dans ce geste autre chose qu'un salut sincère, mais il n'empêche qu'il permet à tous de se rassurer quant à la présence des ecclésiastiques à leurs côtés et quant à l'orthodoxie de la voie qu'ils suivent. Cela participe sans nul doute aussi à la création d'un climat de confiance au cours de ce congrès en grande partie dédié à la question de l'action politique, sujet qui place le Sillon vis-à-vis de l'Église dans la position la plus précaire qu'il n'ait jamais connue.

Il n'est pas dans notre objectif de proposer une étude de texte complète des deux documents et des procédés rhétoriques qu'ils mettent en œuvre. Ce sur quoi nous voulions insister, c'est la différence de public auquel chacun est adressé, et par conséquent la

⁸³³ Voir annexe n°5.

⁸³⁴ Constant L., art. cit., p.266.

différence des ressorts de la persuasion qu'il mobilise, et le statut des arguments ou des absences d'arguments qui appuient la décision de s'engager dans l'action électorale. Le fait que Sangnier en mentionne très peu ne doit pas être interprété, par exemple, comme une modification de sa pensée. On aurait tort aussi de conclure que le second texte, le discours de clôture, serait moins intéressant ou moins important du point de vue de la décision de transformation. Il se pourrait même que ce soit le contraire. En effet, puisqu'il s'agit d'expliquer pourquoi le Sillon décide de se transformer, il faut non seulement rendre explicite les arguments qui ont motivé cette décision, les croyances et les inférences sur lesquels ces raisons sont construites, ainsi que les représentations publiques qui peuvent jouer un rôle en amont ; mais il faut aussi expliquer pourquoi ceux qui ne participent pas à ces discussions (et ils sont de très loin les plus nombreux), ceux qui ne comprennent pas ou restent relativement indifférents à ces controverses et qui, pourtant, feront se réaliser cette décision, pourquoi ceux-là acceptent la transformation du mouvement en parti. Or de ce point de vue, il est probable que la teneur affective et même pathétique du discours de Sangnier soit un facteur explicatif plus pertinent que la solidité des arguments échangés lors de la séance de travail. Ainsi dans l'application du modèle, il faudra aussi faire une place aux croyances que mobilisent le discours de Sangnier dans l'esprit de son auditoire.

Précisons enfin que l'application du modèle pour cette deuxième étape renverra systématiquement aux explications développées dans l'étude de l'étape précédente si les arguments et les contextes politique et culturel sont identiques. Ce ne sont donc que les nouveautés, les changements par rapport à l'explication de l'évocation de la transformation qui seront étudiés en détail ici. De ce point de vue, l'argumentaire de Constant se basant en grande partie sur l'exposé que Sangnier fit aux Journées sillonnistes, il est fort probable que l'analyse s'appuie sur les mêmes éléments que ceux utilisés dans l'étape précédente. Nous devons cependant garder en permanence à l'esprit le danger de l'instabilité sémantique des concepts se référant aux représentations des acteurs entre les différentes étapes. Si un glissement intervient, il sera signalé.

A - Objectifs politiques : l'affirmation de la logique de revendication

Si dans la phase d'évocation, l'objectif de représentation des catholiques avait été très clairement rejeté, l'objectif de revendication avait été plus difficile à appréhender. L'obtention d'une nouvelle législation était bien un des objectifs de la transformation, mais ce n'était pas un objectif en soi, comme on peut l'entendre classiquement à travers le concept de revendication. Ici, elle n'est qu'un moyen au service de l'œuvre d'éducation démocratique, et une concession faite à la dimension sociale du catholicisme, afin que le mouvement ne fût plus accusé d'individualisme. Qu'en est-il de ces objectifs dans la phase de décision ? Sur quelles représentations s'appuient-ils ?

Revendication et politisation du mouvement

Les deux textes de référence n'apportent aucune nouveauté : l'objectif de représentation des catholiques, seul ou avec d'autres formations, est à nouveau explicitement et nettement rejeté⁸³⁵, et celui de revendication est accepté avec beaucoup de nuances. Cette position prend la forme d'un rejet de « la politique » telle qu'elle est pratiquée par les contemporains du mouvement. Mais le Sillon ne fera pas de politique de cette manière-là :

« il y a politique et politique, et que celle qui est seule possible pour le *Sillon* ne peut en aucun cas contredire notre travail d'éducation sociale »⁸³⁶

Constant entend alors contrer deux objections. La première est que la politique est « le musée des horreurs morales »⁸³⁷. Le Sillon ne peut participer à cela, qui est si éloigné de toutes ses valeurs, en particulier les comportements attachés aux objectifs de revendication et de représentation :

⁸³⁵ C'est le texte de Sangnier qui revient le plus sur ce point. Ces éléments étant déjà bien connus, les passages qui lui sont consacrés n'ont pas été reproduits en annexe. Pour plus de détails, voir Sangnier M., « Ce que nous voulons », in *Discours II, op. cit.*, p.87-126.

⁸³⁶ Constant L., art. cit., p.259. Voir annexe n°4.

« Que représente en effet ce mot de politique pour les gens qui savent regarder autour d'eux : une concurrence d'ambitions sans scrupules, une mêlée d'intérêts personnels ou d'intérêts de classe plus ou moins légitimes qui se couvrent de grands mots sonores, des électeurs avides de titres, de sinécures, de bourses, de simples et plus modestes subventions alimentaires à la veille du scrutin, – des élus serviteurs des instincts de la foule et qui ont une horreur instinctive de toute idée désintéressée, – des majorités qui s'achètent, des combinaisons de couloirs qui détruisent dans l'ombre ce qu'une séance publique a paru faire en plein jour, etc., etc. Est-il besoin de vous conduire plus loin dans ce musée des horreurs morales ? »⁸³⁸

Constant s'accorde à dire que la politique telle qu'elle est faite par les autres formations est bien conforme à cette image, et qu'en ce sens l'objection vaudrait. Mais son argument est alors que la politique telle que le Sillon entend la faire n'aura rien de commun avec cette première description. Les sillonnistes ne feront aucune concession morale, ils ne se départiront pas de leurs valeurs, de leurs idéaux. Sangnier le rappelle également :

« Ce qui fera notre force sur tous les terrains, c'est que nous ne recourrons jamais à aucun des moyens d'action, à aucun des procédés faciles qui ont bien permis à tous les mouvements politiques, jusqu'à ce jour, d'avoir une puissance éphémère, mais qui ne leur ont jamais permis d'asseoir dans notre pays un régime politique stable et définitif, autant que peuvent l'être, du moins, des institutions humaines. »⁸³⁹

L'argument serait bien faible s'il s'arrêtait à cette simple déclaration de principes. Les militants ne doutent pas, en effet, de la sincérité et de la bonne volonté de leurs futurs

⁸³⁷ *Ibid*, p.258.

⁸³⁸ *Idem*.

⁸³⁹ Sangnier M., « La France et la République », in *Discours II*, *op. cit.*, p.255.

candidats, mais ils pourraient rétorquer que pour aboutir à ses fins dans des logiques de représentation ou de revendication, il faut nécessairement, la politique est ainsi faite, en passer par des compromissions. C'est pourquoi le fond de l'argument de Constant n'est pas celui-là. Ce qui permettra aux sillonnistes de ne pas céder au marchandage, aux petites bassesses, c'est l'appui qu'ils trouveront dans le peuple :

« Croire à la possibilité de la Démocratie, qu'est-ce en effet, camarades ? C'est croire qu'il y a actuellement dans le peuple de France assez d'aspirations positives vers une plus haute dignité civique – assez d'énergies latentes aussi – pour que ces aspirations se déclarent et que ces énergies se coordonnent sous l'influence de notre propagande.

C'est croire qu'en proposant notre idéal de responsabilité civique nous ne parlons pas d'une chose tout à fait inconnue à l'âme de la nation, mais que nous formulons simplement et que nous précisons le rêve qui plus ou moins confusément la soulève et la tourmente, – c'est croire que le pays se reconnaîtra lui-même dans les militants qui usent leur vie dans la propagande désintéressée pour la Démocratie. »⁸⁴⁰

Le Sillon sera peut-être seul à la Chambre à agir moralement, mais l'écho qu'il rencontrera dans le peuple lui assurera le succès et la force de continuer sur la voie de la « Démocratie ». L'argument qui vient à l'appui de cette thèse consiste à dire que la confiance dans les attentes nationales d'une politique renouvelée n'est le fruit que de la simple observation, et non un acte de foi. Les succès des autres stratégies du mouvement, de ses autres activités, prouvent qu'il rencontre les aspirations morales des Français.

Sangnier ajoute un autre argument, qui tient cette fois bien plus à la confiance dans la vie, dans l'action, telle qu'il en a fait un principe pour son mouvement :

⁸⁴⁰ *Ibid.*, p.259-260

« Non, camarades, nous ne nous salirons pas au contact des réalités ; bien au contraire, notre idéal se précisera et se fortifiera. Et quand nous sentirons la difficulté des œuvres positives, nous comprendrons mieux les vertus que leur réalisation exige de nous. Tenez, les quelques essais de coopération que nous avons faits et qui ont abouti si heureusement au succès de nos deux restaurants, nous ont plus appris, au point de vue coopératif, que ces congrès savants, où des hommes compétents auraient discuté sous nos yeux intéressés et éblouis. C'est en forgeant qu'on devient forgeron, c'est en faisant des œuvres sociales que l'on devient sociologue pratique, c'est en se mêlant à a vie civique que l'on devient un bon citoyen. »

Ainsi comme toujours pour le président du mouvement, tant que les sillonnistes restent fermes sur leurs principes, ils ont le droit et le devoir de tout tenter pour la cause. Et puisque l'action est une manière de se montrer digne de ses propres valeurs, de mettre à l'épreuve sa conscience et sa responsabilité, alors il faut agir, il faut se confronter aux difficultés, à l'adversité. C'est là aussi le devoir personnel de chacun.

La seconde objection que Constant entend contrer tient dans l'incompatibilité supposée entre le travail politique et le travail d'éducation sociale. Si la politique consiste à obéir servilement aux volontés des électeurs afin d'être élu et réélu, l'éducation sociale tend, elle, à modifier en profondeur ces volontés. L'opposition est résumée de la manière suivante :

« Faire l'éducation d'un peuple, c'est vouloir le transformer, s'opposer à ses passions actuelles pour lui en communiquer d'autres, plus lucides et plus nobles. Faire de la politique, chercher à se faire élire, c'est consentir au contraire à la mentalité et aux instincts de la foule dont on espère les suffrages. Faire de la politique, c'est *accepter les hommes tels qu'ils sont* – soit pour subir servilement leurs volontés, soit pour les tromper habilement. Faire de l'éducation sociale, c'est faire effort pour soulever les hommes *vers ce qu'ils devraient être.* »⁸⁴¹

Il y aurait donc, dans l'esprit des adversaires de l'engagement électoral du mouvement, tel en tout cas qu'il est présenté par Constant, une incompatibilité fondamentale entre les deux démarches. On ne peut faire et l'une et l'autre. L'argument chargé de réfuter cette objection repose à nouveau sur l'autre politique, la nouvelle, celle du Sillon, qui n'est pas en contradiction avec l'œuvre d'éducation, parce qu'elle est elle-même œuvre d'éducation. Encore une fois, Constant anticipe l'objection posant que de tels principes sont parfaits, mais impossibles en réalité à mettre en place. L'argument est le même : les succès des réunions publiques, entre autres, sont l'illustration que ce qui paraissait impossible (à savoir la confrontation rigoureuse, attentive et respectueuse des deux points de vue, au sein d'une conférence publique contradictoire) l'a pourtant été. Pourquoi alors le Sillon ne pourrait-il pas agir en politique selon ses principes et ses valeurs de la même manière ? L'écho que rencontrent ces valeurs et cette morale auprès du peuple garantit non le succès du mouvement, qui tiendra en partie aussi à ses efforts, mais la possibilité de ce succès. Il assure que :

« la politique idéaliste du *Sillon* est *possible*, qu'elle est possible sans *déchéance pour le Sillon*, qu'elle est possible *sans insuccès*, comme nos réunions publiques, notre presse, nos œuvres sociales et la Démocratie elle-même. »⁸⁴²

Constant utilise aussi un procédé rhétorique astucieux pour convaincre les réticents. Le congrès de 1908 est celui où se décide le lancement d'un journal quotidien. La séance de travail a eu lieu deux jours auparavant et les participants ont été, d'après Constant, unanimes sur cette nouvelle stratégie de communication. Il opère alors l'analogie entre ce journal et l'action politique : les deux exigences qui gouvernent sa mise en place sont les mêmes que celles qui doivent présider à la transformation, seul, en parti. D'une part, il ne faut faire aucune concession qui remettrait en cause ou entrerait en contradiction avec les principes et les valeurs du mouvement, mais pour que ce journal fasse à sa manière œuvre d'éducation, il

⁸⁴¹ *Ibid.*, p.258-259.

⁸⁴² *Ibid.*, p.259.

faut aussi qu'il soit acheté et lu. Or ce succès de vente, tout comme le succès électoral, ne doivent pas passer par un comportement immoral de la part de sillonnistes. En fait, ce danger n'existe pas, car les valeurs et les idées que le Sillon défend sont présentes, bien qu'enfouies parfois profondément, dans l'esprit des Français. C'est à nouveau ce qui explique le succès déjà observé des autres activités. Cette analogie est astucieuse car on se doute que l'accord, l'unanimité, a été bien plus facile à trouver sur la question de l'opportunité d'un journal quotidien que sur celle du parti politique. En reprenant le même argumentaire, Constant entend alors placer devant leurs propres contradictions ceux qui défendraient le journal quotidien mais refuseraient l'action électorale.

Il ne nous appartient pas ici de juger de la pertinence de cette analogie ou de la justesse de l'argumentaire de Constant. Ce qui nous intéresse, ce sont les raisons pour lesquelles les défenseurs de l'action politique du mouvement tiennent leur position (et on sait que les discussions ont lieu notamment sur la base des arguments formulés en avance, toujours, par Sangnier ou ici par Constant), les raisons pour lesquelles les opposants finissent par se laisser convaincre ou accepter (qui, par conséquent, sont en grande partie les mêmes), et donc les raisons pour lesquelles les sillonnistes décident de l'engagement dans cette nouvelle stratégie. De ce point de vue, les conditions auxquelles l'action politique était possible pour le Sillon semblent réunies, d'après Constant. La deuxième partie de son rapport expose alors en quoi l'action électorale est nécessaire. On touche là directement aux objectifs assignés à cette stratégie.

Du point de vue des objectifs politiques, la transformation du Sillon, seul, en parti doit permettre de répondre à deux types de besoins : ceux que connaît le pays et ceux que connaît le mouvement. Tout d'abord, l'entrée du mouvement dans la compétition électorale doit entraîner « un déclassement des partis »⁸⁴³. En s'affichant comme ouvertement catholique mais profondément républicain et démocrate, œuvrant pour la construction d'une société fraternelle qui s'appuie surtout sur la conscience et la responsabilité des ouvriers et non sur l'État ou sur une conception paternaliste de l'action sociale, le Sillon doit montrer à quel point les luttes politiques telles que les mènent les partis actuels sont dépassées, à quel point les

oppositions réputées indépassables ne sont que des chimères, des habitudes de pensée. Sangnier le dit aussi :

« ce qui rend la République démocratique impossible en France, dans l'état de beauté et de pureté naturelles, c'est l'organisation actuelle des partis et ce sont les lamentables équivoques accumulées depuis bientôt cent ans et qui ont retiré de la circulation républicaine les éléments les meilleurs, les mieux formés, les plus aptes à développer les vertus démocratiques. »⁸⁴⁴

C'est alors précisément en ceci que réside le « scandale » si souvent invoqué par les sillonnistes. Leur entrée sur le terrain politique détruit les anciennes catégories. L'action électorale n'est donc ni plus ni moins que l'œuvre de transformation sociale que poursuit le mouvement, dans sa dimension spécifiquement politique. On retrouve ici l'objectif de revendication au sens large, celui d'une transformation sociale.

La nouvelle stratégie est nécessaire, deuxièmement, pour le Sillon lui-même. Constant développe ce point dans le passage suivant :

« La politique est nécessaire au *Sillon* parce qu'elle est nécessaire et à la réalisation de son programme démocratique et à la propagande générale qu'il fait dans le pays. »⁸⁴⁵

Il faut ici distinguer deux choses. Tout d'abord, l'action politique fait partie, comme l'action économique, de l'œuvre de transformation sociale. Il s'agit de transformer aussi la politique. Mais la transformation en parti vise un autre objectif : soutenir l'œuvre d'éducation (« de

⁸⁴³ *Ibid.*, p.262.

⁸⁴⁴ Sangnier M., art. cit., p.243.

⁸⁴⁵ *Idem.*

propagande générale »). Elle est donc à la fois un objectif en soi et un outil au service de la méthode sillonniste. On touche ici, bien entendu, aux objectifs pratiques qui seront abordés par la suite. Il faut cependant noter le lien avec l'objectif de revendication :

« Sous son influence directe ou indirecte [celle du Sillon], des hommes de tous les milieux sociaux, de toutes les conditions économiques et de diverses confessions religieuses se sont levés – qui ont du travail social en France et même dans le monde une même et identique conception – qui ont par suite des intérêts collectifs moraux, économiques et politiques semblables à défendre. Ils ont leur mot à dire dans l'enceinte du Parlement et ils veulent le dire eux-mêmes parce que personne ne le dit exactement. »

La référence aux « intérêts collectifs moraux, économiques et politiques semblables » pourrait surprendre tant les sillonnistes insistent habituellement sur la visée d'intérêt général et le désintéressement de leur conduite. Mais ce à quoi Constant fait référence, c'est à l'action d'autres hommes qui a été suscitée par celle du Sillon. Ce sont ces hommes, et non les sillonnistes, qui ont des intérêts collectifs à défendre. L'auteur pense évidemment à tous les non sillonnistes qui constituent le « plus grand Sillon », et qui constitueront le grand parti républicain démocratique que ce congrès appelle de ses vœux. Ce qu'il s'agit pour eux de demander dans l'enceinte du Parlement, c'est alors une législation sociale plus favorable aux ouvriers. On retrouve ici l'objectif de revendication tel qu'il a été mentionné à l'étape de l'évocation de la transformation. Et comme on l'a vu, cet objectif de revendication est à nouveau présenté comme nécessaire « à la propagande générale ». Il s'agit donc bien d'un instrument, qui ne prend sens et valeur qu'au regard de l'objectif plus général qu'il sert.

Le discours de Sangnier n'innove pas sur le fond de ces questions. Mais il apparaît indispensable à l'analyse de faire une place aux arguments moins intellectuels (mais qui n'en constituent pas moins des raisons) auxquels il recourt pour mobiliser ses troupes et emporter définitivement leur conviction. Il joue avec les émotions de l'auditoire d'abord, comme on l'a évoqué, en rappelant l'entre soi du moment, le caractère intime et privé de la réunion. Il

s'appuie sur le sentiment que dans ce genre de circonstances, on ne peut mentir, on dit tout, sincèrement, on se dit même et surtout les choses qui dérangent, et on se les dit fraternellement. Tel est le climat qu'il s'efforce de créer dès le début de son discours. Les multiples rappels de l'unanimité, terme ô combien évocateur et mobilisateur chez les sillonnistes, créent ce sentiment de confiance, ce climat de confiance, et donc de vérité. On sait à quel point ces thèmes sont des éléments importants des pôles identitaires personnel et social du mouvement. En bon orateur qu'il est, Sangnier laisse alors à tous l'impression qu'il peut profiter en toute franchise de cette intimité pour dire le fond de sa pensée, quitte à ce que certaines vérités soient désagréables à entendre. C'est ainsi qu'il peut se permettre de s'adresser directement aux militants de la manière suivante :

« Il faut que chacun soit un centre de propagande pour nos idées, pour nos organes de diffusion. Si vous n'êtes pas résolu à cela, vous ne valez pas plus que les foules de l'opposition nationaliste, vous n'êtes bons qu'à crier : « À bas le gouvernement ! À bas le ministère ! », vous n'êtes pas capables de remplacer ceux qui sont au pouvoir et d'aboutir au triomphe de l'idéal que vous portez au cœur. *(Applaudissements)* »⁸⁴⁶

« Le courage », nécessaire à la réalisation de l'idéal, est un thème qui revient avec force dans ce discours. Il faut désormais agir, et ne plus s'en tenir aux grandes déclarations :

« leur devoir [celui des catholiques] n'est pas accompli lorsqu'ils se contentent d'affirmer qu'ils croient. Pour remplir complètement leur devoir, il faut qu'ils donnent à leur pays et à tous leurs concitoyens des preuves de l'efficacité sociale de la foi qu'il professent de leur bouche. »⁸⁴⁷

⁸⁴⁶ Sangnier M., art. cit., p.260.

⁸⁴⁷ *Ibid.*, p.243-244.

« Est-ce que vous ne voulez pas régénérer la vie politique de notre pays autrement que par des paroles : par des actes ? »⁸⁴⁸

« Voilà la tâche qui s'offre à nous. Ayons le courage de l'accomplir. Les déclarations et les cris ne suffisent plus. Il faut des actes. »⁸⁴⁹

Sangnier joue aussi sur d'autres sentiments : la douleur, voire la honte, lorsqu'il avait fallu voter, dans la défense des intérêts religieux en 1906, pour un candidat anti-républicain ; le patriotisme aussi, dans l'extrait suivant :

« Est-ce que vous ne voulez pas compter pour quelque chose dans la France ? Est-ce que vous ne voulez pas que l'étranger lui-même, lorsqu'il regarde votre pays se dise : "Oui, cet esprit du *Sillon*, cette âme commune de la république et de la démocratie sont assez forts pour enfanter des œuvres fécondes et entraîner les masses hésitantes, pour relever le niveau moral de la France et la rejeter sur la route traditionnelle des élans spontanés vers l'idéal ?" »⁸⁵⁰

On pourrait développer encore longtemps les différents procédés auxquels le président du *Sillon* a recours. Il nous suffit ici de constater qu'il joue habilement avec les valeurs et les identités de son auditoire. Au terme de l'étude des raisons politiques de la décision, on peut noter que, par rapport à la phase d'évocation, les deux discours insistent davantage sur l'idée que l'action politique est la dimension politique de la transformation sociale et de la construction de la république démocratique. Le tableau suivant résume l'ensemble des arguments utilisés :

⁸⁴⁸ *Ibid.*, p.255.

⁸⁴⁹ *Ibid.*, p.260.

Argument 1	La possibilité de la politique pour le Sillon, sans déchéance morale et sans insuccès (parce que la France est prête)
Argument 2	La nécessité d'un déclassement des partis (c'est la dimension politique de la transformation sociale générale – revendication au sens large)
Argument 3	La nécessité d'une législation sociale plus favorable (comme instrument pour l'œuvre de transformation sociale – revendication au sens restreint)
Argument 4	L'action vaut mieux que les discours (elle est formatrice et met le courage à l'épreuve)
Argument 5	Pour ne pas avoir à voter une nouvelle fois contre la République
Argument 6	Par fierté nationale

Tableau 18 – Arguments relatifs aux objectifs politiques (étape de la décision)

Il convient à présent d'étudier les autres niveaux pour mettre au jour les incitations ou dissuasions politiques nouvelles qui pourraient jouer un rôle explicatif dans la défense ou l'acceptation des arguments identifiés, les croyances nouvelles sur lesquelles ils reposent et les inférences nouvelles qu'ils pourraient impliquer, ainsi que les représentations publiques nouvelles qui pourraient elles-aussi, une fois perçues et interprétées, entrer dans l'explication de l'apparition de ces arguments relatifs aux objectifs politiques de la transformation.

SIP et objectifs politiques

Rappelons que notre modèle comprend cinq facteurs explicatifs issus du contexte politique et relatifs aux objectifs politiques : la perception d'une SPP favorable, la perception de chances de succès, la perception de l'urgence de la situation, la perception de difficultés dans la poursuite des autres stratégies et le sentiment d'échec de ces mêmes autres stratégies. Il s'agit à présent de les reprendre un par un, sur la base des résultats obtenus par l'analyse de la phase d'évocation afin de mettre en lumière les éventuels changements.

⁸⁵⁰ *Ibid.*, p.259.

Dans la phase d'évocation, nous avons montré que la SPP était perçue comme parfaitement favorable à la transformation, seul, en parti, autrement dit que le cadre institutionnel était perçu comme pluraliste et que les gouvernants étaient eux-mêmes ouverts à la compétition démocratique. La transformation est donc perçue comme possible. Elle n'est en revanche pas perçue comme obligatoire, imposée par les événements, car le mouvement n'est ni dans une situation d'isolement politique le contraignant à se transformer, ni interdit ou menacé d'interdiction dans sa forme actuelle. En avril 1908, lors du congrès, les représentations sont rigoureusement identiques. La SPP telle qu'elle est perçue ne joue donc pas de rôle explicatif différent : la transformation est permise par le système politique, pensent les sillonnistes, et celui-ci ne les oblige pas à se transformer.

Concernant les autres facteurs, lors de la phase d'évocation, il n'y avait aucune perception de chances de succès de réaliser un objectif de représentation des catholiques, seul ou avec d'autres formations. L'expérience de l'ALP, qui souhaitait organiser un front de résistance face aux anticléricaux, regroupant ainsi tous les catholiques, et qui a effectivement mené ce rassemblement, a perdu les élections et perdu beaucoup des sièges acquis en 1902. Il y a donc là une absence totale d'incitation à se transformer dans une logique de représentation des catholiques. En avril 1908, rien n'a changé de ce point de vue. En ce qui concerne l'objectif de revendication, le mouvement a en revanche le sentiment de possibles chances de succès. Lors de la phase de décision, on constate dans les textes de référence que cette représentation est accentuée. Elle joue ici un rôle incitatif évident. Ce point est à mettre en lien direct avec l'absence de perception de difficultés dans la poursuite des autres stratégies et avec l'absence de sentiment d'échec des autres stratégies, qui sont les quatrième et cinquième facteurs de la SIP. En effet, nous avons montré lors de la phase d'évocation que le mouvement avait de bonnes raisons d'être satisfait des autres activités qu'il mène : qu'il s'agisse des campagnes d'opinion en général ou des réunions publiques et des publications en particulier, ou encore de l'action syndicale ou des coopératives, le Sillon reste fidèle à ses méthodes et cependant gagne des militants ou monte de nouvelles opérations. En avril 1908, les deux textes de référence mettent en avant le succès des réunions publiques ou des publications. On a toutes les bonnes raisons de croire que ces affirmations vont au-delà du simple discours et correspondent à de véritables représentations, puisque effectivement au

moment du congrès les activités du mouvement n'ont connu par rapport à octobre 1907 aucune difficulté particulière. Au contraire, le congrès a attiré encore plus de monde que les précédents, des contacts ont été pris avec des étrangers, et on décide du lancement prochain d'un grand journal quotidien, qu'on peut à bon droit interpréter comme le signe d'une réelle confiance.

Lors de la prise de décision officielle en faveur de l'action électorale, le contexte politique joue donc un rôle bien plus important que lors de l'étape de l'évocation. Dans les deux phases il est perçu comme rendant possible cette transformation, mais surtout les chances de succès donnent à l'objectif de revendication un rôle explicatif réel. On a vu qu'un des arguments principaux dans le texte de Constant était que la France était prête à entendre et suivre la politique renouvelée du Sillon. C'est ce point qui permettra au mouvement de ne rien céder sur ses principes et ses valeurs. La perception de ces chances de succès est donc le fondement même de l'engagement dans l'action électorale comme dimension politique de l'œuvre de transformation sociale. Ces chances de succès ne valent pas que pour l'objectif de revendication au sens retreint, tel qu'il était pensé lors de l'évocation. Au congrès de 1908, alors que l'action politique n'est plus nécessairement honteuse et qu'elle participe entièrement de la réalisation de la République démocratique, la perception des chances de succès devient centrale.

Représentations mentales et publiques impliquées par les objectifs politiques

Un certain nombre de croyances sont impliquées par les cinq arguments qui constituent les objectifs politiques de la transformation du Sillon au moment de la décision. Il faut nous y intéresser afin de répondre à la question centrale du niveau représentationnel : pourquoi les sillonnistes croient ce qu'ils croient ? Reprenons les arguments un par un.

La possibilité de la politique pour le Sillon, « sans déchéance morale » et « sans insuccès », parce que la France est prête, repose sur un ensemble d'idées qui ont déjà été expliquées précédemment. Pratiquer la politique telle qu'elle l'est habituellement serait effectivement pour le mouvement, compte tenu de ses valeurs, une véritable compromission. On se réfère ici au pôle axiologique et à la conception sillonniste de la démocratie, notamment

à l'intérêt général et à la fraternité. Si en avril 1908 la politique renouvelée est possible, c'est parce que la nation est prête à suivre le Sillon, parce que la cause et les valeurs défendues par le mouvement font écho aux valeurs profondément ancrées dans l'esprit et le cœur des Français. L'origine de cette croyance a été abordée à plusieurs reprises.

La nécessité d'un déclassement des partis s'appuie sur l'idée que le découpage actuel des partis n'est pas satisfaisant. On retrouve ici la cause défendue par le Sillon, et la réconciliation du christianisme et de la république, que les partis actuels se bornent à opposer. Un autre croyance est inhérente à cet argument, c'est que l'entrée du Sillon dans l'arène électorale ou l'arène parlementaire provoquera un tel déclassement. En théorie, effectivement, en rompant avec les oppositions habituelles, le mouvement obligera les autres formations à reconfigurer leurs cadres de pensée, tout au moins leurs discours. C'est en tout cas ce qu'on est logiquement en droit d'attendre. Les catholiques ne pourront plus opposer l'esprit républicain et un croyance et une fidélité catholique sincère ; inversement, la gauche anticléricale ne pourra plus opposer le christianisme en général à la République, puisque des républicains sincères seront aussi de fervents catholiques. Bien entendu, cette croyance repose sur un optimisme qui consiste à s'imaginer avant tout le meilleur. L'objection qui consisterait à dire que d'autres formations, par exemple la démocratie chrétienne en 1898 ou l'ALP en 1902 et 1906, ont fait campagne et se sont ouvertement déclarées et républicaines et catholiques, pourrait être repoussée par les sillonnistes pour deux raisons : en 1898 ou en 1902 la France n'était pas encore prête à entendre un tel discours ; les démocrates chrétiens en 1898, puis l'ALP en 1902 et en 1906 se sont alliés à d'autres formations catholiques qui étaient réactionnaires, ce qui a créé la confusion. Le succès déjà acquis du mouvement et son indépendance vis-à-vis de toutes les autres formations sont alors deux arguments qui font de la situation du Sillon en 1908 une situation inédite. Telle est en tout cas la représentation qui affleure dans les différents textes et qu'on peut déduire des pôles explicatifs.

La nécessité d'une législation sociale a elle aussi été largement expliquée. Les croyances et les représentations publiques sur lesquelles elle repose ont été mises en lumière lors de l'analyse de la phase d'évocation. L'argument 4 consistant à privilégier l'action aux discours, pare qu'elle est formatrice et met chacun à l'épreuve repose entièrement sur la valeur que constitue la vie et le réseau représentationnel qu'elle véhicule : action, ardeur,

primauté des intentions sur les résultats, etc. Pour l'ensemble de ces éléments, on n'observe pas de modification de la SIC.

Le dernier argument, celui de la fierté nationale, mérite qu'on s'y arrête quelque peu, tout d'abord parce qu'il est nouveau dans l'argumentaire sillonniste sur l'action politique, et deuxièmement parce qu'il doit être interprété, selon nous, de deux manières différentes. Il faut distinguer le fond de la pensée de Sangnier et l'effet qu'il a pu produire sur son auditoire. Si le président du mouvement utilise cet argument qui n'est en réalité qu'une association d'idées rapide entre l'action politique et le sentiment patriotique, c'est pour deux raisons : parce qu'il sait cette allusion propice à convaincre les plus patriotes des réticents à la transformation, et parce que le congrès de 1908 est celui où la volonté de créer des liens avec des mouvements démocratiques étrangers s'affiche et se concrétise le plus. Sur le premier point, on ne peut nier que les sillonnistes tiennent un discours explicitement patriotique. Ils ont eu plusieurs fois l'occasion depuis 1905, de dire leur pensée sur la question du nationalisme, principalement à travers des polémiques sur l'armée, l'objection de conscience, la guerre ou le pacifisme qui ont émergé suite à l'actualité internationale très chargée des années 1905-1908. Les suites de l'affaire de Tanger avec la conférence d'Algésiras qui s'ouvre en janvier 1906, la défaite russe de 1905 face au Japon qui remet en cause l'opportunité et la solidité de l'alliance franco-russe, les velléités d'annexion de la Serbie par l'Autriche Hongrie (qui se concrétisent en 1908), la politique autoritaire de Guillaume II en Allemagne, tous ces événements sont autant de signes d'un climat international très tendu qui ne manque pas alors de générer des débats et des oppositions. En France, deux groupes s'opposent radicalement sur toutes ces questions et polarisent les débats : les nationalistes intégraux autour de Maurras et les pacifistes et antimilitaristes autour de Hervé. Au cours d'une conférence publique intitulée « Armée et Patrie »⁸⁵¹, tenue le 3 octobre 1905, Sangnier récuse les deux positions jugées trop radicales et tente de tracer une troisième voie, qui s'inspire d'une part du nationalisme de Déroulède, qui n'est pas de nature intellectuelle mais se vit comme un élan du cœur, un attachement affectif à la terre natale, et d'autre part de la pensée du père Gratry, pour qui la patrie est l'incarnation d'une idée, et cette idée est l'âme de cette patrie. L'âme de la France, l'idée qu'incarne la

⁸⁵¹ Voir Sangnier M., « Armée et Patrie », in *Discours I, op. cit.*, 389-442.

patrie française, c'est pour Sangnier la démocratie, c'est-à-dire la liberté et la justice. Voilà qui est évidemment à mettre en lien avec la confiance que placent les sillonnistes dans le peuple, dans la nation et dans leurs chances de succès. Ce qui nous intéresse ici, c'est alors le type de patriotisme que défend le mouvement, et dans quelle mesure il peut expliquer l'argument de la « fierté nationale » que Sangnier utilise dans son discours de clôture du congrès d'avril 1908.

« Le progrès démocratique [...] redonnera la vie à l'âme de la patrie, tout en rajeunissant et en ranimant son corps. Voilà pourquoi, nous qui croyons à la Démocratie, nous continuons à croire à la Patrie française. »⁸⁵²

Afin de saisir le rapport exact du mouvement à l'attachement national, cet extrait d'un article de Hoog doit être mis en parallèle avec un extrait de la conférence « Armée et Patrie » dans laquelle Sangnier critique le nationalisme intégral de Maurras :

« Je comprends qu'un positiviste athée et matérialiste comme Maurras dise : "la France est au-dessus de tout !", mais je suis convaincu que le contradicteur qui vient de prononcer ces paroles n'est pas un chrétien, car alors, il aurait blasphémé Dieu qui est au-dessus de tout ! [...] Nous ne comprenons donc pas que les néo-monarchistes viennent nous dire : "Le but suprême de tout effort humain, c'est la patrie, dans la forme où nous la voyons aujourd'hui ; le salut public – telle est l'expression même qu'ils emploient – doit passer avant toute autre considération." Et lorsque certains prétendent que la patrie n'a de raison d'être que parce qu'elle sert à une fin supérieure à elle-même, qui est le bonheur de l'humanité tout entière, ils se récrient que la patrie est en soit une fin supérieure à tout, que l'on doit travailler pour la patrie sans

⁸⁵² *L'Éveil démocratique*, 7 janvier 1906.

s'occuper de savoir quel sera son rôle dans le monde. Eh bien, cela, camarades, c'est du véritable paganisme, car c'est faire de la patrie une idole. »⁸⁵³

Le patriotisme sillonniste est donc toujours, nécessairement, subordonné à leur foi catholique. Il paraît raisonnable, dans ces conditions, d'attribuer à Sangnier lors de son discours d'avril 1908 la volonté d'emporter l'adhésion de son auditoire en usant d'un moyen supplémentaire, la référence patriotique. Et dans l'unanimité qui ressort du congrès (à part les groupes qui déjà auparavant avaient menacé de quitter le mouvement en cas d'engagement dans l'action électorale, on ne compte pas de défection), le sentiment que l'action politique du Sillon a partie liée avec l'amour de la patrie peut avoir un rôle explicatif.

Cependant, ce procédé étant très rare chez le président du mouvement, il nous semble qu'une autre explication est bien plus pertinente pour comprendre pourquoi il y a recours et qui, du point de vue de l'auditoire, peut aussi avoir quelque importance : le rapprochement avec des mouvements démocrates étrangers qui sont représentés au congrès de 1908. De 1905 à 1908 paraissent régulièrement dans *Le Sillon* puis dans *L'Éveil démocratique* des articles faisant le point sur le mouvement social dans tel pays, sur les avancées d'un mouvement démocrate dans tel autre. Au congrès national de 1908, une journée entière est consacrée à l'étude des « forces démocratiques en Europe » au cours de laquelle des intervenants étrangers font un exposé sur la situation du pays dont ils sont originaires (l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Suisse, la Belgique et l'Allemagne sont représentées). Au regard de certaines de ces avancées justement, la référence que fait Sangnier à la fierté nationale pourrait viser alors à taquiner le chauvinisme du public. Mais ce serait revenir en fait à l'explication précédente. Cette référence à la fierté nationale pourrait être aussi plus simplement, comme nous le pensons, une référence à la fierté sillonniste. La France n'est ni plus ni moins que le théâtre des opérations du mouvement, et faire quelque chose pour la France, c'est prouver l'efficacité de l'action du Sillon et non pas glorifier la patrie en tant que telle. C'est en tout cas l'interprétation qui nous semble la plus convaincante au regard des

⁸⁵³ Sangnier M., « Armée et patrie », art. cit., p.392-393.

éléments disponibles, et qui conclut cette étude des objectifs politiques assignables à la transformation, seul, en parti, lors de la phase de décision.

B - Primauté de l'objectif pratique d'accès aux médias

L'analyse des objectifs pratiques lors de la phase d'évocation a montré que seul l'objectif d'obtention d'un accès aux médias constituait pour Sangnier une raison forte de transformer le mouvement, seul, en parti. En avril 1908, on peut faire le même constat : au sein des textes de référence tout comme dans les autres publications et discours sillonnistes, aucune allusion n'est faite aux objectifs pratiques d'obtention de ressources matérielles, de droits ou d'accès à l'information. Nous avons montré par ailleurs que ces objectifs n'étaient pas simplement tus, mais qu'ils n'étaient rationnellement pas attribuables au Sillon étant donné ses pratiques, ses moyens, ses méthodes et ses croyances. Il en va de même en avril 1908.

Arguments et raisons dans l'objectif de médiatisation

Concernant l'objectif d'obtention d'un accès aux médias, en revanche, les deux textes qui constituent l'armature de la décision du mouvement sont sans ambiguïté. Tout d'abord les hommes qui constituent le « plus grand Sillon » et qui réclament une nouvelle législation du travail doivent pouvoir s'exprimer eux-mêmes au niveau national :

Ils ont leur mot à dire dans l'enceinte du Parlement et ils veulent le dire eux-mêmes parce que personne ne le dit exactement. »⁸⁵⁴

Le Sillon, qui revendique lui aussi un nouveau code du travail plus favorable aux ouvriers, bien qu'il ne le fasse pas dans une logique de représentation, contrairement à

⁸⁵⁴ Constant L., art. cit., p.262.

d'autres camarades du « plus grand Sillon » comme les syndicalistes de la Fédération des ouvriers du Livre autour de Keufer, pourra porter leur voix et dire exactement ce qu'ils réclament, puisqu'il sont les seuls à le dire correctement. Mais suffit-il que ces revendications soient portées devant la représentation nationale pour que les choses changent ? Sans l'appui de l'opinion publique⁸⁵⁵, ce serait vain, comme le dit lui-même Constant :

« J'ajoute que leur propagande est arrêtée dans le pays parce qu'ils ne peuvent faire entendre leur voix du haut d'une tribune parlementaire. La vie parlementaire a tellement hypnotisé nos contemporains lecteurs de journaux qu'ils ne peuvent pas croire à la sincérité ou même à la réalité profonde d'un mouvement qui n'est pas représenté là où se débattent et les lois et les destinées du pays. Il y a des mots dits à la Chambre que la presse de tous les partis ne peut pas ne pas reproduire. Nous en avons beaucoup à dire de ceux-là. Il faut que pour eux soit forcée la consigne du silence qui actuellement pèse sur nous. »⁸⁵⁶

On ne pourrait être plus clair : il faut avoir des députés pour obtenir un accès aux médias qui comptent dans la fabrication de l'opinion. Le discours de Sangnier n'évoque qu'une seule fois et de manière implicite cet objectif :

« C'est bien là, en effet, ce qui arrête la plupart de nos concitoyens : ils ont peur d'être seuls. Montrez-leur donc que vous êtes une multitude et vous verrez que, de toutes les poitrines affranchies, jaillira un cri de délivrance, puisque l'on pourra acclamer la république tout en gardant dans son cœur l'amour passionné de l'idéal du Christ. »⁸⁵⁷

⁸⁵⁵ Il s'agit ici de l'opinion publique telle que le Sillon la conçoit.

⁸⁵⁶ *Ibid.*, p.261-262.

⁸⁵⁷ Sangnier M., « La France et la République », in *Discours II*, *op. cit.*, p.255.

C'est le fait d'avoir des députés au Parlement qui est ici le moyen visé, implicitement, pour montrer à tous les concitoyens des sillonnistes qu'ils sont plus nombreux qu'ils ne le croient à vouloir réconcilier la république et le christianisme.

Ainsi on peut attribuer rationnellement à la décision de l'entrée dans l'action électorale la poursuite d'un objectif d'obtention d'accès aux médias. L'étude de la SIP relative à cet objectif n'apporterait, pour la phase de décision, aucune information ou interprétation nouvelles de l'influence du contexte politique sur l'assignation de cet objectif. En effet, l'incitation principale à poursuivre à travers la transformation un objectif d'accès aux médias tient dans la perception des chances de succès. Le mouvement ayant, selon lui, de bonnes chances de succès, il sait que la presse portera son attention sur lui, lors de la campagne et par la suite. L'objectif d'obtention d'un accès aux médias est alors fortement réalisable. La seconde incitation tient dans le fait que pour le moment la presse nationale, c'est-à-dire parisienne, d'après les sillonnistes, ignore le mouvement alors que la presse régionale s'y intéresse beaucoup. Cette indifférence ne peut qu'être supprimée à travers un engagement dans l'action électorale. L'entrée du mouvement et de ses idées dans les articles des grands quotidiens ne ferait pas de doute en cas de victoire. Entre octobre 1907 et avril 1908, on n'observe aucune modification de la SIP. Les mêmes éléments que ceux étudiés lors de la phase d'évocation valent ici aussi.

Accès aux médias, représentations et inférences mentales

L'argument complet présenté par Constant s'appuie sur deux croyances qu'il est intéressant d'analyser. La première partie pose que les démocrates, tels que les définit le Sillon, « ont leur mot à dire dans l'enceinte du Parlement et ils veulent le dire eux-mêmes parce que personne ne le dit exactement. »⁸⁵⁸ La croyance sur laquelle repose cette idée est alors qu'il n'y a pas actuellement au Parlement de députés ou de formations capables de dire avec précision, sans ajout ni suppression, les revendications portées par les membres du « plus grand Sillon ». Les socialistes, pourtant présents à la Chambre, ne portent-ils pas les revendications des ouvriers ? L'argument de Constant n'est pas une faiblesse, voire une fausseté

⁸⁵⁸ Constant L., art. cit., p.262.

raison qui, pour convaincre les sillonnistes réticents à l'égard de l'action politique, avancerait que personne ne dit aussi bien qu'eux ce qu'ils veulent faire entendre, alors que le fond des revendications ferait régulièrement l'objet d'interventions de parlementaires. On peut donner à l'argument de Constant un véritable crédit parce que le discours socialiste, sur la question du code du travail, n'est pas celui des « vrais démocrates ». On retrouve ici l'opposition sillonniste au réformisme étatique d'une part, et à la lutte des classes d'autre part. Ce qu'il s'agit d'obtenir, pour les sillonnistes, ce n'est pas simplement des améliorations des conditions de vie, c'est une plus grande capacité à pouvoir exercer sa conscience et sa responsabilité. Si le Sillon n'a jamais dit dans le détail ce qu'il proposait de ce point de vue, on peut cependant imaginer que le contenu des demandes sera en partie différent de celui des socialistes, et surtout que l'esprit qui animera ces revendications en sera très éloigné. Qu'on songe au repos dominical. La revendication d'une journée de congé obligatoire est commune à plusieurs formations de gauche, dont le Sillon. Mais les raisons qui poussent chacune à demander ce repos sont bien différentes, les socialistes ne faisant évidemment aucunement référence au « jour du Seigneur » des chrétiens. Cependant les différences ne s'arrêtent pas aux justifications des revendications et concernent leur contenu même. La question du droit de propriété privée et donc de la propriété des moyens de production est un sujet sur lequel sillonnistes et socialistes ne s'entendent jamais. La première partie de l'argument de Constant repose donc sur la définition de la démocratie sillonniste et sur son opposition fondamentale aux thèses socialistes.

La deuxième partie de l'argument, qui pose que les grands journaux politiques parisiens font l'opinion politique et que, tant que le Sillon ne sera pas représenté au Parlement, ces journaux ne lèveront pas la « consigne de silence » qu'ils font peser aujourd'hui sur lui, on peut déceler un biais d'attribution qui vient renforcer la représentation de sens commun. L'argument repose en effet sur l'idée répandue et probablement justifiée que certains journaux étant plus diffusés et plus lus, ils sont aussi plus importants que d'autres dans la fabrication de l'opinion, et donc plus indispensables à la propagande générale d'un mouvement. Mais dans le cas des sillonnistes, cette croyance est renforcée par le fait que le mouvement est ignoré de cette presse. Si « leur propagande est arrêtée dans le pays », c'est parce qu'ils ne sont pas présents dans les journaux qui comptent. On a là une explication

facile et convaincante du fait que le succès n'est pas davantage encore au rendez-vous. Le biais d'attribution causale consiste ici à expliquer nos déconvenues par des facteurs qui préservent notre estime de soi. Faire de ces journaux les principaux artisans de l'opinion publique, et donc du fait que le Sillon n'est pas encore parvenu à ses fins, renforce habilement la représentation de sens commun et dédouane le mouvement d'une partie de ses responsabilités, qui préserve son estime de soi. Ce faisant, l'argument qui vise à convaincre les sillonnistes réticents de « la nécessité » de l'action politique gagne encore en pouvoir de persuasion.

C - Décision et légitimation

L'objectif de légitimation était lors de l'étape de l'évocation l'un des objectifs assignés à la transformation du Sillon. Il s'agissait en l'occurrence de légitimer l'action et le discours du mouvement aux yeux de l'opinion publique, et non aux yeux de l'Église qui aurait pu constituer une autre cible de l'entreprise de légitimation. Ici, les deux textes de référence qui sont le point de départ de l'analyse de l'étape de la décision fournissent plusieurs éléments qui laissent rationnellement supposer qu'il s'agit cette fois encore d'un objectif assignable à la transformation du Sillon. Dans le rapport lu par Constant, il y est fait explicitement mention :

« La vie parlementaire a tellement hypnotisé nos contemporains lecteurs de journaux qu'ils ne peuvent pas croire à la sincérité ou même à la réalité profonde d'un mouvement qui n'est pas représenté là où se débattent et les lois et les destinées du pays. »⁸⁵⁹

On retrouve très exactement le même souci d'apparaître sincère. Comme nous l'avons montré lors de l'étape précédente, la cohérence et la sincérité sont les deux principes justificateurs que les sillonnistes attribuent à l'opinion publique, auxquels il s'agit donc de se conformer

⁸⁵⁹ Constant L., art. cit., p.261.

pour obtenir d'elle la reconnaissance recherchée. Le texte de Constant confirme cette interprétation : il s'agit encore une fois en avril 1908, à travers l'engagement dans l'action électorale, de faire la preuve de sa sincérité et de sa cohérence. Sangnier fait lui aussi implicitement référence à la sincérité d'abord, puis à la cohérence :

« On affirme souvent que l'on est républicain, que l'on est démocrate, mais on ne le montre pas suffisamment. Ce ne sont pas des affirmations que l'on attend de nous, ce sont des preuves. »⁸⁶⁰

« Il faudra même dans un certain temps – les circonstances seules pourront l'indiquer – que nos amis affirment sur le terrain politique même leur idéal, de telle façon que nous ne soyons pas toujours contraints, après avoir fait de superbes déclarations républicaines et démocratiques, de confondre ensuite dans les urnes nos bulletins de vote avec ceux des pires adversaires de la république. »⁸⁶¹

Ce qui fut reproché au Sillon lors des élections de 1906, à savoir de donner comme consigne de vote la défense des intérêts religieux, qui supposait de soutenir les adversaires de la République, reste clairement ici un des moteurs de la transformation en parti. Source non seulement d'incohérence aux yeux du public mais aussi source probable de malaise, voire d'une certaine souffrance, cette ambiguïté devrait être à jamais écartée grâce à la candidature des sillonnistes eux-mêmes.

Les différents éléments constitutifs de la SIP, du niveau représentationnel et de la SIC restent identiques à ceux déjà évoqués lors de l'étape précédente. Depuis octobre 1907, les derniers développements de la crise moderniste et l'opposition de plus en plus affirmée entre les défenseurs et les opposants du Sillon au sein de l'épiscopat français ne modifient pas l'interprétation que nous avons pu faire de ces événements.

⁸⁶⁰ Sangnier M., art. cit., p.245.

⁸⁶¹ Sangnier M., art. cit., p.259.

D - Les objectifs internes

Concernant l'objectif de modification des rapports de forces internes, nous avons montré lors de l'étape précédente que les oppositions entre sillonnistes au sujet de l'action politique ne pouvaient conduire rationnellement à attribuer aux défenseurs de la transformation en parti un objectif de modification des rapports de force. En avril 1908, la cohésion interne du mouvement est à nouveau mise en cause. Qu'en est-il alors des objectifs internes ?

Tensions internes et glorification dans la décision de transformation

Le premier objectif interne est celui de la modification des rapports de forces à l'intérieur du mouvement. De ce point de vue, il faut noter que le Sillon de Dijon a fait savoir à Sangnier dès le 30 octobre 1907 qu'il comptait quitter le mouvement en cas de décision officielle d'engagement dans l'action électorale :

« Si nous n'avions reçu de toi l'assurance formelle que l'entrée de notre mouvement sur le terrain électoral n'était point encore décidée, nous nous serions vus dans l'obligation de ne plus agir désormais que parallèlement au Sillon en nous refusant à suivre la voie nouvelle. Nous restons en effet résolument opposés à une action électorale, serait-elle limitée à ta candidature. [...]

J'en conclus que jusqu'au jour où le Sillon prendrait, contre notre vœu, une orientation nettement politique, nous restons avec lui, portant avec lui le poids des attaques. »⁸⁶²

On se doute alors que l'argumentaire serré de Constant et les recours à l'affectif et aux symboles par Sangnier visent non seulement peut-être à convaincre les sillonnistes de Dijon,

⁸⁶² Cité par Caron J., *op. cit.*, p.575.

mais aussi à limiter autant que possible l'hémorragie. Ceci étant, on peut conclure que malgré l'ultimatum du Sillon de Dijon, le Sillon s'engage dans la nouvelle stratégie. Celle-ci ne répond donc pas un objectif de modification des rapports de forces, puisque elle constitue au contraire une prise de risque certaine.

Le deuxième objectif pratique est celui de la glorification du/des leader(s). À l'issue de l'étude de la première étape, nous avons conclu que l'attribution de cet objectif ne présentait pas la solidité suffisante pour qu'elle fût rationnellement retenue. Mais la glorification était limitée à l'auto-glorification du leader, ce que nous avons nommée la tendance mégalomane, puisque c'était Sangnier lui-même qui évoquait la transformation. Au regard de la situation en avril 1908, qui est identique de ce point de vue à celle d'octobre 1907, nous concluons de la même manière que pour l'étape de l'évocation : l'objectif de glorification, ainsi limité, n'explique pas la transformation du Sillon, seul, en parti. Mais un deuxième type de glorification peut être réintroduit à l'étape de la décision : celui qui consiste, pour les militants, à glorifier leur leader et donc à décider ou accepter la transformation en parti dans cet objectif. On se trouve ici devant l'absence de données empiriques directement liées à cette hypothèse. Il faut, pour tenter d'y répondre, en passer par des hypothèses connexes, relatives par exemple au charisme de Sangnier, à l'admiration voire à la fascination dont il fait l'objet parmi les sillonnistes. Si l'on a à travers les publications du mouvement d'innombrables traces de cette admiration qu'éprouvent les militants envers leur chef, si on en a encore à travers les ouvrages des sillonnistes des témoignages directs, cela suffit-il à conclure qu'elle explique la transformation du Sillon en parti ? Il s'agirait évidemment d'une explication parmi d'autres. Un élément contenu dans le texte de Constant peut ici être mobilisé : la méthode choisie impose comme seul candidat, lors de la première action électorale, Sangnier lui-même. Cette disposition sur laquelle le mouvement est unanime, d'après l'auteur, donne un peu plus de poids à l'objectif de glorification poursuivi par certains militants. En effet, si Sangnier est seul à se présenter, la transformation en parti est une occasion de faire de lui seul, au-dessus des autres, le héros du mouvement et le héraut de la nouvelle génération de catholiques démocrates. On ne peut en définitive écarter complètement l'hypothèse que certains militants accepteraient la nouvelle stratégie en partie

parce qu'elle couvrirait leur chef de gloire. Si elle ne peut être rejetée, en revanche nous ne lui accordons qu'assez peu d'influence.

Enfin le dernier objectif pratique, celui de l'obtention de ressources, de droits et d'accès titre personnel, n'a pas plus pertinence lors de la décision que lors de l'évocation de la transformation. Il est donc rejeté, sur la base des mêmes éléments et pour les mêmes raisons que lors de l'étape précédente.

Conclusion intermédiaire

Pour résumer l'ensemble des facteurs dont il nous semble rationnel de dire qu'ils expliquent la décision de transformer le Sillon, seul, en parti politique, on peut reprendre la liste des objectifs :

Objectifs	Pertinence explicative	Intensité du facteur
<i>Objectif politique de représentation</i>	Non	-
<i>Objectif politique de revendication</i>	Oui	Très forte
<i>Objectif pratique d'obtention de ressources matérielles</i>	Non	-
<i>Objectif pratique d'obtention de droits</i>	Non	-
<i>Objectif pratique d'obtention d'accès à l'information</i>	Non	-
<i>Objectif pratique d'obtention d'accès aux médias</i>	Oui	Très forte
<i>Objectif symbolique de légitimation</i>	Oui	Forte
<i>Objectif interne de modification des rapports de forces</i>	Non	-
<i>Objectif interne de glorification des leaders</i>	Oui	Très faible
<i>Objectif interne d'obtention de ressources, droits et accès à titre personnel</i>	Non	-

Tableau 19 – Objectifs explicatifs de la transformation en phase de décision

On constate alors quelques changements par rapport à la première phase d'évocation. L'objectif de revendication au sens restreint (l'obtention d'une législation sociale plus favorable aux ouvriers) reste un objectif assigné à la nouvelle stratégie. Avec la création du « plus grand Sillon » et l'action commune menée avec des démocrates qui défendent les

intérêts collectifs des ouvriers, la revendication au sens retreint gagne selon nous en importance. Mais c'est surtout la logique de revendication au sens large, celle de la transformation sociale, qui devient un objectif clairement assigné à la transformation, seul, en parti. Alors que la politique n'était, lors de l'étape de l'évocation, qu'un moyen, qu'un instrument au service de l'œuvre d'éducation, elle devient en avril 1908 une dimension de la transformation sociale. Le Sillon n'instaurera pas la « véritable République démocratique » uniquement à travers des organisations sociales et par un travail d'éducation, il devra aussi déclasser les partis actuels et permettre un renouvellement du domaine politique. C'est là un nouvel objectif. La question qui se pose alors ici est celle de savoir si le mouvement change, ou se contredit, voire s'il se trahit en faisant de la dimension politique de la transformation sociale une dimension à part entière. Cette question est celle que les sillonnistes de Dijon, derrière leur chef J. Brunhes, ne cesseront de poser pendant les années 1907 et 1908. L'abbé Desgranges lui aussi voyait dans la nouvelle orientation politique du Sillon au mieux une contradiction, au pire une trahison de la cause, des valeurs et surtout des méthodes du mouvement. Il n'est pas anodin de remarquer que cette dimension politique est bien davantage exposée par Sangnier que par Constant. Ce dernier avait à convaincre les plus réticents quant à l'action électorale, et la dimension politique de la cause est le point qui soulève le plus d'oppositions. Probablement, au cours de la séance de travail, certains groupes se sont ralliés à la position de Constant sur la base des arguments les plus stratégiques, ceux qui montrent l'intérêt tactique (accès aux médias, légitimation) de la transformation. Ils ne l'auraient peut-être pas fait à la seule écoute du discours de Sangnier, dont l'orientation nettement plus politique cherche moins à convaincre rationnellement qu'à unir.

À la lecture du tableau présentant la liste des objectifs, on constate aussi que les objectifs pratique d'obtention d'accès aux médias et symbolique de légitimation restent deux explications fortes de la transformation à l'étape de la décision. S'ajoute à elles un nouvel objectif dont on peut dire rationnellement qu'il peut être assigné, par certains sillonnistes, à la nouvelle stratégie : la glorification du leader. Notons bien qu'il ne s'agit pas simplement de l'acceptation de la décision sur la base de l'admiration portée au chef. Il s'agit bien d'un objectif, et qu'à ce titre il est endossé en tant que raison. L'attribution que nous opérons ne se fonde certes que sur des suppositions, mais qui sont toutes des déductions logiques à partir

d'éléments très solides : l'admiration pour Sangnier, le caractère affectif de l'engagement et des liens sillonnistes, la connaissance que tous ont de la méthode consistant à faire de leur président le seul candidat pour la première campagne, etc. Sur la base de ces éléments, nous jugeons plausible que certains sillonnistes adoptent en toute conscience la décision de transformation pour la raison qu'elle couvre de gloire leur chef. Cependant, si cet objectif a une influence, celle-ci ne peut être selon nous que marginale. Il paraît peu plausible que des militants acceptent la décision qui est prise au congrès pour cette seule raison. En effet, chacun a eu l'occasion de se faire une opinion au cours des mois précédents, il n'y a pas de raisons que celles-ci n'aient plus aucune importance le jour du congrès, d'autant plus qu'il s'agit du thème principal du rassemblement.

Peut-on se contenter de la liste des objectifs (et des éléments explicatifs qui leur sont attachés aux niveaux supérieurs) pour expliquer la décision en transformer le mouvement en parti ? Si la phase d'évocation consiste en prises de position favorables à cette nouvelle stratégie qui, parce qu'elles visent à convaincre, s'appuient sur des argumentations, la phase de décision implique davantage que ces argumentations. La décision consiste en effet non seulement dans une proposition, mais aussi dans son acceptation par les autres décideurs. Dès lors les raisons endossées ne sont pas nécessairement que les seuls arguments défendus dans la proposition. Par conséquent, il faut intégrer à l'explication de la décision tous les processus d'acceptation qui reposent sur autre chose que les raisons instrumentales que constituent les objectifs. Ainsi la simple obéissance, la confiance raisonnée dans la voie tracée par le chef, le suivisme, l'enthousiasme et les émotions suscités par le moment sont les principaux exemples de processus d'acceptation qui mériteraient d'être étudiés. Malheureusement, devant l'absence de données empiriques sur ces éléments, ils ne restent souvent que des conjectures. Nous avons pu cependant mettre en lumière un certain nombre de processus supposés, sur la base des procédés rhétoriques auxquels Sangnier a recours dans son discours et des pôles identitaire et axiologique des sillonnistes. Il semble rationnel de déduire de la résonance entre les procédés utilisés et les représentations mentales de l'auditoire des comportements dont nous n'avons pourtant aucune preuve matérielle. Ainsi les allusions et références effectuées par Sangnier aux derniers mots de sillonnistes morts, aux prêtres présents à la réunion, aux

valeurs que sont l'action et l'unanimité, etc., parce qu'elles trouvent chez les sillonnistes un écho profond, nous semblent propices à susciter l'adhésion à la parole de l'orateur.

La liste des objectifs affichés suscite un autre commentaire. Alors que l'étude des pôles cognitifs et des RP à disposition lors de l'étape d'évocation a montré que le terme même de parti était en contradiction avec la théorie organique du social, la quête de l'Un, le refus de la séparation et la poursuite de l'intérêt général, comment expliquer que finalement le Sillon déclare constituer le nouveau Parti de la République démocratique ? Ces valeurs sont-elles écartées, oubliées ? En aucun cas. Nous avons vu que lors de l'étape de décision il est toujours rationnel de considérer que ces valeurs sont présentes et fonctionnent comme des moteurs de jugement et d'action. Mais parallèlement, ce n'est pas non plus la conception du parti politique qui a changé, comme si celui-ci était soudainement recouvert de plus de vertus que de défauts. La modification s'opère dans l'appréhension du politique, ou plutôt de la politique, que les promoteurs de l'engagement électoral s'attachent précisément à dépolitiser, en insistant sur le fait que la politique n'est pas nécessairement liée aux partis actuels et à l'idée même de parti, mais qu'une politique renouvelée est réellement possible. Ce qui est possible devient alors pensable. En effet, c'est bien le recours au fait, à sa véridicité indéniable qui ouvre la voie d'une nouvelle conceptualisation de la politique et du concept de parti. Ainsi la *politisation* du Sillon est-elle un processus très ambigu. L'effort d'argumentation mené par Sangnier à Soisy en 1907 puis par Constant au congrès national de 1908 n'est pas, selon nous, seulement une stratégie de persuasion à destination des militants réticents, mais tout autant une procédure d'auto-conviction et de légitimation des désirs profonds de lutte politique et électorale (toujours l'appel de l'action), qui obéissent finalement à une tentative de maintien de l'estime de soi. Il ne s'agit pas ici d'une réduction de la dissonance cognitive, parce qu'il n'y a pas en jeu de comportement passé qui serait dissonant avec d'autres cognitions centrales, mais d'un processus de différenciation cognitive, qui consiste à modifier la perception de la politique, en différenciant au sein de la politique une bonne et une mauvaise manière. Comme le dit explicitement Constant, « si c'était cela, la politique, *toute la politique* – jamais la politique ne serait possible pour le *Sillon* »⁸⁶³. Ce

⁸⁶³ Constant L., art. cit., p.258. [nous soulignons]

faisant, les sillonnistes préservent l'équilibre cognitif fondé sur l'attitude négative à l'égard des partis, du conflit et du relativisme.

Enfin, nous n'avons rien dit des principes d'action, des consignes méthodologiques qui guideront la campagne. Or ce point, comme le dit Constant, « est évidemment le plus grave de tous, puisqu'il engage immédiatement [leur] responsabilité. »⁸⁶⁴ En effet, la manière de faire campagne est au cœur à la fois de l'objectif de transformation de la sphère politique, et de l'objectif de légitimation, puisqu'il faut impérativement que les actes du mouvement et de son candidat soient les illustrations parfaites des principes et des valeurs qu'ils défendent. Ce point étant cependant directement en lien avec la campagne électorale elle-même, son étude est reportée à l'étape suivante. Ceci rappelle que les trois étapes ne doivent pas être réifiées, c'est-à-dire considérées comme des périodes réelles, des moments chronologiques, mais qu'elles ne sont que des outils analytiques ne faisant pas référence à l'inscription chronologique mais à des dimensions particulières de la transformation en parti politique. Si les principes devant guider la réalisation pratique de la campagne participent bien de la décision en ceci qu'ils sont des conditions impliquées dans l'accord (l'unanimité) sur le choix de transformer le mouvement, ils ne sont pas pour autant des objectifs, tels que définis dans notre modèle explicatif. Ils ne peuvent donc être traités en même temps.

⁸⁶⁴ Constant L., art. cit., p.262.

Chapitre XIII – La campagne

La campagne proprement dite est la dernière étape de la transformation. On pourrait mettre en doute l'intérêt de l'étude d'une étape supplémentaire. N'a-t-on pas déjà montré les raisons pour lesquelles le protoparti se transforme, l'influence du contexte aussi bien politique que culturel, le poids des inférences et des représentations mentales dans la construction de ces raisons ? La décision a été prise, alors à quoi bon ? Ce serait mal comprendre l'objectif qui est le nôtre dans cette recherche : mettre en lumière la configuration de causes qui explique la transformation d'un mouvement social, seul, en parti politique. Terminer l'analyse par l'étape de la décision, ce serait confondre décision et transformation, ou en d'autres termes, ce serait prendre le faire pour le dire sur le faire. La transformation en parti c'est l'engagement dans l'action électorale, l'adoption du comportement d'un parti politique. Que le Sillon décide de suivre cette nouvelle stratégie n'est qu'une étape explicative de ce qu'il s'agit ensuite de constater : la présentation d'un candidat à l'élection et la réalisation d'une campagne. De ce point de vue, il faut rappeler qu'une première candidature de Sangnier est entrevue pour l'été 1908 à Lesparre en Gironde, et qu'elle n'aboutit pas. À ce stade, le Sillon n'est donc toujours pas le parti politique qu'il entend devenir. Il faut attendre la fin du mois de février 1909 pour qu'une circonscription soit finalement retenue et que le mouvement décide d'y faire campagne. On est presque un an après le congrès qui a vu adopté le principe de l'action électorale. Deux points doivent alors être étudiés dans le détail pour cette dernière phase de la transformation, qui prennent la forme de deux questions : premièrement, les objectifs dans lesquels le mouvement présente son candidat au moment où il le présente sont-ils toujours les mêmes que ceux qu'il assignait à l'action électorale à l'étape de la décision ? Deuxièmement, la méthode employée, la stratégie de campagne, correspond-elle aux principes qui devaient la fonder et sur lesquels l'accord sur la décision de se transformer a été construit ?

Ce sont ces deux questions qui vont guider l'analyse de la transformation en phase de campagne. Si la première entraîne une nouvelle application de notre modèle explicatif, la

seconde en revanche nécessite de l'adapter, puisqu'il ne s'agit plus de tester la pertinence de chacun des objectifs définis au chapitre 5 et d'en approfondir l'analyse à travers les différents niveaux, mais plus simplement de vérifier la conformité de la réalisation de la campagne à la méthode et aux principes déterminés par les sillonnistes eux-mêmes lors des étapes précédentes. Ce second point pourrait paraître éloigné de notre objectif (expliquer *pourquoi* le mouvement se transforme, seul, en parti), puisqu'elle touche plutôt à la question du *comment* il opère. Cependant, la méthode de campagne définie en 1908 jouant, dans la décision de se transformer, un rôle aussi important que les objectifs assignés (car elle est une des composantes majeures des conditions auxquelles la transformation doit se plier pour être approuvée), le *comment* participe véritablement du *pourquoi*. En effet, si les conditions quant à la méthode définies au congrès de 1908 (par exemple, posant que Sangnier soit le seul candidat) ne sont finalement pas respectées, nous ne pourrions plus dire que le Sillon s'est transformé pour les raisons évoquées en 1908, parce que ces raisons impliquaient, pour les acteurs, les conditions qu'ils ont définies.

L'analyse de cette dernière étape s'articule alors premièrement autour de la question des principes et des conditions définis pour la réalisation de la campagne ; puis dans un second temps nous appliquons notre modèle explicatif afin d'établir à quels objectifs répond la présentation du candidat au moment de la campagne, quelle est l'influence éventuelle du contexte politique et culturel, et quel rôle jouent les processus cognitifs qui génèrent les objectifs et les croyances.

A - Méthode sillonniste et campagne électorale

Une première présentation de la méthode à suivre lors de la campagne a été faite par Sangnier lors de son exposé « Le Sillon et la politique » aux Journées sillonnistes de Soisy-sur-École. Comme le précise Constant dans le rapport lu à la séance de travail du congrès national le 5 avril 1908, il reprend pour son propre rapport l'essentiel des propositions dont il précise qu'elles avaient fait l'unanimité aux Journées sillonnistes. Nous nous basons alors sur cet exposé plus récent et qui a servi de base à la prise de décision finale.

Les principes de l'action électorale

Au congrès de 1908, il est dit que le Sillon s'engagera dans l'action électorale selon les modalités suivantes :

« La politique du *Sillon* doit se faire d'abord à titre d'expérience par l'effort unique de celui de nos camarades en qui se concentre avec le plus de force et le plus d'éloquence l'âme du *Sillon*, par celui de nos camarades dont le seul nom suffit, aux yeux de tous les partis, à représenter l'effort d'une politique nouvelle à la fois passionnément attendue et redoutée, par celui d'entre nous qui a su le mieux révéler à elle-même la volonté profonde des foules qui cherchaient à préciser leur idéal, par celui qui sera à la fois le plus intransigeant de tous et le plus attirant, le plus seul au milieu des malfaisantes coteries qui exploitent le pouvoir ou l'opposition, mais le plus capable aussi, par la netteté des justes questions qu'il pose, de susciter des collaborations nouvelles où toutes les bonnes volontés pourront prendre leur place. *La politique du Sillon doit commencer et ne peut commencer que par l'élection de Marc Sangnier. C'est lui qui fera la trouée où les autres passeront.* »⁸⁶⁵

Quatre conditions sont précisées dans ce texte. Tout d'abord, la tactique privilégiée est d'agir en un seul point, autrement dit de ne poser qu'une seule candidature. La seconde condition est que Sangnier doit être cet unique candidat. La troisième est qu'il faut trouver une circonscription qui convienne. Enfin, après le succès du président du mouvement, d'autres candidatures pourront suivre. Notons que ces quatre points étaient aussi présents dans l'exposé de Sangnier à Soisy. Reprenons-les un par un.

La tactique qui consiste à ne poser qu'une seule candidature s'oppose évidemment à celle qui multiplierait le plus grand nombre possible de tentatives. Une fois de plus, le Sillon préfère opter pour la qualité que pour la quantité. Plutôt que d'être élu dans de mauvaises conditions, ou surtout pour de mauvaises raisons, mieux vaut n'avoir qu'un député, mais dont

⁸⁶⁵ Constant L., art. cit., p.262. Voir annexe n°4.

la campagne serait exemplaire et l'action parlementaire irréprochable du point de vue des principes et des valeurs du mouvement. Cette première condition n'est alors pas séparable de la deuxième qui prévoit que Sangnier sera cet unique candidat. En effet, la tactique de la candidature unique ne se justifie que par l'incompétence des autres candidats sillonnistes possibles et par la compétence suffisante du candidat unique. Sangnier dans son exposé de septembre 1907 ne le cachait pas :

« Deux solutions : 1° Ou bien lancer partout des candidatures sillonnistes. Solution dangereuse : nous sommes, étant donné notre nombre, l'âge moyen de nos camarades, notre dispersion, extrêmement faibles sur ce terrain électoral. Nos amis risqueraient de se laisser prendre tout entiers par des polémiques locales et de se laisser détournés du travail profond dans les âmes qui restera toujours l'essentiel. 2° Ou bien faire une manifestation sur un point donné : tout le *Sillon* poussant un individu assez peu compromis par ses relations ou son passé avec des mouvements autres que le *Sillon*, assez scandaleux en un mot pour que l'expérience soit significative. »⁸⁶⁶

Ainsi on ne peut faire confiance aux jeunes sillonnistes de toute la France qui s'empresseraient de se présenter mais qui n'auraient ni la compétence ni les moyens pour mener à bien la campagne. Cet extrait fournit un élément supplémentaire : le candidat unique idéal est présenté comme « un individu assez peu compromis par ses relations ou son passé avec des mouvements autres que le *Sillon* ». Une justification tout à fait rationnelle d'un point de vue stratégique peut venir étayer cette condition : le mouvement ne devant pas être confondu avec un autre qui n'aurait pas les mêmes idées, présenter un candidat au sujet duquel on ferait des rapprochements inexacts avec d'autres mouvements serait une erreur dont se saisiraient immédiatement les adversaires du Sillon. Mais on ne peut manquer de voir dans cette précision sur le candidat unique idéal, un souci de justifier que la seule candidature convenable est celle de Sangnier. Qu'elle soit un bon choix est une évidence au regard des

⁸⁶⁶ Constant L., Guiard A., *op. cit.*, p.34. Voir annexe n°3.

autres conditions posées, mais qu'elle soit le seul peut être contestable. Ne s'agirait-il pas alors aussi, par ces précisions, de faire comprendre aux responsables sillonnistes locaux qui sont connus et respectés dans leur ville ou leur région, et qui agissent souvent de concert avec d'autres mouvements, que le seul bon choix ne peut être que Sangnier ?

Constant est moins direct sur l'incompétence des autres candidats mais présente au fond les mêmes idées en se focalisant sur les qualités du candidat unique que serait Sangnier : le plus intégralement sillonniste, le plus célèbre représentant du mouvement, son penseur et son porte-parole, le plus incorruptible et en même temps le plus fédérateur. On pourrait rétorquer à Constant que ce n'est pas parce que Sangnier est le meilleur candidat possible qu'il doit être le seul. Sa justification de la tactique adoptée n'est donc pas recevable en toute logique. Mais étant donné qu'il fait explicitement référence aux conclusions adoptées aux Journées sillonnistes, nous ne chercherons pas à interpréter plus avant ce manque de rigueur, cette petite irrationalité, au moins dans le discours.

La troisième condition qui apparaît dans le rapport d'avril 1908 est qu'il est nécessaire de trouver une bonne circonscription, ce qui signifie qu'il n'est pas question de se jeter sur la première venue. L'idée est que la campagne d'un candidat sillonniste ne peut faire référence aux intérêts locaux, puisqu'il essaie par tous les moyens d'élever l'âme de ses concitoyens à l'intérêt général. Il faut donc une circonscription où les conflits d'intérêts locaux ne soient pas suffisamment importants pour jouer dans la campagne et réduire à néant les efforts du Sillon pour s'extraire de cet ancrage local. Cette troisième condition repose en fait sur la même représentation que l'incompétence des jeunes sillonnistes : le danger de la localisation ou de la particularisation des enjeux et des débats lors de la campagne. Tout le programme sillonniste tient en partie sur le rejet des intérêts particuliers et leur éviction définitive de la politique nationale. Ce qui constitue à la fois le but et l'arme des candidats sillonnistes, c'est l'élévation vers les problématiques d'intérêt général et l'aspiration vers l'idéal.

Enfin le dernier principe de la stratégie de campagne est que d'autres candidatures pourront suivre celle de Sangnier en cas de succès. Il s'agit donc bien de ne pas s'arrêter à sa seule élection. Comme le note Constant : « *La politique du Sillon doit commencer et ne peut commencer que par l'élection de Marc Sangnier. C'est lui qui fera la trouée où les autres*

passeront. » Il sera en effet plus simple pour les autres candidats sillonnistes de rendre compte de leur identité politique et de leurs idées lorsqu'ils seront pressés par leurs adversaires de préciser leur programme, lorsque ceux-ci mettront en doute leur cohérence. Alors qu'avant l'élection de Sangnier, le Sillon rompt avec les catégories politiques habituelles mais ne peut raccrocher son action à aucune référence, aucun nom, après son élection, une fois qu'il se sera fait connaître au Parlement, et donc dans la presse nationale, les sillonnistes n'auront qu'à se déclarer compagnons de Sangnier. Telle est en tout cas la tactique prévue.

Mise en œuvre

Si ces principes ont été exposés une première fois en septembre 1907 et repris au congrès national de 1908 où ils ont été approuvés, sont-ils mis en application lors de l'engagement effectif du mouvement dans l'action électorale ? La vérification peut être effectuée à partir de la circulaire que Sangnier envoie à tous les responsables de groupes sillonnistes le 27 février 1909 dans laquelle il leur fait part de sa décision de se présenter sa candidature dans la quatrième circonscription de Sceaux⁸⁶⁷. Il ne s'agit pas simplement d'une déclaration d'intention : lorsqu'il rédige la circulaire, Sangnier est déjà inscrit comme candidat. Il est de plus le seul sillonniste à se présenter aux élections législatives partielles de mars 1909. Les deux premières conditions sont donc remplies. La troisième concerne le choix de la circonscription. Le président du mouvement en donne une appréciation dans le même document :

« La quatrième circonscription de Sceaux est intéressante parce qu'elle semble représenter assez exactement le type d'une circonscription moyenne : 5.000 socialistes unifiés ; 7.000 conservateurs et modérés ; 8.000 radicaux et radicaux socialistes ; 6.000 abstentionnistes ; par ailleurs aucun député sortant.

Aucune raison particulière ne nous indiquait cette circonscription de préférence à une autre : elle ne renferme même qu'un nombre tout à fait infime de sillonnistes.

⁸⁶⁷ *Le Sillon*, 10 avril 1909. Voir annexe n°7.

L'intérêt de notre propagande sera justement de conquérir le plus de citoyens possible à la cause de la République démocratique que nous défendons. »⁸⁶⁸

On constate que le choix a été tout de même réfléchi et qu'aucun élément rédhibitoire n'était présent. Tout d'abord, il a été procédé à une évaluation des forces politiques qui montre que le programme sillonniste a des chances de se faire entendre. Constant rappelle dans son rapport au congrès de 1908 qu'il faut que les candidats sillonnistes soient élus. La configuration à Sceaux ne pose pas de difficultés particulières de ce point de vue. Non que la victoire soit assurée, mais l'évaluation ne montre pas une écrasante majorité de socialistes ou de conservateurs. Si Sangnier a des voix à prendre, ce sera avant tout aux radicaux et radicaux socialistes. Or ceux-ci constituent un centre gauche important en nombre. La proportion d'abstentionnistes est aussi une donnée intéressante pour un nouveau candidat aux discours inédit. Surtout, l'absence de député sortant est pour Sangnier une excellente occasion d'élever le débat au-dessus des querelles de bilan inévitables la plupart du temps. Ce qui n'est pas précisé mais qui est selon nous l'une des plus importantes caractéristiques de cette circonscription, c'est qu'elle appartient à la région parisienne, et que la polarisation sur les question locales est nettement moins probable qu'avec les circonscriptions situées dans des régions dont les spécificités culturelles (langue, pratique religieuse, etc.) ou économiques (types particuliers d'agriculture ou d'industrie, taux de chômage, etc.) gouverneraient les programmes ou les débats. Sceaux est donc *a priori* un lieu propice à une première expérience.

La dernière condition est que d'autres candidatures puissent venir, mais après la victoire de Sangnier. L'occasion de cette élection partielle est alors une aubaine, car en cas de succès les candidatures sillonnistes pourraient se multiplier aux élections législatives générales de 1910.

Nous pouvons donc conclure que les conditions posées à l'engagement électoral du mouvement lors de la phase d'évocation et plus encore lors du congrès de 1908 où se décide

⁸⁶⁸ *Idem.*

la nouvelle orientation politique, sont parfaitement respectées lors de la candidature de Sangnier à Sceaux en février 1909. Il convient alors à présent d'aborder le second point de cette étude consacrée à l'étape de la campagne : les objectifs assignés à la candidature lors de la campagne sont-ils bien ceux qui lui ont été assignés lors de l'étape de la décision ? Pour répondre à cette question, il importe non seulement de consulter les textes de campagne afin de confronter les intentions affichées par le candidat Sangnier avec les objectifs assignés en 1908, mais aussi d'observer, lorsque cela est possible, tout ce qui relève du non déclaré, c'est-à-dire le comportement adopté vis-à-vis des électeurs et des autres candidats. En effet, la campagne sillonniste doit être exemplaire, en ce sens qu'elle doit être l'illustration parfaite de la politique renouvelée telle que le mouvement l'entend, c'est-à-dire parfaitement démocratique. C'est aussi ce qu'il s'agit de vérifier.

B - Les objectifs politiques pendant la campagne

Des deux objectifs politiques, seul celui de revendication est assigné à la stratégie de transformation, seul, en parti, et il l'est depuis l'étape d'évocation. L'objectif de représentation, lui, est explicitement rejeté.

Ne pas représenter les catholiques... ni les prolétaires

Les textes de campagne (programme⁸⁶⁹, circulaire aux électeurs⁸⁷⁰, texte d'affiche⁸⁷¹) nous apprennent que l'objectif de représentation est à nouveau écarté. Si le terme est employé en ouverture du programme, il ne renvoie aucunement à la logique de représentation d'un groupe, de défense permanente de ses intérêts :

⁸⁶⁹ Voir annexe n°8.

⁸⁷⁰ Voir annexe n°9.

⁸⁷¹ Voir annexe n°10.

« Nous ne sommes le représentant d'aucun parti ; mais nous croyons représenter les aspirations de ceux qui, dans tous les partis et dans tous les milieux, attendent une République plus démocratique, plus hardiment réformatrice et assez forte pour pouvoir respecter la liberté de chacun. »⁸⁷²

Ainsi Sangnier défend avant tout des idées, et par conséquent il représentera ceux qui se reconnaissent dans ces idées et les partagent. Mais il ne s'agit pas de défendre les intérêts d'un groupe constitué. La référence à une éventuelle représentation des catholiques et de leurs intérêts n'intervient pas. Les propositions concernant des questions religieuses concerne la liberté religieuse et non les droits ou les intérêts des catholiques uniquement :

« Respectons, non pas les idées philosophiques ou religieuses, quand nous les croyons fausses, mais bien la loyauté de ceux qui les professent sincèrement. Opposons-nous à toute mesure vexatoire, à toute loi autoritaire et persécutrice qui serait en somme toujours opposée à l'esprit de la République, qui n'a pas besoin d'être défendue par de telles armes et ne peut se développer que dans la liberté et par la liberté. »⁸⁷³

Sangnier demande simplement ici la liberté de conscience et la liberté de culte. À l'heure du « plus grand Sillon », la référence au catholicisme ou à toute église, quelle qu'elle soit, eût été évidemment une contradiction. Dans un autre passage, la liberté religieuse réapparaît à travers la question du statut des fonctionnaires et plus particulièrement des instituteurs. On touche ici à la question de la liberté d'enseignement, que demande aussi le candidat sillonniste. Si ce sont avant tout les catholiques qui sont concernés par cette revendication, elle ne touche pas moins toutes les autres religions ou philosophies. Si ces revendications sont effectivement profitables aux catholiques (ainsi qu'à d'autres), elles ne

⁸⁷² « Le programme Marc Sangnier », *Le Sillon*, 10 avril 1909, p.247. Voir annexe n°8.

⁸⁷³ *Ibid.*, p.251.

sont pas conduites dans une logique de représentation. Cet objectif, concernant les catholiques, peut donc être à nouveau écarté.

Il est un point qui doit à présent être étudié plus en détail du point de vue de l'objectif de représentation, et qui émerge ici avec l'attrait de la nouveauté : la possibilité d'une représentation des prolétaires. « Le programme de Marc Sangnier » est le premier document de l'histoire du mouvement qui donne dans le détail un certain nombre de mesures à obtenir d'urgence. L'importance de ces développements dans l'économie générale du texte, l'insistance et la précision des revendications qui, à ce point, est nouvelle, laisse croire un instant à l'assignation d'un objectif de représentation des ouvriers. Il faut noter que si les nombreuses raisons pour lesquelles nous avons conçu la logique de représentation uniquement par rapport aux catholiques restent fortes, d'autres raisons pour lesquelles l'objectif de représentation du prolétariat serait rationnellement attribuable apparaissent lors de cette dernière étape. Elles ne sont cependant pas suffisamment solides, comme nous allons le voir.

L'insistance de Sangnier sur les questions sociales et sur ses propositions de lois qui visent à améliorer les conditions de vie et de travail des prolétaires le contraignent à préciser qu'il n'est pas non plus le candidat de défense des intérêts de la classe ouvrière :

« Sans doute les prolétaires ont des intérêts particuliers ou *Intérêts de classe*, que nous ne méconnaissons pas et qui nous intéressent, non seulement parce que presque tous nos compagnons de travail et de lutte sont des prolétaires, mais parce que la République se doit à elle-même de s'occuper de la classe la plus nombreuse et la plus déshéritée.

Ce que nous ne reconnaissons pas, c'est qu'il y ait une *Justice de classe*, comme le disent les socialistes unifiés. La justice domine nécessairement toutes les classes. »⁸⁷⁴

⁸⁷⁴ *Ibid.*, p.250.

La prise en compte des intérêts d'un groupe ne signifie donc pas en devenir le représentant permanent. Si la priorité est d'aider ceux qui souffrent, cela n'entraîne pas d'obligation à l'égard d'un groupe en particulier, ou d'une classe. Sangnier ne reconnaît d'ailleurs pas la légitimité de la représentation d'une classe. Le seul intérêt qu'il est légitime de défendre, selon le Sillon, c'est l'intérêt général, car c'est là ce que la justice commande. La justice ne commande pas la défense des intérêts d'un groupe en particulier, qui se ferait nécessairement au détriment des intérêts d'un autre. Comme il le rappelle, « c'est une des gloires de la République d'avoir proclamé tous les citoyens égaux devant la loi et d'avoir fait de l'universelle fraternité son idéal. »⁸⁷⁵ La conclusion du programme insiste une dernière fois sur ce point, Sangnier n'entend pas défendre autre chose que l'intérêt général, l'intérêt de tous les Français :

« Un maire représente sa commune, un conseiller général son département, un député – la Constitution même de la République nous l'apprend – représente la France tout entière. »⁸⁷⁶

Le deuxième texte que Sangnier adresse aux électeurs est une circulaire qui est diffusée avant le premier tour du scrutin. Elle est, quant à l'objectif de représentation des prolétaires, plus ambiguë que le programme. Le passage qui suit pourrait prêter à confusion :

« Des hommes appartenant jusqu'alors aux partis les plus opposés ont compris qu'il y avait au-delà des coteries étroites un large terrain de réconciliation nationale et de hardi progrès social. Ils sont résolus à travailler avec nous au développement d'une République démocratique capable de correspondre aux profondes aspirations du

⁸⁷⁵ *Idem.*

⁸⁷⁶ *Ibid.*, p.251.

prolétariat et de satisfaire la conscience de tous ceux qui ont à cœur le respect de la personnalité humaine et le souci de la justice sociale. »⁸⁷⁷

Si les partis déjà établis entendent défendre des intérêts de groupes, comme le prétend Sangnier, le fait que des hommes de partis différents rejoignent le Sillon dans sa lutte laisse entendre que ce mouvement, lui, ne défend pas des intérêts particuliers, mais bien l'intérêt général, et promeut alors une forme de « réconciliation nationale ». Cette précision nous semble indispensable afin de ne pas interpréter la référence à une « République démocratique capable de correspondre aux profondes aspirations du prolétariat » comme la révélation, finalement, d'un combat limité à la défense de la cause prolétarienne. C'est bien parce que la justice sociale commande d'aider les plus démunis et les plus mal traités que les Républicains démocrates épousent, tant que cela sera nécessaire à la réalisation de la justice, les aspirations des prolétaires.

Lorsque les résultats du premier tour⁸⁷⁸ donnent Sangnier second (4778 voix), derrière Nectoux (4977 voix) le candidat du parti socialiste unifié, et devant Jarrousse (3769 voix), le radical socialiste, les références au prolétariat disparaissent⁸⁷⁹. Il n'y a plus d'ambiguïté de ce point de vue. Si le radical Carmignac se désiste au profit de Nectoux, Jarrousse décide de se maintenir. Il s'agit alors pour Sangnier de se distinguer, puisqu'il est opposé à un socialiste et un radical-socialiste. Sangnier insiste alors non pas sur la défense du prolétariat, qui assimilerait les trois candidats et jouerait en faveur du plus connu et du mieux établi des trois, à savoir Nectoux. Mieux vaut alors insister sur les erreurs et les fautes des socialistes, et mettre en avant l'idéal de liberté du Sillon. On peut aisément interpréter cette absence de référence au prolétariat d'une autre manière, qui peut être complémentaire, à savoir par la nécessité pour Sangnier de rassembler un maximum de voix de droite, puisqu'en tant que

⁸⁷⁷ « 2^e circulaire aux électeurs », *Le Sillon*, 10 avril 1909, p.255. Voir annexe n°9.

⁸⁷⁸ Pour une présentation complète de ces résultats, voir chapitre VIII. Rappelons qu'il n'y a pas de candidat déclaré à droite. Sangnier fait donc figure, pour la gauche, du candidat catholique conservateur.

⁸⁷⁹ « La première affiche après le scrutin », *Le Sillon*, 10 avril 1909. Voir annexe n°10.

catholique il est susceptible de les attirer (c'est d'ailleurs ce qui arrivera) et qu'à l'inverse les voix de gauche ont deux candidats à départager. Paraître trop à gauche, pour le président du Sillon, pourrait nuire à cette stratégie⁸⁸⁰.

L'influence de la SIP est donc particulièrement importante ici. Le résultat du premier tour modifie la perception des chances de succès et amène Sangnier à évaluer celles-ci en fonction de ses deux adversaires issus de la même majorité parlementaire. Seul Nectoux, cependant, paraît dangereux pour le résultat final. Les représentations que les sillonnistes possèdent de lui, à savoir qu'il est le candidat du Parti socialiste unifié et qu'il défend donc un programme socialiste, sont des croyances triviales tirées de représentations publiques (déclarations et programme de Nectoux, doctrine socialiste, etc.) qui sont perçues conformément au sens commun. En ce qui concerne la candidature de Sangnier, il apparaît donc, pour conclure, que l'objectif de représentation, qu'il s'agisse des catholiques ou des prolétaires, est bien écarté.

Qu'en est-il par rapport au comportement du candidat, et non plus aux textes ? Nous n'avons pas ici d'éléments en notre connaissance contredisant l'interprétation que nous avons faite des textes. Si Sangnier s'était rendu auprès de l'évêque en rappelant à celui-ci qu'*il était le candidat des catholiques*, les journaux adversaires l'auraient probablement su et par conséquent nous en aurions trouvé une trace. Nous n'avons pas non plus d'indice de ce genre dans les archives des sillonnistes eux-mêmes. Ainsi ni les déclarations ni les actes ne contredisent la position adoptée lors du congrès national de 1908 vis-à-vis de l'objectif de représentation.

Revendication restreinte ou revendication générale ?

Lors de la décision officielle de transformer le mouvement en parti, nous avons observé que l'objectif de revendication au sens étroit, celui relatif à la législation sociale plus

⁸⁸⁰ D'un point de vue méthodologique, notons que si ces considérations tactiques rendent moins lisibles les programmes tels qu'ils sont présentés au départ et sur lesquels les candidats font le plus longtemps campagne, il serait cependant naïf de croire que les programmes, au départ, sont plus révélateurs des aspirations profondes des candidats. On peut supposer en effet, sans grand risque, que ceux-ci ont en tête, dès le début de la campagne, les questions tactiques.

favorable à l'émancipation des ouvriers, gagnait légèrement en importance. Mais surtout, nous avons vu s'imposer avec force l'objectif de revendication au sens large, c'est-à-dire l'objectif final de transformation sociale augmenté d'une dimension politique nouvelle. Dans le langage sillonniste, c'est objectif a pris pour nom le déclassement des partis. Qu'en est-il alors de ces deux objectifs de revendication pendant la campagne ?

Paradoxalement, dans le « programme de Marc Sangnier », l'objectif de renouvellement de la politique est évoqué à travers une revendication précise, relative à la législation politique : afin de renouveler la politique, il faut instaurer la représentation proportionnelle.

« Enfin, il n'est pas jusqu'à un système électoral qui ne doive être réformé dans un sens démocratique. Nous sommes partisans de la *Représentation proportionnelle*. Il importe, en effet, que l'on puisse aisément s'élever dans les élections législatives au-dessus des trop étroites questions de personnes et d'intérêts locaux et que les diverses tendances de la nation puissent trouver un moyen naturel de s'exprimer légalement. Comment ne soutiendrions-nous pas un projet de loi si bien fait pour purifier les mœurs politiques de notre pays et pour sauvegarder la dignité des électeurs et des élus ! »⁸⁸¹

Enfin, il n'y a pas de référence au déclassement des partis dans les textes de campagne. La transformation de la politique prend un autre visage, celui de la réconciliation. C'est le thème qui gouverne les passages consacrés au renouvellement de la politique. Les extraits suivants l'illustrent :

« Dans tous les milieux et à travers toutes les provinces, nous avons rencontré l'estime et la sympathie des républicains sincères et des démocrates convaincus. Serait-il vrai que la politique dût demeurer toujours asservie à des intérêts étroits et

⁸⁸¹ « Le programme de Marc Sangnier », art. cit., p.249.

mesquins et qu'une élection ne pût enfin être l'expression sincère, loyale, désintéressée des aspirations les plus généreuses du pays ? »⁸⁸²

« Des hommes appartenant jusqu'alors aux partis les plus opposés ont compris qu'il y avait au-delà des coteries étroites un large terrain de réconciliation nationale et de hardi progrès social. [...]

Nous ne voulons pas triompher pour écraser nos adversaires, mais pour réconcilier toutes les énergies qui veulent se dévouer dans une œuvre commune d'action sociale et de fraternité. »⁸⁸³

Quelle que soit la forme que prend l'objectif de revendication au sens large, on voit qu'il est présent pendant la campagne, au moins dans les déclarations publiques. Le comportement du Sillon au cours de la campagne est-il à la hauteur des exigences de cette politique renouvelée ? La seule certitude que nous ayons est que les grands principes sont parfaitement respectés. Sangnier s'adresse directement aux électeurs, par voie d'affichage, par courrier, mais surtout à travers de nombreuses conférences, le journal local *La Démocratie* spécialement créé pour l'occasion et qui dure le temps de la campagne, et les différentes permanences. Il ne s'appuie pas ou ne se fait pas représenter par un parti établi ou un comité électoral. Mais surtout, il mène une campagne d'idées, loin des réalités de terrain des électeurs dans leurs communes. Facilité en cela par le fait que Nectoux soit socialiste, et qu'il mène lui aussi un combat d'idéologue, Sangnier se place non seulement sur le terrain politique et économique, mais aussi moral. Enfin, contrairement à ses adversaires (principalement à Nectoux), il ne s'abaisse pas aux insultes. On peut estimer, par conséquent, que l'objectif de transformation de la politique est bien poursuivi au cours de la campagne à Sceaux.

Qu'en est-il de l'objectif de revendication au sens retreint ? On l'a vu, à travers la demande d'instauration de la représentation proportionnelle, on constate que la législation devient un instrument de plus en plus important dans la méthode sillonniste, puisqu'elle

⁸⁸² *Ibid.*, p.251.

⁸⁸³ « 2^e circulaire aux électeurs », art. cit., p.255. Voir annexe n°9.

appuie même l'objectif de renouvellement de la politique. Au cours de la campagne, le programme des revendications aborde bien d'autres domaines que les seuls relatifs à la législation sociale comme c'était le cas lors des deux étapes précédentes. Les lois censées permettre aux travailleurs de travailler eux-mêmes à leur émancipation figurent bien dans les revendications sillonnistes : loi sur les retraites ouvrières, sur le repos hebdomadaire, proposition ambitieuse et même avant-gardiste sur le salaire minimum. Mais le programme va bien plus loin. Non seulement il demande l'instauration de la représentation proportionnelle aux élections législatives, mais il prend appui sur l'actualité pour demander une loi sur les libertés civiques des fonctionnaires (en référence aux grèves de postiers), notamment des instituteurs, il prend position favorablement sur la question très débattue de l'impôt sur le revenu et enfin il exige la démocratie au sein de l'armée. Si ces demandes et ces propositions ne sont pas complètement nouvelles, si ce sont des prises de position assumées par le Sillon depuis quelquefois plusieurs années, elles n'ont jamais fait l'objet de demandes adressées au gouvernement ou au Parlement. C'est là encore un changement par rapport à ce qui a été décidé au congrès national en 1908. Un tel programme n'a pas fait l'objet, en tout cas, d'une séance particulière visant à l'élaborer, dans l'unanimité.

Les autres textes ne reviennent pas sur ces éléments avec autant de précision, mais on ne peut douter que lors des conférences qui ont constitué la campagne, les auditeurs pressés de parler de revendications concrètes et précises se sont vu exposer la liste de ces revendications. Comment expliquer un tel changement ? De nombreuses pistes sont envisageables, donnant plus ou moins de crédit à la rigueur et à la droiture de Sangnier. Une première interprétation serait que ce programme a dû être discuté en amont, peut-être même avec les groupes et personnalités composant le « plus grand Sillon », mais que nous ni personne n'en avons à ce jour de trace. Une deuxième piste insisterait sur le fait que la plupart de ces revendications, comme on l'a dit, sont partagées au Sillon, qu'elles ont fait parfois l'objet de séances de travail dans des congrès régionaux ou syndicaux, et qu'en toute bonne foi, Sangnier et ses collaborateurs se seraient dit qu'il était enfin temps de proclamer haut et fort ce que pense le mouvement, notamment sur des points faisant l'actualité. Une quatrième arguerait que la campagne ne pouvait se faire sans revendications précises, et que si cette entorse à ce qui a été décidé au congrès national de 1908 est une concession faite à la

politique telle qu'elle est pratiquée et non telle que le Sillon souhaite la renouveler, c'est un choix stratégique s'expliquant par des considérations tactiques et répondant à l'exigence d'être élu. Enfin, une dernière lecture mettrait l'accent sur la décision arbitraire du candidat de mener une campagne entière, malgré les conclusions d'avril 1908, à la fois idéaliste et en prise avec son temps et les problèmes sociaux tels que les côtoie à longueur d'années les sillonnistes dont il sait, âme commune oblige, qu'ils apprécieront de les retrouver exposés au grand jour. Nous n'avons pas de réponse définitive à proposer. Toutes ces lectures nous paraissent plausibles. Si toutefois nous devons dire notre préférence, l'objectif d'être élu impose un certain nombre de prises de positions précises (troisième interprétation), qui cependant ne constituent pas des nouveautés pour le mouvement, puisqu'elles ont été préalablement discutées et débattues au cours d'autres occasions. Leur reprise pour la campagne n'est alors pas, sur le fonds, surprenante pour les sillonnistes, et elle s'impose à Sangnier dans une optique stratégique. Nous opterions donc pour une combinaison des deuxième et troisième interprétations. Ce choix est une déduction méthodologique à partir de notre modèle : elle est la plus conforme au contenu des pôles cognitifs et au sens pratique des acteurs tel que nous l'avons observé depuis le début.

Enfin, il n'y a pas de possibilité de tester le comportement de l'équipe de campagne et principalement du candidat Sangnier par rapport à cet objectif de revendication au sens étroit. Le programme ayant été distribué, on ne peut douter que certains de ces points ont été discutés en conférence ou réunion publique. Il ne peut s'agir de simples déclarations d'intention sur papier, jamais reprises à l'oral lors des rencontres avec les électeurs. On peut conclure de cette étude que l'objectif de revendication au sens étroit a bien été suivi lors de la campagne, et même qu'il y prend une place plus importante et aborde des questions qui n'avaient pas été prévues lors du dernier congrès national.

C - Médiatisation, légitimation, glorification

Les trois derniers objectifs qui étaient assignés, à des degrés très différents, à la nouvelle stratégie, peuvent être traités ensemble, parce qu'ils trouvent leur confirmation dans

le fait même de faire campagne, et pas seulement à travers les opportunités qu'elle crée. En effet, l'engagement dans l'action électorale entraîne la mise en œuvre de moyens de propagande qui permettent l'accès aux médias et la diffusion des idées du mouvement, avant même le travail de propagande du futur député. De même, le simple fait de se présenter à une élection fournit à l'opinion publique, selon le Sillon, la preuve à la fois de sa cohérence et de sa sincérité. Enfin, elle participe à la glorification du chef que nous pensons pouvoir imputer à certains sillonnistes. Bien entendu, il ne s'agit pas d'oublier que ces objectifs sont aussi attribués à l'obtention d'un siège de député et au travail parlementaire qui suivra. Mais ces objectifs étant pratique, symbolique et interne, ils sont peu avouables aux électeurs car relatifs au mouvement lui-même plus qu'à l'intérêt général proprement dit (même si, pour les sillonnistes, travailler à accroître l'audience du mouvement et sa crédibilité participent entièrement de la lutte pour l'instauration de la République démocratique, donc à l'intérêt général).

Objectifs pratiques, médiatisation, campagne

La troisième étape du processus de transformation, seul, en parti, confirme en tous points les conclusions relatives aux objectifs pratiques lors des étapes précédentes. Ni l'objectif de d'obtention de ressources matérielles, ni celui d'obtention de droits, ne sont assignés à la campagne électorale. Les textes de référence comme le comportement de Sangnier et de son équipe confirment qu'on ne peut leur attribuer de telles raisons. Il en va de même pour l'objectif d'obtention d'information, dont on ne peut dire qu'il est un objectif de la transformation, seul, en parti malgré les passages suivants de la circulaire du 27 février :

« quelle plus merveilleuse occasion pour les camarades des Cercles et pour la Jeune Garde de s'exercer, de s'aguerrir comme dans de grandes manœuvres, qui auront même tout l'attrait et toute l'utilité d'un combat ! [...] »

« Dans les deux cas [victoire et défaite électorales], nous aurons bien le droit de dire que nous n’aurons pas perdu notre temps et qu’au point de vue de la formation de nos camarades [...], nous aurons vraiment le droit de dire que nous aurons réussi. »⁸⁸⁴

Ainsi la campagne de 1909 fournira, quel que soit le résultat, une information importante, plus exactement une formation importante. Cette expérience que constitue le premier engagement électoral en 1909 apportera des informations d’ordre méthodologique et stratégique au mouvement, principalement à ces jeunes militants, qui se formeront dans l’optique des élections de 1910, auxquelles il ne s’agit pas d’arriver « sans aucune préparation, sans aucun entraînement, sans aucune donnée sur l’influence que peuvent avoir les idées et les méthodes du *Sillon*. »⁸⁸⁵ Peut-on considérer qu’il s’agit là de l’assignation d’un objectif d’obtention d’information à la transformation du mouvement ? Nous pensons que non. Cet argument relatif à la formation des militants est une explication de l’entrée en campagne en 1909 à Sceaux, préalable à celle de 1910. Mais il ne s’agit pas, comme nous en recherchons, de raisons expliquant la transformation du Sillon, seul, en parti politique, puisque celle-ci interviendrait, si l’opportunité ne se présentait pas à Sceaux, en 1910.

Concernant l’objectif d’obtention d’accès aux médias, la confirmation est : il s’agit bien, pour le mouvement, de diffuser plus et mieux sa pensée et ses intentions. Cette raison est explicite dès la circulaire de Sangnier aux sillonnistes annonçant sa candidature :

« si même nous ne ramassons que très peu de voix, nous aurons sans doute tout au moins gagné beaucoup plus de dévouements et fait connaître davantage nos idées que nous n’aurions jamais pu le faire par une propagande de quartier ou un travail local de quelques semaines.

⁸⁸⁴ « Circulaire adressée à nos camarades par Marc Sangnier », in Anonyme, *Une expérience. La campagne électorale dans la 4^{ème} circonscription de Sceaux*, Paris, Au Sillon, 1909, p.4. Voir annexe n°7.

⁸⁸⁵ *Ibid.*, p.3.

Si nous sommes député, rien, sans doute, ne nous permettra davantage de briser les équivoques, d'arrêter les calomnies et de montrer quel est le terrain propre du Sillon et combien il correspond au désir même de la France. Une victoire aussi inattendue et extraordinaire n'ouvrira-t-elle pas les yeux de bien des aveugles ?

Dans les deux cas, nous aurons bien le droit de dire que nous n'aurons pas perdu notre temps et qu'au point de vue de la formation de nos camarades, mais aussi de la propagande de nos idées, nous aurons vraiment le droit de dire que nous aurons réussi. »⁸⁸⁶

Lors de la campagne proprement dite, cet objectif revient dans le programme :

« Nous n'avons encore que trente-cinq ans. Mais depuis deux ans déjà nous travaillons à défendre ces idées et à les faire triompher dans tous les partis. Nous croyons que le moment est venu de nous adresser, pour la première fois, nettement et directement au suffrage universel. Pourquoi les électeurs, qui approuvent notre programme et comprennent notre action, n'auraient-ils pas le courage de briser avec la routine, de s'affranchir du joug des coteries et de mettre leur vote en conformité avec leurs convictions intimes ? »⁸⁸⁷

On trouve donc une confirmation de la pertinence de cet objectif dans les déclarations de Sangnier. Son comportement, la manière dont il mène campagne avec l'appui des sillonnistes, en procure la certitude : les moyens mis en œuvre, ceux dont tout du moins nous avons connaissance, sont avant tout des moyens de communication à destination des électeurs. Comme le répète Sangnier, il s'adresse directement aux électeurs, à travers la rédaction, on l'a vu, d'un journal local intitulé *La Démocratie*, à travers des circulaires, des affiches, et toujours de nombreuses conférences et réunions publiques. Il fait appel au soutien

⁸⁸⁶ *Ibid.*, p.4

⁸⁸⁷ « Le programme de Marc Sangnier », art. cit., p.251.

des meilleurs conférenciers du mouvement et la JG est mobilisée pour distribuer ou vendre tracts et publications⁸⁸⁸.

L'objectif symbolique de légitimation

L'étude du sens que revêt pour le mouvement l'objectif de légitimation a montré qu'il s'agissait surtout pour lui de faire admettre à l'opinion publique la sincérité et la cohérence de son action, de son discours critique et de sa double identité catholique et républicaine. De ce point de vue, il faut noter que toutes les déclarations du candidat Sangnier sont signées de son nom propre et de la mention « candidat de la République démocratique ». Aucune référence n'est faite au Sillon. Bien entendu, les commentateurs de la vie politique et au premier rang les journaux, amis ou adversaires, ne sont pas dupes et font systématiquement le rapprochement entre la candidature de Sangnier et l'activité du mouvement dont il est le président⁸⁸⁹. Mais la question se pose alors de savoir si l'objectif de légitimation est bien assumé lors de cette dernière phase. Quand on ajoute à l'absence de référence au mouvement dans les déclarations le fait que ni le *Sillon* ni l'*Éveil démocratique* ne parlent de la candidature de Sangnier avant et au moment de l'élection, on peut en douter. Nous n'avons malheureusement pas les textes des discours des conférences prononcés par les sillonnistes au cours de la campagne, nous ne pouvons donc vérifier si, lorsqu'ils ont le temps d'exposer leur programme et leurs idées, ils font ou non référence au mouvement et expliquent les liens entre lui et la candidature de Sangnier. Quoiqu'il en soit, nous voyons trois explications majeures à cette absence de référence au Sillon. La première mettrait l'accent sur un choix stratégique : ne pas focaliser l'attention sur un nom, celui du mouvement, déjà controversé et connu comme ouvertement catholique ; la deuxième lecture insiste sur la nécessité de ne proposer au débat que les idées, les valeurs, les conceptions de la république démocratique ; la troisième interprétation prend en compte davantage les contraintes liées au « plus grand Sillon », qui impliqueraient que le Sillon seul ne soit pas mentionné, et que « le plus grand Sillon » ne le

⁸⁸⁸ Pour le détail des moyens mis en œuvre, voir supra, chapitre VIII.

⁸⁸⁹ Voir les extraits d'articles consacrés à la candidature et à la campagne de Sangnier reproduits dans Anonyme, *Une expérience. La campagne électorale dans la 4^{ème} circonscription de Sceaux*, Paris, Au Sillon, 1909.

soit pas davantage parce qu'il serait encore trop restreint et assimilé, à tort, à la cause catholique. Ces trois explications sont compatibles et cumulables. Elles repoussent alors la poursuite de l'objectif de légitimation à l'après-élection, le député s'en trouvant responsable. Dans tous les cas, on peut conclure que l'objectif de légitimation, au moment de la campagne, n'est pas affiché explicitement à cette étape, ce qui n'empêche pas qu'il soit assigné à la stratégie de transformation, seul, en parti et donc confié au député une fois élu.

On ne doit pas oublier toutefois que la légitimation vient ici du comportement, c'est-à-dire, comme on l'a noté, du fait même de mener campagne, mais surtout de la manière de mener campagne. Or, de ce point de vue, on retrouve l'ensemble des éléments empiriques étudiés lors de l'étude de l'objectif de revendication : le fait de s'adresser directement aux électeurs, d'élever le débat au niveau des idéaux et des valeurs, de ne pas céder aux bassesses de la politique traditionnelle (insultes, manœuvres de déstabilisation, etc.). Le critère de la politique renouvelée qui est, en apparence, moins respecter, c'est celui de se présenter en toute sincérité, sans rien cacher ni ne rien omettre. On pourrait reprocher alors à Sangnier de taire son identité catholique ou sa fonction de président du Sillon. Or l'identité catholique ne peut être mentionnée, puisque le parti de la république démocratique est un parti regroupant aussi des protestants et des libres-penseurs. Quant à l'étiquette sillonniste, nous avons dit la difficulté à interpréter l'absence de référence, mais sans conclure qu'elle était nécessairement en contradiction avec les valeurs du mouvement.

Objectifs internes, glorification et action électorale

Enfin les objectifs internes, qu'on peut difficilement voir apparaître publiquement dans des déclarations puisqu'ils ne concernent pas les électeurs (sauf si un candidat entend convaincre en se démarquant expressément de son étiquette partisane, notamment d'un point de vue interne, à des fins explicites de modification de rapports de forces susceptibles d'intéresser beaucoup d'électeurs). Dans les textes, rien n'apparaît quant à ces objectifs internes. Aucun texte ne fait mention ni de ces rapports, ni d'un objectif de glorification, ni d'obtention de ressources, droits et accès à titre personnel. Concernant le comportement du candidat et de son équipe de campagne, nous n'avons pas connaissance d'éléments qui pourraient inciter à attribuer à ces acteurs l'un de ces trois objectifs.

D - Conclusion intermédiaire et bilan de l'étude de cas

Deux séries de conclusions doivent à présent être tirées de ces analyses. Les premières sont relatives à l'étape de campagne, les secondes à l'ensemble des causes expliquant la transformation du Sillon, seul, en parti politique.

Dernière étape de la transformation

L'étape qui clôt le processus de transformation révèle quelques surprises. L'homogénéité importante qui apparaissait entre les étapes de l'évocation et de la décision trouve ici une continuité très relative, qui tient au passage du discours aux actes, et plus encore du passage de l'explication d'une intention à ceux qu'il s'agit de convaincre de son bien fondé, à la mise en œuvre pratique qui vise non plus seulement à convaincre de la pertinence de l'action mais aussi à obtenir un résultat électoral. Autrement dit, les déclarations de Sangnier lors de la campagne ne peuvent avoir le même statut que ses premières évocations de la transformation, ni que les discours et rapport constituant la prise de décision, et on ne peut attendre que leur contenu soit le même. Pour cette raison, c'est peut-être moins dans les déclarations du candidat que dans la réalisation pratique de la campagne que nous devons chercher cette homogénéité. Le tableau suivant, qui résume la pertinence explicative des différents objectifs, le montre :

Objectifs	Pertinence explicative	Intensité du facteur
<i>Objectif politique de représentation</i>	Non	-
<i>Objectif politique de revendication</i>	Oui	Très forte
<i>Objectif pratique d'obtention de ressources matérielles</i>	Non	-
<i>Objectif pratique d'obtention de droits</i>	Non	-
<i>Objectif pratique d'obtention d'accès à l'information</i>	Non	-
<i>Objectif pratique d'obtention d'accès aux médias</i>	Oui	Très forte
<i>Objectif symbolique de légitimation</i>	Oui	Forte
<i>Objectif interne de modification des rapports de forces</i>	Non	-
<i>Objectif interne de glorification des leaders</i>	Non	-
<i>Objectif interne d'obtention de ressources, droits et accès à titre personnel</i>	Non	-

Tableau 20 – Objectifs explicatifs de la transformation en phase de campagne

Si l'objectif de légitimation est assigné à la transformation du Sillon, et s'il peut être considéré comme un objectif important, c'est avant tout parce que le fait de faire campagne et la manière dont celle-ci est menée témoignent de sa pertinence (au moins de son attribution). De même, l'objectif d'obtention d'accès aux médias si influent lors des étapes précédentes conserve son pouvoir explicatif davantage par le fait de l'action électorale elle-même que par

les déclarations de campagne qui, certes, en font mention, mais ne peuvent, dans une logique de conquête des suffrages et dans une visée d'intérêt général, se focaliser sur cet objectif à la hauteur de l'importance qu'il a pour les sillonnistes.

Il faut apporter quelques précisions quant à l'objectif de revendication, dont l'unique résultat au sein du tableau masque la complexité. Premièrement, la consultation des déclarations révèle l'importance des revendications en termes de législation au sein de la nouvelle stratégie du mouvement, et une suspension de la mise en avant de l'objectif de déclassement des partis telle qu'on l'avait observée lors de l'étape de la décision. Deuxièmement, si le renouvellement de la politique prend le visage de la réconciliation plus que du déclassement, cette transformation sociale est abordée surtout, dans le programme, à travers la demande inédite d'instauration du scrutin proportionnel. Ces éléments témoignent selon nous d'une orientation de plus en plus politique du mouvement, assez éloignée des considérations encore très critiques vis-à-vis de la politique en général que nous observions dans la phase d'évocation.

Concernant l'objectif de glorification, inobservable dans les déclarations de Sangnier, notons qu'il n'est pas non plus constaté dans le comportement de l'équipe de campagne. S'il est vrai que nous avons peu de données sur ces comportements, nous devons conclure à la lumière des seules que nous avons que l'objectif de glorification ne paraît pas être poursuivi dans cette dernière phase de la transformation.

Enfin, il est indispensable de revenir sur l'un des facteurs explicatifs qui, d'un point de vue logique, a sans conteste le plus de poids : la SPP. De peu d'utilité lors des étapes précédentes, puisque la SPP est une combinaison de possibilités et d'impossibilités relative à l'action de se transformer en parti, elle doit être ici réintégrée et analysée dans toute sa dimension explicative. Comme nous l'avons précisé au chapitre V, la SPP a toutes les apparences de l'explication tautologique, et par conséquent de l'inutilité, tant que le modèle est pensé pour des applications restreintes aux seuls régimes véritablement pluralistes. En effet, dans ceux-ci la possibilité de se transformer est tellement évidente pour les acteurs et tellement assurée juridiquement, voir culturellement, qu'expliquer qu'un mouvement social se transforme parce que la transformation est possible semble ne rien apporter de très éclairant.

Mais sitôt que le modèle est pensé comme susceptible d'applications dans des régimes non pluralistes, alors la possibilité de se transformer devient l'un des facteurs les plus importants et l'un des plus évidents pour les acteurs comme pour les observateurs. C'est ce que la référence au Hamas a contribué à montrer. Le registre de l'impossibilité (facteurs 3 et 4 de la SPP) souffre moins des fausses apparences de l'inutilité explicative, mais les cas d'isolement politique ou d'interdiction semblent si rares qu'ils ne suffisent pas, dans les applications à des cadres pluralistes, à convaincre de leur pouvoir explicatif.

Qu'en est-il pour le Sillon ? À l'étape de la campagne, il faut noter que le cadre institutionnel pluraliste et le pluralisme de fait des gouvernants leur imposent bien, alors qu'ils sont farouchement opposés aux sillonnistes, de ne rien tenter contre la candidature de Sangnier à Sceaux. On doit donc conclure, à l'étape de la campagne, que si le mouvement se transforme, *c'est aussi parce qu'il peut se transformer*. Précisons que le Sillon n'est pas perçu comme un danger pour l'ordre public et le pluralisme, et qu'à ce titre il ne peut faire objet de l'interdiction qui frappera, par exemple, plusieurs ligues de la droite nationaliste dans les années 1930, malgré et conformément au cadre institutionnel pluraliste contraignant et au pluralisme des gouvernants de la III^{ème} République. Il n'y a pas là de contradiction, car un cadre pluraliste contraignant a les moyens de se faire respecter aussi bien des pouvoirs publics que des mouvements politiques et sociaux qui le menaceraient. Il va sans dire que la perception du danger que représente un mouvement peut être quelquefois susceptible d'interprétations tendancieuses.

Concernant à présent le troisième facteur de la SPP, l'isolement politique, dont la logique d'impossibilité explique la transformation, seul, en parti par le fait qu'aucune alliance n'est objectivement possible pour le mouvement, celui-ci n'est pas observable dans le cas du Sillon. Les appels au rassemblement de l'ALP ou de l'Action française, entre autres, en témoignent. Enfin, le quatrième facteur, l'interdiction, qui contraindrait un mouvement à se transformer en parti sous peine d'être interdit, n'a pas non plus de pouvoir explicatif pour notre cas d'étude, qui à aucun moment n'est menacé d'une telle interdiction par le pouvoir politique. Ainsi le Sillon se transforme, seul en parti politique parce que ce processus est rendu possible par le contexte politique ; il ne se transforme pas par obligation, menacé qu'il

serait par une interdiction de continuer dans sa forme actuelle, et il ne se transforme pas seul parce qu'il serait objectivement isolé par les autres formations.

Dernière étape de l'enquête

La deuxième série de conclusions concerne le bilan qu'on peut dresser, au terme de l'analyse empirique, des causes de la transformation du Sillon. Le plus simple est peut-être de tenter de répondre, de manière précise mais concise, à la question suivante : pourquoi le Sillon se transforme-il, seul, en parti politique ? La difficulté consiste à rendre compte aussi bien de la multiplicité des objectifs (politiques, pratiques, symbolique, internes), que de leur différente intensité dans l'explication, des multiples niveaux explicatifs (objectifs, SIP, croyances et inférences du niveau représentationnel, SPC/SIC, SPP), des changements observés d'une phase à l'autre (évocation, décision, campagne) et des systèmes d'action concrets établissant les rôles des différents acteurs en jeu (qui propose, décide, obéit, subit, etc.).

La transformation du Sillon, seul, en parti politique est conçue, proposée puis réalisée par Sangnier, ses lieutenants du Sillon central et quelques personnalités sillonnistes proches. Le reste du mouvement, hormis quelques groupes opposés à cette nouvelle orientation, accepte la transformation. Cette « unanimité » dans la décision est permise par l'« âme commune », c'est-à-dire le partage non seulement d'un système de croyances fortement ancrées concernant la cause défendue et la méthode à suivre pour la défendre, mais aussi d'une identité complexe, chrétienne et républicaine, que l'histoire du mouvement et les pratiques de sociabilité partagées contribuent à imposer à tous ces jeunes gens. C'est alors tout le Sillon qui, au terme d'une évolution de quelques années qui le conduit des œuvres d'éducation populaire héritières du catholicisme social à l'action politique, propose à la députation la candidature unique de son président Marc Sangnier.

Sous l'influence d'un contexte politique qui, après la loi de Séparation en 1905, oppose toujours plus radicalement les républicains au pouvoir aux catholiques majoritairement conservateurs situés dans l'opposition, le mouvement souhaite faire entendre sa conception de la démocratie qui, à l'inverse des catholiques, promeut la forme républicaine de gouvernement et, à l'inverse des républicains, entend que les citoyens soient guidés par les

forces morales du christianisme. Multipliant ses prises de position critiques aussi bien vis-à-vis de ses coreligionnaires, auxquels il reproche leur conservatisme social, leur indifférence à l'égard de la classe ouvrière et leur alliance politique avec les monarchistes, que des républicains au pouvoir, qui mènent une guerre indigne contre le catholicisme et la religion en général au nom de conceptions matérialistes, individualistes et jacobines dangereuses, le Sillon se trouve accusé de toutes parts d'incohérence et de manque de sincérité. Rompant avec les catégories politiques en cours, il est incompris car incompréhensible à la plupart de ses contemporains.

Fort du succès de ses œuvres d'éducation (Cercles d'études, instituts populaires, publications, réunions publiques) et de ses œuvres économiques « démocratiques » (syndicalisme, coopération), et puisant sa légitimité religieuse dans les encycliques de Léon XIII, le Sillon politise son engagement pour l'instauration de la « véritable république démocratique » au lendemain des élections de 1906, qui voient la défaite lourde de sens des catholiques unis derrière l'ALP dans une opposition de tendance politique nettement réactionnaire. Bien que la politique ait été réduite, dans la pensée sillonniste héritière du néothomisme de *Rerum Novarum*⁸⁹⁰, à n'être que la résultante et non le moteur de la vie sociale, Sangnier impose petit à petit l'idée que l'action politique du Sillon est nécessaire à l'œuvre de transformation sociale visée par le mouvement, d'abord en tant qu'instrument permettant l'obtention d'une législation plus favorable à l'émancipation des ouvriers, puis en tant que dimension à part entière de la démocratie sillonniste. Les objectifs assignés à l'engagement électoral du mouvement, sous réserve qu'il lui apparaisse possible de ne rien céder, dans sa méthode, sur ses exigences morales, sont avant tout l'obtention d'un accès aux médias, la légitimation aux yeux de l'opinion publique de son action et de son discours, la revendication d'une législation sociale, et le renouvellement de la politique qui passe par le déclassement des partis actuels, figés dans des oppositions jugées stériles et dépassées (par exemple, l'antinomie entre christianisme et république, ou la lutte des classes).

⁸⁹⁰ Voir annexe n°11.

Persuadé que son discours « scandaleux » et ses valeurs rencontrent les plus hautes aspirations des Français, le mouvement décide lors de son congrès national en 1908, sous l'impulsion de ses leaders, le principe et la méthode de son action électorale. Un an plus tard, le contexte politique lui autorisant d'opérer sa transformation et lui procurant une opportunité conforme à ses exigences, le Sillon soutient la candidature unique de son chef Marc Sangnier dans la quatrième circonscription de Sceaux. Il mène campagne jusqu'au terme de l'élection, qui voit sa défaite au deuxième tour. Cette « expérience » lors de l'élection législative partielle a pour but certes l'élection, mais aussi plus modestement de tester la possibilité et le succès d'une campagne politique fidèle aux valeurs du mouvement et conforme aux exigences du renouvellement de la politique, c'est-à-dire indépendamment de toutes les autres formations politiques et entièrement tournée vers l'intérêt général, qui pour l'heure coïncide avec les intérêts de la classe ouvrière. La campagne est en elle-même une première entreprise de légitimation, puisque le mouvement affiche publiquement sa sincérité et sa cohérence au-delà de ses habituels discours critiques à l'égard des autres formations. Ce travail est supposé être continué par le candidat une fois élu. Elle est aussi une opération de médiatisation avant même le travail de propagande du futur député. Elle est enfin l'occasion d'une orientation encore plus politique, car si le passage de la phase d'évocation à celle de décision avait vu l'affichage explicite de la dimension politique de la démocratie sillonniste (ce qui avait entraîné la séparation des groupes de Limoges et de Dijon), le passage à l'acte que constitue la campagne entraîne la présentation d'un programme riche de revendications précises et parfois inédites, qui tranchent avec le discours habituellement très idéaliste. Au terme de cette évolution et de cette campagne, le Sillon est effectivement devenu un parti politique.

Au terme de l'analyse, à l'issue des trois étapes, il convient de revenir sur la question de savoir si le mouvement s'est transformé *seul* en parti politique, ou non. Il perdure dans les textes, les articles, les déclarations une ambiguïté sur ce point. En effet, on pourrait soutenir que le Sillon en tant que tel ne devient pas un parti politique, mais qu'il crée ce Parti de la République démocratique sur la base du mouvement élargi qui prend pour nom le « plus grand Sillon » à partir de 1907. Dès lors, on ne pourrait plus affirmer que le Sillon se transforme *seul* en parti politique. Cette interprétation, selon nous, accorde à la fois trop et trop peu d'importance aux textes des sillonnistes. Trop, car les comportements, les pratiques,

les actes doivent être pris en compte eux aussi, et que de ce point de vue ils ne corroborent pas les déclarations. Le « plus grand Sillon » est lancé au congrès national de 1907, mais le principe et la méthode de l'action électorale sont décidés au congrès national du Sillon en 1908. Ne pourrait-on pas s'attendre à un congrès du « plus grand sillon » pour entériner cette nouvelle stratégie, ou en définir les modalités avec les autres militants non catholiques, c'est-à-dire non sillonnistes ? Lorsqu'il faut choisir un candidat, l'« unanimité » se fait sur le nom de Sangnier. Mais n'y a-t-il pas des leaders protestants ou libres-penseurs qui porteraient aussi bien cet idéal d'une république démocratique ? La question ne semble effleurer l'esprit de personne. Pour finir, en 1909, l'équipe de campagne est constituée uniquement de sillonnistes. Voilà qui laisse planer quelques doutes sur les liens entre ce « plus grand Sillon » et le parti qu'entend créer le mouvement dont Sangnier est le président. Cette ambiguïté est en fait le résultat d'une mauvaise compréhension de ce qu'est le « plus grand Sillon » : comme le dit Sangnier, il ne s'agit pas d'une fédération, d'un groupement d'organisations que le Sillon tenterait d'englober. Il s'agit ni plus ni moins de l'effort commun des sillonnistes catholiques et de (quasi-)sillonnistes non catholiques. Le « plus grand Sillon », c'est « non une association nouvelle de catholiques et de protestants, mais *le Sillon lui-même en tant qu'il rayonne et conquiert dans tous les milieux sociaux.* »⁸⁹¹ Ainsi, le mouvement n'a pas de compte à rendre au « plus grand Sillon », et ne s'est pas allié avec une quelconque organisation en le créant. On peut donc conclure sans hésiter qu'en 1909, deux années après le lancement du « plus grand Sillon », le mouvement se transforme bien *seul* en parti politique.

À la manière d'un historien, on pourrait proposer, pour terminer, une mise en série de cette idée du « plus grand Sillon » avec d'autres formations politiques postérieures à l'aventure sillonniste. En effet, si l'influence du mouvement et de Sangnier est grande, au-delà de la création, en France, des Auberges de jeunesse, des initiatives pour la paix⁸⁹² et de la promotion de l'idée européenne, les idées et les méthodes sillonnistes relatives notamment à la logique du « plus grand Sillon » se laissent percevoir jusque dans des formations actuelles.

⁸⁹¹ Constant L., Guiard A., *op. cit.*, p.35. [souligné par les auteurs]

⁸⁹² Prat O., *Marc Sangnier et la paix : Bierville et les Congrès démocratiques (1921-1932)*, Thèse d'histoire, Université Paris IV-Sorbonne, 2003.

Si les liens de causalité méritent d'être établis solidement, on peut simplement suggérer ici des filiations. Les plus évidentes sont avec la Ligue de la Jeune République, d'abord, créée par Sangnier en 1912 sur la base du quotidien *La Démocratie*, que le président du mouvement demande à Pie X, en août 1910, de ne pas condamner⁸⁹³, puis avec le Mouvement républicain populaire, auquel Sangnier adhère à titre personnel (la Jeune République refuse la fusion avec le MRP) et qui l'élira président d'honneur en octobre 1945, qui rassemble au lendemain de la guerre toute la démocratie chrétienne française⁸⁹⁴. Chrétiens et non-croyants sont ici rassemblés. La mise en série du Sillon avec les formations qui suivent crée une configuration de sens particulièrement stimulante car moins directe ou évidente, et qui nécessiterait des études approfondies des liens de causalité suggérés. La parenté avec le Parti démocrate populaire⁸⁹⁵, dont les origines se situent davantage du côté du *Zentrum* allemand (qui explique qu'il se nomme sans difficulté « parti »), mériterait d'être étudiée de près, car les rapports que le Sillon entretient, depuis son congrès national de 1908, avec plusieurs mouvements démocratiques allemand, suisse et belge notamment, indiquent des liens possibles⁸⁹⁶. Le Parti socialiste unifié (PSU), issu de l'unification d'un côté de l'Union de la gauche socialiste créée à l'initiative de C. Vial, secrétaire général de la Jeune République (JR) et rassemblant une grande partie la JR et du Mouvement de libération du peuple, et de l'autre le Parti socialiste autonome, dessinerait avec le « plus grand Sillon » une filiation intéressante. Enfin, on pourrait voir dans *l'Union* démocratique française (UDF) ou dans le *Mouvement* démocratique (MODEM), des modes d'organisation et un rejet de la forme « parti » là encore en continuité avec cette idée.

⁸⁹³ Les études consacrées à ce parti sont encore très rares. Il mériterait pourtant, par sa longévité notamment, de faire l'objet d'un travail de thèse en science politique. L'Institut Marc Sangnier possède sur ce parti un fond d'archives et de publications (de Sangnier et Hoog) très riche. En attendant, voir Kesler J.-F., « La Jeune République de sa naissance au tripartisme, 1912-1947 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1, 1978, p.61-85.

⁸⁹⁴ Dreyfus F.-G., *Histoire de la démocratie chrétienne*, Paris, Albin Michel, 1988 ; Mayeur J.-M., *Des partis catholiques à la démocratie chrétienne, XIXe-XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1980.

⁸⁹⁵ Delbreil J.-C., *Centrisme et démocratie chrétienne en France. Le parti démocrate populaire des origines au MRP, 1919-1944*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990.

⁸⁹⁶ Boucherin N., *L'influence du sillonnisme en Suisse Romande (1902-1910)*, mémoire de Licence d'histoire, université de Genève (Suisse), 2002.

Conclusion

« Paul Valéry says somewhere: *A poem is never finished, it is abandoned in despair. The same can be said of some works of philosophy. I have more than once, when I have finished a book and finally sent it off to the publisher, had the feeling : "If only I could rewrite it from the beginning, now that I know how it should be done!" Well with this book I actually did rewrite it from the beginning. Some years ago I had finished the draft and had it accepted for publication, but then I decided to rewrite the whole thing. I eliminated some chapters altogether, added others, and rewrote several of those that remained. Now that it is going off to the publisher I still have the same feeling : "If only I could rewrite it from the beginning..." »*

John Searle⁸⁹⁷

Trois séries de conclusions doivent être présentées. La première est relative au bilan qu'on peut dresser de notre recherche par rapport à l'objectif annoncé, dans une lecture sociologique de ce travail. La deuxième concerne les résultats du test de l'hypothèse épistémologique. La dernière engage une réflexion sur les rapports de notre travail à la science politique.

Lecture sociologique : quel bilan ?

Notre objectif dans cette recherche était de constituer un espace logique de l'explication causale de la transformation d'un protoparti conforme à une épistémologie instrumentaliste et causaliste, dont on déduit l'ensemble des hypothèses explicatives possibles servant de guide à l'enquête sur les causes de la transformation du Sillon. D'un point de vue général, cet objectif nous semble atteint. Des trois postulats que sont le causalisme, l'instrumentalisme et l'analyse dynamique (inhérente à la définition de l'objet comme *processus*), nous avons déduit un espace logique de l'explication qui est nécessairement multicausal. Refusant de fonder l'explication de l'action, la nature des causes et le choix de l'acteur pertinent sur des considérations ontologiques, il s'en est suivi que trois pôles de causalité (individu, organisation, contexte) devaient être pris en compte, que nous devons appuyer l'explication

⁸⁹⁷ Searle J., *Rationality in action*, Cambridge, MIT Press, 2001, p.11.

générale du phénomène sur trois registres (raisons, dispositions, contexte) entre lesquels il n'y avait aucune raison *a priori* de choisir, que les explications pouvaient suivre quatre logiques différentes (production, autorisation, sélection, prédisposition), que plusieurs causes remplissant la même fonction pouvaient être également mobilisées, enfin que l'explication devait intervenir à plusieurs niveaux (par rapport au nombre de médiations causales entre la cause et l'effet)⁸⁹⁸.

La deuxième étape de notre recherche a consisté à fabriquer un modèle, compris comme ensemble cohérent d'hypothèses explicatives, remplissant les exigences de l'espace logique défini en première partie. Les recours aux théories de l'action collective de la psychologie sociale cognitive nous ont fourni des concepts et des théories nous permettant, après parfois quelques modifications, de répondre aux impératifs logiques que nous nous étions posés, tout en respectant la spécificité de notre objet (la transformation d'un protoparti). Ainsi une première hypothèse stratégique qui se fonde sur le registre des raisons, est applicable aussi bien aux individus qu'aux organisations. Elle intègre l'exigence de multicausalité intra-fonctionnelle en cumulant dix objectifs possibles, qui peuvent remplir des fonctions de production et d'autorisation. Les dimensions purement politiques, les considérations relatives aux enjeux organisationnels ou personnels, et la dimension symbolique de la légitimation ont été intégrées. Une deuxième hypothèse relative au contexte, en s'appuyant sur la double logique causale de la possibilité et de l'incitation, répond à toutes les exigences de l'espace logique. Prenant en charge des facteurs qui peuvent remplir tout type de fonction, cette hypothèse intervient alors à plusieurs niveaux, selon que les éléments contextuels sont politiques ou culturels, et selon qu'ils entrent en relation avec le phénomène en tant que possibilité ou incitation. Faisant le lien indispensable entre les deux hypothèses, le niveau représentationnel adopte un registre explicatif avant tout dispositionnaliste. Applicables aussi bien à l'individu qu'au groupe, les processus cognitifs remplissent les exigences de multicausalité fonctionnelle et intra-fonctionnelle. Adaptée une nouvelle fois à

⁸⁹⁸ Voir figure n°16.

la spécificité de l'objet, cette hypothèse intervient à plusieurs niveaux et permet aussi l'intervention de l'hypothèse contextuelle à plusieurs niveaux⁸⁹⁹.

Afin de l'accorder avec le postulat de l'analyse dynamique, de mener rigoureusement l'enquête et d'en présenter les résultats de manière claire, ce modèle explicatif a dû faire l'objet d'une réflexion quant à son application et à son opérationnalisation. Étapes, niveaux et objectifs ont dû être articulés afin que l'enquête produise les effets escomptés⁹⁰⁰.

L'enquête a ensuite nécessité de préciser plusieurs points propres au cas d'étude, qui conditionnent l'application du modèle. Une première analyse des différentes étapes a dû être menée afin de déterminer à la fois les acteurs du processus (précisant les rapports entre individus et organisation) et les données empiriques correspondant⁹⁰¹. Une seconde analyse préalable à l'application du modèle a dressé un tableau du contenu des pôles cognitifs du mouvement (établis sur la base de ses productions collectives, discours *et* pratiques, et relatifs aux identités et valeurs ancrées) qui constituent un préalable aux explications cognitives⁹⁰².

L'application du modèle a ensuite suivi les principes méthodologiques énoncés et recouru aux éléments empiriques établis. Les objectifs assignés par le mouvement à la transformation ont été repérés sous la forme d'arguments exposés dans les textes de référence de l'étape en question, et éventuellement complétés par le recours à d'autres documents lorsqu'ils n'étaient pas présents dans ces textes de référence. Une première partie de l'hypothèse contextuelle (SIP) a alors été étudiée afin de déterminer le rôle de l'environnement politique perçu dans l'adoption ou le rejet de tel ou tel objectif. Puis les croyances et désirs constitutifs des objectifs ont fait l'objet d'explications au niveau représentationnel visant à préciser les inférences et représentations (notamment celles contenues dans les pôles cognitifs) produisant ces croyances et désirs. Enfin, la deuxième partie de l'hypothèse contextuelle (SPC et SIC) liée aux représentations mentales en jeu a été

⁸⁹⁹ Voir figure n°20.

⁹⁰⁰ Voir tableaux n°11 et n°13.

⁹⁰¹ Voir tableau n°14.

⁹⁰² Voir tableau n°15.

analysée. Lors de la dernière étape, celle de la campagne, l'hypothèse de la SPP a complété l'analyse.

Ainsi toutes les hypothèses explicatives prévues par le modèle ont été systématiquement appliquées (sauf lorsqu'elles constituaient une simple reprise de l'explication donnée à l'étape précédente), permettant de déterminer quelles causes pouvaient rationnellement être considérées comme explicatives de la transformation, et quelles causes ne le pouvaient pas. C'est là un des avantages et une des réussites de cette entreprise (si le modèle est bien construit) que de pouvoir fournir une explication *complète*, ne laissant pas la possibilité d'une autre interprétation qui serait proposée sur la base d'explications par d'autres facteurs, puisque nous avons montré que ces autres facteurs n'étaient pas explicatifs. Pour terminer, le second moment de l'analyse dynamique, la reconstruction du continu, a été l'occasion à la fin de chaque étape de la transformation de produire une synthèse mettant l'accent sur les changements et les permanences d'une étape à l'autre. Une synthèse générale a pu être élaborée afin de répondre finalement à la question de savoir pourquoi le Sillon s'était transformé, seul, en parti politique.

Il nous semble donc que les *conditions* posées à la construction d'un modèle explicatif ont bien été respectées, qu'elles ont donné lieu à des *déductions* cohérentes dans la fabrication dudit modèle et que son *application* sur le cas d'étude a permis de produire une explication pertinente des *conditions* dans lesquelles les sillonnistes ont pensé et mené leur combat, révélant les *déductions* qu'ils ont opérées quant à la transformation de leur mouvement, et les *applications* qu'ils en ont faites en termes de décision et d'action.

Si l'objectif a été atteint, qui consistait avant tout en un exercice logique de double réduction de l'épistémologie à la théorie et de la théorie à l'étude de cas, on peut toutefois émettre des critiques sur la pertinence de quelques éléments ou manières de faire. Malheureusement, nous n'avons pas encore trouvé la solution à ces difficultés ; elles auraient sinon été intégrées à notre travail. La première concerne le terme « transformation » d'un protoparti. S'il a été préféré, au début de la recherche, pour sa neutralité théorique et paradigmatique, l'étude du Sillon a montré qu'il était d'un emploi malaisé lorsqu'un mouvement n'entend pas mettre fin à ses activités parallèles une fois lancé dans l'action

électorale. L'œuvre d'éducation populaire au sein de CE et des IP ainsi que l'action syndicale et coopérative ne sont pas abandonnées après avril 1909. Dire alors que le Sillon se transforme en parti peut laisser sous-entendre une modification plus grande que la seule adoption d'une nouvelle stratégie. Peut-être que les simples « engagement électoral » ou « action électorale » seraient plus satisfaisants. Ils affaiblissent cependant un peu trop le changement qu'une telle orientation peut engendrer. Les expressions « engagement politique » ou « action politique » sont en revanche parfaitement inexacts tant on peut qualifier à bon droit de politique l'activité du Sillon depuis 1905 au moins.

Un deuxième terme pose problème, celui de « revendication ». Prise au sens large, la revendication sillonniste est ni plus ni moins la transformation sociale générale, c'est-à-dire l'instauration de la démocratie telle qu'ils la conçoivent. Si vouloir la révolution morale, c'est aussi adopter une logique de la revendication par rapport à une logique de la représentation, ce qui justifiait au départ ce terme, en revanche l'enquête a montré que lorsque l'objectif de transformation générale était complété par des revendications sociales précises (en termes de droits, de ressources, de « législation »), alors une distinction devait systématiquement être opérée entre revendication au sens large et revendication au sens restreint, qui ne facilite pas l'exposé des résultats ni probablement la compréhension. Il conviendrait peut-être alors d'intégrer un troisième objectif politique, celui de la transformation sociale générale, ou pour le dire autrement de la révolution. Dans quelle mesure cependant un tel objectif n'est pas assignable à tout groupe politique qui défend une conception de l'intérêt général différente de celle qui semble guider les gouvernants ? La référence à la révolution violente ou au changement de régime ne pourrait qu'en apparence justifier cette troisième logique politique, car elle n'apporterait aucune solution au problème posé par le cas du Sillon, qui rejette aussi bien la révolution violente que le changement de régime.

Un troisième terme nous paraît peu satisfaisant, sans pour autant que, à ce jour, nous ayons mieux à proposer : le qualificatif « culturel », dans les expressions « structure des possibilités culturelles » et « structures des incitations culturelles ». Comme il a été précisé au moment même de sa présentation, le rôle assigné à la SPC et à la SIC est de prendre en charge l'ensemble des éléments contextuels disponibles, qu'il s'agisse de faits bruts ou de représentations publiques, qui n'entrent pas dans les catégories de la SPP et de la SIP.

Autrement dit, SPC et SIC rassemblent les éléments contextuels non politiques qui jouent un rôle sur la production des représentations mentales de l'acteur. Il peut donc s'agir aussi bien d'informations de nature économique, que scientifique, sportive, artistique, philosophique, etc., ou encore religieuse, comme dans le cas du Sillon. Qualifier l'ensemble de ces éléments de « culturels » dit bien peu de choses sur leur contenu. Mais la variété infinie dont ils peuvent témoigner nécessite en même temps que le qualificatif ait une signification très large et souple.

Une quatrième critique, qui pointe à nouveau une source d'insatisfaction à laquelle nous ne saurions encore véritablement remédier, concerne la présentation quelquefois fastidieuse que l'application du modèle exige. Non seulement le moment de l'explication proprement dite est retardé en raison de la nécessité d'une analyse préalable des étapes du processus puis d'une analyse des pôles cognitifs, mais les données empiriques qui y sont utilisées recourent ou répètent parfois celles qui fournissent à l'application du modèle son matériau empirique. Cependant, c'est à la fois l'approche méthodologico-inductive et la rigueur dans l'application du modèle qui contraignent à manipuler autant de matériau, et parfois de manière récurrente parce qu'il remplit davantage qu'une fonction probatoire (comme ce serait le cas dans une logique hypothético-déductive). Afin d'éviter cependant ce piège lors de l'application du modèle à chaque étape, nous avons renvoyé le lecteur aux analyses précédentes quand celles-ci devaient être reproduites à l'identique pour une étape ultérieure. En nous donnant pour objectif de répondre à la question « comment expliquer la transformation d'un protoparti ? », nous avons aussi choisi de montrer une pensée et une recherche en train de se faire. Dès lors, tester l'applicabilité et la fécondité d'un modèle issu de considérations épistémologiques particulières impliquait de proposer à la lecture l'ensemble des étapes.

Enfin, si le bilan de notre recherche au regard de ses objectifs de science politique doit s'appuyer sur le degré d'applicabilité du modèle et sa capacité à fournir des explications solides de la transformation du protoparti, on peut aussi se proposer d'évaluer l'opportunité que représente le cas du Sillon pour mettre en lumière les vertus espérées de notre méthode et de notre modèle. Sur ce point, on peut faire cinq remarques. Tout d'abord, l'organisation interne du mouvement, ou pour le dire autrement le système d'action concret qu'elle

représente a entraîné une analyse très particulière des acteurs de la décision et des objectifs internes. L'homogénéité du mouvement et par conséquent l'absence de tendances, de factions ou de clans après la crise d'Hellencourt, n'a pas donné lieu à une analyse très difficile des rapports de forces entre acteurs, des jeux d'influence, de pouvoir, des luttes internes. Pour le dire autrement, la question de savoir quel était l'acteur (individu ou organisation) a été plus facilement réglée que dans bien d'autres cas. Deuxièmement, l'idéalisme du Sillon a conféré une priorité et une importance considérables aux objectifs politiques et symbolique (ainsi, tout de même, qu'à l'objectif d'obtention d'accès aux médias). Les considérations pratiques ou internes ont été quasiment absentes de l'enquête. L'homogénéité et l'absence de tendances stables et virulentes, en interne, a renforcé le poids de cet idéalisme. Troisièmement, la grande cohérence dont font preuve les sillonnistes entre leurs valeurs, leurs discours et leurs actions a laissé peu de place aux hypothèses explicatives du niveau représentationnel. En effet, une fois les pôles cognitifs décrits, les croyances s'y sont référées de manière quasiment systématique. Ainsi les phénomènes d'inconsistance, de dissonance (postérieure à l'action), ou les perceptions et interprétations biaisées ont été rares. L'esprit sillonniste a été étonnamment limpide. À nouveau, ce fait était entretenu par les deux précédents : sans tendances ou factions en lutte pour le pouvoir, sans conceptions divergentes stables, massives ou récurrentes, et sous l'effet d'une rigueur morale et donc d'une réflexivité permanente pour accorder ses actes à ses valeurs, les représentations mentales et les inférences sont sans grande surprise. De ces trois premiers éléments on peut conclure que le Sillon était finalement, sous certains aspects, un cas relativement simple à traiter et que si l'objectif d'application à un cas d'étude a bien été rempli, c'est peut-être aussi que ce cas n'a pas exigé du modèle une application dans toutes ses dimensions.

En miroir de ces relatives facilités, le cas du Sillon a aussi exigé une attention et un degré de détail importants sur les points centraux de l'analyse explicative. La dialectique (et non la simple dualité) identitaire, entre aspiration démocratique et catholicisme intégral, a permis de mettre en valeur la pertinence explicative de la PSC, des analyses en termes d'identités personnelle et sociale et d'estime de soi. De la même manière, le cas du Sillon a exigé que l'étude des valeurs soit fermement ancrée dans leur dimension psychologique, donc explicative. En retour, celle-ci a nécessité qu'une étude des pratiques vienne apporter la

preuve du rôle de moteur de jugement et d'action du pôle axiologique. On peut estimer que sur ces points, le cas du Sillon a été sans doute particulièrement stimulant et exigeant. Enfin, l'attention aux éléments contextuels culturels, par leur permanence et leur pertinence dans l'explication, a été grandement sollicitée. C'est évidemment toute la dimension religieuse du cas sillonniste qui a fourni ici l'occasion d'explications par la SIC et la SPC.

Pour conclure sur les spécificités du Sillon en tant que cas d'étude, et sur les effets de ces spécificités quant au test de l'applicabilité et de la pertinence du modèle explicatif multicausal, on peut affirmer qu'elles ont permis de montrer non seulement qu'une épistémologie instrumentaliste et causaliste était traduisible dans une véritable pratique de recherche, mais aussi qu'elle produisait des effets de connaissance et d'intelligibilité significatifs. En poussant dans le détail les hypothèses de la PSC relatives aux pôles cognitifs, le cas du Sillon a montré que le modèle, sur ce point, était solide et fécond. De plus, le modèle explicatif multicausal s'est révélé souple et adaptable. La focalisation du niveau 1 sur les objectifs, et leur définition en termes de raisons et d'arguments, a pu donner l'impression d'une incapacité à prendre en compte et à évaluer les dimensions rhétorique et symbolique des discours. Il n'en est rien. En s'attachant, avant l'application du modèle, à établir précisément les étapes de la transformation, les différents acteurs et leurs rôles respectifs à chaque étape, l'analyse explicative se porte non seulement sur les donneurs d'arguments mais aussi sur ceux qui acceptent, obéissent, se taisent. Ainsi les effets rhétoriques et symboliques des pratiques ou des discours qui empiriquement ne prennent pas la forme d'arguments, sont pris en compte dans les causes de l'acceptation de la décision, de l'obéissance, de l'acquiescement ou du silence, qu'il s'agisse de raisons, ou de processus cognitifs en lien nécessairement avec la SIC et la SPC attentives au contenu autant qu'à la forme du message. Les principes de l'application et de l'opérationnalisation du modèle explicatif multicausal en font un outil performant d'analyse du *decision-taking process*, c'est-à-dire de la prise de décision comme action et non simplement comme cognition (*decision-making process*). Ainsi la dimension collective, ou individuelle mais située (SIC, SPC), de la prise de décision est restituée et intégrée à l'explication.

L'hypothèse épistémologique : les leçons

Si d'une part l'application du modèle a été réalisée et si les résultats qu'elle produit sont satisfaisants d'un point de vue sociologique, si d'autre part ce modèle est entièrement déduit des conditions logiques tirées des postulats instrumentaliste et causaliste, alors nous pouvons conclure que l'hypothèse épistémologique de la possibilité d'une science sociale rigoureusement instrumentaliste et causaliste et effectivement applicable et féconde est vérifiée. Comme l'indiquait la figure n°2, la structure argumentative de notre travail, s'il est lu avec un regard d'épistémologue, est hypothético-déductive : nous faisons l'hypothèse qu'une philosophie des sciences débarrassée de ses présupposés ontologiques qui sont indécidables pour le scientifique, et cependant entièrement tournée vers l'explication causale, donc finalement anti-réaliste, était effectivement traduisible en termes théoriques et méthodologiques pour le chercheur, et que ses exigences élevées n'obéiraient pas les applications pratiques (en termes de recherche empirique). Il importe alors de tirer les leçons normatives de cette conclusion, qui tiennent en quatre propositions.

Déraciner les sciences sociales du sol pauvre et indécidable de l'ontologie

Tel est le mot d'ordre. Les condamnations, exclusions ou intentions éliminativistes proférées par les politologues, les sociologues, les psychologues, les anthropologues, les économistes, etc. à l'égard de théories et de concepts au prétexte qu'ils renvoient à des éléments *qui n'existent pas*, qui ne participent pas, comme disait Russell, de l'ameublement du monde, ne sont pas *nécessaires* : elles ne s'imposent pas logiquement et elles ne répondent à aucun besoin scientifique. Le matérialisme radical de Sperber, qui fonde son épidémiologie des représentations, les holismes de principe qui n'accordent de réalité et de pouvoir causal qu'aux sujets collectifs, les théories éliminativistes en psychologie comme en sociologie, qui excluent de toute explication du comportement les références aux états mentaux (béhaviorismes), les individualismes non sincèrement méthodologiques, et enfin les réalismes de toutes sortes ne peuvent plus s'imposer aux chercheurs en sciences sociales en arguant de leur nécessité fondamentale. Nous avons montré qu'il n'y avait aucune obligation logique ni aucun intérêt pratique, d'un point de vue de vue scientifique, à adopter des positions

ontologiques quelles qu'elles soient, pour mener en sciences sociales une recherche à prétention explicative causaliste.

L'être est un terreau infertile. Sociologiquement, il est indécidable.

La raison qui justifie le mot d'ordre est double. Les considérations sur l'être sont des prises de position philosophiques pour lesquelles le chercheur en sciences sociales, avec les outils de sa discipline, n'est pas équipé. Il ne s'agit pas de dire qu'en tant qu'individu un sociologue n'a pas la capacité à tenir un raisonnement philosophique justifiant une position ontologique, mais de préciser que les sciences empiriques (non pas expérimentales) que sont les sciences sociales n'ont pas dans leur bagage théorique et technique les moyens de telles ambitions. Qu'on nous comprenne bien, les enquêtes en sciences sociales peuvent de toute évidence établir avec certitude quelquefois l'existence ou la non existence historique d'un *fait*. Mais cela ne peut les conduire à écarter sa *possibilité*. Dans les termes heideggeriens utiles ici, *l'étantité* est à portée des sciences sociales, non pas *l'être*. Or, rejeter toute explication faisant référence aux collectifs pour la raison qu'un collectif n'est toujours qu'une métaphore, que les collectifs n'existent pas, c'est prendre une position sur l'être des collectifs. En revanche, conclure à l'issue d'une enquête qu'il n'existe pas de collectif sillonniste dans telle ou telle ville, ou qu'il n'existe pas de document attestant la candidature d'un autre sillonniste que Sangnier aux élections générales de 1910, c'est prendre position, avec les armes des sciences sociales que sont les méthodes d'enquête, sur l'étantité, c'est-à-dire sur *l'historicité* de ces éléments. L'être d'un objet, pour le sociologue, est une question indécidable. De plus, et c'est la deuxième raison du mot d'ordre, les prises de position ontologiques sont toujours réductrices, autrement dit, elles visent à exclure certaines explications, donc à appauvrir le regard et à se couper arbitrairement de certaines explications potentiellement plus convaincantes.

Connaître, à travers l'objectif.

Quoi substituer à l'ontologie ? L'objectif, en trois sens. Les chercheurs en sciences sociales sont condamnés à regarder le monde à travers l'objectif, c'est-à-dire le prisme, de leur personnalité, de leur culture et de leur science ; il faut prendre acte de l'impensable accès à la réalité en soi. Deuxièmement, connaître passe par la réalisation d'un double objectif : prédire *et* expliquer. Le propos n'est pas d'y limiter l'activité scientifique en général, ni d'exiger que toutes les disciplines s'y attèlent. Hors de l'ontologie, c'est la connaissance elle-même qui suppose dans un même effort l'explication et la prédiction. La pertinence d'un facteur explicatif en général repose sur sa capacité à prédire, y compris pour les sciences sociales : les raisons comme les dispositions ne sont de bons outils explicatifs *que* parce qu'elles permettent au quotidien, chacune pour certains types de comportements, des prédictions fiables, à l'inverse, par exemple, de l'astrologie, de la cartomancie ou de la consultation des oracles. Troisièmement, on déduit des deux points précédents que l'objectivité est le critère de la vérité scientifique, que celui-ci n'est ni la correspondance au réel, ni la seule cohérence interne. La règle doit être la suivante : que les objections ne portent plus sur l'objet, seulement sur l'objectivité. Tel est l'objectif de notre posture instrumentaliste : définir l'espace au sein duquel la recevabilité des objections sera indépendante de toute référence à la nature de l'objet, et limitée à la seule objectivité du raisonnement. La structure du champ de l'objectivité est la logique ; son étendue délimite un espace relationnel qui, à l'optimum, comprend les connaissances les plus assurées des sciences formelles et empiriques *et* la plus grande efficacité pratique. La conformité à l'ensemble de cet espace a pour nom rationalité optimale (il s'agit bien ici de la rationalité du chercheur, conformément à la posture intentionnelle). La conformité aux éléments pertinents de l'espace a pour nom rationalité. En cela l'instrumentalisme n'est surtout pas un relativisme de la connaissance ni un syncrétisme théorique. Les exigences quant à l'établissement d'une connaissance objective sont même plus élevées que dans les épistémologies réalistes, pour lesquelles sitôt que la correspondance avec le supposé réel est établie, la procédure de justification et d'administration de la preuve s'arrête.

Une logique mise au point

Comment s'y prendre ? On voit à présent la nécessité logique d'une mise au point. Deux principes doivent être suivis : premièrement, la mise au point d'une logique générale de l'explication scientifique qui soit fondée uniquement sur des considérations scientifiques et non ontologiques – c'est ce que nous avons essayé de réaliser à travers la constitution d'un espace de l'explication multicausale ; deuxièmement, l'objectif de l'appareil scientifique doit opérer une mise au point (de vue) logique, qui s'attache d'abord aux logiques explicatives des concepts utilisés (fonctions causales, registres, niveaux) plutôt qu'à leurs auteurs, aux étiquettes disciplinaires ou faussement paradigmatiques – c'est ce que nous avons tenté de réaliser à travers la construction du modèle, qui articule de manière cohérente des facteurs explicatifs habituellement jugés incompatibles en raison de leurs dénominations fonctionnant comme des rattachements à des disciplines (sociologie *versus* psychologie sociale cognitive) ou à des auteurs et des écoles (en France, si les raisons sont boudonniennes et les dispositions bourdieusiennes, alors on ne peut penser les unes avec les autres, hors de toute considération sur les logiques explicatives). Le mot d'ordre pourrait être, dans le choix des facteurs explicatifs : la logique avant le paradigme⁹⁰³. Loin de toute volonté œcuménique (qui suggérerait, d'ailleurs, une empathie avec l'objet de recherche qui n'existe pas⁹⁰⁴), il ne s'agit pas de dire que les oppositions sont mauvaises en soi et qu'il faut à tout prix essayer de concilier plutôt que d'opposer les théories, les auteurs, les paradigmes. De telles considérations nous semblent hors de propos. Ce qui importe en revanche à travers la règle « la logique avant le paradigme », c'est le souci de l'efficacité explicative des sciences sociales. Or, les logiques explicatives n'étant pas nécessairement dépendantes des paradigmes comme le sont les théories ou les concepts, puisqu'elles n'ont pas de contenu se référant au

⁹⁰³ Et non « la syntagmatique avant la paradigmatique ». En effet, ce n'est pas la priorité à *l'enchaînement bien réglé des facteurs explicatifs* que nous préférons à la priorité au *répertoire*, mais la priorité à *l'étude de la structure inférentielle du facteur* à la priorité à son *rattachement paradigmatique*.

⁹⁰⁴ Réaliser une grande synthèse théorique, comme d'autres militèrent pour un « plus grand Sillon », n'est pas dans notre objectif. L'esprit de synthèse, qui *visé à concilier*, n'est pas l'esprit pluraliste et pragmatique du tempérament de méthodologue qui entend simplement ne pas limiter le recours à tel ou tel outil pour de fausses raisons. Multicausalité, donc, non pas multicausalisme.

monde, il est rationnel de choisir pour tel objet les logiques intuitivement les plus efficaces avant de choisir les concepts et les théories. C'est là le cœur du tempérament de méthodologue. De la même manière, interroger le rôle effectif du contexte, c'est toujours demander dans quelle mesure les conditions conditionnent. Préalablement à l'enquête sur les déterminants sociaux pertinents, au choix de facteurs politiques, économiques, religieux, culturels, etc., il importe de demander dans quelle mesure les circonstances sont nécessaires (et non suffisantes, car cela ferait des conditions des déterminations). Interroger le rôle théorique du contexte au sein d'un modèle explicatif, c'est alors questionner certes les conditions factuelles (circonstances) mais aussi les conditions logiques (stipulations) dans lesquelles les conditions (circonstances) conditionnent (stipulations) – les analyses que nous avons menées sur les possibilités, impossibilités, incitations et dissuasions produites par le contexte ou ses interactions avec l'acteur, ainsi que les modes d'articulation des représentations publiques aux représentations mentales ont poursuivi cet objectif.

Science politique, nature et histoire

Évaluée d'abord par rapport à l'objectif précis de la présente recherche, puis discutée du point de vue de son apport épistémologique, l'orientation multicausale du modèle explicatif que nous avons proposée dans l'étude d'un objet de science politique doit, pour terminer ce travail, être replacée dans la perspective de la discipline. Les quelques développements qui suivent tentent alors modestement de tirer les conséquences de notre recherche pour la discipline, espérant ainsi répondre à la question récurrente à l'issue d'un long travail : quel apport pour la science politique ?

La méthode et le modèle que nous proposons nous semblent aptes à servir bien d'autres domaines ou objets de la science politique, à condition bien sûr de changer le contenu des objectifs (dans l'hypothèse stratégique) et des SIP et SPP, adaptés ici aux spécificités d'un protoparti. Non seulement le modèle explicatif nous semble fournir une base analytique performante pour l'étude de tout processus de prise de décision individuelle, mais conjugué à la méthode qui consiste à l'appliquer dans un cadre dynamique définissant préalablement, pour chaque étape, les rapports de pouvoir formels et informels entre individus, et entre individu et organisation, il devient un outil d'analyse de la prise de décision collective. Au-

delà des interactions au moment de la décision, l'étude des pôles cognitifs exige, parce qu'ils sont conçus à la manière de la PSC (donc intégrés dans des théories explicatives du comportement solidement construites et empiriquement validées), une prise en compte des trajectoires individuelles et collectives révélant en quoi les valeurs et croyances ne sont pas que de simples représentations, mais jouent bien un rôle de moteur de jugement et d'action. En effet, l'étude de ces valeurs et croyances au sein des pôles cognitifs doit se fonder autant, comme nous avons tenté de la faire, sur l'étude des pratiques les révélant que sur les discours les exposant. On voit ici que notre modèle psychologise et socialise en même temps, dans un même et unique effort, les représentations des individus qui ne peuvent plus être prises pour argent comptant dès lors qu'on entend leur faire jouer un rôle explicatif.

Ce point nous paraît essentiel pour la science politique, à deux points de vue. Tout d'abord, en psychologisant l'étude des comportements, c'est-à-dire en les *naturalisant*, notre modèle assoit ses concepts et les processus causaux sur des fonctionnements naturels de l'esprit, qui tirent aussi leur force explicative de cette naturalité. Les processus cognitifs qui servent de facteurs explicatifs au niveau représentationnel sont des fonctionnements universels (à l'échelle de l'espèce⁹⁰⁵). Tout esprit humain utilise des heuristiques, opère des biais d'attributions, a une mémoire limitée, des capacités perceptives limitées, etc.⁹⁰⁶ Ces processus sont relatifs, dans le traitement qu'ils font de l'information, aux pôles cognitifs (qui sont spécifiques à chacun) et à des dispositions naturelles psychiques partagées. Ceci nous amène au second point de vue : tout en naturalisant l'esprit humain, notre modèle intégrant la PSC l'inscrit nécessairement dans le monde social. Les processus cognitifs opèrent

⁹⁰⁵ La révolution darwinienne a montré que la nature humaine était aussi un produit de l'histoire et qu'à l'échelle des espèces, il convenait d'historiciser les concepts des sciences biologiques. Le développement actuel d'un programme de recherche nommé psychologie évolutionniste se propose justement de penser l'explication du comportement humain à travers l'évolution de ses structures psychiques modulaires produite, sur une base architecturale cérébrale fixe, par l'évolution des problèmes adaptatifs qu'a rencontrés l'espèce. Voir entre autres Barkow J., Cosmides L., Tooby J. (eds.), *The Adapted Mind: Evolutionary Psychology and the Generation of culture*, New York, Oxford University Press, 1992. Les rapports possibles à l'analyse du politique ont commencé à être étudiés, en français, par J.-L. Marie, «La psychologie politique saisie par les sciences cognitives, vers l'inéluctable prise en compte du temps de l'évolution ? », Congrès de l'AFSP, Table ronde n°2, Toulouse (France), septembre 2007.

⁹⁰⁶ Pinker S., *Comprendre la nature humaine*, Paris, Odile Jacob, 2005.

relativement aux contenus des pôles cognitifs, ce qui présuppose une première étude de leurs contenus, qui eux, sont nécessairement construits par rapport au monde social (identité sociale, estime de soi, etc.). Mais surtout, ces contenus sont construits par et à travers le monde social. Les stéréotypes, les scripts, les schémas sont des produits de la socialisation et des préférences individuelles (qui sont partiellement d'origine sociale). Ainsi, s'intéresser au rôle explicatif des processus cognitifs implique de replacer l'acteur dans son monde social, dans sa langue, dans ses groupes sociaux, comme nous espérons l'avoir montré dans l'enquête sur le Sillon.

L'enjeu que constitue, pour les politologues, cette prise en compte de la *nature socialisée et socialisante de tout individu*, est de ne pas céder au rêve de scientificité que leur procurerait le recours aux sciences cognitives. Dans une perception tronquée de ce faisceau de disciplines étudiant l'esprit et le cerveau, on aurait trop vite le souhait ou la crainte, également injustifiés, de ramener l'acteur social à une machinerie cérébrale hors du monde. Si cette tentation a été au fondement de certains courants de la psychologie cognitive et plus encore des neurosciences, on ne peut nier qu'aujourd'hui les avancées et les attentes de ces disciplines se placent du côté de la cognition *sociale*. Le développement récent des neurosciences sociales cognitives⁹⁰⁷ illustre ce désir et ce besoin de prise en compte de l'interaction entre la naturalité de l'esprit et son enracinement social. Il ne faudrait pas alors que des politologues, pressés de naturaliser l'acteur politique, le désocialisent dans un même mouvement. Il n'y aurait là rien de plus contraire aux avancées actuelles des sciences cognitives⁹⁰⁸. Dans l'histoire de la science politique américaine, les années 1970 furent parfois le théâtre de tels errements⁹⁰⁹. Mais certaines études qui y ont échappé ont fait date, et

⁹⁰⁷ Ochsner K., Lieberman, M., « The emergence of social cognitive neuroscience », *American Psychologist*, 56, 2001, p.717-734 ; Todorov A., Harris L., Fiske S., « Toward socially inspired social neuroscience », *Brain Research*, 1079, 2006, p.76-85 ; Cacioppo J., Visser P., Pickett C. (eds.), *Social Neuroscience: People Thinking About Thinking People*, MIT Press, 2006.

⁹⁰⁸ Schwartz N., « Warmer and More Social: Recent Developments in Cognitive Social Psychology », *Annual Review of Sociology*, 24, 1998, p.239-264.

⁹⁰⁹ Rosati J., « A Cognitive Approach to the Study of Foreign Policy », in Neack L., Hey J., Haney P. (eds.), *Foreign Policy Analysis : Continuity and Change in its Second Generation*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1995, p.49-70.

à les lire aujourd'hui on saisit tout l'intérêt du type de modèle multicausal que nous développons ici. L'œuvre séminale de R. Jervis, entre autres, constitue l'une des plus belles tentatives raisonnées de combiner les apports de la psychologie cognitive et de la psychologie sociale (encore distinctes à l'époque) avec les analyses des institutions, du système international et un souci marqué pour l'histoire. *Perception and Misperception in International Politics* s'ouvre sur ces considérations qui frappent par leur bon sens :

« la plupart des théories de la psychologie, en particulier celles qui ont été appliquées aux relations internationales, ne prennent pas en compte la manière dont les individus particulièrement intelligents pensent les problèmes qui sont pour eux cruciaux. Les expériences qui fournissent les preuves empiriques de toutes ces théories ont rarement été utilisées pour répondre à cette question. Les théories de la formation et du changement des croyances ont été construites à partir de croyances qui sont relativement sans importance pour la personne, à propos desquelles celle-ci a peu d'information, et dont le fait qu'elles soient vraies ou fausses est pour elle d'un intérêt très mineur. [...] Ainsi Abelson admet la critique forte de la théorie dont il est co-auteur, et qui a souvent été appliquée au processus de décision en politique étrangère, qui pose qu'« elle [cette théorie] donne trop peu d'étendue aux possibilités de l'esprit humain, même à celui de penseurs médiocres, et que d'un autre côté elle entraîne certaines... conclusions manifestement absurdes à plus d'un égard. »⁹¹⁰

Fort heureusement, les sciences cognitives ont fait beaucoup de progrès, et les craintes et les reproches de Jervis, qui témoignent d'un usage raisonné des théories psychologiques, ne sont plus autant justifiés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient en 1976. L'une des améliorations notables a été l'effort porté vers l'affectif, le champ motivationnel dans les processus de traitement de l'information. Plusieurs politologues l'ont déjà bien compris, qui reprennent le

⁹¹⁰ Jervis R., *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1976, p.4. [nous traduisons]

projet de H. Simon de constituer un modèle de la rationalité limitée (*bounded rationality*)⁹¹¹ qui puisse aujourd'hui être soigneusement étayé par les découvertes scientifiques, ce qui n'était pas le cas à l'époque où Simon rédigeait ses premières études sur le sujet⁹¹². La redécouverte de ses travaux a été l'occasion de nouvelles tentatives qui se font un devoir de combiner capacités naturelles de l'esprit humain, processus cognitifs dans le traitement de l'information et la production des représentations, et analyses serrées des contextes et enjeux organisationnels ou institutionnels. Une des tentatives les plus remarquables de ce point de vue, dans le champ de l'analyse organisationnelle et plus globalement des politiques publiques, est celle de B. Jones dans *Politics and the Architecture of Choice. Bounded Rationality and Governance*⁹¹³. L'étude de la politique étrangère, par la focalisation sur un petit nombre de décideurs, reste un champ d'investigation privilégié de ce type d'analyse⁹¹⁴, que complètent les études sur le vote et l'électeur⁹¹⁵. La psychologie politique est aujourd'hui la branche de la science politique qui regroupe ces différents programmes de recherche⁹¹⁶. Précisons alors qu'il était préférable dans notre travail de revenir à la PSC, pour construire notre étude du niveau représentationnel, plutôt qu'aux théories de la psychologie politique

⁹¹¹ Lupia A., McCubbins M., Popkin S., « Beyond Rationality: Reason and the Study of Politics », in Lupia A., McCubbins M., Popkin S. (eds.), *Elements of Reason: Cognition, Choice and the Bounds of Rationality*, Cambridge, Cambridge University Press, p.1-21 ; Jones B., « Bounded Rationality and Political Science: Lessons from Public Administration and Public Policy », *Journal of Public Administration Research and Theory*, 13(4), 2003, p.395-412.

⁹¹² Simon H., « A Behavioural Model of Rational Choice », *Quarterly Journal of Economics*, 6, 1955, p.99-118 ; Newell A., Simon H., « Elements of a Theory of Human Problem Solving », *Psychological Review*, 65, 1958, p.151-166.

⁹¹³ Jones B., *Politics and the Architecture of Choice. Bounded Rationality and Governance*, Chicago, University of Chicago Press, 2001.

⁹¹⁴ Larson D., *Origins of Containment: A Psychological Explanation*, Princeton, Princeton University Press, 1985 ; Crichlow S., « Psychological Influences on the Policy Choices of Secretaries of State and Foreign Ministers », *Cooperation and Conflict*, 40(2), 2005, p.179-205.

⁹¹⁵ Marcus G., Neuman W., MacKuen M., *Affective intelligence and political judgment*, Chicago, University of Chicago Press, 2000 ; Kuklinski J. (ed.), *Citizens and Politics : Perspectives from Political Psychology*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

⁹¹⁶ Renwick Monroe K., *Political Psychology*, Mahwah, Erlbaum, 2002 ; Kuklinski J. (ed.), *Thinking About Political Psychology*, New York, Cambridge University Press, 2002.

qui, parce qu'elles s'appuient elles-mêmes sur les théories et les résultats de la PSC, auraient eu moins de force de persuasion et nécessité de longs développements pour les expliquer.

Pour terminer sur ce point, nous nous réjouissons de constater avec J.-L. Marie « l'ouverture croissante de la science politique à la psychologie sociale »⁹¹⁷, et ce d'autant plus que la psychologie sociale s'est nettement tournée vers les problématiques cognitives. Le constructivisme en sciences sociales qui malgré la variété de ses définitions peut être brièvement décrit comme l'attention portée à la fabrication des représentations et à leur rôle dans la perception et l'évaluation du monde social, trouverait enfin, à travers le développement de modèles intégrant la PSC à l'arsenal classique de la sociologie politique, des bases solides et des opportunités de développement théorique et méthodologique qui permettraient de dépasser les querelles autour de termes vagues et imprécis, fruits d'intuition souvent justes mais non vérifiables⁹¹⁸. Notons bien qu'il n'y aurait ici de progrès qu'à travers une « intégration théorique »⁹¹⁹ d'éléments de la PSC dans les problématiques et les études de science politique, c'est-à-dire l'utilisation de résultats, de concepts et de théories de la PSC comme *facteurs explicatifs complémentaires* aux analyses de science politique. Le modèle explicatif que nous avons ici proposé, par exemple, ne pourrait à lui seul rendre compte du changement de politique publique⁹²⁰. Pertinent selon nous pour l'analyse du *decision taking process*, ou plus largement pour l'analyse de l'action⁹²¹, il ne peut suffire à tout dire. La science politique n'étudie pas que l'action politique, et même si la *spécificité* du sociologue

⁹¹⁷ Marie J.-L., « L'ouverture croissante de la science politique à la psychologie sociale », *Hermès*, 41, 2005, p.141-149. On peut également se réjouir de la tenue à Paris, à l'été 2008, du 31^e Congrès de la Société internationale de psychologie politique (*International Society of Political Psychology*).

⁹¹⁸ On pense ici, par exemple, aux concepts de *référentiels* ou de *paradigmes* de politiques publiques, de *cadres (frames)* sociaux.

⁹¹⁹ Gouin R., Harguindeguy J.-B, art. cit., p.376.

⁹²⁰ Nous remercions Jeremy Rayner d'avoir exigé de nous que nous éclaircissons ce point lors d'une communication présentée à l'atelier « The Determinants of Policy Change » (coord. M. Howlett et G. Capano) aux Joint Sessions de l'ECPR à Helsinki en mai 2007, où nous présentions une étude sur « Weak cognition, Strong Cognition. The Use of Cognition as a Determinant of Policy Change » (avec J.-B. Harguidéguy)

⁹²¹ Rappelons que l'un des postulats de notre recherche était la définition de la transformation d'un protoparti comme action. Voir chapitre I.

(ou du politologue) dans sa différence avec l'historien⁹²², est de s'attacher avant tout aux liens de causalité, ce n'est pas là son seul sujet d'étude. S'attacher à faire un état des lieux des rapports qu'entretiennent les catholiques français contemporains avec la politique⁹²³, proposer une étude historique et théorique sur un concept clé de la discipline⁹²⁴, ou procéder à une enquête comparative d'organisations politiques non partisans afin de clarifier le type ou la catégorie d'analyse « protoparti », tout cela n'implique pas une focalisation sur des liens de causalité, ni sur la prise de décision, et par conséquent ne requiert pas de modèle du type de celui que nous avons proposé. Il ne s'agit aucunement, dans le constat que nous faisons de la nécessité de recourir au pluralisme explicatif, d'une réduction, d'une absorption ou d'une conversion entre disciplines.

Est-ce là ce qui est advenu de la science politique lorsque la sociologie historique du politique a eu gagné ses lettres de noblesse et sa légitimité scientifiques ? Le parallèle peut être intéressant à dresser. Bien peu tardent encore, en France tout au moins, à se réjouir que des chercheurs en science politique se penchent sur des objets passés mal connus, exhument eux aussi des informations, et produisent par là-même un matériau empirique adapté aux concepts, questions et savoir-faire des politologues. Sous l'effet de « l'hybridation »⁹²⁵ des disciplines, la science politique est-elle devenue une branche de l'historiographie ? Nous croyons voir plutôt dans la « contextualisation systématique des catégories d'analyse de la science politique »⁹²⁶ à laquelle engage le « tournant historique », comme l'écrit Y. Déloye, rien moins qu'une complexification indispensable. Nous ne referons pas ici la présentation

⁹²² La discussion des rapports entre histoire et sociologie a donné lieu à une littérature abondante au début des années 1990 en France. Outre l'ouvrage fondamental sur ce point de J.-C. Passeron, *op. cit.*, on consultera un certain nombre de numéros spéciaux de revues consacrés à la question : *Revue européenne des Sciences sociales*, 34(103), 1996 ; *Revue internationale des sciences sociales*, « La sociologie historique. Débat sur les méthodes », 133, 1992 ; *Politix*, printemps 1989.

⁹²³ Donégani J.-M., *La liberté de choisir. Pluralisme religieux et pluralisme politique dans le catholicisme français contemporain*, Paris, Presses de la FNSP, 1993.

⁹²⁴ Manin B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996.

⁹²⁵ Déloye Y., Voutat B., « Entre histoire et sociologie : l'hybridation de la science politique », in Déloye Y., Voutat B. (dir.), *Faire de la science politique. Pour une analyse socio-historique du politique*, Paris, Belin, 2002, p.7-24.

⁹²⁶ Déloye Y., *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2007, p.23.

des arguments qui ne peuvent manquer de convaincre quant à la légitimité et à l'intérêt de la sociologie historique du politique⁹²⁷. D'une certaine manière d'ailleurs, l'objet de notre enquête ayant historiquement disparu depuis presque un siècle, et le matériau empirique ayant été déniché directement dans les productions collectives de ces acteurs (archives et publications), il semble que notre recherche puisse être par certains aspects rattachée à cette branche de la discipline. Dans le même mouvement qui tend à accorder au contexte une certaine primauté dans la production du sens, il nous paraît non seulement cohérent mais encore nécessaire, comme nous avons essayé de le faire, de naturaliser la même production de sens (et non le sens lui-même).

C'est bien parce que tous les esprits fonctionnent sur des bases cognitives identiques (du point de vue des fonctionnements psychiques) que le contexte a un tel pouvoir explicatif. Le processus de traitement de l'information connaît les mêmes défaillances et opèrent sur les mêmes heuristiques d'un contexte historique à l'autre. En revanche, les données qu'il traite sont toujours uniques, car relatives à l'environnement de l'individu et à sa personnalité. Le sens que produit l'acteur, et que le sociologue historien s'attache à retrouver, l'est par un esprit qui est naturel dans ses fonctionnements et unique dans son contenu. C'est ce que notre modèle a tenté de combiner. La définition de la « démocratie » par Sangnier n'a rien de commun avec celle qu'on trouverait aujourd'hui dans un manuel de science politique, ni même comme on l'a vu, avec celle des socialistes de son époque ou encore de ses coreligionnaires libéraux. Pour comprendre ses actions, son comportement (l'engagement électoral), qu'il réfère lui-même à son idée de la démocratie, il faut en passer par le sens qu'il lui accorde. Mais il n'empêche que les biais d'attribution, les scripts et les stéréotypes touchant à l'ACJF ou à l'ALP, qui traitent l'information relativement au contenu sémantique et affectif de la démocratie (pôle axiologique) sont des dispositions identiques à celles que nos contemporains possèdent. Il semble donc que l'historicisation des concepts trouve dans le pluralisme explicatif que nous défendons, qui intègre la PSC naturalisante, un allié de choix.

⁹²⁷ Pour une présentation générale de la sociologie historique, voir entre autres Déloye Y., *op. cit.* ; Skocpol T. (ed.), *Vision and Method in Historical Sociology*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984 ; Delanty G., Isin E.F. (eds.), *Handbook of Historical Sociology*, Londres, Sage, 2003.

Naturaliser les processus de production du sens social, ce n'est pas réifier des significations historiquement situées, mais se donner les outils analytiques pour comprendre le sens passé et tirer de son étude des facteurs explicatifs du comportement comme nous le faisons intuitivement pour nos contemporains. La science politique française a aujourd'hui fait une première moitié du chemin en admettant qu'elle partageait avec l'histoire « une même "base empirique" : le cours historique du monde »⁹²⁸, et que l'indexicalité fondamentale du sens vécu par les acteurs nécessitait la contextualisation des concepts des sciences sociales. Aujourd'hui elle doit, non pas faire le chemin inverse, mais au contraire cheminer encore, du seuil de l'historicité du sens qu'elle a atteint à celui de la naturalité des processus producteurs de représentations et d'actions. Si la recherche que nous venons de consacrer au Sillon de Marc Sangnier avait réussi à montrer l'intérêt et peut-être la manière d'articuler ainsi causalité historique et causalité naturelle, nous aurions, en tant qu'instrumentaliste, quelque motif de satisfaction.

⁹²⁸ Passeron J.-C., *op. cit.*, p.128.

Annexes

Annexe 1 – Chronologie indicative du Sillon dans son environnement religieux et politique

HISTOIRE DU SILLON	HISTOIRE RELIGIEUSE	HISTOIRE POLITIQUE
<p>1873 : naissance de Marc Sangnier</p> <p>1893 : création de la Crypte</p> <p>1894 : lancement du <i>Sillon</i> de P. Renaudin et A. Léger</p> <p>1898 : premiers cercles d'études (CE)</p> <p>1899 : (10 juin) article du <i>Sillon</i> sur l'américanisme ; le Sillon devient un mouvement tourné vers l'action, dont Marc Sangnier prend la direction</p> <p>1901 : (3 février) 1^{er} Institut populaire à Paris</p> <p>1902 : fondation de la Jeune Garde</p> <p>1902 : (février) 1^{er} congrès national des CE</p> <p>1903 : (25 août) 1^{er} pèlerinage à Rome</p>	<p>1864 : <i>Syllabus</i> de Pie IX</p> <p>1878 : Élection de Léon XIII</p> <p>1879 : <i>Aeterni Patris</i>, Léon XIII</p> <p>1881 : <i>Diuturnum illud</i></p> <p>1885 : <i>Immortale Dei</i></p> <p>1891 : <i>Rerum Novarum</i></p> <p>1892 : <i>Sur le Ralliement</i></p> <p>1901 : <i>Graves de Communi</i></p> <p>1903 : mort de Léon XIII</p> <p>1903 : (4 août) Élection de Pie X</p> <p>1903 : (18 décembre) <i>Motu proprio</i> sur la Démocratie chrétienne</p>	<p>1896 : les Démocrates chrétiens fondent le Parti démocrate chrétien (PDC)</p> <p>1898 : Législatives, échec du PDC</p> <p>1899 : Débats parlementaires sur la liberté d'enseignement</p> <p>1901 : Loi sur les associations</p> <p>1901 : fondation de l'ALP</p> <p>1902 : Expulsions des congrégations</p> <p>1902 : Échec relatif de l'ALP</p> <p>1902 : Création du Parti socialiste français et du Parti socialiste de France</p>

<p>1904 : (2 février) 2^{ème} pèlerinage à Rome 1904 : d'Hellencourt est secrétaire général ; création des Sillons régionaux et du Sillon central 1904 : 3^{ème} congrès national des CE, l'ACJF est écartée 1905 : 4^{ème} congrès national des CE, rupture avec la Chronique du Sud-Est 1905 : (mars) Controverse avec J. Guesde ; rupture avec la Démocratie chrétienne 1905 : Crise d'Hellencourt 1905 : <i>L'Éveil démocratique</i> ; 1^{er} restaurant coopératif rue de Cléry ; campagne contre la « Taupe » 1906 : conflits locaux avec l'évêque</p> <p>1907 : congrès national ; évocation de la transformation en parti ; rupture avec l'abbé Desgranges ; lancement du « plus grand Sillon » 1907 : voyage à Rome 1907 : (septembre) Journées sillonnistes ; évocation de la transformation 1908 : congrès national, décision de l'action électorale ; rupture avec le Sillon de Dijon 1908 : ouverture de la grande coopérative de chaussures à Fougères 1909 : (février mars avril) Campagne électorale à Sceaux 1909 : début de la campagne d'abonnement pour le journal quotidien 1910 : campagne aux Batignolles 1910 : (17 août) 1^{er} numéro de <i>La Démocratie</i> 1910 : (25 août) Lettre de Pie X et soumission du Sillon</p>	<p>1906 : Début de la crise moderniste</p> <p>1907 : Apogée de la crise moderniste ; <i>Pascendi</i> de Pie X 1907 : Affaire des papiers Montagnini</p>	<p>1905 : (9 décembre) promulgation de la Loi de Séparation 1905 : développement de l'Action française</p> <p>1906 : Cabinet Sarrien ; début des Inventaires ; déstabilisation des catholiques par Clémenceau 1906 : Échec de l'ALP</p> <p>1909 : Élections législatives partielles</p> <p>1910 : Élections législatives générales</p>
--	--	--

Annexe n°2 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase d'évocation : (Sangnier, février 1907)

Cet article de Sangnier intitulé « Le “plus grand Sillon” » est paru dans *Le Sillon* du 25 mars 1907. Il est publié ensuite dans l'ouvrage de Sangnier *Le « plus grand Sillon »* (Paris, A Sillon, 1907, pp.77-95). Il est reproduit ici intégralement.

« Le “plus grand Sillon” »

Nous sommes plusieurs en France à avoir, depuis quelques années déjà, senti en nous et découvert autour de nous, en même temps qu'un dégoût profond des excès païens de la société capitaliste et bourgeoise, un ardent désir de travailler à l'élaboration d'une société meilleure plus juste et plus fraternelle, tenant plus de compte de la dignité humaine et faisant passer avant toute autre les préoccupations morales.

Nous sommes plusieurs également qui avons résolu de ne pas nous résigner à l'injustice et au mal et qui, malgré bien des faiblesses et des défaillances, maintenons comme but constant à notre vie cette transformation rêvée de la société. Nous avons confiance que si jamais l'idéal ne sera atteint, il n'est pas impossible de s'en rapprocher chaque jour davantage, et nous croyons fermement que notre effort ne sera pas inutile, quelque humble qu'il soit.

Nous sommes plusieurs enfin à trouver dans le Christ non seulement un Maître intérieur pour notre vie morale et religieuse individuelle, mais une raison d'être quotidienne à notre dévouement social, un réconfort permanent dans le labeur que nous avons entrepris. Notre foi chrétienne et nos aspirations démocratiques sont même si intimement et si profondément unies qu'il nous serait difficile de dire si nous aimons la Démocratie avec prédilection parce qu'il nous apparaît qu'elle n'est intelligible et réalisable qu'avec le christianisme, ou bien si, au contraire, nous nous sommes attachés au christianisme, tandis que nous cessions d'être des enfants pour devenir des hommes, avec d'autant plus de passion et de reconnaissance que nous trouvions en lui les indispensables forces réclamées par une organisation sociale qui correspondait très exactement à nos besoins d'hommes et de citoyens. À vrai dire, ce qui nous séduisait et nous donnait un inlassable courage dans l'action, était justement cette harmonie, cette convenance réciproque, bien faite pour nous établir dans une invincible sécurité.

Nous voyions dans le catholicisme non seulement une vérité religieuse théorique, mais une vie que nous expérimentions chaque jour. La religion divine à laquelle nous appartenions était bien ce que nous avions de plus cher au monde : nous y étions attachés non par tradition et par routine mais par les fibres les plus intimes et les plus vivantes de nous-mêmes, et jamais nous ne nous sentions plus forts, plus résolus à soulever le poids du monde méchant et à donner nos vies à la Cause qu'après un de ces mystérieux tête-à-tête avec Jésus qui vit dans la retraite obscure du plus humble tabernacle et qui descend dans nos cœurs.

Nous n'avions pas, d'ailleurs, la prétention injustifiée d'imposer à qui que ce soit, au nom du catholicisme, les conceptions démocratiques particulières auxquelles nos goûts et l'expérience devaient nous amener à nous arrêter, pas plus que nous ne repoussions la collaboration de ceux qui, sans être assez heureux pour vivre de la même vie religieuse que nous, voulaient cependant, eux aussi, « aller au Vrai avec toute leur âme », croyaient à la justice, dont le cœur était tourmenté par un besoin de fraternité et auxquels nous étions tentés d'appliquer cette parole de Pascal : « Tu ne me chercherais pas si tu ne m'avais déjà trouvé ».

Qu'une partie de la nouvelle génération née après la guerre, dont l'enfance devait être attristée non seulement par le récit des humiliations nationales, mais par les luttes intérieures qui jetaient aux prises la République et l'Église, se soit réfugiée dans l'ardent espoir d'un avenir réparateur, et, dégoûtée de l'impuissance des réactionnaires et de l'odieux et mesquin sectarisme des jacobins, ait conçu l'impérieux dessein de sauver à la fois l'Église et la République, en lavant la vieille terre souffrante dans le sang du Christ : c'est là un fait évident et que nous avons nous-mêmes expérimenté.

Nous ignorions alors quelle route suivre et, nous abandonnant tout entiers à nos rêves d'enfants, nous étions certains cependant que nous étreindrions bientôt la réalité et que l'idéal que nous portions au cœur était plus fort qu'elle. Mais nous n'en savions guère davantage, et c'est à l'école de la vie que nous devons nous instruire.

Si le mot de *Sillon* semble désigner aujourd'hui tout l'effort précis, toutes les méthodes définies qui sont sorties peu à peu de cette grande et conquérante expansion, il ne faut pas oublier qu'il n'en fut pas tout d'abord ainsi ; que les *Conférences de la Crypte*, ensuite les *Cercles d'études* furent les noms successifs sous lesquels on désigna ce même mouvement qui devait, il y a cinq ans seulement, prendre comme organe définitif la revue *Le Sillon* et offrir ainsi au public une dénomination symbolique, facile à retenir et qui allait faire fortune. Ce n'est qu'en 1905 qu'il fut décidé que le prochain congrès s'appellerait le *Ve Congrès national du Sillon* et non plus *Congrès national des Cercles d'études et des Instituts populaires de France*.

Jamais le *Sillon* n'a été ni une fédération de groupes, ni une association, ni même à proprement parler un groupe. Au sens étroit et strict du mot il est tout simplement une revue comme l'*Éveil démocratique* et un journal. Mais spontanément depuis quelque temps, amis comme adversaires se sont plus à appeler *Sillon* tout un mouvement d'idées, tout un effort vers la Démocratie de la génération nouvelle, et *sillonnistes* tous ceux qui, sans être réunis par aucun lien matériel, marchaient ensemble vers un même avenir.

...Et nous – on peut nous rendre cette justice que nous n'avons rien fait alors pour donner quelque consistance matérielle au *Sillon* – nous nous contentions de répondre à ceux qui y insistaient et voulaient exiger de nous une définition précise : « Le *Sillon* est une âme commune, le *Sillon* est une amitié ».

Plus tard, sans doute, et tandis que, de toutes parts, surgissaient dans groupements qui voulaient marcher avec nous et se réclamer du *Sillon*, et tandis qu'on essayait partout aussi de les empêcher de se joindre à nous et de les détourner vers d'autres organisations, il devint nécessaire de favoriser la création, toute spontanée d'abord, de *Sillons de province*. Ceux-ci servirent très efficacement, par leurs réunions de propagande, par leurs multiples congrès, par

leurs revues et par leurs journaux locaux, à faire connaître partout le *Sillon*, à développer son esprit, à acclimater ses méthodes.

Comme tout être vivant, notre mouvement s'est toujours développé grâce au double jeu des absorptions et des éliminations ; tour à tour, il s'est largement ouvert pour la conquête, puis comme replié sur lui-même et concentré dans un travail d'assimilation et d'unification.

S'il n'était pas toujours quelque peu puéril de se regarder vivre, il serait intéressant de marquer ces étapes, de signaler ces actions et ces réactions.

Depuis ses origines dans la crypte d'une collège et dans les casernements de l'École Polytechnique, notre mouvement a toujours obéi à une même loi. Il s'est d'abord développé sans ordre et comme au hasard, obéissant à un même instinct, à une sorte d'impulsion intérieure, se mêlant successivement aux milieux sociaux les plus divers, y découvrant des auxiliaires insoupçonnés, précisant son programme au fur et à mesure qu'il le réalisait, s'instruisant par l'expérience, s'ouvrant à tous, mais ne retenant que ceux pour qui il était fait, parce qu'ils étaient capables de concevoir son idéal et de vivre sa vie.

Et toujours quand il s'est senti très un et très fort, très affranchi du souci de toute difficulté intérieure, alors, il s'est épanoui, a réclamé des concours nouveaux, a fait tomber les barrières trop étroites dont il s'était entouré et s'est vigoureusement développé.

Aujourd'hui donc, après avoir, pendant des deux ou trois dernières années, traversé bien des crises de croissance dont le souvenir ne peut pas ne pas nous être douloureux puisqu'elles ont fait souffrir plusieurs de ceux que nous aimons, après nous avoir conduits à accepter les plus durs sacrifices pour sauvegarder l'unité et pour maintenir l'homogénéité parfaite, notre mouvement nous a amenés, Dieu aidant, à prendre enfin sérieusement contact avec le pays lui-même.

Voici donc que ce lent travail commencé naguère dans les patronages, continué par le merveilleux mouvement d'éducation populaire des Cercles d'études qui n'ont peut-être pas appris beaucoup de science à leurs membres, mais qui ont été, à coup sûr, d'admirables écoles d'énergie, aboutit aujourd'hui à présenter au pays une force jeune, active et encore vierge, sans aucune promiscuité avec les vieux partis, combattue même par eux, ardemment et hardiment républicaine et démocratique et en même temps que passionnément éprise de l'idéal chrétien. Et voici que, d'ailleurs, surgissent, à d'autres points de l'horizon, des bonnes volontés qui, elles aussi, veulent travailler à développer la conscience et la responsabilité, à faire régner plus de justice et de fraternité, et que le *Sillon* attire, et qui sentent leur sympathie pour nous s'accroître dans la mesure même où elles nous connaissent. Sans doute, quelquefois, elles ne sont pas catholiques, mais pouvons-nous refuser de travailler pour le bien temporel du pays et pour l'élaboration de la Démocratie avec tous ceux qui n'ont pas la même foi positive que nous ?

S'ils sont d'accord avec nous sur le travail à accomplir, s'ils ont, même sans s'en rendre compte, une façon chrétienne d'envisager les problèmes sociaux, s'ils respectent, quoique sans les partager, nos convictions religieuses, avons-nous le droit de les repousser et de dire que c'est sans eux ou contre eux que nous ferons la Démocratie ? Tel ne saurait être évidemment notre esprit. Si vraiment nous croyons être capables d'un effort utile de transformation sociale, soyons comme le levain qui ne sert à rien tant qu'il n'est pas mêlé à la

pâte et ne restons pas isolés, nous congratulant de l'excellence de nos doctrines et de nos points de vue, mais incapables de les faire triompher.

Cette préoccupation, en théorie tout au moins, avait du reste toujours été la nôtre. Tout à fait au début du mouvement, dans un appel aux jeunes ouvriers, affiché sur les murs de Paris, nous nous adressions à tous indistinctement et nous marquions nettement que si nous étions catholiques, nous ne voulions pas faire de notre foi une barrière qui nous eût séparés des non-croyants, mais bien plutôt une force pour nous pousser à aller jusqu'à eux.

Nous voulons penser par nous-mêmes pour pouvoir plus tard agir par nous-mêmes.

Nous poursuivons une œuvre d'affranchissement.

Nous sommes catholiques. Nous considérons qu'il ne nous est pas permis de refuser à la grande cause démocratique les énergies que la foi du Christ a déposées dans nos âmes ; mais nous nous jugerions impies si nous avions jamais la pensée de rabaisser le catholicisme en n'en faisant plus qu'un parti et de nous servir de la religion pour défendre des intérêts égoïstes.

Nous voyons des frères en tous les hommes quelles que soient leur race, leur croyance, leurs opinions.

Nous n'avons qu'une arme : la vérité, et qu'une force : l'amour.

Humblement, mais virilement, nous voulons contribuer au bien de notre pays. Nous savons que la France est la plus humaine des patries. Nous pouvons, en toute sûreté, travailler à sa gloire, car pour nous autres, Français, la meilleure manière de servir l'humanité, c'est encore de servir la France.

Venez donc nombreux, camarades, ce sont des frères qui vous appellent. L'âge, les aspirations la confiance, l'ardeur, tout nous rapproche.

Soyons unis, marchons courageusement ensemble vers l'avenir !

De même, l'affiche qui annonçait l'inauguration du premier Institut populaire indiquait très expressément que c'était par franchise et parce que nous ne voulions rien cacher à ceux dont nous sollicitons la collaboration que nous proclamions si haut notre foi catholique.

Nous parlerons loyalement, sans réticences.

Nous ne considérons pas comme obligés à ne présenter qu'une vérité incomplète ou diminuée. Respectueux de la pensée libre, nous entendons ne pas limiter la franchise de la nôtre par les scrupules de je ne sais quelle impossible neutralité ; et nous craindrions de manquer au respect de nos auditeurs en ne leur révélant pas jusqu'où le travail intérieur de notre esprit a pu nous conduire, en leur dissimulant ce que nous savons, en leur cachant ce que nous croyons.

Nous espérons que l'on saisira mieux maintenant comment il faut comprendre l'extension actuelle du *Sillon*, qui n'est que la réalisation de ce que nous avons toujours annoncé et même essayé, et que l'on ne considérera pas *le plus grand Sillon* comme une nouveauté dangereuse.

On nous demande :

- un protestant, un libre penseur peuvent-ils être du *Sillon* ?

Et nous répondons que cette question ne veut rien dire car il faudrait tout d'abord savoir ce que l'on entend par « être du *Sillon* ».

On n'est pas du *Sillon* quand on a mis son nom sur un registre, quand on a adhéré à des statuts, payé une cotisation. On est du *Sillon* quand on fait partie du mouvement que la voix publique a désigné de ce nom. C'est donc elle et elle seule qui dira si elle entend par *Sillon* le

large mouvement de la Démocratie animé de l'idéal spiritualiste que le christianisme a porté à son plus pur et plus haut degré, ou bien le petit noyau de catholiques qui pensent, qui prient, qui aiment, qui communient ensemble et ont rêvé de s'unir à toutes les bonnes volontés qu'ils rencontreraient, même non catholiques, pour faire la Démocratie.

Certains protestants, et en particulier certains membres des *Unions chrétiennes*, paraissent avoir aussi peur d'être englobés dans le *Sillon* que certains vieux sillonnistes paraissent craindre de les y voir entrer au même titre qu'eux.

Il me semble qu'il n'y a vraiment là qu'une vaine querelle de mots.

En effet, de quoi s'agit-il au juste ?

Jamais nous n'avons eu la pitoyable idée de prétendre qu'il fallait taire une partie de notre pensée et obéir aux exigences de je ne sais quelle misérable neutralité. Donc, il ne s'agit ni dans nos articles, ni dans nos discours, ni dans aucune des manifestations de notre vie, de restreindre l'exposé intégral de tout ce que nous sommes et de tout ce que nous voulons.

D'un autre côté, nous ne prétendons en aucune façon exiger que les non-catholiques agissent différemment. Nous les supplions même d'aller toujours jusqu'au bout de leur pensée et de ne jamais craindre de nous faire de la peine en nous disant sincèrement ce qu'ils croient être la vérité.

Eh bien ! s'ils se trouvent maintenant que des protestants, que des libres-penseurs approuvent telles de nos attitudes et jugent à propos de travailler avec nous sur un terrain déterminé, pour une œuvre spéciale, par exemple contre la pornographie ou contre l'alcoolisme, nous ne refuserons pas la main qu'ils nous tendent, et nous nous unirons à eux pour ce travail particulier. Rien de plus simple, rien de plus naturel.

Si maintenant enfin ces non-catholiques ont tellement l'habitude de se rencontrer avec nous sur le terrain social et politique, s'ils conçoivent vraiment la Démocratie comme nous, si, constamment, nous les retrouvons à côté de nous pour combattre le même combat, quoi d'étonnant à ce que le nom de sillonnistes finisse par être adopté par l'usage pour les désigner, surtout s'ils ne s'en défendent pas et sont assez courageux pour ne pas craindre d'être flétris de ce nom par les réactionnaires ou les anticléricaux ?

Quant à nous, nous n'avons pas à nous préoccuper de ce qui adviendra, et pas plus que nous n'avons imposé à notre mouvement et à nos amis le nom de *Sillon* et de *sillonnistes*, nous ne nous inquiétons pas d'un élargissement possible de ces mêmes dénominations.

Toujours est-il qu'il ne s'agit en aucune manière d'essayer d'englober dans le *Sillon* des groupements protestants tels que les *Unions chrétiennes de jeunes gens*. Le pasteur Édouard Soulier, qui a bien voulu récemment écrire un article dans *l'Éveil démocratique*, indiquait, et à fort juste titre, qu'il serait déplorable qu'un groupement prétendît s'imposer et englober tous les autres. Il s'agit, bien au contraire, comme Édouard Soulier le faisait remarquer, de *volontés convergentes*. D'ailleurs, le *Sillon*, n'étant pas, à proprement parler, un groupe, on ne voit pas bien comment le *Sillon* pourrait s'emparer des autres groupes, autrement qu'en y répandant les particularités mêmes de son esprit, qu'en y faisant prévaloir ses idées, ses méthodes et ses points de vue ; or, il n'y a plus là vraiment tentative d'accaparement, mais

bien plutôt influence analogue à celle d'un auteur qui fait des livres, d'un orateur qui prononce des discours, et qui se proposent eux aussi, d'agir sur leurs contemporains.

Si le *Sillon* était une association et si l'on pouvait se demander quelles sont les conditions pour être du *Sillon*, il serait intéressant aussi de s'enquérir de conditions exigées pour être du *plus grand Sillon*.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Le *plus grand Sillon*, c'est tout simplement notre mouvement s'élargissant et s'enrichissant de bonnes volontés nouvelles, commençant avec elles le travail pratique de l'élaboration de la Démocratie en France. Le *plus grand Sillon*, c'est l'*Éveil démocratique* tendant à devenir chaque jour davantage, non plus seulement l'organe des sillonnistes, mais l'organe de toute la jeune génération démocratique, également combattue par les réactionnaires et par les socialistes anticléricaux. Le *plus grand Sillon*, c'est notre effort syndical essayant de déterminer dans les milieux prolétariens l'idée d'une transformation sociale s'appuyant sur des qualités professionnelles, sur des vertus morales et sur le respect de l'idéal chrétien de dignité et de fraternité humaines. Le *plus grand Sillon*, ce sera peut-être bientôt l'incursion faite sur le terrain d'une politique renouvelée et soumise, elle aussi, aux imprescriptibles exigences de la justice et de la vérité.

Et même qu'on ne s'y trompe pas : il nous importe fort peu que tout cela soit encore le *Sillon*. Nous tenons à nos idées, à la Cause que nous servons, à la Vie que nous voulons vivre ; mais que peut donc bien nous faire, après tout, que cet effort libérateur soit désigné pour un nom ou par un autre ! Ceux qui, sans cesse, parlent du *Sillon* comme de je ne sais quelle réalité objective, ceux qui ont l'air de dire que le *Sillon* c'est quelque chose comme la Patrie ou comme l'Église, qui existe indépendamment des camarades qui l'ont fondé et qui combattent sous son drapeau, me font bien rire : il sont dupes de leur propre enthousiasme et risquent se prendre pour un but un instrument, pour un être vivant un simple vêtement.

Ce qui m'intéresse, c'est bien plutôt ce que Dieu a mis dans nos cœurs d'ardeur et de forces convergentes ; c'est aussi le progrès incessant de notre marche en avant qui, depuis le berceau de la *Crypte* jusqu'à la diffusion de l'*Éveil démocratique*, sous des noms et à travers des phases variées, a toujours serré de plus près le but.

Et voilà pourquoi les transformations, les évolutions incessantes de notre mouvement ne m'inquiètent guère. Je voudrais que nos amis voulussent bien s'attacher de plus en plus à l'esprit et de ne jamais être esclaves de la lettre. Je suis toujours un peu troublé de voir avec quelle gloutonnerie nos amis se jettent sur les livres ou les tracts qui se proposent de définir le plus exactement possible ce que c'est que le *Sillon*. Je crains qu'ils ne demandent à ces publications ce qu'elles ne peuvent leur donner. On ne photographie que mal, en effet, ce qui est toujours en mouvement : il est tout à fait insuffisant, pour connaître le *Sillon*, de savoir ce qu'il est à un moment de son existence, et puéril d'essayer d'apprendre par cœur quelques définitions, alors que ce qu'il faut, pour être un bon sillonniste, c'est porter en soi, dans son esprit et dans son âme, le *Sillon* futur, non réciter de mémoire une description du *Sillon* passé ou présent.

Au reste, prenons bien garde de perdre un temps précieux à nous définir nous-mêmes. Ne soyons pas trop tôt nos propres historiens : tant que nous pourrons faire de l'histoire en la vivant, ne songeons pas à l'écrire.

En face de la route élargie qui vient de s'ouvrir devant nous, après de si longs et de si durs mois de difficulté, de travail, de persécution même, recueillons-nous pour une fraternelle prière.

Demandons à Dieu qu'il assure davantage encore notre foi, puisque nous devons en être les témoins, non plus seulement en face des adversaires qui la blasphèment mais – et cela est peu-être parfois une épreuve plus délicate – en face de collaborateurs et d'amis qui ne la partagent pas.

Demandons-lui aussi de resserrer encore les liens de l'indissoluble amitié qui nous unit à ceux qui, partageant toutes nos convictions, toutes nos espérances, notre foi tout entière, s'agenouillant à la même Table, se nourrissant du même Christ, sont pour nous des amis et des confidents tels qu'il semble que nous ne soyons plus qu'un avec eux. Remercions Dieu qui, si souvent nous a prodigué ce réconfort, et disons-nous bien qu'il nous a payés à l'avance pour des travaux et des fatigues que nous lui devons encore et dont nous n'avons pas le droit de nous montrer avarés.

Puisque nous entendons travailler généreusement à élargir le *plus grand Sillon*, ayons, pour nous y abriter, nous y consoler, nous y fortifier surtout, la douceur et le réconfort du *plus intime Sillon*.

MARC SANGNIER

Annexe n°3 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase d'évocation : « Le Sillon et la politique (résumé de l'exposé fait par Marc Sangnier) » (Constant et Guiard, octobre 1907)

Ce texte est le résumé de l'exposé fait par Marc Sangnier aux Journées sillonnistes de Soisy-sur-École, qu'il consacre au rapport du Sillon à la politique. Il est publié dans la brochure rédigée par Constant L. et Guiard A., intitulée *Les journées sillonnistes de Soisy-sur-École, 2-8 septembre 1907*, Paris, Au Sillon, 1907, pp.32-36.

« Le *Sillon* et la politique »

Résumé de l'exposé fait par

Marc Sangnier

Il nous faut convenir, avant toute discussion sur la politique, des trois vérités suivantes :

1° Le *Sillon* n'étant pas un groupement limité à une tâche particulière, étant *une vie*, on ne peut jamais dire *a priori* : tel terrain ne sera par lui jamais abordé.

2° La politique actuelle, pénétrée de principes différent de nôtres, environnée de mœurs qui répugnent à la vie du *Sillon*, ne peut convenir telle quelle à l'activité de nos amis.

3° Jamais le *Sillon* n'abordera la politique s'il n'est assez fort pour changer, en ce qui le concerne, ces principes et ces mœurs.

Cette étude ne doit pas avoir pour projet l'adoption immédiate de telle ou telle tactique précise, mais la détermination de la méthode que nous pourrions appliquer *si tel fait se produit*. Sur la possibilité du fait en question nous pourrions dès à présent discuter à perte de vue – mais sans aucun intérêt ; l'essentiel est d'assurer par une réflexion en commun, la méthode à suivre. De même il est oiseux de discuter si la maison doit prendre feu d'ici un mois ou non : mais il peut être extrêmement utile de décider que, si elle prend feu, il faudra d'abord faire sortir le vieux grand-père, puis les enfants, etc.

[p.33] L'idéal, à notre point de vue, serait évidemment que tous les milieux français soient unanimement fatigués de la politique actuelle, renoncent à chercher en elle la satisfaction d'ambitions égoïstes et d'intérêts mesquins et veuillent voir représenter les désirs profonds de justice et de liberté. Mais cela supposerait précisément que tout notre travail de transformation morale aurait abouti – et nous sommes loin encore de ce résultat.

Que fera donc le *Sillon* ? Mêlera-t-il à la politique actuelle quelques-uns de ses amis, pour qu'une fois entré dans la place, ils essaient de la purifier ? Toutes nos méthodes,

toutes nos expériences antérieures s'opposent à cette tactique. Si nous avons jusqu'à présent aussi énergiquement repoussé toutes les avances faites par les partis politiques – en particulier par l'*Action libérale populaire*, – c'est parce que nous étions résolus à ne jamais mêler le *Sillon* aux choses avec lesquelles il pouvait être dangereusement confondu.

Si jamais le *Sillon* aborde la politique, il faudra donc que ce soit d'une façon scandaleuse, d'une façon telle que personne ne puisse méconnaître l'originalité de son action. Il ne suffirait pas que l'honnêteté publique et privée de celui ou de ceux qu'il ferait élire soit un reproche vivant aux politiciens. Il faudrait encore que l'entrée même du *Sillon* à la Chambre se fasse contre toutes les règles ordinaires, qu'elle soit sur le terrain de la politique comme une protestation contre la politique, et que ce ne soit pas au nom de tels ou de tels intérêts locaux – si légitimes d'ailleurs qu'ils puissent être – que l'élection se fasse, mais au nom de toutes nos idées sur la Démocratie et sur le sacrifice nécessaire des intérêts particuliers à l'intérêt général du pays.

En accumulant ces conditions restrictives et en multipliant les difficultés, ne bloquons-nous pas ainsi toutes les portes qui mèneraient le *Sillon* à la Chambre ? Peut-être ; mais il est impossible de répondre *a priori* à une pareille question, car elle revient à cette autre : existe-t-il en France une circonscription capable d'une tel désintéressement, capable d'oublier aisément les petits profits d'une élection faite selon les méthodes actuelles pour la satisfaction d'introduire au Parlement la force troublante et rénovatrice de l'idéal du *Sillon* ? C'est là une des questions de fait qu'il ne dépend pas seulement de nous de résoudre.

[p.34] Mais dans le cas où cette question de fait serait favorablement résolue pour nous, dans le cas où cette circonscription électorale existerait – conviendrait-il d'en profiter ? Supposons que dans les deux cas la politique soit possible – serait-elle nécessaire au point de vue de l'action du *Sillon* ?

Examinons la situation présente. Depuis deux ans, contre tous les partis de droite ou de gauche nous n'avons cessé d'exercer notre force de critique. Nous avons montré les erreurs les compromissions ou les mensonges qui rendaient inféconde la politique ou la propagande des autres. Mais ne risquons-nous pas de laisser l'opinion publique qui attend de nous autre chose ? D'autre part, notre attitude électorale est bien difficile à comprendre pour le gros public et peut facilement l'induire en erreur sur nos intentions réelles. En demandant à nos camarades aux dernières élections, de voter pour les candidats qui offraient le plus de garantie au point de vue religieux, qu'avons-nous semblé faire ? Nous avons semblé dépenser beaucoup d'efforts pour conquérir des voix républicaines à des candidats réactionnaires. Sans doute certains adversaires intelligents ont compris les raisons profondes que nous avons d'agir ainsi, et que sauvegarder les forces morales qui, pour nous, rendent la Démocratie possible, c'est encore faire œuvre démocratique. Mais c'est vraiment trop demander à la masse des citoyens que de vouloir lui faire comprendre qu'il n'y a la ni hypocrisie ni inconséquence. Et il paraît bien opportun de mettre en pleine lumière, au moins par un exemple de propagande électorale et d'activité parlementaire réelle, ce que serait la politique du *Sillon*.

Mais comment entrer dans la politique une fois reconnue opportune ? Deux solutions : 1° Ou bien lancer partout des candidatures sillonnistes. Solution dangereuse : nous sommes, étant donné notre nombre, l'âge moyen de nos camarades, notre dispersion, extrêmement

faibles sur ce terrain électoral. Nos amis risqueraient de se laisser prendre tout entiers par des polémiques locales et de se laisser détournés du travail profond dans les âmes qui restera toujours l'essentiel. 2° Ou bien faire une manifestation sur un point donné : tout le *Sillon* poussant un individu assez peu compromis par ses relations ou son passé avec des mouvements autres que le *Sillon*, assez scandaleux en un mot pour que l'expérience soit significative.

[p.35] Remarquons d'ailleurs que notre entrée dans la politique par cette voie d'une expérience unique dépend encore d'autres conditions. Il n'y a pas d'intérêt à ce que le *Sillon intime*, simple groupement d'amis, soit représenté à la Chambre, - mais il y a un très grand intérêt à ce que l'influence du *Sillon* y soit représentée. Il faut donc que le *plus grand Sillon* s'étende de plus en plus, - « le plus grand Sillon », c'est-à-dire dire, comme nous le verrons, non une association nouvelle de catholiques et de protestants, mais le *Sillon* lui-même en tant qu'il rayonne et conquiert dans tous les milieux sociaux. Et il faut aussi que soit créé et se répande le grand journal quotidien qui donnera corps au « plus grand *Sillon* ».

Toutes ces idées sont simples et claires. D'où vient donc que certains de nos camarades redoutent de les examiner et paraissent pris de malaise lorsqu'ils songent aux résolutions pratiques qu'elles doivent entraîner ? C'est qu'au fond ils manquent de confiance dans la valeur et la vitalité du *Sillon*. Il répètent tous les jours qu'ils veulent constituer la majorité politique dynamique capable d'entraîner la masse du pays vers la Démocratie à laquelle elle aspire obscurément, - et, lorsque l'occasion se présente pour eux de faire la preuve que le *Sillon* a cette force d'entraînement, ils reculent effrayés, comme s'ils avaient peur, au rude contact des faits, de ruiner l'illusion agréable dont ils s'enchantent. La foi au *Sillon* sera-t-elle cette foi craintive qui redoute de s'éprouver ?

Aucune séance ne fut peut-être plus attentivement et plus passionnément suivie que celle-là. Aucune ne manifesta un plus remarquable effort de tous vers l'unanimité morale. Chaque auditeur sentait que l'avenir du *Sillon* se décidait en ce moment dans l'une de ses plus essentielles orientations et que c'était un devoir impérieux de voir clair, de tenir compte de tous les éléments du problème, de ne s'arrêter enfin qu'à la résolution qui apparaîtrait comme nécessaire. Plusieurs, qui, dès le début de la séance, s'apprêtaient à une discussion prolongée, sentirent, à chaque progrès du raisonnement de Marc Sangnier, se fermer les portes par où leurs arguments devaient s'introduire et ne trouvèrent, à la fin, que des confirmations enthousiastes à apporter aux conclusions énoncées. Murco, que ses camarades d'Abbeville avaient chargé, en l'envoyant à Soisy, d'une note écrite contre l'action politique du *Sillon*, déclara qu'il ne jugeait même pas utile de déplier son papier.

La discussion se transforma en une série de confirmations, d'éclaircissements, [p.36] ou de constatations supplémentaires. C'est ainsi que l'on constata combien il était important de faire entrer d'abord au Parlement celui de nos camarades qui représenterait le plus violemment aux yeux de tous l'idéal du *Sillon*. Il ne serait plus difficile, par la suite, aux camarades qui devaient faire eux aussi des campagnes électorales, de rompre, aux yeux de l'opinion publique, les solidarités équivoques que l'on voudrait leur imposer ; il leur suffirait de montrer leur étroite solidarité avec le député qui aurait fait ses preuves. L'on constata encore combien il était regrettable que dans tous les moments les plus graves où se décidaient à la Chambre la destinée du pays, le *Sillon* ne fût pas là pour faire entendre le mot qu'il avait à dire. Plusieurs camarades enfin vinrent avouer que si l'idée d'une action politique leur avait jusqu'ici paru gênante, c'est qu'ils redoutaient les responsabilités nouvelles dont elle allait les charger, les critiques nouvelles auxquelles ils auraient à répondre. Ils avaient cédé à la tentation de s'arrêter à des formes d'action et de propagande qui leur étaient familières, et inconsciemment voulu

cristalliser le *Sillon* qui était avant tout mouvement et vie. Et le Père Cousin tira la conclusion de tout cela par cette formule concise et claire : “Deux hommes sont assez scandaleux pour faire dans la politique l’entrée unique et retentissante que nous voulons faire : Marc Sangnier et moi. Mais, comme ce ne peut être moi le candidat... ce sera donc lui.”

Annexe n°4 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase de décision : « Le Sillon et la politique » (Constant, avril 1908)

Ce rapport lu par Léonard Constant le 5 avril au VIIe congrès national du Sillon à Paris est paru dans *Le Sillon* du 10 avril 1908. Il est reproduit ici intégralement.

« *Le Sillon et la politique* »⁽¹⁾

La question que j'ai à traiter devant vous ce matin aurait eu, il y a un an, le mérite de la nouveauté et de l'actualité. Mais elle a donné lieu depuis, dans le *Sillon* et surtout autour du *Sillon* – dans nos journées d'études et dans nos congrès régionaux – à de si vives controverses et à des éclaircissements si détaillés que j'ai presque honte de vous apporter des idées auxquelles vous ne pouvez guère trouver d'autre saveur que celle de la banalité.

Réjouissons-nous d'ailleurs en passant de ce que de telles idées puissent si rapidement devenir banales : vous ne trouverez peut-être pas beaucoup d'autre groupement, en dehors du *Sillon*, où une question qui engage [p.258] si gravement l'avenir puisse être si passionnément discutée et si à fond et au bout de quelques mois si pacifiquement, si unanimement résolue.

*

1° La politique est possible pour le *Sillon*.

2° La politique du Sillon est nécessaire – pour le Sillon, pour le pays.

3° Dans quelles conditions se fera-t-elle ?

La politique est possible pour le Sillon.

« Le Sillon, va faire de la politique ? » proposition scandaleuse pour certaines personnes dont une bonne part de la sympathie qu'elles ont pour le Sillon vient de leur horreur profonde de la politique.

Que représente en effet ce mot de politique pour les gens qui savent regarder autour d'eux : une concurrence d'ambitions sans scrupules, une mêlée d'intérêts personnels ou d'intérêts de classe plus ou moins légitimes qui se couvrent de grands mots sonores, des électeurs avides de titres, de sinécures, de bourses, de simples et plus modestes subventions alimentaires à la veille du scrutin, – des élus serviteurs des instincts de la foule et qui ont une horreur instinctive de toute idée désintéressée, – des majorités qui s'achètent, des combinaisons de couloirs qui détruisent dans l'ombre ce qu'une séance publique a paru faire en plein jour, etc., etc. Est-il besoin de vous conduire plus loin dans ce musée des horreurs morales ?

Mais il n'est pas besoin non plus d'insister beaucoup pour vous dire que si c'était cela, la politique, toute la politique – jamais la politique ne serait possible pour le *Sillon*, et que nous aimerions mieux nous disperser tout de suite et détruire l'âme commune qui nous assemble que de la tremper dans cette boue.

Mais une autre objection, plus spécieuse, s'est présentée : Le *Sillon* est un mouvement d'éducation sociale, et le volontaire désintéressement de cette tâche, qui le place hors de tous les partis et lui donne toute sa beauté morale, a des exigences contraires, exactement contraires à celles de la politique.

Faire l'éducation d'un peuple, c'est vouloir le transformer, s'opposer à ses passions actuelles pour lui en communiquer d'autres, plus lucides et plus nobles. Faire de la politique, chercher à se faire élire, c'est consentir au contraire à la mentalité et aux instincts de la foule dont on espère les suffrages. Faire de la politique, c'est *accepter les hommes [p.259] tels qu'ils sont* – soit pour subir servilement leurs volontés, soit pour les tromper habilement. Faire de l'éducation sociale, c'est faire effort pour soulever les hommes *vers ce qu'ils devraient être*.

Entre les deux attitudes, nous dit-on, il y a une antinomie absolue. Vous aviez nettement choisi l'une – vous n'avez pas le droit, sans vous contredire, d'adopter l'autre aujourd'hui.

Voilà l'objection.

À cela, camarades, nous répondons qu'il y a politique et politique, et que celle qui est seule possible pour le *Sillon* ne peut en aucun cas contredire notre travail d'éducation sociale. La question est exactement la même, au fond, que celle que nous posions avant-hier lorsque nous discutons la possibilité de notre *grand journal quotidien de la démocratie*.

Deux exigences se font jour :

1° Il faut que nous apportions à nos lecteurs un idéal civique qui ne souffre jamais de compromission – et par suite que notre journal ne soit pas comme les autres, qu'il tranche violemment sur eux.

2° Il faut que notre journal se vende, *il faut qu'il soit lu*.

Eh bien je dirai de même que la politique du *Sillon* doit répondre à deux exigences :

1° Il faut qu'elle ne cesse jamais d'être une politique inspirée par l'idéal moral et démocratique qui est nôtre. Il faut qu'il soit impossible de la confondre avec aucune autre et qu'elle apporte dans le pays le violent scandale d'une idée neuve et de procédés nouveaux.

2° Autre exigence, également impérieuse : il faut qu'elle aboutisse, il faut qu'elle réussisse. De même qu'il faut *que notre journal soit lu*, de même *il faut que nos candidats soient élus*.

Les adversaires de la politique, dans le *Sillon*, croyaient qu'il était impossible de satisfaire à la fois ces deux exigences – nous avons cru, nous croyons, et nous croyons de plus en plus, nous, qu'il est possible au *Sillon* d'y satisfaire. Et nous le croyons *exactement pour les mêmes raisons qui nous font admettre la possibilité de la Démocratie*.

Croire à la possibilité de la Démocratie, qu'est-ce en effet, camarades ? C'est croire qu'il y a actuellement dans le peuple de France assez d'aspirations positives vers une plus haute dignité civique – assez d'énergies latentes aussi – pour que ces aspirations se déclarent et que ces énergies se coordonnent sous l'influence de notre propagande. [p.260]

C'est croire qu'en proposant notre idéal de responsabilité civique nous ne parlons pas d'une chose tout à fait inconnue à l'âme de la nation, mais que nous formulons simplement et que nous précisons le rêve qui plus ou moins confusément la soulève et la tourmente, – c'est croire que le pays se reconnaîtra lui-même dans les militants qui usent leur vie dans la propagande désintéressée pour la Démocratie.

Or, camarades, j'insiste encore sur ce point. Nous ne croyons pas à tout cela par un acte de foi aveugle. Nous croyons parce que nous avons vu, parce que des démonstrations expérimentales ont été faites.

Jetez un regard en arrière sur l'histoire de ces cinq ou six dernières années. Le *Sillon* a déjà réalisé deux œuvres que l'on déclarait nettement impossibles et que le *Sillon* a abordées parce qu'il croyait en la Démocratie : les *réunions publiques* – et le *journal hebdomadaire*.

Vous savez ce qu'on nous disait pour les réunions publiques. Impossible d'en faire sans dégrader sa pensée pour flatter les instincts de la multitude – ou sans payer d'honnêtes assommeurs qui font respecter l'ordre en refoulant la voix des adversaires. Inutile de rappeler ce que le *Sillon* a fait en ce genre – et qu'il a même, on peut le dire, vraiment créé et vulgarisé ce type de réunion publique où toutes les idées peuvent s'exprimer et se contrôler mutuellement par une lutte ou une collaboration féconde. Le genre est même aujourd'hui si banal que nous avons négligé à l'occasion de ce Congrès de vous offrir à nouveau ce spectacle. Or les réunions publiques éducatives de la masse des citoyens, ont réussi sans doute grâce à l'éloquence de nos orateurs et à l'énergie de nos jeunes gardes, mais elles ont réussi surtout parce que la foule, au fond, avait besoin d'elles et aspirait à ces débats loyaux qui la transportaient au-dessus d'elle-même.

Le même raisonnement vaut pour expliquer le succès de notre *Éveil démocratique*, que nos camelots n'ont pas fait à eux tout seuls, car leur dévouement eût été parfaitement inutile si la foule avait été fermement résolue à ne pas le lire. Il vaudrait aussi pour notre propagande syndicale et pour toutes les initiatives qui réussissent ou qui sont pleines de promesses d'avenir.

Et de tout cela, camarades, que conclure, si ce n'est que la politique idéaliste du *Sillon* est *possible*, qu'elle est possible sans *déchéance pour le Sillon*, qu'elle est possible *sans insuccès*, comme nos réunions publiques, notre presse, nos œuvres sociales et la Démocratie elle-même. [p.261]

*

Ajoutons qu'elle est *nécessaire*.

Elle nous paraît nécessaire au pays – nécessaire au *Sillon* lui-même.

Nécessaire au pays parce qu'il a besoin que les partis d'aujourd'hui qui ne représentent plus ses aspirations profondes éclatent et se désagrègent, parce que les partis conservateurs ne défendent plus qu'une tradition étriquée, sans grandeur et sans beauté ; parce que les partis de

gouvernement ne défendent que les intérêts passagers qu'ils ont coalisés, parce que les partis de révolution sociale englués dans le matérialisme, ignorent ou veulent ignorer les indispensables forces morales. Le pays a besoin d'un déclassement des partis. Nous le préparons actuellement par une trouée dans le domaine des idées, de la culture morale et de l'action économique, – la trouée se fera nécessairement aussi dans le monde de la politique.

La politique est nécessaire au *Sillon* parce qu'elle est nécessaire et à la réalisation de son programme démocratique et à la propagande générale qu'il fait dans le pays. Si le *Sillon* était resté l'intime réunion d'amis qu'il était au début, la communauté ardente d'un groupe de jeunes hommes qui rêvaient d'un avenir social plus juste et plus chrétien, – il n'y aurait eu certes aucune utilité à ce que sa voix se fit entendre dans les conseils du pays. Mais le *Sillon* est aujourd'hui bien autre chose ou plutôt *il a suscité dans le pays bien autre chose*. Sous son influence directe ou indirecte, des hommes de tous les milieux sociaux, de toutes les conditions économiques et de diverses confessions religieuses se sont levés – qui ont du travail social en France et même dans le monde une même et identique conception – qui ont par suite des intérêts collectifs moraux, économiques et politiques semblables à défendre. Ils ont leur mot à dire dans l'enceinte du Parlement et ils veulent le dire eux-mêmes parce que personne ne le dit exactement.

J'ajoute que leur propagande est arrêtée dans le pays parce qu'ils ne peuvent faire entendre leur voix du haut d'une tribune parlementaire. La vie parlementaire a tellement hypnotisé nos contemporains lecteurs de journaux qu'ils ne peuvent pas croire à la sincérité ou même à la réalité profonde d'un mouvement qui n'est pas représenté là où se débattent et les lois et les destinées du pays. Il y a des mots dits à la Chambre que la presse de tous les partis ne peut pas ne pas repro- [p.262] -duire. Nous en avons beaucoup à dire de ceux-là. Il faut que pour eux soit forcée la consigne du silence qui actuellement pèse sur nous.

La politique, en résumé, nous apparaît comme nécessaire parce que, de tous les côtés, le pays y appelle le *Sillon*, et parce que d'autre part le *Sillon* ne peut pas résister à cet appel et a besoin de pousser jusque là l'effort de propagande.

*

La politique est possible, elle est nécessaire – comment convient-il de l'aborder ?

Sur ce point qui est évidemment le plus grave de tous, puisqu'il engage immédiatement notre responsabilité, je n'ai qu'à vous rappeler ce qui a été l'objet des réflexions absolument unanimes des cent dix camarades venus de tous les points de la France aux journées sillonnistes de Soisy-sur-École.

La politique du *Sillon* doit se faire d'abord à titre d'expérience par l'effort unique de celui de nos camarades en qui se concentre avec le plus de force et le plus d'éloquence l'âme du *Sillon*, par celui de nos camarades dont le seul nom suffit, aux yeux de tous les partis, à représenter l'effort d'une politique nouvelle à la fois passionnément attendue et redoutée, par celui d'entre nous qui a su le mieux révéler à elle-même la volonté profonde des foules qui cherchaient à préciser leur idéal, par celui qui sera à la fois le plus intransigeant de tous et le plus attirant, le plus seul au milieu des malfaisantes coterie qui exploitent le pouvoir ou l'opposition, mais le plus capable aussi, par la netteté des justes questions qu'il pose, de susciter des collaborations nouvelles où toutes les bonnes volontés pourront prendre leur

place. *La politique du Sillon doit commencer et ne peut commencer que par l'élection de Marc Sangnier. C'est lui qui fera la trouée où les autres passeront.*

Et je sais bien, camarades, que sur ce point, nous sommes tous unanimes. – Mais permettez-moi de vous le dire, et d'insister sur ce point de toutes mes forces en terminant – j'ai peur que vous le soyez trop et que l'enthousiasme que soulèvent en vous ces perspectives indéfiniment élargies d'action démocratique et sillonniste, dissimule à vos yeux les responsabilités pratiques, les devoirs précis et personnels auxquels cette unanimité vous engage.

J'ai peur que cette opinion parce que trop uniformément et évidem- [p.262] -ment admise ne donne lieu, pour chacun de nous, qu'à une activité verbale. Le *Sillon* doit faire de la politique. *Marc Sangnier doit être élu*, c'est une formule agréable et que nous répétons aisément. Mais que faisons-nous déjà pour que cette formule devienne une réalité ?

Sans doute, camarades, je vous ai dit tout à l'heure que la politique était possible – qu'elle était possible pour le *Sillon*, possible moralement – possible aussi politiquement si je puis dire. Mais vous sentez bien aussi combien la partie sera terrible, lorsque pour la première fois elle sera engagée. Il y a des énergies qui nous attendent, oui, – mais il faut pour les révéler à elles-mêmes et les orienter un effort prodigieux. Où est la circonscription prête à accueillir Marc Sangnier comme le représentant nécessaire de ses volontés les plus profondes ? Où est la circonscription prête à renoncer aux petits profits d'une élection ordinaire pour pousser en avant une idée neuve en même temps qu'un homme, une idée et un homme destinés à bouleverser le milieu même où on les fait entrer ?

Cette circonscription, mes chers camarades, nul de nous ne peut dire qu'elle existe dès aujourd'hui. C'est à nous à la découvrir, à la préparer, à lui insuffler son nécessaire héroïsme, et cette tâche est celle de chacun d'entre nous. Combien y en a-t-il parmi vous, camarades, qui aient déjà dit et redit, en constatant dans les conversations quotidiennes les insuffisances lamentables de la politique d'aujourd'hui, combien y en a-t-il qui aient dit souvent cette simple phrase – ou qui l'aient provoquée : « C'est Marc Sangnier qui ferait bien ici, comme député » ?

Réellement, j'ai peur que nous oublions notre rôle. Nous voulons qu'une politique renouvelée jaillisse des efforts du *Sillon*, nous la voulons parce que cela est nécessaire au *Sillon* et à la France – et nous avons comme une pudeur étrange à nous appliquer aux moyens nécessaires pour la réaliser.

Or c'est précisément parce que nous repoussons les moyens des autres, les mensonges, le bluff, l'exploitation des préjugés populaires, que nous devons avec un sens pratique plus exercé, avec une méthode plus tenace et patiente, préparer cette élection type, cette élection scandaleuse et significative qui permettra la trouée définitive dans les partis d'aujourd'hui.

Léonard Constant

(1) Texte du rapport lu par Léonard Constant à la séance de travail du dimanche 5 avril, salle des Sociétés savantes.

**Annexe n°5 – Texte de référence des étapes de la transformation du
Sillon. Phase de décision : « La France et la République » (Sangnier, avril 1908)**

Ce discours de Marc Sangnier prononcé au Manège Saint-Paul le 5 avril 1908, lors de la réunion privée de clôture du VII^e Congrès national du Sillon, à Paris, est paru dans Sangnier M., *Discours II (1906-1909)*, Paris, Bloud et C^{ie}, 1910, p.237-265. Étant donné la longueur de ce texte, nous avons choisi de n'en reproduire ici que les extraits qui intéressaient la question de l'action électorale.

La France et la République⁽¹⁾

[...] **[p.241]** Non seulement nous ferons une œuvre d'éducation populaire, non seulement nous tâcherons de préparer les organisations sociales, cellules de la société future, mais nous voulons que la France soit représentée non plus par des politiciens qui, quelle que soit leur valeur personnelle, n'incarnent souvent qu'une France superficielle et vaine, mais par ceux-là mêmes qui, sortant des entrailles de la nation, porteront intégralement au cœur nos rêves et nos désirs, qui seront notre foi, notre rang, notre espérance. [...]

[p.243] Voilà, camarades, où nous en sommes. Certes, nulle position n'est plus intéressante que celle que nous occupons : de nulle part, il me semble, on ne peut jeter un plus clair regard sur le passé et sur l'avenir de la France ; nulle part, on ne peut espérer voir affluer davantage les bonnes volontés convergentes.

Remarquons bien que ce qui rend la République démocratique impossible en France, dans l'état de beauté et de pureté naturelles, c'est l'organisation actuelle des partis et ce sont les lamentables équivoques accumulées depuis bientôt cent ans et qui ont retiré de la circulation républicaine les éléments les meilleurs, les mieux formés, les plus aptes à développer les vertus démocratiques.

Et ici, camarades, j'entre dans le vif même de la question. Notre unanimité est évidente dans cette salle, mais vous savez que c'est sur ce point que nous rencontrons les plus irréductibles contradictions en dehors de cette enceinte. Ce que nous demandons, c'est que la république, c'est que la démocratie ne soit pas l'œuvre exclusive, et impossible, d'ailleurs, de ceux qui n'ont pas d'idéal, qui n'ont pas de foi au fond du cœur. C'est, au contraire, que les croyants sincères, que tous ceux qui ont un idéal, et plus particulièrement les chrétiens, et plus spécialement encore les catholiques, se rendent bien compte que leur devoir n'est pas accompli lorsqu'ils se contentent d'affirmer qu'ils croient. Pour remplir complètement leur devoir, il faut qu'ils donnent à leur pays et à tous leurs concitoyens des preuves de l'efficacité sociale de la **[p.244]** foi qu'il professent de leur bouche. [...]

[p.245] D'ailleurs, camarades, nous sommes trop unanimes dans cette assemblée pour que j'insiste longtemps. Ce que je voudrais seulement vous rappeler ce soir, c'est qu'il faut

tous, qui que nous soyons, commencer dès aujourd'hui le travail républicain et démocratique qui s'impose.

On affirme souvent que l'on est républicain, que l'on est démocrate, mais on ne le montre pas suffisamment. Ce ne sont pas des affirmations que l'on attend de nous, ce sont des preuves. Tenez, camarades, l'attitude des sillonnistes qui, dans les syndicats rouges, ont toujours été les plus zélés syndicalistes, les plus dévoués pour le travail qu'on réclamait d'eux, a plus [p.246] fait pour rapprocher le prolétariat ouvrier du *Sillon* que tous les discours et tous les articles de journaux.

Et il en sera de même sur tous les terrains. Et ce qu'il faut que nous prouvions, c'est que nous sommes absolument sincères. Nous avons, hélas ! beaucoup à racheter, car, pendant bien des années, les catholiques ont parlé de la république et de la démocratie comme par tactique et l'on a écouté d'une oreille sceptique ces déclarations suspectes où certains voyaient un piège tendu à la crédulité populaire. [...]

Cela ne suffit pas encore. Ce qui fera notre force sur tous les terrains, c'est que nous ne recourrons jamais à aucun des moyens d'action, à aucun des procédés faciles qui ont bien permis à tous les mouvements politiques, jusqu'à ce jour, d'avoir une puissance [p.247] éphémère, mais qui ne leur ont jamais permis d'asseoir dans notre pays un régime politique stable et définitif, autant que peuvent l'être, du moins, des institutions humaines. [...]

[p.253] Il ne faut pas trop user ses forces dans les ardeurs des interminables veillées d'armes. Beaucoup disent : « En France, on n'est pas mûr encore pour la Démocratie ; par conséquent il faut faire un travail d'éducation populaire. Quand ce travail sera terminé, on pourra s'occuper d'œuvres économiques ; et quand le travail économique sera accompli, on s'occupera de faire une action politique ou d'atteindre le grand public par la presse quotidienne. »

Eh bien, camarades, nous croyons, au contraire, que [p.254] ce n'est pas en dehors de la vie, mais dans la vie que doit se faire le travail démocratique. Ce n'est pas en dehors du syndicat, mais dans le syndicat même qu'on apprend les vertus du syndiqué. Ce n'est pas en dehors de la vie civique que se formeront les bons citoyens, mais dans l'exercice même de leurs devoirs civiques. Et voilà pourquoi nous réclamons que nos amis ne se tiennent pas toujours en marge des questions qui préoccupent l'opinion française.

Plusieurs disent : « Mais, on se salira dans la besogne quotidienne ; mais il vaut mieux planer dans les assemblées choisies et parler toujours d'idéal ». Non, non, camarades, l'idéal n'est pas fait pour être comme un ballon lancé au milieu des nuages, l'idéal doit être attaché à la matière et à la réalité de chaque jour, afin que, s'il est assez fort, il puisse entraîner la vie matérielle à sa suite vers le ciel. (*Vifs applaudissements*)

Non, camarades, nous ne nous salirons pas au contact des réalités ; bien au contraire, notre idéal se précisera et se fortifiera. Et quand nous sentirons la difficulté des œuvres positives, nous comprendrons mieux les vertus que leur réalisation exige de nous. Tenez, les quelques essais de coopération que nous avons faits et qui ont abouti si heureusement au succès de nos deux restaurants, nous ont plus appris, au point de vue coopératif, que ces congrès savants, où des hommes compétents auraient discuté sous nos yeux intéressés et éblouis. C'est en forgeant qu'on devient forgeron, c'est en faisant des œuvres sociales que

l'on devient sociologue pratique, c'est en se mêlant à a vie civique que l'on devient un bon citoyen.

Enfin, camarades, est-ce que vous supporterez toujours que la France ne soit représentée que par les [p.255] faux républicains antichrétiens et par les réactionnaires toujours plus ou moins désireux de former un parti catholique pour entourer l'autel et l'accaparer à leur profit ? Est-ce que vous ne voulez pas régénérer la vie politique de notre pays autrement que par des paroles : par des actes ? Est-ce que vous ne croyez pas que si, vous levant dans toute la naïveté de votre espérance, vous disiez au pays : « Voilà ce que nous voulons, voilà ce que nous sentons, voilà ce que nous sommes » ; est-ce que vous ne croyez pas que des milliers de poitrines répondraient à cet appel : « C'est précisément ce que nous voulions, mais nous n'avions pas le courage de le dire, parce que nous avons peur d'être seuls » ?

C'est bien là, en effet, ce qui arrête la plupart de nos concitoyens : ils ont peur d'être seuls. Montrez-leur donc que vous êtes une multitude et vous verrez que, de toutes les poitrines affranchies, jaillira un cri de délivrance, puisque l'on pourra acclamer la république tout en gardant dans son cœur l'amour passionné de l'idéal du Christ. (*Applaudissements*)

Camarades, je veux maintenant conclure brièvement ce discours qui, s'il n'a pas le passionnant intérêt des grands meetings publics où les idées s'entrechoquent comme en un cliquetis d'épées, a cependant la valeur d'une affirmation calme, sérieuse, profonde et réfléchie de notre idéal commun.

Donc, il est entendu, camarades, que nous travaillerons tous à la constitution d'un grand mouvement républicain démocratique et que nous nous réunirons pour cette tâche avec tous ceux qui veulent sur le terrain civique, accroître la conscience et la responsabilité de chacun, établir une législation protectrice du travail, [p.256] favoriser le développement des œuvres économiques, tendre à ce que la prolétariat, conscient et éduqué, puisse succéder au patronat jusqu'alors seul directeur des entreprises industrielles, respecter, enfin, avec prédilection les forces morales et religieuses où les hommes puisent le goût de la république, la force de la réaliser. [...]

[p.259] Est-ce qu'il vous suffit d'être ce que vous êtes dans votre vie personnelle et privée ? Est-ce que vous n'ambitionnez pas davantage ? Est-ce que vous ne voulez pas compter pour quelque chose dans la France ? Est-ce que vous ne voulez pas que l'étranger lui-même, lorsqu'il regarde votre pays se dise : « Oui, cet esprit du *Sillon*, cette âme commune de la république et de la démocratie sont assez forts pour enfanter des œuvres fécondes et entraîner les masses hésitantes, pour relever le niveau moral de la France et la rejeter sur la route traditionnelle des élans spontanés vers l'idéal ? » (*Applaudissements*)

Voilà ce que nous voulons. C'est la seconde étape. Dans quelques mois il faudra que nous ayons un journal quotidien. Est-ce que vous êtes résolu à l'acheter, à le lire ? Il faudra même dans un certain temps – les circonstances seules pourront l'indiquer – que nos amis affirment sur le terrain politique même leur idéal, de telle façon que nous ne soyons pas toujours contraints, après avoir fait de superbes déclarations républicaines et démocratiques, de confondre ensuite dans les urnes nos bulletins de vote avec ceux des pires adversaires de la république. (*Vifs applaudissements*) S'il est, en effet, de notre devoir de faire passer les intérêts religieux avant tous les autres intérêts et s'il peut même y voir aussi un devoir, en

temps de persécution, à voter pour un défenseur de la liberté catholique, même s'il est antidémocrate, soyez convaincus que le devoir religieux est bien plutôt encore de prouver [p.260] qu'il y a des milliers de catholiques qui sont les plus ardents et les plus passionnés des républicains et des démocrates. (*Applaudissements vifs et prolongés*)

Voilà la tâche qui s'offre à nous. Ayons le courage de l'accomplir. Les déclarations et les cris ne suffisent plus. Il faut des actes. Il faut que chacun de vous fasse ce geste qui consistera à prendre le journal de la démocratie républicaine du *Sillon*. Il faut que chacun soit un centre de propagande pour nos idées, pour nos organes de diffusion. Si vous n'êtes pas résolu à cela, vous ne valez pas plus que les foules de l'opposition nationaliste, vous n'êtes bons qu'à crier : « À bas le gouvernement ! À bas le ministère ! », vous n'êtes pas capables de remplacer ceux qui sont au pouvoir et d'aboutir au triomphe de l'idéal que vous portez au cœur. (*Applaudissements*) [...]

[p.261] J'ai vu, camarades, et nous pouvons bien nous laisser aller à ces souvenirs puisque nous sommes tout à fait entre amis dans l'intimité close et recueillie de cette réunion privée, j'ai vu, depuis quelques mois, mourir plusieurs militants du *Sillon*. Ils m'avaient fait appeler, et j'étais accouru auprès de leur lit d'agonie. Je me souviens du sourire qu'il y avait sur leurs lèvres et du bon regard confiant qu'ils posèrent sur le mien. Et l'on eût dit qu'il sentaient bien qu'entre le *Sillon* et l'éternité il n'y avait pas de fossé à franchir, et qu'il pourraient s'envoler là-haut, tout doucement, et glisser dans le ciel comme par l'effort d'un dernier petit coup d'aile.

C'est que, camarades, lorsqu'on use sa vie à crier des journaux dans les rues, lorsqu'on brave les rhumes, les maladies, les fluxions de poitrine, lorsqu'on se donne quotidiennement pour une Cause, vous pourrez bien être sûrs qu'on ne travaille pas pour soi tout seul, mais pour quelque chose de plus grand que soi. Dès lors ce n'est pas simplement une tâche matérielle que l'on poursuit, mais plutôt une tâche morale, capable de prendre l'âme tout entière.

Oh ! s'il vous arrivait de douter du *Sillon*, allez voir [p.262] mourir des sillonnistes ; et, quand vous aurez recueilli leurs derniers mots, vous ne pourrez pas ne pas avoir confiance dans la Cause. Tenez, je ne puis pas ne pas vous redire les paroles que j'entendis tomber des lèvres de l'un des trois camarades qui fondèrent avec moi le *Sillon*, et que Dieu a repris après les longues souffrances de toute une année. [...]

[p.236] Tenez, je ne puis pas aussi ne pas remercier avec toute la chaleur de mon cœur les prêtres que je vois si nombreux dans cette salle. (*Applaudissements prolongés*) Je ne peux pas ne pas sentir tout le prix de leur fidélité. Oui, ils sont fidèles à l'idéal du *Sillon*, parce que, d'abord, ils sont fidèles à toute discipline légitime qui pèse sur eux. Un prêtre qui est du *Sillon* doit avant tout être fidèle aux obligations de son sacerdoce, et tout prêtre qui s'éloigne temporairement de nos groupes et de nos réunions pour obéir à l'autorité qui le commande, ne s'éloigne pas de l'âme commune, mais s'en rapproche, au contraire, puisqu'en réalité, il souffre, il prie pour elle. [...]

(1) Discours prononcé à la réunion privée de clôture du VII^e Congrès national du *Sillon*, tenue le 5 avril 1908, au Manège Saint-Paul, à Paris.

Annexe n°6 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase de campagne : « Le Sillon et la politique » (Constant, avril 1908)

Voir annexe n°4.

Annexe n°7 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase de campagne : « Annonce de la candidature au Sillon » (Sangnier, février 1909)

Ce document est une circulaire adressée par Sangnier à tous les responsables des groupes sillonnistes le 27 février 1909. Cette lettre, dont des exemplaires originaux sont consultables à l'Institut Marc Sangnier (MS-37, dossier 3), est reproduite dans *Le Sillon* du 10 avril 1909, puis dans la brochure *Une expérience. La campagne électorale dans la 4^{ème} circonscription de Sceaux*, Paris, Au Sillon, 1909 (anonyme).

**Circulaire adressée à nos camarades par Marc Sangnier
leur annonçant sa candidature**

Paris, le 27 février 1909

Mon cher Camarade,

Il y a longtemps déjà que nous sommes, au *Sillon*, unanimes à considérer comme nécessaire une manifestation électorale nous permettant, non seulement de nous désolidariser avec les partis existants, mais encore d'apporter autre chose qu'une critique stérile et purement négative.

Depuis que dans les Congrès nationaux et les journées sillonnistes notre résolution a été prise nous n'avons malheureusement, pour ainsi dire, rien fait de nature à nous rapprocher de

ce but. Nous risquons donc d'arriver aux élections générales de 1910 sans aucune préparation, sans aucun entraînement, sans aucune donnée sur l'influence que peuvent avoir les idées et les méthodes du *Sillon*.

Il semble donc raisonnable d'essayer dès maintenant nos forces de façon à pouvoir nous rendre loyalement compte de l'accueil que nos idées sociales et politiques rencontreront auprès des électeurs ainsi que de l'efficacité de nos méthodes d'action.

Une occasion s'offrant à nous, – le siège de la quatrième circonscription de Sceaux se trouvant vacant par suite de l'élection au Sénat du député radical-socialiste Gervais, – et nos camarades de Paris insistant vivement pour que nous leur fournissions l'occasion de faire un essai aussi opportun, nous nous sommes décidés à poser notre candidature.

L'élection doit avoir lieu le 21 mars prochain.

Il ne s'agit, bien entendu, en aucune façon pour nous, d'entrer dans le jeu des combinaisons politiques. L'expérience que nous tentons n'est intéressante que si, en dehors de tous les partis, nous nous adressons directement aux électeurs.

La quatrième circonscription de Sceaux est intéressante parce qu'elle semble représenter assez exactement le type d'une circonscription moyenne : 5.000 socialistes unifiés ; 7.000 conservateurs et modérés ; 8.000 radicaux et radicaux socialistes ; 6.000 abstentionnistes ; par ailleurs aucun député sortant.

Aucune raison particulière ne nous indiquait cette circonscription de préférence à une autre : elle ne renferme même qu'un nombre tout à fait infime de sillonnistes. L'intérêt de notre propagande sera justement de conquérir le plus de citoyens possible à la cause de la République démocratique que nous défendons.

Alors qu'en temps ordinaire, – nos amis le savent tous par expérience, – il est si pénible de réunir les bonnes volontés et de les retenir, surtout lorsqu'on n'a, en somme, aucun acte précis immédiat à réclamer d'eux, nous allons pouvoir dans ce petit coin de France, aux portes mêmes de Paris, faire entendre à des milliers de citoyens un langage intégralement sillonniste, mais qu'ils seraient peut-être capables de comprendre du premier coup.

D'autre part, quelle plus merveilleuse occasion pour les camarades des Cercles et pour la Jeune Garde de s'exercer, de s'aguerrir comme dans de grandes manœuvres, qui auront même tout l'attrait et toute l'utilité d'un combat !

Enfin, cet effort si intense ne devant durer qu'un mois ne risquera ni de lasser, ni d'épuiser les forces de nos camarades.

En somme si nous échouons, étant donné le caractère original de notre campagne, qui ne sera, en réalité, qu'un épisode de notre travail d'éducation démocratique, si même nous ne ramassons que très peu de voix, nous aurons sans doute tout au moins gagné beaucoup plus de dévouements et fait connaître davantage nos idées que nous n'aurions jamais pu le faire par une propagande de quartier ou un travail local de quelques semaines.

Si nous sommes député, rien, sans doute, ne nous permettra davantage de briser les équivoques, d'arrêter les calomnies et de montrer quel est le terrain propre du *Sillon* et

combien il correspond au désir même de la France. Une victoire aussi inattendue et extraordinaire n'ouvrira-t-elle pas les yeux de bien des aveugles ?

Dans les deux cas, nous aurons bien le droit de dire que nous n'aurons pas perdu notre temps et qu'au point de vue de la formation de nos camarades, mais aussi de la propagande de nos idées, nous aurons vraiment le droit de dire que nous aurons réussi.

Nous demandons instamment à tous nos camarades le concours de leur affection et de leurs prières. Qu'ils préparent dans leurs provinces, avec d'autant plus d'énergie, le prochain congrès national, que ce sera pour eux une manière d'associer au travail si intense de leurs camarades de Paris ! Alors que la rage de nos adversaires ne connaît plus de bornes, que nous sommes attristés par les reproches ou les défiances de plusieurs évêques, c'est un devoir impérieux pour nous de redoubler de courage et de vaillance, résolus sans doute, à éviter toute aigreur, tout esprit d'insubordination envers la hiérarchie catholique, à demeurer humbles et pacifiques mais décidés aussi à travailler avec une telle et si victorieuse énergie, qu'il faudra bien, Dieu aidant, que l'on finisse par rendre justice à notre conquérante volonté.

Fraternellement,

Marc Sangnier

Annexe n°8 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase de campagne : « Programme de Marc Sangnier » (Sangnier, février 1909)

Ce programme est le premier document communiqué aux électeurs lors de la campagne de Sceaux. Ce document, dont des exemplaires originaux sont consultables à l'Institut Marc Sangnier (MS-37, dossier 3), est publié dans *Le Sillon* du 10 avril 1909, puis dans la brochure *Une expérience. La campagne électorale dans la 4^{ème} circonscription de Sceaux*, Paris, Au Sillon, 1909 (anonyme). Nous le reproduisons ici en quasi-intégralité (le long passage sur la propriété privée étant déjà connu et sans grande pertinence pour notre recherche).

Le programme de Marc Sangnier

Citoyens,

Nous ne sommes le représentant d'aucun parti ; mais nous croyons représenter les aspirations de ceux qui, dans tous les partis et dans tous les milieux, attendent une République plus démocratique, plus hardiment réformatrice et assez forte pour pouvoir respecter la liberté de chacun.

Nous nous adressons directement aux électeurs.

Sans nous soucier des comités ou des coteries, nous disons à chaque électeur : « Voici notre programme. Voici ce que nous voulons dire au Parlement, ce que nous entendons faire dans la pays. Si vous approuvez ce programme, si vous espérez ce que nous espérons, si vous voulez ce que nous voulons, travaillons ensemble. Je compte sur vous. »

*

La République doit protéger la liberté de chaque citoyen. Mais la liberté politique est impuissante sans la liberté économique.

Une législation spéciale protectrice des travailleurs s'impose donc. Elle doit réparer les abus du capitalisme et donner aux prolétaires une sécurité matérielle et morale qui les mette à même de préparer leur propre émancipation.

Nous réclamons donc que l'on fasse promptement aboutir la loi sur les *Retraites ouvrières*, que l'on fasse respecter la loi sur le *Repos hebdomadaire* et que, là où l'effort syndical est impuissant – comme dans le cas de ces malheureuses ouvrières en confection qui, pour un travail de douze heures, ne gagnent que soixante-quinze centimes par jour, – la loi ne craigne pas d'intervenir par l'établissement d'un salaire minimum.

La République doit également assurer la *Liberté civile des fonctionnaires*. Il faut élaborer au plus tôt une loi sur le *Statut des fonctionnaires* qui sauvegarde l'indépendance de ceux qui, étant dépositaires d'une partie de l'autorité publique et serviteurs non d'un patron, mais de la Nation, sont évidemment dans une situation différente de celle des salariés ordinaires, et empêcher qu'ils ne soient les esclaves désarmés du Gouvernement.

Parmi tous les fonctionnaires, les membres de l'Enseignement et spécialement les instituteurs nous semblent particulièrement intéressants. Il importe que les pères de famille et même tous les citoyens collaborent avec eux en organisant des œuvres post-scolaires, en surveillant et en défendant l'École. Ce serait de la part du Gouvernement, une erreur injurieuse pour les instituteurs eux-mêmes que de prétendre les réduire en tutelle, leur enlever la responsabilité de leurs actes et empêcher le contact avec le pays lui-même.

La réforme de l'impôt doit, elle aussi, être animée d'un esprit démocratique. Il est juste que le superflu soit taxé davantage que ce qui est nécessaire à la vie et nous acceptons le principe même de cet *Impôt sur le Revenu* que la plupart des pays d'Europe ont déjà établi chez eux. Mais nous réclamons que le législateur prévoie dans la loi des dispositions de nature à empêcher les taxations arbitraires et vexatoires. Il ne faut pas que, par une étrange déformation, cet impôt puisse devenir une arme contre l'indépendance des citoyens.

Nous demandons à la législation de faciliter partout le développement du véritable esprit républicain. Il n'est pas jusqu'à l'*Armée* même qu'il importe de rendre plus démocratique. Tous les patriotes éclairés, qui savent quel est le tempérament français et quel a été le rôle de la France dans le monde, doivent reconnaître que nous n'aurons une armée forte que dans la mesure où elle sera vraiment démocratique et intimement mêlée à la vie nationale. Certes, nous aimons ardemment la France, mais nous voyons en elle un noble instrument de progrès pour l'humanité tout entière et comme le généreux champ d'expérience de la démocratie future.

Enfin, il n'est pas jusqu'à un système électoral qui ne doive être réformé dans un sens démocratique. Nous sommes partisans de la *Représentation proportionnelle*. Il importe, en effet, que l'on puisse aisément s'élever dans les élections législatives au-dessus des trop étroites questions de personnes et d'intérêts locaux et que les diverses tendances de la nation puissent trouver un moyen naturel de s'exprimer légalement. Comment ne soutiendrions-nous pas un projet de loi si bien fait pour purifier les mœurs politiques de notre pays et pour sauvegarder la dignité des électeurs et des élus !

*

Si une action législative, celle-là même que nous venons de dessiner à grands traits, s'impose, cette action, qui est nécessaire, n'est pas suffisante.

L'émancipation du prolétariat doit être l'œuvre des prolétaires eux-mêmes.

L'action économique s'impose.

Le *Syndicalisme*, s'il n'est ni arrêté par les timides, ni détourné par les politiciens, ni conduit à de cruelles et stériles boucheries par les violents, sera peut-être l'instrument principal de l'émancipation sociale des travailleurs, à condition que ceux-ci voient dans le Syndicat, non seulement un moyen d'améliorer immédiatement leur sort, mais encore un moyen de transformation sociale.

De même la *Coopération*, si elle n'est ni une entreprise capitaliste déguisée, ni la tentative inféconde d'esprits brouillons et turbulents, peut préparer dans le travail et dans la paix une organisation économique plus fraternelle.

Nous reconnaissons, d'ailleurs, la légitimité de la propriété individuelle qui est de droit naturel, mais nous ne reconnaissons pas que ce soit là la seule forme légitime de propriété. Tandis que certains radicaux ne veulent que la propriété individuelle et certains socialistes que la propriété collective, nous croyons quant à nous qu'il y aurait intérêt à ce que trois formes de propriété puissent exister :

1° La *propriété privée* [...]

2° Une *propriété commune* limitée aux groupements des ouvriers manuels ou intellectuels, contremaîtres, ingénieurs, architectes, travaillant dans un atelier, dans une usine, sur un chantier déterminé, ces groupements pouvant d'ailleurs s'unir entre eux et posséder à leur tout en commun. Les capitalistes usent déjà depuis longtemps pour leur compte de la propriété collective, mais ne serait-il pas meilleur et plus équitable que ces Sociétés financières, dont les actionnaires ne connaissent rien aux travaux dont l'exécution les enrichit, soient remplacées de plus en plus par des groupements fraternels de travailleurs ?

3° Une *propriété d'État*. – Il est juste que les entreprises d'intérêt général, telles que les chemins de fer, qui n'ont pu aboutir que par l'intervention de l'État, que par des lois d'expropriation, n'enrichissent pas seulement quelques privilégiés, mais voient leurs profits servir à l'utilité de la collectivité tout entière.

Bien entendu, ces transformations économiques ne sauraient être le résultat d'une décision brutale et vexatoire (puisqu'elle ne tiendrait pas compte des droits légitimement acquis). Elles doivent résulter d'une évolution en quelque sorte organique à laquelle vraiment nous espérons qu'aucun bon citoyen ne saurait avoir le courage de songer à s'opposer.

*

La réalisation d'un tel programme, qui est celui de la *République démocratique*, nécessite la bonne volonté et la collaboration de tous.

Sans doute les prolétaires ont des intérêts particuliers ou *Intérêts de classe*, que nous ne méconnaissons pas et qui nous intéressent, non seulement parce que presque tous nos compagnons de travail et de lutte sont des prolétaires, mais parce que la République se doit à elle-même de s'occuper de la classe la plus nombreuse et la plus déshéritée.

Ce que nous ne reconnaissons pas, c'est qu'il y ait une *Justice de classe*, comme le disent les socialistes unifiés. La justice domine nécessairement toutes les classes. C'est une des gloires de la République d'avoir proclamé tous les citoyens égaux devant la loi et d'avoir fait de l'universelle fraternité son idéal. Sans doute, la République n'a pas tenu toutes les promesses qu'elle avait faites. Mais la République n'est rien que par nous. Elle sera ce que nous la ferons.

Des *Forces morales* sont donc indispensables à tous ceux qui veulent travailler pour la République démocratique.

Il faut donc que, plus que jamais, tous les bons citoyens s'unissent pour lutter contre l'alcoolisme, contre la pornographie, contre les jeux de hasard. Les tyrans, les Césars de la vieille Rome décadente ont toujours eu soin de maintenir le peuple dans le vice et dans la débauche pour pouvoir plus facilement le garder en servitude. Si les prolétaires veulent leur émancipation sociale, il faut qu'ils soient capables de s'affranchir eux-mêmes moralement du

mal et de l'erreur. Avant de conquérir la Société future, qu'ils commencent par être assez forts pour se conquérir eux-mêmes !

Dès lors, nous devons réclamer que l'on ait le plus grand souci d'estimer et d'honorer les indispensables forces morales dont ne saurait se passer la République démocratique. Respectons, non pas les idées philosophiques ou religieuses, quand nous les croyons fausses, mais bien la loyauté de ceux qui les professent sincèrement. Opposons-nous à toute mesure vexatoire, à toute loi autoritaire et persécutrice qui serait en somme toujours opposée à l'esprit de la République, qui n'a pas besoin d'être défendue par de telles armes et ne peut se développer que dans la liberté et par la liberté. Méfions-nous de la tactique de certains radicaux – déjà dénoncées d'ailleurs éloquemment par les syndicalistes – qui se font les propagandistes d'une sorte d'anticléricalisme bourgeois, véritable cléricalisme antichrétien, et qui tentent d'endormir ainsi les ardeurs du prolétariat, avide de réformes et de progrès social.

Tel est notre programme. Nous espérons qu'il fournira à tous les vrais républicains et à tous les vrais démocrates un terrain d'entente assez large et assez solide pour qu'ils puissent s'y rencontrer.

Ce n'est pas dans la timidité d'une arrière-garde peureuse que nous voulons que l'union se fasse, mais bien à l'avant-garde du progrès social, là où se trouvent les positions avancées de la République démocratique.

Nous n'avons encore que trente-cinq ans. Mais depuis deux ans déjà nous travaillons à défendre ces idées et à les faire triompher dans tous les partis. Nous croyons que le moment est venu de nous adresser, pour la première fois, nettement et directement au suffrage universel. Pourquoi les électeurs, qui approuvent notre programme et comprennent notre action, n'auraient-ils pas le courage de briser avec la routine, de s'affranchir du joug des coteries et de mettre leur vote en conformité avec leurs convictions intimes ?

Dans tous les milieux et à travers toutes les provinces, nous avons rencontré l'estime et la sympathie des républicains sincères et des démocrates convaincus. Serait-il vrai que la politique dût demeurer toujours asservie à des intérêts étroits et mesquins et qu'une élection ne pût enfin être l'expression sincère, loyale, désintéressée des aspirations les plus généreuses du pays ?

Un maire représente sa commune, un conseiller général son département, un député – la Constitution même de la République nous l'apprend – représente la France tout entière.

Citoyens, je viens à vous simplement, franchement, avec tout mon dévouement, toute ma conscience et tout mon cœur.

Quoi qu'il arrive, je sortirai de la lutte la tête haute, dans l'intégrité de mon indépendance, sans compromissions, sans avoir rien caché de ce que je pense et de ce que je veux.

J'attends votre jugement.

MARC SANGNIER

*Ancien élève de l'école Polytechnique, Licencié en Droit,
Candidat de la République démocratique.*

Annexe n°9 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase de campagne : « 2^{ème} circulaire aux électeurs » (Sangnier, mars 1909)

Cette circulaire du 18 mars 1909, dont des exemplaires originaux sont consultables à l'Institut Marc Sangnier (MS-37, dossier 3), est la seconde que Sangnier adresse pendant sa campagne aux électeurs de la quatrième circonscription de Sceaux. La première reprenait la profession de foi. Elle est parue ensuite dans *Le Sillon* du 10 avril 1909, puis dans la brochure *Une expérience. La campagne électorale dans la 4^{ème} circonscription de Sceaux*, Paris, Au Sillon, 1909 (anonyme). Nous la reproduisons ici dans son intégralité.

2^e circulaire aux électeurs

Le 18 mars 1909

M.

J'ai constaté avec joie que le programme de la République démocratique, que j'ai développé dans toutes les communes de la circonscription, n'avait été sérieusement discuté par aucun contradicteur et semblait de nature à grouper tous les citoyens soucieux des intérêts les plus élevés de la nation.

Des hommes appartenant jusqu'alors aux partis les plus opposés ont compris qu'il y avait au-delà des coterie étroites un large terrain de réconciliation nationale et de hardi progrès social. Ils sont résolus à travailler avec nous au développement d'une République démocratique capable de correspondre aux profondes aspirations du prolétariat et de satisfaire la conscience de tous ceux qui ont à cœur le respect de la personnalité humaine et le souci de la justice sociale.

C'est avec une reconnaissante émotion que nous constatons l'accueil qui a été fait partout, même par ceux qui se disaient d'abord nos adversaires, à notre bonne volonté et à notre loyauté. Nous avons raison de croire que nous serons écoutés et compris.

Nous nous adressons à votre raison, à votre cœur, à votre conscience.

Nous venons maintenant vous adresser un pressant appel pour le Scrutin du dimanche 21 mars, dont la signification, si vous le voulez, sera grande pour le pays tout entier.

Nous ne voulons pas triompher pour écraser nos adversaires, mais pour réconcilier toutes les énergies qui veulent se dévouer dans une œuvre commune d'action sociale et de fraternité.

Si vous acceptez notre programme, si vous avez confiance en nous pour le défendre et pour le faire aboutir, vous serez fier de faire, dimanche prochain, acte de citoyen conscient et libre en votant pour une République démocratique vraiment généreuse et fraternelle.

Je compte sur vous.

Veillez croire, M. _____, à mes sentiments les plus sincèrement dévoués et les plus cordiaux.

MARC SANGNIER

Annexe n°10 – Texte de référence des étapes de la transformation du Sillon. Phase de campagne : « 1^{ère} affiche après le scrutin » (Sangnier, mars 1909)

L’affiche qui suit, dont des exemplaires originaux sont consultables à l’Institut Marc Sangnier (MS-37, dossier 3), est la première affiche de campagne à paraître entre les deux tours de l’élection législative partielle de mars 1909 dans la quatrième circonscription de Sceaux. Elle est publiée plus tard dans *Le Sillon* du 10 avril 1909, puis dans la brochure *Une expérience. La campagne électorale dans la 4^{ème} circonscription de Sceaux*, Paris, Au Sillon, 1909 (anonyme). Nous la reproduisons ici dans son intégralité.

La première affiche après le scrutin

Citoyens,

Le scrutin du dimanche 21 mars apporte une indication décisive.

La lutte est entre la République et le parti unifié.

Par votre volonté, les autres candidatures ont été reléguées au second plan. Vous avez compris sur quel terrain devait se livrer la véritable bataille.

D’un côté, c’est la République démocratique, respectueuse des Droits de l’homme et du citoyen, capable de défendre la liberté individuelle contre toutes les réactions étatistes ou césariennes, soucieuse de sauvegarder les droits de la pensée libre et de la conscience humaine, fermement attachée à défendre la prospérité matérielle et morale de la France, qui sera, si nous le voulons, le glorieux champ d’expériences des réformes sociales les plus généreuses et des plus fraternelles transformations économiques.

De l’autre côté, c’est le Parti unifié qui entend accaparer et exploiter à son seul profit l’idéal socialiste ; qui veut, sans respecter la liberté, imposer par la force souvent arbitraire de la loi toutes ses volontés et toutes ses décisions, qui ne rêve qu’embrigadement et que caporalisme social ; qui, nous l’avons vu la veille même du dernier scrutin, insulte lorsqu’il ne peut plus discuter, qui, malgré toutes les protestations, est une cause de division et un ferment de haine dans le prolétariat républicain et ne parvient qu’à diminuer, atrophier et trop souvent corrompre le véritable idéal démocratique.

D’un côté, c’est le Drapeau tricolore, que nous croyons assez noble pour pouvoir abriter sous ses plis les victoires sociales de la Démocratie future. De l’autre côté, c’est le Drapeau

rouge, c'est-à-dire la France divisée contre elle-même et la Justice remplacée par des intérêts étroits ou des vengeances particulières.

Citoyens,

Un mois seulement de discussion loyale, de travail sincère et désintéressé, m'a permis de faire connaître et apprécier mon programme. Vous m'avez, du premier coup, donné un nombre de voix sensiblement égal à celui du socialiste unifié. Je vous en remercie fraternellement.

Qui pourrait arrêter notre marche en avant dans la lumière et dans la loyauté ?

Je compte sur vous pour démasquer les calomnies, briser les équivoques, éviter les pièges de la dernière heure. Vous allez assurer, contre toutes les tyrannies, contre tous les sectarismes, d'où qu'ils viennent, le triomphe de la République démocratique qui ne peut vivre et se développer que dans la Liberté et par la Liberté.

Vous achèverez, au scrutin du 4 avril, l'œuvre d'affranchissement, le bon travail civique que vous avez déjà commencé.

Vive la République démocratique !

MARC SANGNIER

Annexe n°11 – Extraits de l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII

Extraits de

RERUM NOVARUM

LETTRE ENCYCLIQUE

DE SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

À tous Nos Vénérables Frères, les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique, en grâce et communion avec le Siège Apostolique.

Vénérables Frères, Salut et Bénédiction apostolique.

[...]

C'est pourquoi, Vénérables Frères, ce que, pour le bien de l'Église et le salut commun des hommes, Nous avons fait ailleurs par Nos Lettres sur la Souveraineté politique (2), la Liberté humaine (3), la Constitution chrétienne des États (4), et sur d'autres sujets analogues, afin de réfuter selon qu'il Nous semblait opportun les opinions erronées et fallacieuses, Nous jugeons devoir le réitérer aujourd'hui et pour les mêmes motifs en vous entretenant de la Condition des ouvriers. Ce sujet, Nous l'avons, suivant l'occasion, effleuré plusieurs fois. Mais la conscience de Notre charge apostolique Nous fait un devoir de le traiter dans cette encyclique plus explicitement et avec plus d'ampleur, afin de mettre en évidence les principes d'une solution conforme à la vérité et à l'équité.

Le problème n'est pas aisé à résoudre, ni exempt de péril. Il est difficile, en effet, de préciser avec justesse les droits et les devoirs qui règlent les relations des riches et des prolétaires, des capitalistes et des travailleurs. D'autre part, le problème n'est pas sans danger, parce que trop souvent d'habiles agitateurs cherchent à en dénaturer le sens et en profitent pour exciter les multitudes et fomenter les troubles.

Quoi qu'il en soit, Nous sommes persuadé, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritées.

Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes qui étaient pour eux une protection. Les sentiments religieux du passé ont disparu des lois et des

institutions publiques et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vu, avec le temps, livrer à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. Une usure dévorante est venue accroître encore le mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain et d'une insatiable cupidité. À tout cela, il faut ajouter la concentration entre les mains de quelques-uns de l'industrie et du commerce devenus le partage d'un petit nombre d'hommes opulents et de ploutocrates qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires.

Les socialistes, pour guérir ce mal, poussent à la haine jalouse des pauvres contre les riches. Ils prétendent que toute propriété de biens privés doit être supprimée, que les biens d'un chacun doivent être communs à tous, et que leur administration doit revenir aux municipalités ou à l'État. Moyennant ce transfert des propriétés et cette égale répartition entre les citoyens des richesses et de leurs avantages, ils se flattent de porter un remède efficace aux maux présents.

Mais pareille théorie, loin d'être capable de mettre fin au conflit, ferait tort à la classe ouvrière elle-même, si elle était mise en pratique. D'ailleurs, elle est souverainement injuste en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'État et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social. De fait, comme il est facile de le comprendre, la raison intrinsèque du travail entrepris par quiconque exerce un métier, le but immédiat visé par le travailleur, c'est d'acquérir un bien qu'il possédera en propre et comme lui appartenant.

[...]

Aussi bien que la société civile, la famille, comme Nous l'avons dit plus haut, est une société proprement dite, avec son autorité propre qui est l'autorité paternelle. C'est pourquoi, toujours sans doute dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, elle jouit, pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, de droits au moins égaux à ceux de la société civile. Au moins égaux, disons-Nous, car la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. Si les citoyens, si les familles entrant dans la société humaine y trouvaient, au lieu d'un soutien, un obstacle, au lieu d'une protection, une diminution de leurs droits, la société serait plutôt à rejeter qu'à rechercher.

[...]

De tout ce que Nous venons de dire, il résulte que la théorie socialiste de la propriété collective est absolument à répudier comme préjudiciable à ceux-là mêmes qu'on veut secourir, contraire aux droits naturels des individus, comme dénaturant les fonctions de l'État et troublant la tranquillité publique. Que ceci soit donc bien établi : le premier principe sur lequel doit se baser le relèvement des classes inférieures est l'inviolabilité de la propriété privée.

À l'aide de ces données, Nous allons montrer où l'on peut trouver le remède que l'on cherche. C'est avec assurance que Nous abordons ce sujet, et dans toute la plénitude de Notre droit. La question qui s'agite est d'une nature telle, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Église, il est impossible de lui trouver jamais une solution. Or, comme c'est à Nous

principalement qu'ont été confiées la sauvegarde de la religion et la dispensation de ce qui est du domaine de l'Église, Nous taire serait aux yeux de tous négliger Notre devoir.

Assurément, une question de cette gravité demande encore à d'autres agents leur part d'activité et d'efforts. Nous voulons parler des chefs d'État, des patrons et des riches, des ouvriers eux-mêmes dont le sort est ici en jeu. Mais ce que Nous affirmons sans hésitation, c'est l'inanité de leur action en dehors de celle de l'Église. C'est l'Église, en effet, qui puise dans l'Évangile des doctrines capables, soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir en lui enlevant tout ce qu'il a d'âpreté et d'aigreur; l'Église, qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements, mais s'efforce encore de régler en conséquence la vie et les mœurs de chacun; l'Église qui, par une foule d'institutions éminemment bienfaites, tend à améliorer le sort des classes pauvres; l'Église qui veut et désire ardemment que toutes les classes mettent en commun leurs lumières et leurs forces, pour donner à la question ouvrir la meilleure solution possible; l'Église enfin qui estime que les lois et l'autorité publique doivent, avec mesure et avec sagesse sans doute, apporter à cette solution leur part de concours.

[...]

L'erreur capitale, dans la question présente, c'est de croire que les deux classes sont ennemies-nées l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel obstiné. C'est là une affirmation à ce point déraisonnable et fautive que la vérité se trouve dans une doctrine absolument opposée.

Dans le corps humain, les membres malgré leur diversité s'adaptent merveilleusement l'un à l'autre, de façon à former un tout exactement proportionné et que l'on pourrait appeler symétrique. Ainsi, dans la société, les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre : il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital. [...]

Et d'abord tout l'ensemble des vérités religieuses, dont l'Église est la gardienne et l'interprète, est de nature à rapprocher et à réconcilier les riches et les pauvres, en rappelant aux deux classes leurs devoirs mutuels et, avant tous les autres, ceux qui dérivent de la justice.

Parmi ces devoirs, voici ceux qui regardent le pauvre et l'ouvrier. Il doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité. Il ne doit point léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne. Ses revendications mêmes doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de séditions. Il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours mensongers, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes.

Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme, relevée encore par celle du chrétien. Le travail du corps, au témoignage commun de la raison et de la philosophie chrétienne, loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme, parce qu'il lui fournit un noble moyen de sustenter sa vie. Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne restituer qu'en proportion de la vigueur de ses bras. Le christianisme, en outre, prescrit qu'il soit tenu compte des intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme. Aux patrons, il revient de veiller à ce que l'ouvrier ait un temps suffisant à

consacrer à la piété; qu'il ne soit point livré à la séduction et aux sollicitations corruptrices; que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille, ni les habitudes d'économie. Il est encore défendu aux patrons d'imposer à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge ou leur sexe.

Mais, parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui convient. Assurément, pour fixer la juste mesure du salaire, il y a de nombreux points de vue à considérer. Mais d'une manière générale, que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère, et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. Ce serait un crime à crier vengeance au ciel, que de frustrer quelqu'un du prix de ses labeurs. [...]

Enfin, les riches doivent s'interdire religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre, d'autant plus que celui-ci est moins apte à se défendre, et que son avoir est plus sacré parce que plus modique.

L'obéissance à ces lois, Nous le demandons, ne suffirait-elle pas à elle seule pour faire cesser tout antagonisme et en supprimer les causes ? L'Église, toutefois, instruite et dirigée par Jésus-Christ, porte ses vues encore plus haut. Elle propose un ensemble de préceptes plus complet, parce qu'elle ambitionne de resserrer l'union des deux classes jusqu'à les unir l'une à l'autre par les liens d'une véritable amitié.

Nul ne saurait avoir une intelligence vraie de la vie mortelle, ni l'estimer à sa juste valeur, s'il ne s'élève jusqu'à la considération de cette autre vie qui est immortelle. Celle-ci supprimée, toute espèce et toute vraie notion de bien disparaît. Bien plus, l'univers entier devient un impénétrable mystère.

[...]

Ainsi, les fortunés de ce monde sont avertis que les richesses ne les mettent pas à couvert de la douleur, qu'elles ne sont d'aucune utilité pour la vie éternelle, mais plutôt un obstacle (12), qu'ils doivent trembler devant les menaces insolites que Jésus-Christ profère contre les riches (13) ; qu'enfin il viendra un jour où ils devront rendre à Dieu, leur juge, un compte très rigoureux de l'usage qu'ils auront fait de leur fortune.

[...]

Du reste, voici en quelques mots le résumé de cette doctrine. Quiconque a reçu de la divine Bonté une plus grande abondance, soit des biens extérieurs et du corps, soit des biens de l'âme, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement et également, comme ministre de la Providence, au soulagement des autres. C'est pourquoi " quelqu'un a-t-il le talent de la parole, qu'il prenne garde de se taire; une surabondance de biens, qu'il ne laisse pas la miséricorde s'engourdir au fond de son cœur; l'art de gouverner, qu'il s'applique avec soin à en partager avec son frère et l'exercice et les bienfaits. " (21)

Quant aux déshérités de la fortune, ils apprennent de l'Église que, selon le jugement de Dieu lui-même, la pauvreté n'est pas un opprobre et qu'il ne faut pas rougir de devoir gagner son pain à la sueur de son front. C'est ce que Jésus-Christ Notre Seigneur a confirmé par son exemple, lui qui, "tout riche qu'il était, s'est fait indigent" (22) pour le salut des hommes; qui,

fil de Dieu et Dieu lui-même, a voulu passer aux yeux du monde pour le fils d'un ouvrier; qui est allé jusqu'à consumer une grande partie de sa vie dans un travail mercenaire. "N'est-ce pas le charpentier, fils de Marie ?" (23)

Quiconque tiendra sous son regard le Modèle divin comprendra plus facilement ce que Nous allons dire: la vraie dignité de l'homme et son excellence résident dans ses mœurs, c'est-à-dire dans sa vertu; la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; seuls la vertu et les mérites, partout où on les rencontre, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le cœur de Dieu semble s'incliner davantage. [...]

Mais c'est encore trop peu de la simple amitié: si l'on obéit aux préceptes du christianisme, c'est dans l'amour fraternel que s'opérera l'union. De part et d'autre, on saura et l'on comprendra que les hommes sont tous absolument issus de Dieu, leur Père commun; que Dieu est leur unique et commune fin, et que lui seul est capable de communiquer aux anges et aux hommes une félicité parfaite et absolue; que tous ils ont été également rachetés par Jésus-Christ et rétablis par lui dans leur dignité d'enfants de Dieu, et qu'ainsi un véritable lien de fraternité les unit, soit entre eux, soit au Christ leur Seigneur qui est le "premier-né parmi un grand nombre de frères". (26) Ils sauront enfin que tous les biens de la nature, tous les trésors de la grâce appartiennent en commun et indistinctement à tout le genre humain, et qu'il n'y a que les indignes qui soient déshérités des biens célestes. "Si vous êtes fils, vous êtes aussi héritiers: héritiers de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ" (27).

Tel est l'ensemble des droits et des devoirs qu'enseigne la philosophie chrétienne. Ne verrait-on pas l'apaisement se faire à bref délai, si ces enseignements pouvaient prévaloir dans les sociétés ?

Cependant, l'Église ne se contente pas d'indiquer où se trouve le remède, elle l'applique au mal de sa propre main. Elle est tout occupée à instruire et à élever les hommes d'après ses principes et sa doctrine. Elle a soin d'en répandre les eaux vivifiantes aussi loin et aussi largement qu'il lui est possible, par le ministère des évêques et du clergé. Puis, elle s'efforce de pénétrer dans les âmes et d'obtenir des volontés qu'elles se laissent conduire et gouverner par la règle des préceptes divins. [...]

Qu'on ne pense pas que l'Église se laisse tellement absorber par le soin des âmes qu'elle néglige ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle. Pour ce qui est en particulier de la classe des travailleurs, elle veut les arracher à la misère et leur procurer un sort meilleur, et elle fait tous ses efforts pour obtenir ce résultat.

Et certes, elle apporte à cette œuvre un très utile concours, par le seul fait de travailler en paroles et en actes à ramener les hommes à la vertu. Dès que les mœurs chrétiennes sont en honneur, elles exercent naturellement sur la prospérité temporelle leur part de bienfaisante influence. En effet, elles attirent la faveur de Dieu, principe et source de tout bien; elles compriment le désir excessif des richesses et la soif des voluptés, ces deux fléaux qui trop souvent jettent l'amertume et le dégoût dans le sein même de l'opulence;(28) elles se contentent enfin d'une vie et d'une nourriture frugales, et suppléent par l'économie à la modicité du revenu, écartant ces vices qui consomment non seulement les petites, mais les plus grandes fortunes, et dissipent les plus gros patrimoines.

L'Église en outre pourvoit encore directement au bonheur des classes déshéritées par la fondation et le soutien d'institutions qu'elle estime propres à soulager leur misère. En ce genre de bienfaits, elle a même tellement excellé que ses propres ennemis ont fait son éloge.

[...]

Toutefois, pour obtenir le résultat voulu, il faut sans aucun doute recourir de plus aux moyens humains. Tous ceux que la question regarde doivent donc viser au même but et travailler de concert, chacun dans sa sphère. Il y a là comme une image de la Providence gouvernant le monde ; car nous voyons d'ordinaire que les faits et les événements qui dépendent de causes diverses sont la résultante de leur action commune.

Or, que sommes-nous en droit d'attendre de l'État pour remédier à la situation ? Disons d'abord que, par État, Nous entendons ici, non point tel gouvernement établi chez tel peuple en particulier, mais tout gouvernement qui répond aux préceptes de la raison naturelle et des enseignements divins, enseignements que Nous avons exposés Nous-même, spécialement dans Notre lettre encyclique sur la constitution chrétienne des sociétés (31).

Les chefs d'État doivent d'abord apporter un concours d'ordre général par tout l'ensemble des lois et des institutions. Nous voulons dire qu'ils doivent agir en sorte que la constitution et l'administration de la société fassent fleurir naturellement la prospérité, tant publique que privée.

Tel est, en effet, l'office de la prudence civile et le devoir propre de tous ceux qui gouvernera. Or, ce qui fait une nation prospère, c'est la probité des mœurs, l'ordre et la moralité comme bases de la famille, la pratique de la religion et le respect de la justice, c'est un taux modéré et une répartition équitable des impôts, le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante et autres éléments du même genre, s'il en est que l'on ne peut développer sans augmenter d'autant le bien-être et le bonheur des citoyens.

De même donc que, par tous ces moyens, l'État peut se rendre utile aux autres classes, de même il peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière. Il le fera dans toute la rigueur de son droit et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence; car en vertu même de son office, l'État doit servir l'intérêt commun. Il est évident que plus se multiplieront les avantages résultant de cette action d'ordre général, et moins on aura besoin de recourir à d'autres expédients pour remédier à la condition des travailleurs.

Mais voici une autre considération qui atteint plus profondément encore Notre sujet. La raison d'être de toute société est une et commune à tous ses membres, grands et petits. Les pauvres au même titre que les riches sont, de par le droit naturel, des citoyens, c'est-à-dire du nombre des parties vivantes dont se compose, par l'intermédiaire des familles, le corps entier de la nation. À parler exactement, en toutes les cités, ils sont le grand nombre. Comme il serait déraisonnable de pourvoir à une classe de citoyens et de négliger l'autre, il est donc évident que l'autorité publique doit aussi prendre les mesures voulues pour sauvegarder la vie et les intérêts de la classe ouvrière. Si elle y manque, elle viole la stricte justice qui veut qu'on rende à chacun son dû. À ce sujet, saint Thomas dit fort sagement : " De même que la partie et le tout sont, en quelque manière, une même chose, ainsi ce qui appartient au tout est en quelque sorte à chaque partie. " (32)

C'est pourquoi, parmi les graves et nombreux devoirs des gouvernants qui veulent pourvoir comme il convient au bien public, celui qui domine tous les autres consiste à avoir soin également de toutes les classes de citoyens, en observant rigoureusement les lois de la justice dite distributive.

Tous les citoyens sans exception doivent apporter leur part à la masse des biens communs qui, du reste, par un retour naturel, se répartissent de nouveau entre les individus. Néanmoins, les apports respectifs ne peuvent être ni les mêmes, ni d'égale mesure. Quelles que soient les vicissitudes par lesquelles les formes de gouvernement sont appelées à passer, il y aura toujours entre les citoyens ces inégalités de conditions sans lesquelles une société ne peut ni exister, ni être conçue. À tout prix, il faut des hommes qui gouvernent, qui fassent des lois, qui rendent la justice, qui enfin de conseil ou d'autorité administrent les affaires de la paix et les choses de la guerre. À n'en pas douter, ces hommes doivent avoir la prééminence dans toute société et y tenir le premier rang, puisqu'ils travaillent directement au bien commun et d'une manière si excellente. Ceux au contraire qui s'appliquent aux choses de l'industrie ne peuvent concourir à ce bien commun, ni dans la même mesure, ni par les mêmes voies.

Eux aussi cependant, quoique d'une manière moins directe, servent grandement les intérêts de la société. Sans nul doute, le bien commun dont l'acquisition doit avoir pour effet de perfectionner les hommes est principalement un bien moral. Mais, dans une société bien constituée, il doit se trouver encore une certaine abondance de biens extérieurs " dont l'usage est requis à l'exercice de la vertu " (33).

Or, tous ces biens, c'est le travail de l'ouvrier, travail des champs ou de l'usine, qui en est surtout la source féconde et nécessaire. Bien plus, dans cet ordre de choses, le travail a une telle fécondité et une telle efficacité, que l'on peut affamer sans crainte de se tromper que, seul, il donne aux nations la prospérité. L'équité demande donc que l'État se préoccupe des travailleurs. Il doit faire en sorte qu'ils reçoivent une part convenable des biens qu'ils procurent à la société, comme l'habitation et le vêtement, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de peines et de privations. Ainsi, l'État doit favoriser tout ce qui, de près ou de loin, paraît de nature à améliorer leur sort. Cette sollicitude, bien loin de préjudicier à personne, tournera au contraire au profit de tous, car il importe souverainement à la nation que des hommes, qui sont pour elle le principe de biens aussi indispensables, ne se trouvent point de tous côtés aux prises avec la misère.

Il est dans l'ordre, avons-Nous dit, que ni l'individu, ni la famille ne soient absorbés par l'État. Il est juste que l'un et l'autre aient la faculté d'agir avec liberté, aussi longtemps que cela n'atteint pas le bien général et ne fait tort à personne. Cependant, aux gouvernants il appartient de prendre soin de la communauté et de ses parties; la communauté, parce que la nature en a confié la conservation au pouvoir souverain, de telle sorte que le salut public n'est pas seulement ici la loi suprême, mais la cause même et la raison d'être du pouvoir civil; les parties, parce que, de droit naturel, le gouvernement ne doit pas viser l'intérêt de ceux qui ont le pouvoir entre les mains, mais le bien de ceux qui leur sont soumis.

Tel est l'enseignement de la philosophie et de la foi chrétienne. D'ailleurs, toute autorité vient de Dieu et est une participation de son autorité suprême. Dès lors, ceux qui en sont les dépositaires doivent l'exercer à l'exemple de Dieu dont la paternelle sollicitude ne s'étend pas moins à chacune des créatures en particulier qu'à tout leur ensemble. Si donc les intérêts

généraux ou l'intérêt d'une classe en particulier se trouvent lésés ou simplement menacés, et s'il est impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement, il faut de toute nécessité recourir à l'autorité publique.

[...]

Il n'est pas rare qu'un travail trop prolongé ou trop pénible, et un salaire jugé trop faible, donnent lieu à ces chômages voulus et concertés qu'on appelle des grèves. À cette maladie si commune et en même temps si dangereuse, il appartient au pouvoir public de porter un remède. Ces chômages en effet, non seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes, mais ils entravent le commerce et nuisent aux intérêts généraux de la société. Comme ils dégènèrent facilement en violences et en tumultes, la tranquillité publique s'en trouve souvent compromise.

Mais ici il est plus efficace et plus salutaire que l'autorité des lois prévienne le mal et l'empêche de se produire, en écartant avec sagesse les causes qui paraissent de nature à exciter des conflits entre ouvriers et patrons.

[...]

C'est de là que découle la nécessité du repos et de la cessation du travail aux jours du Seigneur. Le repos d'ailleurs ne doit pas être entendu comme une plus large part faite à une stérile oisiveté, ou encore moins, suivant le désir d'un grand nombre, comme un chômage fauteur des vices et dissipateur des salaires, mais bien comme un repos sanctifié par la religion. Ainsi allié avec la religion, le repos retire l'homme des labeurs et des soucis de la vie quotidienne. Il l'élève aux grandes pensées du ciel et l'invite à rendre à son Dieu le tribut d'adoration qu'il lui doit. Tel est surtout le caractère et la raison de ce repos du septième jour dont Dieu avait fait même déjà dans l'Ancien Testament un des principaux articles de la loi : "Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat" (36), et dont il avait lui-même donné l'exemple par ce mystérieux repos pris aussitôt après qu'il eût créé l'homme: "Il se reposa le septième jour de tout le travail qu'il avait fait" (37).

Pour ce qui est des intérêts physiques et corporels, l'autorité publique doit tout d'abord les sauvegarder en arrachant les malheureux ouvriers des mains de ces spéculateurs qui, ne faisant point de différence entre un homme et une machine, abusent sans mesure de leurs personnes pour satisfaire d'insatiables cupidités. [...]

Enfin, ce que peut réaliser un homme valide et dans la force de l'âge ne peut être équitablement demandé à une femme ou à un enfant. L'enfant en particulier - et ceci demande à être observé strictement - ne doit entrer à l'usine qu'après que l'âge aura suffisamment développé en lui les forces physiques, intellectuelles et morales. Sinon, comme une herbe encore tendre, il se verra flétri par un travail trop précoce et c'en sera fait de son éducation. De même, il est des travaux moins adaptés à la femme que la nature destine plutôt aux ouvrages domestiques; ouvrages d'ailleurs qui sauvegardent admirablement l'honneur de son sexe et répondent mieux, par nature, à ce que demandent la bonne éducation des enfants et la prospérité de la famille.

En général, la durée du repos doit se mesurer d'après la dépense des forces qu'il doit restaurer. Le droit au repos de chaque jour ainsi que la cessation du travail le jour du Seigneur doivent être la condition expresse ou tacite de tout contrat passé entre patrons et ouvriers. Là

où cette condition n'entrerait pas, le contrat ne serait pas honnête, car nul ne peut exiger ou permettre la violation des devoirs de l'homme envers Dieu et envers lui-même.

Nous passons à présent à un autre point de la question, d'une très grande importance, qui, pour éviter toute exagération, demande à être défini avec justesse. Nous voulons parler de la fixation du salaire.

On prétend que le salaire, une fois librement consenti de part et d'autre, le patron en le payant remplit tous ses engagements et n'est plus tenu à rien. La justice se trouverait seulement lésée, si le patron refusait de tout solder, ou si l'ouvrier refusait d'achever tout son travail et de satisfaire à ses engagements. Dans ces cas, à l'exclusion de tout autre, le pouvoir public aurait à intervenir pour protéger le droit de chacun.

[...]

Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire. Au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Si, contraint par la nécessité ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, l'ouvrier accepte des conditions dures, que d'ailleurs il ne peut refuser parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, il subit une violence contre laquelle la justice proteste.

Mais dans ces cas et autres analogues, comme en ce qui concerne la journée de travail et les soins de la santé des ouvriers dans les usines, les pouvoirs publics pourraient intervenir inopportunément, vu surtout la variété des circonstances des temps et des lieux. Il sera donc préférable d'en réserver en principe la solution aux corporations ou syndicats dont Nous parlerons plus loin, ou de recourir à quelque autre moyen de sauvegarder les intérêts des ouvriers et d'en appeler même, en cas de besoin, à la protection et à l'appui de l'État.

[...]

Mais il y a une condition indispensable pour que tous ces avantages deviennent des réalités. Il ne faut pas que la propriété privée soit épuisée par un excès de charges et d'impôts. Ce n'est pas des lois humaines, mais de la nature qu'émane le droit de propriété individuelle. L'autorité publique ne peut donc l'abolir. Elle peut seulement en tempérer l'usage et le concilier avec le bien commun. Elle agit donc contre la justice et l'humanité quand, sous le nom d'impôts, elle grève outre mesure les biens des particuliers.

En dernier lieu, les patrons et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution de la question par toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes.

De ce nombre sont les sociétés de secours mutuels ; les institutions diverses dues à l'initiative privée qui ont pour but de secourir les ouvriers, ainsi que leurs veuves et leurs orphelins, en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités ; les patronages qui exercent une protection bienfaisante sur les enfants des deux sexes, sur les adolescents et sur les hommes faits.

Mais la première place appartient aux corporations ouvrières qui, en soi, embrassent à peu près toutes les œuvres. Nos ancêtres éprouvèrent longtemps la bienfaisante influence de

ces corporations. Elles ont d'abord assuré aux ouvriers des avantages manifestes. De plus, ainsi qu'une foule de monuments le proclament, elles ont été une source de gloire et de progrès pour les arts eux-mêmes. Aujourd'hui, les générations sont plus cultivées, les mœurs plus policées, les exigences de la vie quotidienne plus nombreuses. Il n'est donc pas douteux qu'il faille adapter les corporations à ces conditions nouvelles. Aussi, Nous voyons avec plaisir se former partout des sociétés de ce genre, soit composées des seuls ouvriers, soit mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons. Il est à désirer qu'elles accroissent leur nombre et l'efficacité de leur action.

[...]

La société privée est celle qui se forme dans un but privé, comme lorsque deux ou trois s'associent pour exercer ensemble le négoce. (42)

Les sociétés privées n'ont d'existence qu'au sein de la société civile dont elles sont comme autant de parties. Il ne s'ensuit pas cependant, à ne parler qu'en général et à ne considérer que leur nature, qu'il soit au pouvoir de l'État de leur dénier l'existence. Le droit à l'existence leur a été octroyé par la nature elle-même, et la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir. C'est pourquoi une société civile qui interdirait les sociétés privées s'attaquerait elle-même, puisque toutes les sociétés, publiques et privées, firent leur origine d'un même principe: la naturelle sociabilité de l'homme.

Assurément, il y a des cas qui autorisent les lois à s'opposer à la formation de sociétés de ce genre. Si une société, en vertu même de ses statuts, poursuivait une fin en opposition flagrante avec la probité, avec la justice, avec la sécurité de l'État, les pouvoirs publics auraient le droit d'en empêcher la formation et, si elle était formée, de la dissoudre. Mais encore faut-il qu'en tout cela ils n'agissent qu'avec une très grande circonspection.

Il faut éviter d'empiéter sur les droits des citoyens et de prendre, sous couleur d'utilité publique, une décision qui serait désavouée par la raison. Car une loi ne mérite obéissance qu'autant qu'elle est conforme à la droite raison et, ainsi, à la loi éternelle de Dieu (43).

Ici se présentent à Notre esprit les confréries, les congrégations et les ordres religieux de tout genre, auxquels l'autorité de l'Église et la piété des fidèles avaient donné naissance. L'histoire jusqu'à notre époque nous dit assez quels en furent les fruits de salut pour le genre humain. Considérées simplement par la raison, ces sociétés apparaissent comme fondées dans un but honnête et, conséquemment, comme établies sur le droit naturel. Du côté où elles touchent à la religion, elles ne relèvent que de l'Église. Les pouvoirs publics ne peuvent donc légitimement prétendre à aucun droit sur elles, ni s'en attribuer l'administration. Leur devoir est plutôt de les respecter, de les protéger et, s'il en est besoin, de les défendre.

[...]

Jamais assurément à aucune époque, on ne vit une si grande multiplicité d'associations de tout genre, surtout d'associations ouvrières. Ce n'est pas le lieu de chercher ici d'où viennent beaucoup d'entre elles, quel est leur but et comment elles y tendent. Mais c'est une opinion confirmée par de nombreux indices qu'elles sont ordinairement gouvernées par des chefs occultes et qu'elles obéissent à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations; qu'après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, elles leur font expier ce refus par la misère. Dans cet

état de choses, les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux partis' ou de donner leur nom à des sociétés dont la religion a tout à craindre, ou de s'organiser eux-mêmes et de joindre leurs forces pour pouvoir secouer hardiment un joug si injuste et à intolérable. Y a-t-il des hommes ayant vraiment à cœur d'arracher le souverain bien de l'humanité à un péril imminent qui puissent douter qu'il faille opter pour ce dernier parti ?

Aussi, il faut louer hautement le zèle d'un grand nombre des nôtres qui, se rendant parfaitement compte des besoins de l'heure présente, sondent soigneusement le terrain pour y découvrir une voie honnête qui conduise au relèvement de la classe ouvrière. S'étant constitués les protecteurs des personnes vouées au travail, ils s'étudient à accroître leur prospérité, tant familiale qu'individuelle, à régler avec équité les relations réciproques des patrons et des ouvriers, à entretenir et à affermir dans les uns et les autres le souvenir de leurs devoirs et l'observation des préceptes évangéliques; préceptes qui, en ramenant l'homme à la modération et condamnant tous les excès, maintiennent dans les nations et parmi les éléments si divers de personnes et de choses la concorde et l'harmonie la plus parfaite. Sous l'inspiration des mêmes pensées, des hommes de grand mérite se réunissent fréquemment en congrès pour se communiquer leurs vues, unir leurs forces, arrêter des programmes d'action.

D'autres s'occupent de fonder des corporations assorties aux divers métiers et d'y faire entrer les ouvriers; ils aident ces derniers de leurs conseils et de leur fortune et pourvoient à ce qu'ils ne manquent jamais d'un travail honnête et fructueux.

Les évêques, de leur côté, encouragent ces efforts et les mettent sous leur haut patronage. Par leur autorité et sous leurs auspices, des membres du clergé tant séculier que régulier se dévouent en grand nombre aux intérêts spirituels des associés.

Enfin, il ne manque pas de catholiques qui, pourvus d'abondantes richesses, mais devenus en quelque sorte compagnons volontaires des travailleurs, ne regardent à aucune dépense pour fonder et étendre au loin des sociétés où ceux-ci peuvent trouver, avec une certaine aisance pour le présent, le gage d'un repos honorable pour l'avenir.

[...]

Tout ce qu'on peut dire en général, c'est qu'on doit prendre pour règle universelle et constante d'organiser et de gouverner les corporations, de façon qu'elles fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose. Ce but consiste dans l'accroissement le plus grand possible, pour chacun, des biens du corps, de l'esprit et de la fortune.

Mais il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal qui est le perfectionnement moral et religieux. C'est surtout cette fin qui doit régler l'économie sociale. Autrement, ces sociétés dégénéreraient bien vite et tomberaient, ou peu s'en faut, au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place. Aussi bien, que servirait à l'ouvrier d'avoir trouvé au sein de la corporation l'abondance matérielle, si la disette d'aliments spirituels mettait en péril le salut de son âme ? [...]

La religion ainsi constituée comme fondement de toutes les lois sociales, il n'est pas difficile de déterminer les relations mutuelles à établir entre les membres pour obtenir la paix et la prospérité de la société.

Les diverses fonctions doivent être réparties de la manière la plus favorable aux intérêts communs et de telle sorte que l'inégalité ne nuise point à la concorde. Il importe grandement que les charges soient distribuées avec intelligence et clairement définies, afin que personne n'ait à souffrir d'injustice. Que la masse commune soit administrée avec intégrité et qu'on détermine d'avance, par le degré d'indigence de chacun des membres, la mesure de secours à lui accorder.

Que les droits et les devoirs des patrons soient parfaitement conciliés avec les droits et les devoirs des ouvriers.

Pour le cas où l'une ou l'autre classe se croirait lésée en quelque façon, il serait très désirable que les statuts mêmes chargeassent des hommes prudents et intègres, tirés de son sein, de régler le litige en qualité d'arbitres.

Il faut encore pourvoir d'une manière toute spéciale à ce qu'en aucun temps l'ouvrier ne manque de travail, et qu'il y ait un fonds de réserve destiné à faire face, non seulement aux accidents soudains et fortuits inséparables du travail industriel, mais encore à la maladie, à la vieillesse et aux coups de la mauvaise fortune.

Ces lois, pourvu qu'elles soient acceptées de bon cœur, suffisent pour assurer aux faibles la subsistance et un certain bien-être. Mais les corporations des catholiques sont appelées encore à apporter leur bonne part à la prospérité générale. Par le passé, nous pouvons juger sans témérité de l'avenir. Un âge fait place à un autre, mais le cours des choses présente de merveilleuses similitudes ménagées par cette Providence qui règle et dirige tout vers la fin que Dieu s'est proposée en créant l'humanité.

[...]

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 mai 1891, l'an XIV de Notre Pontificat.

LÉON XIII

NOTES

1. *A.S.S.* XXIII (1890-1891), pp. 641-670. Trad. française dans Actes de Léon XIII, B.P., t. III, pp. 18-71.
2. Léon XIII, Lettre encyclique *Diuturnum illud*, 29 juin 1881, *AAS* XIV (1881-1882), pp. 3-14, CH pp. 448-463.
3. Léon XIII Lettre encyclique *Libertas praestantissimum*, 20 juin 1888, *AAS* XX (1888), pp. 593-613, CH pp. 37-65.
4. Léon XIII, Lettre encyclique *Immortale Dei*, 1er novembre 1885, *AAS* XVIII (1885), pp. 161-180, CH pp. 465-489.
5. Deutéronome, v. 21.
6. Genèse 1, 28
7. Saint Thomas, *Sum. Theol.* II-II q. 10 a. 12.
8. Genèse 3, 17.
9. Saint Jacques, v. 4.
10. Saint Paul, 2 Tim. 2, 12.
11. Saint Paul, 2 Cor 4, 17.
12. Cf. saint Matthieu, 19, 25-24.
13. Cf. saint Luc, 6,24-25.
14. Saint Thomas, *Sum. theol.*, II-II, q.66 a.2
15. Saint Paul, 1 Tim 6,18.
16. Saint Thomas, *Sum. theol.*, II-II, q.65 a.2.
17. Saint Thomas, *Sum. theol.*, II-II, q.32 a.6.
18. saint Luc, 11,41.
19. Actes, 20,35.
20. Saint Matthieu, 25,40.
21. Saint Grégoire le Grand, *In Evang.*, lib. I, hom. 9, n.7, PL LXXVI 1109.
22. Saint Paul, 2 Cor 8,9.
23. Saint Marc 6,3.
24. Cf. saint Matthieu 5,5.

25. Cf. saint Matthieu 11,28.
26. Saint Paul, Rom. 8,29.
27. Saint Paul, Rom. 8,17.
28. Cf. saint Paul, 1 Tim 6,10.
29. Actes 4,34.
30. Tertullien, *Apologeticum*, II, 39, PL I 467.
31. Léon XIII, Lettre encyclique *Immortale Dei*, 1er novembre 1885, *AAS* XVIII (1885), pp. 161-180, CH pp. 465- 489.
32. Saint Thomas, *Sum. theol.*, II-II q.61 a.1 ad 2.
33. Saint Thomas, *De regimine principum* I,15.
34. Genèse 1,28.
35. Saint Paul, Rom. 10,12.
36. Exode 20,8.
37. Genèse 2,2.
38. Genèse 3,19.
39. Ecclésiaste 4, 9-12.
40. Proverbes 18,19.
41. Saint Thomas, *Contra impugnantes Dei cultum et religionem*, 2.
42. Saint Thomas, *ibidem*.
43. Cf. saint Thomas, *Sum. theol.* I-II q. 13 a.3.
44. Saint Matthieu 16, 26.
45. Saint Matthieu 6, 32-33.
46. Saint Paul, 1 Cor. 13, 4-7.

Annexe n°12 – Encyclique *Graves de Communi Re* de Léon XIII

GRAVES DE COMMUNI RE
 LETTRE ENCYCLIQUE
 DE S.S. LE PAPE LÉON XIII⁹²⁹

À nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres ordinaires en paix et communion avec le Siège Apostolique.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Les graves discussions touchant les questions économiques générales qui, depuis longtemps, en plus d'une nation, troublent la concorde des esprits, se multiplient de jour en jour et prennent un caractère si passionné, qu'elles rendent justement hésitants et inquiets les hommes les plus prudents dans leurs jugements. D'abord soulevées par des opinions erronées, mais très répandues, d'ordre philosophique et d'ordre pratique, elles ont dans la suite emprunté un nouveau degré d'acuité aux nouveaux moyens fournis par l'industrie à notre époque, à la rapidité des communications et aux combinaisons qui ont permis de diminuer le travail et d'augmenter le gain.

Enfin, les passions d'hommes turbulents ayant jeté la discorde entre les riches et les prolétaires, les choses en sont venues au point que les États, agités par des troubles plus fréquents, paraissent encore exposés à de grandes calamités.

Pour Nous, dès le début de Notre pontificat, Nous avons bien compris quels dangers menaçaient de ce côté la société civile, et Nous avons cru de Notre devoir d'avertir publiquement les catholiques des erreurs profondes cachées dans les doctrines du socialisme et des dangers qu'elles faisaient courir, non seulement aux biens extérieurs, mais aussi à la probité des mœurs et à la religion. C'est le but que visait Notre Lettre Encyclique *Quod Apostolici muneris*, que Nous avons publiée le 28 décembre 1878.

Mais ces dangers devenant de jour en jour plus menaçants, au préjudice croissant des intérêts privés et publics, Nous Nous sommes efforcé une seconde fois d'y pourvoir avec plus de zèle. Dans Notre Encyclique *Rerum novarum*, en date du 15 mai 1891, Nous avons traité longuement des droits et des devoirs grâce auxquels les deux classes de citoyens, celle qui apporte le capital et celle qui apporte le travail, doivent s'accorder entre elles.

⁹²⁹ Disponible gratuitement sur le site du Vatican. Liste des documents papaux et liens à l'adresse suivante : « http://www.vatican.va/offices/papal_docs_list_fr.html »

Nous avons montré en même temps, d'après les préceptes de l'Évangile, les remèdes qui nous ont paru les plus utiles à défendre la cause de la justice et de la religion, et à écarter tout conflit entre les classes de la société.

Grâce à Dieu, Notre confiance n'a pas été vaine. En effet, poussés par la force de la vérité, ceux-là mêmes que leurs idées séparent des catholiques ont rendu à l'Église cet hommage qu'elle étend sa sollicitude à toutes les classes de l'échelle sociale, et surtout à celles qui se trouvent dans une condition malheureuse.

Assez abondants ont été les fruits que les catholiques ont retirés de Nos enseignements. Ils n'y ont pas seulement puisé des encouragements et des forces pour continuer les bonnes œuvres déjà entreprises, mais ils leur ont encore emprunté la lumière qu'ils désiraient, et grâce à laquelle ils ont pu s'appliquer, avec plus d'assurance et de succès, à l'étude des questions de ce genre. Aussi est-il arrivé que les dissentiments qui existaient entre eux ont en partie disparu ou qu'il s'est produit une sorte de trêve et d'apaisement. Sur le terrain de l'action, le résultat a été que, pour prendre plus à cœur les intérêts des prolétaires, surtout là où ils étaient particulièrement lésés, nombre de nouvelles initiatives se sont produites ou d'utiles améliorations se sont poursuivies, grâce à un esprit de suite constant. Signalons ces secours offerts aux ignorants sous le nom de secrétariats du peuple, les caisses rurales de crédit, les mutualités d'assistance ou de secours en cas de malheur, les associations d'ouvriers, et d'autres sociétés ou œuvres de bienfaisance du même genre.

De la sorte, sous les auspices de l'Église, il s'est établi entre les catholiques une communauté d'action et une série d'œuvres destinées à venir en aide au peuple, exposé aux pièges et aux périls non moins souvent qu'à l'indigence et aux labeurs.

Au commencement, cette sorte de bienfaisance populaire ne se distinguait ordinairement par aucune appellation spéciale. Le terme de socialisme chrétien, introduit par quelques-uns, et d'autres expressions dérivées de celle-là, sont justement tombées en désuétude. Il plut ensuite à certains, et à bon droit, de l'appeler action chrétienne populaire. En certains endroits, ceux qui s'occupent de ces questions sont dits chrétiens sociaux. Ailleurs, la chose elle-même est appelée démocratie chrétienne, et ceux qui s'y adonnent sont les démocrates chrétiens ; au contraire, le système défendu par les socialistes est désigné sous le nom de démocratie sociale.

Or, des deux dernières expressions énoncées ci-dessus, si la première, " chrétiens sociaux ", ne soulève guère de réclamations, la seconde, " démocratie chrétienne ", blesse beaucoup d'honnêtes gens, qui lui trouvent un sens équivoque et dangereux, ils se défient de cette dénomination pour plus d'un motif. Ils craignent que ce mot ne déguise mal le gouvernement populaire ou ne marque en sa faveur une préférence sur les autres formes de gouvernement. Ils craignent que la vertu de la religion chrétienne ne semble comme restreinte aux intérêts du peuple, les autres classes de la société étant, en quelque sorte, laissées de côté. Ils craignent enfin que, sous ce nom trompeur, ne se cache quelque dessein de décrier toute espèce de pouvoir légitime, soit civil, soit sacré.

Comme à ce propos il y a couramment des discussions déjà trop prolongées et parfois trop vives, la conscience de Notre charge nous avertit de poser des bornes à cette controverse en définissant quelles doivent être les idées des catholiques en cette matière. De plus, Nous

avons l'intention de leur tracer quelques règles qui rendent leur action plus étendue et beaucoup plus profitable à la société.

Que prétend la démocratie sociale, et quel doit être le but de la démocratie chrétienne ? Il ne peut y avoir de doute sur ce point. L'une, en effet - qu'on se laisse aller à la professer avec plus ou moins d'excès - est poussée par un grand nombre de ses adeptes à un tel point de perversité, qu'elle ne voit rien de supérieur aux choses de la terre, qu'elle recherche les biens corporels et extérieurs, et qu'elle place le bonheur de l'homme dans la poursuite et la jouissance de ces biens.

C'est pour cela qu'ils voudraient que, dans l'État, le pouvoir appartînt au peuple. Ainsi, les classes sociales disparaissant et les citoyens étant tous réduits au même niveau d'égalité, ce serait l'acheminement vers l'égalité des biens ; le droit de propriété serait aboli, et toutes les fortunes qui appartiennent aux particuliers, les instruments de production eux-mêmes, seraient regardés comme des biens communs.

Au contraire, la démocratie chrétienne, par le fait seul qu'elle se dit chrétienne, doit s'appuyer sur les principes de la foi divine comme sur sa propre base. Elle doit pourvoir aux intérêts des petits, sans cesser de conduire à la perfection qui leur convient les âmes créées pour les biens éternels. Pour elle, il ne doit y avoir rien de plus sacré que la justice ; il lui faut garder à l'abri de toute atteinte le droit de propriété et de possession, maintenir la distinction des classes qui, sans contredit, est le propre d'un État bien constitué ; enfin, il faut qu'elle accepte de donner à la communauté humaine une forme et un caractère en harmonie avec ceux qu'a établis le Dieu créateur.

Il est donc évident que la démocratie sociale et la démocratie chrétienne n'ont rien de commun ; il y a entre elles toute la différence qui sépare le système socialiste de la profession de la foi chrétienne.

Mais il serait condamnable de détourner à un sens politique le terme de démocratie chrétienne. Sans doute, la démocratie, d'après l'étymologie même du mot et l'usage qu'en ont fait les philosophes, indique le régime populaire ; mais, dans les circonstances actuelles, il ne faut l'employer qu'en lui ôtant tout sens politique, et en ne lui attachant aucune autre signification que celle d'une bienfaisante action chrétienne parmi le peuple. En effet, les préceptes de la nature et de l'Évangile étant, par leur autorité propre, au-dessus des vicissitudes humaines, il est nécessaire qu'ils ne dépendent d'aucune forme de gouvernement civil ; ils peuvent pourtant s'accommoder de n'importe laquelle de ces formes, pourvu qu'elle ne répugne ni à l'honnêteté ni à la justice.

Ils sont donc et ils demeurent pleinement étrangers aux passions des partis et aux divers événements, de sorte que, quelle que soit la constitution d'un État, les citoyens peuvent et doivent observer ces mêmes préceptes qui leur commandent d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et leur prochain comme eux-mêmes. Telle fut la perpétuelle discipline de l'Église ; c'est celle qu'appliquèrent toujours les Pontifes romains vis-à-vis des États, quelle que fût pour ceux-ci la forme de gouvernement.

Ceci étant posé, les intentions et l'action des catholiques qui travaillent au bien des prolétaires ne peuvent, à coup sûr, jamais tendre à préférer un régime civil à un autre ni à lui servir comme de moyen de s'introduire.

De la même façon, il faut mettre la démocratie chrétienne à couvert d'un autre grief : à savoir qu'elle consacre ses soins aux intérêts des classes inférieures, mais en paraissant laisser de côté les classes supérieures, dont l'utilité n'est pourtant pas moindre pour la conservation et l'amélioration de l'État. Cet écueil est évité grâce à la loi chrétienne de charité dont Nous avons parlé plus haut. Celle-ci ouvre ses bras pour accueillir tous les hommes, quelle que soit leur condition, comme étant les enfants d'une seule et même famille, créés par le même Père très bon, rachetés par le même Sauveur et appelés au même héritage éternel.

Certes, c'est bien la doctrine et l'exhortation de l'Apôtre : " Soyez un seul corps et un seul esprit, comme vous avez été appelés à une seule espérance dans votre vocation. Il y a un seul Seigneur, une seule foi et un seul baptême, un seul Dieu et Père, qui est au-dessus de tous, et au milieu de toutes choses et en nous tous. "(1) Aussi, à cause de l'union naturelle du peuple avec les autres classes de la société, union dont la fraternité chrétienne rend les liens encore plus étroits, ces classes elles-mêmes ressentent l'influence de tous les soins empressés apportés au soulagement du peuple, d'autant plus que, pour obtenir un bon résultat, il est convenable et nécessaire qu'elles soient appelées à prendre leur part d'action comme Nous l'expliquerons plus loin.

Loin de nous aussi la pensée de cacher sous le terme de démocratie chrétienne l'intention de rejeter toute obéissance et de dédaigner les supérieurs légitimes. Respecter ceux qui, à un degré quelconque, ont l'autorité dans l'État, et leur obéir, quand ils commandent des choses justes, la loi naturelle et la loi chrétienne nous en font une égale obligation. Mais pour que cette soumission soit tout à la fois digne d'un homme et digne d'un chrétien, il faut la témoigner du fond du cœur, par devoir, " par conscience ", comme nous en avons averti l'Apôtre, lorsqu'il a formulé ce précepte : " Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures. "(2) Il est aussi incompatible avec la profession de vie chrétienne de ne vouloir ni se soumettre, ni obéir à ceux que leur rang met à la tête de l'Église en leur donnant l'autorité, et tout d'abord aux évêques qui, sans aucune diminution du pouvoir universel du Pontife romain, " ont été établis par l'Esprit Saint pour gouverner l'Église de Dieu, qu'il a acquise par son sang. "(3) Penser ou agir autrement, ce serait prouver qu'on a oublié le précepte très important du même Apôtre : " Obéissez à vos supérieurs et soyez-leur soumis, car ce sont eux qui veillent comme devant rendre compte de vos âmes. "(4)

Ces paroles, il est de la plus grande importance que tous les fidèles les gravent au fond de leur cœur et s'appliquent à les mettre en pratique dans toutes les circonstances de leur vie. Que les ministres sacrés les méditent très attentivement et ne cessent pas d'en persuader les autres, non seulement par leurs exhortations, mais surtout par leurs exemples.

Après avoir rappelé ces principes que Nous avons déjà, à l'occasion, mis en lumière d'une façon spéciale, Nous espérons voir disparaître tous les dissentiments relatifs au terme de démocratie chrétienne et s'évanouir tous les soupçons de danger, quant à la chose elle-même exprimée par ce mot.

Et Notre espoir est bien légitime. Car, réserve faite des opinions de certains hommes sur la puissance et la portée d'une telle démocratie chrétienne, opinions qui ne sont pas exemptes de quelques excès ou de quelque erreur, il ne se trouvera personne pour blâmer un zèle qui, selon la loi naturelle et la loi divine, n'a d'autre objet que d'amener à une situation plus tolérable ceux qui vivent du travail de leurs mains, de les mettre à même petit à petit d'assurer

leur avenir, de pouvoir librement, au foyer comme en public, pratiquer la vertu et remplir leurs devoirs religieux, de sentir qu'ils sont des hommes et non des animaux, des chrétiens et non des païens, de se porter enfin avec plus de facilité et d'ardeur vers ce bien unique et nécessaire, vers ce bien suprême pour lequel nous sommes nés. Voilà le but, voilà la tâche de ceux qui voudraient voir le peuple relevé à temps par l'esprit chrétien et préservé du fléau du socialisme.

Nous venons, en passant, de rappeler la pratique des vertus et des devoirs religieux, et ce n'est pas sans intention. Certains hommes, en effet, professent l'opinion, et elle se répand parmi le peuple, que la question sociale, comme on dit, n'est qu'une question économique. Il est très vrai, au contraire, qu'elle est avant tout une question morale et religieuse, et que, pour ce même motif, il faut surtout la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement de la religion. Admettons, en effet, que le salaire des ouvriers soit doublé, que la durée du travail soit réduite ; admettons même que les denrées soient à bas prix. Eh bien, si l'ouvrier, selon l'usage, prête l'oreille à des doctrines et s'inspire d'exemples qui le poussent à s'affranchir du respect envers Dieu et à se livrer à la dépravation des mœurs, il est inévitable qu'il voie ses ressources et le fruit même de ses travaux se dissiper.

L'expérience et la pratique montrent que, malgré la durée assez courte de leur travail et le prix assez élevé de leur salaire, la plupart des ouvriers de mœurs corrompues et sans principes religieux mènent une vie gênée et misérable.

Enlevez aux âmes les sentiments que sème et cultive la sagesse chrétienne ; enlevez-leur la prévoyance, la tempérance, la patience et les autres bonnes habitudes naturelles, vains seront vos plus laborieux efforts pour atteindre la prospérité. Tel est précisément le motif pour lequel Nous n'avons jamais engagé les catholiques à entrer dans des associations destinées à améliorer le sort du peuple ni à entreprendre des œuvres analogues, sans les avertir en même temps que ces institutions devaient avoir la religion pour inspiratrice, pour compagne et pour appui.

L'intérêt qui attire les catholiques vers les prolétaires paraît d'autant plus digne d'éloges, qu'il trouve, pour s'exercer, le même terrain où l'on vit sans interruption et avec succès, sous l'inspiration bienveillante de l'Église, s'engager les luttes d'une charité active, ingénieuse et appropriée aux époques.

Cette loi de charité mutuelle, qui est comme le couronnement de la loi de justice, ne nous ordonne pas seulement d'accorder à chacun ce qui lui est dû et de n'entraver l'exercice d'aucun droit ; elle nous commande encore de nous rendre de mutuels services " non de paroles, ni de bouche, mais en action et en vérité. " (5) Elle veut que nous nous rappelions les paroles très affectueusement adressées par le Christ à ses disciples : " Je vous donne un commandement nouveau, celui de vous aimer les uns les autres ; comme je vous ai aimés, ainsi aimez-vous les uns les autres. À ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. " (6) Assurément, cet empressement à servir les autres doit d'abord se préoccuper du bien éternel des âmes ; cependant, il ne doit en aucune façon négliger ce qui est nécessaire ou utile à la vie.

A ce sujet, il convient de rappeler que, quand les disciples de Jean-Baptiste demandèrent au Christ : " Êtes-vous celui qui doit venir ou devons-nous en attendre un autre ? " (7) il invoqua comme preuve de la mission qui lui était confiée parmi les hommes ce point

capital de la charité, faisant appel au témoignage d'Isaïe : " Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts ressuscitent, la bonne nouvelle est annoncée aux pauvres. " (8)

Le même Jésus, parlant du jugement dernier, des récompenses et des châtiments à décerner, déclara qu'il ferait particulièrement cas de la charité que les hommes se seraient mutuellement témoignée. Dans ces paroles du Christ, il y a lieu d'admirer comment, passant sous silence les œuvres de miséricorde accomplies pour le soulagement de l'âme, il n'a rappelé que les devoirs de charité extérieure, et cela comme s'ils s'adressaient à lui-même : " J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger et vous m'avez recueilli ; j'étais nu et vous m'avez vêtu ; j'étais malade et vous m'avez visité ; j'étais en prison et vous êtes venus vers moi. " (9)

A ces enseignements, qui mettent en honneur deux sortes de charité, l'une visant le bien de l'âme, l'autre celui du corps, le Christ, nul ne l'ignore, joignit ses propres exemples d'un incomparable éclat. C'est ici qu'il est doux de rappeler cette parole tombée de son cœur paternel : " Je suis ému de compassion pour cette foule, " (10) et sa volonté d'être secourable, égale à son pouvoir manifesté à l'occasion par des miracles. L'éloge de sa miséricordieuse compassion se trouve dans ces mots : " Il passa en faisant le bien et en guérissant tous ceux qui étaient sous l'empire du diable. " (11)

Cette science de la charité, que le Christ leur avait transmise, les apôtres d'abord la mirent en pratique et s'y appliquèrent avec un zèle religieux. Après eux, ceux qui embrassèrent la foi chrétienne prirent l'initiative de créer une foule d'institutions variées pour le soulagement des misères de toute nature qui affligent l'humanité.

Ces institutions, perpétuellement en voie de progrès, sont la propriété, la gloire et l'ornement de la religion chrétienne et de la civilisation à laquelle elle a donné naissance. Aussi, les hommes d'un jugement droit ne peuvent assez les admirer, étant donné surtout le penchant si prononcé de chacun de nous à chercher d'abord ses intérêts et à mettre au second rang ceux des autres.

Du nombre de ces bienfaits, on ne doit pas retrancher la distribution de petites sommes consacrées à l'aumône. C'est l'aumône que le Christ a en vue quand il dit : " De ce qui vous reste, faites l'aumône. " (12)

Sans doute, les socialistes la condamnent et veulent la voir disparaître comme injurieuse à la dignité humaine. Pourtant, si elle est faite selon les préceptes de l'Évangile et d'une manière chrétienne (13), elle n'a rien qui puisse ou entretenir l'orgueil de ceux qui donnent ou faire rougir ceux qui reçoivent. Loin d'être déshonorante pour l'homme, elle favorise les rapports sociaux, en resserrant les liens que crée l'échange des services. Il n'est pas d'homme si riche qui n'ait besoin d'un autre ; il n'est pas d'homme si pauvre qui ne puisse en quelque chose être utile à autrui.

Il est naturel que les hommes se demandent avec confiance et se prêtent avec bienveillance un mutuel appui. Ainsi, la justice et la charité, étroitement liées entre elles sous la loi juste et douce du Christ, maintiennent dans un merveilleux équilibre l'organisme de la société humaine, et, par une sage prévoyance, amènent chacun des membres de cet organisme à concourir au bien particulier et au bien commun.

Mais une des gloires de la charité, c'est non seulement de soulager les misères du peuple par des secours passagers, mais surtout par un ensemble d'institutions permanentes. De cette façon, en effet, les nécessiteux y trouveront une garantie plus sûre et plus efficace. Aussi est-il digne de tous éloges le dessein de former à l'économie et à la prévoyance les artisans ou les ouvriers et d'obtenir qu'avec le temps ils assurent eux-mêmes, au moins en partie, leur avenir.

Un tel but n'ennoblit pas seulement le rôle des riches envers les prolétaires, il ennoblit les prolétaires eux-mêmes, car, en excitant ces derniers à se préparer un sort plus heureux, il les détourne d'une foule de dangers, les met à l'abri des mauvaises passions et leur facilite la pratique de la vertu. Puisqu'une influence ainsi exercée présente tant d'avantages et convient si parfaitement à notre époque, n'y a-t-il pas là de quoi tenter le zèle charitable et avisé des gens de bien ?

Qu'il soit donc établi que cet empressement des catholiques à soulager et à relever le peuple est pleinement conforme à l'esprit de l'Église et qu'il répond à merveille aux exemples qu'elle n'a cessé de donner à toutes les époques. Quant aux moyens qui contribuent à ce résultat, peu importe qu'on les désigne sous le nom d'action chrétienne populaire ou sous celui de démocratie chrétienne, pourvu que les enseignements émanés de Nous soient observés intégralement avec la déférence qui leur est due. Mais ce qui importe par-dessus tout, c'est que, dans une affaire si capitale, il y ait chez les catholiques unité d'esprit, unité de volonté, unité d'action.

Il n'est pas non plus de moindre importance que cette action grandisse et se développe grâce au nombre croissant des hommes qui s'y dévoueront et des ressources abondantes dont elle pourra disposer.

On doit surtout faire appel au bienveillant concours de ceux à qui leur situation, leur fortune, leur culture d'esprit ou leur culture morale assurent dans la société plus d'influence. A défaut de ce concours, à peine est-il possible de faire quelque chose de vraiment efficace pour améliorer, comme on le voudrait, la vie du peuple.

Le moyen le plus sûr et le plus rapide d'y arriver est que les citoyens le plus haut placés mettent en commun les énergies d'un zèle qui sait se multiplier. Nous voudrions les voir réfléchir qu'il ne leur est pas loisible de se préoccuper ou de se désintéresser à leur gré du sort des petits, mais qu'un devoir rigoureux les oblige à s'en occuper.

Car, dans la société, chacun ne vit pas seulement pour ses propres intérêts, mais pour les intérêts communs. Si donc quelques-uns sont impuissants à augmenter pour leur part la somme du bien commun, ceux qui en ont les moyens doivent y contribuer plus largement.

Quelle est l'étendue de ce devoir ? Il se mesure à la grandeur des biens que l'on a reçus, et c'est en raison de l'étendue de ces biens que Dieu, le souverain bienfaiteur de qui on les tient, a le droit d'en demander un compte plus rigoureux. Ce devoir nous est aussi rappelé par les fléaux qui, à défaut du remède opportun qui les eût conjurés, déchaînent parfois leurs rigueurs sur toutes les classes de la société. Par conséquent, négliger les intérêts de la classe souffrante, c'est faire preuve d'imprévoyance pour soi-même et pour la société.

Si cette action sociale, d'un caractère chrétien, se développe et s'affermi sans altération, qu'on se garde bien de croire que les autres institutions, dont l'existence et la prospérité sont

dues à la piété et à la prévoyance de nos aïeux, vont végéter ou périr, absorbées en quelque sorte par de nouvelles institutions. Anciennes et nouvelles, nées d'une même inspiration religieuse et charitable, elles n'ont rien qui les oppose les unes aux autres ; elles peuvent donc facilement vivre côte à côte, et allier si heureusement leur action que, par une émulation de services, elles apportent aux besoins du peuple un appoint très opportun et opposent une digue aux dangers toujours plus alarmants qui le menacent.

Oui, la situation le réclame, et le réclame impérieusement ; il nous faut des cœurs audacieux et des forces compactes. Certes, elle est assez étendue, la perspective des misères qui sont devant nos yeux ; elles sont assez redoutables, les menaces de perturbations funestes que tient suspendues sur nos têtes la force toujours croissante des socialistes.

Ceux-ci se glissent habilement au sein de la société. Dans les ténèbres de leurs conventicules secrets comme en plein jour, par la parole et par la plume, ils poussent la multitude à la révolte. Affranchis des enseignements de l'Église, ils ne s'inquiètent pas des devoirs, n'exaltent que les droits. Ils font appel à des foules chaque jour grossissantes de malheureux, que les difficultés de l'existence rendent plus accessibles à leurs mensonges et plus ardentes à embrasser leurs erreurs.

L'avenir de la société et de la religion est en jeu. Sauvegarder l'honneur de l'une et de l'autre, c'est le devoir sacré de tous les gens de bien.

Pour que cet accord des volontés se maintienne comme il est désirable, il faut aussi s'abstenir de tous les sujets de dissensions qui blessent et divisent les esprits. Par conséquent, dans les publications périodiques, comme dans les réunions populaires, qu'on se taise sur certaines questions trop subtiles et presque sans utilité. Ces questions, difficiles à démêler, demandent encore, pour être comprises, une certaine portée d'intelligence et une application peu commune.

Sans doute, elle est dans la nature de l'homme cette variété d'opinions qui rend les esprits hésitants sur tant de points, et cette diversité de jugements que portent les divers esprits. Cependant, quand on discute des questions encore incertaines, il sied bien à ceux qui cherchent loyalement la vérité de garder l'égalité d'âme, la modestie et les égards mutuels ; autrement, les divergences d'opinions risqueraient d'entraîner les divergences de volontés.

Quelle que soit d'ailleurs l'opinion que l'on embrasse dans les questions où le doute est possible, que l'on soit toujours dans la disposition d'être très religieusement attentif aux enseignements du Siège apostolique.

Cette action des catholiques, quelle qu'elle soit, s'exercera avec une efficacité plus grande, si toutes leurs associations, réserve faite des droits et règlements de chacune d'elles, agissent sous une seule et unique direction qui leur communiquera l'impulsion première et le mouvement.

Ce rôle, Nous voulons qu'il soit rempli en Italie par cet Institut des Congrès et Assemblées catholiques maintes fois loué par Nous, œuvre à laquelle Notre prédécesseur et Nous-même avons confié le soin d'organiser l'action commune des catholiques sous les auspices et la direction des évêques.

Qu'il en soit de même chez les autres nations, s'il s'y trouve quelque assemblée principale de ce genre à qui ce mandat ait été légitimement confié.

Dans tout cet ordre de choses, si intimement lié aux intérêts de l'Église et du peuple chrétien, quels ne doivent pas être, on le comprend, les efforts de ceux qui sont voués aux fonctions sacrées, et quelles ressources variées de doctrine, de prudence et de charité ne doivent-ils pas mettre en œuvre pour y réussir ! Qu'il soit opportun d'aller au peuple et de se mêler à lui pour lui faire du bien, en tenant compte des temps et des circonstances, c'est ce qu'il Nous a paru bon d'affirmer à diverses reprises dans Nos entretiens avec des membres du clergé. Plus souvent encore, dans des lettres adressées au cours de ces dernières années à des évêques et à d'autres personnes de l'ordre ecclésiastique (14), Nous avons loué cette sollicitude affectueuse pour le peuple, et Nous avons dit qu'elle appartenait tout particulièrement au clergé des deux ordres, séculier et régulier.

Pourtant, à l'exemple des saints, que les prêtres apportent à l'accomplissement de cette tâche beaucoup de précautions et de prudence. François, ce grand pauvre, cet humble entre tous, Vincent de Paul, ce père des malheureux, et bien d'autres, dont le souvenir est vivant dans toute l'Église, savaient concilier leurs soins incessants pour le peuple avec l'habitude de ne jamais se laisser absorber plus que de raison par les choses du dehors et de ne pas s'oublier eux-mêmes ; ils travaillaient avec une égale ardeur à orner leur âme de toutes les vertus qui mènent à la perfection.

Il est un point sur lequel Nous voulons insister davantage et qui permettra, non seulement aux ministres du culte, mais à tous les hommes dévoués à la classe populaire, de lui rendre, et sans beaucoup de peine, de précieux services. Qu'ils s'appliquent donc, animés d'un même zèle et en temps opportun, à faire pénétrer dans l'âme du peuple, en des entretiens tout fraternels, les principales maximes que voici : se tenir toujours en garde contre les séditions et les séditieux ; respecter comme inviolables les droits d'autrui ; accorder de bon gré aux maîtres le respect qu'ils méritent et fournir le travail qui leur est dû ; ne pas prendre en dégoût la vie domestique, si riche en biens de toute sorte ; avant tout, pratiquer la religion et lui demander une consolation certaine dans les difficultés de la vie.

Pour mieux graver ces principes, quel secours ne trouve-t-on pas à rappeler le modèle si parfait de la Sainte Famille de Nazareth, et à en recommander la dévotion si puissante ; à proposer les exemples de ceux qui se sont servis de l'humilité même de leur condition pour s'élever aux sommets de la vertu ; ou encore à entretenir chez le peuple l'espérance de la récompense éternelle dans une vie meilleure ! Enfin, Nous renouvelons un dernier avertissement et Nous y insistons encore. Quelles que soient les initiatives conçues et réalisées dans cet ordre de choses par des hommes, soit isolés, soit associés, qu'ils n'oublient pas la soumission profonde due à l'autorité des évêques. Qu'ils ne se laissent pas tromper par les ardeurs d'un zèle excessif. Le zèle qui pousse à se départir de l'obéissance due aux pasteurs n'est ni pur, ni d'une efficacité sérieusement utile, ni agréable à Dieu. Ce que Dieu aime, c'est le bon esprit de ceux qui, sacrifiant leurs idées personnelles, écoutent les ordres des chefs de l'Église comme les ordres de Dieu lui-même. Ceux-là, il les assiste volontiers dans leurs desseins les plus difficiles, et sa bonté mène d'ordinaire leurs entreprises au succès désiré.

Il faut ajouter à cela les exemples d'une vie conforme aux doctrines, qui montre surtout le chrétien ennemi de l'oisiveté et des plaisirs, prêt à donner amicalement de son abondance

pour soulager les besoins d'autrui, constant et inébranlable dans les épreuves. Ces exemples sont d'un grand poids pour exciter chez le peuple de salutaires dispositions, et ils sont encore plus efficaces, lorsqu'ils sont l'ornement des citoyens plus influents et plus haut placés.

Voilà, Vénérables Frères, les choses qui doivent faire l'objet de tous vos soins en temps opportun, suivant les nécessités des hommes et des lieux ; Nous vous exhortons à y appliquer votre prudence et votre zèle et à échanger vos vues à ce sujet dans vos réunions d'usage. Que votre sollicitude soit en éveil de ce côté, et que votre autorité garde toute sa vigueur pour diriger, pour retenir, pour empêcher, de façon que, sous aucun prétexte de bien à faire, les liens de la discipline sacrée ne se relâchent et que l'ordre hiérarchique établi par le Christ dans son Église ne soit troublé en rien.

Que, grâce au concours loyal, harmonieux et croissant de tous les catholiques, il soit de plus en plus évident que la tranquillité de l'ordre et la vraie prospérité des peuples sont d'autant plus florissantes que l'Église en est l'inspiratrice et l'appui. C'est à elle qu'est confiée la tâche, sainte entre toutes, d'avertir chacun de son devoir selon les préceptes chrétiens, d'unir les riches et les pauvres dans une fraternelle charité, de relever et de fortifier les courages au milieu des épreuves de l'adversité.

Que Nos prescriptions et Nos désirs trouvent leur confirmation dans cette exhortation de saint Paul aux Romains, toute remplie de charité apostolique : " Je vous en supplie... Réformez-vous dans la nouveauté de vos sentiments... Que celui qui donne, le fasse avec simplicité ; que celui qui est à la tête, y déploie sa sollicitude ; que celui qui exerce les œuvres de miséricorde les exerce avec joie. Que votre charité soit sans feinte. Ayez le mal en horreur, attachez-vous au bien. Aimez-vous les uns les autres d'un amour fraternel. Prévenez-vous par des égards mutuels. Ne soyez point inactifs dans la sollicitude, réjouissez-vous dans l'espérance ; soyez patients dans la tribulation, persévérants dans la prière. Faites participer à vos biens les fidèles dans le besoin ; pratiquez l'hospitalité. Réjouissez-vous avec ceux qui sont dans la joie, pleurez avec ceux qui pleurent. Unissez-vous tous dans les mêmes sentiments. Ne rendez à personne le mal pour le mal. Veillez à faire le bien, non seulement devant Dieu, mais aussi devant tous les hommes. " (15)

Comme gage de ces biens, recevez la bénédiction apostolique. Nous vous l'accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé, et à votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 janvier de l'année 1901, de Notre Pontificat la vingt-troisième.

LÉON XIII

NOTES

1. Ep. 4, 4-6.
2. Rm 13, 1.5.
3. Ac 20, 28.
4. He 13, 17.
5. 1 Jn 3, 18.
6. Jn 13, 34-35.
7. Mt 11, 5.
8. Mt 11, 4-5.

9. Mt 25, 35-36.

10. Mc 8, 2.

11. Ac 10, 38.

12. Lc 11,41.

13. Mt 6, 2-4.

14. Au Ministère Général des Frères Mineurs, 25 novembre 1898.

15. Rm 12, 1-17.

**Annexe n°13 – Extrait de l'encyclique *Pascendi Dominici Gregis* de
Pie X⁹³⁰**

Extrait de

PASCENDI DOMINICI GREGIS

LETTRE ENCYCLIQUE DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE X
SUR LES ERREURS DU MODERNISME

Aux Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques, en grâce et communion avec le Siège Apostolique.

Vénérables Frères,

Salut et Bénédiction Apostolique.

(...)

27. Nous voici à l'Église, où leurs fantaisies vont nous offrir plus ample matière.

L'Église est née d'un double besoin: du besoin qu'éprouve tout fidèle, surtout s'il a eu quelque expérience originale, de communiquer sa foi; ensuite, quand la foi est devenue commune, ou, comme on dit, collective, du besoin de s'organiser en société, pour conserver, accroître, propager le trésor commun.

Alors, qu'est-ce donc que l'Église ?

Le fruit de la conscience collective, autrement dit de la collection des consciences individuelles: consciences qui, en vertu de la permanence vitale, dérivent d'un premier croyant - pour les catholiques, de Jésus-Christ.

Or, toute société a besoin d'une autorité dirigeante, qui guide ses membres à la fin commune, qui, en même temps, par une action prudemment conservatrice, sauvegarde ses éléments essentiels, c'est-à-dire, dans la société religieuse, le dogme et le culte. De là, dans l'Église catholique, le triple pouvoir: disciplinaire, doctrinal, liturgique. De l'origine de cette autorité se déduit sa nature; comme de sa nature ensuite, ses droits et ses devoirs. Aux temps passés, c'était une erreur commune que l'autorité fût venue à l'Église du dehors, savoir de Dieu

⁹³⁰ Disponible gratuitement sur le site du Vatican. Liste des documents papaux et liens à l'adresse suivante : « http://www.vatican.va/offices/papal_docs_list_fr.html »

immédiatement : en ce temps-là, on pouvait à bon droit la regarder comme autocratique. Mais on en est bien revenu aujourd'hui. De même que l'Église est une émanation vitale de la conscience collective, de même, à son tour, l'autorité est un produit vital de l'Église.

La conscience religieuse, tel est donc le principe d'où l'autorité procède, tout comme l'Église, et, s'il en est ainsi, elle en dépend. Vient-elle à oublier ou méconnaître cette dépendance, elle tourne en tyrannie. Nous sommes à une époque où le sentiment de la liberté est en plein épanouissement dans l'ordre civil, la conscience publique a créé le régime populaire. Or il n'y a pas deux consciences dans l'homme, non plus que deux vies. Si l'autorité ecclésiastique ne veut pas, au plus intime des consciences, provoquer et fomenter un conflit, à elle de se plier aux formes démocratiques. Au surplus, à ne le point faire, c'est la ruine. Car il y aurait folie à s'imaginer que le sentiment de la liberté, au point où il en est, puisse reculer. Enchaîné de force et contraint, terrible serait son explosion; elle emporterait tout, Église et religion. Telles sont, en cette matière, les idées des modernistes, dont c'est, par suite, le grand souci de chercher une voie de conciliation entre l'autorité de l'Église et la liberté des croyants.

28. Mais l'Église n'a pas seulement à s'entendre amicalement avec les siens; ses rapports ne se bornent pas au dedans; elle en a encore avec le dehors. Car, elle n'occupe pas seule le monde; en regard, il y a d'autres sociétés, avec qui elle ne peut se dispenser de communiquer et d'avoir commerce. Vis-à-vis de celles-ci, quels sont donc ses droits et ses devoirs; c'est ce qu'il s'agit de déterminer, et non pas sur d'autre principe, bien entendu, que sa nature même, telle qu'ils l'ont décrite.

Les règles qu'ils appliquent sont les mêmes que pour la science et la foi, sauf que là il s'agissait d'objet, ici de fins. De même donc que la foi et la science sont étrangères l'une à l'autre, à raison de la diversité des objets; de même, l'Église et l'État, à raison de la diversité des fins, spirituelle pour l'Église, temporelle pour l'État.

Autrefois, on a pu subordonner le temporel au spirituel; on a pu parler de questions mixtes, où l'Église apparaissait comme reine, maîtresse. La raison en est que l'on tenait alors l'Église comme instituée directement de Dieu, en tant qu'il est auteur de l'ordre surnaturel. Mais cette doctrine, aujourd'hui, philosophie et histoire s'accordent à la répudier. Donc séparation de l'Église et de l'État, du catholique et du citoyen. Tout catholique, car il est en même temps citoyen, a le droit et le devoir, sans se préoccuper de l'autorité de l'Église, sans tenir compte de ses désirs, de ses conseils, de ses commandements, au mépris même de ses réprimandes, de poursuivre le bien public en la manière qu'il estime la meilleure. Tracer et prescrire au citoyen une ligne de conduite, sous un prétexte quelconque, est un abus de la puissance ecclésiastique, contre lequel c'est un devoir de réagir de toutes ses forces.

29. Les principes dont toutes ces doctrines dérivent ont été solennellement condamnés par Pie VI, Notre prédécesseur, dans sa Constitution *Auctorem fidei* (13).

30. Il ne suffit pas à l'écoute moderniste que l'État soit séparé de l'Église. De même que la foi doit se subordonner à la science, quant aux éléments phénoménaux, ainsi faut-il que dans les affaires temporelles l'Église s'assujettisse à l'État. Cela, ils ne le disent peut-être pas encore ouvertement, ils le diront quand sur ce point ils seront logiques. Posé, en effet, que dans les choses temporelles l'État est maître, s'il arrive que le croyant, aux actes intérieurs de religion, dont il ne se contente pas d'aventure, en veuille ajouter d'extérieurs, comme serait

l'administration des sacrements, la conséquence nécessaire, c'est qu'ils tombent sous la domination de l'État.

Et que dire alors de l'autorité ecclésiastique, dont justement il n'est pas un seul acte qui ne se traduise à l'extérieur? Il faudra donc qu'elle lui soit totalement assujettie. C'est l'évidence de ces conclusions qui a amené bon nombre de protestants libéraux à rejeter tout culte extérieur, même toute société religieuse extérieure, et à essayer de faire prévaloir une religion purement individuelle. Si les modernistes n'en sont point encore arrivés là, ce qu'ils demandent, en attendant, c'est que l'Église veuille, sans trop se faire prier, suivre leurs directions, et qu'elle en vienne enfin à s'harmoniser avec les formes civiles.

31. Telles sont leurs idées sur l'autorité disciplinaire.

Quant à l'autorité doctrinale et dogmatique, bien plus avancées, bien plus pernicieuses sont sur ce point leurs doctrines. Veut-on savoir comment ils imaginent le magistère ecclésiastique? Nulle société religieuse disent-ils, n'a de véritable unité que si la conscience religieuse de ses membres est une, et une aussi la formule qu'ils adoptent.

Or, cette double unité requiert une espèce d'intelligence universelle, dont ce soit l'office de chercher et de déterminer la formule répondant le mieux à la conscience commune, qui ait en outre suffisamment d'autorité, cette formule une fois arrêtée, pour l'imposer à la communauté. De la combinaison et comme de la fusion de ces deux éléments, intelligence qui choisit la formule, autorité qui l'impose, résulte, pour les modernistes, la notion du magistère ecclésiastique. Et comme ce magistère a sa première origine dans les consciences individuelles, et qu'il remplit un service public pour leur plus grande utilité, il est de toute évidence qu'il s'y doit subordonner, par là même se plier aux formes populaires. Interdire aux consciences individuelles de proclamer ouvertement et hautement leurs besoins, bâillonner la critique, l'empêcher de pousser aux évolutions nécessaires, ce n'est donc plus l'usage d'une puissance commise pour des fins utiles, c'est un abus d'autorité.

Puis, l'usage de cette autorité ou puissance a besoin de se tempérer.

Condamner et proscrire un ouvrage à l'insu de l'auteur sans explication de sa part, sans discussion, cela véritablement confine à la tyrannie.

En somme, ici encore, il faut trouver une voie moyenne où soient assurés tout ensemble les droits de l'autorité et ceux de la liberté. En attendant, que fera le catholique? Il se proclamera hautement très respectueux de l'autorité mais sans se démentir le moins du monde, sans rien abdiquer de son caractère ni de ses idées.

Généralement, voici ce qu'ils imposent à l'Église.

Du moment que sa fin est toute spirituelle, l'autorité religieuse doit se dépouiller de tout cet appareil extérieur, de tous ces ornements pompeux par lesquels elle se donne comme en spectacle. En quoi ils oublient que la religion, si elle appartient à l'âme proprement, n'y est pourtant pas confinée, et que l'honneur rendu à l'autorité rejaillit sur Jésus-Christ, qui l'a instituée.

Sources

Conformément aux consignes que nous avons reçues pour la discipline Science politique, et contrairement aux usages dans la discipline Histoire, ont été placés dans cette rubrique uniquement les documents non accessibles publiquement. Les ouvrages et revues publiés par les sillonnistes ou leurs contemporains, et qui sont utilisés comme matériau empirique, comme sources primaires, sont placés en bibliographie, dans la section consacrée à l'enquête.

L'ensemble de ces documents a été consulté à l'Institut Marc Sangnier, 38 Bd Raspail, Paris (75007). Le catalogue du Fonds d'archives Marc Sangnier de 137 pages, réalisé en 2005, est consultable à l'adresse suivante :

« <http://www.fonds-sangnier.com/images/fondsmarcsangnier.pdf> »

Nous suivons le classement réalisé par l'Institut. Une cote générale notée MS-1, MS-2, etc., indique un domaine (biographie de Marc Sangnier, correspondance, condamnation du Sillon, etc.), puis un numéro de dossier précise le type de document, en fonction de sa nature, du sujet ou de la date. Ont été consultés les documents référencés aux cotes suivantes :

MS-16 : Cercles d'études, Instituts et universités populaires

dossier 2 (Éducation populaire, réunion : convocation, compte rendu, invitation. 1900-1906),

dossier 3 (Cercles d'études, congrès nationaux : conventions, comptes rendus, invitations, correspondance, liste, télégrammes, cartes de membres, rapport ; congrès régionaux : programmes, questionnaires, carte vierge de délégué, invitation, correspondance. 1901-1907)

dossier 4 (Cercles parisiens, activité : bulletin, circulaires, correspondance, comptes rendus de séances, article. 1903-1917)

dossier 5 (Autres cercles, activité : correspondance, invitations. 1901-1907)

MS-17 : Cercles d'études, Instituts et universités populaires

dossier 1 (Instituts et universités populaires, activité : dessin du sigle IP, tracts, cartes d'adhérents, invitations, texte de chant, programme, notes, articles, statuts. 1899-1906)

dossier 2 (Office social du Sillon et coopératives, activité : statuts, rapports, notice, article, tracts, invitations, circulaires, catalogue de prix courants, supplément au catalogue, factures, comptes rendus. 1903-1913)

dossier 3 (Bulletin *La Correspondance sociale*, information sur l'action sociale : lettre circulaire, tracts, premiers numéros. 1905)

dossier 4 (Groupes de défense religieuse patriotique et sociale, appel à souscription : correspondance, bulletins de souscription.)

MS 18 : Action du Sillon (1898-1909)

dossier 1 (Sillon, activité : circulaires, correspondance, tracts, convocations, articles, invitations, plaquette, liste manuscrite. 1898-1906)

dossier 2 (campagne du Sillon contre l'association des classes préparatoires scientifiques dite « La Taupe » : tracts, correspondance, textes de chansons. 1905)

dossier 3 (Sillon, Ve congrès national à Paris : carnets de congressistes, bulletin d'inscription, programmes, prière d'insérer. 1905)

dossier 4 (Journal *L'Eveil démocratique*, circulaires, bulletins d'abonnements, feuillets, prospectus. 1905-1909)

MS 19 : Action du Sillon (1907-1909)

dossiers 1 à 4 (Sillon, activité : circulaires, correspondance, tracts, convocations, textes de conférences, comptes rendus de congrès, comptes rendus de journées sillonnistes, programmes, bulletins d'adhésion, invitations, affiche, note manuscrite. 1907-1910) ; un dossier par année.

MS 21 : Action du Sillon (1898-1910)

dossier 1 (Pèlerinage à Rome : circulaires, programme, bulletins d'inscription, adresse lue par Marc Sangnier, discours de Pie X aux jeunes du Sillon, compte rendu, 1904 ; congrès marial à Rome : prière d'insérer, discours, invitations, porte-cartes, cartes postales de Rome. 1904)

dossier 2 (Banquets, soirées et concerts : chansons, programmes, menus. 1898-1910)

dossier 3 (Jeune Garde : notice, image, cartes postales, prière, certificats, programme. 1901-1907)

dossier 4 (*Sillon et Démocratie, Bulletin d'action et de propagande*. 1906-1910)

MS 22 : Action du Sillon (1897-1912)

dossier 1 (Sillon central, organisation : états des abonnés, factures, revue, publications, comptes. 1897-1910)

dossier 2 (Sillons locaux et régionaux, organisation et action : circulaires, programmes, tracts, registre des séances du Sillon de Dourdan. 1904-1912)

MS-26 : Condamnation et soumission du Sillon

(Condamnation du Sillon par Pie X et soumission de Marc Sangnier, réactions d'évêques et de religieuses : correspondance imprimée et manuscrite, photocopies de lettres et d'articles, article manuscrit, dernier numéro du *Sillon*. Août-septembre 1910)

MS-27 : Condamnation et soumission du Sillon

(Condamnation du Sillon par Pie X et soumission de Marc Sangnier, réactions d'ecclésiastiques : correspondance. 1910)

MS-37 : Candidatures infructueuses (1900-1932)

dossier 1 (Projet de candidature à Vitré, contacts : notes, pétition, correspondance. 1900-1902)

dossier 2 (Autres projets de candidature, contacts : notes, correspondance. 1900-1902)

dossiers 3 (4e circonscription de Sceaux : plaquettes relatant la campagne électorale, profession de foi, bulletins de vote, chanson d'Henri Colas, notes sur les résultats, 21 mars 1909. 1909)

dossier 4 (Circonscription des Batignolles, Paris XVIIe : circulaires, plaquette, feuilles de résultats, 24 avril 1910)

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE – SECTION « INTRODUCTION »

- Berclaz M., Füglistner K., Giugni M., « États-providence, opportunités politiques et mobilisation des chômeurs : une approche néo-institutionnaliste », *Swiss Journal of Sociology*, 30(3), 2004, pp.421-440.
- Berkeley G., *De motu*, in Berkeley G., *Œuvres II*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), 1987.
- Berstein S., « Débat », in Hamon L. (dir.), *Les Opportunistes : les débuts de la République aux républicains*, Paris, Maison des sciences de l'homme.
- Cartwright N., « The Truth Doesn't Explain Much », *American Philosophical Quarterly*, 17, 1980, p.159-163.
- Cefai D., *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., 2007.
- Corvisier A., « La guerre entre la sociologie et l'histoire », *Revue historique*, 1977, p.61-68.
- Delarue C., « ATTAC France : Sortie de crise ? », site d'ATTAC France, 13 septembre 2006. <http://www.attac93sud.fr/spip.php?article213>
- Elster J., *Nuts and Bolts for the Social Sciences*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.
- Fraassen B. Van, « Sauver les phénomènes », in Laugier S., Wagner P. (dir.), *Philosophie des sciences. Naturalismes et réalismes*, Paris, Vrin, 2004, p.147-163.
- Gérard-Varet L.-A., Passeron J.-C. (dir.), *Le modèle et l'enquête : les usages du principe de rationalité dans les sciences sociales*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995.
- Giorgi A., « De la méthode phénoménologique utilisée comme mode de recherche qualitative en sciences humaines: théorie, pratique et évaluation », in Poupart J., Deslauriers J.-P., Groulx L.-H., Laperrière A., Mayer R., Pires A.P. (dir.), *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin, 1997, p.341-364.
- Glaser B. (ed.), *Grounded Theory: 1984-1994*, Mill Valley, Sociology Press, 1995.
- Glaser B., Strauss A., *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine, 1967.
- Glaser B., *Theoretical Sensitivity*, Mill Valley, Sociology Press, 1978.
- Gouin R., *Les protopartis en France (généalogie des partis politiques actuels)*, Mémoire de DEA de Science politique, Institut d'Études Politiques de Bordeaux, 2001.
- Grignon C., Grenier J.-Y., Menger P.-M. (dir.), *Le modèle et le récit*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001.
- Guillemette F. « L'approche de la *Grounded Theory* ; pour innover ? », *Recherches qualitatives*, 26(1), 2006.
- Hacking I., *Concevoir et expérimenter*, Paris, Ch. Bourgois, 1989.

- Hanley S., *The New Right in the New Europe*, Londres, Routledge, 2007.
- Hume D., *Enquête sur l'entendement humain*, Paris, Librairie Générale Française, 1999.
- Ishiyama J., « The Russian Proto-Parties and the National Republics: Integrative Organizations in a Disintegrating World ? », *Communist and Post-Communist Studies*, 29(4), 1996, p.395-411.
- Koopmans R., Statham P., « Migrations and Ethnic Relations as a Field of Political Contention : An Opportunity Structure Approach », in Koopmans R., Statham P. (eds.), *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
- Lahire B., *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte, 2007.
- Lapalombara J., « Reflections on Political Parties and Political Development, Four Decades Later », *Party Politics*, 13(2), 2007, p.141-144.
- Lapalombara J., Wiener M. (eds.), *Political Parties and Political Development*, Princeton, Princeton University Press, 1966.
- Laugier S., Wagner P. (dir.), *Philosophie des sciences. Naturalismes et réalismes*, Paris, Vrin, 2004.
- Mach E., *La Mécanique*, Paris, Hermann, 1904.
- Mair P., « The Limited Impact of Europe on National Party Systems », *West European Politics*, 23(4), 2000, p.27-51.
- Mathieu L., *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004.
- Maulpoix J.-M., *Un dimanche après-midi dans la tête*, Paris, Mercure de France, 1996.
- Nalewajko E., *Protopartis et protosystème ? Esquisse d'une description du multipartisme polonais* [nous traduisons], Warszawa, IS-PAN, 1997.
- Neveu É., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005.
- Nobécourt J., *Le colonel de La Rocque, 1885-1946, ou les pièges du nationalisme chrétien*, Paris, Fayard, 1996.
- Nouvel P. (dir.), *Enquête sur le concept de modèle*, Paris, PUF, 2002.
- Offerlé M., *Les parti politiques*, Paris, PUF, 1987.
- Passeron J.-C., Revel J. (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005.
- Pedersen M., « The Birth, Life and Death of Small Parties in Danish Politics », in Müller-Rommel F., Pridham G. (eds), *Small Parties in Western Europe. Comparative and National Perspectives*, Londres, Sage, 1991, p.95-114.
- Pedersen M., « Towards a New Typology of Party Lifespans and Minor Parties », *Scandinavian Political Studies*, 5, 1982, p.1-16.
- Rihoux B., *Les partis politiques: organisations en changement. Le test des écologistes*, Paris, L'Harmattan, 2001.

- Sankey H., « What is Scientific Realism ? », *Divinatio*, 12, 2000, p.103-120.
- Seiler D.L., *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 2000.
- Sharp J., *American Politics in the Early Republic : The New Nation in Crisis*, New Haven, Yale University Press, 1993.
- Strauss A., Corbin J., *Basics of Qualitative Research*, Thousand Oaks, Sage, 1998.
- Teper B., « Quelles tâches avons-nous pour œuvrer pour un internationalisme laïque et républicain ? », UFAL, 4 janvier 2007.
http://www.ufal.org/index.php?option=com_content&task=view&id=315&Itemid=49
- Traïni C., *Les braconniers de la République. Les conflits autour des représentations de la Nature et la politique*, Paris, PUF, 2003.
- Villalba B., Laurent A. (dir.), *Les petits partis : de la petitesse en politique*, Paris, 1996.
- Vivent C., *Chasse Pêche Nature Traditions, entre écologisme et poujadisme ? : socio-anthropologie d'un mouvement de campagnes*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Weber M., *Économie et société*, tome 1, Paris, Plon, 1971.

BIBLIOGRAPHIE – SECTION « PREMIERE PARTIE »

- Abelson R.P., Aronson E., McGuire W.J., Newcomb T.M., Rosenberg M.J., Tannenbaum P.H. (eds.), *Theories of cognitive consistency : a sourcebook*, Stokie, Rand Mc Nally, 1968.
- Armstrong D., Martin C., Place U. (eds.) *Dispositions : A Debate*, T. Crane, Routledge, 1996.
- Aronson E., « The return of the repressed : dissonance theory makes a comeback », *Psychological Inquiry*, 3(4), 1992, p. 303-311.
- Aronson E., Mills T., « The Effects of Severity of Initiation on Linking for a Group », *Journal of American Social Psychology*, 1959, p.177-181.
- Axelrod R., « Schema Theory: An Information Processing Model of Perception and Cognition », *The American Political Science Review*, 67(4), 1973.
- Barberousse A., Kistler M., Ludwig P., *La philosophie des sciences au XXe siècle*, Paris, Flammarion, 2000.
- Baum R., « Apples, Oranges and the Comparative Study of Political Parties », *The Western Political Quaterly*, 20(1), 1967.
- Beauvois J.-L., Deschamps J.-C. (dir.), *Des attitudes aux attributions. Sur la construction sociale de la réalité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1996.
- Berthelot J.-M., *L'intelligence du social. Le pluralisme explicatif en sociologie*, Paris, PUF, 1990.

- Bilodeau R., « Philosophie de l'action », in Engel P. (dir.), *Précis de philosophie analytique*, Paris, PUF, 2000.
- Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
- Boudon R., « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? », *Sociologie et sociétés*, 34(1), 2004, p.9-34.
- Boudon R., *L'art de se persuader des idées douteuses fragiles ou fausses*, Paris, Seuil, 1992.
- Boudon R., *L'idéologie. L'origine des idées reçues*, Paris, Fayard, 1986.
- Boudon R., *Le juste et le vrai. Études sur l'objectivité des valeurs et de la connaissance*, Paris, Fayard, 1995.
- Boudon R., *Quelle théorie du comportement pour les science sociales ?*, Nanterre, Société d'ethnologie, 2004.
- Boudon R., *Raison, bonnes raisons*, Paris, PUF, 2003.
- Bourdieu E., *Savoir faire. Contribution à une théorie dispositionnelle de l'action*, Paris, Seuil, 1998.
- Bourdieu P., « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, 318, 1973, p.1292-1309.
- Bourdieu P., *Choses dites*, Paris, Éditions de Minuit, 1987.
- Bourdieu P., *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.
- Bourdieu P., *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997.
- Bouveresse J., « Règles, dispositions et habitus », *Critique*, 579-580, 1995.
- Cefaï D., Trom D. (dir.), *Les formes l'action collective. Mobilisations dans les arènes collectives*, Paris, Éditions de l'EHESS « Raisons pratiques », 2001.
- Chauviré C., Ogien A., « Présentation », in Chauviré C., Ogien A. (dir.), *La régularité : habitude, disposition et savoir-faire dans l'explication de l'action*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2002.
- Chazel F. (dir.), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, PUF, 1993, p.17-36,
- Conein C., « Peut-on observer l'interprétation ? Daniel Dennett et l'éthologie cognitive », in Pharo P., Quéré L., *op. cit.*, p.311-334.
- Cottam M., Dietz-Uhler B., Mastors E., Preston Th., *Introduction to Political Psychology*, Mahawah, Erlbaum, 2004.
- Crapez M., « De quand date le clivage droite/gauche en France ? », *Revue française de science politique*, 48(1), 1998, p.42-75.
- Crapez M., *Naissance de la gauche*, Paris, Michalon, 1998.
- Crozier M., Friedberg E., *L'Acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.
- Davidson D., *Actions et évènements*, Paris, PUF, 1983.

- Davidson D., *Paradoxes de l'irrationalité*, Combas, L'Éclat, 1991.
- Déloye Y., *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2007.
- Dennett D.C., « Real patterns », *Journal of Philosophy*, 87, 1991.
- Dennett D.C., *Darwin est-il dangereux ?* Paris, Odile Jacob, 2000.
- Dennett D.C., *La stratégie de l'interprète. Le sens commun et l'univers quotidien*, Paris, Gallimard, 1990.
- Depeau S., « De la représentation sociale à la cognition spatiale et environnementale : La notion de « représentation » en psychologie sociale et environnementale », *ESO Travaux et documents*, 25, 2006, p.7-17.
(http://www.univ-lemans.fr/lettres/eso/TELECHARGEMENT/ESO_25/depeau.pdf)
- Dodier N., « Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique », *Réseaux*, 62, 1993, p.63-85.
- Durkheim É., « Représentations individuelles et représentations collectives », in *Sociologie et philosophie*, Paris, PUF, 1967.
- Elster J., *Explaining Technical Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- Elster J., *Making Sense of Marx*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.
- Elster J., *Nuts and Bolts for Social Sciences*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.
- Engel P., « Interpretation without Hermeneutics : a Plea against Oecumenism », *Topoi*, 10, 1991, p. 137-146.
- Elster J., *Nuts and Bolts for Social Sciences*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.
- Espagne M., « Sur les limites du comparatisme en histoire culturelle », *Genèses*, 17, 1994, p.112-121.
- Festinger L., *Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford, Stanford University Press, 1962.
- Fine A., « The Natural Ontological Attitude », in Leplin J. (ed.), *Scientific Realism*, Berkeley, University of California Press, 1984.
- Fine A., « Unnatural Attitudes : Realism and Instrumentalism Attachments to Science », *Mind*, 96, 1986, p.149-179.
- Fisette D., Poirier P. (dir.), *Philosophie de l'esprit. Psychologie du sens commun et sciences de l'esprit*, Paris, Vrin, 2002.
- Franquemagne G., Gouin R., Récapé B., « Temporaliser l'analyse des mobilisations », in Berthet T., Costa O., Gouin R., Itçaina X., Smith A., *Les nouveaux espaces de la régulation politique*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.109-134.
- Friedberg E., « Les quatre dimensions de l'action organisée », *Revue française de sociologie*, 33, 1992.
- Friedberg E., *Le pouvoir et la règle : dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993.
- Garfinkel H., *Studies in Ethnomethodology*, Prentice Hall, Inc., 1967.

- Gilbert M., « À propos de la socialité : le sujet pluriel comme paradigme », in Livet P., Ogien R. (dir.), *L'enquête ontologique. Du mode d'existence des objets sociaux*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000 *op. cit.*, p.107-126.
- Gnassounou B., Kistler M. (dir.), *Causes, pouvoirs, dispositions en philosophie. Le retour des vertus dormitives*, Paris, PUF/ENS Ulm, 2005.
- Gnassounou B., Kistler M. (dir.), *Les dispositions en philosophie et en sciences*, Paris, CNRS, 2006.
- Goethals G.R., « Dissonance and Self-Justification », *Psychological Inquiry*, 3(4), 1992.
- Goffman E., *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, 1991.
- Gouin R., « Situer le temps dans la comparaison. Sur quelques silences méthodologiques », Congrès de l'AFSP, Table ronde internationale (AFSP/APSA) *Réflexions sur les méthodes en Science politique des deux côtés de l'Atlantique*, Toulouse, septembre 2007.
- Gouin R., Harguindéguy J.-B., « De l'usage des sciences cognitives dans l'analyse des politiques publiques », *Swiss Political Science Review*, 13(3), 2007, p.369–393.
- Gouin R., *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'esprit sans jamais rien poser a priori. Dennett et le fonctionnalisme*, Mémoire de maîtrise, Philosophie, Université Montaigne Bordeaux III, 2003.
- Gouin R., Harguindéguy J.-B., « Weak Cognition, Strong Cognition. The Use of Cognition as a Determinant of Policy Change », Joint Sessions ECPR, Helsinki (Finlande), mai 2007.
- Hacking I., *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ?*, Paris, La Découverte, 2001.
- Halbwachs M., *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Félix Alcan, 1925.
- Hempel C., *Aspects of Scientific Explanation*, New York, The Free Press, 1965.
- Hempel C., « L'analyse logique de la psychologie », *Revue de Synthèse*, 10, 1935.
- Hendry R.F., « Are Realism and Instrumentalism Methodologically Indifferent ? », *Philosophy of Science*, 68(3), 2001, p.25-37.
- Hirschmann A., *Exit, Voice and Loyalty*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1970.
- Holcman R., *Chômage et chômeurs*, Rennes, ENSP, 2003.
- Horwich P., « On the Nature of Norms of Theoretical Commitment », *Philosophy of Science*, 58, 1991, p.1-14,
- Jackson F., Pettit Ph., « Pour l'œcuménisme explicatif », in Quéré L. (dir.), *La théorie de l'action. Le sujet pratique en débat*, Paris, CNRS Editions, 1993.
- Jervis R., *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1976.
- Jodelet D., « Représentation sociale : phénomène, concept et théorie », in Moscovici S. (dir.), *Psychologie sociale*, Paris, PUF, 1997.

- Joyeux-Prunel B., « Les transferts culturels : un discours de la méthode », *Hypothèses*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2002.
- Kalberg S., *La sociologie historique comparative de Max Weber*, Paris, Découverte/MAUSS, 2002.
- Karsenti B., Quéré L., *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005.
- Keucheyan R., *Le constructivisme. Des origines à nos jours*, Paris, Hermann, 2007.
- Kistler M., « L'efficacité causale des propriétés dispositionnelles macroscopiques », in Gnassounou B., Kistler M. (dir.), *Causes, pouvoirs, dispositions en philosophie. Le retour des vertus dormitives*, Paris, PUF/ENS Ulm, 2005 p.115-154.
- Kornhauser L.A., Sager L.G., «The One and the Many: Adjudication in Collegial Courts », *California Law Review*, 81, 1993, p.1-59.
- Kriesi H., Koopmans R., Duyvendack J.-W., Giugni M., *New Social Movements in Western Europe : a Comparative Analysis*, Londres, UCL Press, 1995.
- Kukla A., *Social Constructivism and the Philosophy of Science*, Londres, Routledge, 2000.
- Kukla A., « Scientific Realism, Scientific Practices and the Natural Ontological Attitude », *The British Journal for the Philosophy of Science*, 5(4), 1994, p.955-975.
- Kuklinski J. (ed.), *Thinking About Political Psychology*, New York, Cambridge University Press, 2002.
- Laborier P., « Historicité et sociologie de l'action publique », in Laborier P., Trom D. (dir), *Historicités de l'action publique*, Paris PUF, 2003, p.419-462.
- Ladrière P., Pharo P., Quéré L. (dir.), *La théorie de l'action. Le sujet pratique en débat*, Paris, CNRS, 1993.
- Lalande A., « Condition », in *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris PUF, 2002, p.167.
- Larson D., *Origins of Containment: A Psychological Explanation*, Princeton, Princeton University Press, 1985.
- Lascoumes P., Le Galès P., « Instrument » in Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P. (dir), *Dictionnaire de politiques publiques*, Paris, Presses de la FNSP, 2004, p.267-275.
- Laugier S., Wagner P. (dir.), *Philosophie des sciences. Naturalismes et réalismes*, Paris, Vrin, 2004.
- March J., Simon H., *Organizations*, New York, Wiley, 1958.
- McAdam D., Tarrow S., Tilly C., *Dynamics of contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
- Melden A., *Free Action*, Londres, Routledge, 1961.
- Mellor D.H., « In Defence of Dispositions », *The Philosophical Review*, 83(2), 1974, p.157-181.

- Menger C., *Principles of economics*, Glencoe, The Free Press, 1950.
- Menger C., *Untersuchungen über die Methoden der Sozialwissenschaften und der politischen Oekonomie insbesondere*, Leipzig, Duncker & Humblot, 1883.
- Merchiers J., « Enquête sur le concept de disposition en sociologie », in Livet P., Ogien R. (dir.), *L'enquête ontologique. Du mode d'existence des objets sociaux*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000.
- Mills C.W., « Situated Action and Vocabularies of Motive », *American Sociological Review*, 5(6), p.904-913.
- Mounin G., *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, PUF, 1974, p.315.
- Mumford S., *Dispositions*, Oxford, Oxford University Press, 1998.
- Nachi M., *Introduction à la sociologie pragmatique. Vers un nouveau style sociologique ?*, Paris, A. Colin, 2006.
- Neuberg N. (dir.), *Théorie de l'action : textes majeurs de la philosophie analytique de l'action*, Liège, Mardaga, 1991.
- Ogien R., *Les causes et les raisons. Philosophie analytique et sciences humaines*, Nîmes, Chambon, 1995.
- Overton W.F., « Interpretationism, Pragmatism, Realism, and Other Ideologies », *Psychological Inquiry*, 5(3), 1994, p.260-271.
- Pacherie É., « Attitudes propositionnelles, intentionnalité et évolution », *Revue de métaphysique et de morale*, 100(3), 1995, p.339-371.
- Padioleau J.-G., « Praxis d'une science sociale de l'action publique », in Baechler J., Chazel F., Kamrane R., *L'acteur et ses raisons. Mélanges en l'honneur de R. Boudon*, Paris, PUF, p.340-350.
- Panbianco A., *Political Parties : Organisation and Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.
- Papineau D., « The Paradox of Instrumentalism », *Proceedings of the Biennial Meeting of the Philosophy of Science Association*, 1, 1986, p.269-276.
- Passeron J.-C., « Introduction » dans Weber M., *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard, 1996, p.28.
- Passeron J.-C., *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991.
- Peirce C.S., *Collected Papers*, vol.I-VI, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1931-1958.
- Petit J.-L., *L'action dans la philosophie analytique*, Paris, PUF, 1991.
- Pettit P., *Penser en société. Essai de métaphysique sociale et de méthodologie*, Paris, PUF, 2004.

- Pharo P., Quéré L. (dir.), *Les formes de l'action. Sémantique et sociologie*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990.
- Popper K., *La connaissance objective. Une approche évolutionniste*, Paris Flammarion, 1998.
- Prior E., Pargetter R., Jackson F., « Three Theses About Dispositions », *American Philosophical Quarterly*, 19, 1982, p.251-257.
- Putnam H., *Le réalisme à visage humain*, Paris, Seuil, 1994.
- Quéré L., « Langage de l'action et questionnement sociologique », in Ladrière P., Pharo P., Quéré L. (dir.), *La théorie de l'action. Le sujet pratique en débat*, Paris, CNRS, 1993, p.53-83 ;
- Quine, W.V.O., *Le mot et la chose*, Paris, Champs Flammarion, 1977.
- Quinton A., « Social Objects », *Proceedings of the Aristotelian Society*, 75, 1975.
- Raynaud D., « le contexte est-il un concept légitime de l'explication sociologique ? », *L'Année sociologique*, 56(2), 2006, p.309-330.
- Reichenbach H., *Experience and Prediction*, Chicago, Chicago University Press, 1938.
- Renwick Monroe K., *Political Psychology*, Mahwah, Erlbaum, 2002.
- Ricoeur P., *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990.
- Ricoeur P., *La sémantique de l'action*, Paris, CNRS, 1977.
- Robert P., *Les comptes du crime*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Robillard J., « La transsubjectivité et la rationalité cognitive dans la méthode de la sociologie cognitive de Raymond Boudon », *Cahiers d'épistémologie*, Montréal, UQAM-Groupe de Recherche en Épistémologie Comparée, n°287, 2002.
- Rosati J., « A Cognitive Approach to the Study of Foreign Policy », in Neack, L., Hey, J. et Haney P. (eds), *Foreign Policy Analysis*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1995, p.49-70.
- Ryle G., *La notion d'esprit*, Paris, Payot, 1978.
- Sabatier P., Jenkins-Smith H., « The Advocacy Coalition Framework: An Assessment », in Sabatier P. (ed.), *Theories of the Policy Process*, Boulder, Westview Press, 1999, p.117-168.
- Sacks H., « Notes on Methodology », in Atkinson J., Heritage J. (eds), *Structures of Social Action: Studies in Conversation Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1977, p.21-27.
- Scubla L., « Sciences cognitives, matérialisme et anthropologie », in Andler D., *Introduction aux sciences cognitives*, Paris, Folio, 1992, p.421-446.
- Seiler D.-L., *La méthode comparative en science politique*, Paris, A. Colin, 2004.
- Shapiro M., Bonham G., « Cognitive Process and Foreign Policy Decision-Making », *International Studies Quarterly*, 17(2), 1973, p.147-174.

- Skocpol T., *États et Révolutions sociales. La Révolution en France, en Russie et Chine*, Paris, Fayard, 1985.
- Sperber D., « Les sciences cognitives, les sciences sociales et le matérialisme », *Le Débat*, 47, 1987, p.105-115.
- Sperber D., *La contagion des idées*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- Stoljar S.J., *Groups and Entities : An Inquiry into Corporate Theory*, Canberra, Australian National University Press, 1973.
- Stravinsky I., *Chroniques de ma vie*, Paris, Denoël, 2000.
- Taylor M., « Rationality and Collective Action », in Taylor M. (ed.), *Rationality and Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.
- Trom D., « Grammaire de la mobilisation et vocabulaire de motifs », in Cefaï D., Trom D. (dir.), *Les formes l'action collective. Mobilisations dans les arènes collectives*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001, p.99-134.
- Tullock G., *Le marché politique. Analyse économique des processus politiques*, Paris, Economica, 1978.
- Turner S., *The Social Theory of Practices*, Cambridge, Polity Press, 1994.
- Tversky A., Kahneman D., Slovic P. (eds), *Judgment under Uncertainty. Heuristics and Biases*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982.
- Van Fraassen B., *The Scientific Image*, Oxford, Clarendon Press, 1980.
- Veyne P., *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971.
- Voir Kornhauser L.A., Sager L.G., « Unpacking the Court », *Yale Law Journal*, 96 (1), 1986, p.82-117.
- Von Mises L., *L'action humaine*, Paris, PUF, 1985.
- Weber M., « Possibilité objective et causalité en histoire » in *Essais sur la théorie de la science*, Paris Plon, 1992, p.290-323.
- Weber M., *Économie et société*, Paris, Plon, 1971, p.8-11.
- Weber M., *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1992.
- Weber M., *Gesammelte Aufsätze zur Religionssoziologie*, Tübingen, Mohr, 1988.
- Winch P., *The Idea of the Social Science and its Relation to Philosophy*, Londres, Routledge et Kegan Paul, 1958.
- Wittgenstein L., *Philosophical Papers*, Oxford, Blackwell, 1958.

BIBLIOGRAPHIE – SECTION « DEUXIEME PARTIE »

- « Devenir militant », *Revue française de science politique*, 51(1-2), 2001.
- « Mini Symposium : Social movements » in *Sociological Forum*, 14(1), 1999, p.27-136.
- Abelson R.P., « Modes of Resolution of Beliefs Dilemmas », *Journal of Conflict Resolution*, 3, 1959, p.343-352.
- Abelson R.P., « The Psychological Status of the Script Concept », *American Psychologist*, 36, 1981, p.715-729.
- Alexandre V., « Les attitudes : définitions et domaines », in Deschamps J.-C., Beauvois J.-L., *Des attitudes aux attributions. La construction sociale de la réalité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1996.
- Allport G., « Attitudes », in Murchison C. (ed.), *Handbook of Social Psychology*, Worcester, Clark University Press, 1935.
- Althusser L., « Idéologie et appareils idéologiques d'État », in *Positions*, Paris, Éditions sociales, 1976, p.67-125.
- Arjomand S., *The Turban for the Crown: the Islamic Revolution in Iran*. New York/Oxford, Oxford University Press, 1988.
- Aronson E., « The theory of cognitive dissonance : A current perspective », in Berkowitz L., *Advances on Experimental Social Psychology*, vol.4, New York, American Press, 1969, p.1-34.
- Baechler J., *Qu'est-ce que l'idéologie ?* Paris, Gallimard, 1976.
- Beauvois J.-L., Deschamps J.-C., « Vers la cognition sociale », in Bonnet C., Ghiglione R., Richard J.F. (dir.), *Traité de psychologie cognitive*, tome III « Cognition, représentation, communication », Paris, Dunod, 1990.
- Beauvois J.-L., Dubois N., « The norm of internality in the explanation of psychological events », *European Journal of Social Psychology*, 18, 1988, p.299-316.
- Beauvois J.-L., Joule R.V., « La psychologie de la soumission, », *La Recherche*, 202, 1988, p.1050-1057.
- Beauvois J.-L., Dubois N., Doise W., *La psychologie sociale. La construction de la personne*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble (PUG), 1999.
- Beauvois J.-L., Joule R.-V., *Soumission et idéologies*, Paris, PUF, 1991.
- Benhamias J.-L., Roche A., *Des Verts de toutes les couleurs. Histoire et sociologie du mouvement écolo*, Albin Michel, Paris, 1992.
- Berger P., Luckmann Th., *La construction sociale de la réalité*, Paris, A. Colin, 2006.
- Bergeron H., Surel Y., Valluy J., « L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques ? », *Politix*, 11(41), 1998, p. 195-223.

- Blumer H., « Collective Behavior », in McClung Lee A. (ed.), *Principles of Sociology*, New York, Barnes and Noble, 1951, p.99-121.
- Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
- Boudon R., « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? », *Sociologie et sociétés*, 34(1), 2004, p.9-34.
- Boudon R., *L'idéologie. L'origine des idées reçues*, Paris, Fayard, 1992.
- Bourdieu P., « Un acte désintéressé est-il possible ? », in *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994.
- Bouveresse J., *Le mythe de l'intériorité. Expérience, signification et langage privé chez Wittgenstein*, Paris, Éditions de Minuit, 1987.
- Braud P., *Sociologie politique*, Paris, L.G.D.J., 1995.
- Brehm J.W., Cohen A.R., *Explorations in Cognitive Dissonance*, New York, Wiley, 1962.
- Cefaï D. et Trom D. (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001.
- Cefaï D., « Les cadres de l'action collective. Définitions et problèmes », in Cefaï D., Trom D., *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001, p.51-97.
- Cefaï D., *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., 2007.
- Champagne P., « La manifestation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52/53, 1984.
- Champagne P., *Faire l'opinion*, Paris, Éditions de Minuit, 1990.
- Cuche D., *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2001.
- Dauvin P., Siméant J., *Le Travail humanitaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
- Deaux K., Emswiller T., « Explanation of successful performance on sex-linked tasks : what is skill for the male is luck for the female », *Journal of Personality and Social Psychology*, 29, 1974, p.80-85.
- Deconchy J.-P., *Psychologie sociale, croyances et idéologie*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1989.
- Della Porta D., « Social movements and the state: thoughts on the policing of protest », in McAdam D., McCarthy J., Zald M. (eds.), *Comparative Perspectives on Social Movements : Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p.62-92.
- Deschamps J.-C., Beauvois J.-L., *Des attitudes aux attributions. La construction sociale de la réalité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1996.
- Deschamps J.-C., Clémence A., *L'attribution. Causalité et explication au quotidien*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1990.

- Diani M., « Linking Mobilization Frames and Political Opportunities : Insights from Regional Populism in Italy », *American Sociological Review*, 61(6), 1996, p.1053-1069.
- Dobry M., « Les causalités de l'improbable et du probable : Notes à propos des manifestations de 1989 en Europe centrale et orientale », *Cultures et conflits*, 17, 1995, p.111-136.
- Doise W., « Valeurs et tensions entre dynamiques individuelles et institutionnelles », in Beauvois J.L., Dubois N., Doise W., *La psychologie sociale (tome IV). La construction de la personne*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1999.op. cit., p.59.
- Dostoïevski F., *Le sous-sol*, Paris, Gallimard, 1956.
- Dumont F., *Les idéologies*, Paris, PUF, 1974.
- Durkheim É., Mauss M., « De quelques formes primitives de classification : contribution à l'étude des représentations collectives », *L'Année sociologique*, 6, 1903, p.1-78.
- Duverger M., *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1992.
- Eisinger P., « The Conditions of Protest Behavior in American Cities », *American Political Science review*, 67(11), 1973.
- Falomir J.M., Mugny G., Perez J.A., « Le paradoxe du déni », in Deschamps J.-C., Beauvois J.-L., *Des attitudes aux attributions. La construction sociale de la réalité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1996, p.91-97.
- Faure A., Pollet G., Warin P. (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- Favre P., *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990.
- Festinger L., *A Theory of Cognitive Dissonance*, Evanston, Row & Peterson, 1957.
- Fillieule O., « Requiem pour un concept. Vie et mort de la notion de "structure des opportunités politiques" », in Dorronsoro G., *La Turquie conteste. Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, Paris, CNRS Éditions, 2005.
- Fillieule O., Péchu C., *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Fillieule O., *Stratégies de la rue*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.
- Fischer G.-N., *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Paris, Dunod, 2005.
- Fiske S., Taylor S., *Social Cognition*, New York, McGraw-Hill, 1991.
- Fradin B., Quéré L., Widmer J. (dir.), *L'enquête sur les catégories. De Durkheim à Sacks*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1994.
- Franquemagne G., Gouin R., Récapé B., « Temporaliser l'analyse des mobilisations politiques », in Berthet T., Costa O., Gouin Rodolphe, Itçaina X., Smith A., *Les nouveaux espaces de la régulation politique*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Gaïti B., Israel L., « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », *Politix*, 16(62), 2003.

- Gamson W., Meyer S., « Framing political opportunity », in McAdam D., McCarthy J., Zald M. (eds.), *Comparative Perspectives on Social Movements : Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- Gamson W., *Talking politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- Garrigou A., « Le scandale politique comme mobilisation », in Chazel F. (dir.), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, PUF, 1993, p.182-191.
- Gaxie D., « Économie des partis, et rétributions du militantisme », *Revue Française de Science Politique*, 27(1), 1977, p.123-154.
- Gaxie D., « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Revue suisse de science politique*, 11(1), 2005, p.157-188.
- Giugni M., « L'étude de l'action collective entre deux traditions sociologiques », *Swiss Political Science Review*, 2(1), 1996, p.1-31.
- Giugni M., « Structure et culture dans l'étude des mouvements sociaux. Difficultés et tentatives d'intégration », *Revue suisse de sociologie*, 25(3), 1999, p.497-518.
- Goldstone J.A., *Revolution and Rebellion in the Early Modern World*, Berkeley, University of California Press, 1991.
- Goodwin J., Jasper J., « Caught in a Winding, Snarling Vine: The structural Bias of Political Process Theory », *Sociological Forum*, 14(1), 1999, p.27-54.
- Gouin R., « Is Rationality Still a Useful Concept for Social Sciences ? Reasons at Cognitive Age », *International Conference on Social Sciences*, Izmir (Turquie), 21-24 août 2008.
- Gouin R., « Servitude volontaire », in Bourdeau V., Merrill R. (dir.), *DicoPo, Dictionnaire de théorie politique*. <http://www.dicopo.org/spip.php?article51>
- Gouin R., Harguindéguy J.-B., « Weak Cognition, Strong Cognition. The Use of Cognition as a Determinant of Policy Change », *Joint Sessions ECPR*, Helsinki (Finlande), mai 2007.
- Grossman E., Saurugger S., *Les groupes d'intérêts et l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Grube J.W., Weir I.L., Getzlaf S., Rokeach M., « Own value system, value images, and cigarette smoking », *Personality and Social Psychology Bulletin*, 17, 1984, p.93-97.
- Gusfield J., « The Study of Social Movements », in *The International Encyclopaedia of Social Sciences*, New York, McMillan, 1968.
- Hall P., « Policy Paradigms, Social Learning, and the State: The Case of Economic Policy-making in Britain », in *Comparative Politics*, 25(3), 1993, p.275-296.
- Hamilton D.L., Gifford R.K., « Illusory Correlation in Interpersonal Perception : A Cognitive Basis of Stereotypic Judgments », *Journal of Experimental Social Psychology*, 12, 1976, p.392-407.
- Hassenteufel P., « Où en est le paradigme corporatiste ? », *Politix*, 3(12), 1990, p.75-81.

- Heider F., *The Psychology of Interpersonal Relations*, New York, Wiley, 1958.
- Hilgartner S., Bosk Ch., « The Rise and Fall of Social Problems », *American Journal of Sociology*, 94, 1988, p.53-78.
- Israel L., « Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : le *cause lawyering* », *Droit et Société*, 49, 2001.
- Jenkins J., Klandermans B. (eds.), *The Politics of Social Protest : Comparative Perspectives on States and Social Movements*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995.
- Jobert B., Muller P., *L'État en action*, Paris, PUF, 1987.
- Johnston H., Klandermans B. (eds.), *Social Movements and Culture*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995.
- Kahneman D., Tversky A., « On the Psychology of Prediction », *Psychological Review*, 80, 1973, p.237-251.
- Katz D., « The functional approach to the study of attitudes », *Public Opinion Quarterly*, 24, 1960, p.163-204.
- Kiesler C.A., *The Psychology of Commitment. Experiments linking Behaviour to Beliefs*, New York, Academic Press, 1971.
- Kitschelt H., « Left-Libertarian Parties : Explaining Innovation in Competitive Party Systems », *World Politics*, 40(2), 1988, p.194-234.
- Kitschelt H., « Political Opportunity Structures and Political Protest: Anti Nuclear Movements in four Democracies », *British Journal of Political Science*, 16(1), 1986, p.57-85.
- Kitschelt H., *The Logics of Party Formation. Ecological Politics in Belgium and West Germany*, Londres, Cornell University Press, 1989.
- Kriesi H., Koopmans R., Duyvendak J.W., Giugni M., *New Social Movements in Western Europe. A Comparative Analysis*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995.
- Lahire B., *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte, 2007.
- Lahire B., *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Armand Colin, 2005.
- Lahire B., *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Armand Colin, 2005.
- Lascoumes P., *L'éco-pouvoir*, Paris, La Découverte, 1994.
- Le Galès P., Thatcher M., *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- Le Poutier F., Guingouain G., « Des inférences peu orthodoxes », in Deschamps J.-C., Beauvois J.L. (dir.), *Des attitudes aux attributions. Sur la construction sociale de la réalité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1996.
- Le Poutier F., *Travail social, inadaptation sociale et processus cognitifs*, Paris, PUF, 1986.

- Lipsky M., *Protest in City Politics. Rent Strikes, Housing and the Power of the Poor*, Chicago, Rand McNally and Company, 1970.
- Lorenzi-Cioldi F., Dafflon A.-C., « Rapports entre groupes et identités sociales », in Beauvois J.-L., Dubois N., Doise W., *La psychologie sociale. La construction de la personne*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1999.
- Lorenzi-Cioldi F., *Individus dominants et groupes dominés. Images masculines et féminines*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1988.
- Mannheim K., *Idéologie et utopie*, Paris, Marcel Rivière, 1956.
- Marchetti D., « Les conditions de réussite d'une mobilisation médiatique et ses limites : l'exemple d'Act Up », in CURAPP, *La politique ailleurs*, Paris PUF, 1998.
- Marx K., Engels F., *L'idéologie allemande*, Paris, Éditions sociales, 1974.
- Massonat J., Boukarroum A., « Identité personnelle et identité sociale », in Beauvois J.-L., Dubois N., Doise W., *La construction sociale de la personne*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1999.
- Mathieu L., *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004.
- Mazey S., Richardson J., « La Commission européenne. Une bourse pour les idées et les intérêts », *Revue française de science politique*, 46 (3), 1996, p.403-430.
- McAdam D., « Conceptual origins, current problems, future directions », in McAdam D., McCarthy J., Zald M. (eds.), *Comparative Perspectives on Social Movements : Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- McAdam D., *Freedom Summer*, Oxford, Oxford University Press, 1988.
- McAdam D., McCarthy J., Zald M. (eds.), *Comparative Perspectives on Social Movements : Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- McAdam D., *Political Process and the Development of Black Insurgency 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press, 1982.
- McAdam D., Tarrow S., Tilly Ch., *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
- McCarthy J., Zald M., « Resource Mobilization and Social Movements : a Partial Theory », *American Journal of Sociology*, 82, 1977, p.1212-1241.
- Mény Y., « La légitimation des groupes d'intérêts par l'administration française », *Revue française de l'administration publique*, 39, 1986.
- Milgram S., « Behavioral Study of Obedience », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 67, 1963, p.371-378.
- Morris A., McClurg Muller C. (eds.), *Frontiers in Social Movement Theory*, New Haven, Yale University Press, 1992.

- Mouchard D., « Une ressource ambivalente : les usages du répertoire juridique par les mouvements de 'sans' », *Mouvements*, 29, 2003, p. 55-60.
- Neveu É., « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Réseaux*, 17 (98), 1999, p.17-85.
- Neveu É., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005.
- Oberschall A., *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1973.
- Oberschall A., *Social Movements : Ideologies, Interests, Identities*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1993.
- Offerlé M., « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe-XIXe siècles) », *Politix*, 84, 2008, p.181-202.
- Offerlé M., *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1994.
- Ollitrault S., « Science et militantisme, les transformations d'un échange circulaire Le cas de l'écologie française », *Politix*, 36(4), 1996.
- Poletta F., Jasper J., « Collective Identity and Social Movements », *Annual Review of Sociology*, 27, 2001, p.283-305.
- Putnam H., « La signification de la signification », in Poirier P., Fissette D. (dir.), *Philosophie de l'esprit. Problèmes et perspectives*, Paris, Vrin, 2003, p.41-83.
- Ramognino N., « De l'idéologie à la cognition sociale : rupture ou cumulativité ? in Ramognino N. et Vergès P. (dir.), *Sociologie et cognition sociale*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 2006.
- Rokeach M., *The Nature of Human Values*, New York, Free Press, 1973.
- Rosenberg M.J., Hovland C.I., « Cognitive, affective and behavioral components of attitudes », in Rosenberg M.J. et al., *Attitude Organization and Change*, New Haven, Yale University Press, 1960.
- Ross L., « The Intuitive Psychologist and his Shortcoming : Distortions in the Attribution Process », in Berkowitz L. (dir.), *Advances in Experimental Social Psychology*, vol.10, New York, Academic Press, 1977.
- Sabatier P., Jenkins-Smith H., *Policy Change and Learning, An Advocacy Coalition Framework*, Boulder, Westview Press, 1993.
- Sarat A., Scheingold S. (eds), *Cause Lawyering. Political Commitments and Professional Responsibilities*, New York, Oxford University Press, 1998.
- Scarborough E., « Attitudes, social representations and ideologies », in Fraser C., Gaskell G. (eds.), *The Social Psychology of Widespread Beliefs*, Oxford, Clarendon Press, 1990.
- Schank R.C., Abelson R.P., *Scripts, plans, goals and understanding*, Hillsdale, Erlbaum, 1977.
- Schlenker B.R., « Translating actions into attitudes : An identity-analytic approach to the explanation of social conduct », in Berkowitz L. (ed.), *Advances on Experimental Social Psychology*, 15, New York, Academic Press, 1982, p.193-247.

- Schmitter P., Lehbruch G. (eds.), *Trends toward Corporatist Intermediation*, Londres, Sage, 1979.
- Schmitter P., Lehbruch G., *Patterns of Corporatist Policy-Making*, Londres, Sage, 1992.
- Schwartz S.H., « Universals in the content and structure of values : Theoretical advances and empirical tests in 20 countries », in Zanna M.P. (ed.), *Advances in Experimental Social Psychology*, 25, San Diego, Academic Press, 1992.
- Schwartz S.H., Bilsky W., « Toward a universal psychological structure of human values », *Journal of Personality and Social Psychology*, 53, 1987, p.550-562.
- Schwarz N., « Warmer and More Social: Recent Developments in Cognitive Social Psychology », *Annual Review of Sociology*, 24, 1998, p.239-264.
- Seiler D.L., *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 2000.
- Sherman S.J., Corty E., « Cognitive Heuristics », in Wyer R.S., Srull T.K. (dir.), *Handbook of Social Cognition*, vol.1, Hillsdale, L. Erlbaum, 1994, p.189-286.
- Siméant J., « L'efficacité des corps souffrants : Le recours aux grèves de la faim en France », *Sociétés Contemporaines*, 31, 1998, p. 59-79.
- Skocpol T., *States and Social Revolutions: A Comparative Analysis of France, Russia and China*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.
- Smelser N., *Theory of Collective Behavior*, New York, McMillan, 1962.
- Smith A., « Grandeur et décadence de l'analyse britannique des politiques publiques, *Revue française de science politique*, 52(1), 2002, p.23-35.
- Snow D., Benford R., « Ideology, Frame Resonance, and Participation Mobilization », in Klandermans B. Kriesi H., Tarrow S. (eds.), *From Structure to Action. Comparing Social Movement Research across Cultures*, Greenwich, JAI Press, 1988, p.197-218.
- Snow D., Burke E., Worden S., Benford R., « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, 51, 1986, p.464-481.
- Spanou C., *Fonctionnaires et militants. L'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, Paris, L'Harmattan, 1991.
- Sperber D., Wilson D., *La pertinence : communication et cognition*, Paris, Éditions de Minuit, 1989.
- Tajfel H., « La catégorisation sociale », in Moscovici S. (dir.), *Introduction à la psychologie sociale*, vol.1, Paris, Larousse, 1972.
- Tajfel H., « Social Identity and Intergroup Behaviour », *Social Science Information*, 13, 1974, p.65-93.
- Tarrow S., « States and opportunities: the political structuring of social movements », in McAdam D., McCarthy J., Zald M. (eds.), *Comparative Perspectives on Social Movements : Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

- Tarrow S., *Power in movement. Social movements, Collective Action and Mass Politics*, New York/Londres, Cambridge University Press, 1994.
- Tarrow S., *Struggle, Politics and Reform: Collective Action, Social Movements and Cycles of Protest*, Ithaca, Cornell University, Western Societies Paper, 1983.
- Tilly Ch., *From Mobilization to Revolution*, Reading, Addison-Wesley, 1978.
- Tilly Ch., *La France contestée, de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.
- Tversky A., Kahneman D., « Judgment under uncertainty. Heuristics and biases », *Science*, 185, 1974, p.1124-1131.
- Vallerand R.J. (dir), *Les fondements de la psychologie sociale*, Boucherville (Canada), Gaëtan Morin éditeur, 1994.
- Wilson F., *Interest-group Politics in France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
- Zajonc R.B., « Cognition and Social Cognition. An historical Perspective », in Festinger L. (dir.), *Retrospective on Social Psychology*, New York, New York University Press, 1980.
- Zuckerman M., « Attribution of success and failure revisited, or : the motivational bias is alive and well in attribution theory », *Journal of Personality*, 47, 1979, p.245-287.

BIBLIOGRAPHIE – SECTION « TROISIEME PARTIE »

Publications du Sillon – ouvrages

- Anonyme, *Une campagne démocratique aux Batignolles, 2^{ème} circonscription du XVII^e arrondissement de Paris, 17 décembre 1910 – 24 avril 1910*, Au Sillon, 1910.
- Anonyme, *Une expérience. La campagne électorale dans la 4^{ème} circonscription de Sceaux*, Paris, Au Sillon, 1909.
- Constant L., Guiard A., *Les journées sillonnistes de Soisy-sur-École, 2-8 septembre 1907*, Paris, Au Sillon, 1907.
- Hoog G., *Le Sillon à Rome, 8-12 septembre 1904*, Paris, Au Sillon, 1904.
- Renard G., *Sept conférences sur la démocratie faites à l'Institut populaire de Nancy*, Paris, Au Sillon, 1906.
- Sangnier M., *L'histoire et les idées du Sillon*, Paris, Au Sillon, 1907.

Publications du Sillon – périodiques

- Bulletin d'action et de propagande*, mensuel, 1906-1910.
- L'Éveil démocratique*, bi-mensuel, octobre 1905 – 1^{er} octobre 1906 ; hebdomadaire, 7 octobre 1906 – 17 juillet 1910
- La Démocratie*, journal des Républicains démocrates lors de la campagne électorale de 1909 dans la 4^{ème} circonscription de Sceaux.

La République, journal des Républicains démocrates lors de la campagne électorale de 1910 aux Batignolles.

Le Sillon, bi-mensuel, 10 janvier 1898 – 25 août 1910.

Ouvrages de Marc Sangnier

Autrefois, Paris, Bloud et Gay, 1933.

Discours I (1891-1905), Paris, Bloud et C^{ie}, 1910.

Discours II (1906-1909), Paris, Bloud et C^{ie}, 1910.

L'Esprit démocratique, Paris, Perrin, 1905.

La Lutte pour la Démocratie, Paris, Perrin, 1908.

Le « plus grand Sillon », Paris, Au Sillon, 1907.

Ouvrages et articles

Andrieu C., « La concurrence des légitimités partisane et associative », in Andrieu C., Le Béguet G., Tartakowski D., *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p.25-45.

Archambault P., *Georges Fonsegrive*, Paris, Bloud et Gay, 1932.

Ariès Nel, *Le Sillon et le mouvement démocratique*, Paris, 1910.

Barbier abbé E., *Le progrès du libéralisme catholique en France sous le Pape Léon XIII, histoire documentaire*, Paris, Lethielleux, 1907.

Barbier abbé E., *Les Démocrates Chrétiens et le Modernisme, histoire documentaire*, Nancy, 1908.

Barbier abbé E., *Les idées du Sillon, étude critique*, Poitiers, 1905.

Barthélémy-Madaule M., *Marc Sangnier (1873-1950)*, Paris, Seuil, 1973.

Boucherin N., *L'influence du sillonnisme en Suisse Romande (1902-1910)*, mémoire de licence d'histoire, université de Genève (Suisse), 2002.

Caron J., *Le Sillon et la démocratie chrétienne, 1894-1910*, Paris, Plon, 1967.

Charbit D., « Coutumes et pratiques conviviales du Sillon. La construction d'une sociabilité démocratique », in Mayeur J.-M., *Le Sillon de Marc Sangnier et la démocratie sociale*, Actes du Colloque des 18 et 19 mars 2004, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2004, p.15-36.

Cousin L., *Vie et doctrine du Sillon*, Lyon, Vitte, 1906.

Darricau A., *La pensée politique de Marc Sangnier*, thèse de droit, Paris, 1957.

Darricau A., *Marc Sangnier*, Paris, Éditions ouvrières, 1958.

- Delbreil J.-C. (dir.), *Marc Sangnier. Témoignages*, Paris, Beauchesne, 1997.
- Delbreil J.-C., *Centrisme et démocratie chrétienne en France. Le parti démocrate populaire des origines au MRP, 1919-1944*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990.
- Déloye Y., *Les voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral : le clergé catholique français et le vote XIXe-XXe siècle*, Paris, Fayard, 2006.
- Des Cognets J., *L'un d'eux*, Amédée Guiard, Paris, Bloud et Gay, 1921.
- Des Cognets J., *Marc Sangnier*, Paris, 1914.
- Desgrées du Loû E., *De Léon XIII au Sillon*, Rennes, 1907.
- Donégani J.-M., *La liberté de choisir. Pluralisme religieux et pluralisme politique dans le catholicisme contemporain*, Paris, Presses de la FNSP, 1993.
- Dreyfus F.-G., *Histoire de la démocratie chrétienne*, Paris, Albin Michel, 1988.
- Fabrègues J. de, *Le Sillon de Marc Sangnier. Un tournant majeur du mouvement social catholique*, Paris, Perrin, 1964.
- Gadamer H.-G., *Vérité et méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris, Seuil, 1996.
- Galliot S. et Galliot H., *Marc Sangnier (1873-1950)*, Le Mans, Imprimerie commerciale, 1960.
- Garrigues J.-M., *La Politique du meilleur possible*, Paris, Mame, 1994.
- Gayraud abbé H., *Les démocrates chrétiens : doctrine et programmes*, Paris, Lecoffre, 1899.
- Gilson É., *Le philosophe et la Théologie*, Paris, Vrin, 1960.
- Gilson É., *Le Thomisme. Introduction au système de St Thomas*, Paris, Vrin, 1964.
- Guiard A., *Carnet intime*, Paris, Bloud et Gay, 1926.
- Huard R., *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.
- Jauss H.R., *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1990.
- Kesler J.-F., « La Jeune République de sa naissance au tripartisme, 1912-1947 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1, 1978, p.61-85.
- Klein F., *L'américanisme*, Paris, Plon, 1949.
- Laurent A., *La philosophie libérale*, Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Léon XIII, *Aeterni Patris*, 1879, « http://www.vatican.va/offices/papal_docs_list_fr.html »
- Léon XIII, *Diuturnum illud*, 1881. « http://www.vatican.va/offices/papal_docs_list_fr.html »
- Léon XIII, *Immortale Dei*, 1885. « http://www.vatican.va/offices/papal_docs_list_fr.html »
- Léon XIII, *Libertas Praestantissimum*, 1888.
« http://www.vatican.va/offices/papal_docs_list_fr.html »
- Léon XIII, *Rerum Novarum*, 1891, « http://www.vatican.va/offices/papal_docs_list_fr.html »

- Léon XIII, *Au milieu des sollicitudes*, 1892,
« http://www.vatican.va/offices/papal_docs_list_fr.html » (disponible en anglais seulement)
- Léon XIII, *Graves de communi*, 1901.
« http://www.vatican.va/offices/papal_docs_list_fr.html »
- Lestrat G., *Les beaux temps du Sillon*, Paris, Bloud et Gay, 1926
- Lévêque P., *Histoire des forces politiques en France, 1880-1940, tome 2*, Paris, Armand colin, 1994,
- Maritain J., *L'Antimoderne*, Paris, Éditions de la Revue des Jeunes, 1922.
- Martin B.F., « The Creation of the Action Libérale Populaire : an Example of Party Formation in Third Republic France », *French Historical Studies*, 4, 1976, p.660-689.
- Marx K. et Engels F., *L'idéologie allemande*, Paris, Éditions sociales, 1974.
- Maurras C., *L'enquête sur la monarchie*, Paris, 1900.
- Maurras C., *Le Dilemme de Marc Sangnier, essai sur la démocratie religieuse*, Paris, 1907.
- Mayeur J.-M., « Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne », *Annales*, 27(2), 1972, p.483-499.
- Mayeur J.-M., « Introduction », in Mayeur J.-M. (dir.), *Le Sillon de Marc Sangnier et la démocratie sociale*, Actes du Colloque des 18 et 19 mars 2004, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2004. p.7-12.
- Mayeur J.-M., *Un prêtre démocrate : l'abbé Lemire (1853-1928)*, Paris, Casterman, 1968.
- Mayeur J.-M., *Des partis catholiques à la Démocratie chrétienne, XIXe-XXe siècles*, Paris, Armand Colin, 1980.
- Mayeur J.-M., *La vie politique sous la Troisième République 1870-1940*, Paris, Seuil, 1984.
- Mayeur J.-M., *Le Sillon de Marc Sangnier et la démocratie sociale*, Actes du Colloque des 18 et 19 mars 2004, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2004.
- Medler L., *Mgr Delassus (1836-1921) face à la conjuration anti-chrétienne : un maître contre-révolutionnaire*, Avrillé, Le Sel de la terre, 2005.
- Molette C., *L'Association Catholique de la Jeunesse Française 1886-1907*, Paris, Armand Colin, 1968.
- Montuclard M., *Conscience chrétienne et démocratie*, Paris, Seuil, 1965.
- Mun A. de, *Combats d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Lethielleux, 1911.
- Mun A. de, *Ma vocation sociale. Souvenirs de la fondation de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers (1871-1875)*, Paris, Lethielleux, 1911.
- Ollé-Laprune L., *La Certitude morale*, Paris, Belin, 1880.
- Petit P., *Le républicanisme : une théorie de la liberté et du gouvernement*, Paris, Gallimard, 2003.

- Pie IX, *Quanta Cura et Syllabus*, Paris, Pauvert, 1967.
- Pie X, *Motu proprio*, art.14, 18 décembre 1903.
http://www.vatican.va/offices/papal_docs_list_fr.html
- Pie X, *Vehementer nos*, 1906, « http://www.vatican.va/offices/papal_docs_list_fr.html »
- Pie X, *Pascendi Dominici Gregis*, 1907.
 « http://www.vatican.va/offices/papal_docs_list_fr.html »
- Piou J., *Questions religieuses et sociales*, Paris, Plon et Nourrit, 1910.
- Portier P., « La philosophie politique de l'Église catholique : changement ou permanence ? », *Revue française de science politique*, 36(3), 1986, p.325-341.
- Poulat É., « "Modernisme" et "intégrisme". Du concept polémique à l'irénisme critique », *Archives des Sciences Sociales des Religions*, 27(1), 1969, p.1-28.
- Poulat É., « L'Église romaine, le savoir, le pouvoir. Une philosophie à la mesure d'une politique », *Archives des Sciences Sociales des Religions*, 37(1), 1974, p.5-21.
- Poulat É., *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*, Paris, Albin Michel, 1962.
- Poulat É., *Intégrisme et catholicisme intégral*, Paris, Casterman, 1969.
- Pouthier J.-L., « Émergence et ambiguïtés de la culture politique démocrate-chrétienne », in Berstein S. (dir.), *Les cultures politiques en France*, Paris, Seuil, 1999, p.303-334.
- Prat O., « Le Sillon, la Chronique et les Semaines sociales : influences communes » in Mayeur J.M. (dir.), *Le Sillon de Marc Sangnier et la démocratie sociale*, Actes du Colloque des 18 et 19 mars 2004, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2004, p.53-64.
- Prat O., *Marc Sangnier et la paix : Bierville et les Congrès démocratiques (1921-1932)*, Thèse d'histoire, Université Paris IV-Sorbonne, 2003.
- Quagliarello G., « L'Action libérale populaire et l'illusion du parti politique », in Andrieu C., Le Béguet G., Tartakowski D., *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p.247-264.
- Rioux J.-P., *Nationalisme et conservatisme. La Ligue de la patrie française 1899-1904*, Paris, Beauchesne, 1977.
- Rogard V., « Les coopératives sillonnistes : une étape vers un sillonnisme intégral », in Mayeur J.M., *Le Sillon de Marc Sangnier et la démocratie sociale*, Actes du Colloque des 18 et 19 mars 2004, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2004, p.37-51.
- Rollet H., *L'action sociale des catholiques en France (1871-1914)*, tome 2, Bruges Desclée de Brouwer, 1958.
- Rutkoff P.M., « The Ligue des Patriotes : the nature of Radical Right and the Dreyfus Affair », *French Historical Studies*, 1974, p.585-603.
- Sadoun M., Donégani J.-M., *La démocratie imparfaite. Essai sur le parti politique*, Paris, Gallimard, 1994.

- Sanson R., *L'Alliance républicaine démocratique (1901-1920). Une formation de centre*, Thèse, Université de Paris IV, 2000.
- Seiler D.-L., *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 2000.
- Sirinelli J.F. (dir.), *Histoire des Droites en France*, Paris, Gallimard, 1992.
- Talmy abbé R., *Aux sources du catholicisme social, L'École de La Tour du Pin*, Tournai, Desclée de Brouwer, 1963.
- Theobald C., *Histoire des dogmes*, tome 4, *La Parole du Salut*, Paris, Desclées de Brouwer, 1996.
- Weber E., *L'Action française*, Paris, Stock, 1964.
- Weill G., *Histoire du catholicisme libéral en France*, Paris, Alcan, 1909.
- Weber M., *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard, 1996.
- Weber M., *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion, 2000.

BIBLIOGRAPHIE – SECTION « CONCLUSION »

- Barkow J., Cosmides L., Tooby J. (eds.), *The Adapted Mind: Evolutionary Psychology and the Generation of culture*, New York, Oxford University Press, 1992.
- Cacioppo J., Visser P., Pickett C. (eds.), *Social Neuroscience: People Thinking About Thinking People*, Cambridge, MIT Press, 2006.
- Crichlow S., « Psychological Influences on the Policy Choices of Secretaries of State and Foreign Ministers », *Cooperation and Conflict*, 40(2), 2005, p.179-205.
- Delanty G., Isin E.F. (eds.), *Handbook of Historical Sociology*, Londres, Sage, 2003.
- Déloye Y., *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2007.
- Déloye Y., Voutat B., « Entre histoire et sociologie : l'hybridation de la science politique », in Déloye Y., Voutat B. (dir.), *Faire de la science politique. Pour une analyse socio-historique du politique*, Paris, Belin, 2002, p.7-24.
- Donégani J.-M., *La liberté de choisir. Pluralisme religieux et pluralisme politique dans le catholicisme français contemporain*, Paris, Presses de la FNSP, 1993.
- Gouin R., Harguindeguy J.-B., « De l'usage des sciences cognitives dans l'analyse des politiques publiques », *Swiss Political Science Review*, 13(3), 2007, p.369-393.
- Gouin R., Harguindeguy J.-B., « Weak Cognition, Strong Cognition. The Use of Cognition as a Determinant of Policy Change », Joint Sessions ECPR, Helsinki (Finlande), mai 2007.
- Jervis R., *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1976.

- Jones B., « Bounded Rationality and Political Science: Lessons from Public Administration and Public Policy », *Journal of Public Administration Research and Theory*, 13(4), 2003, p.395-412.
- Jones B., *Politics and the Architecture of Choice. Bounded Rationality and Governance*, Chicago, University of Chicago Press, 2001.
- Kuklinski J. (ed.), *Citizens and Politics : Perspectives from Political Psychology*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
- Kuklinski J. (ed.), *Thinking About Political Psychology*, New York, Cambridge University Press, 2002.
- Larson, D., *Origins of Containment: A Psychological Explanation*, Princeton, Princeton University Press, 1985.
- Lupia A., McCubbins M., Popkin S., « Beyond Rationality: Reason and the Study of Politics », in Lupia A., McCubbins M., Popkin S. (eds.), *Elements of Reason: Cognition, Choice and the Bounds of Rationality*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p.1-22.
- Manin B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996.
- Marcus G., Neuman W., MacKuen M., *Affective intelligence and political judgment*, Chicago, University of Chicago Press, 2000.
- Marie J.-L., « L'ouverture croissante de la science politique à la psychologie sociale », *Hermès*, 41, 2005, p.141-149.
- Marie J.-L., « La psychologie politique saisie par les sciences cognitives, vers l'inéluctable prise en compte du temps de l'évolution ? », Congrès de l'AFSP, Table ronde n°2, Toulouse, septembre 2007.
- Newell A., Simon H., « Elements of a Theory of Human Problem Solving », *Psychological Review*, 65, 1958, p.151-166.
- Ochsner K., Lieberman, M., « The emergence of social cognitive neuroscience », *American Psychologist*, 56, 2001, p.717-734.
- Passeron J.-C., *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991.
- Pinker S., *Comprendre la nature humaine*, Paris, Odile Jacob, 2005.
- Politix*, printemps 1989.
- Renwick Monroe K., *Political Psychology*, Mahwah, Erlbaum, 2002.
- Revue européenne des Sciences sociales*, 34(103), 1996.
- Revue internationale des sciences sociales*, « La sociologie historique. Débat sur les méthodes », 133, 1992.

- Rosati J., « A Cognitive Approach to the Study of Foreign Policy », in Neack L., Hey J., Haney P. (eds.), *Foreign Policy Analysis : Continuity and Change in its Second Generation*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1995, p.49-70.
- Schwartz N., « Warmer and More Social: Recent Developments in Cognitive Social Psychology », *Annual Review of Sociology*, 24, 1998, p.239-264.
- Searle J., *Rationality in action*, Cambridge, MIT Press, 2001.
- Simon H., « A Behavioural Model of Rational Choice », *Quarterly Journal of Economics*, 6, 1955, p.99-118.
- Skocpol T. (ed.), *Vision and Method in Historical Sociology*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.
- Todorov A., Harris L., Fiske S., « Toward Socially Inspired Social Neuroscience », *Brain Research*, 1079, 2006, p.76-85.